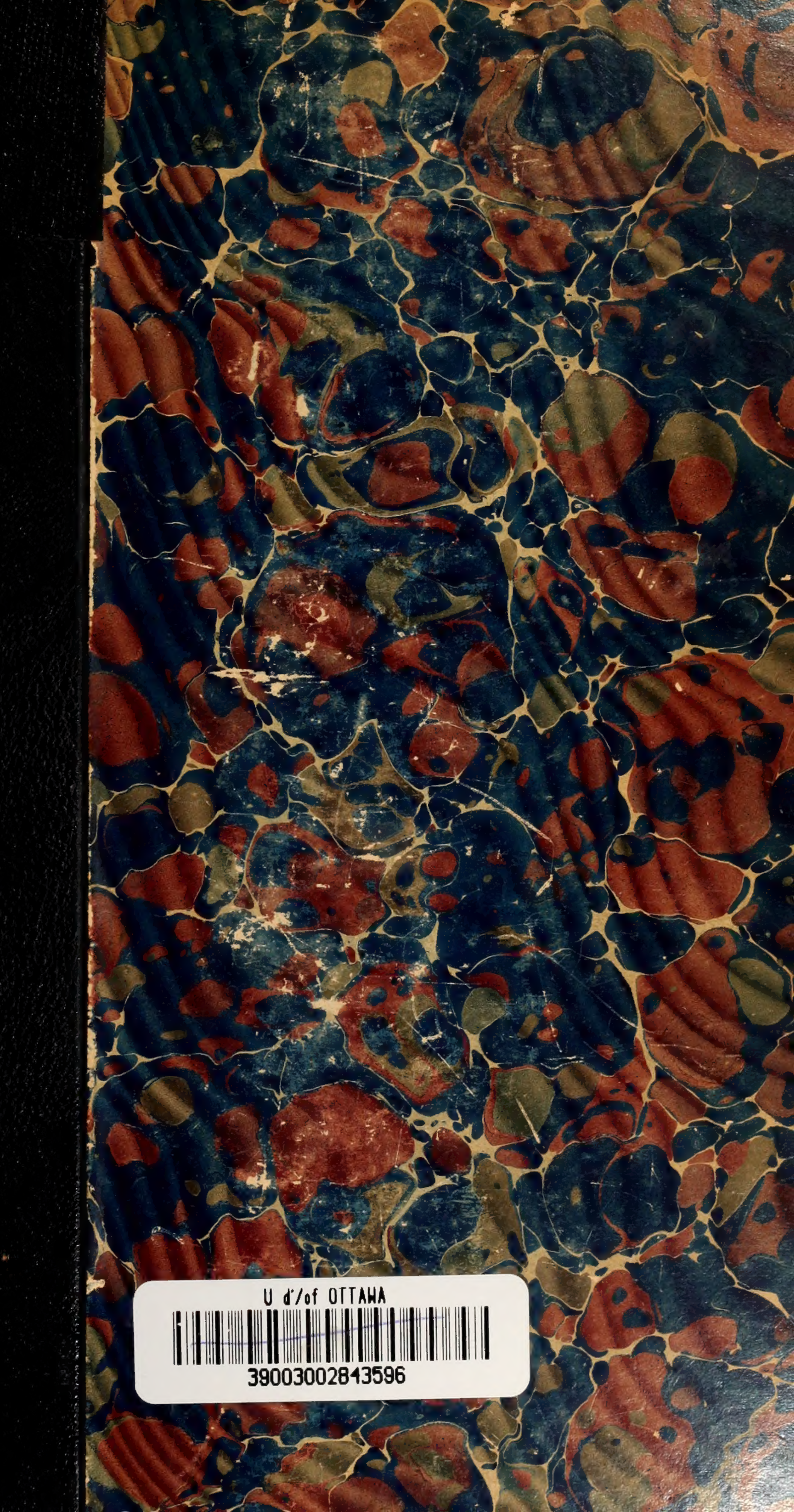

U d'/of OTTAWA
39003002843596



LA GRANDE QUESTION D'OCCIDENT

LE RHIN
DANS L'HISTOIRE

PAR

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT



LES FRANCS DE L'EST
FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Jusqu'où allait la Gaule,
jusque-là doit aller la France.
(RICHELIEU.)

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1917

LE RHIN
DANS L'HISTOIRE

LES FRANCS DE L'EST

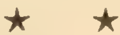
FRANÇAIS ET ALLEMANDS

LA GRANDE QUESTION D'OCCIDENT

LE RHIN DANS L'HISTOIRE

PAR

ERNEST BABELON
MEMBRE DE L'INSTITUT



LES FRANCS DE L'EST
FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Jusqu'où allait la Gaule,
jusque-là doit aller la France.
(RICHELIEU.)

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1917





QUELQUES MOTS AU LECTEUR

Un an, à peine, s'est écoulé depuis la publication du premier volume de cet ouvrage et voici que, dans l'intervalle, les préoccupations de l'esprit public en France et en Allemagne ont singulièrement évolué. Tandis qu'en France notre confiance dans la victoire finale s'est de plus en plus affermie, notre formidable offensive de la Somme et le terrible échec du Kronprinz devant Verdun, ont commencé à ébranler la jactance des Allemands et à souffler l'inquiétude, comme un gaz asphyxiant, parmi cette race de proie qui avait envoyé ses armées de ravageurs à la conquête du monde. L'ennemi qui, au mois d'août 1914, s'est rué sur nous en Barbare, après la préparation longue, silencieuse et méthodique de toutes ses forces, est maintenant acculé à la défensive sur tout le front de bataille occidental où il s'est retranché et incroyablement fortifié. C'est pour se défendre, à présent, et non plus pour attaquer, qu'il fait marcher à la mort les vagues immenses et sans cesse renouvelées de ses conscrits. Le cri des chefs n'est plus « la poussée sur Paris », Drang nach Paris ! *ni même sur Verdun ou sur Arras; ils proclament aujourd'hui qu'il leur faut lutter pour sauver cet Empire tentaculaire dont l'aigle, suivant l'expression du prince de Bulow, « plonge une aile dans le Niémen et l'autre dans le Rhin ». Les rôles sont intervertis ; l'oiseau carnassier, à deux têtes, est blessé et son vol chancelle.*

*

Le jour est proche où, comme au temps de Tacite, l'arrogance sera muée en humilité, l'audace en tremblement, la parole brutale en onction hypocrite ; le Juncker *se fera valet pour être épargné ; de toutes parts les mains se lèveront : « Camerad ! Camerad ! » Déjà, par des neutres complaisants qui s'interposent, le Hohenzollern, inquiet et toujours perfide, nous fait balbutier que ce n'est pas à nous, Français, qu'il fait la guerre, mais à l'Angleterre, comme si nous pouvions oublier jamais qu'il nous a déclaré la guerre en escomptant la non-intervention des Anglais et en espérant bien ne faire de nous qu'une bouchée : son festin de victoire était préparé à Paris. Dès à présent, prenons garde aux suggestions perfides et équivoques, aux avances captieuses, à des propositions de paix prématurée dont la réalisation nous serait funeste. Mille fois, nous avons répété que la victoire doit être poussée jusqu'au bout et qu'il importe, avant tout, de mettre l'ennemi dans l'impossibilité de renouveler un pareil attentat à la liberté des nations, de pareils crimes contre les personnes. C'est là qu'il faut nous tenir et persévérer : la victoire définitive et réparatrice sera la résultante de notre ténacité.*

Quelles sont donc les conditions que, pour avoir une paix durable, l'Histoire nous dit qu'on doit imposer à cet ennemi-là ? Quelles, les réparations à exiger ? Des publications nombreuses ont déjà paru sur ce sujet fondamental, des polémiques se sont engagées, des conférences applaudies ont fait valoir les légitimes prétentions de la France attaquée et meurtrie, mais bientôt fièrement victorieuse.

Les uns, comme M. F. Engerand, ont attiré l'attention sur les riches bassins miniers du pays meusien, mosellan et rhénan, estimant qu'il y avait là, dans ces gisements de houille, de soude et de minerai de fer qui nous ont été ravis en 1815 et en 1871, une inépuisable richesse susceptible de dédommager dans quelque mesure la France de ses frais de guerre, et qu'il serait aussi imprudent que naïf de laisser à l'ennemi. D'autres, comme Jacques Flach, ont envisagé la question au point de vue juridique ; Édouard Driault, dans un livre très vivant, a traité des traditions politiques de la

France et des conditions nécessaires de la paix. Le public a apprécié aussi dans le même sens les publications vigoureuses et démonstratives d'Albert Milhaud, de A. de Pouvourville, de Stephen Coubé. D'autres, se plaçant au point de vue commercial, ont parlé de la navigation du Rhin, dont l'activité, en ces dernières années, tenait du prodige ; d'autres, statistiques en main, ont passé en revue les colossales industries chimiques, métallurgiques, textiles, du pays rhénan, hauts fourneaux, forges, fonderies, aciéries, manufactures. Des savants spéculatifs ont préconisé des conclusions ethnographiques, linguistiques, sociales.

Il y a aussi ceux qui dissertent en prenant pour thème quelque axiome philosophique de Raynal ou de Rousseau, des décrets philanthropiques et déclamatoires de la Convention.

J'ai voulu, de mon côté, et plus modestement, apporter ma pierre à la reconstruction de la France intégrale, pacifiée et pacifique, en me plaçant exclusivement au point de vue historique. J'ai tenté de jeter un regard rapide et sommaire sur la tradition française dans les contrées rhénanes, en m'instruisant aux recherches approfondies et originales des historiens et des écrivains contemporains, des Fustel de Coulanges, des d'Arbois de Jubainville, des Albert Sorel, des Ernest Lavisse, des Camille Jullian, de beaucoup d'autres bons auteurs, et même de la pléiade trop nombreuse de ceux qui, dans le dernier tiers de siècle, n'ont pas su se mettre en garde contre les suggestions perfides de l'érudition allemande et en ont fait pénétrer étourdiment les déductions jusque dans les manuels destinés à nos fils, sur les bancs du lycée. Dans le problème angoissant qui va se poser, l'argument historique ne saurait être dédaigné. Notre devoir n'est-il pas de recueillir précieusement la tradition française, de s'en inspirer et de continuer avec sagesse et fermeté à l'acheminer graduellement vers les destinées que nos ancêtres lui ont préparées?

Il y a quelques mois, lorsque parut le premier volume de cet ouvrage sur le Rhin, qui a pour sous-titre Gaulois et Germains, *des personnes bienveillantes, mais timorées, me dirent : « Tout ce que vous nous exposez là est bien vieux ; l'antiquité*

gauloise et gallo-romaine est bien éloignée de nous; la tradition de la politique romaine sur le Rhin est perdue depuis de longs siècles; comment espérer la rétablir? Comment y revenir? »

Que signifie ce langage de renoncement, cette mentalité de vaincus et de résignés? Est-ce que le peuple allemand, lui, ne se réclame pas, présentement, des anciens Germains? Est-ce que des fêtes ne sont pas organisées et périodiquement célébrées en l'honneur d'Arminius et de Witikind? Est-ce que les Allemands n'ont pas élevé, avec du bronze français, des statues colossales à ces coryphées de la barbarie germaine, inaugurées au cri de : « Sus aux Français »? Est-ce qu'on ne peut pas appliquer encore aux Allemands d'aujourd'hui ce mot de Tacite : Arminius... canitur adhuc barbaras apud gentes?

Et nous, nous renoncerions à nous réclamer des Gaulois et des Gallo-Romains? Est-ce que, d'ailleurs, les choses ont changé sur le Rhin? Écoutez et méditez, vous, esprits pusillanimes contre lesquels je m'élève, ce passage des Commentaires :

Sollicité par les Éduens et les Séquanes d'intervenir contre Arioviste, « César vit le péril qu'il y avait pour la République à laisser les Germains s'habituer à passer le Rhin et à venir en grand nombre dans la Gaule. Ces peuples grossiers et barbares, une fois en possession de la Gaule entière, ne manqueraient pas, sans doute, à l'exemple des Cimbres et des Teutons de se jeter sur la Province romaine, et de là sur l'Italie ».

Ces paroles, prononcées il y a 2.000 ans, ne sont-elles pas d'hier? ne sont-elles pas actuelles? N'est-ce pas là de l'histoire contemporaine aussi bien que gauloise? Les Cimbres et les Teutons sont revenus; ils sont là!

De même que nous avons vu les Gallo-Romains, pendant cinq siècles, veiller en armes sur le Rhin, pour empêcher les dévastations germaines en Gaule, le présent volume montrera la France, qui remplaça la civilisation gallo-romaine et la continua, luttant sans relâche aussi, contre la barbarie germanique toujours envahissante. Aujourd'hui comme hier, c'est le même combat, que le théâtre en soit reporté en Alsace,

dans les Ardennes, sur la Meuse ou jusqu'à la Somme. Et dans ces dernières années, au XXe *siècle comme du temps d'Arioviste, nous avons assisté, indifférents ou complaisants, à l'infiltration des Germains chez nous, par le commerce, les entreprises industrielles, la banque, la fausse naturalisation, les bureaux, le professorat, la domesticité, l'érudition, l'intrigue, la flatterie basse, signes avant-coureurs de l'invasion armée, en masse, terrifiante, dévastatrice, comme celle des Cimbres et des Teutons.*

Serait-il donc vrai, comme on l'a dit, que l'Histoire, sous ses aspects variés, n'est, ainsi que les phénomènes de la nature, qu'un perpétuel recommencement? Les changements politiques des peuples ne mordent pas plus sur la roue des siècles, que le serpent sur la lime.

Après l'effondrement de l'Empire romain, dès que les populations nouvelles sont devenues sédentaires dans les pays de culture gallo-romaine qu'elles ont envahis, la lutte recommence, aussi âpre qu'auparavant; les acteurs ont changé; le théâtre, la scène, les mobiles de l'action demeurent : c'est toujours le Romanisme, la Gaule latine, contre le Germanisme barbare. C'est l'Austrasie franque, c'est-à-dire la France rhénane romanisée qui, désormais, barre le chemin aux Barbares et les refoule loin au delà du Rhin, parfois jusque sur l'Elbe. Avec Charlemagne, ce sont les guerres saxonnes qui durent trente-trois ans : Witikind incarne l'âme germaine, comme jadis Arminius; et le Franc Charlemagne représente le Romanisme chrétien comme jadis Constantin le Grand.

Sous les successeurs de Charlemagne, l'Austrasie franque, sous le nom de Lotharingie, est toujours séparée de la Germanie, à la fois par le Rhin et moralement par ses traditions et sa civilisation. Le Franc, cet ancien Germain, transformé par l'habitat et la culture gallo-romaine, reste l'ennemi du Germain d'outre-Rhin, c'est-à-dire, à cette époque, du Saxon et de l'Allemand. Si, de temps à autre, la Lotharingie carolingienne subit la suzeraineté du roi de Germanie auquel échouera bientôt la couronne impériale, elle cherche sans

trêve ni relâche à s'en affranchir. Elle se considère toujours comme franque et non point comme germaine. Elle se prétend, ainsi que jadis l'Austrasie mérovingienne, la portion la plus noble du regnum Francorum. *La Germanie ne peut lui apporter qu'un afflux de barbarie : elle la répudie, voulant rester soudée, suivant sa tradition, aux contrées qui sont, comme elle-même, de civilisation latine. C'est chez les Lotharingiens, dans la France de l'Est, que naît et se développe l'Épopée romane de Charlemagne. Nous verrons cette France rhénane et meusienne se rattacher avec une admirable obstination aux descendants français de Charlemagne et leur rester fidèle jusqu'à l'extinction de la race carolingienne, avec les malheureux fils du duc Charles de Lorraine.*

Le Saint-Empire romain germanique peut bien se développer par le jeu du système féodal, et son immensité faire illusion sur la carte géographique : l'hommage féodal ne transforme point en Allemands les habitants de Besançon, de Nancy, de Metz, de Verdun, de Cambrai ou d'Arras.

Les souverains laïques ou ecclésiastiques des pays rhénans, meusiens ou flamands, indépendants de fait, sous la suzeraineté nominale de l'Empereur germanique, entretiennent des rapports constants avec les rois de France ; ils ne cessent de faire appel à leur intervention dans leurs querelles de voisinage ou contre l'Empereur ; le roi de France paie secrètement pension à la plupart d'entre eux.

Le principe de la Monarchie française était que rien de ce qui en avait fait partie à l'origine ou avait été, comme on disait, du domaine de la Couronne, ne pouvait être aliéné d'une manière absolue. Lorsque, par droit d'héritage féodal, partage successoral ou constitution d'apanage, une province est distraite du domaine royal, elle ne cesse point pour cela de faire partie intégrante de la Monarchie, et quelque jour à venir elle fera retour au domaine inaliénable de la Couronne. Or, les juristes et les conseillers de nos rois soutiennent, sans admettre la discussion, que le fondateur de la Monarchie française, le Franc Clovis, régna sur toute la Gaule, et que toutes les terres qui avaient fait partie du regnum Francorum

de Clovis doivent, en droit, faire retour à la Couronne. La France rhénane, l'ancienne Austrasie mérovingienne, était au premier chef une terre franque; elle avait été une portion essentielle de la Monarchie de Clovis, puis, l'un des royaumes secondaires englobés dans le vaste regnum Francorum. *En droit, elle ne pouvait donc être rattachée à l'Allemagne. Telle est la thèse que soutiennent unanimement les légistes et qu'adoptent les rois de France dans leur politique extérieure. En vertu de ce principe, et malgré tous les événements qui traversent la réalisation de leurs ambitions, jamais les rois de France n'ont renoncé aux pays qui formèrent l'ancienne Lotharingie et qui s'étendent, sur la rive gauche du Rhin, depuis l'Océan du Nord et les bouches de l'Escaut, jusqu'à la Suisse. Cette revendication de la France de l'Est est proclamée par les juristes, légitime suivant le droit féodal; elle reste en permanence dans les dossiers de la Chancellerie royale; elle est imprescriptible, et cela, depuis les partages de l'Empire carolingien jusqu'à la chute de la Monarchie française, au déclin du* XVIIIe *siècle. Elle se manifeste tantôt par les armes, tantôt suivant les principes du système féodal.*

Deux langues ou leurs dialectes, le roman ou français et l'allemand (hollandais et flamand), sont parlées dans ces pays, dont les habitants sont appelés Lotharingii bilingues. *Même dans les cantons où les dialectes allemands sont la langue courante, le roman ou français est la langue noble, celle des cours, du clergé, des chevaliers, de la bonne société, de la littérature, de la légende épique. Les deux langues sont parlées, l'une et l'autre, par les Francs; elles coexistent, par exemple, dans la principauté de Liège, dans le Luxembourg, l'Électorat de Trèves, le duché de Lorraine, sans que les souverains de ces pays en fassent une distinction au point de vue administratif, religieux, politique, ethnique ou autre. Les rois de France ont dans leurs alliés et leur clientèle, indifféremment des souverains des pays de langue allemande ou de langue française, les ducs de Gueldre, de Clèves, de Juliers, de Brabant, les comtes de Flandre et de Hainaut, l'archevêque-électeur de Cologne, les ducs de Luxembourg,*

de Lorraine, de Deux-Ponts ; l'Électeur Palatin, les archevêques-électeurs de Trèves et de Mayence, les évêques de Metz et de Verdun. On n'attache aucune importance à ce dualisme linguistique. C'est nous qui, rétrospectivement, prêtons sous ce rapport notre préjugé linguistique aux populations médiévales, sans réfléchir qu'actuellement encore, dans la plupart de nos provinces, il y a toujours deux langues coexistantes, le français qui est « le beau langage », et une langue locale, telle que le breton, le basque, le provençal et tous nos patois.

Si toutes les sympathies et les tendances d'esprit des contrées mosellanes et meusiennes étaient du côté de la France, il n'en est pas moins vrai que les petits souverains de ce pays qui détestait la domination germanique, eussent préféré l'indépendance politique à la réunion à la France. Il en fut ainsi, d'ailleurs, dans toute la France féodale. L'essai tenté par Charles le Téméraire, prince français, d'un Grand-Duché bourguignon, qui eût englobé tout le pays rhénan et les Flandres, fut, au fond, dans l'esprit des populations, une tentative de restauration du royaume lotharingien, c'est-à-dire une nouvelle phase de la lutte de la France de l'Est contre la suzeraineté du Saint-Empire germanique. Mais, pas plus que l'ancien royaume de Lorraine, le Grand-Duché n'avait chance de durée parce qu'il n'avait pas de frontière, ni physique ni morale, ni linguistique ni ethnique du côté de l'Occident et qu'il pénétrait violemment comme un coin entre le royaume de France et l'Empire.

Les projets sur le Rhin que les contemporains de Philippe le Bel prêtent à ce prince, les tentatives de Charles VII et de Louis XI après l'expulsion des Anglais, la candidature de François Ier à l'Empire, la conquête des Trois-Évêchés sous Henri II, celle de l'Alsace à la fin de la guerre de Trente ans, la Ligue des princes du Rhin constituée par Mazarin en 1658, les pensions régulièrement payées aux Electeurs ecclésiastiques et aux autres princes de la même région : tous ces événements ne sont que les principaux épisodes de l'action directe, permanente, inlassable des rois de France en Rhénanie.

Qu'on ne dise point que ces revendications par les rois de France du pays rhénan et des Flandres apparaissent comme des actes sporadiques et sans suite, isolés les uns des autres. Elles sont, bien au contraire, les manifestations d'une politique admirable par sa persistance et suivie avec opiniâtreté, de règne en règne, par nos rois, comme un mot d'ordre confié par chacun d'eux, en mourant, à son successeur. Les guerres féodales, les Croisades, la guerre de Cent ans ne furent que des obstacles momentanés à la réalisation de ces visées sur le Rhin et l'Escaut. Le droit féodal, une fois établi, ne lâche rien, n'abandonne aucune des prétentions qu'il estime justifiées. Le temps ne compte pas pour lui ; le Roi se réserve de choisir le moment opportun pour agir.

A partir de la création de la Ligue du Rhin, par Mazarin, en 1658, les petites principautés du pays rhénan sont plus que jamais dans la clientèle de la France. Jusqu'à la Révolution, elles se reconnaissent deux ennemis, l'Empire germanique et la Prusse, contre lesquels la France les protège. Sous le commandement de leurs princes, elles fournissent au roi de France des régiments qui servent loyalement dans nos armées. Leurs souverains sont admis à la cour de Versailles, comblés de faveurs et d'honneurs ; des alliances matrimoniales, recherchées par eux, les font entrer dans la parenté du Roi.

Le terrain était donc bien préparé par la Monarchie pour l'annexion prochaine ; dans l'ancienne France, on ne brusquait rien révolutionnairement ; on laissait patiemment mûrir le fruit avant de le cueillir, et il se détachait de lui-même : on le vit bien pour l'Alsace et pour la Lorraine.

Lorsqu'en 1792, les Français se présentèrent sur le Rhin, ils furent accueillis avec transport, en dépit des violences sanguinaires de la Révolution ; quelques années plus tard, sous la pression des événements et de nos victoires, toutes les populations rhénanes, comme celles de la Belgique, demandèrent et votèrent leur incorporation à la France. Elles nous restèrent fidèles sans contrainte. Napoléon n'eut pas de meilleurs soldats que ceux que lui fournirent l'Alsace et la Lorraine.

les départements rhénans et la Belgique. Le maréchal Ney était de Sarrelouis. On verra par quelle perfidie, contrairement aux engagements pris par les Puissances et au mépris des protestations des populations, ces pays furent arrachés à la France par les traités de 1815. Ces traités, en mutilant notre frontière, ouvrirent de nouveau la porte aux invasions germaniques. Ils donnèrent à la Prusse tout le pays de la rive gauche du Rhin qui a pris, depuis cette époque seulement, le nom de Prusse rhénane ; ils rendirent possible l'hégémonie de la Prusse sur l'Allemagne tout entière.

Voilà la source du mal dont souffre l'Europe avec nous ; voilà l'origine des guerres de 1870 et de 1914. Ce sont les traités de 1815, contre lesquels la France a toujours protesté, qu'il importe de réviser, si l'on veut que l'Europe occidentale bénéficie enfin d'une paix durable, peut-être définitive.

Le dénouement du drame sanglant est proche. Mais il ne saurait suffire d'imposer, par l'héroïsme de nos soldats, un terme aux convoitises allemandes et d'écraser sur le champ de bataille le Prussien haineux. Il importe, par-dessus tout, de mettre un ennemi sans foi ni loi dans l'impossibilité de nuire désormais. Qu'on ne m'attribue pas la ridicule présomption de vouloir donner des conseils aux hommes d'Etat et aux diplomates auxquels sera confiée la redoutable mission de liquider la guerre au nom de la France ! Mais je remarque que plusieurs de ceux qui, dans la presse, se préoccupent de ce grand problème de « l'après guerre, » paraissent enclins à oublier que nous ne serons pas seuls à discuter le remaniement de la carte géographique de l'Europe centrale, et que d'autres que nous, amis et alliés, rivaux, neutres, ennemis aussi, les victorieux et les vaincus, auront sans doute à prendre part aux négociations longues et complexes qui s'engageront.

Il est permis de prévoir que ces représentants des divers pays s'inspireront de leurs intérêts nationaux, de leurs avantages et de la liquidation des frais de la guerre, bien plutôt que de conceptions philosophiques et de dogmes boursouflés, bons pour faire des dupes. Il sera sage, prudent et équitable de régler notre conduite sur celle des autres. Jugez, par exem-

ple, si nous sommes victorieux comme nous devons l'être, de l'extension de puissance maritime et coloniale qui va être le bénéfice de notre alliée, l'Angleterre ; de l'énorme accroissement de la puissance de l'Italie dans l'Adriatique et dans le bassin oriental de la Méditerranée ; du développement gigantesque de la Russie, sous le rapport économique et commercial, lorsqu'elle sera maîtresse de Constantinople et qu'à travers l'Arménie et la Perse, elle donnera la main à l'Angleterre dans le golfe Persique.

Et nous, si nous adoptions pour règle de conduite je ne sais quel Décalogue jacobin, prôné par des doctrinaires de cabinet qu'hynoptisent nos convulsions politiques d'autre fois, nous resterions cristallisés à tout jamais derrière une frontière indéfendable, qui nous a été frauduleusement imposée en 1815! Nous nous contenterions généreusement de bénéficier du prestige moral de la victoire. Le monde louerait, avec un sourire mal contenu, nos vertus guerrières et notre fidélité à nos principes. La Belgique en serait pour ses villes incendiées, son territoire ravagé, sa population civile affamée ou déportée en Pologne. Est-ce admissible?

Quant à nos dettes, avec quoi les payerions-nous? Quelle indiscrète question, n'est-ce pas, posée par les Américains? Nous aurions, pour nous tirer d'affaire, la gloire, sonore comme l'écho de Lorelei, vide comme nos poches. Et l'Allemagne, satisfaite, après avoir fait égorger quelques millions d'hommes, d'être épargnée par nous, garderait, avec sa rancune et sa soif de vengeance, son « Rhin allemand », l'artère essentielle de son commerce et de son expansion économique; elle continuerait à exploiter notre minerai de fer de Briey et de la Sarre et le bassin houiller d'Aix-la-Chapelle, et à guetter l'occasion de reprendre, ne fût-ce qu'économiquement, au moins la Belgique. Et ainsi, de gaîté de cœur, la France se suiciderait, tandis que ses alliés se développeraient et que l'ennemi lui-même, resté le Bloc allemand, se relèverait, redevenu vite menaçant à notre porte. Voilà quel serait l'aboutissement de la politique du statu quo ante bellum!

Défions-nous de nous-mêmes ; prenons garde aux théories

sentimentales, aux idéologues que berce une chimère, peut-être généreuse, mais que le sens pratique de nos rivaux et même de nos alliés, rendrait dangereuse pour nous-mêmes.

Esprits chimériques sont les théoriciens de la paix universelle et de la suppression des frontières! Esprits chimériques sont les doctrinaires incorrigibles de la politique de désintéressement à la La Fayette, qui nous a déjà fait tant de mal; qui s'imaginent que l'Allemagne assagie, humiliée et corrigée, se tiendra désormais tranquille, oubliera sa défaite et nous tendra, sans arrière-pensée, une main amie. Deux ans avant la guerre actuelle, sur son caprice arrogant, nous avons eu la naïveté de lui donner une partie de notre Congo. Est-ce que cette concession a calmé ses appétits? Est-ce que vingt siècles d'histoire ne proclament pas son esprit de rapine, de rancune et de convoitise?

Esprits chimériques sont ceux qui croient à l'efficacité des sentences d'un Tribunal international pour juger à l'avenir des différends entre les peuples. Jadis, le Prussien jetait à coups de pied, dans l'escalier de son palais, l'huissier impérial venu pour lui notifier qu'il était mis par la Diète au ban de l'Empire. Et aujourd'hui, qu'a fait son sanguinaire héritier, du droit des gens et des décisions de la Conférence de La Haye? Quelle sanction internationale l'empêchera, demain, de rire des sentences du Tribunal, s'il se sent le plus fort ou soutenu par d'autres?

Esprits chimériques sont ceux qui croient qu'on désagrégera le Bloc allemand par un traité diplomatique et qu'un accord international bien signé et paraphé sera suffisant pour garantir la neutralité des petits pays.

Esprits chimériques sont ces érudits dont l'horizon est borné à leur spécialité et qui voudraient, par exemple, que les limites des États soient celles des langues, dans un pays dont la population a toujours été bilingue, et alors que jamais, dans aucun traité de paix ou de délimitation de frontière, l'argument linguistique n'a pu être respecté, parce qu'il vient constamment à l'encontre d'autres considérations jugées plus essentielles, telles que la sécurité matérielle d'une con-

trée, les intérêts économiques ou les aspirations des peuples.

Esprits chimériques ceux dont le cerveau est hypnotisé, sans nuances ni distinctions, ni réserve, par le fameux Principe des Nationalités, qui a été défini le droit qu'ont les peuples de disposer eux-mêmes de leur sort. Ce principe moderne et démocratique, de justice et d'équité, de respect de l'humanité et de liberté est très beau en théorie : qui pourrait le nier ? On doit donc l'appliquer quand cela est possible, et à la condition qu'il n'entraîne pas des bouleversements et des malheurs hors de proportion avec ses avantages et qu'il n'entre pas en conflit avec d'autres principes et un état de fait non moins respectables que lui-même. Il n'a pas porté bonheur à Emile Ollivier qu'il avait séduit :

« La volonté des populations, a-t-il écrit, est le principe dominateur, souverain, unique, absolu, duquel doit sortir le droit des gens moderne tout entier, par une suite de déductions logiques, comme d'une source inépuisable. C'est le principe de la liberté substitué dans les relations internationales à la fatalité géographique et historique. »

Cette profession de foi si convaincue serait digne, en vérité, de former un supplément au dixième chapitre de la Genèse *intitulé : « De la dispersion des peuples ». Elle ne laisse guère pressentir que l'homme d'État naïf qui la formule est aux prises avec un adversaire comme Bismarck qui s'en amuse. Elle suppose que l'humanité est toute neuve ou que tout le monde est d'accord pour la refaire en bloc, en assignant à chaque peuple sa place et son lot. Mais comme l'humanité est déjà vieille d'un certain nombre de millénaires, il y a des droits acquis, des positions prises, des traités, des préjugés, des ambitions, d'inextricables enchevêtrements de races et de peuples dont on est bien obligé, en pratique, de tenir compte. Nous ne sommes plus au lendemain du déluge ; sur quelle base, aujourd'hui, veut-on déterminer les nationalités ? Sur la différence des langues, disent les uns. Cela est peut-être possible dans certaines régions de l'Europe, comme en Pologne, en pays tchèque, dans la presqu'île balkanique. Mais entre l'Allemagne et la France, que ferez-vous des pays bilin-*

gues, tels que la Belgique, le Luxembourg, la Lorraine, l'Alsace, la Suisse? Ne serait-il pas inique et monstrueux, aujourd'hui, de les démembrer? de vouloir annexer à la France une partie de la Belgique et de la Suisse, sous prétexte qu'on y parle français? D'autres disent : « Nous prenons pour base des nationalités le consentement des peuples. Ainsi, les Alsaciens-Lorrains annexés par la force en 1871, chez lesquels un dialecte allemand prédomine, ont voulu et veulent être français. »

Mais, pour le Palatinat bavarois et la Prusse rhénane où la population actuelle est façonnée à l'allemande et voudrait peut-être pour l'instant, en majorité, demeurer rattachée à l'Empire allemand, pouvons-nous de même respecter, d'une manière absolue, sa volonté et lui appliquer sans restriction le principe des nationalités? Évidemment non! Agir ainsi serait laisser les Prussiens sur la rive gauche du Rhin, à notre porte. Des raisons de sécurité et de garantie de la paix, d'autres considérations impérieuses, d'ordre économique, nous imposent de faire fléchir ici, au moins dans quelque mesure, le principe des nationalités.

L'expérience de l'histoire est là. Paris est trop près de la frontière pour que nous nous exposions, à chaque alerte, à être obligés de transférer notre gouvernement à Bordeaux. Ne soyons pas les esclaves d'un principe qui n'est pas admis par tous, qui n'est pas celui de nos adversaires et qui n'a pas été celui de l'Histoire jusqu'ici : nous héritons d'une situation que les siècles et les événements nous ont faite, et ils nous ont donné, historiquement, des droits de revendication sur ce pays rhénan qui fut la demeure héréditaire des Gaulois, des Gallo-Romains, des Francs et des « Allemands de France » mais non point des Prussiens. De quelque façon que le problème allemand doive être résolu, que l'Empire allemand subsiste tel que l'a fait Bismarck par la ruse et la force, ou qu'il se désagrège en États redevenus politiquement autonomes « ce serait une grande faute, remarque le commandant Espérandieu, que de tolérer des terres d'allégeance allemande sur la rive gauche du Rhin ». Le Bloc allemand se dresserait

toujours contre nous, soit sous la menace d'un péril, soit sous l'impulsion d'une main vigoureuse et vengeresse ou dans la perspective d'avantages économiques ou autres.

La France doit donc s'assurer, de quelque manière que ce soit, l'hégémonie sur toute la rive gauche du Rhin. Les uns parlent d'annexion pure et simple : c'est le procédé brutal des Prussiens en Alsace-Lorraine, en 1871. Il a produit de monstrueux résultats; la France répugnerait à recourir à un régime de coercition contre les personnes, quoique la façon dont les Allemands nous ont fait la guerre ne nous oblige, certes, à aucun ménagement à leur égard. Il vaut mieux recourir à un régime plus conforme à notre tradition et à nos principes de liberté, d'équité et de générosité.

Des polémistes ont récemment proposé de faire de cette Prusse rhénane un pays neutre, politiquement détaché de l'Allemagne. Mais qui ne voit que ce pays, dont toutes les chancelleries auraient solennellement garanti la neutralité, continuerait, en fait, à subir l'action absorbante de l'Empire allemand, et qu'il en formerait toujours l'avant-garde militaire et économique? Comme la Bavière, par exemple, à laquelle nous n'avons jamais fait aucun mal, dont nous avons même créé l'indépendance nationale, ce pays nouveau, au premier signal de Berlin, se lèverait contre nous. Nous ferions par là si bien l'affaire du Bloc allemand qu'on nous dit que, dès à présent, le gouvernement de Berlin serait tout disposé à prendre l'initiative d'une semblable proposition. Cette neutralité apparente de la Prusse rhénane — digne pendant du déjà fameux royaume-fantôme de Pologne, — serait bien vite un foyer ardent de germanisme qui mettrait de nouveau le feu à l'Europe avant peu d'années.

Entre l'annexion brutale et la neutralité allemande, nous proposons, dans cet ouvrage, comme conclusion appuyée sur l'enchaînement de l'Histoire, une solution intermédiaire : c'est le système du protectorat qui se rattache à la politique suivie dans le pays rhénan par l'ancienne Monarchie française. Ce régime nous donnerait l'occupation militaire du pays, tout en respectant les libertés des habitants.

Nous préconisons, en outre, l'alliance défensive de tous les pays qui se trouvent sur la rive gauche du Rhin, la Suisse, la France, la Rhénanie, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique. Toutes les forces de ces pays, dans l'antiquité comme dans les âges modernes, eurent toujours à lutter contre les invasions germaniques et allemandes. Puisque, maintenant, les Allemands sont constitués en Bloc, il faut pour leur résister efficacement un faisceau d'alliances militaires et économiques qui comprenne tous les États libres et indépendants de la rive gauche du Rhin.

Un monde nouveau, une humanité régénérée dans le sang doit sortir de cette guerre atroce et presque universelle. Elle a déjà enfanté, entre divers peuples, des alliances indestructibles, des solidarités économiques qui resteront actives et fécondes dans l'Europe enfin prémunie contre le torrent tudesque. Dans cette lutte éternelle du Romanisme contre le Germanisme, la France est prédestinée par la nature et sa tradition vingt fois séculaire, à veiller sur le Rhin, comme la Garde d'honneur de la culture latine et de la liberté des peuples. En face de la Germania *du Niederwald, elle doit monter la garde, pacifiquement, l'arme au bras, pareille à Minerve, la déesse antique de la Sagesse, qui reste toujours cuirassée, le casque en tête, appuyée sur sa lance.*

E. Babelon.

1er janvier 1917.

CHAPITRE PREMIER

LA RÉGION RHÉNANE A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

I

ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE LA GAULE RHÉNANE APRÈS LES INVASIONS DU CINQUIÈME SIÈCLE

Les grandes invasions du ve siècle ont consommé la ruine politique et matérielle de l'Empire romain d'Occident. Il n'est plus question désormais de défendre le Rhin contre les assauts des Barbares. La digue germanique est rompue; la barrière est forcée, sans que personne conserve l'espoir qu'on la puisse relever. L'unité, la gloire et la force romaines, dont le prestige avait si longtemps raffermi les cœurs et soutenu les courages, se sont évanouies. Dans les âmes désemparées, comme dans les choses, l'Empire n'est plus que décombres, regrets et souvenirs. Les différentes régions de l'Europe qu'il avait groupées sous sa main puissante, pour les protéger, sont définitivement dissociées, et chacune d'elles va suivre isolément, jusqu'à Charlemagne, le cours mouvementé de ses destinées.

La Gaule est bouleversée; les Germains se sont imposés en conquérants rapaces et dévastateurs à sa population sédentaire, immuable, mais humiliée, dépouillée, résignée. La grande tran-

chée du Rhin, cette limite indéfectible de la Gaule, a-t-elle donc achevé son rôle protecteur ? La Germanie et la Gaule sont-elles dorénavant confondues, se donnant la main par-dessus le grand flot, unifiées dans leur population, leur état social, leur culture, de même qu'il arrivera, de temps à autre, à leurs marches frontières, d'être rapprochées sous la même domination politique ? Nous répondrons tout de suite : Nullement !

Chaque page de ce volume sera la démonstration de cette vérité historique. Socialement, la Germanie restera le champ clos du monde barbare, le domaine inviolé du « teutonisme », avec la rudesse inhérente à son habitat et à ses traditions. Comme dans l'antiquité, en effet, ce n'est point par la Gaule ou l'Italie que le sang des Germains sera renouvelé et rajeuni, et que leur nombre s'accroîtra immensément : ce sera par les arrivages incessants de nouveaux Barbares accourus de l'Orient slave ou asiatique. Sans doute, et de même qu'aujourd'hui les lointains pays de missions évangéliques, la Germanie, toujours farouche et ombrageuse, recevra de l'Occident, à partir de saint Boniface et de Charlemagne, la civilisation chrétienne, mais le christianisme allemand demeurera jusqu'à nos jours et sous sa double forme catholique et luthérienne, dans les arts comme dans les mœurs, foncièrement empreint d'odinisme, d'âpreté et de barbarie teutonne.

Ainsi, au point de vue ethnique et social, la Germanie médiévale est, comme la Germanie antique, exclusivement composée d'éléments barbares. La Gaule, au contraire, même à la suite des invasions du ve siècle, conserve pour fondement essentiel de sa population, l'élément gallo-romain qui, bien qu'asservi, n'a jamais été ni chassé ni anéanti. Il reste le plus nombreux, le mieux organisé socialement, le plus élevé moralement ; il forme toujours la masse des habitants à laquelle s'amalgame lentement l'élément barbare nouveau venu ; quoique vaincu il exerce sur celui-ci l'influence civilisatrice, comme dans l'antiquité, la Grèce sur Rome victorieuse de l'Orient. Voilà pourquoi il y aura toujours entre la Germanie et la Gaule, y compris la Gaule rhénane, une différence radicale de mœurs, de tendances, d'instincts, de vie sociale.

Dès l'époque mérovingienne, ce contraste irréductible éclate, en dépit de l'affluence des Barbares sur la rive gauche du Rhin et de leur domination par le glaive. Sous les nouveaux maîtres du pays, les Gallo-Romains opprimés, mais partout répandus, sont la foule laborieuse, aussi bien dans les campagnes que dans les bourgs et les villes. Tandis que l'aristocratie terrienne, gallo-romaine, fuyant l'invasion, s'est réfugiée à l'abri des remparts des cités, le paysan est resté chez lui, toujours le même, façonné par l'habitat ; il laboure son sillon pour de nouveaux maîtres, installés dans les châteaux-forts (*præsidia*) et les villas, avec la soldatesque, cette force avec laquelle on ne discute pas.

Les villes sont le refuge appauvri des commerçants et des vieilles familles sénatoriales auxquelles, malgré tout, reste confiée l'administration publique, sous la surveillance de la garnison barbare. C'est aux chefs de ces familles qu'incombe toujours, comme autrefois, la charge d'administrer, de rendre la justice, de répartir les impôts, de répondre aux exigences de vainqueurs jamais assouvis. C'est dans leur rangs que, la tourmente apaisée, se recrutent les citoyens qui ont encore quelque souci des lettres et des arts, et les membres du haut clergé catholique dont la science et les vertus en imposent aux chefs barbares. Les malheureux Gallo-Romains pleurent leurs bourgs livrés aux flammes, leurs villas saccagées, leurs cités détruites, ramassant les douloureux débris des incendies et du pillage, mais jouissant quand même, aux yeux des Barbares devenus leurs maîtres, du prestige immanent de la gloire impériale, de la civilisation romaine tant enviée, de l'organisation sociale et administrative, de leur culture intellectuelle et morale. Ils continuent à se régir eux-mêmes suivant la loi romaine ; pour eux, le droit romain reste en vigueur.

A côté de la foule gallo-romaine ou plutôt au-dessus d'elle, il y a, suivant les régions, les Francs, les Burgondes, les Visigoths, c'est-à-dire les royautés barbares où l'élément germanique, représenté surtout par les guerriers, se superpose à l'élément indigène, et domine, non point par le nombre ni par l'ascendant moral, mais par la force et le commandement.

Les Visigoths, venus par le Danube et l'Italie possèdent le sud-ouest de la Gaule. Les Burgondes, qui avaient longtemps séjourné sur le Rhin, s'avancent, sous les règnes de Gundioc et de Gondebaud, suocesseurs de Gondicaire (Gunther), sur les rives du Doubs, de la Saône et du Rhône. A partir de Gondebaud (473-516) ils ont des monnaies. Gondebaud, épris de la grandeur romaine, veut en avoir sa part : il cumule le titre de patrice avec d'autres dignités impériales ; il s'affuble avec ostentation des manteaux brodés et chamarrés d'or du cérémonial romain. Le fils de Gondebaud, Sigismond, proteste par une lettre à l'empereur d'Orient Anastase, que les titres impériaux conférés à ses ancêtres ont paru à ceux-ci plus glorieux que ceux qu'ils tenaient de leurs pères.

Quant aux Francs, avant Clovis, ils détiennent tout le nord-est de la Gaule, depuis environ l'ancien pays des Némètes et des Triboques, près de Spire et de Strasbourg, jusqu'à l'Océan du Nord et au cours de la Somme ; depuis des siècles ils occupent le nord de la Gaule Belgique où le foyer de leur puissance paraît être la contrée qu'on appelle la Toxandrie. Tout en étant guerriers, beaucoup d'entre eux sont propriétaires de villas, de châteaux pris aux Gallo-Romains, de vastes domaines et de forêts de chasse concédés par le roi à ses leudes. Les Francs ont apporté avec eux, sur la rive gauche du Rhin, le paganisme germain et ils n'ont adopté ni les dieux de l'ancienne Rome ni encore le Christianisme. Guerriers avant tout, enorgueillis de leurs victoires, leurs mœurs sont plus rudes et plus farouches que celles des Burgondes et des Visigoths.

Au v[e] siècle, le plus puissant des royaumes Francs, celui des Francs Ripuaires, s'étend sur les deux rives du Rhin ; sa capitale est Cologne ; ses villes principales, Coblence, Tolbiac, Tongres. Les royaumes des Francs Saliens, plus au nord-ouest, ont pour capitales Tournai, Cambrai et Thérouanne.

Tous ces peuples barbares, arrivés avec leurs coutumes nationales, commencent à en faire entreprendre la codification, à l'imitation des lois romaines, par de savants clercs à leur dévotion. Dans la loi des Francs Saliens, rédigée sur la rive gauche du Rhin, avant le baptême de Clovis, par un clerc

d'origine franque, la vie d'un Gallo-Romain est estimée seulement la moitié de celle d'un Franc. Ces Gallo-Romains qu'on a maltraités et dépouillés, — quelque considération qui s'attache à leur situation sociale et à leur brillante culture, — sont à la merci des Barbares. On choisit, par exemple, les plus nobles d'entre eux comme otages en temps de guerre : témoin cet Attale, neveu de Grégoire, évêque de Langres, livré comme otage à un barbare des environs de Trèves, et qui finit par s'échapper[1].

Les limites des royaumes francs, déjà constamment bouleversées au gré de la fortune des armes, étaient encore exposées à d'incessants remaniements, par suite des partages territoriaux qui suivaient la mort des rois. Ce principe du démembrement géographique des États, à la liquidation de chaque succession princière, avait eu, déjà, tendance à s'introduire dans la succession à l'Empire romain ; il reçut son application mouvementée dans la monarchie constantinienne. On avait eu grand'peine à le concilier avec le principe contradictoire de l'unité de l'Empire et il avait fallu prendre contre lui des mesures de sauvegarde dont l'application n'alla pas sans difficultés graves. L'une des plus immorales de ses conséquences fut de raviver ou de perpétuer, dans les familles régnantes, le droit de vie et de mort que le chef de famille avait, à l'origine, sur tous les siens, dans les sociétés patriarcales. Ce droit monstrueux fut appliqué universellement, aussi bien chez les Gaulois et les Germains que dans les monarchies orientales de l'antiquité. Il subsiste, comme « raison d'État » et renaît, de temps à autre, dans le monde hellénique, inavoué, obscur, non défini, mais appliqué en fait, trop souvent, à Rome même et dans les temps modernes : c'est lui, c'est « la raison d'État » qu'il faut reconnaître dans l'ordre donné par Constantin, de mettre à mort son fils Crispus ; dans la condamnation à mort, par le roi Frédéric-Guillaume Ier, de son fils qui, gracié, devait devenir le grand Frédéric ; dans la cruauté du tsar Pierre le Grand qui, en 1718, fait décapiter son fils; et Voltaire approuve, au nom de la raison d'État.

La tradition de ce droit primitif était d'autant plus vivace

1. V. Duruy, *Hist. de France*, t, I, p. 110 (d'après Grégoire de Tours).

chez les peuples germaniques qu'ils se trouvaient, par leurs mœurs, plus rapprochés de la période patriarcale de leur développement. La société mérovingienne en fournit des applications pour ainsi dire quotidiennes, en dépit de la loi chrétienne qui cherche à s'y opposer.

Le partage successoral des États, quelque palliatif qu'on put tenter pour en atténuer les désastreux effets, amènera le démembrement incessant de la Gaule franque qui, en vertu de ce principe barbare, ne parviendra jamais à restaurer, d'une manière stable et définitive, l'unité politique de la Gaule romaine. Au début de la période féodale, il finira par annexer à la Germanie les provinces de l'est de la Gaule, malgré leurs traditions, leurs aspirations et leurs tendances. Mais cet accouplement politique de deux mondes étrangers l'un à l'autre, — la France rhénane et l'Allemagne, — n'entraînera point la communauté des intérêts, l'identité des mœurs.

En fait et dans le sentiment universel, dès l'époque mérovingienne, ces deux mondes, séparés par le Rhin, demeurent hostiles. Sur la rive droite, la Barbarie, toujours menaçante, inorganisée, païenne, odinique, sans villes ni routes, comme au temps de Jules César, de Tacite ou de Julien ; sur la rive gauche, le long du bord même du fleuve, des villes nombreuses, avec tous les rouages de l'organisation romaine et chrétienne.

Les divisions administratives elles-mêmes, dans les royaumes francs, à cheval sur le Rhin, restent fondées sur cette distinction. Les Barbares respectent l'ordre de choses romain avec d'autant plus de scrupule qu'ils ont la prétention de continuer l'empire, d'en garder les institutions, les formes extérieures, et de s'adapter à la culture romaine. Et puis, tour à tour ils deviennent chrétiens ; or, l'Église avait en quelque sorte consacré les cadres de l'administration impériale, en se les appropriant. Pour constituer ses diocèses, elle avait pris la division par *provinces* subdivisées en *civitates*, qui était celle de l'administration civile. Au point de vue religieux, la capitale de la *province* s'appela *métropole* et eut un évêque métropolitain. La *civitas* fut, comme la province, à la fois une circonscription

civile et une circonscription ecclésiastique. Dans chaque *civitas* il y eut un comte nommé par le roi et un évêque.

Au temps de Grégoire de Tours, au VIe siècle, la Gaule a onze provinces ecclésiastiques ou métropoles.

Celles des bords du Rhin qui seules nous intéressent, formaient la Première Belgique (*Provincia Belgica prima*) dont la métropole était Trèves. Les *civitates* qui en relevaient sont les suivantes :

La *civitas Rauracorum* ou *Basiliensium*. Augst avait été détruite par Attila ; Bâle qui la remplaça subit la domination des Burgondes, puis celle des Alamans de la rive droite du Rhin, jusqu'à ce que ces derniers fussent battus par Clovis, en 496. La cité de Bâle, à l'époque mérovingienne, comprenait tout le Sundgau, s'étendant ainsi dans la vallée alsacienne jusqu'à Colmar, comme jadis les Séquanes. Elle fut rattachée tantôt au royaume d'Austrasie, tantôt au royaume de Bourgogne.

La *civitas Argentoratensium* ou cité de Strasbourg, comprenait le Nordgau ou Basse-Alsace. Grégoire de Tours l'appelle d'abord *urbs*, *quæ Strataburg vocant ;* puis *Argentoratensis urbs*, *quæ nunc Strateburgum vocant.* Ce sont là les premières apparitions du nom, peut-être germanique, de *Strasbourg* [1]. La numismatique s'accorde avec le témoignage de Grégoire, puisque parmi les monnaies d'or mérovingiennes frappées à Strasbourg, les unes portent la légende ARGENTORATO FIT et les autres, un peu plus récentes, STRADIBVRGI.

Si, comme on l'a vu, les Triboques n'ont pu fonder *Argentoratum*, il est possible que, plus tard, ils aient été pour quelque chose dans le développement de *Strateburgum* qui s'était établi au pied du *castellum* gallo-romain. D'habitude, en effet, il se formait autour des camps romains des agglomérations de populations vagues, aubergistes, petits marchands ou artisans de bas métiers, vivant du soldat, installés dans des cabanes et que, pour cette raison, on appelait du terme générique de *vicus Canabensis*. Aujourd'hui, les soldats donnent à ces espèces de

1. Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 380. M. Ch. Pfister fait de *Strateburgum* un nom purement latin (*strata*, chemin, et *burgus*, castel). Pfister, *la Limite de la langue française*, pp. 27-28.

camps-volants auxquels l'autorité vigilante assigne une place déterminée, le nom pittoresque et significatif de « Coquinville ». Ces établissements suivent les armées et se déplacent avec elles ; mais lorsqu'il s'agissait d'un *castellum*, le *vicus Canabensis* s'installait naturellement à demeure et finissait par constituer un bourg ou même une ville véritable, annexe de la forteresse. C'est ainsi que se fonda, à côté d'Argentoratum, *Strateburgum*, sans doute avec un élément de population triboque mêlé à d'anciens soldats.

La *civitas Mettensium*, chef-lieu Metz, l'antique capitale des Médiomatrices, devenue celle du royaume des Francs Austrasiens, Francs de l'Austrie ou Francs de l'Est de la Gaule.

La *civitas Leucorum*, chef-lieu Toul (*Tullum*).

La *civitas Verodunensium*, chef-lieu Verdun (*Virodunum*).

La *civitas Treverorum*, chef-lieu Trèves, qui s'étendait jusqu'à Coblence sur le Rhin. La ville s'était un peu relevée de ses ruines ; bénéficiant du souvenir de son ancienne splendeur, elle devint la métropole de la Première Belgique, après que Mayence eut été détruite par les Vandales, en 407.

La *civitas Nemetum*, chef-lieu Spire (*Spira*), l'ancien *Noviomagus* gaulois.

La *civitas Vangionum*, chef-lieu Worms (*Warmatia*), l'ancien *Borbitomagus* gaulois.

La *civitas Moguntiacensium*, chef-lieu Mayence (*Moguntiacum*). En 407, ravagée par les Vandales, Mayence perdit le titre de métropole de la Première Germanie, et elle passa sous la juridiction de l'évêque de Trèves. Ce fut seulement beaucoup plus tard, en 748, que Mayence étant relevée de ses ruines, le pape Zacharie la constitua en siège archiépiscopal ; les cités de Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht, en dépendirent, ainsi que toutes les nations de Germanie, pays barbare de mission et d'évangélisation [1].

La *civitas Agrippinensium ;* chef-lieu Cologne, qui fut, au VIe siècle, la capitale d'un royaume franc.

La *civitas Tungrorum ;* les évêques de Tongres quittèrent cette

1. Longnon, *Géogr. de la Gaule*, p. 180.

ville après qu'elle eut été dévastée par Attila, en 451. Ils s'établirent à Maëstricht (*Trajectum ad Mosam*), puis, au VIIIe siècle, à Liége (*Leodicum*) avec saint Hubert.

Les villes du Rhin au-dessous de Cologne, qui avaient eu, vers la fin de l'Empire romain, le rang de *civitates*, ruinées par les invasions, perdirent ce titre et furent rattachées aux cités de Tongres ou de Cologne. De ce nombre sont *Vetera* (Xanten), *Colonia Trajana* (Köln, près Clèves), *Noviomagus* (Nimègue), *Lugdunum Batavorum* (Leyde).

Toutes ces vieilles cités rhénanes continuaient leurs rapports d'autrefois avec le reste de la Gaule. Elles étaient gallo-romaines et non point germaines, en dépit de l'origine ethnique des maîtres du pays. Leurs aspirations, le principe de leur vie économique, industrielle, intellectuelle, leurs regards sont tournés non point du côté de la Germanie, mais exclusivement vers la Gaule. Nous l'avons démontré ; de nouvelles preuves de cette assertion sont fournies par l'histoire religieuse du pays rhénan.

Saint Martin évêque de Tours dans la seconde moitié du IVe siècle, parcourt les pays rhénans aussi bien que le reste de la Gaule ; il y exerce son apostolat errant, à la poursuite des idoles de l'Odinisme apportées par les Barbares. De Worms, où il commence son apostolat, Martin se rend à Trèves auprès de l'évêque Maximin. Celui-ci était d'origine poitevine et son frère Maxence était, lui-même, évêque de Poitiers. Saint Paulin (349-358), saint Lubentius, saint Castor, saint Quiriace qui illustrèrent successivement l'église de Trèves étaient poitevins. Saint Séverin, évêque de Cologne vers 365, était de Bordeaux. Saint Nizier ou Nicet, évêque de Trèves, de 527 à 566 environ, était originaire du Limousin. Son successeur, Magnéric, le conseiller des rois Childebert et Gontran, était comme lui, issu d'une noble famille gallo-romaine, probablement de la même province. Saint Armand, évêque de Maëstricht, était né à Herbauge, au diocèse de Nantes. Saint Remacle, son successeur, fut abbé de Solignac en Limousin, avant de devenir évêque de Maëstricht, en 649.

Du IVe au VIe siècle, la Gaule du centre et de l'ouest, moins éprouvée par les invasions, est la pépinière d'où sont trans-

plantés en pays rhénan, les évêques, clercs et moines qui faisaient défaut dans les églises bouleversées par les Barbares. Thierry Ier fit venir de Clermont d'Auvergne un grand nombre de clercs pour servir à l'église de Trèves qui en manquait[1]. Et cela n'est point indifférent à constater, dans un temps où l'influence du clergé fut si considérable au point de vue social.

Le premier de nos historiens nationaux, Grégoire, évêque de Tours à partir de 573, parcourt à diverses reprises les pays rhénans. Il raconte qu'il visita, à Cologne, l'église collégiale de Saint-Géréon, élevée, disait-on, sur l'emplacement où furent massacrés des soldats de la légion thébéenne ; il admire les splendides mosaïques de cette basilique. Le prestige moral du vénérable évêque de Tours, successeur de saint Martin, s'impose aux rois francs les plus farouches.

Sans entrer dans les détails de la vie de ces personnages ecclésiastiques, nous voyons par eux combien étaient demeurées actives les relations de Trèves, de Cologne et des autres villes rhénanes avec le reste de la Gaule, en dépit de l'élément germanique qui vint se superposer à leur population gallo-romaine. A cette unité de traditions et d'éducation, les Gallo-Romains de toutes les provinces de la Gaule ajoutent l'unité des croyances religieuses et la fraternité chrétienne.

Le désir des Barbares d'entrer dans l'Empire ou de le continuer, de jouer pour ainsi dire au Romain, les pousse à se faire chrétiens comme les Gallo-Romains, à répudier jusqu'à leurs jargons germaniques. Cette civilisation gallo-romaine, avec tout le cortège de ses éléments moraux et matériels, — le luxe public et privé, le raffinement des mœurs, les lettres et les arts, — les Barbares élevés dans le métier des armes, savaient bien que la source n'en venait pas d'eux-mêmes ni de la rive droite du Rhin, mais de la tradition de ces familles séculairement enracinées dans le sol conquis par eux et au milieu desquelles ils ne pouvaient que faire figure de parvenus. Par atavisme ils ont encore un pied dans la Barbarie germaine ; malgré toute leur bonne volonté, les meilleurs restent imprégnés de

1. Greg. Tur., *Vita Patrum*, VI, 2.

rusticité crue, *cruda rusticitas*, suivant l'expression de Grégoire de Tours ; ils sont des semi-barbares et leur christianisme de forme ne réussit que superficiellement à transformer leurs mœurs. Néanmoins, il donne une réelle autorité aux évêques gallo-romains dont les chefs barbares aiment à faire leurs conseillers.

Ainsi, s'il n'y a plus de frontière rhénane au point de vue politique, le Rhin reste quand même, répétons-le, le fossé profond, la barrière matérielle et morale qui sépare la civilisation et la barbarie. On ne peut pas dire, avec certains auteurs modernes, qu'à partir du v[e] siècle, les intérêts des deux rives du grand fleuve sont devenus communs et distincts de ceux du reste de la Gaule. Non ! les « intérêts » des Germains de la rive droite et ceux des populations de la rive gauche ne se sont jamais confondus. La domination politique a été souvent la même, sans doute ; mais d'un côté est le repaire de la barbarie toute seule et sans partage, et de l'autre, la civilisation gallo-romaine christianisée, à laquelle les Barbares entrés en Gaule sont si heureux et si fiers de se mêler.

Sur la rive droite du Rhin, même dans les cantons occupés par des populations de race franque, il n'y a, comme autrefois, ni villes, ni *civitates*, ni diocèses. Les rois francs y nomment des ducs, c'est-à-dire des chefs militaires ; pour l'Église, c'ést un pays de missions *in partibus infidelium*. Les Germains n'y sont pas plus avancés qu'à l'époque de Tacite.

Nous le savons déjà : leur habitat leur imposait cette immutabilité dans la barbarie et dans l'isolement forestier. Seules, quelques tribus germaines, voisines du Rhin, forcées par les Romains de vivre à l'état sédentaire, avaient quelque peu évolué, parce qu'elles avaient défriché, cultivé, bâti des maisons; par là, elles avaient modifié la nature de leur habitat et leurs mœurs. Parmi celles-ci, nous comprenons les Bavarois au sud, et les Francs transrhénans, fixés sur les bords du Mein inférieur.

A l'arrière-plan, à l'est des Francs, s'agitaient les Thuringiens, les Saxons, les Alamans, et derrière ceux-ci, comme jadis, les *immanissimæ gentes*.

II

LE ROYAUME FRANC DE CLOVIS
(481-511)

Au milieu des horreurs dont les annales de la dynastie mérovingienne sont remplies, une grande idée domine et hante l'esprit de ces hommes farouches, de ces femmes atrocement ambitieuses : chacun cherche à reconstituer à son profit l'unité de la Gaule, parce qu'il sent qu'elle subsiste dans l'instinct des populations. Pour réaliser cette unité et créer la monarchie franque, il faut, à chaque génération, faire disparaître les effets des partages successoraux que veut la coutume traditionnelle des Germains; pour être l'héritier unique, chacun songera à supprimer ses rivaux copartageants, inexorablement, fussent-ils ses frères, ses neveux, ses parents à un degré quelconque.

Ce n'est point par là, toutefois, que Clovis eut à faire débuter la création de la monarchie. Il commença par enlever au patrice romain Syagrius le pays d'entre la Somme et la Loire; puis, il tourna ses armes contre les Alamans.

Ces Barbares, dont les premières déprédations sur le haut Rhin et en Alsace remontaient à deux siècles et demi, avaient le génie du pillage à fond ; ils ne laissaient rien derrière eux ; ils savaient découvrir toutes les cachettes; s'ils l'eussent pu, ils eussent emporté jusqu'aux murailles des maisons, dit un historien du ve siècle[1]. Ils occupaient, au temps de Clovis, sur la

1. Eugippius, *Vita sancti Severini*, ch. 44.

rive droite du fleuve, tout le pays de Bade, c'est-à-dire les anciens champs Décumates et une partie de la Souabe; sur la rive gauche, ils étaient les maîtres intermittents de l'Alsace et des deux versants des Vosges, ainsi que de la Suisse jusqu'aux Alpes et au lac de Constance dont ils avaient chassé les Burgondes. Des conflits incessants se produisaient entre eux et les Francs Ripuaires, leurs voisins du nord, le long du Rhin. Dans l'un de ces combats, à Zulpich (l'ancien *Tulbiacum*), le roi des Francs Ripuaires, Sigebert, successeur de Clodebaut, avait reçu au genou une blessure grave qui le fit appeler désormais « Sigebert le Boiteux ». Vers 496, Clovis vengea les Francs Ripuaires et remporta sur les Alamans une victoire qui le rendit maître de toute la rive gauche du Rhin, même des cités de Bâle et de Vindonissa. Les Alamans furent contraints de reconnaître sa suzeraineté et de s'engager à lui payer un tribut annuel.

Puis, pour imiter les empereurs d'autrefois, Clovis porta ses armes sur la rive droite du Rhin; il soumit les Francs et les autres Germains qui habitaient les bords du Mein et le pays forestier des sources du Weser. La domination mérovingienne se maintint après lui sur cette région: telle fut l'origine du duché de Franconie, dont le nom même rappelle les tribus franques qui s'y étaient fixées et qui, au contraire des Francs qui avaient passé le Rhin, demeurèrent toujours germaniques par leur langue et leurs mœurs. C'est à la suite de cette campagne que Clovis fut baptisé par saint Remi.

Cette conversion de Clovis au catholicisme, inspirée comme celle de Constantin par des visées politiques, eut une portée immense : c'est la pierre de fondation de l'empire franc. Par elle, furent rattachées à Clovis toutes les populations gallo-romaines. Les villes rhénanes, avec leur aristocratie locale, leurs commerçants, leurs bateliers, leurs artisans, — quelques profondes atteintes qu'elles eussent subies, — étaient là encore, courbées sous le joug de la soldatesque franque, et d'autant plus attachées au catholicisme que c'était tout ce qui leur restait de leur passé gallo-romain. Tous les rangs de la société se serraient d'autant plus étroitement autour des évêques, que l'autorité civile d'origine romaine s'était évanouie; les évêques

étaient leur unique soutien en face des dominateurs barbares. Voilà pourquoi la conversion de Clovis inclina vers lui tous les cœurs, non seulement dans la province appelée Première Belgique, mais même dans les royaumes Burgonde et Visigoth, ce qui est bien la preuve de la persistance de l'unité morale de toute la Gaule. Saint Avit, évêque de Vienne, écrit à Clovis pour le féliciter; l'évêque de Rodez, saint Quintien, est chassé de sa ville par les Visigoths parce qu'il appelle les Francs de ses vœux [1].

Ces aspirations des Gallo-Romains cadrent avec l'ambition de Clovis et la favorisent. Nous dirions aujourd'hui qu'il avait avec lui l'opinion publique, et que celle-ci le poussait à reconstituer sous son sceptre l'unité de la Gaule. Elle l'aida à rendre les Burgondes tributaires (500) et à écraser les Visigoths (507). Ces succès éclatants avivèrent les instincts farouches et impatients qui sommeillaient dans l'âme du Barbare. Il n'eut plus de repos avant qu'il se fut emparé des royaumes francs restés indépendants de lui. Ces conquêtes nouvelles, il les fit à la manière germaine qui simplifiait tout, c'est-à-dire par la perfidie et l'assassinat; ce fut, comme aujourd'hui encore, l'absence de tout scrupule, la ruse et l'abus monstrueux de la force brutale : à son avis, les petits États n'avaient pas le droit de vivre. Il jeta d'abord son dévolu sur le royaume de son cousin, Sigebert le Boiteux, roi des Francs Ripuaires, à Cologne.

Un jour, pendant qu'il séjournait à Paris, raconte Grégoire, Clovis envoya à Chlodéric, fils de Sigebert, ce message secret : « Voilà que ton père est vieux et qu'il boite de son pied malade; s'il venait à mourir, son royaume t'appartiendrait de droit, ainsi que notre amitié. » Le fils de Sigebert comprit et résolut de tuer son père, à la première occasion. Sigebert étant donc sorti de Cologne, traversa le Rhin pour aller chasser dans la forêt de Buchau (*Buconia*). A midi, il dormait sous sa tente, son fils le fit égorger; puis il envoya dire à Clovis : « Mon père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et son royaume; envoie-moi quelques-uns des tiens et je leur remettrai volontiers tout ce qui pourra te convenir. »

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 36.

Clovis lui répond : « Je t'envoie des messagers, mais montre-leur seulement les trésors, car je n'ai point l'intention de t'en demander la moindre part. » Les messagers se présentent et Chlodéric leur dit : « Voilà le coffre dans lequel mon père avait coutume d'entasser ses pièces d'or. » — « Plonges-y la main jusqu'au fond, lui répondent-ils, pour te rendre bien compte de ce qu'il renferme. » Pendant que Chlodéric est ainsi baissé, l'un des envoyés levant sa francisque lui fend le crâne.

Clovis apprenant que Sigebert et son fils sont morts, accourt à Cologne et dit au peuple : « Pendant que je naviguais sur l'Escaut, Chlodéric, fils de mon cousin, a tué son père, et lui-même a été assassiné je ne sais par qui, au moment où il ouvrait les trésors de Sigebert. Je suis étranger à tout cela; car j'aurais horreur de répandre le sang de mes parents; ce serait un crime. Mais puisque de tels événements sont arrivés, je vous conseille de me donner votre foi : mettez-vous sous ma protection. » Les guerriers répondent par des applaudissements; ils élèvent Clovis sur le pavois.

Des assassinats commandés par la raison d'État, servie par les instincts barbares, rendent de la même façon Clovis maître des royaumes francs de Cambrai et du Mans. C'est ainsi que Clovis fonde, avec l'assentiment général, la monarchie franque et reconstitue sous son sceptre l'unité de « cette Gaule, dit Duruy, si bien disposée pour une seule domination ».

Alors, les annalistes racontent avec quelle joie naïve et exubérante Clovis reçut, de l'empereur Anastase, le manteau de pourpre et le sceptre d'ivoire, avec les titres romains de consul et d'Auguste. Le grand roi des Francs, le chef de toute la Gaule, fut revêtu solennellement des insignes du consulat romain dans la basilique de Saint-Martin, à Tours; son amour-propre était satisfait, son orgueil exultait ; les populations gallo-romaines crurent au retour de la civilisation et de la prospérité de la Gaule, dans son unité rétablie sous l'égide d'un nouveau Constantin. Comme tous les Barbares, Clovis était séduit par le prestige extérieur, la pompe romaine, la magnificence du costume et des cérémonies. De ce moment, il se considère comme l'égal de l'empereur d'Orient, le successeur des empe-

reurs d'Occident : lui, d'origine germaine, il est le chef franc, gallo-romain d'adoption, qui se dresse, comme autrefois les empereurs, contre le germanisme et la barbarie d'outre-Rhin.

La conversion des Francs au catholicisme, en leur donnant en quelque sorte la « naturalisation » gallo-romaine, faisait d'eux l'aristocratie des Barbares installés en Gaule, et cette supériorité morale avivait encore leur morgue guerrière. Ils ont la fierté du nom *Franc*, comme jadis le *civis romanus* avait la fierté du nom *Romain*. Être Franc est un titre de noblesse ; aussi, gardent-ils, à présent, leurs noms francs, tandis qu'autrefois, sous l'Empire, ils prenaient des noms romains.

Ce sentiment s'exalte avec redondance dans le *Prologue* même de la loi Salique : *Gens Francorum inclyta*, *auctore Dei condita*, *fortis in armis*, *firma in pacis fœdere*, *profunda in consilio*, *corpore nobilis*, *incolumna candore*, *forma egregia*, *audax*, *velox et aspera*.

Malgré tout, aux yeux des Francs eux-mêmes, cet orgueil de race garde son infériorité morale par rapport aux Gallo-Romains : « Rome règne encore sur les imaginations », dit le Goth Jordanès. Pour s'élever en noblesse à la hauteur des Gallo-Romains, les Francs ont beau répudier leur germanisme, embrasser le catholicisme, remporter d'éclatantes victoires : il leur manque « des parchemins », comme on dirait à l'époque moderne ; ils se sentent des parvenus. A tout prix, il importe de démontrer que la race franque est aussi illustre et aussi ancienne que la race romaine et qu'elle a les mêmes ancêtres. Voilà pourquoi des clercs d'origine franque, instruits dans les lettres latines, imaginent de rattacher la race franque aux légendes qui entourent le berceau de Rome elle-même. Ils forgent, sans vergogne, un premier ancêtre de la race royale des Francs, Franco, dont ils font un arrière-petit-fils de Priam, le roi fugitif des Troyens, et par ce stratagème littéraire, la race franque devient « classique » et l'égale de la race romaine. La ville de Paris tire son nom de celui de son fondateur le berger Pâris ; celle d'Asberg, près Duisburg (*Asciburgium*) sur le Rhin, est censée avoir été fondée par Ulysse, au cours de ses aventures sur mer, contées par Virgile. Xanten, l'ancien *Castra Vetera*

est appelée *Troja Francorum* dans les récits épiques du XIe siècle.

Ces prétentions naïves, consignées jusque dans les chroniques médiévales comme celle de Rigord, l'historien de Philippe-Auguste, sont importantes à constater : ce ne sont pas seulement des puérilités, comme on le croit d'ordinaire ; il faut y reconnaître l'indice de cette sorte de fascination que la culture gallo-romaine ne cessait d'exercer sur l'esprit des Barbares conquérants de la Gaule [1]. La Renaissance n'eut garde de l'oublier ; tous les poètes et littérateurs français du XVIe siècle, y compris la *Franciade* de Ronsard, professent que les Francs descendent des Troyens. Toute la tradition médiévale considère Clovis, descendant direct de Franco, arrière-petit-fils de Priam, comme le fondateur de la Monarchie française ; et cette Monarchie indissoluble, le *regnum Francorum*, comprend toute la Gaule gallo-romaine, c'est-à-dire aussi bien l'Austrasie rhénane que la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine. Telle est la doctrine française dont nous constaterons l'application tout le long des siècles de notre histoire nationale.

1. N'est-ce point pour amorcer en quelque sorte des prétentions analogues, que les Burgondes se disaient de même origine que les Romains ?

III

LA GAULE DE L'EST, SOUS LES FILS DE CLOVIS (DE 511 A 561)

L'unité reconstituée de la Gaule, accueillie avec bonheur par toutes les populations qui y voyaient un gage de relèvement, ne dura que peu d'années. Au partage de l'héritage de Clovis entre ses quatre fils, en 511, l'aîné, Théodoric ou Thierry Ier eut la Gaule de l'est : Reims, Châlons, Toul, Verdun, Metz, Trèves, Spire, Worms, Mayence, Cologne, Tolbiac, Neuss, furent les principales villes de ce royaume, qui débordait aussi sur la rive droite du Rhin. A Thierry échut, dès lors, la tâche redoutable de tenir en respect les Barbares de Germanie, moins instables que jadis, mais toujours turbulents et dangereux. Pour remplir cette mission qui rappellait celle des légions d'autrefois, il fallait une armée nombreuse et constamment sur le pied de guerre. De là, l'importance plus grande que prirent dans la France de l'est, les ducs, les comtes, les leudes c'est-à-dire les hommes de guerre. L'Austrasie, comme à l'époque romaine, demeura plus militaire que la Neustrie, la Bourgogne ou l'Aquitaine.

En Germanie, les conglomérats nouveaux formés par les tribus barbares, s'appelaient maintenant les Saxons et les Thuringiens. Leurs incursions sur les territoires des tribus franques de la rive droite du Rhin étaient constantes ; ils menaçaient

même la Gaule d'une nouvelle invasion générale, tandis que se multipliaient aussi les pirateries des Danois sur les côtes frisonne et batave, aux embouchures du Rhin et de la Meuse.

Vers 515, le roi des Danois Chochilaïc vint débarquer sur un bras de la Meuse et pilla la contrée. Le roi Thierry envoya contre les Danois une armée conduite par son fils Théodebert qui remporta une grande victoire. L'épopée scandinave a chanté la valeur guerrière de Béowulf, neveu de Chochilaïc, dans cette bataille, le premier épisode retentissant des pirateries des Danois et des Normands sur les côtes de la Gaule franque [1].

La légende s'empara aussi de la conquête de la Thuringe par le roi franc. Ce fut une opération longue et difficile dans ce pays de forêts montagneuses et de marécages, hanté par les souvenirs de Varus et d'Arminius. Les Thuringiens ou « fils du dieu Thor », n'avaient rien laissé perdre de la cruauté et de la fourberie des Barbares qui les avaient précédés. Ils étaient gouvernés par trois frères, Baderic, Hermanfried et Berthaire, qui régnaient conjointement et sans partage. Poussé par sa femme, très ambitieuse, Hermanfried résolut de se débarrasser de ses frères pour régner seul. Il tua Berthaire, mais il n'osait s'attaquer à Baderic.

Un jour qu'Hermanfried allait prendre son repas, raconte Grégoire de Tours, il trouva seulement la moitié de la table mise, et comme il en témoignait sa surprise : « Il convient, répondit la reine, que celui qui se contente d'une moitié de royaume, n'ait que la moitié d'un repas. » Excité par ces paroles et d'autres semblables, Hermanfried fit parvenir un message secret à Thierry pour le pousser à attaquer son frère : « Si tu le mets à mort, lui mande-t-il, nous partagerons par moitié ce pays. » Thierry réunit son armée à celle d'Hermanfried ; Baderic fut vaincu et tué. Mais le forfait perpétré, Hermanfried refusa d'exécuter sa promesse au roi Thierry.

Pour lors, celui-ci rassemble ses guerriers : « Rappelez-vous, leur dit-il, que les Thuringiens sont venus attaquer vos pères, qu'ils leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient, suspendirent

1. Ch. Pfister, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. II, 2e part., p. 130.

les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse, firent périr d'une mort cruelle deux cents jeunes filles, les liant par le bras au cou des chevaux qu'on forçait, à coups d'aiguillons acérés, de s'écarter chacun de son côté, en sorte qu'elles furent mises en pièces. D'autres furent étendues sur les ornières des chemins et clouées en terre avec des pieux ; puis, on faisait passer sur elles des chariots chargés, et leurs os ainsi broyés, ils les laissaient pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux de proie. »

A ces paroles, les Francs répondent par un cri de vengeance. On court aux armes ; le roi de Soissons, Clotaire, prend part à l'expédition. A l'approche des Francs, les Barbares creusent des tranchées profondes, dissimulées habilement sous une couche de gazon. Les premiers rangs des guerriers francs s'engouffrent dans le piège ; le combat demeure longtemps incertain. A la fin, les Thuringiens, refoulés en désordre, sont acculés à l'Unstrut. Là, le carnage est tel que les cadavres des Barbares amoncelés dans le lit de la rivière servent de chaussée aux Francs qui passent ainsi sur l'autre rive.

Mais Hermanfried s'était échappé. La paix conclue, Thierry l'engagea à venir le trouver, « en lui donnant sa parole qu'il ne courait aucun danger, et il le combla de présents. Mais pendant qu'ils devisaient ensemble, se promenant sur les murs de Tolbiac, Hermanfried, poussé par je sais qui, dit le chroniqueur, tomba du haut du rempart et rendit l'esprit ». C'est ainsi qu'en 531, Thierry et son frère Clotaire vinrent à bout de dompter les Thuringiens dont le pays devint une annexe de la monarchie franque.

Son fils, Théodebert, après avoir contraint les Alamans à reconnaître son autorité et à lui payer tribut, entreprit une expédition en Italie ; éclairé et instruit, autant que valeureux guerrier, l'esprit hanté des souvenirs romains, il fit introduire par des clercs dans les coutumes barbares, des règles empruntées au droit romain, des principes chrétiens, des garanties et des privilèges pour le clergé et les églises. Il se considérait comme l'héritier des empereurs d'Occident, ce qui flattait à la fois les Francs et la population gallo-romaine. Il est le premier prince franc qui ait substitué son nom en toutes lettres, sur les monnaies, à la

place de celui de l'Empereur. Une autre innovation importante dans le monnayage de Théodebert consista dans l'indication, sur les pièces, du nom des ateliers où elles furent frappées. On relève ainsi, sur les monnaies d'or de ce prince, les initiales de Trèves, Mayence, Cologne, Andernach, Remagen, Bonn, Metz, Toul et quelques autres. A cette simple nomenclature on devine la renaissance à la vie commerciale et industrielle des populations rhénanes. Mais s'il y a des ateliers monétaires dans toutes les villes échelonnées le long de la rive gauche du Rhin, remarquons qu'il ne s'en trouve aucun sur la rive droite.

Malgré tout, la sécurité dans le pays rhénan demeurait précaire ; ce ne sont pas seulement les villes qui, prudemment, s'entourent de murailles pour se prémunir contre les attaques brusquées des Germains, ce sont même les monastères et jusqu'aux fermes rurales. Fortunat nous a laissé la description du château que l'évêque de Trèves, saint Nicet (527-566), s'était fait bâtir sur le bord de la Moselle. C'était une vaste enceinte qui entourait un plateau escarpé et défendu par la rivière et l'un de ses affluents. Trente tours crénelées flanquaient ce rempart ; l'enceinte ainsi constituée renfermait des champs cultivés et un moulin à eau. Au point culminant se trouvait, comme une véritable acropole antique, le château où l'évêque habitait et tenait sa cour.

Comment conjecturer ce qu'il fut advenu de l'Occident si le roi de Metz, maître de la rive droite du Rhin et des sources du Danube jusqu'au Lech, eut réalisé son aventureux projet d'expédition sur l'Orient et Constantinople où régnait alors Justinien ? Mais Théodebert mourut jeune encore, d'un accident de chasse, en 547.

Pour des desseins aussi vastes que ceux qu'il avait osé concevoir, il fallait de grandes ressources. Aussi, avait-il été amené à pressurer ses sujets. Son principal intendant du fisc était un personnage nommé Parthenius, qui se fit exécrer pour ses exactions. A peine Théodebert était-il décédé, que la colère populaire fit explosion contre lui : on voulait le mettre à mort. Parthenius obligé de quitter Metz, supplia deux évêques de l'accompagner et de rentrer avec lui à Trèves, pour apaiser la

foule. Au cours du voyage on s'arrêta dans une hôtellerie. Tout à coup, au milieu de la nuit, Parthenius qui était couché, pris d'une terreur subite, s'écrie avec force : « Heu! Heu! au secours! secourez un homme qui meurt ! » Ceux qui étaient dans la chambre, réveillés par ces cris, demandent ce qui se passe ; Parthenius s'explique : « Je viens de voir Ausanius, mon ami, et Papianilla, ma femme, que j'ai tués autrefois ; ils m'appelaient en jugement et me disaient : « Viens te défendre, car il faut que tu comparaisses avec nous au tribunal de Dieu. » Poussé par la jalousie, Parthenius avait, en effet, quelques années auparavant, tué sa femme innocente et son ami.

« Enfin, on parvint à Trèves. Les évêques voyant qu'ils ne pouvaient apaiser la sédition, prirent le parti de cacher Parthenius dans l'église. Ils le mirent dans un coffre et étendirent sur lui des vêtements qui servaient au culte. La foule étant entrée, le chercha dans tous les coins de l'église. Les forcenés se retiraient, furieux de n'avoir rien trouvé, lorsque quelqu'un de la troupe ayant conçu un soupçon, se mit à dire : « Voici un coffre dans lequel nous n'avons pas cherché. » Comme les gardiens déclaraient qu'il n'y avait dedans que des ornements d'église, les autres demandèrent la clef : « Si vous ne l'ouvrez à l'instant, dirent-ils, nous le briserons nous-mêmes aussitôt ». Le coffre ayant été ouvert, et le linge détourné, ils y trouvèrent Parthenius et l'en retirèrent en s'écriant : « Dieu a livré notre ennemi entre nos mains. » Aussitôt, ils le frappent à coups de poing, lui crachent au visage ; et après l'avoir attaché à une colonne, les mains liées derrière le dos, ils le lapident. » C'était du reste, ajoute Grégoire, un homme d'une grande gloutonnerie et sans éducation[1].

Le rétablissement de l'unité de la monarchie franque, le rêve de Théodebert, se fit dix ans après sa mort, au bénéfice de son oncle Clotaire Ier, le roi de Soissons. Celui-ci s'empara d'abord de l'Austrasie, à la mort de Théodebald, le jeune fils de Théodebert, en 553 ; puis, la mort de Childebert, cinq ans plus tard, le fit hériter du royaume de Paris. La monarchie franque de Clotaire, le *regnum Francorum*, fut même plus vaste que celle

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, III, 36.

de Clovis, puisqu'en Gaule il y ajouta la Provence et que, sur la rive droite du Rhin, les Alamans, les Bavarois et les Thuringiens reconnurent sa suzeraineté.

Il lui restait à réduire les Saxons. Depuis des siècles déjà ceux-ci se signalaient par leurs incursions et leurs ravages en Gaule : ils ne devaient être définitivement domptés que par Charlemagne. Leurs succès passagers avaient surexcité leur audace. En vain les empereurs romains, nous l'avons vu, avaient jadis distribué des terres à plusieurs de leurs bandes, en Flandre, en Normandie, sur la Loire ou en d'autres contrées ; ils se reformaient toujours plus nombreux. Au VIe siècle, on les trouve cantonnés le long de la mer du Nord, sur le Weser et l'Elbe. Sur mer, dépassant en audace les Scandinaves eux-mêmes, ils ravagent presque impunément les côtes de la Gaule jusque sur l'Atlantique : « C'est un jeu pour ces pirates, écrit Sidoine Apollinaire, de sillonner la mer de Bretagne sur des cuirs cousus... De tous les ennemis le Saxon est le plus cruel. »

Leur refus de payer au roi des Francs un tribut annuel de 500 vaches, auquel quelques chefs s'étaient engagés autrefois, fut le prétexte d'une nouvelle expédition contre eux. Ces Barbares avaient hérité de toute la fourberie des anciens Germains, *natum mendacio genus*, si bien que les guerriers Francs eux-mêmes déclarent qu'on ne peut se fier à leur parole. Clotaire franchit le Rhin avec ses leudes et son armée. « Il s'était avancé jusqu'auprès des frontières des Saxons, lorsque ceux-ci lui envoient des ambassadeurs chargés de lui dire : « Nous n'avons pas de mépris pour toi ; ce que nous avions coutume de payer à tes frères et à tes neveux, nous ne te le refusons pas ; nous te donnerons même davantage, si tu l'exiges. Nous ne désirons qu'une chose, c'est que la paix subsiste, et que ton armée ne vienne pas se heurter contre notre peuple. » A ces mots, Clotaire dit aux siens : « Ces hommes parlent bien ; n'allons point les attaquer, de peur de pécher contre Dieu. » Mais ceux-ci répondent : « Nous savons qu'ils sont des menteurs et qu'ils ne rempliront aucunement leurs promesses ; marchons contre eux »[1] ;

1. *Scimus enim eos mendaces, nec omnino quod promiserint impleturos.* Greg. Tur., IV, 14.

les Saxons revinrent en suppliant, allant jusqu'à offrir toutes leurs richesses : « Prenez tout cela, disent-ils, avec la moitié de notre pays ». Les Francs, avertis par l'expérience, ne voulurent rien entendre. Le combat s'engagea ; des deux côtés il périt tant de monde, dit Grégoire, qu'on ne put compter les morts ; Clotaire fut obligé de se contenter d'une paix boiteuse. Aussi, quelque temps après, les Saxons s'avancèrent jusqu'à Deutz, sur le Rhin, en face de Cologne, prêts à franchir le fleuve comme autrefois[1].

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, IV, 14 et 16.

IV

L'AUSTRASIE ET LA GERMANIE SOUS LES SUCCESSEURS DE CLOTAIRE Ier (DE 561 A 613)

Les Francs mérovingiens aspirent à dominer sur toute la Gaule comme les Romains et ils y réussissent. En se substituant à ces derniers et aux autres Barbares, ils reprennent la tradition de l'unité nationale de la Gaule et cette tradition s'impose à leurs divisions politiques, comme elle persiste dans tous les esprits : c'est elle qui donne à leur empire sa cohésion. Tragédies de cour, guerres intestines, partages successoraux, rien de tout cela ne porte atteinte à la solidarité morale de la Gaule franque dans toutes ses provinces. Sous ce rapport, le contraste est frappant avec la Germanie, demeurée le domaine incohérent de tribus étrangères et sans aucune affinité entre elles.

En Gaule, la langue latine reste la langue officielle universelle ; l'éducation est gallo-romaine, les écoles, les arts, tous les organes sociaux sont identiques à Cologne, Trèves et Metz, Paris, Lyon, Clermont, Poitiers, Bordeaux, Narbonne, Marseille. Lisez Grégoire de Tours, vous constaterez, par exemple, que les individus circulent sur tous les chemins, comme à l'époque romaine, d'un bout à l'autre de la Gaule, sans difficultés, sans entraves d'aucune sorte et sans qu'ils soient traités d'étrangers ou d'ennemis en passant d'un royaume dans l'autre : pour eux, depuis le Rhin jusqu'à l'Atlantique et à la Méditerranée, il n'y a

point de frontières. Les princes francs qui règnent séparément sur le lot que le sort leur a assigné, ont, au milieu de leurs rivalités sanguinaires, la perception très nette de l'unité de la monarchie franque, héritière de l'antique unité gauloise. Comme les Augustes et les Césars de l'empire constantinien, chacun d'eux n'est que le chef d'une grande province de la même nation, le *regnum Francorum*, qui est toute la Gaule.

S'ils ont les honneurs et les bénéfices du pouvoir suprême, une cour souveraine, une chancellerie, des conseillers, un maire du palais, une école du palais, des antrustions, des leudes ; s'ils sont les chefs absolus de leur armée, les maîtres de leurs impôts, ils entendent bien, cependant, que l'unité de la monarchie franque ne soit point rompue par leurs partages. Ils se sentent solidaires les uns des autres, appelés occasionnellement à se succéder, disposés toujours à se ravir leur part d'héritage, au nom même du principe de l'unité monarchique.

Au milieu des tueries, des complots et des perfidies infâmes dont la carrière des fils et des petits-fils de Clovis n'est qu'une longue trame, ces princes barbares poursuivent un but constant : reconstituer à leur profit l'unité de la Gaule, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. Et ce mobile de leurs crimes familiaux, — la raison d'État, — se trouve concorder avec les légitimes et traditionnelles aspirations des populations gallo-romaines. Grégoire raconte que Clovis, fils du roi Chilpéric, escomptant la succession de son père, après que ses deux frères eussent été assassinés par Frédégonde, s'écria : « Voilà mes frères morts ! le royaume est tout entier pour moi. Toutes les Gaules me seront soumises, et les destins m'ont accordé, à moi seul, tout l'empire[1]. »

Aussi, voyons-nous, de temps à autre, cette Gaule franque si unie moralement, reprendre sans secousse son unité politique : c'est un grand corps social dans tous les membres duquel circule la vie organique, échauffée par un foyer unique. Comme au temps de Clovis, la monarchie franque (*regnum Francorum*) se reconstitue pour ainsi dire d'elle-même, sous Clotaire Ier, sous

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, V, 40.

Clotaire II, sous Dagobert Ier, et encore sous Clovis II, sous Childéric II, sous Thierry III, puis sous les maires du Palais des rois fainéants, en attendant la forte unité carolingienne.

Il va de soi que cette cohésion morale de la Gaule franque, comme celle de la Gaule antique, n'empêchait point les variétés provinciales, issues de l'habitat, du climat, du genre de vie, des éléments ethniques et d'une foule d'autres circonstances locales. Il y avait, effectivement, des particularités de mœurs et de tempérament dans les diverses régions de la Gaule franque, dans l'Austrasie rhénane, la Neustrie, la Bourgogne, l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence. L'Austrasie ou la Gaule de l'Est demeurait, comme elle l'avait été sous l'Empire romain, le pays des marches frontières, chargé de veiller sur la turbulente Germanie. Comme jadis, elle était remplie de soldats toujours en armes, prêts à s'opposer à une invasion ou à franchir le Rhin pour aller réprimer quelque révolte des Thuringiens, des Saxons, des Alamans ou d'autres Barbares.

Les légions impériales étaient remplacées par les cohortes franques commandées par les rois d'Austrasie. Des tribus franques occupaient la rive droite du fleuve, depuis le Mein jusqu'aux forêts marécageuses d'où le souvenir d'Arminius n'était peut-être pas encore effacé.

Cet état de sentinelle avancée s'ajoutant à l'action inéluctable de l'habitat, a donné à l'Austrasie un caractère plus rude et plus guerrier, par rapport à la Neustrie, à la Bourgogne, aux pays du sud de la Loire. De là, la place prépondérante que prennent, dans cette région, les chefs militaires, c'est-à-dire les ducs, les comtes, les leudes, les hommes libres qui portent la francisque et la framée et délibèrent tout armés. Le roi est obligé de tenir compte des volontés, des caprices de ses leudes, de les consulter à tout instant; et les choses se passent plus brutalement encore que lorsque les légions irritées faisaient un empereur ou l'assassinaient. Le roi veut-il les entraîner à quelque expédition ? il lui faut faire valoir les bénéfices, l'appât du gain; constamment il leur distribue comme récompenses, des métairies, des domaines de chasse, des forêts, d'anciennes villas, des châteaux, des dignités de cour. Et ainsi, les leudes deviennent riches, de plus

en plus puissants et exigeants, surtout à la faveur des minorités royales.

Les guerres civiles qui éclatent entre les rois de Neustrie et d'Austrasie, au temps de Frédégonde et de Brunehaut, accentuent encore les divergences entre les hommes de guerre de l'est et ceux de l'ouest ou du centre. Enfin, chose éminemment appréciée par les Francs, l'Austrasie, au climat plus sévère, avec ses immenses forêts des Vosges et des Ardennes, était, plus que toute autre, la région des grandes chasses. Ces anciens Germains sont passionnés pour la chasse ; comme les Barbares d'outre-Rhin, ils passent une partie de leur temps à la poursuite des fauves dans les forêts. Voilà pourquoi les rois mérovingiens ont de si nombreuses villas, dans toute la région des Ardennes, du Rhin et des Vosges, voire des domaines immenses où ils se plaisent à résider, où ils délivrent leurs diplômes, tiennent leurs plaids et s'installent pour une saison avec leur cour.

Quelle était la vie des populations rhénanes, au milieu de cette soldatesque franque et à côté de cette cour des rois d'Austrasie, si remplie de meurtres et de complots ?

Dans cette région comme dans le reste de la Gaule, l'élément barbare de la société eut naturellement son influence sur l'élément gallo-romain. La pénétration des deux sociétés s'exerce réciproquement. Les Gallo-Romains vivent côte à côte avec les Francs ; ils entrent au service des Francs ; les plus instruits des clercs recherchent les fonctions de la cour, tiennent les bureaux. Le christianisme est l'agent principal de fusion entre les Francs et les Gallo-Romains; les uns et les autres sont admis dans l'Église et y fraternisent aux pieds des autels. Mais si les Barbares y gagnent et s'adoucissent, l'Église y perd et les rangs du clergé s'ouvrent à des personnages qui, sous des formes policées, gardent leur barbarie atavique et l'introduisent jusque dans le sacerdoce et sur les marches du sanctuaire.

Les lois franques sont rédigées en latin par des clercs qui, formés au droit romain, s'efforcent de les mettre en harmonie avec la loi romaine. Ils suppriment, en les omettant, bien des coutumes germaniques; ils plient les Barbares aux règles romaines qu'ils introduisent dans leurs coutumes nationales, enfin

fixées par écrit. Les deux droits tendent à se rapprocher, à fusionner, à se pénétrer, et par là, à ne plus former qu'une nation des deux éléments superposés et amalgamés. Ainsi évolue lentement cette société mérovingienne.

La culture de l'esprit, privilège de la race gallo-romaine, s'était réfugiée presque exclusivement dans le clergé ; mais, par un choc en retour, dans les rangs même du clergé, elle se ralentit et dépérit chaque jour davantage, à mesure que le clergé se barbarise par son recrutement.

Néanmoins, les évêques gardent leur influence et leur autorité ; à cause de leur caractère sacré, de leur instruction et des conseils éclairés qu'ils sont susceptibles de donner. Le plus autorisé de tous, au VI[e] siècle, est Grégoire de Tours. Les rois le font venir à leur cour pleine de sang et d'atrocités. Et Grégoire, comme fatigué de toutes les horreurs que son devoir d'annaliste l'oblige à raconter, écrit : « Je souffre à rappeler tant de guerres civiles qui écrasent le peuple et l'empire des Francs[1]. »

En 585, Grégoire fut envoyé par Gontran, roi de Bourgogne, auprès de son neveu Childebert II, roi d'Austrasie, qui résidait alors à Coblence. L'évêque de Tours nous raconte occasionnellement les tribulations de Théodore, évêque de Marseille qui, lui aussi, vint à Coblence, mais pour d'autres motifs. La ville de Marseille était possédée, en partie par Childebert II, et en partie par son oncle Gontran ; Théodore s'étant trouvé mêlé aux difficultés que cette possession en partie double provoquait quotidiennement, dut entreprendre le voyage de Coblence pour aller se justifier auprès de Childebert. Mais il lui fallut traverser les États de Gontran, qui le fit arrêter et le mit sous bonne garde, sans toutefois exercer sur lui aucun sévice; il le fit conduire à Childebert comme un véritable prisonnier. « On le gardait si étroitement, raconte Grégoire, que lorsqu'il arrivait dans quelque ville, on ne lui laissait voir ni l'évêque ni aucun citoyen. Quand il passa à Trèves, on donna avis à l'évêque Magnéric que Théodore était déjà placé dans la barque qui devait l'amener en secret. L'évêque, le cœur serré, se leva,

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, V, Prologue.

accourut en toute hâte, trouva encore Théodore captif sur le bord de la rivière, et s'adressant à ses gardes, il leur demanda la raison de cette impiété qui empêchait un frère de voir son frère. Enfin, on lui laissa voir Théodore, il l'embrassa, lui fournit quelques vêtements et se retira ; puis il se rendit dans la basilique de Saint-Maximin pour y prier. » Arrivé à Coblence, Théodore fut reçu par le roi Childebert et il n'eut pas de peine à se justifier des calomnies portées contre lui. A cette époque, la navigation de la Moselle était redevenue de toute sécurité ; on y rencontrait les marchands qui faisaient le commerce du sel et d'autres marchandises entre Metz et Trèves par la rivière, plus sûre peut-être que les routes de terre[1].

Théodore rencontra à la cour de Coblence notre vénérable historien. Grégoire raconte qu'un jour le roi le retint à table jusqu'à la nuit. « Le repas fini, dit Grégoire, je me levai, et m'étant dirigé vers la Moselle, je trouvai sur la rivière une barque préparée pour moi. Au moment où j'y montais, des gens de toute condition s'y précipitèrent en foule, si bien que la barque se trouva remplie d'hommes et d'eau, et faillit chavirer. Par bonheur, j'avais sur moi des reliques du bienheureux Martin et c'est à leur vertu que j'attribue notre salut. La barque revint au rivage d'où nous étions partis ; on en fit sortir les hommes, on en retira l'eau, on en écarta les étrangers et nous fîmes le trajet sans obstacle. Le lendemain, je fis mes adieux au roi et je partis. »

Grégoire se rendit, cette fois, de Coblence à Yvoy (Carignan) ; là, se trouvait un monastère où l'abbé Walfroy (Wufolaïc), d'origine lombarde, lui fit un accueil empressé et lui raconta les dramatiques circonstances de sa conversion et la bizarrerie de la pénitence qu'il s'était imposée. Walfroy avait eu l'idée de se choisir pour demeure le sommet d'une vieille colonne romaine, dans les environs de Trèves, comme Siméon Stylite, subissant avec une endurance inouïe les intempéries de toutes les saisons, prêchant de là-haut l'Évangile aux Barbares attirés autour de la colonne par la curiosité, les conjurant d'abandon-

1. Grég. de Tours, *Miracula Beati Martini*, IV, 29.

ner le culte d'une statue colossale de Diane érigée à quelque distance.

Dans les campagnes rhénanes, en effet, le paganisme gallo-romain était loin d'avoir été extirpé ; il avait même accueilli certaines pratiques superstitieuses apportées de Germanie par les Francs. A l'exemple de saint Martin, des missionnaires chrétiens parcouraient les campagnes pour combattre les cultes païens sous toutes leurs formes. C'est ainsi qu'à Cologne même, on voyait, au temps de Thierry Ier (511-534), peut-être encore le fameux autel des Ubiens (*ara Ubiorum*) dont parle Jules César. Thierry était venu à Cologne accompagné de saint Gall, le grand-oncle de Grégoire de Tours.

« Or, raconte ce dernier, il y avait là un temple rempli de divers ornements, où les Barbares du voisinage venaient faire des sacrifices et se gorger de viande et de vin jusqu'à vomir. Ils y adoraient aussi comme divinités des idoles et ils y déposaient des membres de forme humaine qu'ils sculptaient en bois quand quelque partie de leur corps était atteinte par la maladie. » Saint Gall mit le feu au temple, mais il eut été massacré par les païens sans la protection du roi Thierry [1].

En 588, au lendemain du traité d'Andelot entre Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert II, roi d'Austrasie, celui-ci alla résider dans sa ville de Marley (*Marilegium*), non loin de Strasbourg. Lorsqu'il mourut, en 596, ses deux fils, Théodebert II et Thierry II, se partagèrent ses États : le premier eut l'Austrasie et le second, la Bourgogne. Mais une contestation s'éleva au sujet de la limite respective des deux royaumes. L'Alsace faisait partie du royaume de Bourgogne et Thierry affectionnait particulièrement cette contrée où il était né, avait été élevé et où il aimait à chasser. Théodebert voulut la lui enlever ; il y vint et exerça dans la Basse-Alsace des déprédations « à la manière des Barbares », dit la chronique de Frédégaire.

Les deux rois convinrent de conférer ensemble à ce sujet. Ils tinrent un plaid, à Seltz, sur le Rhin. Thierry s'y rendit avec dix mille soldats ; Théodebert amena, de son côté, une armée

1. Greg. Tur., *Vita Patrum*, VI, 2.

d'Austrasiens, dans des intentions hostiles. Thierry, effrayé, accorda tout ce que voulait son frère : il céda toute l'Alsace. Le roi de Bourgogne était d'autant plus empêché de faire valoir ses droits, qu'il avait hâte de repousser les Alamans qui venaient de piller Avenches et de dévaster les vallées du Jura.

Une fois débarrassé des Alamans, Thierry, qui avait gardé rancune à son frère, écrivit à son oncle Clotaire II, à Paris, pour l'engager à faire la guerre à Théodebert. Leurs armées concentrées à Langres, s'avancèrent par Andelot et Naix jusqu'à Toul, où Théodebert fut battu. Le roi d'Austrasie prit la fuite par Metz et Trèves jusqu'à Cologne. Léonise, évêque de Mayence, se déclara contre lui. Le roi de Bourgogne, après avoir traversé la forêt des Ardennes, se heurta à l'armée de Théodebert, composée de hordes barbares venues de la rive droite du Rhin, Saxons, Thuringiens et autres pillards. Une terrible bataille s'engagea. « Il se fit un tel carnage, dit Frédégaire, que, là où les phalanges combattaient, les corps des hommes tués n'avaient pas de place pour tomber, et qu'ils demeuraient debout et serrés, les cadavres soutenant les cadavres, comme s'ils eussent été vivants. » Thierry, victorieux, entra dans Cologne; son frère Théodebert s'enfuit précipitamment au delà du Rhin. Un lieutenant de Thierry, Berthaire, l'y poursuivit et réussit à le capturer. Berthaire reçut en récompense de sa bravoure le cheval du roi avec sa housse. Théodebert fut conduit enchaîné à Chalon-sur-Saône. Son jeune fils, Mérovée, avait été fait prisonnier avec lui : « un soldat le prenant par les pieds, le frappa contre une pierre et lui brisa le crâne. »

A la mort de Thierry II, en 613, le roi de Neustrie Clotaire II résolut de s'emparer de ses États, au détriment de ses quatre fils. L'aîné de ceux-ci, Sigebert, avait été intronisé en Austrasie par Brunehaut. Devant l'armée de Clotaire, Brunehaut quitta Metz avec le jeune Sigebert, pour se réfugier à Worms ; mais elle ne fut pas suivie par les leudes austrasiens. Ceux-ci, à leur tête Arnulf et Pépin, appelèrent Clotaire qui, par une marche rapide, atteignit Andernach. En vain, Brunehaut envoya à Clotaire une députation pour le fléchir; en vain, l'exécrable reine dépêcha en Germanie Sigebert lui-même, ac-

compagné de Warnachaire, maire du Palais, pour enrôler des Thuringiens. Après que Brunehaut eut été livrée à Clotaire II qui la fit écarteler, l'unité de la Gaule jusqu'au Rhin fut de nouveau rétablie (613).

Durant ce VI[e] siècle, la Germanie demeure, comme auparavant, une annexe barbare de la monarchie franque, nous dirions aujourd'hui un pays de protectorat. Quand on ouvre un Atlas géographique, comme celui dans lequel un éminent savant, Auguste Longnon, a disposé les résultats de ses recherches sur la géographie politique de la Gaule mérovingienne, on est porté à se faire illusion en voyant le royaume d'Austrasie installé largement sur les deux rives du Rhin. La même couleur teinte tout le pays, depuis Reims et les plaines de Champagne jusqu'aux sources du Weser, c'est-à-dire jusqu'aux confins des Thuringiens et des Saxons. Mais, pour être sous la domination franque, les deux rives du Rhin n'en sont pas moins, comme autrefois, bien différentes l'une de l'autre. Sur la rive gauche du fleuve, s'épanouissent et renaissent à la vie industrielle, commerciale, religieuse, toutes les villes que nous connaissons, depuis Constance et Bâle jusqu'à Cologne et Leyde. Sur la rive droite, il n'y a toujours rien, hormis des camps fortifiés et des refuges ; quelques résidences forestières que les rois se sont ménagées dans la forêt de Buchau, à peu de distance de Cologne, et qui leur servent de rendez-vous de chasse. Ainsi, c'est toujours le Rhin qui reste la limite de la civilisation. La Germanie ne cesse pas d'être le danger extérieur : c'est là que les rois francs, aux abois, vont recruter des auxiliaires féroces, des ennemis (*hostes*), qu'ils prennent à gages, lorsqu'ils veulent, comme Sigebert, en 562, livrer au pillage et à l'incendie quelque portion des royaumes de leurs voisins, en Gaule.

V

L'AUSTRASIE SOUS LES MAIRES DU PALAIS. L'ALSACE MÉROVINGIENNE

En 622, la trente-neuvième année de son règne, Clotaire II, roi de toute la Gaule, voulant satisfaire aux vœux, peut-être aux exigences des leudes austrasiens, associa à son trône son fils Dagobert; il l'établit roi de la portion de l'Austrasie située à l'Est des Ardennes et des Vosges [1]. Dagobert qui n'était qu'un enfant, fut placé sous la double tutelle d'Arnulf, évêque de Metz, et du chef des leudes, le maire du Palais, Pépin de Landen.

On se tromperait en soupçonnant, dans cet acte politique, l'éveil de quelque tendance particulariste ou nationale des « Francs de l'Est » ou d'une partie des Austrasiens. Ce fut seulement, de la part des leudes, titulaires des charges de la cour, chefs des armées, propriétaires de grands domaines, l'occasion de satisfaire leurs visées d'affranchissement vis-à-vis du pouvoir royal, et de gouverner au nom d'un prince mineur, au mieux de leurs intérêts, de leur avidité et de leur indépendance individuelle. La meilleure preuve, c'est que, deux ans plus tard, au moment de son mariage, Dagobert, poussé de nouveau par ses leudes, demanda et obtint, non sans peine, que sa part du

1. Frédégaire, xlvii.

royaume fut agrandie de toute la Neustrie. Clotaire ne garda pour lui que le pays situé au sud de la Loire. Après sa mort, en 629, Dagobert, son seul héritier, rétablit l'unité de la monarchie franque, dans toute son étendue géographique.

Il ne faudrait pas non plus supposer que cette concession à Dagobert d'un royaume à demi-indépendant ou le rétablissement de l'unité monarchique, eussent été l'occasion de quelque changement dans la constitution politique de l'Austrasie et des autres régions de la Gaule franque. En aucune façon : il y eut, sous tous ces régimes, trois maires du Palais, l'un en Austrasie, les autres pour la Neustrie et la Bourgogne. Sous un seul roi, il y avait trois grandes provinces administrativement autonomes, et une quatrième, l'Aquitaine, qui avait aussi ses traditions particulières. Tel est l'état du *regnum Francorum*, c'est-à-dire de la Gaule, au VIIe siècle.

En Germanie, les Francs du Mein, bien que plus barbares, sont néanmoins les meilleurs auxiliaires du roi d'Austrasie pour maintenir dans le devoir les Frisons, les Saxons, les Thuringiens, les Alamans, les Bavarois. La monarchie de Dagobert s'étend ainsi depuis le cours de l'Elbe jusqu'aux Pyrénées. Dagobert est un véritable empereur d'Occident; il intervient dans les affaires des Visigoths d'Espagne et l'empereur de Constantinople recherche son alliance. Par Dagobert, fut réalisé un empire franc précurseur de celui de Charlemagne.

Les Francs n'étaient pas tous des guerriers : témoin, ce franc, nommé Samo, qui, associé à un certain nombre d'autres, pénètre jusqu'au cœur de la Germanie pour y faire le commerce. Il se crée une sorte de clientèle et de popularité chez des tribus slaves, les Vendes, cantonnés au delà de l'Elbe. Ceux-ci le firent roi et Frédégaire dit qu'il régna avec bonheur pendant 35 ans; il eut douze femmes Vendes qui lui donnèrent 22 fils et 15 filles.

Les Vendes ne sont que l'avant-garde d'autres tribus slaves et hunniques, qui font alors, avec eux, leur apparition dans l'histoire : Croates, Slovènes, Tchèques, Sorabes, Wiltzes, Obodrites, couvrent la Germanie, menacent les frontières de l'empire franc du côté de la Thuringe, sur l'Elbe et la Saale, en attendant le tour des rives du Danube ou du Rhin.

Ces incursions, quelque sérieuses qu'elles fussent, ne mettaient point en péril les populations rhénanes ; les villes de la rive gauche, relevées de leurs ruines, jouissaient d'une prospérité qui était comme le reflet de leur ancienne splendeur. On le constate par l'activité de leurs ateliers monétaires qui sont nombreux, par les ornements sculpturaux des sarcophages découverts dans la région rhénane, par les produits des arts industriels que les fouilles ont livrés à nos musées ; l'orfèvrerie mérovingienne, les bagues, colliers et bracelets, les armes, les boucles de ceinturons en bronze lamé d'argent ou incrustés de verroteries et de cabochons : tous ces monuments trouvés par milliers sur les bords du Rhin, sont de fabrication locale et attestent la renaissance artistique et l'activité industrielle du pays. C'est cette prospérité, autant que l'extension du royaume franc et les expéditions heureuses en Germanie, qui ont fait entrer le roi Dagobert dans la légende populaire.

A la tête d'une aussi vaste monarchie, le roi supportait mal l'autorité sans cesse grandissante du maire du Palais et l'arrogance des leudes. Sa colère éclata contre Chrodoald qui était pourtant apparenté à Pépin de Landen. Un jour, à Trèves, Chrodoald se rendait auprès du roi pour conférer avec lui, lorsqu'il fut assassiné par des sicaires postés à la porte de l'appartement royal. Chrodoald s'était, dit-on, souillé de toutes sortes de crimes ; or, à cette époque, il n'y avait guère d'autre moyen d'exercer la répression des crimes des grands.

Mais si le meurtre de Chrodoald paraît indiquer, de la part de Dagobert, la volonté de secouer le joug de l'aristocratie et de résister à ses exigences, les leudes, toutefois, furent plus forts que le roi ; il dut céder. Dès 633, Dagobert fut, comme son père, contraint d'instituer comme roi d'Austrasie, son jeune fils Sigebert II, sous la tutelle du duc Adalgise et de Cunibert, évêque de Cologne.

En 640, la 8e année du règne de Sigebert, Radulf, duc de Thuringe, s'étant révolté, le roi dut se mettre en campagne. Parmi les chefs qui l'accompagnaient, figurait Ænovale, comte du Sundgau, à la tête des guerriers de son pays. Après avoir traversé la forêt de Buchau, on atteignit les frontières de la

Thuringe. Radulf avait installé son camp sur une colline qui dominait le cours de l'Unstrut. Sigebert battu, par suite de la défection de la milice de Mayence, perdit plusieurs milliers d'hommes ; le comte du Sundgau, Ænovale, fut tué. Les débris de l'armée austrasienne repassèrent le Rhin qui les mit à l'abri des poursuites de l'ennemi[1]. Cette fois encore, le grand fossé du Rhin sauva la Gaule, mais la suzeraineté des Francs sur la Thuringe fut perdue.

Les Alamans, à leur tour, sur la rive droite du haut Rhin, refusèrent le tribut, impunément. La limite de la domination des Francs Austrasiens fut ainsi ramenée au Rhin, en 643 ; toute la région de la Germanie sur laquelle les Francs avaient étendu leur suzeraineté depuis Clovis, dut être abandonnée pour longtemps[2].

A la mort de Sigebert II, en 656, l'unité de la monarchie fut rétablie par son frère Clovis II ; mais ce prince mourut au bout de quelques mois, n'ayant pour héritiers que des enfants en bas âge. Les maires du Palais gouvernèrent à leur place, laissant la royauté indivise, ou créant, à leur gré, des rois d'Austrasie ou de Neustrie.

Childéric II était seul roi de toute la monarchie franque depuis 670, lorsque l'évêque de Maëstricht, Théodard, confiant dans la justice de ce prince, entreprit d'aller le trouver pour faire restituer à son église des biens que les leudes avaient usurpés. Mais le motif de son voyage avait été soupçonné : avant que le prélat eut pu rejoindre Childéric, on le trouva assassiné dans la forêt de Bivalt, auprès de Spire, le 17 septembre 672. Saint Lambert, son successeur sur le siège de Maëstricht, tomba aussi sous le fer des meurtriers, pour un motif analogue : on voit, par ce double épisode, quelles étaient les mœurs de ces leudes austrasiens qui ne s'étaient pas encore entièrement dépouillés de la barbarie germaine. Lambert eut pour successeur saint Hubert, l'apôtre des Ardennes.

Celui-ci, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine au temps du roi Dagobert, était l'un des hauts dignitaires de la cour d'Austrasie.

1. Frédégaire, lxxxvii.
2. E. Lavisse, *Hist. de France*, t. II, Ire partie, p. 164.

Il était païen et il prit part, en 687, à la fameuse bataille de Tertry, qui assura la prépondérance de la famille des Arnulfings. La légende de la conversion de cet intrépide chasseur est demeurée populaire jusqu'à nos jours. Devenu évêque, Hubert transféra son siège à Liége qui, par lui, fut rapidement une grande et belle cité. Le nord de l'Austrasie, plus rempli de Barbares que tout le reste de la Gaule, se transformait ainsi peu à peu, sous l'action des évêques et des moines.

Sous le principat de Pépin d'Héristal et les rois fainéants, les évêques et les missionnaires inaugurent leur grand dessein de l'évangélisation de la Germanie. C'est par le christianisme que les Germains entreront enfin dans la civilisation. On commença par les Frisons, et ce furent des missionnaires anglo-saxons qui en eurent la gloire. D'Angleterre, saint Willibrod, en 695, passe en Frise avec onze missionnaires et fonde l'évêché d'Utrecht. Pépin d'Héristal fait contruire sur l'un de ses domaines le monastère d'Echternach, dans l'Eifel, pour les missionnaires de Willibrod.

Le duc des Frisons, Radbod, se fit baptiser et donna sa fille à Grinwald, fils de Pépin, alliance qui rattacha la Frise et les bouches du Rhin au royaume des Francs. Pendant que l'apôtre de la Franconie, Kilian, subissait le martyre à Wurzbourg, Pépin d'Héristal, poursuivant les Alamans jusqu'au lac de Constance, les contraignait à reconnaître sa suzeraineté ; enfin, les Bavarois, convertis par saint Rupert, acceptaient aussi la domination des Francs de la Gaule.

Mais ces conquêtes étaient éphémères, et ces conversions, de pure forme. Les expéditions des Francs de l'autre côté du Rhin ressemblaient à des tournées de police armée, qu'il fallait sans sans cesse recommencer. En 716 et 717, Charles Martel parcourt le pays des Frisons et la Belgique jusqu'à Cambrai, pour réprimer des révoltes locales; à plusieurs reprises, il passe le Rhin pour dompter les Saxons du Weser; de 725 à 734, il guerroie contre les Alamans et les Bavarois, secondant partout l'œuvre d'évangélisation qu'il sait la meilleure garantie de la domination des Francs. Mais la tâche des missionnaires est difficile. Ils ont surtout à lutter contre la persistance des coutumes odiniques,

qu'ils ne parviendront à extirper qu'au bout de longs siècles d'efforts continus. Chez les Alamans, par exemple, Pirmin, le fondateur du monastère de Reichenau, s'attire les colères du duc Theutbald en faisant la guerre aux superstitions païennes et aux cultes des divinités odiniques Freia et Holla[1]. Réfugié en Alsace, Pirmin y crée ou réforme les monastères de Murbach, Marmoutiers, Neuviller ; il est favorisé par les ducs et les comtes francs du pays.

Depuis Clovis, l'Alsace toute entière n'avait jamais cessé de faire partie du royaume des Francs (*regnum Francorum*), qu'elle fut rattachée à l'Austrasie ou à la Bourgogne devenue franque elle-même. Les deux *civitates* entre lesquelles les Romains avaient partagé le pays, celle de Strasbourg et celle de Bâle, avaient pour limite la petite rivière d'Eckenbach, au nord de Colmar (*Argentovaria*); elle est encore dénommée aujourd'hui le *Landgraben* « fossé provincial ». Plus tard, les deux comtés ou landgraviats s'appelèrent le comté du Sundgau (*pagus meridionalis*) ou Haute Alsace, et le comté du Nordgau (*pagus septentrionalis*), la Basse Alsace.

Quant au nom de l'Alsace lui-même, qui désigne l'ensemble des deux comtés, il n'est pas antérieur au début du VIIe siècle. A cette époque, Frédégaire et les chartes de Wissembourg appellent le pays, *pagus Alsatius* ou *Alisacense*, *Alisatia* ou *Alesatia ;* ses habitants sont les *Alesaciones*. Parmi les étymologistes, les uns ont voulu dériver le nom d'*Alsace*, en allemand *Elsass*, de celui de l'Ill ou Ell qui arrose toute la contrée, parallèlement au Rhin ; mais la forme la plus ancienne du nom de l'Ill est *Illa*, d'où il est difficile de faire dériver *Alisatia*. C'est pourquoi Pfister préfère l'opinion suivant laquelle le nom *Alesaciones*, donné par Frédégaire, signifierait « les hommes établis sur la terre étrangère ». Il aurait été donné « par les Alamans de la rive droite du Rhin à ceux de leurs compatriotes qui, les premiers, prirent pied sur la rive romaine du grand fleuve[2] ». Les Alamans considéraient donc la rive gauche du Rhin comme « terre étrangère » par rapport à leur pays. Signa-

1. LAVISSE, *Hist. de France*, t. II, Ire partie, p. 262.
2. CHR. PFISTER, *le Duché mérovingien d'Alsace et la Légende de sainte Odile*, p. 6.

lons comme pièce nouvelle à joindre au procès, le nom de la rivière *Alisatia*, l'Alzette, affluent de la Moselle, au Luxembourg, déjà mentionnée sous ce nom par Ausone.

Comme le nom de l'Alsace fait son apparition au temps où les rois mérovingiens nomment un duc d'Alsace, qui avait le commandement des armées cantonnées dans les deux comtés, il est naturel de croire que ce nom a été créé pour désigner cette vaste circonscription d'ordre militaire, qui eut pour mission de maintenir les Alamans au delà du fleuve. C'est seulement à partir de ce moment, et dans ces circonstances, que furent rapprochées les deux parties de la contrée d'entre le Rhin et les Vosges; elles avaient été, primitivement, l'une dans la dépendance des Séquanes (Rauraques), l'autre dans celle des Médiomatrices, puis, englobées dans la province romaine dénommée administrativement Germanie supérieure.

La chaîne des Vosges (*silva Vosagus*) n'est mentionnée qu'une fois par Grégoire de Tours, qui raconte que le roi franc de Bourgogne, Gontran, y allait chasser. Comme dans les Ardennes et tout le pays mosellan, il y avait, en Alsace, des résidences rurales que les rois préféraient aux palais des villes : celles de Marley (Marlenheim), de Königshoven (*curtis regia*), de Kircheim, de Schlestadt, d'Isembourg près Rouffac.

Les maires du Palais, de la famille des Arnulfings, les leudes austrasiens, les ducs et les comtes d'Alsace avaient aussi des châteaux, des exploitations agricoles entourées de forêts giboyeuses. La petite ville de Dabo, auprès de Phalsbourg, au centre d'immenses forêts qui se rattachent aux Vosges, était, à l'époque mérovingienne, un établissement de ce genre, un château-fort, ancien *castellum* romain, probablement remis en état par le roi Dagobert.

Cé qui caractérise aussi l'Alsace, à l'époque mérovingienne, c'est sa colonisation par les moines. D'après certains érudits, les premiers colons seraient venus d'Écosse et d'Irlande, comme les missionnaires de la Frise. L'Irlandais Colomban fonda en 590 le monastère de Luxeuil, dans les solitudes boisées des Vosges. Les missionnaires créèrent, dans cette région, une quantité de villages dont les noms ont conservé jusqu'à nos jours

une forme qui trahit cette origine : Woday, Waray, Lamey, Haday, Haberey, Näss, Iltiss et d'autres qui ont aussi une désinence irlandaise[1]. Les moines qui, à la suite des Irlandais, vinrent de la Gaule, bâtirent, à leur tour, une foule de monastères, comme Munster, fondé sur une concession du roi Childéric II ; Massevaux, Saint-Amarin, Murbach, Lautenbach, Saint-Sigismond ou Saint-Marc, Saint-Grégoire, Pairis, Liepvre, Echery, Hugshoven, Andlau, Sainte-Odile, Haslach, Neuviller, Klingenmunster, Surbourg, Wissembourg.

Le premier duc d'Alsace que mentionne l'histoire, Gondoin, était contemporain de Sigebert, roi d'Austrasie de 638 à 656. Gondoin accorde, en 650, à saint Germain, issu d'une noble famille de Trèves, l'emplacement nécessaire, dans une gorge du Jura, sur la Birse, pour fonder l'abbaye de Grandval ou Moutiers, au diocèse de Bâle. Le successeur de Gondoin fut Boniface, connu par un acte de 660. Celui-ci, vers 662, fut remplacé par Adalric ou Cadalric, dont le nom se trouve altéré ultérieurement sous les formes Catic, Atic, Atticus, Etic, Eticho, Etichon : tous ces noms désignent en réalité le même personnage.

Adalric tenait son titre de duc du roi Childéric II. Il fut mêlé aux tragédies sanglantes dans lesquelles Ebroïn et saint Léger, évêque d'Autun, jouèrent les premiers rôles. C'était, comme tous ceux de son temps, un homme terrible et féroce, avec des accès de repentir inspirés par la morale chrétienne. Il fonda, pour racheter ses crimes, au sommet du Hohenbourg, un monastère de femmes dont sa fille Odile fut la première abbesse.

Adalric ou Etichon fut d'abord le complice du maire du palais Ebroïn, et l'un des persécuteurs de saint Léger, mais il changea d'attitude le jour où l'Austrasie, avec les Arnulfings, voulut venger la mémoire de l'évêque d'Autun odieusement martyrisé ; toute l'Alsace se couvrit d'églises dédiées au saint martyr et Adalric, rallié à temps à la famille des Pépins devenue toute-puissante, favorisa ce mouvement. Après sa mort, survenue vers 683, son fils Adalbert fut nommé duc d'Alsace. Il fonda,

1. Ch. Grad, *l'Alsace*, p. 39.

lui aussi, pour expier ses péchés, plusieurs abbayes : vers 717, celle de Saint-Etienne de Strasbourg, et vers 721, celle de Honau. Adalbert mourut vers 722, laissant deux fils dont l'aîné Liutfrid lui succéda comme duc d'Alsace.

La charge devenait ainsi héréditaire. Son frère Eberhard reçut le titre de comte : c'est lui qui protégea l'abbé Pirmin. Enfin, leur sœur Eugénie succéda à sainte Odile, leur tante, comme abbesse de Hohenbourg. Le duché d'Alsace était, sous toutes ses formes, désormais un patrimoine de famille.

Il est probable que le duc Liutfrid accompagna Charles Martel dans ses expéditions au delà du Rhin contre les Alamans. Les historiens ne prononcent plus le nom du duc Liutfrid après 739. On ne sait comment il mourut, mais il est aisé de deviner pour quels motifs il n'y eut plus, après lui, de ducs d'Alsace. La famille ambitieuse des Arnulfings devenait de jour en jour plus puissante; elle aspirait à ravir le trône aux faibles Mérovingiens et pour parvenir à ses fins il lui fallait faire dis paraître tous les obstacles. « Voilà pourquoi, observe Pfister, Charles Martel ou Pépin le Bref détruisit le duché d'Alsace et ne nomma plus, dans ce pays, comme représentants de l'autorité royale, que de simples comtes. L'expression *ducatus Helisacensis* demeura comme un souvenir, mais ne répondait plus à aucune réalité [1]. » Les comtes du Nordgau et du Sundgau commencèrent alors à gouverner l'Alsace, sous l'autorité directe des rois.

1. Chr. Pfister, *le Duché mérovingien d'Alsace*, p. 22.

VI

SAINTE ODILE.
SA LÉGENDE JUSQU'A L'ÉPOQUE MODERNE

Dans cette terrible époque mérovingienne où la barbarie franque essaye de se greffer sur la culture gallo-romaine par la vertu du christianisme, l'histoire est pleine des plus étranges contrastes : le brigandage et l'assassinat alternent sans transition avec les actes de la piété la plus sincère et la plus ardente. La vie heurtée des ducs et des comtes d'Alsace nous en offre maints exemples, aussi bien que la cour des rois d'Austrasie et de Neustrie. Nulle époque ne fut plus féconde en criminels et en saints, en actes de sauvagerie destructive et en fondations d'églises et de monastères : des fleurs embaumées, au milieu des ronces et des ruines.

C'est dans ce cadre tragique que naît l'Alsace, et sur son berceau veille, comme un ange tutélaire, sainte Odile, la fille du duc Adalric. De ce duc, meurtrier de saint Germain, seraient issus, croyaient naguère de graves historiens, des dynasties princières qui, après treize siècles, ne seraient point encore éteintes, les Carolingiens, les Capétiens, Rodolphe de Habsbourg, les ducs de Lorraine, les margraves de Bade, des rois de Pologne et de Hongrie, des saints, des papes, des princes de l'Église. La critique a fait bonne justice de ces généalogies dressées par la naïveté ou le calcul intéressé. Il n'y a point à en

tenir compte[1]. D'ailleurs, la légende médiévale et moderne de sainte Odile, patronne de l'Alsace, n'a pas besoin, pour être charmante, d'être environnée de ce lourd et fastueux cortège : résumons-la, bien qu'elle ne renferme guère d'éléments historiques.

Le duc Adalric épousa Berswinde, qui était peut-être apparentée à saint Léger. Cette femme, pieuse et tendre, est comme Clotilde à côté de Clovis, ou Radegonde auprès de Clotaire ; elle essaye de tempérer le caractère de son farouche mari. Voici comment la légende raconte la naissance d'Odile :

Le couple princier se réjouissait dans l'attente de la naissance d'un enfant, mais l'événement fut une déception cruelle pour Adalric : cet enfant fut une fille et cette fille était aveugle. Le duc voulut tuer le nouveau-né. Pour éviter ce crime, Berswinde le confia à une servante qui emporta la petite Odile et la cacha à Scherwiller, non loin d'Ehenheim. Mais un an ne s'était pas écoulé que, dans Scherwiller, toutes sortes de commérages circulaient sur cette malheureuse petite créature dont l'origine était enveloppée de mystère. Berswinde trembla à la pensée que son mari pourrait tout apprendre. Elle fit transporter l'enfant bien loin, au monastère de Palma (Baume-les-Dames), à quelques lieues de Besançon.

Odile grandit en paix, et lorsqu'elle eut une douzaine d'années, elle fut baptisée par saint Erhard et saint Hidulphe. Le premier vint tout exprès du monastère de Niedermunster, auprès de Ratisbonne, le second, originaire de Trèves, avait fondé le monastère de Moyenmoutier, entre Senones et Saint-Dié.

Une nuit, Erhard eut une vision : « Lève-toi, lui dit le Seigneur, pars pour le monastère de Palma : tu y trouveras une vierge, aveugle depuis sa naissance ; tu la baptiseras au nom de la sainte Trinité, et après le baptême, la vierge aveugle verra la lumière du jour. » Erhard se hâte et vient à Moyenmoutier consulter Hidulphe qui comprend avant qu'il ait parlé. Les deux moines se mettent en route, suivent le cours sinueux du Doubs

1. Voyez surtout à ce sujet : Winterer, *Histoire de sainte Odile* (in-8, 1869) ; Ch. Pfister, *le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile* (in-8, 1892), et le beau livre de M. Henri Welschinger, *Sainte Odile, patronne de l'Alsace* (1901).

et arrivent au monastère de Palma. Ils demandent à voir l'enfant aveugle, et mis en sa présence ils font cette prière : « Seigneur Jésus, vous qui êtes la vraie Lumière et qui éclairez tout homme venant en ce monde, faites tomber sur cette vierge, votre servante, la rosée de votre miséricorde ; donnez la lumière de la grâce à son âme et la lumière du jour à son corps. »

La cérémonie du baptême eut lieu en présence de toutes les religieuses. Tandis qu'Erhard, rempli d'un pieux attendrissement, prononçait ces mots : « Au nom du Seigneur Jésus-Christ, que ton corps voie comme ton âme ! », voilà que, ô miracle ! les yeux de l'enfant se mettent à se lever et à regarder vers le ciel, en actions de grâces ! La vue lui était donnée. Après les premiers moments de l'émotion et du trouble de l'assistance, Erhard prononça : « C'est la toute-puissance du Christ qui a opéré ce miracle », et Hidulphe, comme son frère, bénissait le Dieu qui guérit les aveugles-nés.

L'enfant du miracle fut appelée Odile. On lui fit connaître sa naissance, et à partir de ce moment, Odile ne cessa de prier pour son père. Adalric fut de longues années avant de se laisser toucher par la grâce et il devait encore, dans l'intervalle, commettre bien des forfaits ; il refusa obstinément de voir sa fille.

Cependant Odile se présenta un jour, à l'improviste, au château d'Hohenbourg où résidait le duc d'Alsace ; elle alla droit à son père qu'elle reconnut à son air farouche, fléchit le genou devant lui, baisa sa main et lui dit qu'elle était sa fille, née aveugle et maintenant guérie par la miséricorde de Dieu. Cette fois, Adalric fut vaincu ; il releva sa fille avec bonté, l'embrassa et les assistants louèrent Dieu qui fait bien toutes choses. Il y eut de grandes fêtes au château d'Hohenbourg.

De nouvelles tribulations attendaient Odile à la cour de son père. De nombreux prétendants à sa main se présentèrent ; la pieuse fille, tout absorbée par les soins qu'elle donnait aux pauvres, déclarait qu'elle ne voulait pas se marier. Mais voilà qu'un jour, on vit arriver en grande pompe au château, une ambassade du duc des Alamans qui venait, lui aussi, demander pour son fils la main de la fille du duc d'Alsace. Cette proposition était flatteuse pour Adalric qui voulut, dans des scènes

terribles, contraindre sa fille à donner son consentement. « Je préfère mourir ! » s'écria la jeune fille.

Connaissant le redoutable caractère de son père, elle comprend qu'il ne lui reste d'autre parti que la fuite. Sous un déguisement elle sort du château, descend la montagne à travers la forêt, gagne le Rhin qu'un batelier lui fait traverser pour une piècette d'argent. Furieux, Adalric monte à cheval avec ses gens pour aller à la recherche de sa fille. Il rencontre le batelier qui lui dit tout. Odile était arrivée à Musbach, auprès de Fribourg, lorsqu'elle entend, soudain, le galop des chevaux et la voix de son père qui l'appelle; elle se cache dans un rocher qui s'entr'ouvre tout exprès pour l'abriter. Mais elle ne peut résister aux accents de détresse de son père et, sans être vue, elle répond : « Mon père ! »

Adalric est surpris d'entendre la voix de sa fille sortir d'un rocher : « Odile ! » crie-t-il encore, et le frisson court dans ses veines lorsque, de nouveau, sa fille lui répond : « O mon père, vous persécutez Celui qui me protège ! » Adalric comprend, cette fois, la volonté de Dieu, jure de s'y soumettre et de respecter le saint engagement de sa fille qui lui demande de construire pour elle un couvent à Hohenbourg. Le rocher s'entr'ouvre de nouveau et Odile se jette dans les bras de son père. A Musbach, au-dessus de Fribourg-en-Brisgau, un oratoire, construit à côté d'une source qui guérit les ophtalmies, consacre aujourd'hui encore, le souvenir de ce touchant épisode de la légende.

Le Hohenbourg où le duc Adalric avait son château, est l'une des montagnes les plus admirables de l'Alsace. On y monte par des routes en lacets ou des sentiers qui serpentent à travers les vignobles des jolies petites villes de Barr et d'Obernai, puis, c'est un immense et grandiose amphithéâtre de chênes et de sapins. Du sommet de la montagne, le touriste n'a, à ses pieds, que des arbres qui dévallent à perte de vue, puis, toute la plaine d'Alsace depuis Wisembourg jusqu'à Bale, frangée par la ligne bleue du Rhin : on compte deux cents villages entourés de bosquets, de moissons, de vignobles, de houblonnières. Du côté de Barr, on domine les ruines du vieux château de Landsperg, bâti au XIIe siècle.

A toutes les époques de l'histoire, l'homme a été frappé de

l'admirable site du plateau de Hohenbourg et de ses environs. Aussi, y a-t-on retrouvé des restes de toutes les civilisations. Il y a des dolmens et des abris sous roche des premiers âges ; mais ce qu'on remarque surtout, ce sont les restes d'une gigantesque enceinte de muraille qu'on appelle dans le pays, « le mur des païens ». Le circuit de ce mur qui descend dans la vallée pour remonter sur la montagne voisine et revenir à son point de départ, est de 10 kilomètres et demi. La plus grande longueur du terrain qu'il enclot est de 3.000 mètres et sa plus grande largeur d'un kilomètre. Ce sont là les restes d'un immense *oppidum* gaulois, analogue à celui de Dabo, à ceux du mont Beuvray, de Bovioles, d'Alésia et tant d'autres qu'on a signalés dans toutes les parties de la Gaule : on les désigne parfois sous le nom de « camps de César ». Il en est peu qui soient aussi vastes que celui de Sainte-Odile. Les fouilles qu'on y a pratiquées n'ont fourni que des objets gaulois; rien de germanique.

C'est au milieu de cette immense enceinte que le duc Adalric s'était fait construire un château et qu'il aimait à résider, au centre de ses chasses, au cœur du pays dont la garde lui était confiée, pour le protéger surtout contre les Alamans. C'est à côté de son château, sur un rocher à pic, qu'il concéda à sa fille le terrain nécessaire pour y construire un monastère. On croit qu'il y eut là, à l'époque romaine, un sanctuaire de Rosmerta, la parèdre de Mercure, la déesse spécialement honorée chez les Trévires, les Leuques, les Lingons, les Médiomatrices.

La sainte mourut le 13 décembre 720; de nombreux miracles eurent lieu sur son tombeau. Charlemagne, dit-on, fut le premier pèlerin couronné qui le visita. Depuis lors et d'une façon ininterrompue jusqu'à nos jours, les pèlerinages se sont répétés incessamment aux reliques de la pieuse fille que toute l'Alsace vénère comme sa patronne.

Heureux les peuples qui ont de pareilles légendes à leur berceau ! ce sont ces récits naïfs et populaires, ce n'est pas la sèche érudition, qui entretiennent la vie de l'âme des foules, mettent en son cœur la consolation et l'espérance, font irréductible le sentiment national. Voilà pourquoi l'histoire de sainte Odile, enjolivée à travers les siècles, reste vénérée par tous les Alsaciens.

Voilà pourquoi tous les penseurs, impressionnés par l'aspect grandiose du site de Sainte-Odile, s'efforcent de s'y mettre en communion avec la pensée intime de l'Alsace, c'est-à-dire avec ce qui ne meurt jamais chez un peuple opprimé par l'étranger. Maurice Barrès, le plus près de nous, a trouvé des accents profonds, d'une émotion communicative, en évoquant « la pensée de sainte Odile[1] ». Mais rien n'approche de l'enthousiasme lyrique des Alsaciens de nos jours, lorsqu'ils gravissent la sainte montagne. L'un d'eux s'écrie :

Non ! il n'est pas en Alsace un lieu semblable au mont Sainte-Odile. La nature lui a donné, à la fois, tout ce qu'elle a d'austérité et de splendeur ; l'histoire l'a marqué de toutes ses empreintes ; Dieu lui a prodigué ce qu'il réserve aux terres prédestinées. O mont Sainte-Odile, que tu es beau avec tes fières assises de roches nues ! Que tu es beau en ton verdoyant manteau de sapins, aux plis audacieux ! Que tu es beau quand le soleil de juillet t'inonde de ses rayons et dore l'opulente plaine de l'Alsace, qui s'étend devant toi, immense et dans toute sa gloire ! Que tu es beau encore quand l'orage approche, quand l'éclair sillonne la nue qui t'enveloppe, quand le tonnerre bondit de montagne en montagne ! O mont Sainte-Odile, que tu es imposant avec ton vieux mur ; avec tes retraites où règne le silence, où régnait le mystère ; avec ton enceinte de tours et de manoirs en ruines ! Mais, ô mont Sainte-Odile, que tu es cher, avec tes reliques, tes chapelles, ta source, tes récits, ton histoire, ta sainte[2] !

C'est au monastère de Sainte-Odile que fut peint, par une religieuse de génie, l'un des plus beaux manuscrits à miniatures que le moyen âge nous eut légué, « le riche et suave *Hortus Deliciarum* » de Herrade de Landsperg, abbesse de Sainte-Odile du temps de Tancrède roi de Sicile, et de l'empereur Henri VI ; elle exécuta son *Recueil* pour l'usage de la « phalange des vierges de Hohenbourg, blanches comme le lis », suivant l'expression d'un historien. Hélas ! cette œuvre incomparable n'existe plus, que par les reproductions qui en ont été faites et les études que lui ont consacrées les érudits et les artistes. Les Germains modernes sont passés par là : l'original a été détruit, en 1870, par les Prussiens, lorsqu'ils ont bombardé et incendié la Bibliothèque de Strasbourg.

1. *Au service de l'Allemagne*, chap. VI.
2. WINTERER, *Histoire de sainte Odile* (1869), p. 232.

Gœthe a consacré une page exquise au pèlerinage qu'il fit au mont Sainte-Odile :

« en compagnie, dit-il, de cent ou de mille croyants, dans ce lieu, où se voient encore les fondements d'un *castellum* romain et où une jeune et belle comtesse s'était, disait-on, retirée, par une pieuse inclination, au milieu des crevasses et des ruines. Non loin de la chapelle où les pèlerins font leurs dévotions, on montre sa fontaine et l'on conte de gracieuses légendes. L'image que je me faisais d'elle et son nom se gravèrent profondément dans ma mémoire. Ils m'accompagnèrent longtemps ; enfin, je donnai ce nom à l'une de mes filles tard venue, mais non moins chérie, qui fut accueillie avec une grande faveur par les cœurs pieux et purs.

« De cette hauteur encore, se développe au regard la magnifique Alsace, toujours la même et toujours nouvelle ; tout comme dans l'amphithéâtre, où que l'on se place, on voit l'assemblée toute entière, mais, d'une manière distincte, ses voisins seulement, il en est de même ici des bocages, des rochers, des collines, des bois, des champs, des prairies, des villages, approchés et lointains. On voulut même nous montrer Bâle à l'horizon. Que nous l'ayons vu, je ne voudrais pas en jurer ; mais l'azur lointain des montagnes de la Suisse exerça aussi sur nous son prestige, en nous appelant à lui, et comme nous ne pouvions obéir à cette impulsion, il nous laissa un sentiment de mélancolique regret[1]. »

Mais depuis quarante-cinq années, avec plus de ferveur et d'émotion encore qu'autrefois, les pèlerins alsaciens, le lundi de la Pentecôte, gravissent sous bois les pentes de la montagne sainte, à côté des ruisselets qui gazouillent et dansent autour des cailloux. Chacun cueille, de-ci, de-là, des fleurs champêtres, dont il forme un bouquet destiné à parer l'autel de la vieille chapelle de Sainte-Odile : il sait que, là-haut, sont préparés de grands vases pour recevoir la digitale, la fougère, le lierre et et l'épilobe. Sur l'esplanade, on chante des cantiques, les cloches sonnent, la procession s'ébranle, les prêtres forment cortège à à la châsse qui renferme les reliques de la sainte. Avant de redescendre, chacun jette un regard attendri et mélancolique sur la plaine immense que le Prussien barbare foule encore de sa botte ensanglantée.

1. GŒTHE, *Mémoires. Vérité et poésie*, 3e part., livre XI.

CHAPITRE II

LA FRANCE DE L'EST ET LA GERMANIE SOUS LES CAROLINGIENS

I

SAINT BONIFACE

L'homme qui jeta les fondements de la civilisation en Germanie fut Boniface, archevêque de Mayence. C'était un Anglo-Saxon, appelé d'abord Winfried. Il professait à Cantorbéry, lorsqu'il prit la résolution, comme tant d'autres moines anglo-saxons de cette époque, de se consacrer à l'évangélisation de l'Europe barbare. Après un séjour de deux ans à Rome, le pape lui confia, en 719, la mission de « visiter les peuples les plus sauvages de la Germanie ». Boniface se rendit alors auprès de Willibrod, évêque d'Utrecht, l'apôtre des Frisons. Au bout de trois années de préparation, il se met en campagne, parcourant la Hesse et la Saxe ; tel est le succès de son apostolat qu'il songe à donner au pays une organisation ecclésiastique. En 722, Grégoire II le nomme évêque de la Hesse et de la Thuringe. Boniface installe dans ces régions forestières, de véritables colonies de prêtres, de moines et de religieuses ; partout il abat les chênes sacrés et les simulacres d'Odin, élève à leur place des oratoires, des églises, fonde des monastères, pourchasse

les sorciers. Thuringiens, Saxons, Bavarois répudient leurs idoles.

Lorsque Grégoire III, successeur de Grégoire II, écrit à Charles Martel pour lui demander de favoriser l'apostolat de Boniface, les expressions dont le pape se sert montrent la différence que l'on continuait à faire entre les populations de la rive droite du Rhin et celles de la rive gauche. Il lui dit que Boniface est chargé « de répandre la prédication parmi les peuples de la Germanie, sur la rive droite du Rhin, lesquels sont encore possédés par l'erreur du paganisme ou l'obscurité de l'ignorance » [1].

L'entreprise paraissait devoir se heurter à tant d'obstacles que, seule, la foi intrépide qui ne recule pas devant la perspective du martyre pouvait oser l'aborder. Il s'agissait, suivant les instructions données par le pape à Boniface, non seulement d'évangéliser les peuplades germaines pour les faire entrer dans la civilisation, mais d'opérer la réforme du clergé franc dans les rangs duquel, à la faveur des désordres des derniers temps, l'élément barbare devenu prépondérant, avait introduit la simonie et le dérèglement des mœurs.

Le duc d'Austrasie et de Neustrie était d'autant plus disposé à favoriser l'évangélisation de la Germanie qu'il savait que les peuplades converties au catholicisme entraient, par là, dans la clientèle des Francs. Aider les missions catholiques, c'était s'inspirer de la raison d'État : c'était travailler à l'expansion de la puissance et de l'hégémonie franques et assurer la tranquillité et la sécurité des frontières de l'empire franc. Avec l'appui de Charles Martel, Boniface parcourt de nouveau la Germanie ; à sa voix éloquente les foules demandent le baptême et renoncent, dans une formule dont le texte en haut allemand nous est parvenu, à adorer la trinité païenne, Odin (Votan) Thor et Saxnot [2].

A partir de 738, Boniface crée successivement les évêchés et les villes épiscopales de Würtzbourg, de Burabourg (Burberg) transféré plus tard à Paderborn, d'Erfurt, d'Eichstædt et, pour être une pépinière de missionnaires, le grand monastère de Fulda.

1. Lettre citée dans LAVISSE, *Hist. de France*, t. II, 1re partie, p. 265.
2. HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*, rad. LECLERCQ, t. III, 2e part. p. 835.

Dès lors, il peut songer à la seconde partie de sa mission, la réforme du clergé franc, pour laquelle il fut contrarié plutôt que secondé par Charles Martel. Dans ses lettres au pape, il se plaint du tout puissant maire du Palais qui avait, lui-même, fait main basse sur des biens d'églises, conféré des bénéfices ecclésiastiques à un bon nombre de ses hommes de guerre. Mais les services que, d'autre part, Charles Martel et ses pères avaient rendus à la cause du catholicisme, étaient trop éminents, pour que le pape ne fermât pas, momentanément, les yeux sur les désordres engendrés surtout par l'atavisme barbare. Il convenait d'attendre.

En 741, après la mort de Charles, ses deux fils Carloman et Pépin, héritèrent la gérance du royaume des Francs, se gardant, comme leur père, d'introniser un nouveau roi. Du consentement des grands, Carloman s'installa au gouvernement de l'Austrasie et de ses annexes, l'Alamanie et la Thuringe ; et Pépin prit celui de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence.

Alors, Boniface convoqua le premier concile de Germanie. Les lettres que le légat écrit au pape Zacharie, font le plus lamentable tableau de l'état de l'Église dans le royaume franc. La hiérarchie catholique méconnue est remplacée par l'autorité du comte. Nombre de sièges épiscopaux demeurent vacants, d'autres sont occupés par des évêques indignes. Dans les rangs du clergé, des concubinaires et des aventuriers de toute sorte : soldats entrés là pour jouir des biens et des privilèges ecclésiastiques, esclaves fugitifs qui se font, par surprise, donner la tonsure pour échapper à leur maître ; hérétiques par ignorance, illuminés, charlatans de religion qui mélangent à leur christianisme les plus étranges pratiques de l'idolâtrie germanique : ce sont, dans les pays rhénans, l'Écossais Clément ; le Franc Adelbert qui dressait des croix et des oratoires auprès des fontaines dont il restaurait ainsi le culte païen ; il exhibait une lettre de Jésus-Christ qui, tombée du ciel à Jérusalem, lui avait été apportée par les anges. Il se disait saint et distribuait en guise de reliques ses ongles et ses cheveux[1]. Boniface dénonce

1. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. Leclercq, t. III, 2e part., pp. 817 et 875.

des laïques intronisés évêques, des clercs débauchés, grands chasseurs et soldats avides de querelles et de sang.

Le pape répond en priant à la fois Carloman et Boniface d'assister au concile et de réclamer la déposition des clercs et des évêques indignes. La première séance s'ouvrit le 21 avril 742 ; c'était à Worms ou dans la ville nouvelle de Francfort[1]. A côté de Carloman et de Boniface, y figurent : Burchard, évêque de Wurtzbourg, Reginfried de Cologne, Wintan de Burabourg, Witbald d'Eischtædt, Dadan d'Utrecht (?), Edda de Strasbourg. On n'y voit ni Adelbert, ni Clément, ni Gewilieb de Mayence, ni Milon, laïque intrus qui cumulait les évêchés de Reims et de Trèves, ni la foule des autres prévaricateurs, la plupart créatures de Charles Martel ; prévoyant que l'assemblée allait prononcer leur châtiment, ils se gardèrent de répondre à l'appel de Carloman.

Celui-ci, en promulguant les décisions du concile sous forme de capitulaires, prend le titre de duc et prince des Francs (*dux et princeps Francorum*). Il confère, de son autorité de chef d'État, à Boniface, auquel il reconnaît le titre de légat du pape, juridiction sur tous les évêques francs de son gouvernement : « Sur le conseil des prêtres et de nos grands (*optimatum meorum*), dit-il, nous avons établi des évêques dans les villes, et nous avons institué au-dessus d'eux l'archevêque Boniface, l'envoyé de saint Pierre. Nous décrétons que, chaque année, se réunira un concile auquel nous assisterons ; que les églises rentreront dans les biens qui leur ont été dérobés. Nous enlevons tout revenu ecclésiastique aux prêtres intrus, aux diacres et aux clercs fornicateurs et adultères ; nous les dégradons et les contraindrons à la pénitence. »

Les prescriptions qui visent la suppression des superstitions païennes sont surtout remarquables ; elles font connaître les mœurs et les pratiques du peuple franc encore semi-barbare : Rien de plus étrange que l'état social de ces populations, chrétiennes par le baptême, mais qui associaient dans leur culte Odin à Jésus-Christ. Au sortir de l'église ou de l'école épisco-

1. Héfélé, *Histoire des Conciles*, trad. Leclercq, t. III, 2e part., p. 818.

pale ou monastique où ils font preuve de zèle chrétien, ils se laissent ressaisir par l'attrait de leurs vieilles superstitions. Ils se cachent pour offrir des sacrifices de chevaux sur les dolmens, au pied de vieux arbres ou aux sources sacrées. Ils chôment le jeudi, en l'honneur de Thor ; ils se livrent à toutes sortes de pratiques de magie et de sorcellerie ; d'anciens prêtres des divinités odiniques, devenus sorciers, habitent des cavernes dans les bois où on va les consulter en secret. Ils tirent des horoscopes, lisent l'avenir dans le vol des oiseaux ou les cendres de l'âtre, interprètent le hennissement des chevaux, allument sur les hauteurs des feux de joie à certaines fêtes, se livrent à des orgies, à des danses barbares[1].

Les conciles rédigent contre ces superstitions et ces pratiques d'origine gauloise ou germanique, un *Indiculus* où elles sont énumérées. Ce sont principalement : les libations et pratiques magiques qui avaient lieu après la mort et sur les tombeaux ; les sacrifices de porcs (*spurcalia*) qu'on célébrait en février, en l'honneur du Soleil renaissant, et qui sont peut-être, avec les Lupercales, l'origine de notre Carnaval ; les reposoirs rustiques dans lesquels on honorait des divinités païennes par des danses lascives et des libations ; divers sacrifices dans les forêts, comme celui des neuf têtes de chevaux, la cueillette du gui sacré, le culte des fontaines et des menhirs, le port de phylactères et d'amulettes, les incantations, les augures d'après le vol des oiseaux et l'examen de la fiente des chevaux et des bœufs, ou d'après les éternuements ; la consultation et fréquentation des devins et des sorciers ; la pratique des sorts ; les présages par l'examen du feu et de la fumée ; l'usage de certains breuvages et d'herbes magiques ; l'usage de crier à la lune, de faire des figures de dieux païens en pâte de farine ou avec des mandragores. L'*Indiculus* interdit aussi les cultes de Jupiter et de Mercure et la croyance à la sainteté des héros réunis dans la Walhalla. Ce n'était pas par un simple décret ni même en une génération, que pouvaient être abolies ces superstitions, réalisés des change-

1. Godefroid Kurth, *les Origines de la civilisation moderne*, 4e édit., t. II, p. 103 ; *Saint Boniface*, p. 98 ; Héfélé-Leclercq, *Hist. des Conciles*, t. III, 2e part., p. 836

ments qui sapaient par la base les traditions ancestrales et les fondements de la vie sociale.

De nouveaux évêques sont intronisés à Metz, à Verdun, à Spire, à Liége. Gewilieb (*Gervilio*), évêque de Mayence, était coupable d'avoir tué de sa main le meurtrier de son père, en l'attirant dans un guet-apens; Boniface l'avait, lui-même, vu chasser avec des faucons et des chiens. Il fut déposé. Quant à l'évêque simoniaque Milon, un accident de chasse en débarrassa l'Église des Francs : il fut tué par un sanglier dans la forêt des Ardennes, auprès de Trèves.

Le concubinaire et hérétique Clément est destitué ; Adelbert, enfermé au monastère de Fulda, devait, un peu plus tard, tromper la vigilance de ses gardiens. Étant parvenu à s'échapper, il errait dans les champs, misérable, n'ayant que des noix pour se nourrir, lorsqu'il fut dépouillé et tué par des bergers. Et le pape Zacharie, informé de tous ces faits, écrit à Boniface : « Tu as bien fait, saint frère, de condamner l'un et l'autre, conformément aux règles de l'Église, et de les faire mettre enp rison. »

En 744, à la mort de Raginfrid, évêque de Cologne, Boniface que le pape qualifiait alors d'*archiepiscopus provinciæ Germaniæ*, mais qui n'était encore titulaire d'aucun siège, songea à s'installer comme archevêque de Cologne; mais, chose inattendue, il rencontra une vive opposition de la part du clergé, parce qu'il était étranger : Boniface était d'origine anglo-saxonne. Il dut renoncer à faire de Cologne la métropole de la Germanie. Il n'avait cessé d'appeler en Gaule des prêtres et des moines anglo-saxons, peut-être en trop grand nombre au gré du clergé franc. Ses relations constantes avec les rois anglo-saxons sont attestées par sa correspondance. Un jour, il reçoit comme présent, du roi de Kent, Ethelbert, une coupe d'argent doré; une autre fois, Boniface envoie au roi Ethelbert, de Mercie, un vautour, des faucons, deux boucliers, deux lampes, et à la reine un miroir d'argent avec un peigne d'ivoire[1]. Mayence bénéficiera des préjugés du clergé franc de Cologne.

En 748, le pape Zacharie nomma Boniface, archevêque de

1. Héfélé, *Histoire des Conciles*, p. 881.

Mayence, avec juridiction sur tous les évêques de Germanie. Mayence devint ainsi la métropole religieuse de toute la rive droite du Rhin : c'était la consécration de l'œuvre de Boniface.

Lorsqu'en 751, Boniface vint à Soissons pour sacrer Pépin roi des Francs, il était dans tout le rayonnement du succès de son apostolat de Germanie et jouissait de l'autorité que donnent le prestige de la vertu et de la charité chrétienne, la science canonique, le talent littéraire et oratoire et les services rendus à la cause de la civilisation, inséparable de celle de l'Église. Il avait quatre-vingts ans. Il voulut ensuite revoir la Frise où il avait commencé sa carrière apostolique. « Arrivé à Dokkum, sur les rives de la Boorn, il y planta ses tentes. Quelques fidèles seulement, des prêtres, des enfants l'accompagnaient. Le 5 juin 754, au matin, le petit camp fut envahi par une multitude de gens armés. Le vieillard sortit avec les reliques des saints; mais les païens l'entraînèrent et le mirent à mort. Son corps, recueilli par ses disciples, fut porté au monastère de Fulda[1].

Boniface succomba ainsi, martyr de sa foi; du moins l'impulsion qu'il avait donnée était si forte, les réformes qu'il avait opérées avaient été si efficaces, les institutions qu'il avait créées étaient si solidement assises, qu'il expira dans la joie, entrevoyant pour un avenir prochain, la réalisation de toutes ses espérances d'apôtre du Christ. Au point de vue politique il prépara l'empire de Charlemagne.

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re partie, p. 270.

II

CHARLEMAGNE ET LES SAXONS

Au VIIIe siècle, les agrégats de tribus germaines qui se trouvaient en bordure de la frontière du royaume franc et le menaçaient, étaient les Alamans, les Thuringiens et les Saxons. Dès l'époque mérovingienne, les Alamans et les Thuringiens avaient été subjugués ; ils avaient fini, ainsi que les Bavarois, par s'incliner sous le glaive et par reconnaître la suprématie des roisf rancs ; ils leur payaient tribut ; ils étaient gouvernés par des ducs, chefs des armées qui les protégeaient contre leurs voisins de l'Est. Restaient les Saxons, dont les nombreuses tribus, pillardes, turbulentes et guerrières autant qu'autrefois, représentaient bien la Germanie farouche, indomptée, comme à l'époque romaine, les Suèves ou les Francs eux-mêmes. A présent, les Francs sont devenus Gallo-Romains ou confondus avec ces derniers ; la lutte séculaire de la barbarie contre la civilisation va avoir pour protagonistes, à l'est du Rhin, les Saxons.

Les épisodes préliminaires de la grande mêlée, s'étaient déroulés déjà, sur le même terrain, sous les Mérovingiens. Pépin le Bref, à son tour, eut à réprimer les incursions des Saxons, toutes pareilles à celles du temps de Trajan ou de Constantin. En 753, il s'avança jusqu'au Weser ; l'évêque Hildegaire qui l'accompagnait fut tué. En 758, il enleva, de vive force, le long talus que les Saxons avaient construit pour protéger leur pays :

« le retranchement même, dit Eginhard, par lequel les Saxons s'efforçaient de défendre leur patrie, servit à Pépin de chemin pour y entrer. » Les Saxons s'engagèrent à payer un tribut annuel de 300 chevaux. Entre temps, le duc de Bavière Tassilon était venu à Compiègne faire sa soumission.

Les Carolingiens, comme les Mérovingiens, étaient d'origine germanique, puisque les uns et les autres étaient des Francs et que les Francs étaient des Germains. Charlemagne parlait encore, comme beaucoup de Francs, le *francique*, c'est-à-dire un dialecte germanique, au moins dans sa conversation familière; mais comme il savait le latin, la langue de sa chancellerie, et qu'il composa même des hymnes en vers latins, il est hors de doute qu'il connut aussi la langue romane qui se dégageait, de plus en plus, du latin vulgaire et était parlée par la plus grande partie des Francs, comme par les descendants des Gallo-Romains.

Les Allemands modernes, jouant sur ces constatations d'origine et de langage, en ont étrangement abusé au bénéfice de leur rêve d'absorption pangermaniste. Rattacher l'Empereur franc gallo-romanisé, Charlemagne, aux Germains d'outre-Rhin, parce que ses ancêtres étaient d'origine germanique, en faire même un Allemand, un empereur allemand, comme le disent certains auteurs de nos jours, c'est formuler un non-sens historique; autant faire des rois de France de la troisième race, des Saxons, s'il est vrai que Hugues Capet descendait du Saxon Witikind.

Comme les empereurs romains, Charlemagne n'a cessé, au nom de la civilisation gallo-romaine et chrétienne, de combattre les Barbares de Germanie, dont la principale confédération de son temps, — nous venons de le constater, — était groupée sous le nom de Saxons. Les expéditions de Charlemagne contre les Saxons, renouvelées durant un tiers de siècle et si meurtrières, rappellent celles dans lesquelles, jadis, les empereurs de Rome avaient échoué; elles n'auraient sans doute pas mieux réussi, si elles n'eussent été préparées et secondées par les missionnaires. Ceux-ci, venus de France ou de Bretagne, avaient continué en Germanie l'œuvre de Boniface, fondé des villes épiscopales, des monastères, des bourgs, défriché des forêts, créé comme par

enchantement de vastes domaines d'exploitation rurale, ouvert des routes, converti de nombreux groupes de populations devenues, par eux, sédentaires, et qui leur étaient fermement attachées. Les duchés de Franconie et de Thuringe, tributaires des Francs de Gaule et déjà organisés, furent la base solide des entreprises de Charlemagne au delà du Rhin.

La contrée occupée par les Saxons touchait presque au Rhin, au-dessous de Cologne, vers l'embouchure de la Ruhr. Elle embrassait les plaines marécageuses et boisées du Weser et de l'Elbe jusqu'à l'Eider. Au sud, les Saxons étaient voisins de la Franconie et de la Thuringe. De leurs quatre groupes de tribus, les Westphaliens étaient dans le bassin de l'Ems; les Angariens, sur le Weser et dans le nœud montagneux du Harz; les Ostphaliens s'étendaient à l'est, jusqu'à l'Elbe; enfin les Nordalbingiens, entre l'Elbe et l'Eider, étaient les plus rapprochés des Danois.

Ces tribus ont encore, au temps de Charlemagne, les institutions patriarcales qui caractérisaient les Germains de Tacite. Leurs chefs de guerre sont choisis parmi les plus courageux dans les familles nobles. Leur religion est forestière, avec les dieux et les génies innombrables des mythes odiniques; pour prêtres, les patriarches, chefs de clans; pour idoles, des troncs d'arbres frappés par la foudre, déchiquetés par les orages, ornés d'oripeaux; des pierres levées qui font penser à la fois à celles de l'Armorique et aux *xoana* des anciens Grecs; le simulacre de l'autel des Ubiens, à Cologne, devait être quelque monument de ce genre. Les sacrifices humains, les danses sacrées suivies d'orgies, les hurlements (*ululatus*) cadencés que l'on accompagne du cliquetis des armes, sont les rites et les principales cérémonies du culte. Les devins et les sorcières président à tous les actes essentiels de la vie publique et privée. Les guerriers exaltent leur courage par de vieilles chansons qui célèbrent les grossiers festins et les prouesses des héros dans la Walhalla.

C'est dans l'assemblée des Francs, tenue à Worms en juillet 772, que fut décidée la guerre contre les Saxons, tant leurs déprédations étaient incessantes sur mer et sur terre. Pour la première fois, l'armée du roi Charles passe le Rhin, probablement à Mayence, s'organise au nord du Mein, en Franconie et

en Thuringe, puis pénètre chez les Saxons Angariens en leur enlevant leur camp d'Ehresburg. Poursuivant sa marche vers le nord, Charles atteignit un bois sacré, de même que les légions de Germanicus avaient rencontré le sanctuaire sylvestre de la déesse Tanfana. Dans l'enclos réservé, les Francs virent un tronc d'arbre vétuste, énorme. C'était l'*Irminsul*, peut-être « la colonne d'Irmin » ou d'Arminius (*Irmin-Saüle*), d'où l'on a conclu un peu rapidement, que le souvenir d'Arminius était demeuré vivace dans la forêt germaine et y avait donné naissance à un véritable culte[1].

L'idole détruite, les Francs s'emparèrent des trésors d'or et d'argent accumulés tout à l'entour, dans des cachettes sacrées : c'était le fruit de leurs rapines que les Saxons confiaient ainsi à la garde de leurs dieux. Le chef des Angariens fit sa soumission et Charles repassa le Rhin au mois d'octobre.

L'année suivante (773), Charlemagne entreprit de châtier les Lombards. Eux aussi étaient des Germains ; leurs cantonnements avaient été longtemps dans les plaines marécageuses qui sont à l'orient de l'Elbe inférieure. Dans l'impossibilité de se mettre en marche du côté du Rhin, la route leur étant barrée par les Francs et les Alamans, ils s'étaient dirigés vers le sud, par les pistes de la forêt Hercynienne; après avoir franchi les Alpes en 568, ils s'étaient imposés aux populations gallo-italiotes de la vallée du Pô, dans la fertile contrée qui a gardé leur nom.

Dans une lettre qu'Étienne III écrit, dès 770, aux princes francs Charles et Carloman, le pape insiste sur le caractère germanique et barbare des Lombards, et sur leur perfidie atavique : « cette race des Lombards, la plus perfide, la plus sordide de toutes, qui n'a jamais été comptée au nombre des nations et d'où la lèpre est sortie. »

A peine Charlemagne les avait-il domptés, qu'il dut revenir précipitamment sur le Rhin; les Saxons avaient profité de son

1. On a ainsi pensé à faire de l'*Irminsul*, la colonne du dieu Irmin, l'ancêtre mythique des peuplades germaines désignées par les auteurs de l'antiquité sous le nom d'Irminons. Le nom d'Arminius doit, sans doute, être rattaché lui-même à celui des Irminons; mais il n'a rien à faire, étymologiquement, avec *Hermann*, bien que la tradition populaire et la littérature appellent Arminius « Hermann le Libérateur ».

éloignement pour « ravager par le fer et le feu, dit Eginhard, les frontières de la Hesse qui touchaient aux leurs » ; ils avaient tenté d'incendier le monastère de Fritzlar, fondé par saint Boniface. Trois corps d'armée mettent en fuite les hordes saxonnes. L'année suivante (773), Charlemagne passe encore le Rhin, résolu à « ne s'arrêter qu'après l'entière extermination des Saxons ou leur conversion au christianisme ». Il emporte les camps retranchés de Siegburg et d'Ehresburg, traverse le Weser, soumet les Ostphaliens et les Angariens, refoule les Westphaliens. Dès qu'il est rentré en Austrasie, les Barbares reprennent les armes et la torche incendiaire, et, chaque année, le roi des Francs, comme les empereurs romains d'autrefois, est obligé de franchir le Rhin pour leur faire la chasse dans les marécages de la forêt germaine dont ils connaissaient à merveille tous les détours, tous les pièges, toutes les traîtrises, image de leur âme sombre, rancunière et perfide.

Une fois, entre autres, en 776, Charles, raconte Eginhard, était vers les sources de la Lippe « lorsqu'il vit s'approcher une immense multitude de ce peuple perfide qui venait, suppliante et soumise, implorer le pardon de sa faute ». Le roi fut clément, reçut des promesses de fidélité et des otages, répara le fort d'Ehresburg, en fit construire un autre sur la Lippe et laissa dans chacun une forte garnison.

Mais, dès le printemps de 777, après Pâques, Charles est obligé de partir de Nimègue pour une nouvelle expédition. Il concentre ses troupes au cœur du pays, à Paderborn. « Là, tout le Sénat et une foule d'hommes de ce peuple perfide viennent le trouver, feignant le dévouement et l'obéissance. » Tous les chefs se présentent, à l'exception de Witikind.

Voici, sur la scène de l'histoire, l'un des glorieux ancêtres de la patrie allemande, le Barbare astucieux et rusé que les historiens transrhénans appellent si orgueilleusement le *Sachsenführer*. Mais s'ils exaltent Witikind, comment les coryphées du pangermanisme peuvent-ils, en même temps, réclamer pour eux Charlemagne, l'exterminateur des Saxons, le vainqueur de Witikind ? Par quelle supercherie historique ont-ils osé placer côte à côte, dans leur Walhalla, Witikind et Charlemagne ?

Witikind est leur homme, comme Arminius; mais le Franc austrasien Charlemagne ? Il ne faut point demander la logique à la barbarie fanatisée.

Witikind fut-il même la personnification nationale des Saxons ? Tous les historiens de bonne foi reconnaissent que le barbare ne chercha jamais à éveiller chez les Saxons un sentiment de solidarité collective; il ne sut point les grouper dans un soulèvement général[1]. Il en fut de Witikind comme jadis d'Arminius : la Barbarie n'a point changé.

En 778, les Saxons croyant l'occasion favorable, reprennent les armes et poussent jusqu'au Rhin. « Mais ne pouvant traverser le fleuve, dit Eginhard, ils dévastent par le fer et le feu tout ce qu'ils rencontrent de villes et de villages, depuis le fort de Deutz (en face de Cologne) jusqu'à l'embouchure de la Moselle. Les choses sacrées et profanes furent également en proie à leur fureur ; leur rage ne fit point de distinction de sexe ni d'âge, et il parut clairement qu'ils étaient entrés sur le territoire des Francs, non pour faire du butin, mais pour le plaisir de la vengeance. » Le monastère de Fulda où reposait le corps de saint Boniface fut incendié par eux.

Charles accourt d'Espagne, et deux années consécutives, il parcourt la Saxe, toujours vaincue, jamais domptée. En vain, le roi des Francs arme Barbares contre Barbares, les Franconiens et les Alamans contre les Saxons.

Pourtant, des nobles saxons étaient demeurés fidèles à Charlemagne, même aux moments les plus critiques des révoltes de Witikind : tel, cet Hessi l'Ostphalien qui mourut moine à Fulda. C'est avec ces Saxons fidèles que Charlemagne pose les bases de l'organisation du pays, en 782[2]. De toutes les guerres que les Francs entreprirent, dit Eginhard, il n'y en eut point « de plus longue, de plus atroce et de plus laborieuse », que celles qu'il fallut, pendant trente-trois ans, diriger contre les Saxons indomptables, « naturellement féroces » et qui, ajoute l'annaliste, « n'attachent aucune honte à profaner ou à violer les lois divines et humaines ». Comme au temps d'Auguste et

1. E. Lavisse, *Hist. de France*, t. II, p. 287.
2. Lavisse, p. 291.

de Tibère, ou d'Ammien Marcellin, il y eut des surprises et des trahisons ; une fois, sur les pentes du mont Suntal, presque tous les chefs francs furent massacrés : Adalgise, le camérier, Gilon le connétable, quatre comtes et vingt autres preux.

Avec la rapidité de la foudre, Charlemagne fond sur les bords du Weser. Il mande les principaux Saxons, les interroge et s'enquiert des auteurs de la révolte. « Tous dénoncent Witikind comme l'auteur du forfait ; mais ils ne peuvent le livrer parce qu'il s'est réfugié chez les Normands. Le roi des Francs se fait alors amener 4.500 de ceux qui avaient été ses complices ; il leur fait trancher la tête, à tous, le même jour, à Werden, sur l'Aller. » Après cette exécution, Charlemagne vint prendre ses quartiers d'hiver à Thionville (782).

Dans les années suivantes, nouvelles révoltes, jusque chez les Frisons des embouchures de l'Ems et du Weser, et nouvelles exterminations. « Impossible, dit Eginhard, de raconter combien de fois, vaincus et suppliants, les Saxons se soumirent au roi Charles et livrèrent des otages... Mais, autant ils étaient empressés à contracter des engagements, autant ils se montraient prompts à les violer. »

Au printemps de 785, l'armée franque se reposait entre le Weser et l'Elbe, dans le Bardengau, lorsque Charlemagne apprit que Witikind et Abbion campaient non loin de là, de l'autre côté de l'Elbe. Le roi des Francs fit proposer au farouche Saxon le pardon et l'oubli. Witikind se fit livrer des otages en garantie de sa sécurité personnelle ; puis, il consentit à se rendre auprès de Charlemagne. Dans la résidence royale d'Attigny (Ardennes), à la fin de 785, Witikind reçut le baptême ; à cette nouvelle, le pape Adrien ordonna trois jours de prières d'actions de grâce. L'évangélisation de la Germanie se poursuivit plus facilement. Liudger fut chargé de la Frise, Willehad devint évêque de Wigmodie et mourut à Brême, en 789. Puis, furent successivement créés ou restaurés les évêchés d'Osnabrück, Munster, Werden, Brême, Paderborn, Minden, Halberstadt, Hildesheim. L'armée de la civilisation est en même temps celle du christianisme ; elles ne font qu'un, depuis Clovis.

Charlemagne entreprit ensuite la soumission de la Bavière ;

au temps des révoltes de Witikind, ni Tassilon, ni le chef saxon lui-même n'avaient songé à s'unir contre le roi franc, tant l'idée d'une fédération germanique, si chère rétrospectivement aux Allemands d'aujourd'hui, était absente de l'esprit des chefs germains, à cette époque aussi bien qu'au temps d'Arminius et de Marbod.

En 793, une nouvelle révolte éclata en Saxe : l'armée franque commandée par le comte Thierry, fut massacrée au passage du Weser. Charlemagne projetait alors de faire creuser par ses soldats un canal du Rhin au Danube par le Mein ; mais il fallut reprendre les armes contre « la perfide nation ». Alors, de nouveau, pendant cinq ans, de 794 à 799, les Francs, à chaque printemps, recommencent la conquête de la Saxe. Par milliers — 10.000 en une fois, — les Saxons sont enlevés à leurs forêts et déportés dans diverses provinces de la Gaule, suivant l'ancien système des empereurs romains. On les remplace dans leur pays, par des Slaves Obodrites qui avaient été les auxiliaires des Francs. Enfin, en 799, Charlemagne tint à Paderborn l'assemblée générale qui organisa le pays saxon ; c'est là qu'il reçut la visite du pape Léon III, qui devait le couronner empereur à Rome, l'année suivante.

Il est remarquable qu'Eginhard, résumant l'œuvre de conquête de Charlemagne, donne toujours le Rhin comme limite au royaume gallo-franc ; les autres contrées ne sont que des annexes étrangères. « Le royaume franc transmis à Charles par Pépin, dit-il, était borné par le Rhin; toutefois, il comprenait en outre la portion de la Germanie habitée par des Francs, la Thuringe, le pays des Alamans et la Bavière. Charlemagne y ajouta le pays des Saxons et d'autres contrées habitées par « toutes les nations farouches et barbares qui occupaient la partie de la Germanie comprise entre le Rhin, la Vistule, le Danube et l'Océan. »

III

LOUIS LE DÉBONNAIRE ET SES FILS
(814-843)

Après Charlemagne, une idée essentielle, au point de vue politique, domine longtemps et par tradition l'époque carolingienne : c'est celle de l'unité et de l'intégrité de l'Empire. Comme sous les Mérovingiens, il serait contraire à l'esprit du temps, de considérer les partages familiaux des princes et la constitution des royaumes qui leur sont assignés, comme des tentatives d'autonomie provinciale répondant aux tendances séparatistes des populations de certaines régions. Ces royaumes intérieurs, dont la distribution et les limites territoriales sont tout à fait indifférentes aux populations qui s'y trouvent englobées, sont censés faire toujours partie intégrante de la monarchie impériale. Aussi, la préoccupation des co-partageants ne portera jamais que sur l'égalité des parts, en forces et en revenus, et point du tout sur la création de souverainetés qui eussent pour base le particularisme local de telle ou telle contrée, de tel ou tel groupe ethnique ou linguistique. Avec autant de conviction qu'à l'époque romaine, nulle partie de la Gaule n'eût voulu se mettre hors de l'Empire : c'eût été être rejetée hors de la civilisation, dans la barbarie germaine.

Les royaumes multiples et changeants créés, à tout instant, pour des membres de la famille carolingienne, ne sont donc que

des portions de l'Empire ; ils sont, par avance, destinés à être remaniés ou supprimés, morcelés à l'ouverture de chaque succession ; souvent, on les a considérés comme viagers. Un royaume n'est point établi une fois pour toutes et destiné à suivre à part le cours de ses destinées, indépendamment des autres. Au contraire, dès qu'un roi vient à mourir, les rois des autres royaumes interviennent pour mettre la main sur son héritage et même pour le disputer aux enfants du défunt. Il rentre dans le grand tout impérial et l'empereur procède à un nouveau partage. Nous avons constaté déjà un état de choses à peu près analogue pour la Gaule mérovingienne, le *regnum Francorum*.

Il ne doit y avoir qu'un Empereur, mais on peut tailler dans l'empire un nombre illimité de royaumes. Malheureusement, l'autorité de l'empereur, qui, du consentement de tous, plane, en quelque sorte, au-dessus de cette mosaïque de royaumes carolingiens, est mal définie, purement de majesté et d'apparat, nominale et théorique. On assiste quotidiennement aux efforts impuissants qu'elle tente pour se ressaisir et manifester son action au-dessus des rois. Sans doute, les rois vassaux étaient tenus de venir, tous les ans, rendre hommage à l'Empereur et de lui apporter des cadeaux ; « sans lui, ils ne pouvaient ni entamer de négociations ni conclure de traité, ni déclarer la guerre[1] ». Mais cette prérogative impériale n'était pas appuyée sur une force capable de la faire respecter.

Cette situation n'apparaît pas tout de suite, à la mort du grand Empereur, parce que la disparition prématurée de plusieurs de ses fils fit de Louis son seul héritier. Le 11 septembre 813, à Aix-la-Chapelle, Charlemagne le fit reconnaître comme empereur et le présenta au peuple et à l'armée, avec la couronne d'or en tête. Cinq mois après, Charlemagne mourut. Louis le Débonnaire, eut aussitôt, à s'occuper de maintenir la Germanie dans l'obéissance ; dans ce but, il tint une assemblée générale à Paderborn, et alla s'installer au palais de Francfort.

Dès 817, ayant pris le parti d'assigner, dans l'empire, des royaumes à ses fils, il donna à chacun sa part, sauf à l'aîné,

1. Ferdinand Lot et Louis Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, p. 3.

Lothaire, qui, réservé pour la dignité suprême, ne reçut point de royaume, mais le titre d'empereur. Il fut associé à la majesté et au trône impérial de son père, avec juridiction sur les rois, ses frères; Pépin reçut l'Aquitaine; Louis, la Bavière et d'autres portions de la Germanie. On convint que Lothaire deviendrait seul empereur après la mort de Louis le Débonnaire : ainsi espérait-on maintenir l'unité et l'intégralité de l'empire.

Mais des dissensions intestines vinrent bientôt affliger la famille impériale. En 819, Louis le Débonnaire avait épousé en secondes noces Judith, fille du comte Welf de Bavière. Le 13 juin 823, naquit de cette union, à Francfort, un fils qui sera Charles le Chauve. Pour le doter, Louis le Débonnaire déchira la constitution de 817 et constitua à Charles un royaume qui comprenait « l'Alsace, la Rhétie, l'Alamanie et une partie de la Bourgogne » : ce fut la source de grands maux, reconnaissent les chroniqueurs. Les villes du Rhin, centre de la vie politique de l'Empire, et les résidences impériales de la région mosellane et meusienne furent le théâtre de ces réunions pénibles, dans lesquelles Louis le Débonnaire éperdu, impuissant, passait son temps à réprimer les révoltes de ses fils, à se laisser jouer par eux, à leur pardonner.

L'épisode le plus lamentable de ces drames de famille est celui qui se déroula, le 24 juin 833, au Rothfeld, au pied du mont Siegwald, quelque part entre Colmar et Bâle. Louis le Débonnaire y fut si indignement traité par ses fils, et abandonné si lâchement par ses partisans, que l'endroit où cette trahison s'accomplit fut désormais appelé le « Champ du Mensonge » (*Lügenfeld*). Louis le Débonnaire fut déposé ; Charles, le fils de Judith, fut interné dans l'abbaye de Prüm ; Lothaire devint maître de l'Empire. Puis, un revirement d'opinion se produisit en faveur de Louis le Débonnaire. Les évêques et les grands qui l'avaient déposé, réunis à Thionville, le proclamèrent innocent des crimes qu'on lui avait imputés ; maîtres de disposer de la dignité impériale, ils le rétablirent solennellement, dans l'église de Saint-Etienne, à Metz, le 28 février 835.

Mais la faiblesse de Louis le Débonnaire était incurable et ce qui s'était passé ne lui servit ni d'avertissement ni d'expé-

rience. Dominé par sa femme Judith, il reprit son projet de constituer un royaume à son fils Charles ; l'on a peine à suivre, au milieu de ces partages, faits et défaits tous les jours, le sort particulier des pays rhénans. En 837, Charles reçoit la Frise, la région d'entre Meuse et Seine et le nord de la Bourgogne ; en septembre 838, à Quierzy-sur-Oise, au moment où il ceint l'épée, il est investi de la Neustrie et de la Bretagne[1]. En mai 839, à l'assemblée de Worms, après la mort de Pépin, nouveau partage : Louis est roi de Bavière, et le reste de l'empire est divisé entre Lothaire et Charles le Chauve. L'empereur Lothaire reçoit tout l'Est, jusqu'à la Meuse.

La mort de Louis le Débonnaire étant survenue le 20 juin 840, dans une île du Rhin voisine d'Ingelheim, Lothaire, au nom de son autorité impériale supérieure, n'eut rien de plus pressé que de rompre les engagements consentis l'année précédente à Worms. Il chercha même à débaucher, par des présents, les seigneurs du royaume de Charles qui se trouvait alors en Aquitaine. Ce dernier se ligua tout de suite avec son autre frère Louis le Germanique, et ainsi commença la guerre dite « des trois frères ». Louis et Charles, disent les *Annales de Saint-Bertin* « soumirent ou se concilièrent, *l'un au delà*, *l'autre en deçà du Rhin*, par la force, les menaces ou des présents ou certaines conditions, tous les hommes des pays qui leur étaient échus ».

Lothaire traversa le Rhin à Mayence, pour aller attaquer son frère Louis qui se retira en Bavière. Mais il ne put empêcher Charles qui l'attaqua par derrière, de s'avancer sur la Meuse. Lothaire fut ainsi obligé de repasser sur la rive gauche.

Remarquons-le bien : les trois frères ont, non point des *sujets* mais des *partisans*, qu'ils s'attachent par des présents, des promesses ou des dignités, et qui ne restent fidèles qu'autant qu'on les paie ou qu'ils escomptent l'avenir. Leur origine ethnique, leur langue, leurs traditions de famille, leurs serments ne comptent pour rien dans le choix qu'ils font d'un suzerain. C'est la morale de l'intérêt qui détermine le royaume d'occasion pour lequel optent les grands, le prince auquel ils s'attachent.

1. F. Lot et Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, p. 10.

Après bien des tergiversations et des essais d'arrangement, se livra, le 25 juin 841, la bataille si meurtrière de Fontanet (Fontenoy-en-Puisaye), non loin d'Auxerre. Lothaire, vaincu, se retira lentement à travers l'Austrasie, jusque sur les bords du Rhin. De Mayence, il gagne Aix-la-Chapelle où il réorganise ses forces, composées de Francs austrasiens, de Saxons et d'Alamans, avec lesquelles il pousse une incursion jusque vers Paris; refoulé enfin par Charles, il rentre à Aix-la-Chapelle au début de février 842.

Alors, Louis et Charles manœuvrent pour opérer leur jonction. Louis, accouru de Germanie, traverse le Rhin ; Charles, venant de l'Ouest, franchit les Vosges au col de Saverne. Les deux frères se rejoignent à Strasbourg.

Le 14 février 842, ils haranguent leurs soldats rassemblés dans la plaine voisine de la ville. Louis leur parle en langue tudesque, et Charles en langue romane. C'est le fameux *Serment de Strasbourg*, dont le texte roman est le plus ancien monument de la langue française qui nous soit parvenu. Les soldats auxquels s'adressait l'allocution en langue romane étaient, en grande partie, des Francs déjà romanisés et qui ne comprenaient plus le francique. On peut croire qu'il y avait, parmi eux, bon nombre d'anciens combattants des armées de Charlemagne.

Quoi qu'en aient dit des historiens modernes, dans ce partage des forces de l'Empire, en dépit du serment bilingue de Strasbourg, on ne voit point se dessiner ce qu'on a appelé le principe des nationalités. Les armées de chacun des trois frères sont composées de troupes singulièrement bigarrées, sans que les origines ethniques ou géographiques aient été le mobile de leur recrutement. L'armée de Lothaire comprend des Francs Neustriens et Austrasiens et des Aquitains ; il y a même des Saxons. Il est maître de tout le nord et de l'est, depuis la Somme jusqu'à la Frise et jusqu'à Mayence.

Louis le Germanique a d'autres Francs et d'autres Saxons, surtout des Alamans, des Thuringiens, des Bavarois. Charles le Chauve a les Francs Neustriens, les Bourguignons et le midi de la Gaule. C'est le hasard de la répartition territoriale dans

les arrangements de famille antérieurs, qui avait amené ce semblant de groupement régional.

La plus grande partie des soldats de Louis le Germanique, venus d'Alamanie et de Bavière, parlent un dialecte tudesque; ceux de Charles, recrutés en Gaule, en Bourgogne, en Aquitaine, en Bretagne, en Alsace parlent une langue romane : c'est là tout ce qu'on peut inférer du Serment de Strasbourg. Ils s'allient pour lutter contre d'autres Francs et d'autres Austrasiens. Au mois de mars 843, les deux frères, l'un par Spire, l'autre par Wissembourg, concentrent leurs armées à Worms.

L'historien Nithard qui les accompagnait, raconte que Louis et Charles, beaux et élégants, de noble allure, prenaient leurs repas ensemble et couchaient dans la même maison. Ils travaillaient et se divertissaient en commun. Ils donnèrent des fêtes à leurs soldats : « Des joutes s'organisèrent entre Saxons, Gascons, Austrasiens et Bretons de l'une et l'autre armée. Comme s'ils voulussent, en jouant, se faire mutuellement la guerre, partagés en nombre égal, ils se précipitaient d'une course rapide les uns contre les autres. Les hommes de l'un des deux partis prenaient la fuite en se couvrant de leurs boucliers, feignant de vouloir échapper à la poursuite de leurs compagnons. Mais, par un retour subit, ils se mettaient à poursuivre ceux devant qui ils fuyaient tout à l'heure, jusqu'à ce qu'enfin les deux rois, avec toute la jeunesse, jetant un grand cri, poussant leurs chevaux et brandissant leurs lances, vinssent charger et poursuivre dans leur fuite, tantôt les uns, tantôt les autres. C'était un spectacle digne d'être vu, à cause de toute cette grande noblesse et à cause de l'harmonie qui y régnait. Dans une si grande foule, en effet, et parmi tant de gens de diverse origine, nul n'osait en blesser ou en insulter quelqu'autre, comme il arrive souvent entre des guerriers peu nombreux et qui se connaissent. »

Après avoir vainement tenté de nouvelles négociations avec leur frère Lothaire, ils firent venir, d'outre-Rhin, une armée de renfort, composée de Bavarois et d'Alamans, puis ils se mirent en campagne. Charles passa par les routes du Hunsruck, Louis alla embarquer son armée à Bingen; un autre corps longea la

rive droite du fleuve. Les chefs se rejoignirent à Coblence où ils allèrent entendre la messe ensemble, à Saint-Castor. Ayant franchi la Moselle, ils parvinrent à Sinzig, au confluent de l'Ahr et du Rhin.

Les alliés entrèrent à Aix-la-Chapelle et s'apprêtèrent à se partager les États de leur frère Lothaire. Celui-ci, qui s'était retiré, fit des propositions de paix. On convint de faire, suivant l'expression des *Annales de Saint-Bertin*, « un partage exact et égal », et à cet effet, trois cents délégués ou notaires furent nommés pour procéder à l'estimation fiscale et au dénombrement de tout l'empire : ce sera le traité de Verdun.

Pendant ces guerres intestines, les Normands ravageaient à leur aise les côtes de la Gaule. Ils dévastèrent notamment, à plusieurs reprises, les grands entrepôts commerciaux du pays des Frisons et des Bataves. Dès 834, Dorestad (aujourd'hui Wijk bij Duurstede) avait été incendié, les habitants massacrés ; Maëstricht et Anvers furent aussi saccagées.

Les successeurs de Charlemagne crurent, comme jadis les empereurs de l'époque constantinienne, que le meilleur moyen de défendre les bouches du Rhin et de la Meuse, c'était d'en confier la garde aux pirates eux-mêmes et de les prendre à leur service. C'est d'après cette politique que Louis le Débonnaire avait installé, à Dorestad, le Danois Heriold et son frère Roric. Ces chefs scandinaves servaient dans l'armée de Lothaire en 842 ; ils furent impuissants à protéger Dorestad et l'île des Bataves contre les assauts d'autres pirates venus, à leur suite, du Jutland ou de la Norvège. Au point de vue ethnique, il y eut toujours un élément scandinave considérable dans la vaste région des embouchures de la Meuse et du Rhin.

IV

LE TRAITÉ DE VERDUN, EN 843.

Avant de se réunir à Verdun, les trois frères, Lothaire, Louis et Charles convinrent d'une conférence préliminaire, à Coblence, pour le 19 octobre 842. Les délégués répartiteurs étaient au nombre de 120. Les uns, ceux de Lothaire, campaient sur la rive gauche du Rhin ; les autres, ceux de Louis et de Charles, sur la rive droite. Les délibérations eurent lieu dans l'église Saint-Castor. Mais on ne put s'entendre pour établir trois lots de même valeur censitaire, et il fallut se séparer sans avoir fait autre chose que provoquer une certaine irritation dans les esprits.

Les co-partageants n'étant que trois, l'empereur Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve, il n'y avait que trois parts à faire. Quelques mois plus tard, au congrès de Verdun, ce hasard des choses donnera, en fait, à deux des trois royaumes qui furent constitués, quelque cohésion géographique. Louis, disent sommairement les *Annales de Fulda*, eut l'Orient, Charles l'Occident, et Lothaire le pays du milieu avec le titre d'empereur. Les *Annales de Saint-Bertin*, plus explicites, spécifient que Louis eut tous les pays transrhénans, moins la Frise ; on lui donna, en outre, les belles cités de Spire, Worms et Mayence, ce qui, avec le duché de Franconie, sur le Mein, justifie, dans quelque mesure, le titre qu'il prend, de « roi de la

France orientale ». Les princes de la famille de Charlemagne, successeurs de Louis le Germanique, tiendront, eux aussi, à leur qualité de *Francs*, comme à un vieux titre de noblesse guerrière. Les choses ne changeront qu'avec la dynastie des empereurs saxons.

Réginon, abbé de Prüm, affirme dans sa chronique, que si Louis tint à posséder, sur la rive gauche du Rhin, les trois évêchés de Mayence, Worms et Spire, c'est en raison des revenus que procuraient les vignobles de cette contrée, *propter vini copiam*[1], et ceci met bien en saillie les préoccupations, toutes d'intérêt, qui dominent dans les partages carolingiens. A ce motif, on peut ajouter que Louis voulait avoir la métropole religieuse de la Germanie et surtout, sans doute, un coin de pays romanisé, car la rive droite du Rhin n'avait encore que quelques villes épiscopales en formation, tandis que Mayence, Worms et Spire étaient des cités riches, où florissaient l'industrie et les arts et d'où partait le rayonnement civilisateur de la Germanie.

A l'exception de ces trois villes franco-romaines, l'empereur Lothaire eut le pays borné, à l'est, par le cours du Rhin, c'est-à-dire la rive gauche, depuis le lac de Constance jusqu'à l'embouchure du fleuve. A l'ouest, son royaume n'avait pas de limites naturelles ; il était borné, en gros, par l'Escaut et la vallée de la Meuse qu'il englobait, atteignant, entre Châlons et Langres, jusqu'aux collines de la haute Marne. Lothaire eut, en outre, les vallées de la Saône et du Rhône, la Provence et l'Italie carolingienne. A Charles le Chauve, fut assigné le pays à l'ouest de l'Escaut et des vallées de la Meuse, de la Saône et du Rhône, jusqu'à l'océan Atlantique et la Méditerranée.

Le lot bizarre de Lothaire, composé d'une bande de terre étroite, de 1.500 kilomètres de long sur 200 de large, coupait l'Empire en écharpe, depuis la mer du Nord jusqu'au duché de Bénévent. Il était, par sa constitution même, inconsistant, et ceux qui le formèrent n'eurent, à aucun moment, la naïveté de de croire qu'il put durer. L'arrangement de Verdun, comme tous ceux qui l'avaient précédé, était destiné à disparaître rapi-

1. R. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 21.

dement. S'il fut adopté, pour un instant, et si Lothaire, empereur et chef de la famille carolingienne, se montra satisfait de la part singulière qui lui fut faite, c'est parce que le lotissement ne fut pas politique mais censitaire; si on ne le considère pas à ce point de vue, il est absurde. Mais les pays qui composaient cette part du chef de famille étaient les plus riches, les plus fertiles et avaient, mieux que tous les autres, été romanisés. C'était en Italie et dans ces vallées du Rhône et à l'ouest du Rhin, que la culture romaine s'était le mieux implantée, qu'elle avait laissé, malgré les invasions et les ruines accumulées, les restes les plus remarquables, les souvenirs les plus glorieux.

C'est là que, jadis, les empereurs romains avaient résidé, dans leurs somptueuses capitales de Trèves, Lyon, Arles, Milan, Rome ; c'était le pays des rois Francs Ripuaires et Saliens de l'époque mérovingienne, puis des Carolingiens, avec Aix-la-Chapelle, la ville de Charlemagne, demeurée capitale impériale. Cette contrée privilégiée était le centre et l'axe de l'empire créé par la famille issue de saint Arnulf et de Pépin de Landen; c'était son berceau; là, étaient ses biens patrimoniaux. C'était, plus que toute autre région, le pays *franc*, avec ses palais, ses rendez-vous de chasse forestière, ses métairies, les résidences impériales et royales dont la vallée de la Meuse, de la Moselle et du Rhin étaient parsemées et qui concentraient tous les souvenirs et les traditions de la dynastie. L'Austrasie était, vraiment, le domaine de famille des Carolingiens. Et puis, il était admis que Lothaire, empereur, avait un droit de primauté sur ses frères; on entendait bien que l'unité de l'Empire n'était nullement brisée. Il ne peut y avoir qu'un empereur, comme il n'y a qu'un pape. C'est ce que veut dire Lothaire au pape Léon IV, quand il lui écrit que ses frères et lui ont fait *seulement des parts* dans l'Empire : *non divisum*, *imo distinctum*. Lorsqu'il arrivera aux rois carolingiens de prendre des mesures communes à tout l'empire, ils se serviront toujours de l'expression « notre commun royaume » (*in nostro communi regno*).

De cette région centrale, si brillante, si réputée, Lothaire était, semblait-il, plus à portée d'exercer sa juridiction impériale sur ses deux frères, celui d'Orient et celui d'Occident ; il

restait à la tête de l'empire, tandis que ses frères, investis des provinces excentriques, quoique plus compactes, ne paraissaient point en situation de lui porter ombrage ou d'échapper à sa suzeraineté.

Tel était le jugement des hommes du temps ; tel fut le calcul borné des conseillers de ces trois souverains, sur l'esprit desquels pesait lourdement le vieux prestige de la majesté impériale. Chez eux, pas l'ombre de la préoccupation d'établir les divisions de l'Empire sur des considérations linguistiques ou ethniques, sur les convenances ou les variétés de tempérament et d'intérêt des populations de l'empire. « Rien, dit Gabriel Monod, n'était plus contraire à une division par races ou nations, que la réunion de l'Italie à une bande de terres comprenant la Provence, la Bourgogne cisjurane, l'Alsace, la Lorraine, et la Flandre. On avait voulu donner à celui des princes qui avait le titre impérial, à la fois Aix-la-Chapelle, la capitale de Charlemagne, et l'Italie, le pays où Charlemagne avait reçu le titre impérial[1]. » Fustel de Coulanges, lui aussi, avant G. Monod, avait déclaré n'apercevoir aucune trace des idées de race ou de nationalité, à quelque moment que ce soit de la décadence carolingienne[2].

Nous citerons encore le témoignage du judicieux historien des origines de la Lorraine, Robert Parisot[3], qui démontre sans peine combien à tort des historiens se sont plu à répéter que la principale cause de la dissolution de l'empire carolingien, fut l'éveil du sentiment national chez les différents peuples soumis au même joug, leur hostilité contre la domination franque, leurs aspirations contraires, leur soif d'indépendance. Cette doctrine, dit Parisot, est absolument contraire aux témoignages des chroniqueurs contemporains[4]. A aucun moment, les conseillers des trois souverains n'ont eu la préoccupation de tenir compte des races et des langues; et Robert Parisot ajoute :

« Si, au IXe siècle, il y avait un sentiment national, sinon

1. G. Monod, *Du Rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dislocation de l'Empire carolingien*, dans l'*Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1896, pp. 5 à 17.
2. Monod, *loc. cit.*, p. 6, d'après Fustel de Coulanges, *Hist. des institutions*, etc. *Les Transformations de la royauté*, p. 616 et suiv.
3. Robert Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 17.
4. Robert Parisot, *op. cit.*,, p. 6.

complètement formé, au moins en voie de formation, c'était chez les Francs. Ceux-ci présentaient, d'ailleurs, des traits nettement accusés d'originalité; ils avaient leur individualité propre. Nation de race et de langue germaniques, ils s'étaient installés dans un pays où Rome, qui l'avait longtemps possédé, avait laissé des marques ineffaçables de sa domination. Le contact des Francs avec les vestiges subsistants de la civilisation romaine, leur fusion partielle avec la population gauloise, le christianisme enfin qu'ils avaient embrassé de bonne heure, avait exercé sur eux une profonde influence. Ils se distinguaient, à la fois, des Gallo-Romains et des Germains : plus vigoureux, plus vaillants que les premiers, plus civilisés que les seconds qui sortaient à peine de la barbarie[1]. »

Nous avons vu que, dès l'époque mérovingienne, les Francs se considéraient comme une race supérieure, enorgueillie de ses succès militaires et de la domination qu'elle exerçait sur la Gaule entière. Les guerres de Charlemagne et ses conquêtes ne firent qu'exalter ce sentiment et porter les Francs à se considérer comme l'aristocratie du monde médiéval. Plus que jamais ils veulent être, ils sont socialement ce qu'étaient les Romains jadis. Cette supériorité leur est si bien reconnue que le moine de Saint-Gall dit que tous les peuples, Gaulois, Aquitains, Alamans, Bavarois, se trouvaient très honorés lorsqu'on les traitait de « Francs », même comme serfs ou sujets. L'archevêque de Mayence, le savant Raban Maur, dans son traité *De oblatione puerorum*, ne se gêne point pour exprimer le sentiment de fierté dédaigneuse qu'il éprouve, lui Franc, à l'égard des Saxons[2]. C'est de ce sentiment que naîtra la célèbre appellation par laquelle Bongars a désigné les Croisades : *Gesta Dei per Francos*.

En somme, conclut Robert Parisot, « on peut dire qu'il existait à l'époque carolingienne une nation franque. Eh bien ! le traité de Verdun la détruisait en faisant d'elle trois morceaux[3]. » Le traité de Verdun n'a choisi pour frontières des nouveaux

1. R. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, pp. 17-18.
2. R. Parisot, *op. cit.*, p. 3.
3. R. Parisot, *op. cit.*, p. 18.

royaumes, ni les limites naturelles, rivières, montagnes, forêts, ni les dialectes romans et tudesques, ni les limites administratives des comtés et des évêchés. Rien de plus disparate que le royaume adjugé à l'empereur Lothaire, qui renfermait des Frisons, des Francs, des Bourguignons, des Provençaux, des Lombards et d'autres Italiens.

Les autres royaumes n'étaient pas plus homogènes. Dans celui de Louis le Germanique, l'élément roman était dans les cités de Mayence, Worms et Spire; le reste était germanique, mais de diverses races : Franconiens, Bavarois, Alamans et autres Barbares. Le royaume de Charles avait, pour élément dominant, une population romane, mais il s'en fallait qu'il fût homogène, avec les Francs, les Ibères, les Bretons, les Aquitains, les Visigoths, les Bourguignons et les Gallo-Romains.

« En fait, dit encore Parisot, le traité de Verdun a réparti d'une façon arbitraire, entre les trois fils de Louis le Pieux, les Etats que gouvernait ce prince; il n'a créé ni la France, ni l'Allemagne et encore bien moins l'Italie. Démembrement de l'empire carolingien, morcellement du pays franc, et par suite, destruction de la nation franque : telle nous apparaît en définitive l'œuvre néfaste accomplie à Verdun, en 843[1]. »

Impossible, par conséquent, à tout esprit impartial, de tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, de l'assertion des historiens allemands de nos jours, qui répètent à l'unisson que le traité de Verdun, en 843, a consacré définitivement les limites de la France et de l'Allemagne; et d'un mot digne d'être mis en parallèle avec celui de Robert Macaire : « cette malle doit être à moi », ils entendent bien que le royaume franc de Lothaire, jusqu'à la Meuse et l'Escaut, doit être rattaché à l'Allemagne. Un savant allemand, interrogé par Edgar Quinet, vers 1840, répondait à ce dernier, au sujet de la question rhénane : « Nous voulons revenir au traité de Verdun entre les fils de Louis le Débonnaire[2]. » Il y a trois parts, ils s'en adjugent deux.

Mais, même dans l'hypothèse saugrenue où les nationalités

1. R. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 24.

2. Témoignage cité par P. Thureau-Dangin, *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. IV, p. 314.

eussent été constituées par le traité de Verdun, en quoi la Lotharingie, l'ancienne Austrasie franque, fût-elle devenue germanique, à ce moment-là ? Les Francs Austrasiens n'avaient que des rapports hostiles avec les habitants barbares de la rive droite du Rhin. Voyons : est-ce qu'à aucune époque de l'histoire ancienne ou des temps mérovingiens et carolingiens, la rive gauche du Rhin a tourné ses aspirations du côté de la Germanie ? Quand les *Annales de Saint-Bertin*, au IXe siècle, parlent *des Gaules* et de *la Germanie*, c'est toujours le Rhin qui les sépare, comme dans l'antiquité. Au Xe siècle, Aimoin, Flodoard et Richer n'hésitent pas à placer en Gaule les cités de Mayence, de Tongres, de Cologne et toutes les autres villes du Rhin. Est-ce donc à la Germanie que ces pays rhénans ont dû leur brillant développement, leurs villes littéraires, commerçantes et artistiques, leurs monuments, leurs métairies, leurs industries si actives et si prospères ? Est-ce que la Germanie, à travers toute l'histoire, n'a pas été toujours, pour eux, le pays ennemi, le séjour redouté de la Barbarie ? Comment, à l'époque du traité de Verdun en 843, et sous quel prétexte, ces populations eussent-elles été amenées à désirer se rattacher à la Germanie ou, disons à présent, à l'Allemagne ? Quel avantage économique ou autre eussent-elles eu à en tirer ? Quel attrait la Germanie pouvait-elle, à cette époque, exercer sur elles ?

Au contraire, ces pays rhénans n'ont ils pas toujours regardé du côté de la Gaule ? n'ont-ils pas vécu de la Gaule et prospéré par elle ? Avec leur originalité propre, n'ont-ils pas fait partie de la Gaule, aussi bien que la Bretagne ou l'Aquitaine ? et cela, de leur consentement absolu, constant, universel ? Qui pourrait le nier ? Arrière donc, tous les sophismes étrangers à l'histoire !

Cette idée de race, de nationalité, était si étrangère à l'esprit du temps, qu'à travers toutes les guerres civiles déchaînées entre les descendants de Charlemagne, on ne voit aucun d'eux songer à s'en emparer, pour en faire le levier de ses ambitions. Il n'en est même point question lors du fameux Serment de Strasbourg, bien que les soldats de Louis le Germanique fussent surtout des Allemands, et les soldats de Charles le Chauve, surtout des Gallo-Francs.

Si nous cherchons à déterminer la cause de cette absence du sentiment national chez les races multiples qui peuplaient l'empire carolingien, nous la trouverons, pour la Gaule, dans ce fait historique que ces races s'y trouvaient, non point juxtaposées par voisinage géographique, mais mélangées et, en quelque sorte, superposées dans toutes les régions, par couches plus ou moins denses. Cette observation est caractéristique, surtout pour le pays d'entre Rhin et Loire.

Le fond de la population était d'origine gallo-romaine, aussi bien sur les bords du Rhin que sur ceux de la Seine ou de la Loire ; à ces Gallo-Romains sont venus se mélanger, en dominateurs, les Francs, de même qu'ailleurs, les Visigoths ou les Burgondes. Il y eut aussi, disséminées un peu partout, des colonies de Germains transplantés en Gaule, comme les dix mille Saxons qu'y installa Charlemagne. Rappelons-nous que chacune de ces populations qui vivaient ensemble, avaient leurs lois propres, leurs statuts nationaux et personnels ; la fusion entre ces couches ethniques, d'origines diverses, n'était point encore achevée, au temps du traité de Verdun. Bien que l'élément gallo-romain, franc ou germanique fût prédominant dans telle ou telle région, ces éléments ethniques perdaient chaque jour davantage la possibilité de se ressaisir, de se grouper et de prendre conscience d'eux-mêmes. Il ne pouvait donc y avoir, en Gaule, de répartition politique et géographique qui eût tenté de s'appuyer sur les éléments ethniques.

Toute autre était la situation de la Germanie. Là, il y eut : les Alamans qui débordaient sur une partie de l'Alsace, les Bavarois, les Thuringiens, les Saxons, les Francs de Franconie. Ce sont là des unités à la fois ethniques et géographiques, qui gardèrent jalousement leur autonomie, leur nationalité. Par là encore, remarquons-le bien, quel contraste entre la Gaule et la Germanie, au point de vue de la composition sociale et de la fusion des races !

Le roman du Serment de Strasbourg est, disent les philologues, un dialecte de l'Est, le dialecte austrasien, et cependant, les soldats auxquels il s'adressait n'étaient pas seulement des Francs Austrasiens ; nous savons qu'il y avait des Bourgui-

gnons, des Bretons, des Aquitains. Si Charles s'est servi du roman de l'Est, c'est apparemment qu'en Alsace et dans le reste de la Gaule de l'Est, cette langue était familière, et cela est si vrai qu'en 842, l'année même du Serment de Strasbourg, un synode tenu dans cette ville prescrit aux clercs de se servir, dans leurs sermons, de la langue romane (*lingua romana rustica*).

On écrit en tudesque en Saxe, comme le prouvent les *Annales de Fulda;* on écrit en roman, c'est-à-dire en français, à Metz et sur toute la rive gauche du Rhin; il est curieux de constater que la plupart des plus anciens monuments de la langue française sont originaires de cette région. Il est sûr que le roman était prédominant dans la Lotharingie.

Le partage de Verdun, — partage purement censitaire et transitoire, comme les autres, — n'a donc pas plus envisagé le côté linguistique que le côté ethnique. Il a voulu seulement créer trois royaumes équilibrés en forces et en revenus, mais faisant partie d'un même tout, l'Empire, dont le titulaire, honorifiquement avantagé, fut l'empereur, le chef de la famille carolingienne, Lothaire. Il est contraire à l'histoire de prétendre que le traité de Verdun a voulu constituer les nationalités modernes.

En vertu du principe de l'unité de l'Empire, dès 844, les trois frères resserrèrent leur union dans une conférence, à Yutz (*Judicium*), près Thionville, dans les États de Lothaire.

Au lendemain de cet entretien, ils sommèrent collectivement Pépin d'Aquitaine et Noménoé de Bretagne de reconnaître l'autorité de l'un d'eux, Charles le Chauve[1]. Ils agirent en commun. Cependant, en dépit de ce bon vouloir de tous, la fausseté et l'incertitude de la position de l'empereur Lothaire ne tardent pas à amener des tiraillements et des malentendus dans les rapports du chef de l'Empire avec ses frères. Lothaire se trouve impuissant à faire respecter son autorité, d'ailleurs mal définie. Il sent qu'il a besoin d'un allié contre celui de ses frères qui manifeste une trop grande indépendance ; cet allié, il le cherche en flattant ou en menaçant tour à tour. Il se tourne tantôt du côté de Louis, tantôt du côté de Charles ; on le voit

1. J. Calmette, *la Diplomatie carolingienne*, p. 7.

tenter de tenir dans sa main tous les évêques de l'Empire, en cherchant à leur faire reconnaître la primatie de Drogon, archevêque de Metz, fils naturel de Charlemagne. Par les évêques, Lothaire espère s'ingérer dans les affaires intérieures des royaumes de ses frères ; ceux-ci voient le piège et résistent.

Le 28 février 847, les trois fils de Louis le Débonnaire confèrent au palais de Mersen (Meersen), près de Maëstricht. Le péril normand et des affaires secondaires sont les questions agitées, avec, déjà, des modifications des frontières tracées à Verdun, toujours pour mieux équilibrer les revenus fiscaux.

Dans les années 849 et 850, les trois rois ont encore des entrevues, au cours desquelles ils se font les plus chaleureuses protestations d'inaltérable amitié, se promettant aide et protection mutuelle contre leurs ennemis extérieurs, jurant de rester unis, de ne point donner asile dans leurs royaumes respectifs, à des rebelles réfugiés. A Cologne, en 850, a lieu encore une conférence de ce genre, entre Louis et Lothaire. De Cologne ils vont chasser ensemble dans la forêt d'Osning, en Westphalie, dans l'Eggegebirge. Les effusions cordiales des deux frères « émerveillèrent » les évêques et les seigneurs, si bien que l'on convint de se rencontrer encore, l'année suivante (mai 851), à Mersen ; et là, furent confirmées les conventions antérieures.

Cependant, dès la fin de 850, Gunther étant archevêque de Cologne, des difficultés s'élevèrent entre Lothaire et Louis, au sujet du siège épiscopal de Brême, parce que si Cologne était bien dans le royaume de Lothaire, le siège de Brême, suffragant de Cologne, se trouvait dans celui de Louis le Germanique ; c'est là un exemple des inextricables questions qui s'agitaient dans les réunions à peu près annuelles des princes carolingiens toujours pénétrés, au milieu de leurs querelles, de la foi traditionnelle dans l'unité indissoluble de l'Empire.

V

CRÉATION DU ROYAUME FRANC DE LOTHARINGIE
LE TRAITÉ DE MERSEN EN 870

L'empereur Lothaire avait trois fils, entre lesquels il partagea ses États, six jours avant sa mort, dans l'abbaye de Prüm où il venait de se retirer. C'était le 22 septembre 855.

Louis II, son fils aîné, avait l'Italie depuis 850, associée à la dignité impériale qui lui fut confirmée ; Charles reçut la Provence avec le titre de roi. Enfin, Lothaire, qui allait être le roi Lothaire II, et qui, depuis le début de 855, était gouverneur de la Frise, fut apanagé de toute la portion de l'ancienne Austrasie qui comprenait la rive gauche du Rhin, soit, d'une part, depuis la Nahe jusqu'à la mer du Nord, et d'autre part, depuis Strasbourg jusqu'à la chaîne du Jura.

Ce nouveau royaume qui est appelé « la France » par les *Annales de Saint-Bertin*, reçut bientôt aussi un nom formé sur celui du prince qui en était investi : *Lotharingie*, *Lothierrègne*, d'où devait sortir le nom plus moderne de *Lorraine.* Il comprenait tout ce que nous appelons aujourd'hui la Suisse romande, c'est-à-dire le Valais, le Génevois, les cantons de Fribourg, de Soleure, de Berne ; en outre, le diocèse de Bâle ou ancien pays des Rauraques, le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, la Haute et la Basse-Alsace, le Palatinat cis-rhénan, les Électorats de Trèves et de Cologne, le Liégeois ; ce qui fut plus tard les

duchés de Lorraine, de Bar, de Luxembourg, de Limbourg, de Juliers, une bonne partie de celui de Clèves ; les duchés de Brabant et de Gueldre ; les comtés de Hainaut, de Namur, de Zélande, de Hollande et le diocèse d'Utrecht[1]. Seuls, les diocèses de Mayence, Worms et Spire restent, sur la rive gauche du Rhin, en dehors du royaume de Lotharingie.

Au nord, la ligne frontière suivait à peu près le cours de l'Escaut, laissant Gand et Tournai, enveloppant Anvers, Valenciennes et Cambrai. De l'Escaut à la Meuse, la frontière mettait en Lotharingie le Cambrésis, le Hainaut, Namur et elle atteignait la Meuse à Revin (Ardennes). Elle ne tardait pas à s'éloigner du fleuve dans la direction de l'ouest, englobant Mézières, Mouzon, Verdun, Bar-le-Duc, Naix, le Bassigny jusqu'à Chaumont, coupant le diocèse de Langres. Après s'être tenue à quelque distance à l'ouest de la Saône, la frontière touchait à cette rivière avant son confluent avec le Salon ; elle la suivait jusqu'au Doubs ou un peu plus bas, empiétant sur le *pagus Cabilonensis* (Chalon). « Elle se dirigeait ensuite vers l'est, coupant l'Ain, puis redescendait vers le sud, parallèlement à ce cours d'eau qu'elle laissait à l'ouest, passait au sud du Rhône, longeait la crête des montagnes qui séparent la Tarentaise de la Maurienne, pour aboutir à la grande chaîne des Alpes qu'elle suivait jusqu'au massif du Saint-Gothard[2]. »

Du côté de l'est, la ligne de démarcation était l'Aar, jusqu'à son confluent avec le Rhin. Elle descendait le Rhin, englobant Colmar et Strasbourg, jusqu'à la Sauer. Cette rivière formait, au nord de Haguenau, la limite entre les possessions de Lothaire II et celles de Louis le Germanique.

Contournant les diocèses de Spire, Worms et Mayence, la ligne, après avoir dépassé les sources de la Lauter, traversait la Hardt palatine et rejoignait le Rhin, au bas de Bingen, à Bacharach. Le Rhin était ensuite la frontière jusqu'au confluent de l'Ahr, à Remagen. Coblence, avec tout le bassin de la Mo-

1. Ces appellations plus modernes que nous employons, sont plus claires pour le lecteur que les noms des nombreux *pagi* entre lesquels se répartissaient les divisions administratives du pays, à l'époque carolingienne.

2. R. Parisot, *op. cit.*, p. 95.

selle, Bonn et Cologne, faisaient partie du Lothierrègne. Au bas du confluent de l'Ahr, la limite traversait le Rhin pour aboutir chez les Frisons.

Dans le partage de 855, nul compte n'a été tenu des divisions administratives antérieures. Du côté de l'Occident, par exemple la ligne frontière coupe en deux le *pagus Cabilonensis* (Chalon-sur-Saône). Strasbourg, suffragant de Mayence, est à Lothaire, tandis que Mayence est à Louis le Germanique. Lothaire a Cologne, mais non ses suffragants ecclésiastiques de la rive droite. Le *pagus Bassiniacus* jusqu'à la Marne, à Chaumont, est enlevé au diocèse de Langres.

Quant aux accidents naturels, montagnes, forêts, cours des rivières, la ligne de démarcation ne s'en soucie que sur le Rhin qui forme frontière, sauf l'exception des diocèses de Spire, Worms et Mayence. Partout ailleurs, la limite est capricieuse, escalade les monts, coupe les rivières et ne correspond à rien. Elle déborde sur la Bourgogne, au sud des Faucilles, tandis qu'elle n'englobe pas le pays d'entre l'Escaut et la mer.

Le titre impérial était passé à Louis II le Jeune qui ne possédait que l'Italie. Le royaume de Lotharingie, trop faible, lui aussi, pour lutter contre ses puissants voisins de l'est et de l'ouest, sera désormais un appât pour les audacieux, l'enjeu de la diplomatie et des guerres entre la France et l'Allemagne.

Dès le mois d'août 858, Louis le Germanique profitant de ce que Lothaire était occupé ailleurs, envahit la Lotharingie. Les princes et leurs conseillers étaient encore, à cette époque, si étrangers à toute idée de nationalité que Louis le Germanique ne songea, dans cette circonstance, qu'à reconstituer à son profit l'unité de l'Empire. Les peuples eux-mêmes étaient si éloignés d'avoir conscience de leur individualité ethnique, que c'est pour répondre à l'appel des Aquitains et des seigneurs révoltés contre Charles le Chauve, que Louis le Germanique traverse l'Alsace, passe par le col de Saverne et s'avance à travers les plaines de la Champagne. Mais, dès le début de 859, refoulé par Charles le Chauve et Lothaire, il est obligé de regagner la Germanie.

Les limites des États carolingiens sont si précaires, parfois si mal définies, qu'il faut incessamment les remanier. Ce sont tou-

jours, partages des revenus par des notaires. Dès 859, Lothaire II cède à son frère Charles, roi de Provence, les cités de Belley et de Tarentaise; en 859, il abandonne à son autre frère, l'empereur Louis II, roi d'Italie, les cités de Genève, Lausanne et Sion.

Des colloques entre ces princes ont lieu, au sujet de ces modifications censitaires, à Andernach et à Coblence. La plus importante de ces réunions fut celle de Coblence, en juin 860. Lothaire, Louis et Charles s'y garantissent le respect de leurs frontières. On employa, dans les serments et les déclarations réciproques, à la fois la langue tudesque et la langue romane[1].

Vers le même temps, Lothaire II, voulant se concilier son oncle Louis le Germanique, dans l'affaire de son divorce avec Theutberge, lui promet l'Alsace, pour le cas où les enfants qu'il avait eus de sa concubine Waldrade, qu'il voulait épouser, seraient légitimés. Il escomptait l'influence de Louis le Germanique sur le pape. Mais l'Alsace avait toujours fait partie du royaume de la *Francia media*, et cette cession éventuelle demeura lettre morte. Lothaire conserva toujours son autorité sur cette contrée, comme l'attestent les diplômes que continua à y délivrer sa chancellerie[2].

Peu auparavant, en 863, Lothaire avait hérité, par la mort de son frère Charles, roi de Provence, du duché de Lyon, du Viennois, du Vivarais et du pays d'Uzès, qui firent ainsi retour à la Lotharingie.

En 867, Lothaire étant malade, et Louis II éloigné dans le sud de l'Italie, leurs oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve ont une entrevue à Metz, dans le royaume même de Lothaire, où ils complotent, sans se gêner, le partage éventuel des États de leurs neveux. Et dans cette circonstance pas plus qu'auparavant, la question des nationalités et des langues n'est ni soulevée, ni même soupçonnée.

Le roi Lothaire II mourut le 8 août 869. Il ne laissait pas d'enfant de l'impératrice Theutberge, mais il avait eu, de Wal-

1. JOSEPH CALMETTE, *la Diplomatie carolingienne, du Traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve*, p. 66.
2. J. CALMETTE, *loc. cit.*

drade, un fils naturel appelé Hugues, qui était duc d'Alsace depuis deux ans. La situation des enfants naturels n'était pas nettement définie dans le droit carolingien. Sans doute, Charles Martel, fils naturel de Pépin d'Héristal, avait pu lui succéder, et Bernard, fils naturel de Pépin, avait reçu l'Italie, de Charlemagne. Mais la constitution de 817 ayant exclu formellement les bâtards, Hugues, fils naturel de Lothaire, fut écarté [1]. L'empereur Louis II, frère du défunt, confiné en Italie, n'était pas en mesure de faire valoir ses droits successoraux et n'eut aucune chance de recueillir les suffrages des Lotharingiens. Dès lors, Charles le Chauve, s'appuyant sur les termes du partage de Worms, en 839, pour justifier ses prétentions, se mit en campagne.

La royauté carolingienne reposait sur un triple principe : 1° l'hérédité; 2° l'élection; 3° la consécration religieuse. De ces trois conditions essentielles, les deux premières ne sont contradictoires qu'en apparence, ou du moins, on s'efforçait de les concilier et il faut reconnaître qu'on n'y arrivait pas toujours : ce fut la source de bien des malentendus, de désordres et même de révoltes à main armée, sous prétexte de faire valoir des droits méconnus, soit ceux de l'hérédité, soit ceux de l'élection.

A l'époque carolingienne, on est attaché, avant tout, à la famille de Charlemagne; la royauté est élective autant qu'héréditaire, en ce sens que l'héritier du sang est élu s'il se montre idoine et capable. Mais s'il n'est pas jugé digne, les évêques et les grands (*optimates*, *seniores*), choisissent, élisent un autre membre de la famille de Charlemagne. Dans tous les cas, tout nouveau titulaire du pouvoir doit être élu, même s'il est l'héritier légitime ; il doit être ensuite couronné et sacré par le pouvoir religieux.

Hincmar, archevêque de Reims qui va prendre part, à Metz, à l'élection de Charles le Chauve, comme roi de la France lotharingienne, a exposé, dans son traité *De ordine palatii*, la doctrine carolingienne du pouvoir royal, et ainsi que le remarque le savant éditeur de ce traité, M. Prou, l'opinion d'Hincmar ne saurait être considérée seulement comme l'exposé théorique et théolo-

1. R. Parisot, *op. cit.*, p. 336 et s.

gique d'un homme d'église ou d'un politique intéressé. Étant donné le caractère théocratique de la royauté, et la part prépondérante que les évêques, les clercs, les abbés, les conciles prenaient dans la direction et le gouvernement des peuples, à cette époque, la doctrine d'Hincmar qui, d'ailleurs, est celle de tous les écrivains ecclésiastiques, doit être envisagée comme celle qui prévalait dans le droit public et la réalité des choses.

Les rois carolingiens se proclament rois « par la grâce de Dieu » ; l'élection faite par le peuple « n'est qu'un moyen choisi par Dieu pour manifester sa volonté. Aucun prince carolingien n'est monté sur le trône qu'il n'ait été, au préalable, reconnu roi par les grands [1] ». En outre, le sacre ou l'onction sainte était nécessaire pour qu'ils pussent exercer leur pouvoir royal; c'est l'investiture.

Cela n'empêchait point les princes, bien entendu, de briguer les suffrages des électeurs par des dons, des concessions de privilèges ou de domaines, et des promesses de toute nature qui, développant étrangement la puissance et les richesses des grands, ne contribuèrent pas peu à la formation du régime féodal. On a vu, au temps de Louis le Débonnaire, les évêques et les grands s'attribuer le droit de déposer l'empereur et de le rétablir dans la dignité impériale. Tous les princes carolingiens, même Charlemagne, paraissent inquiets du droit d'élection qu'ont les grands, et ils prennent des mesures pour assurer leur succession à leur fils, de telle sorte qu'à leur mort l'élection ne soit plus qu'une formalité.

Charles le Chauve, en 869, se prévalant donc du droit d'élection reconnu aux grands, se rend à Metz, pour se faire élire roi de Lotharingie. Les évêques le soutiennent et il réussit à obtenir les serments de vassalité des grands du royaume de Lothaire et d'une partie de ceux de la Provence.

Le 9 septembre 869, les évêques et les barons, réunis dans l'église Saint-Étienne de Metz, proclament comme « héritier légitime » du royaume de Lothaire, Charles le Chauve. Ils disent : « La volonté de Dieu est que nous ayons pour héritier

1. M. Prou, éd. de Hincmar, *De ordine palatii*, Introd., p. xxviii.

de ce royaume, c'est à savoir pour notre maître, roi et prince actuel, Charles, à qui nous nous sommes remis volontairement pour qu'il nous gouverne et nous soit à utilité. » Charles le Chauve s'engagea par serment à protéger les églises et les biens de chacun. Il fut couronné par Advence évêque de Metz, Hatton évêque de Verdun, Arnoul évêque de Toul, Hincmar archevêque de Reims et d'autres évêques des provinces de Reims et de Trèves.

Quittant Metz après la cérémonie, Charles le Chauve descendit la Moselle, s'arrêta à Floranges, près de Thionville ; il alla chasser dans l'Ardenne, puis il gagna Aix-la-Chapelle.

Le libre choix des grands et des évêques venait ainsi de rattacher la Lotharingie, la *Francia media*, à la France de l'ouest. Quelle que fût la nature et la force du droit électoral, c'est l'empereur Louis II, frère du roi défunt qui eût pu réclamer, comme héritier du sang, ce n'est pas Louis le Germanique. Ce dernier ne pouvait invoquer que la force des armes : il ne s'en priva point, mais il n'avait pas pour lui le droit.

Tout d'abord, Louis le Germanique, malade, envoya à Charles le Chauve une ambassade pour protester contre ce qu'il appelle son usurpation, que blâma aussi le pape Adrien. A la nouvelle que son frère agonisait, Charles s'inquiéta peu de ces réclamations. Il vint en Alsace, où il fut acclamé ; les plus puissants seigneurs lui offrirent leurs hommages ; Charles le Chauve regagna ensuite son palais d'Aix-la-Chapelle.

Ayant intronisé sur le siège métropolitain de Trèves un titulaire de son choix, Bertulf, il s'apprêtait de même à placer sur celui de Cologne, Hilduin, qui lui était dévoué, lorsqu'il apprit que son frère Louis le Germanique venait d'y installer Willibert, par l'entremise de Liutbert, archevêque de Mayence. La consécration avait eu lieu à Deutz, par les évêques suffragants; et non à Cologne où les partisans de Charles le Chauve s'y fussent opposés. Celui-ci accourut, courroucé, à Cologne, mais trop tard ; déçu, il lui restait à intriguer auprès du pape pour que le *pallium* fût refusé à Willibert.

Le 22 janvier 870, Charles le Chauve épousa Richilde, une Lorraine ; le duc normand de la Frise, Roric, reconnut son

autorité. Ses affaires prospéraient, son autorité s'affermissait, lorsque Louis le Germanique, enfin rétabli de la maladie qui l'avait retenu de longs mois à Ratisbonne, rentra à Francfort. Tout de suite, il envoya une ambassade à son frère pour le sommer de quitter Aix-la-Chapelle et la Lorraine. Par pusillanimité, Charles n'osa s'opposer formellement aux prétentions illégitimes du roi de Germanie ; il essaya d'une transaction amiable et l'on convint d'une entrevue. Les deux frères se rencontrèrent à Mersen, et le 8 août 870, un nouveau partage fut conclu, qui remettait en cause le sort de la France rhénane.

Comme à Verdun en 843, on ne se préoccupe à Mersen (Meerssen) que de faire deux royaumes égaux en forces militaires et en revenus. Les limites et les statistiques sont établies par un conseil composé de huit évêques, vingt juristes, soixante barons, notaires ou officiers ministériaux. On n'agite que des affaires censitaires, la proportion et l'égalité des parts. A aucun moment on ne fait valoir des questions de langues, de races, de limites naturelles, de circonscriptions civiles ou ecclésiastiques. On ne songe pas davantage à s'appuyer sur des limites antérieurement fixées. Les possessions de chacun des deux rois sont énumérées dans le plus grand détail, dans les *Annales de Saint-Bertin :* on dirait un acte notarié d'aujourd'hui, dénombrant et évaluant les propriétés d'une famille, après décès.

Dans la province de Cologne, Louis le Germanique reçoit une partie du diocèse d'Utrecht avec son chef-lieu ; une partie de la Frise et quelques comtés francs ; la ville de Cologne avec les comtés des environs.

Dans le diocèse de Liége, Louis reçoit les pays de la rive droite de la Meuse et de l'Ourthe, avec Aix-la-Chapelle et Maëstricht, mais Liége reste à Charles le Chauve. Metz, Trèves avec les abbayes de Prüm et d'Echternach sont à Louis, qui recueille aussi une partie du diocèse de Toul, avec les abbayes de Moyenmoutier, Saint-Dié, Remiremont, mais la ville de Toul reste à Charles.

Le Bassigny, dans le diocèse de Langres, est à Louis le Germanique (jusqu'à Chaumont).

Le diocèse de Strasbourg, qui n'avait pas été donné à Louis en 843, passe dans ses mains.

Celui de Bâle est aussi à Louis, avec les abbayes de Murbach, Munster, Massevaux, Soleure.

Dans le diocèse de Besançon, Louis reçoit jusqu'aux abbayes de Baume, Lure, Luxeuil, Enfonvelle, Poligny, Faverney.

Charles le Chauve possède, dans la province de Cologne, le reste de l'évêché d'Utrecht et de la Frise, la plus grande partie de l'évêché de Liége avec la ville et les abbayes de la région, la Toxandrie et d'autres comtés, la ville et le diocèse de Cambrai. Dans la province de Trèves, Charles reçoit Arlon et le pays de Woevre ; une portion du diocèse de Metz ; le diocèse de Verdun ; une partie de celui de Toul ; Besançon et la plus grande partie de son diocèse. Enfin, Charles garde du royaume de Lothaire la province de Lyon et tout le Midi[1].

M. Robert Parisot précise les limites ainsi qu'il suit :

> La frontière partait du Fli, c'est-à-dire de l'entrée du Zuiderzée, se dirigait ensuite vers le sud, laissant Utrecht à Louis le Germanique, atteignait la Meuse qu'elle longeait jusqu'au confluent de l'Ourthe. Elle suivait ensuite ce dernier cours d'eau, puis passait dans le bassin de la Moselle, remontait la vallée où coule cette rivière, tantôt par la rive droite, tantôt par la rive gauche, jusqu'un peu en amont de Toul ; de là, elle se dirigeait vers l'ouest, passait de l'autre côté de la Meuse, reprenait ensuite la direction du sud pour faire une pointe très prononcée vers l'est, entre les Faucilles et le Doubs, redescendait cette rivière, puis retrouvait la Saône qu'elle suivait quelque temps, la quittait au nord de Chalon pour se porter vers le sud-est, traversait l'Ain et arrivait enfin à la chaîne bordière du Jura oriental [2].

On le voit, par le traité de Mersen, en 870, toutes les limites des divisions administratives et ecclésiastiques, *pagi* et diocèses, sont bouleversées, arbitrairement morcelées tout le long de la frontière. Et Parisot, qui le constate, se demande comment des historiens graves ont pu, ici encore, affirmer que les répartiteurs de Mersen ont eu le souci de respecter les limites des langues ou des races et de faire coïncider, comme le prétend

1. R. Parisot, *op. cit.*, p. 274.
2. R. Parisot, *op. cit.*, p. 375.

le savant allemand Waitz, la frontière linguistique avec la frontière politique. « La vérité est que le roi de France avait dans son lot des régions où l'on parlait l'allemand, telles que la Frise, la Toxandrie, la moitié à lui assignée du comté de Masau (Maselant), ainsi qu'une partie du Brabant; tandis que dans la part de Louis le Germanique, se trouvaient des fractions importantes des diocèses de Metz, de Toul, de Langres et de Besançon où le roman était la langue des habitants[1]. »

Bien loin qu'on se soit préoccupé de respecter, à Mersen, les frontières naturelles et linguistiques, on constate que tel canton (*pagus*) est attribué à l'un des co-partageants, en même temps que telle abbaye englobée dans ce canton est donnée à l'autre. « Le *pagus Calvomontensis* appartenait au roi de Germanie, mais Charles avait l'abbaye de Senones, située dans la partie orientale de ce *pagus*, loin de la frontière ; si ce prince était maître du *pagus Portensis*, son frère s'était réservé plusieurs des abbayes qui s'y trouvaient, Faverney, Lure et Luxeuil[2]. » Toujours, et sans autre préoccupation, c'est l'équilibre des revenus qui fait la règle des répartitions.

D'ailleurs, l'état de choses constitué par le partage de Mersen ne dura que neuf ans, et l'on n'y est jamais revenu plus tard. Il n'y a donc point lieu d'attacher à ce partage, pas plus qu'à celui de Verdun ou celui de 855, l'intérêt qu'ont voulu lui attribuer certains historiens, au point de vue ethnique ou linguistique. « L'importance du traité de Meerssen, dit encore Parisot, a été fort exagérée par certains historiens qui prétendent, bien à tort, que soit par suite d'un dessein préconçu, soit par l'effet d'un pur hasard, la nouvelle frontière politique coïncidait avec la limite des races et des langues. » Ou plutôt, l'importance de ce traité désastreux, comme l'a bien vu M. Parisot, est tout opposée à celle qu'on prétend, puisqu'il mettait en morceaux la France Lotharingienne. Ce pays, naguère encore centre de l'Empire, est désormais coupé en deux et transformé en marche frontière pour la France aussi bien que pour l'Allemagne. Le pacte de Mersen sanctionnait l'humiliation et la

1. R. Parisot, *op. cit.*, p. 376.
2. R. Parisot, *loc. cit.*

déchéance des glorieuses capitales carolingiennes, comme Metz, Cologne, Trèves, Aix-la-Chapelle, Liége qui se trouvaient, par cet arrangement vulgaire puisqu'il n'était dicté que par des appétits, placées en bordure de deux pays, ennemis irréconciliables. La France rhénane, l'Austrasie, était démembrée.

Pourtant, et c'est là le phénomène le plus surprenant de cette lamentable époque, les villes du Rhin ne cessent point, au milieu de tous ces bouleversements politiques et de toutes ces guerres intestines, d'être des centres d'une activité industrielle et commerciale qui rappelait leur splendeur d'autrefois. Leurs écoles d'art, revivifiées par Charlemagne, sont en rapports suivis avec les écoles byzantines de Ravenne et de Constantinople. La région rhénane, depuis Saint-Gall jusqu'à Utrecht, continue à se peupler de cathédrales dont les missionnaires emportent les modèles en Germanie[1].

On cite des moines artistes, comme Tutilon, de l'abbaye de Saint-Gall, mort vers 908, qui voyagea longtemps et dans tous les pays, pour développer son expérience et ses connaissances artistiques ; sans relâche il exécute, comme d'autres de ses confrères, des peintures, des miniatures, des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie ; il sculpte de merveilleuses tablettes d'ivoire. Bref, c'est de cet art franco-byzantin auquel Charlemagne donna une si vigoureuse impulsion, que naît l'art roman. Le centre d'expansion en fut la France de l'Est.

Chacun sait que l'une des branches des arts mineurs les plus délicates, celle, peut-être, qui exige la plus extrême dextérité et l'expérience technique la plus consommée, est la gravure sur gemmes. Or, elle fut particulièrement développée à l'époque carolingienne, et nous ne pouvons omettre d'en citer ici deux exemples qui portent le nom même du roi de Lotharingie, Lothaire. Il s'agit, d'abord, de l'intaille célèbre du Trésor d'Aix-la-Chapelle, sur laquelle est gravé en creux le buste de ce prince, entouré de la légende : † *Christe adjuva Hlotarium reg(em)*. Ce précieux monument a servi au roi Lothaire pour sceller ses

1. C. Enlart, dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, t. I, p. 112.

diplômes. L'habile graveur qui l'a exécuté, travaillait, sans aucun doute, dans l'une des villes de la Meuse ou du Rhin. L'autre monument est l'intaille, extraordinaire par ses dimensions, qui provient de l'abbaye de Waulsort-sur-Meuse, près Dinant, et se trouve aujourd'hui au Musée britannique. Cette grande plaque de cristal de roche, sur laquelle sont gravés les divers épisodes de la légende de la chaste Suzanne, ne comprend pas moins de quarante personnages ; la scène centrale est entourée de la légende : *Lotharius rex Francorum fieri jussit*. Par là, nous sommes certains que ce curieux monument a été exécuté sur l'ordre du roi des Francs de Lotharingie, Lothaire II, qui prend le titre de *rex Francorum*. Au moyen âge, sans prendre garde à l'anachronisme, on considérait ce joyau comme l'œuvre de saint Éloi, et la chronique de l'abbaye de Waulsort lui fait jouer un rôle dans la fondation de ce monastère [1].

En présence de tout ce mouvement artistique de la France rhénane aux IXe et Xe siècles, en recueillant aussi les témoignages, trop rares mais certains, de l'expansion du commerce dans les villes du Rhin, jusque chez les Francs de la Toxandrie et les Frisons, nous sommes tentés de nous demander si les guerres de famille dont nous entretiennent les chroniqueurs presque exclusivement, ne nous font pas illusion et ne contribuent point à calomnier une époque qui eut ses malheurs, mais aussi son épanouissement et sa prospérité.

1. Pour les développements, voyez : E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, chap. II (gr. in-8, 1902).

VI

DU TRAITÉ DE MERSEN A LA DÉPOSITION DE CHARLES LE GROS (870-888).

Les partages de Mersen, en 870, ne furent pas plus définitifs que les précédents : les princes et les grands qui y avaient coopéré, saisirent l'occasion de les bouleverser dès qu'elle se présenta, et cela toujours au nom de l'unité traditionnelle et intangible de l'Empire carolingien.

A la mort de l'empereur Louis II, roi d'Italie, au mois d'août 875, Charles le Chauve, son oncle, revendiqua la dignité impériale et alla se faire couronner à Rome par le pape. Ce voyage faillit lui être funeste : tandis qu'il était absent, son frère Louis le Germanique essaya de lui ravir son royaume. Le roi de Germanie passa le Rhin avec une armée et poussa impudemment son mauvais coup jusqu'à Attigny, dans les Ardennes. Mais, se voyant mal accueilli par les évêques et les barons de France, il s'en retourna assez piteusement dans ses États. Peu après, Charles le Chauve, revenu triomphalement d'Italie, se rendait à Ponthion où, le 21 juin 876, on le vit trônant dans toute sa gloire, « sur le siège impérial, vêtu d'or à la manière des Francs », entouré des évêques, des grands et de quelques prélats italiens délégués par le pape. Le 16 juillet, dans une autre séance solennelle du même concile, « l'empereur, disent les *Annales de Saint-Bertin*, arriva le matin à 9 heures,

paré et couronné à la mode des Grecs et conduit par les envoyés de l'Apostolique vêtus à la romaine ».

Charles députa aussitôt une ambassade à Francfort, pour notifier son couronnement à Louis le Germanique ; mais ce dernier venait de mourir. Alors, sans perdre de temps, Charles se rend à Aix-la-Chapelle, puis à Cologne, et s'apprête à passer en Germanie. En vertu de son autorité impériale prééminente, il entend rétablir l'unité de l'Empire et confisquer, à son tour, les États de son frère, au détriment des fils du défunt. Sous couleur de traditions franques ou impériales, c'était un chassé-croisé d'actes de brigandage. En vain, Louis III le Saxon, fils aîné de de Louis le Germanique, supplie son oncle de l'épargner et de lui laisser son royaume : Charles le Chauve, fort du principe de la reconstitution de l'unité de l'Empire, ne veut rien entendre. Dès lors, Louis le Saxon se décide à défendre son héritage, les armes à la main. Il franchit le Rhin à Andernach, avec une armée de Saxons et de Thuringiens et s'avance à la rencontre de Charles le Chauve.

Vers le 7 octobre 876, disent les *Annales de Saint-Bertin*, l'Empereur ayant disposé ses troupes, se leva, au milieu de la nuit, et faisant déployer les étendards, marcha par des chemins rudes ou même impraticables, dans le dessein de fondre inopinément sur son neveu. Il arriva à Andernach, ses soldats et ses chevaux harassés par la fatigue d'une route difficile et par la pluie qui les avait inondés toute la nuit. Louis le Saxon attendit de pied ferme l'attaque de son oncle. Le choc des deux armées eut lieu ; Charles le Chauve, vaincu, dut s'enfuir précipitamment avec un petit nombre des siens.

La plupart de ceux qui auraient pu s'échapper en furent empêchés parce que tous les bagages de l'empereur et de ses gens, ainsi que les marchands et vendeurs de boucliers qui avaient suivi l'empereur et l'armée, fermèrent en un chemin étroit le passage des fuyards. Les comtes Ragenaire et Jérôme furent tués dans ce combat ; l'évêque Astolphe, l'abbé Joscelin, les comtes Aledram, Adalhard, Bernard et Evertaire, ainsi que beaucoup d'autres, furent pris sur ce même champ de bataille et dans la forêt voisine ; tous les bagages et tout ce que portaient les marchands tombèrent au pouvoir de l'armée de Louis.

Charles le Chauve put néanmoins gagner Liége, tandis que Louis le Saxon faisait son entrée solennelle à Aix-la-Chapelle.

Les grands de Lotharingie, attachés à la fortune de Charles le Chauve, le suivirent dans sa retraite.

Mais l'empereur ne pouvait rester sur cet échec humiliant. Après avoir consulté ses fidèles, à Compiègne, il partit pour l'Italie afin de consolider son autorité impériale ébranlée. Elle lui fut confirmée par un concile. Que serait-il advenu des provinces rhénanes si Charles eût eu le temps de revenir venger sa défaite d'Andernach de l'année précédente ? En traversant le mont Cenis pour rentrer en France, il mourut empoisonné par son médecin, le 6 octobre 877.

Son fils et seul héritier, Louis II le Bègue, était roi d'Aquitaine depuis dix ans, lorsqu'il fut appelé à recueillir la lourde et difficile succession de son père. Au début de novembre, Louis II le Bègue et son cousin Louis III le Saxon eurent une première entrevue, à Mersen, et décidèrent de convoquer une grande assemblée pour traiter à l'amiable d'un nouveau partage. Cette réunion eut lieu à Fouron, entre Aix-la-Chapelle et Maëstricht, au printemps de 878. Louis le Bègue proposa : « Nous voulons que le partage du royaume de Lothaire demeure tel qu'il a été fait entre mon père Charles et votre père Louis. » Ce qui fut adopté. Malheureusement, Louis le Bègue mourut dès le 10 avril 879 ; tout aussitôt, en vertu du principe de l'unité de l'Empire et du droit d'élection, des évêques et des barons songèrent à frustrer ses deux fils, Louis III et Carloman, de leur héritage. Ils offrirent le trône de France à Louis le Saxon. A leur instigation, le roi de Germanie vint à Metz, puis à Verdun, où il s'arrêta : un parti qui avait à sa tête Gonthier, évêque d'Orléans, les comtes Goiram et Anchaire, ne voulant point de lui comme roi de la France de l'Ouest, essaya de modérer ses appétits en lui cédant une portion de la Lotharingie. Il eut la sagesse d'accepter, au grand désappointement de son entourage germanique, mis en goût de conquête. Mais il était urgent de s'entendre, pour chasser les pirates normands qui dévastaient, tout à leur aise, la contrée d'entre Meuse et Rhin et poussaient même leurs déprédations jusqu'à la Seine et à la Marne. Après d'honorables exploits, Louis III et Carloman moururent rapidement, l'un en 882, l'autre en 884, sans enfants, ne laissant qu'un frère en bas âge

qui sera plus tard Charles III le Simple. De son côté, Louis le Saxon étant mort le 20 janvier 882, il sembla que tout l'Empire carolingien fût abandonné de Dieu et des hommes : il s'en allait, faute de représentant sorti de l'enfance. Il restait pourtant le troisième fils de Louis le Germanique, Charles III, surnommé le Gros, roi, depuis 876, de la Souabe et de l'Alsace. Devenu empereur, en 882, son armée avait réussi, disent les contemporains, à bloquer les Normands dans leurs retranchements sur la basse Meuse, lorsque, plutôt que de les anéantir, il préféra leur acheter la paix à prix d'argent ; puis, il investit l'un des chefs normands, Godfrid, du duché de la Frise occidentale, en lui confiant la mission de protéger les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut contre les entreprises d'autres pirates. Godfrid se fit baptiser et épousa Gisèle, fille du défunt Lothaire II, l'ancien roi de Lotharingie.

Dans leur détresse, les Francs de l'Ouest, sous l'inspiration du duc de France, Eudes, fils de Robert le Fort, allèrent offrir la couronne de France à l'empereur Charles le Gros. C'était un Carolingien ; ils lui prêtèrent le serment de fidélité. Ainsi se reconstituait l'unité de l'Empire, conception dans laquelle les esprits sages trouvaient le salut, à laquelle personne n'avait encore renoncé et qui n'avait cessé de subsister en théorie : cette idée constituait, à cette époque, la seule et véritable patrie. Mais Charles le Gros, dit-on, n'eut pas conscience de son rôle et ne sut pas accourir pour saisir le sceptre qu'on lui offrait. Le sort de la Gaule retomba naturellement, en fait, aux mains du duc de France.

L'année 884 est signalée dans *Annales de Metz*, comme une époque où les entreprises des Normands, le long du Rhin et de la Meuse, furent particulièrement hardies. Ils se fortifièrent à Duisbourg et à Louvain. Le duc de Frise, le Normand Godfrid, chargé de repousser les pirates, mit, à ses services, un prix singulièrement élevé. Encouragé par un révolté, Hugues, bâtard de Lothaire II et de Waldrade, Godfrid eut l'audace de demander à Charles le Gros, pour gage de sa fidélité, des villes du Rhin, Coblence, Andernach, Senzig et plusieurs cantons de la même région « qu'il voulait avoir, à cause de l'abondance

des vins dont regorgeaient ces terres ». C'est toujours la question des revenus, et point d'autre, qui entre en ligne de compte.

Charles le Gros répondit en envoyant au duc de Frise une ambassade dirigée par son principal conseiller, un certain comte Henri, et Willibert, archevêque de Cologne. L'entrevue eut lieu à l'endroit où le Rhin et le Wahal se séparent et forment une île.

L'évèque et le comte étant descendus dans cette île, écoutent beaucoup de choses de Godfrid, en répondent beaucoup d'autres de la part de l'empereur. Au soleil couchant, ils terminent la conférence, quittent l'île et retournent à leur logis, pour revenir le lendemain. Le jour suivant, Henri exhorte l'évêque à appeler hors de l'île, Gisèle, femme de Godfrid, afin de l'engager à travailler à la paix, de tous ses soins, et pour que, durant ce même temps, Henri traitât avec Godfrid l'affaire du comte Everard, dont Godfrid avait confisqué les propriétés. Puis, il persuade à Everard de se lever au milieu de l'assemblée, en se récriant violemment sur l'injustice qu'il a soufferte. Godfrid, homme d'origine barbare et féroce, répondant par des paroles dures et outrageantes, Everard tire son épée et le frappe d'un grand coup sur la tête. Ainsi, d'abord terrassé par Everard, puis percé de coups par les satellites du comte Henri, Godfrid meurt ; tous les Normands trouvés en Batavie sont massacrés.

Peu de jours après, sur le conseil du comte Henri, Hugues, le bâtard de Lothaire, attiré par des promesses, à Gondreville, est pris par traîtrise; puis sur l'ordre de l'empereur, le comte Henri lui arrache les yeux et tous ses partisans sont dépouillés de leurs dignités. Hugues fut relégué dans le monastère de Saint-Gall.

La *Chronique* de Réginon, abbé de Prüm, ajoute : « Ramené dans sa patrie, tout récemment, sous le règne du roi Zwentibold, Hugues le Bâtard, fils de Lothaire, fut tondu de ma main, dans le monastère de Prüm ; j'étais en ce temps-là, quoiqu'indigne, gardien en ce lieu du troupeau du Seigneur. »

Lorsque Paris fut assiégé par les Normands, dans l'hiver de 885-886, l'empereur Charles le Gros, à la sollicitation du duc de France Eudes, parut, après s'être fait longtemps attendre, avec une armée de secours, sur les hauteurs de Montmartre. Il avait, dit-on, cent mille hommes. Mais ce fut plutôt, pour la France, une armée de ravageurs ; « Charles le Gros, disent les *Annales de Metz*, ne fit rien qui fût digne de la majesté impériale » ; n'osant risquer une bataille, il préféra acheter encore la retraite

des Normands. Les défenseurs de Paris furent indignés. Il leur sembla, dit le moine Richer, qu'après tant d'héroïsme et tant de gloire ils participaient à la lâcheté de l'empereur. Leur colère fut partagée par tous les barons du royaume, qui déclarèrent déchu du trône celui qu'ils avaient élu dans l'espoir d'en obtenir aide et protection. Irrités eux-mêmes, les Allemands déposèrent Charles le Gros, à la diète de Tribur, en 887.

Cette attitude déplorable de l'empereur fut une des causes qui amenèrent graduellement la dissociation des États qui composaient l'empire carolingien. L'empire et l'empereur cessant d'être une garantie de sécurité, la solidarité ne procurant plus aucun avantage, chaque nation dut songer à se défendre elle-même et à se protéger contre tout péril extérieur [1]. Les forces de Charles le Gros s'étaient montrées *ad regendum imperium invalidæ*, comme disent les chroniques. La race de Charlemagne parut aux Francs de Gaule inapte à leur fournir des défenseurs. Aussi, dès l'année 888, menacés d'une nouvelle invasion de Normands, les barons de France se choisirent un chef capable de marcher à leur tête. A Compiègne, le jeudi 15 février 888, ils conférèrent, à l'unanimité, le titre de roi au duc de France, Eudes. Ce fait grave ne rompt pourtant pas encore définitivement, comme on le verra, le faisceau de l'empire carolingien, ni l'attachement traditionnel des populations aux représentants de la famille de Charlemagne.

1. Dans sa *Chronique*, l'abbé RÉGINON s'exprime, à l'année 888, sur le compte de Charles le Gros, en ces termes énergiques : *Post cujus mortem, regna quae ejus ditioni paruerant, veluti legitimo destituta haerede, in partes a sua compage resolvuntur, et jam non naturalem dominum praestolantur, sed unumquodque de suis visceribus regem sibi creari disposuit.*

CHAPITRE III

LA LOTHARINGIE SOUS LES DERNIERS CAROLINGIENS

I

ARNULF — ZWENTIBOLD — LOUIS L'ENFANT ROIS DE LOTHARINGIE (888-911)

Par application de la vieille coutume germaine, le Carolingien Charles le Chauve, en 869, avait pu légitimement se faire élire roi, à Metz, par les Francs de la Lotharingie, à la mort de son neveu Lothaire II ; suivant la même coutume traditionnelle, après la déposition de Charles le Gros, les Francs de l'Ouest usèrent de leur droit électif en proclamant le comte de Paris, Eudes, et les grands de Germanie en élisant, à la diète de Tribur, Arnulf, duc de Carinthie, neveu bâtard de l'empereur déposé. « Après la mort de Charles le Gros, disent les *Annales de Metz*, fut dissoute, par faute d'héritier légitime, l'union des royaumes qui avaient reconnu son autorité, et chacun d'eux ne pouvant attendre un maître naturel, voulut se donner à soi-même un roi tiré de son sein. »

Les rois ainsi élus par les évêques et les barons, se faisaient sacrer par l'Église, à qui était reconnu le privilège de sanctionner l'élection. Cependant, Arnulf ne se conforma point à cet usage ; il se contenta de la cérémonie de son couronnement à Franc-

fort, comme roi de Germanie, parce qu'étant bâtard, il avait lieu d'appréhender le refus du pape ou des évêques. Arnulf, courageux guerrier, avait, étant duc de Carinthie, défendu la Germanie contre les invasions des Slaves et des Moraves : aussi, Bavarois, Alamans, Franconiens et Saxons se groupèrent autour de lui. Mais, il n'avait et ne pouvait avoir aucun droit sur la Lotharingie, ce qui ne l'empêcha pas de jeter son dévolu sur cette contrée franque.

Une courte expédition en Alsace lui suffit pour rejeter dans le Jura le roi de Bourgogne Rodophe I[er], qui s'était avancé jusqu'à Toul, où il fut couronné roi de Lotharingie par l'archevêque de cette ville. Rodolphe s'y prétendait des droits, comme descendant de Charles le Chauve par l'impératrice Judith.

Un Carolingien d'Italie, Gui II, duc de Spolète, qui se rattachait aussi à Charlemagne par sa mère, Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie, essaya, à son tour, de mettre la main sur la France d'entre Rhin et Meuse. Appelé par Foulques, archevêque de Reims, son parent, il poussa jusqu'à Langres où il fut couronné par Gilon, évêque de cette ville. Lui aussi ne put grouper qu'un petit nombre de partisans ; quelques années plus tard, il fut couronné empereur par le pape. Mais, même comme empereur il eût été trop faible pour rallier à lui la Gaule et la Germanie ; les grands, qui cherchaient partout un Carolingien capable et étaient attachés à la tradition de l'unité de l'Empire, se tournèrent décidément d'un autre côté. En juin 888, à Francfort, Arnulf reçut une députation composée de Foulques, archevêque de Reims, Honorat évêque de Bauvais, Hétilon évêque de Noyon, et quelques autres prélats, comtes et barons qui vinrent lui offrir le trône de France. Ces puissants personnages refusaient de reconnaître l'autorité souveraine du duc Eudes, élu par d'autres grands et couronné à Compiègne par Gauthier, archevêque de Sens, le 29 février précédent.

Arnulf n'osa accepter la couronne qu'on lui présentait. Il sentait bien que, dans ce pays, le retentissement de ses exploits contre les Slaves avait moins d'écho qu'en Germanie, et que sa bâtardise créait, même légalement, des préventions contre lui. D'autre part, Eudes venait de remporter sur les Normands, à

Montfaucon-en-Argonne, une victoire éclatante qui consacrait son élection dans l'opinion, quoiqu'il ne fût pas de sang carolingien. Arnulf prit donc le parti de ne pas le combattre, à la condition, toutefois, qu'Eudes consentît à reconnaître sa suzeraineté. Il l'invita à venir à Worms; Eudes s'y rendit, prêta l'hommage féodal à Arnulf qui, de son côté, le reconnut pour roi : ils se séparèrent amis et alliés (*facti amici*). Arnulf était donc considéré comme le chef de la famille carolingienne, d'où le droit d'investiture qu'il s'attribue et qu'Eudes, roi intrus, s'empresse de lui reconnaître. Bien qu'il fût seulement roi de Germanie et bâtard, Arnulf représentait encore, faute de mieux, l'unité et la tradition de l'Empire.

Mais il importe de ne point perdre de vue que la Lotharingie, même annexée à ses États, ne fut jamais considérée comme une province d'Allemagne; elle conserva son administration autonome ; elle eut son gouvernement à part, confié au comte Meingaud. Arnulf vint peu dans ce pays ; pourtant, en 891 et 892, il dut courir en Basse Lotharingie pour en expulser les Normands qui l'avaient ravagée jusqu'à Bonn et à l'abbaye de Prüm. Arnulf leur infligea, sur la Dyle, une terrible défaite, dans laquelle périrent leurs chefs Sigfrid et Godfrid. A partir de cette époque, il n'y eut plus guère d'incursions normandes sur le Rhin et la Meuse.

La France lotharingienne sera, désormais, agitée par les guerres privées de ses barons, devenus à peu près indépendants dans leurs terres. Les querelles féodales vont être le creuset dans lequel se condensera le particularisme régional de l'Alsace et de la Lorraine haute et basse, se substituant enfin définitivement à l'unité carolingienne. Durant toute la période féodale et jusqu'à la Révolution française, ce sentiment provincial et particulariste sera le véritable patriotisme, sous les formules vides de la suzeraineté impériale et du vasselage.

Charles le Simple ayant été couronné à Reims, le 2 février 893, Arnulf le reconnut comme roi de la France occidentale, bien que cinq ans auparavant, il eût déjà reçu l'hommage du roi Eudes. Charles comptait en Lotharingie des partisans, notamment l'évêque de Liége Francon, qui lui fournit une armée; mais cette

troupe se dispersa d'elle-même, en présence de celle du roi Eudes, qu'elle rencontra sur les bords de l'Aisne.

Charles le Simple était le seul descendant légal de Charlemagne, par la voie masculine ; il eût peut-être réussi, dès cette époque, à s'introniser en Lorraine, la terre sacrée des Carolingiens, dont les populations étaient si attachées au souvenir du grand Empereur et à sa famille, si Arnulf ne fut devenu, en 893, père d'un fils, Louis l'Enfant, qu'il destina à lui succéder en Germanie.De ce moment, Arnulf qui avait déjà un fils bâtard, Zwentibold, manœuvre pour donner à ce dernier, une compensation, en l'instituant roi de la France lotharingienne. Dès 892, Zwentibold avait reçu, dans ce pays, une partie des bénéfices du comte Meingaud assassiné.

Cependant, les Francs de Lotharingie supportaient avec impatience l'autorité du roi de Germanie. Une révolte de leur part allait éclater. Pour la prévenir, Arnulf tint à Worms, en mai 895, une assemblée de barons auxquels il présenta Zwentibold. Les deux compétiteurs de France, Eudes et Charles, furent aussi convoqués à ce plaid général. Eudes s'y rendit ; Charles, moins bien inspiré ou peut-être par fierté dynastique, promit seulement d'envoyer des représentants. Eudes profita de l'absence de son compétiteur pour se faire confirmer le trône de France, mais en revanche, il reconnut Zwentibold comme roi de Lotharingie, et les grands de ce pays prêtèrent, en désespoir de cause, à Zwentibold, le serment de fidélité. A son retour, Eudes rencontra l'ambassade de Charles le Simple qui s'était mise en retard ; conduite par Foulques, archevêque de Reims, elle s'acheminait vers Worms, portant de riches présents pour Arnulf. Il y eut une échauffourée au cours de laquelle les ambassadeurs furent dévalisés[1].

Zwentibold, dont le royaume comprenait Bâle, l'Alsace et toute la rive gauche du Rhin jusqu'à la Frise, eût voulu profiter de la rivalité d'Eudes et de Charles le Simple ; en troisième larron, il vint assiéger Laon, mais il ne réussit point à s'en emparer. Peu après, Charles le Simple, devenu seul maître

1. Aug. Eckel, *Charles le Simple*, p. 18.

du royaume des Francs de l'ouest, par la mort du roi Eudes, en 898, entreprit à son tour de chasser Zwentibold de la Lotharingie. Appelé par des seigneurs, à la tête desquels se trouvaient Rainier, duc de Basse-Lotharingie et le comte Odacer, Charles envahit le royaume de Zwentibold ; celui-ci prit la fuite. Le Carolingien français, triomphant, fit son entrée à Aix-la-Chapelle, comme successeur de Charlemagne ; il alla ensuite à Nimègue et à Prüm. Mais il ne sut pas longtemps profiter de ces brillants avantages. Il s'arrangea avec Zwentibold, au grand désappointement des Lotharingiens qui l'avaient appelé. L'assemblée de Saint-Goar, en 899, régla les différends. Puis, Arnulf mourut et son fils légitime, Louis l'Enfant, lui succéda comme roi de Germanie. Quant à Zwentibold, plus que jamais détesté, incapable de réprimer une révolte des Lotharingiens, il fut détrôné en 900 et périt, peu après.

Les chroniqueurs contemporains racontent que ce fut l'indolence naturelle de Charles le Simple qui empêcha, alors, les grands de Lotharingie d'appeler de nouveau ce prince, pour lui donner la succession de Zwentibold. Il est permis de soupçonner que s'ils firent venir à Thionville Louis l'Enfant, pour lui prêter le serment de fidélité, ce fut surtout parce que ce prince, âgé de six ans, présentait le double avantage d'être encore de la famille de Charlemagne et de ne pouvoir faire obstacle aux visées ambitieuses des seigneurs féodaux. L'archevêque de Mayence, Hatton, le principal artisan de cette combinaison, en écrivit au pape : « Le navire de l'Église vacillait ; nous avons mieux aimé conserver la coutume des Francs de choisir leur roi dans la même famille, que d'essayer des institutions nouvelles. » Quelque peu sincères qu'elles fussent, ces paroles attestent que la coutume franque traditionnelle était de choisir le roi par élection, et que le droit héréditaire n'était point considéré comme absolu.

Louis l'Enfant devait être un jouet entre les mains de ses tuteurs. Les grands de Lotharingie se partagent ce qui reste du domaine royal : ils s'attribuent tous les bénéfices, les honneurs et les charges lucratives. Indépendants de plus en plus dans leurs duchés et leurs comtés, ils battent monnaie et s'ar-

rogent tous les droits régaliens : tel était le but, à peine dissimulé, de leurs intrigues.

Sous Louis l'Enfant, la Lotharingie, bien qu'inféodée à l'Allemagne, comme sous Zwentibold, continua à former un royaume autonome, avec ses assemblées de grands et sa chancellerie distincte. Radbod, archevêque de Trèves, en fut l'archichancelier. A la tête de ses seigneurs féodaux, on voyait alors Gebhard dans la Haute-Lorraine, et Rainier-au-long-Col en Basse-Lorraine, les frères Gérard et Matfrid. Gebhard était un Franconien, de la famille des Conradins ; il avait épousé la veuve de Zwentibold ; Rainier était un proche parent de Charles le Simple.

Les luttes entre les grands, leurs rébellions envers l'autorité royale, les compétitions entre les rois de France et de Germanie, dont l'histoire de la Lorraine est remplie au IXe siècle, ne sont rien en regard de l'état de l'Allemagne à la même époque. Le contraste entre les deux rives du Rhin, sous ce rapport, serait suffisant pour faire éclater la distance sociale, la différence foncière des deux pays. L'Allemagne est dans l'anarchie, écrit l'évêque de Constance, Salomon : « Tout y est aux prises : l'évêque, le comte, le vassal, les frères contre les frères, les parents contre les parents et les citoyens dans la même ville[1]. » C'est le brigandage universel. « C'est la vieille Germanie, remarque Jules Zeller, qui revient à la surface. Les comtes avec leurs vassaux remplacent les anciens chefs et leurs compagnons ; c'est une guerre de châteaux, au lieu d'une guerre de bois et de clairières.[2] »

Comment une idée nationale eût-elle pu, comme d'aucuns le prétendent, germer dans ce chaos ensanglanté ? Comment surtout, la Lotharingie, le pays qui conservait encore les traditions de la culture carolingienne, eût-elle pu tourner ses regards et ses aspirations du côté de la rive droite du Rhin ? Qu'avait-elle à attendre, à cette époque comme dans les siècles antérieurs, de cette affreuse et barbare région ?

Même dans la contrée de la rive droite du Rhin, où dominaient

1. C. Bayet, dans Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. I, p. 522.
2. Jules Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 207.

des tribus de race franque, sur le Mein inférieur, une lutte terrible et sans pitié était engagée entre les deux familles des Conrad et des Babenberg. C'est une guerre d'extermination et d'atrocités sans nom. Le chef des Babenberg, Adalbert, finit par succomber en 926; il fut décapité. La famille conradienne, triomphante et débarrassée de sa rivale, montera bientôt sur le trône royal de Germanie.

Durant cette période d'anarchie, les invasions des Hongrois viennent encore accroître la misère générale. Ces tribus étaient un rameau des Huns d'autrefois; ils les rappelaient par leurs mœurs, leur férocité, leurs déprédations. De la Bohême ils descendirent dans la vallée de l'Elbe et, par le Mein, s'avancèrent jusqu'au Rhin; le duc de Haute-Lorraine, Gebhard, fut tué, le 12 juin 910, à Lechfeld, dans une bataille contre ces Asiatiques. Toutes les armées que les margraves ou chefs militaires des duchés-frontière, leur opposèrent, furent successivement anéanties. « L'Allemagne tremblait devant ces descendants des Huns, aux yeux creux et étincelants, au teint basané, aux nattes de cheveux tombant sur les oreilles, qui, disait-on, mangeaient la chair crue et buvaient le sang humain. Elle croyait qu'ils étaient venus du bout du monde, avec Gog et Magog, sur leurs infatigables chevaux, rapides comme l'éclair, pour tout dévaster[1]. »

Ainsi, l'Allemagne était, pour des causes intérieures et extérieures, redevenue ou plutôt restée le domaine de la Barbarie. Seuls, des monastères, des villes épiscopales isolées les unes des autres, échappaient plus ou moins à l'emprise de l'habitat germain et de l'odinisme forestier qui s'imposaient aux hommes de guerre, en vain marqués du sceau du baptême. Cet état social, fait de meurtres et de pillage, éloignait nécessairement la Lotharingie de l'Allemagne, en dépit des liens de famille des dynasties régnantes.

A la mort de Louis l'Enfant, en 911, les Francs de Lotharingie étaient si peu attachés aux rois d'Allemagne que, cette fois, ils s'empressèrent de reconnaître pour souverain le roi de la France occidentale, Charles III le Simple.

1. J. Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 212.

II

CHARLES III LE SIMPLE (911-925)

A défaut d'énergie personnelle, Charles III le Simple, roi de France, fils de Louis II le Bègue, avait pour lui son origine et la légitimitéd e sa naissance. Le prestige de la race lui assurait des partisans nombreux dans ce pays franc d'entre Meuse et Rhin, naguère le foyer de la puissance carolingienne et qui, disloqué au xe siècle, et devenu pays frontière, se trouvait bien dépourvu de son ancien rayonnement, en butte aux compétitions des Francs de l'ouest et des Germains. A l'encontre de la Lotharingie, à la mort de Louis l'Enfant, en 911, les cinq grands duchés qui composaient les parties vitales et organisées du royaume de Germanie, se détachant de plus en plus de la tradition carolingienne, ne songèrent point à Charles le Simple. Ils élurent pour roi, Conrad le Jeune, le chef de la famille ducale de Franconie.

Cette élection fut, vraisemblablement, l'œuvre de l'archevêque de Mayence, Hatton, dont l'influence était toute-puissante à cette époque. C'est ce haut personnage, — figure étrange des légendes médiévales, — qui périt, disait-on plus tard, dans une tour du Rhin, dévoré par les rats, à cause de sa dureté. Mais l'histoire raconte qu'Hatton rebâtit la cathédrale de Mayence et fit exécuter des travaux considérables pour préserver la ville des inondations du fleuve.

Les seigneurs de Lorraine ne voulurent pas de Conrad; ils appelèrent Charles le Simple. En cette occurrence, ils furent guidés par Rainier-au-long-Col, comte de Hainaut, que la chute de Zwentibold avait rendu maître de toute la Basse Lotharingie, depuis le Rhin jusqu'à l'Escaut. Le roi de France, suivant les précisions juridiques de Jacques Flach, « fut aussitôt et unanimement reconnu pour légitime souverain, remis en possession des États qui devaient lui revenir, *largiore hereditate indepta*, selon l'expressive formule de ses diplômes ».

Mais ce n'est pas seulement parce qu'il est carolingien, que Charles le Simple est élu par les Lorrains ; nous avons vu des princes de la race impériale écartés comme incapables. C'est aussi parce que les Lorrains avaient plus de relations suivies avec leurs voisins de l'ouest. Ils demandent un roi à la France de l'ouest, parce que toutes leurs affinités sociales, le foyer de leur culture est du côté de Reims, Soissons, Laon, Langres, Amiens, et non point sur la rive droite du Rhin. Que pouvait leur procurer la Germanie barbare ? rien, qu'un afflux de barbarie, comme toujours. Enfin, il y avait des liens de parenté entre Charles le Simple et le duc Rainier; le roi de France était aussi parent des évêques Étienne de Liége, Drogon de Toul, Godfrid de Strasbourg. Charles n'était point un inconnu pour les Lorrains; il avait déjà fait une tentative pour devenir roi de Lorraine; il y possédait des domaines de famille; il n'avait jamais cessé d'y exercer des droits de suzeraineté sur diverses abbayes et seigneuries. Et tandis qu'il avait ainsi de nombreuses attaches en Lorraine, Conrad n'en avait aucune : c'était un étranger qui venait d'un pays redouté, barbare; il n'appartenait pas à la famille de Charlemagne. Charles le Simple fut ainsi intronisé sans opposition en Lorraine, vers la fin de décembre 911. Le 1er janvier 912, il arrive à Metz ; il va ensuite à Toul et visite l'Alsace ; on le suit à Rouffach ; peu après, à Nimègue. Vainement, en 913, Conrad essaye de lui disputer le pays en s'avançant jusqu'à Strasbourg et même, l'année suivante, jusqu'à Aix-la-Chapelle. Toute la Rhénanie, de Bâle à Cologne s'est donnée à Charles, son légitime souverain.

Comme sous Louis l'Enfant, la Lorraine garde encore pen-

dant quelque temps son autonomie administrative ; l'archevêque de Trèves, Roger, était l'archichancelier de Lorraine. Mais, circonstance significative, dans la dernière partie du règne de Charles le Simple, la Lorraine est traitée à l'instar des autres provinces du royaume de France. Roger est devenu archichancelier pour tout le royaume, y compris la Lorraine. Charles le Simple prend le titre de *Rex Francorum* aussi bien sur ses diplômes lorrains que sur ceux des autres provinces ; on ne constate plus, dans les formules de la chancellerie lorraine, les mots *Lotharii regnum*, qui s'y trouvaient avant Charles le Simple. Ainsi, tout en conservant ses mœurs particulières et son caractère propre, la Lotharingie est donc bien redevenue, par son libre choix, une province du royaume de France, au même titre que l'Aquitaine, la Provence ou la Bretagne.

En janvier 916, Charles le Simple tient à Héristal une grande assemblée où il reçoit l'hommage de ses fidèles, entre autres, Heriman, archevêque de Cologne, Roger de Trèves, Étienne de Liége, Richier, abbé de Prüm ; les comtes Giselbert, Matfrid, Bérenger, Thierry, comte d'une partie de la Frise, Otton, fils de Ricuin, futur duc de Lorraine. Charles le Simple séjourne longuement vers la même époque, à Aix-la-Chapelle, puis à Metz ; il vient constamment en Lorraine comme dans son pays de prédilection, dans les terres de ses aïeux.

Précisons donc, avec Robert Parisot, les frontières politiques de la Lorraine sous Charles III le Simple. La limite suivait le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Wissembourg. Elle laissait ensuite au roi de Germanie les évêchés de Spire, Worms et Mayence, jusqu'au confluent de la Nahe. Hornbach, Tholey, Trèves sont comprises dans la Lorraine. De l'embouchure de la Nahe la frontière suit le Rhin, englobant Coblence, Andernach, Bonn, Aix-la-Chapelle, même Deutz sur la rive droite, Werden sur la Ruhr. Au-dessous de Xanten, sur la rive droite du fleuve, dans le pays des Frisons, la ligne est indécise.

Du côté de l'ouest, elle part d'Anvers et suit le cours de l'Escaut jusqu'à Cambrai et aux sources de la Sambre, de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, passant à égale distance de Verdun et Saint-Mihiel d'une part, de Reims et Châlons d'autre part. Les

résidences royales d'Attigny, sur l'Aisne, près Vouziers, et de Ponthion, près Vitry-le-François, sont dans le royaume de la France occidentale.

Au plateau de Langres, la ligne de partage suit, à peu près la crête de montagne qui, se dirigeant vers l'est, passe près de Luxeuil et de Lure. Mais du côté de l'ouest, les limites sont très incertaines, parce qu'il n'y avait rien, ni accident de terrain ni limites de langue, de mœurs ou d'institutions, qui pût séparer des populations qui se pénétraient, se fréquentaient quotidiennement, vivaient de la même vie sociale.

Le personnage le plus puissant de la Lorraine, le duc Rainier, mourut en 915; son fils, le turbulent Giselbert, qui lui succéda, n'était encore qu'un jeune homme. Trois ans après, le 23 décembre 918, le roi de Germanie, Conrad, mourut à son tour. La couronne de Germanie fut offerte au duc de Saxe, Henri l'Oiseleur. Alors, à la tête d'une armée de Lorrains, Charles le Simple vint en Alsace, puis à Worms, pour s'opposer aux entreprises d'Henri, « prince d'outre-Rhin », ainsi que Flodoard qualifie assez dédaigneusement le roi de Germanie. On convint d'une entrevue.

Le 4 novembre 921, Charles arrive à Bonn, et Henri se présente sur la rive droite du Rhin. Après les pourparlers préliminaires, Charles et Henri sont mis en présence, dans une embarcation amarrée au milieu du fleuve qui séparait leurs États. Du côté de Charles, sont tous les prélats et seigneurs de Lorraine; du côté d'Henri l'Oiseleur, figurent l'archevêque Hériger de Mayence, les évêques, comtes et margraves d'Allemagne. Les deux rois prennent pour titre, Charles, celui de « roi des Francs occidentaux », et Henri, celui de « roi des Francs orientaux ». Il n'est point question de la Lorraine parce que, incorporée dans les États de Charles le Simple, elle en faisait partie comme toute autre province du reste de la France.

Mais bientôt après, Giselbert, Héribert de Vermandois et d'autres grands vassaux révoltés proclament roi, à Soissons, Robert, frère du roi Eudes, qui est couronné à Reims en 922. Battu à Soissons, Charles le Simple se retirait en Lorraine, lorsqu'au moment de traverser la Meuse, il tomba aux mains

d'Héribert de Vermandois qui le jeta en prison, à Péronne, où il devait mourir, après une longue captivité, en 929. Entre temps, à la place de Robert qui fut tué, les seigneurs français avaient élu roi son frère Raoul, duc de Bourgogne. Les Lorrains, désemparés, se partagèrent entre Raoul et le roi de Germanie, le saxon Henri l'Oiseleur.

« En 923, disent les *Annales de Prüm*, Henri, roi des Saxons et des Francs orientaux (les Franconiens) reçut au nombre de ses fidèles, quelques-uns des grands de Lorraine qui se donnèrent spontanément à lui. Ils dédaignèrent de devenir les fidèles de Raoul. » Ils considéraient celui-ci, qui n'était pas de sang carolingien, comme un usurpateur dynastique. L'archichancelier de Charles le Simple, Roger, archevêque de Trèves et l'archevêque de Cologne Heriman, se déclarèrent pour Henri l'Oiseleur, qui aussitôt envahit l'Alsace. Raoul avait, toutefois, de nombreux partisans en Lorraine, dont l'évêque de Metz, Wigeric. Il voulut répondre à leur appel et vint attaquer les Allemands qui occupaient Saverne; mais il fut rappelé en Normandie par les incursions des Normands. Henri l'Oiseleur profita de ses embarras pour dévaster la région mosellane et s'emparer de Tolbiac. Alors, par lassitude, les Lorrains finirent par se donner, à peu près tous, au « prince germain » (925) : la terre sacrée des Carolingiens devenait le fief d'un Saxon ! « Evrard, homme d'outre-Rhin, dit Flodoard avec une colère mal contenue, fut envoyé en Lorraine par Henri, pour faire justice et établir la paix sur les Lorrains. »

Cependant, sous Henri l'Oiseleur, la Lorraine fut, comme à l'époque de Zwentibold, un royaume autonome; elle ne devint nullement une simple province du royaume d'Allemagne, comme elle avait été une province du royaume de France : l'étude des souscriptions des diplômes a permis à Robert Parisot de le démontrer. En Basse-Lorraine, Giselbert, pour prix de son appui, obtint la main de Gerberge, fille d'Henri l'Oiseleur et il jouit, en fait, de l'indépendance politique qu'il avait ambitionnée.

III

OTTON Ier LE GRAND. — LE DUC GISELBERT. — LOUIS IV D'OUTREMER (936-954)

Le fondateur de la dynastie saxonne des rois de Germanie, Henri Ier l'Oiseleur mourut en 936, la même année que le roi de France Raoul. Otton Ier le Grand, son fils, comprenant que la Lorraine était toujours le foyer de la civilisation opposé à la barbarie germaine, mit tout en œuvre pour se rattacher à la tradition franque et carolingienne qu'il eut la prétention de continuer. Tandis qu'Henri son père, avait, comme Arnulf, dédaigné de se faire sacrer par l'Église, Otton, à l'exemple des Carolingiens légitimes, tint essentiellement à cette cérémonie religieuse et lui redonna son ancien éclat. Il voulut qu'elle eût lieu, non à Francfort, sur la rive droite du Rhin, mais à Aix-la-Chapelle, dans l'ancienne capitale de Charlemagne. Il crut, par là, en dépit de son origine saxonne, se rattacher les Francs Austrasiens, si fermement fidèles à la dynastie carolingienne. Par ce Saxon, commence la *germanisation* de la rive gauche du Rhin.

Tous ses vassaux d'Allemagne furent convoqués à son couronnement. Lui-même quitta le manteau flottant des Saxons pour endosser la tunique franque. L'archevêque de Mayence présida la cérémonie, dans la chapelle octogone du palais d'Aix, que l'on voit encore aujourd'hui. Il présenta aux seigneurs

assemblés, *Otton, proposé par son père, choisi par Dieu et fait roi par les grands*, formule qui englobait les triples droits de la famille à l'hérédité, des grands à l'élection et de l'Église à la consécration. « Puis, l'archevêque ceignit Otton de l'épée et du baudrier, en lui rappelant qu'avec cette arme il devait combattre tous les païens et les mauvais chrétiens. Il couvrit ses épaules du manteau royal qui descendait jusqu'aux talons, en l'exhortant à persévérer toujours dans le zèle de la foi. Il lui mit le sceptre dans la main comme un instrument de miséricorde en faveur des chrétiens, des veuves et des orphelins; il l'oignit de la sainte huile, et enfin, il lui posa sur la tête la couronne royale enrichie de pierreries, signe de la royauté [1]. » Tel est le cérémonial qui fut observé durant tout le moyen âge.

Vingt cinq ans plus tard, le 2 février 962, Otton devait être sacré empereur, à Pavie, par le pape Jean XII : c'est ainsi que la dignité impériale passa aux princes saxons, rois de Germanie. Le pape salua Otton des titres d'*Auguste* et de *César* renouvelés de Charlemagne et de Constantin. L'orgueil du peuple saxon qui se trouvait, par là, substitué à cette noble nation des Francs dont il était jaloux, s'exalta tout de suite en dithyrambes infatués, qui se renouvellent encore chez les historiens allemands de nos jours. « Les Saxons, écrit déjà le moine saxon Widukind, étaient si fiers de voir la couronne sur la tête d'un prince de leur race, qu'ils prétendaient ne plus avoir de devoirs à remplir vis-à vis des hommes d'une autre nation allemande, comme s'ils tenaient tous leurs fiefs de la seule grâce de leur roi saxon. »

En France, depuis la mort de Raoul, régnait un fils de Charles le Simple, le jeune Louis d'Outremer, plein d'ardeur, conscient de sa mission, mais dépourvu de moyens d'action. En dehors de lui, la race de Charlemagne, *regia prosapia Carolorum*, comme disent les chroniques, n'était représentée que par des femmes ou des bâtards [2]. Par ce prince, remarque Robert Parisot, « les anciens souvenirs se réveillèrent, la vieille affection pour les Carolingiens se ralluma ».

1. J. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. III, p. 259.
2. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 10.

Malheureusement, une calamité extérieure vint, tout d'abord, contrarier les bons effets qu'on attendait de ce retour à la légitimité : ce fut une invasion hongroise, la plus terrible de toutes celles qui s'étaient produites jusque-là. Ayant franchi le Rhin à Worms, en 937, les Barbares couvrirent la Lorraine, puis la Champagne, pillant, brûlant tout, à Reims, Sens, Bourges et plus loin encore.

Le fléau passa comme un ouragan dévastateur. Il n'était pas éloigné que les ambitions des grands feudataires, de plus en plus âpres, recommencèrent à rendre précaire la situation du jeune roi, prisonnier des intrigues de Hugues le Grand, d'Heribert de Vermandois, de Giselbert de Basse-Lorraine. Pourtant en 938, à la suite d'événements qu'on connaît mal, on voit Louis d'Outremer reprendre possession de l'Alsace ou, du moins, faire une incursion hardie jusqu'à Brisach[2].

Giselbert qui paraît l'avoir aidé dans cette occasion, vint avec d'autres seigneurs, lui offrir la couronne de Lotharingie. Ce Giselbert, duc de Basse-Lorraine, personnifie bien, dans cette période de la décadence carolingienne, à la fois le loyalisme lorrain, l'attachement aux souvenirs de Charlemagne et de sa famille, et les égoïstes revendications des seigneurs féodaux qui travaillent surtout à instaurer dans leurs domaines leur autorité souveraine. On connaît le portrait sévère que le moine Richer a tracé de lui. Ce prince ambitieux, qui passe tour à tour du parti allemand dans le parti français, au gré de ses intérêts personnels, n'était probablement, remarque Parisot, ni meilleur ni pire que les puissants féodaux de son temps ; il pille, il vole surtout les biens des églises ; il vend son épée ; il est brave à la chasse et à la guerre, fourbe, emporté, mobile de caractère et sans scrupule sur les moyens, susceptible de générosité, d'accès de repentir, de sentiments religieux, par-dessus tout jaloux de son indépendance. Il fait songer par avance à Charles le Téméraire. Sous son impulsion audacieuse, la Lotharingie depuis Bâle jusqu'à la Frise, se détache du roi saxon Otton, pour se rallier au légitime descendant de Charlemagne.

1. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 22.
2. Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 38.

Otton guerroyait alors dans l'est de l'Allemagne. Il revient précipitamment, fond sur la Lorraine qu'il ravage en barbare et en ennemi. Louis d'Outremer, après s'être assuré l'appui de Hugues le Noir, duc de Bourgogne, traverse le Verdunois, passe en Alsace, refoule les Ottoniens au delà du Rhin.

Malheureusement, les menées de Hugues le Grand et d'Heribert de Vermandois obligent Louis d'Outremer à rentrer à Laon, dès le mois d'août 939, et Otton en profite pour assiéger Brisach. Cependant l'archevêque de Mayence Frédéric, le savant évêque de Strasbourg Ruthard, et plusieurs autres prélats, abandonnent le roi de Germanie et décampent, pendant la nuit, pour aller retrouver le duc de Lorraine, Giselbert, qui les attendait à Metz. Celui-ci traverse le Rhin à Andernach et va, par représailles, ravager la rive droite du fleuve. Le moine saxon Widukind dit, lui-même, qu'à ce moment, « dans le camp d'Otton on désespéra de la royauté saxonne[1] ». C'en était fait semblait-il, à tout jamais, de la domination germanique dans la France rhénane.

Un accident de combat sauva la cause d'Otton. Surpris par une troupe d'ennemis, à Birten, Giselbert s'élança à cheval dans le Rhin, pour ne pas être fait prisonnier; il périt emporté par le courant[2]. Sa mort fit en Lorraine une impression profonde et devint légendaire.

Louis d'Outremer en fut atterré; il sentit que, livré à lui-même, il ne pourrait lutter, à la fois, contre Otton et les seigneurs féodaux. Pour garder l'affection des Lorrains il épousa la veuve de Giselbert, Gerberge, qui était en même temps la sœur d'Otton ; puis, il rentra à Laon, rappelé par la révolte ouverte du duc de France et du comte de Vermandois.

Alors, Brisach ouvre ses portes à Otton qui replace sous le joug l'Alsace et la Lorraine ; l'archevêque de Mayence, l'évêque de Strasbourg et d'autres prélats et seigneurs sont exilés. Le roi de Germanie confie le gouvernement du pays conquis à son propre frère, Henri de Saxe. Son fils aîné Ludolphe, nommé peu après, duc de Souabe et d'Alsace, reprend dans ses diplômes le

1. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 46.
2. Flodoard, *Chron.*, anno 939; Ph. Lauer, p. 47.

vieux titre de : *Dux Sueviæ et Alsatiæ* ou de *Alamannorum et Alsatiorum dux.*

Imposer un Saxon aux Francs Austrasiens, c'était déjà, pour ces derniers, le plus humiliant des outrages. Et cependant, le roi de Germanie ne s'en tient pas là. Ne voulant pas laisser sans vengeance la tentative de Louis d'Outremer sur la Lorraine, il s'allie aux vassaux révoltés du roi de France et celui-ci est forcé de quitter Laon, sa capitale, pour se réfugier en Bourgogne. L'armée d'Otton était composée de Barbares de toute race, qui n'avaient rien perdu des mœurs des anciens ravageurs : des bords de l'Aisne à ceux de la Seine, tout le pays fut mis à sac ; quand il n'y eut plus rien à piller, au mois de septembre, Otton reprît le chemin de l'Allemagne.

A son tour, dès la fin de 940, Louis d'Outremer prend sa revanche ; il pénètre en Lorraine, appelé par les seigneurs du pays, qui ne peuvent supporter Henri le Saxon. Otton n'évite la guerre qu'en débarrassant les Lorrains de son propre frère ; il est obligé de leur donner un Lorrain : d'abord le comte Otton, fils de Ricuin, puis, Henri, fils de Giselbert.

Un grand plaid qui se réunit à Visé, sur les bords de la Meuse, en octobre 942, et où furent convoqués les principaux seigneurs français, lorrains et allemands, n'aboutit qu'à un arrangement précaire. Dès l'année suivante, les rois de France et de Germanie rentrent en lice. Otton voulait introniser en Lorraine son gendre, Conrad le Roux. Ce choix allemand souleva les seigneurs, à leur tête Rainier et Raoul, neveux de Giselbert. Otton, furieux, convoqua à Aix-la-Chapelle tous les seigneurs lorrains pour les obliger à faire acte de soumission. Des émissaires du duc de France, Hugues le Grand, vinrent aussi exciter Otton contre Louis d'Outremer qui fut représenté comme fauteur de la révolte. C'était de nouveau la guerre, et le roi de France, sans ressources et toujours aux prises avec ses grands vassaux, n'était point en état de la soutenir.

Otton fit pendre ou jeter en prison tous les partisans du roi de France qui ne vinrent pas se jeter à ses pieds. Enfin, au plaid de Duisbourg, en mai 945, il reçut en grâce les archevêques de Trèves et de Tongres. Louis d'Outremer, lui-même,

dépouillé de ses possessions et de son prestige royal par les trop puissants feudataires de son royaume, en fut réduit à se rapprocher du roi de Germanie et même à solliciter son intervention contre le duc de France Hugues le Grand.

Otton ne demandait pas mieux que d'envahir la France, comme il l'avait déjà fait en 940; l'herbe avait repoussé, les moissons doraient de nouveau les champs. Il n'était pas plus désintéressé en venant protéger Louis contre ses vassaux que lorsqu'il était venu favoriser la révolte des vassaux contre Louis. C'est à Cambrai qu'il concentra, en 946, son armée, forte de 32.000 Barbares germains. Il était accompagné de Conrad le Roux, duc de Lorraine, de Frédéric, archevêque de Mayence, de Robert, archevêque de Trèves, d'Ogon, évêque de Liége, de Beuves III, abbé de Corvey.

Les Allemands, malgré leur nombre, ne réussirent pas à s'emparer de Laon, défendue par Thibaut le Tricheur. Ils ne furent pas plus heureux sous les murs de Paris; mais leurs bandes se répandirent partout dans les campagnes, massacrant et pillant jusqu'auprès de Rouen; puis, Otton s'en retourna, au bout de trois mois, en Allemagne, sans avoir même cherché à atteindre Hugues le Grand qui s'était retranché à Orléans.

L'année suivante, le 11 avril 947, nous trouvons Louis d'Outremer à Aix-la-Chapelle, où il est reçu, en famille, par Otton, « entouré de son frère l'archevêque Brunon, du duc de Lorraine Conrad, d'Hermann de Souabe, de l'archevêque de Mayence, Frédéric, de l'évêque de Cambrai, Foubert ». Le saxon Otton triomphait dans le palais même de Charlemagne et il y recevait l'héritier du grand Empereur des Francs! Les Lorrains assistèrent impuissants et attristés à la ruine de leurs espérances d'indépendance sous l'égide d'un Carolingien.

En juin 948, au grand concile d'Ingelheim, présidé par le légat du pape et auquel assistaient 32 évêques, ainsi que Louis d'Outremer et Otton, entourés de nombreux barons, le roi de France exposa ses griefs contre Hugues le Grand; il n'obtint que le secours moral de l'excommunication. Il lui fallut de nouveau avoir recours à l'intervention d'Otton, son beau-frère. Après une longue période de luttes et d'intrigues, la paix fut

signée en 950 et Hugues le Grand prêta enfin le serment de fidélité à son roi.

En 951, c'est Hugues le Grand qui, à son tour, cherche à se réconcilier avec Otton, et celui-ci se prête avec d'autant plus d'empressement à cette intrigue, qu'il ne tient nullement à trop favoriser son autre beau-frère, le carolingien Louis d'Outremer[1]. Avant de se rendre à Aix-la-Chapelle, Hugues envoie comme cadeau deux lions à l'Empereur ; aux fêtes de Pâques, il est reçu dans le palais de Charlemagne avec les plus grands honneurs. Le duc de Lorraine, Conrad, le reconduisit jusqu'à la Marne et profita de cette chevauchée pour châtier quelques seigneurs lorrains, dont le comte de Hainaut, Rainier III, qui se montraient obstinément partisans de Louis d'Outremer[2].

Çelui-ci parut prendre son parti du rapprochement d'Otton et de Hugues le Grand. Comment eut-il pu faire autrement ? Ce prince, actif et courageux, passa les dernières années de sa vie à comploter en Lorraine, la terre des ses aïeux d'où les Saxons l'avaient chassé, à se débattre contre ses vassaux, à essayer de refouler les invasions hongroises. Il mourut à Reims, d'un accident de chasse, le 10 septembre 954, âgé seulement de 33 ans : il en avait régné dix-huit.

1. Nous rappelons que le duc de France Hugues le Grand avait épousé Hatuide (ou Hedwige), sœur d'Otton le Grand, et le roi Louis d'Outremer avait, de son côté, épousé une autre sœur d'Otton le Grand, Gerberge. Hugues le Grand et Louis d'Outremer étaient donc beaux-frères par leurs femmes.

2. Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 217.

IV

L'ARCHEVÊQUE BRUNON.
LE ROI DE FRANCE LOTHAIRE.

A la mort de son père, le fils de Louis d'Outremer, Lothaire, avait 13 ans. Son oncle Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, et sa mère Gerberge, sœur de Brunon, lui assurèrent le trône de France. Hugues le Grand, qui était aussi son oncle par alliance, donna son appui à son intronisation. Ainsi, successeur légitime par le sang, Lothaire fut élu par les grands, enfin couronné et sacré à Reims, le 12 novembre 954. Cet enfant ne risquait point de contrarier ni les visées ambitieuses du duc de France, ni de revendiquer la Lorraine contre Otton le Grand, « qui avait, comme dit Raoul Glaber, ajouté à ses États de Saxe, la partie la plus éminente du royaume des Francs, qu'on nomme encore Lotharingie ».

Le jeune Lothaire était, pour quelque temps au moins, à la merci de ses deux oncles. Quand Hugues le Grand fut décédé en 956, il n'eut plus qu'un tuteur, l'archevêque Brunon. Alors, le roi Otton s'empressa d'appeler les grands de Lorraine à Ingelheim et d'exiger d'eux le serment de fidélité. Cette précaution n'empêcha pas la plupart des Lorrains, à l'instigation de Rainier III, de se révolter contre Brunon, dès l'année suivante. Le jeune Lothaire, entraîné par ses liens de famille, fut contraint de faire cause commune avec Brunon et Otton.

Le malheureux Rainier, fait prisonnier, fut déporté chez les Slaves de Bohême où il mourut. Ses deux fils Rainier IV et Lambert, dépouillés de leur patrimoine, furent exilés à la cour de France et le gouvernement du Hainaut, confié à un fidèle d'Otton[1].

Le 3 avril 959, Lothaire se trouvait à Cologne chez son oncle l'archevêque, pour célébrer la fête de Pâques. Brunon, abusant de la circonstance, se fit donner par son neveu « asseurement » (*securitas de regno*), au sujet de la Lorraine[2]. Il voulut par là, se mettre en garde contre l'avenir : car, des seigneurs lorrains ne cachaient pas leur irréductible attachement au seul représentant légitime de la race de Charlemagne.

Le jeune Lothaire était tombé dans un piège ; cet acte d'abandon de la Lorraine répondait si peu à ses sentiments qu'il ne devait pas tarder à le montrer, avec la dernière énergie. Toujours est-il que cet « asseurement », dès qu'il fut connu, parut aux Lorrrains un acte de trahison.

A peine Lothaire eut-il quitté Cologne, — il était de retour à Laon, avec sa mère, vers le milieu d'avril 959, — qu'une révolte générale éclata, à l'instigation d'Immon, seigneur de Chèvremont. Brunon ne vint à bout de dompter l'insurrection qu'en partageant le titre et les fonctions de duc avec Frédéric, le puissant comte de Bar et de Metz[3].

L'ancienne Lotharingie fut ainsi, à partir de ce moment, partagée en deux provinces. L'une fut appelée Haute-Lorraine ou Lorraine mosellane parce que la Moselle la traverse. L'autre fut la Basse-Lorraine ou Lothier ; elle renfermait le Hainaut, le Brabant, le Cambrésis, l'évêché de Liège, la Gueldre. Chacune de ces provinces eut des ducs particuliers qui, comme partout à cette époque, devinrent rapidement héréditaires et à peu près indépendants.

Néanmoins, l'archevêque Brunon n'eut garde de se laisser dépouiller de la tutelle de son neveu Lothaire. Il l'aida constamment de ses conseils et de son expérience des affaires. En

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 22.
2. F. Lot, *op. cit.*, p. 26.
3. F. Lot, *op. cit.*, p. 26.

959, il vint lui-même à la tête d'une armée de Lorrains, assiéger Troyes et Dijon, pour faire rentrer sous l'autorité du roi de France les grands de Bourgogne révoltés. Pendant neuf années, de 956 à 965, on peut dire que l'archevêque de Cologne, fut à la fois duc de Lorraine et régent du royaume de France[1].

Après une expédition en Flandre, conséquence de la mort du comte Arnoul le Grand, en 965, le roi Lothaire, avec son frère Charles et leur mère Gerberge, se rendirent de nouveau à Cologne, auprès d'Otton et de Brunon.

« Otton, dit Ferdinand Lot, parut alors le maître de l'Europe occidentale; il toucha à l'apogée de sa grandeur. Lothaire, âgé d'environ vingt-cinq ans, fit, sans doute, l'effet d'un roi vassal, dans la grande assemblée du 2 juin 965, où nous le voyons avec Brunon, Frédéric de Bar, Odelric archevêque de Reims et beaucoup d'autres personnages, souscrire un diplôme confirmant la fondation de Saint-Martin de Liége, par l'évêque Everacle. »[2] Un acte du même genre montre que l'autorité nominale de Lothaire était reconnue jusque dans le comté de Waës, en Hollande[3]. Il avait toujours des partisans dans toute la Lorraine. Brunon mourut en octobre 965. Tout de suite, la possession de la rive gauche du Rhin devint précaire pour Otton, bien qu'il eût recueilli le titre impérial en 962. Les Lorrains se tournèrent du côté de Lothaire, avec une confiance d'autant plus grande que le jeune roi manifestait hautement la volonté de gouverner par lui-même et de revendiquer tous ses droits. La mort de sa mère Gerberge, survenue en 969, contribua à relâcher encore davantage les liens familiaux qui le rattachaient au roi de Germanie; ils furent définitivement rompus à la mort de ce dernier, le 7 mai 973.

Cet événement mit toute la Lorraine en ébullition. Le roi de France laissa les fils de Rainier reprendre le chemin de leurs domaines; avec son appui, les deux jeunes princes attaquèrent les détenteurs allemands du Hainaut, Garnier et Rainaud, qui furent vaincus et tués. Le nouveau roi de Germanie, Otton II,

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 19.
2. F. Lot, *op. cit.*, p. 49.
3. F. Lot, *op. cit.*, p. 61.

voulut les venger : ce fut le début de guerres longues et dévastatrices.

Le roi Lothaire avait un frère puîné, Charles, qui va jouer un rôle considérable dans les événements où le sort de la Lotharingie est en jeu. Charles avait alors 23 ans ; il était ambitieux, mais turbulent et léger. Il aida d'abord son frère et ses alliés dans leur campagne contre le Hainaut et la Flandre ; puis, tout à coup, on le voit prêter l'oreille aux avances perfides d'Otton II qui le nomme duc de Lorraine. C'était une trahison dont Charles et les siens devaient subir, plus tard, le châtiment[1].

Lothaire n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur la revendication de ses droits sur la Lorraine. En 978, raconte le moine Richer, Otton étant venu tenir sa cour dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, Lothaire affecta de considérer cet acte comme une provocation. Il convoqua, à Laon, le duc de France Hugues et tous ses fidèles : « Otton, leur dit-il, non content d'avoir usurpé une partie de mon royaume, est venu se fixer à la frontière ; n'est-ce pas le comble de l'audace ? » Les barons approuvent et jurent à Lothaire de le suivre et de chasser le roi de Germanie de la rive gauche du Rhin.

Le secret sur ce projet fut si bien gardé que l'armée ne sut point contre quels ennemis on la dirigeait. On traversa la Meuse ; la ville d'Aix-la-Chapelle fut surprise sans défense. Mais Otton, réussit à fuir avec toute sa famille ; il se réfugia à Cologne. Lothaire avait manqué son coup de main. Avant de quitter Aix, pour rentrer à Laon, il se donna la satisfaction d'amour-propre de retourner vers l'Est l'aigle de bronze qui surmontait la coupole du Palais impérial : c'était l'attitude symbolique que, primitivement, Charlemagne lui avait donnée comme une menace pour la Germanie ; les rois Saxons l'avaient retourné face à l'ouest, pour en faire une menace contre la France occidentale.

La réponse à cet acte singulier d'agression ne se fit pas attendre. Otton II enrôla dans son armée le frère même du roi de France, Charles, son vassal, à qui il promit la couronne, s'il

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 92.

l'aidait à détrôner Lothaire. Toute la Barbarie se leva à l'appel d'Otton, comme au temps des grandes ruées des Germains. La France de l'Est subit les horreurs d'une nouvelle invasion. Otton, toutefois, ne réussit pas à s'emparer de Paris, défendu par le duc Hugues (Capet). Il dut se contenter de rassembler, au sommet de Montmartre, une troupe de clercs qui chantèrent l'*Alleluia*, de façon à affirmer bruyamment sa victoire aux oreilles des Parisiens; puis, il leva le camp[1].

Lothaire et Hugues se mirent à sa poursuite; ils faillirent le surprendre au passage de l'Aisne, massacrèrent son arrière-garde et capturèrent ses bagages. Quant à Charles de Lorraine, il suivit honteusement Otton dans sa retraite.

Otton II mourut à Rome, en 983; son fils Otton III qui n'avait que trois ans, ne fut qu'un instrument aux mains de l'archevêque de Reims, Adalbéron. Imbu d'idées théologiques appliquées à la politique, celui-ci rêvait du rétablissement de l'Empire chrétien de Constantin et de Charlemagne, pour faire de l'Empereur le soldat du Christ dévoué au Souverain Pontife. Quant à Lothaire, il n'avait qu'une idée: mettre à profit l'âge du roi de Germanie pour tâcher de reprendre la Lorraine. Dans ce but, il essaya de s'entendre avec Henri de Bavière; ils convinrent de se rencontrer à Brisach, le dimanche 1er février 985. Au terme convenu, Lothaire et son fils, le futur Louis V, se rendirent au rendez-vous avec une armée; ils traversèrent les Vosges par le col de la Schlucht.

Mais le duc de Bavière manqua à sa parole: il ne vint pas[2]. Le retour des Français fut contrarié à la fois par la saison et par la perfidie de Godefroi de Verdun qui souleva contre l'armée royale les montagnards Vosgiens. Rentré à Laon, Lothaire ne songea plus qu'à venger cet affront: il se précipita sur Verdun dont il s'empara (985).

Les intrigues d'Adalbéron amenèrent Lothaire à traduire l'archevêque de Reims qui était son vassal, devant l'assemblée des grands, à Compiègne, sous l'inculpation du crime de

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 99 et suiv.
2. F. Lot, *op. cit*, p. 135.
3. F. Lot, *op. cit.*, p. 144.

trahison. Au cours des débats de ce curieux procès du Roi contre la Féodalité, il est déclaré incidemment que Lothaire revendique le royaume de Lorraine « comme sa possession héréditaire ». Au moment où la sentence allait être prononcée, Hugues Capet, intéressé au sort de l'archevêque, marcha sur Compiègne avec une troupe de 600 hommes. L'assemblée se dispersa aussitôt ; Adalbéron était sauvé.

Lothaire n'en poursuivit pas moins son projet de conquête de la Lorraine. Il possédait Verdun ; l'archevêque de Trèves; Ecbert lui était dévoué ; son frère Charles, qu'il avait reconnu duc de Basse-Lorraine, s'était réconcilié avec lui ; le comte Rainier l'appelait avec insistance. C'est dans ces conditions favorables que Lothaire, en 985, alla assiéger Liége et Cambrai [1]. Les malheurs des temps, l'enchevêtrement et l'inextricable confusion des événements, les guerres extérieures, les révoltes du dedans, la faiblesse des ressources financières et des moyens militaires, les échecs répétés, rien ne fait abandonner aux derniers Carolingiens de France, retranchés dans leur forteresse de Laon, l'espoir de recouvrer le pays qu'ils considèrent comme leur patrimoine de famille, la France meusienne et rhénane. Lothaire, plus que tout autre, espérait réussir dans cette revendication légitime ; le cours de ses succès fut malheureusement interrompu par sa mort, le 2 mars 986.

Son fils et successeur, Louis V, mourut aussi prématurément, d'un accident de chasse, après un règne de 14 mois, le 22 mai 987.

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 162.

V

CHARLES, DUC DE BASSE-LORRAINE. HUGUES CAPET.

L'héritier légitime du trône de France par le sang, était Charles, oncle du roi défunt qui, dès 978, avait accepté de l'empereur Otton II, l'investiture du duché de Basse-Lorraine. On exploita contre lui cet acte imprudent d'hostilité contre son frère, le roi Lothaire ; mais les mœurs politiques du temps permettent de croire que s'il ne réunit pas les suffrages des grands et si Hugues Capet, duc de France, lui fut préféré, ce fut surtout parce que les personnages influents du collège électoral avaient lieu d'appréhender de faire de lui un prince trop puissant et, par là, dangereux pour leurs ambitions personnelles.

Le véritable arbitre de la situation était l'archevêque de Reims, Adalbéron, entièrement dévoué aux impératrices Adélaïde et Théophanie, tutrices du jeune Otton. Charles chercha à se le concilier ; il vint le trouver à Reims. Adalbéron, qui avait déjà pris son parti en faveur de Hugues Capet, fut inflexible, et Charles s'en retourna, triste et amer, dans son duché de Basse-Lorraine.

Dans l'assemblée de Senlis qui suivit, en mai 987, Adalbéron prononça un plaidoyer où l'on relève ces déclarations : « Nous n'ignorons pas que Charles a ses partisans, qui soutiennent qu'il doit arriver au trône que lui transmettent ses parents. Mais si

l'on examine cette question, le trône ne s'acquiert point par droit héréditaire, et l'on ne doit mettre à la tête du royaume que celui qui se distingue non seulement par la noblesse corporelle, mais encore par les qualités de l'esprit, celui que l'honneur recommande, qu'appuie la magnanimité. »

Puis Adalbéron s'écrie : « Comment confier la dignité royale à Charles qui a perdu le sens au point de n'avoir pas honte de servir un roi étranger ? » Il est fait, par là, allusion à la vassalité malheureuse que Charles avait acceptée vis-à-vis d'Otton pour son duché ; mais ce reproche n'est-il pas, en vérité, un singulier trait d'ironie sur les lèvres d'Adalbéron, dévoué, lui-même, aux Ottonides ? Malgré sa faute, Charles ne s'était-il pas réconcilié avec son frère ? Hugues Capet, le candidat d'Adalbéron, ne sollicitait-il pas l'appui des impératrices et d'Otton III ? Mieux que cela ! Hugues Capet, pour se concilier la faveur impériale, dénonce aux impératrices l'indépendance vis-à-vis d'elles dont fait preuve le duc de Basse-Lorraine ; il ne craint pas de leur dire que Charles de Lorraine méprise leur suzeraineté (*imperium vestrum*). Hugues Capet, dirons-nous avec Ferdinand Lot, « paya les services d'Adalbéron en renonçant à la possession de la Lorraine et en concluant une paix définitive avec l'empire[1] ».

Après l'élection de Hugues Capet, Charles de Lorraine ne se résigna pas facilement à son éviction. Il avait de nombreux et puissants partisans, dont l'archevêque de Sens, Séguin ; Albert, comte de Vermandois ; Thierry, duc de la Haute-Lorraine et tous ses vassaux. Dès 988, il leva une armée avec laquelle il réussit à s'emparer de Laon ; Hugues Capet chercha en vain à reprendre cette capitale carolingienne. Sur ces entrefaites, l'archevêque Adalbéron mourut, le 23 janvier 989.

Le successeur d'Adalbéron, Arnoul, était le neveu de Charles de Lorraine ; il lui livra la ville de Reims elle-même. Charles s'empara aussi de Soissons. Pendant ce temps, Hugues Capet rassemblait ses forces. Enfin, en 990, à la suite de plusieurs succès, il vint assiéger Charles dans la citadelle de Laon. La

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 214.

trahison de l'évêque Ascelin imposa un terme brutal aux espérances du duc de Basse-Lorraine. Le malheureux Carolingien, arrêté par surprise dans la ville, fut livré à Hugues Capet; jeté en prison à Orléans, le 30 mars 991, il y mourut misérablement quelques années plus tard.

Mais il laissait plusieurs enfants. Otton, son fils aîné, lui succéda dans le duché de Basse-Lorraine; vassal fidèle de son cousin l'empereur Otton III, il mourut sans postérité, vers 1012. Le duché fut alors donné par l'empereur Henri II à un Lorrain, Godefroi, fils de Godefroi de Verdun. Deux autres fils de Charles de Lorraine, appelés Louis et Charles, avaient échappé comme par miracle au guet-apens de Laon; l'évêque Ascelin les garda en otage, pour servir sa propre ambition. En effet, on le voit, en 995, comploter avec Eudes de Chartres, pour appeler en France l'empereur Otton III; tous deux, semble-t-il, songeaient à la restauration, à leur profit, du jeune Louis, fils de Charles de Lorraine[1].

L'entreprise échoua; on ignore le sort de Louis et de son frère Charles, qui paraissent finalement avoir été livrés aux Allemands. Ainsi finit l'histoire des derniers Carolingiens et des persévérants efforts faits par tous, pour régner sur la Lorraine ou pour rattacher le pays rhénan et meusien à la France.

Si ces derniers représentants de la race de Charlemagne succombèrent dans cette tâche, ce fut, sans nul doute, à cause de l'ambition et de la cupidité des grands feudataires, partout en révolte contre l'autorité royale, ou lui marchandant leurs services; ce fut aussi l'obligation où ils se trouvèrent de lutter avec de trop faibles moyens contre les pirateries des Normands. Il y eut bien d'autres causes. Leur persistance et leur énergie à réclamer la Lotharingie, la terre de leurs aïeux, malgré leur jeune âge, malgré les pièges, les embûches, les perfidies, les difficultés de toute nature que leur dressent ou leur suscitent les rois de Germanie, les rehaussent à nos yeux jusqu'à provoquer notre admiration. Il sembla toujours étrange aux descendants de Charlemagne, dit leur érudit historien, « de voir le berceau de leur

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, pp. 209 et 281.

race sous la domination d'un Saxon. Malgré leur faiblesse, ils ne s'y résignèrent jamais complètement. Ce fut, à la fois, leur honneur et leur malheur[1] ».

Les deux hommes qui empêchèrent les derniers Carolingiens de réussir dans leurs tentatives pour reconquérir la Lorraine et la réunir au royaume de France, furent l'archevêque de Reims Adalbéron et Gerbert, le futur pape Sylvestre II.

« Adalbéron, dit justement Ferdinand Lot, a fait un mal énorme à notre pays. C'est lui qui a empêché la réunion de la Lorraine à la France, qui devait coûter tant de siècles. Nous sommes tentés, à chaque instant, de le maudire, lui et son ami Gerbert. Il faut savoir résister à ces sentiments et juger un homme, non pas d'après nos idées du XIX[e] siècle, mais d'après celles qui avaient cours de son temps. Même en nous plaçant à ce point de vue, Adalbéron fut certainement coupable de trahison, non pas envers son pays (son pays, c'était la Lorraine), mais envers son seigneur. C'était le seul et juste reproche que pouvaient lui faire les contemporains[2]. »

D'une manière persistante, Adalbéron desservit Lothaire et Louis, dans l'idée de reconstituer un empire romain chrétien, universel, qu'il rêvait protecteur de l'Église et à son service. « C'est qu'en effet, à la fin du X[e] siècle, les évêques et quelques savants clercs, les seuls qui eussent quelque pensée politique, ne voyaient pas, dans la domination des Ottons, un empire allemand, mais la continuation pure et simple de l'empire romain chrétien fondé par Constantin.[3] » Ces théologiens étaient les « idéologues » du temps, comparables à bien des théoriciens de nos jours. La dignité impériale était, dans leur conception, purement élective. Peu importait que l'empereur fut un Franc, un Saxon, ou de toute autre race. Les empereurs, même avant Constantin, n'avaient-ils pas été élus, en général ? D'aucuns n'étaient-ils pas syriens, africains, illyriens, gaulois, espagnols ? Telle était la doctrine des « savants » du X[e] siècle.

Mais le sentiment populaire, celui des hommes libres, des

1. FERD. LOT, *les Derniers Carolingiens*, p. 296.
2. F. LOT, *op. cit.*, p. 238.
3. F. LOT, *op. cit.*, p. 239.

guerriers surtout, — nous dirions aujourd'hui l'opinion publique, — était en opposition formelle avec cette conception sortie de l'école et du cloître. Les Gallo-Francs, dans toutes les parties de la Gaule, surtout ceux d'entre Meuse et Rhin, les petits-fils de ceux qui avaient combattu dans les armées de Charlemagne, sont avant tout, par tradition, attachés à la famille carolingienne. Ils ont le culte des souvenirs de Charlemagne. Ils savent que les Arnulfings, les Pépin, les Charles étaient des leurs ; que les plus puissants des grands de leur pays sont apparentés par le sang à cette famille ; que le Franc austrasien, Charlemagne, a rétabli le grand empire romain ; qu'il les a préservés des invasions, en chassant ou en domptant la Barbarie d'outre-Rhin, Saxons, Thuringiens, Alamans, Hongrois et autres.

C'est chez eux que les membres de la famille carolingienne avaient leurs domaines familiaux, immenses et partout disséminés, les châteaux où ils recevaient les ambassadeurs et tenaient leurs plaids. Tout le pays vivait d'eux, avait prospéré par eux ; tous les grands avaient été comblés par eux de richesses et d'honneurs. On savait, on se redisait les témoignages de la gloire retentissante et de la prospérité de l'Austrasie franque. La légende embellissait ces souvenirs, les poètes les chantaient, les exaltaient : nous allons voir que c'est de cette région lotharingienne qu'est sortie l'épopée de Charlemagne, pour se développer surtout en France, et de là, rayonner dans le monde entier, remplir tout le moyen âge. Ces Francs d'entre Meuse et Rhin savaient qu'ils avaient été à la tête de la civilisation et qu'ils avaient, somme toute, gouverné le monde occidental, comme Constantinople restait à la tête de la civilisation romaine en Orient. Tout cela ne s'oubliait point, ne pouvait s'oublier, au milieu de la décadence carolingienne, surtout lorsque ces pays d'entre Meuse et Rhin constatèrent que, loin de rester le centre et le cœur de l'Empire, ils se trouvaient démembrés, disloqués, humiliés, finalement traités comme une annexe de la Germanie barbare.

Voilà pourquoi, d'instinct, les Lotharingiens se rattachent à la famille de Charlemagne; dans toutes les crises politiques ils

croient que le salut est dans leur attachement à la tradition : ils veulent et cherchent un Carolingien authentique.

Mais ce sentiment de loyalisme se trouvait contrarié, chez les seigneurs féodaux, par leur égoïsme, leur soif d'indépendance. Toujours poussés par leur désir d'étendre les domaines qu'ils ont extorqués à la faiblesse des rois, de développer leurs privilèges souverains, leur puissance militaire, le nombre de leurs vassaux, ils calculent que pour satisfaire leurs ambitions déréglées, ils ont avantage à avoir un prince faible ou impuissant. Ils veulent bien, avant tout, un Carolingien, mais ils le veulent enfant ou débile. Dès que le Carolingien, devenu capable de se rendre compte de la situation qui lui est faite, veut se dégager de la tutelle des grands, échapper à leur étreinte, résister à leurs exigences, ils se révoltent à main armée, ils se coalisent pour détrôner le prince qui veut faire véritablement acte de roi. La cupidité, l'intérêt personnel l'emportent sur la fidélité et le loyalisme. A ce jeu longtemps prolongé, le pays devait s'affaiblir : c'est à son démembrement que nous avons assisté ; le régime féodal fleurit sur des ruines.

Si donc les Carolingiens de France ne réussirent pas à se maintenir en Lotharingie, ce n'est point que ce pays ne voulut pas d'eux ; bien au contraire. Les Lorrains s'attachent à la famille carolingienne avec une obstination admirable, qui dure deux siècles. Seulement, la dynastie carolingienne du royaume de France ne se trouve pas en situation de répondre à leur appel ; par une malchance extraordinaire, il arrive que des générations d'enfants se succèdent sur le trône.

Les Germains en profitent ; ils se jettent sur la Lorraine comme sur une proie. Mais, nous l'avons constaté, ils sont détestés dans ce pays ; on les considère comme des oppresseurs étrangers ; ils s'y imposent par la force, ils répriment les révoltes dans le sang : la terre carolingienne les rejette et les renie toujours et avec d'autant plus de force que leurs empereurs, à partir d'Henri l'Oiseleur, sont de la race abhorrée des Saxons.

VI

LES SOUVENIRS DE CHARLEMAGNE DANS LA FRANCE DE L'EST. FORMATION DE L'ÉPOPÉE.

Les érudits allemands les plus graves, Waitz, Sigurd Abel, Luden, von Giesebrecht, pour ne citer que des morts, et tous les contemporains pangermanistes, proclament à l'envi Charlemagne un empereur d'Allemagne, *ein Deutscher*, comme ils disent; et c'est sous ce pitoyable travestissement que le grand Empereur franc est présenté dans les livres classiques qui forment l'esprit et le cœur de tous les écoliers allemands. On est stupéfait d'entendre répéter que Charlemagne, en se pénétrant de la civilisation gallo-romaine et chrétienne, en s'acharnant, pendant trente-trois ans, à dompter ou écraser les Saxons, qui étaient alors les plus vigoureux représentants de la Germanie, c'est-à-dire de l'Allemagne, a eu pour but de fonder la première unité allemande, un empire teutonique; le Franc Charlemagne, d'Aix-la-Chapelle, fut le précurseur de Guillaume II, de Berlin.

Faut-il s'attarder à réfuter une sophistication historique qui n'a d'autre but que de fortifier et d'encourager le rêve extravagant de domination universelle, caressé par les Allemands depuis cinquante ans? Charlemagne est un Franc d'Austrasie, comme les Pépin, Charles Martel et tous les Arnulfings, ses ancêtres, comme les rois mérovingiens Clovis ou Dagobert. Ceux-ci sont-ils donc aussi des Allemands, parce que les Francs

étaient d'origine germanique ? Charlemagne, par les traditions déjà séculaires de sa famille, par son éducation, sa cour, ses conseillers, sa religion, ses armées presque exclusivement recrutées en Gaule, le titre impérial que lui confère le pape, la langue de sa chancellerie, est un Franc gallicisé, et comme tel il défend le Rhin contre les entreprises des Germains; c'est pour protéger la Gaule contre les débordements incessants et les incursions des Germains, qu'à l'exemple des empereurs d'autrefois, il passe de la défensive à l'offensive, et qu'il porte la guerre jusqu'au cœur de la forêt germaine, jusqu'à l'Eider et à la Theiss. Pour les Germains, Charlemagne est l'ennemi, le vainqueur, l'oppresseur. Les sectateurs des mythes odiniques répudiés pour la forme, devaient considérer le grand Empereur chrétien, protagoniste de la religion du Christ, comme le plus redoutable de leurs ennemis ; il ne pouvait être que l'objet de leur haine irréductible.

En effet, des récits poétiques allemands, bien que fabuleux, traduisent le sentiment général des peuples de la Germanie en représentant Charlemagne comme un ennemi de leur race. L'un d'eux raconte : « Lorsque le roi Charles, battu par les Saxons, s'enfuit et arriva au Mein, les Francs ne trouvèrent pas le gué où ils auraient pu traverser le fleuve et se soustraire à la poursuite de leurs ennemis. On dit qu'alors une biche leur apparut, passa devant et leur indiqua le chemin. Les Francs franchirent ainsi le Mein, et depuis, le lieu s'appela *Frankenfurt* (gué des Francs) », d'où le nom actuel de la ville de Francfort-sur-le-Mein [1].

Liutprand, en 972, met dans la bouche d'Henri l'Oiseleur excitant ses guerriers, l'exemple de « l'illustre race des Saxons » (*inclyta gens Saxonum*) qui résista, soi-disant, victorieusement à Charlemagne, bien qu'il eût dompté tout l'univers.

En un mot, le franc Charlemagne est, avant tout, le représentant de ce *romanisme*, rejeté par les anciens Germains, avec l'âpreté farouche que les Allemands s'approprient en exaltant Arminius. Le héros teuton de l'époque carolingienne, c'est Witikind. Charlemagne ne peut pas plus être revendiqué par les

1. *Thietmari Merseburgense Chronicon*, cité par G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 285.

Allemands que Napoléon. Mais, si je recherche sur quel sophisme repose cet étrange accaparement historique de Charlemagne par les Allemands centralisés à Berlin, je le trouve dans leur prétention à vouloir englober géographiquement dans l'Allemagne l'ancienne Austrasie, c'est-à-dire le pays franc par excellence ; ajoutons à cela leur singulière conception de l'histoire médiévale qui consiste à exploiter au profit de leurs appétits le titre impérial, titre électif, qui, tombé en déshérence, finit par échouer à des princes pour la plupart germaniques. N'est-ce pas le cas de nous rappeler que les érudits allemands affectent de considérer, déjà, comme un essai d'empire germanique, l'empire gaulois de Postume, parce que Postume choisit la ville de Trèves pour capitale, et qu'aujourd'hui Trèves, la gauloise, est ville allemande ?

La région de la Gaule comprise entre le Rhin, la Somme et les plaines de Champagne, c'est-à-dire le pays qui formait la Gaule Belgique dans l'antiquité, fut, à l'époque mérovingienne et carolingienne, celui où la race franque était le plus dense : c'est là aussi que les souvenirs relatifs à Charlemagne ont leur racine. Charles naquit dans la portion orientale de cette contrée, dans un domaine familial, à Aix-la-Chapelle, « posée dans sa vallée comme une vasque gracieuse », suivant l'expression de Victor Hugo, lieu fréquenté déjà à l'époque romaine, à cause de ses eaux thermales. On l'appelait *Aquæ Grani*, du nom du dieu gaulois *Gran* ou *Granus*, assimilé à Apollon guérisseur, comme un autre dieu gaulois, Borvo, qui présidait aussi aux sources d'eaux chaudes. Les poésies du moyen âge prétendent que Charlemagne, lui-même, découvrit les eaux thermales d'Aix, sous le sabot de son cheval, un jour qu'il était à la chasse [1].

L'empereur aimait son vieux palais, à cause de ses souvenirs d'enfance et de ses eaux, dans lesquelles il se baignait souvent avec ses fils, les grands de sa cour et les soldats de sa garde ; on vit se baigner avec lui plus de cent personnes à la fois. Il l'embellit à grands frais. Pour la construction de la chapelle, il fit venir de Ravenne des colonnes de porphyre. Le dôme en fut

1. G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 369.

surmonté du fameux aigle de bronze dont parle Richer, et qui, tourné vers l'Est, les ailes éployées, semblait prendre son essor pour voler à la garde du Rhin. Charlemagne fut inhumé dans cette basilique. Mais 74 ans plus tard, les Normands pillèrent le palais, convertirent la chapelle en écurie, détruisirent le dais doré qui surmontait le tombeau, si bien qu'on perdit de vue, pour longtemps, sous les décombres, le lieu même où reposait le corps de l'Empereur.

Outre la résidence impériale d'Aix, Charlemagne et ses successeurs avaient de nombreux palais ou châteaux dans différentes provinces de l'Empire, mais ceux qu'ils affectionnent davantage et où, chaque année, ils se transportent avec leur chancellerie et convoquent leurs plaids, sont ceux de la rive gauche du Rhin, des bords de la Meuse, de l'Aisne ou de la Marne. L'une des plus somptueuses de ces résidences impériales était celle d'Ingelheim, à quelques lieues en aval de Mayence. Charlemagne y avait fait peindre, sur les murs, des sujets religieux et nationaux : scènes tirées de l'ancien Testament; Constantin et Théodose ; Charles Martel soumettant les Frisons ; lui-même domptant les Saxons ; d'autres panneaux rappelaient les légendes héroïques de la race des Francs [1].

Charlemagne était particulièrement attaché à ces souvenirs et aux vieux chants barbares qui exaltaient l'origine légendaire et les prouesses des aïeux. Mais, outre ces cantilènes où revenaient, à côté de héros fabuleux, les noms glorieux de Clovis, de Clotaire, de Dagobert, on commençait à célébrer aussi, dès le temps de Charlemagne, par des poèmes analogues, en langue tudesque et en langue romane, les victoires du grand Empereur et de ses preux. Ces chansons guerrières furent l'origine du mouvement épique du moyen âge, dont Charlemagne est le centre : le cycle en était déjà formé au xe siècle.

Or, cette épopée, — Gaston Paris l'a démontré, — prit naissance dans le pays carolingien, c'est-à-dire, non point sur la rive droite du Rhin, mais en Austrasie, dans la France de l'Est.

1. Cf. Bayet, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. II, 1re partie, p. 308.

La première histoire épique du grand Empereur franc, intitulée *De gestis Caroli magni*, a été écrite en latin par un religieux de Saint-Gall. Ce moine avait recueilli, dans son enfance, avec une curiosité enthousiaste, les récits de guerre d'un certain Adalbert, vieux soldat de Charlemagne, de même que les vieillards de notre génération ont pu encore se passionner aux récits des vieux soldats de Napoléon. A son tour, le moine raconta ce qu'il avait ainsi appris, à l'empereur Charles le Gros, un jour que celui-ci séjournait au monastère. L'empereur conseilla au moine de mettre par écrit le souvenir de ces glorieux exploits, dignes, selon lui, d'être transmis à la postérité : la *Geste* de Charlemagne était née. La légende épique alla se développant, de bouche en bouche, de siècle en siècle ; après l'Austrasie, chaque pays en prit sa part. De là, nos *Chansons de geste*, dont la floraison littéraire remplit tout le moyen âge français, non seulement dans l'ancienne Austrasie, mais dans toutes les provinces du nord et du midi de la France, en langue d'oïl et en langue d'oc[1].

Ainsi, Charlemagne, dans la légende comme dans l'histoire, est bien un Franc de France, un Franc Austrasien, et non un Teuton. Au contraire, durant des générations, Charlemagne resta, pour les populations de la Germanie, l'ennemi, l'oppresseur. Longtemps on composa en Allemagne, sur le grand Empereur franc, des légendes hostiles, qui exaltent les Saxons. Dans nos *Chansons de geste*, Guiteclin (Witikind), roi des Saxons, ennemi de Charles, s'empare de Cologne[2]. Chaque fois que l'Épopée raconte les guerres de Charles, en Germanie, c'est toujours le Rhin qui est la frontière de la civilisation ; le passage du Rhin et la construction des ponts, voilà la grande œuvre[3]. Ce n'est pas dans les forêts de la rive droite du Rhin, c'est dans l'Ardenne, voisine d'Aix-la-Chapelle, que la *Chanson de Roland* place le rêve cynégétique de Charlemagne, présage de si rudes combats.

Plus tard, à la vérité, au temps du saint Empire germanique,

1. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 135, note.
2. Léon Gautier, *la Chanson de Roland*, p. 386.
3. Gaston Paris, *op. cit.*, p. 287.

la poésie allemande traduisit ou imita les poèmes français, comme la *Chanson de Roland* (*Ruolandes Liet*) ; mais jamais, dans l'Allemagne médiévale, Charlemagne ne devint populaire comme sur les bords du Rhin et en France. « Les légendes allemandes qui le concernent, remarque Gaston Paris, sont nombreuses, mais isolées, et ne présentent pas un caractère bien accusé. Quelques récits, marqués au coin de ce merveilleux un peu fantastique, inconnu à l'esprit français, circulèrent dans le peuple ; on mit sur le compte de l'empereur Charles quelques anecdotes qui lui étaient originairement étrangères ; on parla vaguement de sa vie indéfiniment prolongée, au fond d'une montagne, de son retour futur, qui devait porter l'Allemagne au plus haut point de gloire et de puissance ; mais en somme, la légende carolingienne (en Allemagne) ne sortit pas de cet état primitif où les fables se colportent de bouche en bouche et se transmettent en s'altérant de plus en plus [1]. »

En un mot, tandis que le cycle épique de Charlemagne, formé dès le xe siècle, exalte et célèbre « la douce France » et qu'il est devenu populaire dans toute la France, jusqu'au point de refleurir à l'époque moderne, dans la *Bibliothèque bleue*, ces « délices de nos campagnards », il n'y a rien de semblable en Allemagne. C'est de ce côté-ci du Rhin que la légende épique de Charlemagne naît et se développe ; elle est essentiellement franque, austrasienne, française ; elle n'est pas germanique. Elle ne pénètre en Allemagne que sous forme d'emprunt ou de traduction. Ce qui est teuton, et vraiment national en Allemagne, ce sont les chants de l'Odinisme, les tueries du dieu Thor, les héros de la Walhalla ; ce n'est pas Charlemagne ou Roland, c'est Arminius, Attila et Witikind.

1. G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 119.

VII

LA DIVERSITÉ DES LANGUES

On semble attacher aujourd'hui une importance majeure à la question des langues. Nous sommes portés même à considérer comme étant de races différentes les populations qui ne parlent pas la même langue ; la langue serait le signe distinctif de la nationalité. Or, ceci n'est peut-être pas toujours aussi vrai qu'on le dit communément. Nous avons observé, plus haut, que tous les peuples venus de Germanie qui se sont établis en Gaule jusqu'au ve siècle, y compris les Burgondes, les Visigoths, les Saxons, les Francs, en se mêlant à la population gallo-romaine, ont abandonné leurs dialectes germaniques pour adopter le latin populaire, d'où sont sorties les langues romanes. Ce ne sont pas les Gallo-Romains qui ont appris la langue de leurs vainqueurs : ce sont, au contraire, ceux-ci qui ont adopté la langue avec la civilisation des vaincus. Il n'y a d'exception que pour les contrées du Nord, isolées ou éloignées, où l'élément germanique, très dense, s'installa sans pouvoir bénéficier autant que les autres régions de la Gaule, du fécond mélange avec le vieil élément gallo-romain.

Les Normands, à leur tour, les derniers venus des Barbares en Gaule, abandonnèrent leur dialecte scandinave pour adopter le roman. N'est-ce pas aux Normands, par un singulier hasard, que nous devons le texte roman de la *Chanson de Roland*,

déjà répandu parmi eux au XIe siècle ? Il existe en Normandie, aujourd'hui encore, un assez grand nombre de localités dont les noms ont conservé leurs suffixes scandinaves[1]. Mais, vers l'an 1000, Dudon de Saint-Quentin nous dit formellement que, de son temps, le scandinave (*dacisca lingua*) disparaissait graduellement, à Rouen, pour faire place au roman (*romana lingua*)[2]. Le jour de la bataille d'Hastings, en 1066, un jongleur normand, Taillefer, accompagnait les guerriers normands en chantant la vaillance de Roland à Roncevaux ; les Normands qui, vers la même époque, allèrent faire la conquête des Deux-Siciles, ne parlaient que le français.

Comment se fit cet abandon, par les Barbares, de leur jargon ordinaire ? Ce ne fut évidemment pas du jour au lendemain, ni dans toutes les classes de la société en même temps. Cette transformation du langage se produisit d'abord et rapidement dans les rangs supérieurs et éclairés. Les cours, les chefs, les prêtres, les moines, les habitants des villes, les chancelleries, les bureaux, tous ceux qui faisaient montre de ce que nous appelons, aujourd'hui, une bonne éducation, apprirent le latin et l'écrivirent, parlèrent le latin vulgaire ou rustique, plus tard, le roman. Par les écoles, cette propagation du latin vulgaire ou du roman descendit, suivant les régions et les circonstances, plus ou moins lentement, dans les masses populaires. Et même, dans bien des pays, le bas peuple des campagnes, les colons, les esclaves, les serfs, gardèrent longtemps leur jargon tudesque qui resta, pour eux, ce que sont aujourd'hui les patois dans nos campagnes ; mais ils finirent, tout de même, par parler roman, car il n'y a plus de dialectes germaniques en France au moyen âge, sauf dans certaines régions du Nord-Est.

Sous Charlemagne, trois langues sont en usage : le latin, le roman, le francique ou dialecte germanique des Francs. Le latin est la langue de l'Église, des chancelleries et de l'administration, la langue officielle. Mais Charlemagne est un

1. Ch. Joret, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. V, 1884.
2. Dudon de Saint-Quentin, *De morib. Normann.*, lib. III (cité par Du Cange, *Gloss.*, *V. Romanus*).

Franc ; il est d'origine germanique, comme tous les Francs ; il a l'orgueil de la race franque et le respect des vieilles habitudes franques. Par tradition familiale, il parle, en son privé, le francique, et ce dialecte germanique, Louis IV d'Outremer le sait encore[1]. Le latin rustique, puis le roman qui en dérive, furent les langues universellement répandues en Gaule, aux époques mérovingienne et carolingienne. Le roman devant lequel recule le francique, même chez les Francs d'Austrasie, s'écrit au IXe siècle, comme nous le montrent les serments de Strasbourg en 842 ; mais il était parlé depuis longtemps : la Chanson de saint Faron, qui célébrait une victoire de Clovis II sur les Saxons, était déjà en roman, mais à peine dégagé du latin vulgaire ; saint Mummolin, évêque de Noyon en 660, était familier avec le roman et le tudesque (francique)[2]. « En Gaule, dit Gaston Paris, les Francs se romanisèrent beaucoup plus tôt qu'on ne pense ; les leudes de Charles le Chauve, qui entendirent et prêtèrent le serment de 842, étaient certainement des Francs d'origine et ne comprenaient plus l'allemand (c'est-à-dire le francique) ; parmi eux, il faut y songer, se trouvaient, à coup sûr, bien des guerriers qui avaient servi sous Charlemagne[3]. »

En 842, l'année même du serment de Strasbourg, un synode tenu dans cette ville, ordonna au clergé de se servir, dans les sermons, de la langue romane rustique (*lingua romana rustica*), à la place du latin. Cette prescription était renouvelée d'un concile de Tours de l'an 813. Adalard, cousin de Charlemagne et abbé de Corbie, se sert du roman « avec une abondance pleine de douceur » dit son biographe contemporain. Le fragment des gloses de Reichenau, qui remonte à 768, prouve qu'on parlait déjà le roman, sur les bords mêmes du Rhin, bien avant le serment de Strasbourg[4].

Au temps de Charles le Chauve, le moine saxon Widukind dit que les Lotharingiens parlent roman ; il oppose la *gallica lingua* au dialecte tudesque des Saxons d'outre-Rhin, qui est

1. Eginhard, ch. xxix ; Flodoard, *Annales*, ann. 948.
2. Aug. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 33.
3. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 46.
4. Aug. Brachet, *op. cit.* p. 33.

lingua barbara[1]. Il raconte qu'en 939, à la bataille de Birten, livrée par le duc Giselbert à Otton le Grand, des soldats saxons de l'armée de ce dernier, qui savaient un peu le roman (*qui gallica lingua ex parte loqui sciebant*), se mirent à pousser en cette langue le cri de « sauve qui peut », comme s'il fût parti du rang des Lotharingiens ; ils provoquèrent ainsi une panique dans l'armée de Giselbert. Cette anecdote prouve que les soldats du duc de Basse-Lorraine parlaient le roman.

Le peuple parlait le roman à Strasbourg, aussi bien qu'à Metz, à Toul, à Trèves où jadis, du temps de saint Jérôme († 420), le *gaulois* avait persisté, ainsi qu'à Tongres, à l'état de patois populaire.

Dans le nord de la Belgique, où l'élément populaire franc, saxon, frison, scandinave était plus compact et l'emportait de beaucoup, sans nul doute, sur l'élément gallo-romain, les dialectes germaniques restèrent toujours la langue du peuple. Au moyen âge, on les groupait sous le nom de dialectes thiois[2].

On conçoit aisément que le vieux fonds de population gauloise ou gallo-romaine de ces terres marécageuses, moins avancée en civilisation et assez clairsemée, se soit trouvé submergé par la barbarie et que sa langue n'ait pu, comme dans le reste de la Gaule, s'imposer aux masses, sans cesse renouvelées et toujours plus denses, des barbares venus des côtes germaines ou scandinaves. Les dialectes germaniques ont donc persisté dans cette région où ils ont formé le flamand et le hollandais. La grande route romaine de Cologne à Boulogne, appelée, au moyen âge, la chaussée Brunehaut, — c'est-à-dire « la borne haute », la limite haussée sur un talus, — qui côtoyait ou traversait la forêt Charbonnière, marque encore aujourd'hui, assez régulièrement, la frontière linguistique entre la région flamande et la région romane ou wallonne. De l'est à l'ouest, elle coupe la Belgique actuelle en deux parties à peu près égales.

Mais au moyen âge, dans la région flamande elle-même, c'est-à-dire en Flandre, en Hainaut, en Brabant, le flamand reste un dialecte populaire, joue le rôle d'un patois ; la langue noble, la

1. Widukind, *Chron.*, II, 17 ; cf. Ph. Lauer, *Louis d'Outremer*, p. 41.
2. Le mot *thiois* est la transcription de *theotisk*, *theutisk*, *Dietsch*, *Deutsch*.

langue de l'administration, du commerce, de la littérature, de toute personne aspirant à une bonne éducation, est le français[1].

Quant aux villes rhénanes, de civilisation et de traditions gallo-romaines, dont la population parla si longtemps le bas latin, ce n'est pas une conjecture que de dire qu'elles ont conservé longtemps l'usage de ce latin vulgaire, sous son évolution graduelle jusqu'au roman. Les couches populaires des campagnes parlaient seules les jargons tudesques. Dans la Lorraine mosellane, le roman était la langue de tous. Encore au moyen âge, « dans le pays de Trèves comme dans celui de Luxembourg, on employait le français comme la vraie langue de la civilisation[2] ».

En haute Alsace, la domination des Alamans fit prédominer un dialecte germanique. D'ailleurs, dans divers cantons de la rive gauche du Rhin, les langues romane et tudesque vivaient côte à côte, parfois même, se partageaient la population d'un même bourg. Mais partout, le roman était la langue noble, celle de la bonne société, celle dans laquelle étaient composées les Chansons de geste qui glorifiaient les Francs.

L'épopée carolingienne, — nous l'avons constaté, — qui est d'origine lotharingienne, fut composée en langue romane; le tudesque ne servit que pour la traduire à l'usage des Allemands. C'est seulement au moyen âge avancé, vers la fin du XIIIe siècle, que, dans les villes rhénanes, les dialectes tudesques se substituent, dans les chancelleries et la littérature, au latin et au roman. Cette bigarrure de langues et cet enchevêtrement ne choquaient personne. Aucun auteur ne s'en plaint et ne signale quelque conflit ou quelque difficulté politique provenant de cette tour de Babel. Un témoin oculaire du siège de Paris par les Normands en 885, et qui l'a chanté dans des vers redondants, Abbon, racontant l'arrivée de l'empereur Charles le Gros, est frappé de la diversité des langues qui sont parlées par les soldats de son armée.

Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, dut à sa con-

1. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 306.
2. G. Kurth, dans les *Mémoires couronnés*, de l'Acad. de Belgique, t. XLVIII, 1895-1898), I et II, t. II, pp. 33-34.

naissance des deux langues, le roman et le tudesque, d'être choisi pour chef de la première Croisade en 1096 : c'étaient les deux langues principales de ses soldats[1]. Au commencement du XIII[e] siècle, Guillaume le Breton appelle les soldats du duc de Lorraine, *Lotharingi bilingues*.

Pour le clergé qui écrivait en latin, mais qui était obligé d'évangéliser des populations de langues diverses, c'était une préoccupation d'avoir des clercs parlant à la fois la langue noble, c'est-à-dire le roman, et les dialectes tudesques, de même qu'aujourd'hui, il en est qui doivent, pour l'exercice de leur ministère, connaître à la fois le français et le breton ou le provençal, ou le basque ou même nos patois ruraux. Il ne faut pas s'exagérer la gêne qui résulte de cette dualité de langues populaires, que les contemporains ont remarquée comme nous. Elle n'a jamais, à aucun moment, servi de base à une répartition politique des populations, ni à l'époque mérovingienne ou carolingienne, ni plus tard. Tous les linguistes le rceonnaissent : « Nulle part, dit Godefroid Kurth, la langue n'apparaît, dans la Gaule dominée par les Francs, comme un élément constitutif de nationalité[3]. » Dans les partages territoriaux, si souvent renouvelés, des successeurs de Charlemagne, jamais une limite n'est établie d'après les frontières linguistiques ; à aucun moment et par qui que ce soit, l'argument linguistique n'est invoqué, et il en fut de même, nous le verrons, à l'époque moderne.

Cette multiplicité de langues et de dialectes, au moyen âge, dans la région rhénane et meusienne, n'avait pas plus d'importance que dans le reste de la France, où nous avons la langue d'oïl et la langue d'oc, le breton, le provençal, le basque, sans compter tous nos patois. Aujourd'hui encore, presque partout, en France, les populations sont bilingues : elles savent le français et leur patois local.

Historiquement, cette diversité, nous y insistons à dessein pour répondre à un préjugé courant, ne peut fournir aucun indice ethnique, puisqu'il est avéré que, parmi les Francs, en

1. H. Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. I, p. 141.
2. G. Kurth, *Mémoires couronnés*, t. II, p. 18 et suiv.
3. G. Kurth, *op. cit.*, t. II, p. 9.

Gaule, les uns se servaient du roman, les autres, de leur vieux dialecte germanique.

En un mot, on n'attachait pas à la *langue* l'importance jalouse que nous lui donnons aujourd'hui. Brunetto Latini, le maître de Dante, écrit son *Trésor*, non en italien, mais en *français*, parce que, dit-il, « la parlure de France est plus commune à toutes gens ».

Dès lors, que vient-on, aujourd'hui, dans les polémiques que soulève la question rhénane, chercher à tirer argument d'anciennes frontières linguistiques ? Des savants ont récemment fait, avec une méthode et une patience admirables, des études de linguistique et d'onomastique très précieuses et dont il faudra toujours tenir le plus grand compte. Mais on en a, parfois, tiré des conclusions singulières. La linguistique comporte logiquement des conclusions linguistiques, mais non pas des conclusions ethnographiques, ou plutôt les répercussions ethnographiques qui découlent des recherches linguistiques sont singulièrement délicates à apprécier. Bref, nous savons, à présent, en ce qui concerne les Francs : 1° que ces frontières linguistiques ont varié et n'ont jamais été des frontières ethniques, puisque les Francs parlaient, les uns le roman, les autres le francique ; 2° que les Francs eux-mêmes n'ont jamais fait entrer en ligne de compte ces frontières linguistiques dans le démembrement de l'empire de Charlemagne et dans les partages territoriaux de leurs royaumes.

VIII

FORMATION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE. LES DIVERGENCES PROVINCIALES

Dès l'époque mérovingienne, les Francs mêlés à l'ancienne population, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, sont répandus partout ; mais ils sont plus nombreux dans la Gaule de l'est et du nord, c'est-à-dire dans ce qui fut la Gaule Belgique et l'Austrasie, que dans la Gaule du centre ou de l'ouest, c'est-à-dire la Neustrie ou les bords de la Loire. Ils sont moins nombreux encore dans le bassin du Rhône et l'Aquitaine. De ces observations, il résulte qu'en dépit de leur volonté de s'assimiler la culture gallo-romaine, ils gardent un caractère germanique plus prononcé, à mesure qu'on s'avance vers l'est et le nord de la Gaule. Les Francs installés en Auvergne ou à Tours, par exemple, se romanisent plus rapidement et plus foncièrement que ceux de Cologne, de la Toxandrie ou des Flandres. De là, des divergences sociales qui, se greffant sur le genre de vie imposé par l'habitat, ont créé les originalités provinciales de la race française. Celle-ci est la résultante de la combinaison de toutes ces forces ethniques et naturelles.

En venant, par surcroît, morceler politiquement la Gaule en souverainetés locales qui, chacune, avait son centre de vitalité et sa petite capitale, le système féodal ne fit qu'accentuer ces différences : il créa la « petite patrie » ou, si l'on veut, le

« patriotisme de clocher », en brisant l'unité carolingienne. Bientôt, sous l'action de l'âpre jalousie des barons, chaque comté, étroitement gardé contre l'intrusion des voisins et même celle du pouvoir royal, eut ses mœurs à part, ses saints locaux, ses coutumes, son dialecte, ses poids et mesures, sa monnaie. C'est cette mosaïque provinciale qui constitua, avec ses nuances infinies, au moyen âge, la nation française, plus bigarrée, à coup sûr, au temps des premiers Capétiens, que ne l'était la Gaule au moment de l'arrivée de Jules César.

Ainsi, l'on constate que les diverses régions de ce grand pays toujours unifié, qu'on ne sait plus comment dénommer, — Gaule ou France, — présentent entre elles, comme dans l'antiquité déjà, des différences notables de mœurs, de tempérament et de langage. On n'en a point tenu compte dans les partages de l'Empire carolingien, c'est entendu ; mais ces particularités régionales n'en existaient pas moins et plus ou moins accentuées, suivant les contrées. Les barons féodaux les ont fait servir à la satisfaction de leurs ambitions, les ont exploitées, pour se créer une indépendance politique ; elles se sont développées sous leur action néfaste. Elles existent encore de nos jours, en partie, parce qu'à l'encontre de la politique, la nature ne peut perdre ses droits. Qui n'a remarqué les particularités qui distinguent le Breton du Provençal ou du Gascon, le Lorrain, le Belge ou l'Alsacien, du Normand, du Basque, du Bourguignon ou de l'Auvergnat ? Lors donc que certains historiens, à esprit tendancieux, étudiant les populations de la Gaule Belgique ou de la France austrasienne, s'apesantissent avec complaisance sur les particularités, sur la « couleur locale », dans le but de démontrer que ces régions sont historiquement étrangères à la France, ils oublient que les mêmes observations s'appliqueraient, avec tout autant d'à-propos et de justesse, aux Bretons, aux Languedociens, aux Basques, aux Normands, aux Provençaux. Dans cette théorie, que resterait-il donc, en fait de vrais Français, en dehors de l'Ile-de-France ?

Les différences de mœurs, d'usages, de langue, de tempérament même, qui distinguaient les Lorrains ou Francs Austrasiens des Francs de Neustrie, étaient loin d'être aussi tranchées que

celles qui séparaient ces mêmes Lorrains des Allemands. En France même, les Aquitains ou les Bretons n'étaient-ils pas, bien plus que les Lorrains, différents des Francs de Neustrie? Voyez ce que dit Raoul Glaber, des Aquitains à la cour de France, après que le roi Robert eut épousé Constance, la fille du duc d'Aquitaine. Ces méridionaux choquent les Français du nord par leur luxe et leur caractère léger, leur costume, leur façon de vivre et de raisonner. Sous tous ces rapports, les Aquitains étaient bien plus éloignés des Francs de l'Ile-de-France que ne pouvaient l'être les Lorrains, même ceux qui parlaient le francique. Par-dessus tout, la Lotharingie est distincte de la Germanie ; en toute occasion, les Lorrains manifestent leur hostilité à l'égard des Allemands. Le moine saxon Widukind, aussi bien que le moine français Richer, reconnaît aux Lotharingiens des traits de caractère et de mœurs qui les différencient des Germains[1].

« La tradition, résume Jacques Flach, n'a cessé d'être vivace du Rhin, limite de la Gaule ; la rive gauche a continué à s'appeler *regnum Lotharii*, par opposition à la *terra teutonica*, ses habitants *Lotharienses* et même *Lotha-Carlenses*, ce qui est spécialement caractéristique, les *Carlenses* étant les Français, par opposition aux *Teutonici* ; les manifestations d'esprit national se succèdent sans interruption ; enfin, que la Lorraine parlât dès le xe siècle, le roman, la langue de Gaule (*gallica lingua*) et non le teuton ou tudesque, les témoignages contemporains en font foi[2]. »

Qu'est-il besoin d'insister ? Les Francs de l'est — nous l'avons vu, — rejettent les Germains qui ne peuvent leur apporter que la barbarie; ils appellent, ou ils acceptent sans murmurer, la domination des Francs de l'ouest, dans la personne des princes de la famille de Charlemagne. A la vérité, ce qu'ambitionnent surtout les ducs et les comtes lotharingiens, c'est l'indépendance et la souveraineté sur leurs terres ; mais ils ne font, en ceci, que se conformer aux tendances des seigneurs féodaux de toute l'Europe occidentale.

1. Widukind, *Res gestae Saxonum*, I, 30 ; Richer, *Hist.*, I, ch. iii.
2. Jacques Flach, dans la *Revue des Deux Mondes*, octobre, 1914, p. 288.

A la fin de l'époque carolingienne où nous sommes parvenus, les aspirations particularistes des Lotharingiens ne sont pas plus accentuées que celles des Bretons, des Provençaux, des Aquitains. L'histoire des révoltes autonomistes de ces régions, réprimées par les princes carolingiens ou les premiers Capétiens, est là pour le prouver. Ne craignons pas de le répéter ; il faut se garder d'exagérer les conclusions que l'on se croit en droit de tirer de l'étude étroite des particularités d'une province. C'est l'habitat surtout qui les a créées, et par l'habitat nous entendons le climat, le relief du sol, le commerce, les industries, la nature des cultures, les habitudes de vie, la religion, le voisinage, même le genre de nourriture habituelle et de boisson, en un mot tout ce qui constitue le milieu social et la vie des masses populaires.

Ces conditions imposées par la nature aux sociétés humaines agissant dans tous les temps, leur action est éternelle, inéluctable et pénètre successivement tous les groupes sociaux qui se succèdent dans le même pays. Cette loi de l'habitat est pour eux comme les lois de l'hygiène pour l'individu : quiconque s'en affranchit ruine sa santé, détruit son organisme vital.

Voilà pourquoi le particularisme provincial que nous constatons aujourd'hui entre les différentes régions de la France, était déjà à peu près le même à l'époque gauloise, à l'époque gallo-romaine et enfin au moyen âge. Que dis-je ! il était alors bien plus accentué que de nos jours, parce que la civilisation moderne, par les chemins de fer et ses autres inventions, a multiplié les moyens de pénétration réciproque de nos diverses régions, de manière à atténuer, dans une certaine mesure, et à contrebalancer l'action des phénomènes naturels.

On le voit : la multiplicité et la variété des origines ethniques de nos populations provinciales, sont pour bien peu de chose dans les différences qui leur sont propres : « La question de race, a écrit justement Ferdinand Lot, est une triste superstition, du moins quand on en fait je ne sais quel monstre métaphysique absolu, immuable à travers les âges. Tandis qu'en réalité, la race se forme lentement sous des influences com-

plexes : climat, habitudes, idées, initiatives communes, etc.; la la race est *l'effet* et non *la cause*[1]. »

Aussi longtemps qu'elles ont cru à l'indissolubilité et à l'unité de l'Empire, les populations carolingiennes se sont montrées indifférentes à être rattachées à tel royaume plutôt qu'à tel autre. Nul ne veut être en dehors de l'Empire : tout est là pour elles. C'est ce sentiment général, remarque justement Gabriel Monod, qui inspire les congrès de Thionville en 844, de Mersen en 847 et 851, de Valenciennes en 853, de Liége et d'Attigny en 854, de Coblence en 860, etc. Dans ces conditions, que nous parle-t-on de « l'éveil des nationalités » dès le temps de Louis le Débonnaire ? L'originalité des mœurs, du genre de vie, du langage des diverses régions de la Gaule, Austrasie, Neustrie, Bretagne, Bourgogne, Aquitaine, Provence, Septimanie, qui est de tous les temps, que César signalait déjà, qui nous frappe encore aujourd'hui, n'est point une spécialité de la décadence carolingienne, ni de la région rhénane ; c'est donc en vain qu'on l'invoque comme l'indice d'un sentiment séparatiste naissant à cette époque, sentiment qui n'est exprimé nulle part ni par personne et qui, d'ailleurs, était bien étranger à la mentalité des hommes de ce temps.

Mais lorsqu'au milieu des événements que nous avons racontés, la race de Charlemagne fut évincée du trône, et que, par la force des choses, chaque région de l'Empire se trouva abandonnée à elle-même, il se forma partout un esprit particulariste qu'accentuèrent ou dont s'emparèrent les revendications des seigneurs féodaux qui aspiraient à l'indépendance et à la souveraineté, dans leurs domaines respectifs. La féodalité qui prend racine sur les ruines de l'Empire carolingien, est la négation même de l'idée de nation ; l'éparpillement féodal, les partages de famille, les efforts constants faits par les barons pour échapper aux devoirs de la vassalité : tout cela créait autant d'entraves à la formation des grandes nationalités, et à l'éclosion du patriotisme de race.

Effectivement, tous ces princes féodaux contractent des liens

1. Ferd. Lot, *les Derniers Carolingiens*, pp. 296-297.

de famille en tous pays, héritent de seigneuries en Allemagne, en Italie; en Angleterre, aussi bien qu'en France, s'allient avec des princes étrangers pour faire la guerre, appellent sans vergogne ces étrangers à leur aide contre leur propre suzerain, si l'occasion s'en présente. Qu'est devenu, dans un pareil état politique, le sentiment collectif de la nationalité ? Il resta oblitéré, inconsciemment enseveli au fond des âmes, aussi longtemps qu'il ne fut plus représenté et symbolisé par un chef d'État capable de le défendre et d'en grouper les éléments, féodalement dissociés. Seul, l'habitat, dans son action permanente et mystérieuse, en sauvegardait le principe et l'instinct, à travers les guerres privées et au-dessus des barrières élevées, pour ainsi dire, entre chaque canton. Alors, à l'époque des Ottonides aussi bien que dans les temps antiques, malgré l'envahissement de la Lorraine par les seigneurs allemands investis par l'Empereur de souverainetés qui mutilent ce pays, la séparation morale des deux rives du Rhin, de l'Allemagne et de la France, se perpétue irréductible ; le moine bourguignon Raoul Glaber l'atteste au XIe siècle, en fixant toujours au Rhin la limite de la Germanie et de la Gaule.

En vain, l'idée d'une monarchie chrétienne universelle domine la politique des papes et l'enseignement du clergé. La suzeraineté des Empereurs, sur la rive gauche du Rhin, n'est guère qu'une formule de chancellerie. Il n'y a ni solidarité, ni cohésion entre les multiples souverainetés féodales, si étrangement agglomérées dans le Saint-Empire romain germanique. Il en est autrement chez nous, dès que la monarchie capétienne est devenue assez forte pour dompter l'égoïsme féodal et rassembler dans sa main vigoureuse et sous son égide, toutes les populations de « la douce France » ; le patriotisme national français est né ; historiquement, il prendra conscience de lui-même à Bouvines.

CHAPITRE IV

LES REVENDICATIONS DU RHIN
PAR LES ROIS DE FRANCE, DU Xe AU XIVe SIÈCLE

I

LA FÉODALITÉ RHÉNANE
LES ÉLÉMENTS ETHNIQUES DE L'ALLEMAGNE AU MOYEN AGE.

L'élection de Hugues Capet, en 987, porta momentanément un coup funeste à la politique de revendication de la Lotharingie par la France occidentale. Les grands de Lorraine, si longtemps et si obstinément inféodés à la famille de Charlemagne, considérèrent Hugues Capet comme un usurpateur ; ils ne pouvaient lui témoigner l'attachement dont ils avaient donné tant de preuves à Louis d'Outremer et à Lothaire. Qui sait, d'ailleurs, si l'abandon de la Lotharingie ne fut pas le gage du concours de l'archevêque Adalbéron dans l'assemblée de Senlis ? Le jeune Otton III, bien que plus étranger encore que Hugues Capet à la famille carolingienne, avait sur lui l'avantage, aux yeux des Lorrains et du monde féodal, d'être investi de la dignité impériale qui lui fut conférée en 983, à Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Ravenne, légat du pape. Élevé par Gerbert, il fut un empereur suivant le cœur de l'Église et le rêve d'Adalbéron. Une conception métaphysique et une fiction littéraire

rattachèrent rétrospectivement « le Saint-Empire romain germanique » des Ottonides saxons à l'Empire franc de Charlemagne.

Sous l'inspiration de cette idée, en 997, Otton III, guidé par ses conseillers, — il avait alors dix-sept ans, — fit rechercher le tombeau de Charlemagne sous le dallage de la basilique d'Aix. Il le fit ouvrir et en retira la croix qui ornait le cou du squelette, sa couronne, son épée, son costume d'apparat. Tout cela, dont il s'affubla, ne fit point de lui un Carolingien, un descendant du grand Charles, le Franc austrasien. Il mourut sans postérité, le 23 janvier 1002, à l'âge de 22 ans. Ses vertus le firent surnommer « la merveille du monde » ; sur son manteau impérial, il avait fait broder des scènes de l'Apocalypse. Son successeur, Henri II de Bavière, arrière-petit-fils d'Henri l'Oiseleur, fut le dernier empereur Saxon.

Alors, un parti, composé principalement de Lorrains, offrit la couronne impériale au roi de France Robert le Pieux, qui la refusa. On pressentit également l'ambitieux duc d'Aquitaine, Guillaume V. Ce fut Conrad II le Salique, des ducs de Franconie, qui fut élu, à la diète de Mayence, le 8 septembre 1024.

Pendant que se consolidaient ces dynasties nouvelles, en France et en Allemagne, les pays rhénans s'affermissaient dans leur autonomie, sous une formule de vassalité de pure forme. En Alsace, trois principaux éléments : la population de vieille souche gallo-romaine, puis, l'élément franc et l'élément alamanique, venus, l'un par le nord avec la conquête mérovingienne, l'autre par le Brisgau et la Souabe, se malaxaient pour former, sous l'influence de l'habitat, une race originale, le type alsacien. Habitudes familiales, costumes, formes d'art, légendes locales, traditions, fêtes, aspirations communes, littérature, langue, tournure d'esprit, tout ce qui plane mystérieusement comme le génie tutélaire des générations issues les unes des autres, et brave la domination politique étrangère : tout cela distingue l'Alsace et forme sa caractéristique provinciale.

Bien que les empereurs des maisons de Souabe et de Habsbourg possédassent d'immenses domaines de famille en Alsace, le lien féodal qui rattachait à l'Empire, ses villes et ses seigneuries souveraines, était tout de formules diplomatiques et proto-

colaires, plus nominal que réel. Ce n'est que dans les cas de graves contestations entre voisins, que l'une ou l'autre des parties avait recours à l'Empereur, dans une pensée d'égoïsme et pour bénéficier de son intervention. L'Alsace, devenue féodalement terre d'Empire, reste l'Alsace!

Voyez les monnaies épiscopales de Strasbourg, par exemple. Les premières sont marquées du monogramme de l'Empereur; mais bientôt, l'évêque Erkembold (965-991) s'émancipe et place son nom en toutes lettres sur ses espèces; ses successeurs suivent son exemple. Cependant, au point de vue féodal, l'Alsace se trouve liée à la rive droite du Rhin. Vers l'an 1000, Conrad, fils d'Udon, comte du Rhingau, prend le double titre de duc de Souabe et d'Alsace, *Alamannorum et Alsaciorum dux*, titre qui se perpétue jusqu'à la mort tragique de Conradin, en 1268. Les comtes ou landgraves du Sundgau et du Nordgau sont les premiers vassaux de ces ducs allemands. Mais, nous le répétons, cette hiérarchie féodale, graduée jusqu'à l'Empereur, ne *teutonise* point la race alsacienne, qui garde son individualité.

On se souvient qu'en 959, l'archevêque Brunon, duc de Lorraine, avait dû partager son vaste duché en deux autres, plus petits, ceux de Haute et de Basse-Lorraine, qui répondent à des types sociaux différents. Le duché de Basse-Lorraine ou Lothier, comprenait le Brabant, le Hainaut, la Flandre, le Namurois, le Luxembourg, les pays de Liége, de Clèves, de Juliers, le Limbourg, la Gueldre, la Hollande, toute la contrée qui est entre l'Escaut et le bas Rhin, en remontant jusqu'au confluent de la Moselle.

Les descendants de Rainier-au-long-Col et de Giselbert, redevenus ducs de Basse-Lorraine, étaient hostiles aux empereurs d'Allemagne. L'un d'eux, Rainier IV, épousa Hedwige, fille de Hugues Capet. Il devint ainsi le beau-frère du roi Robert le Pieux. Comme les anciens chefs gaulois de la Belgique, ces puissants et fiers féodaux, énergiques, batailleurs, à l'âme chevaleresque, à l'esprit d'aventure, sont bien trempés, physiquement et moralement, par leur habitat forestier, montagneux, au dur climat. Ils sont la souche vigoureuse des Baudouin de Hainaut qui, avec les comtes de Flandre du même nom et les

ducs de Bouillon, remplirent un rôle si illustre aux Croisades.

La Basse-Lorraine, surtout la région dans laquelle les eaux du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut se confondent, était, par le caractère de ses populations, comme par la nature de l'habitat, un pays tout différent. Nous avons vu des colons francs s'y installer à demeure, dès l'an 286; en 358, sous Julien, les Francs Saliens se fixent dans les solitudes marécageuses de la Toxandrie; puis ce furent des arrivages incessants de nouvelles tribus franques et saxonnes, jusqu'à l'époque mérovingienne. Enfin, les rois carolingiens autorisèrent plusieurs wikings scandinaves à prendre pied dans le delta de la Meuse et du Rhin, et jusque dans l'île de Walcheren; sur les embouchures fluviales de toute cette côte, ils créèrent, avec les Frisons, d'importants entrepôts de commerce, notamment à l'Écluse, à Elsloo, près de Maëstricht, et à Dorestadt. Aujourd'hui, Amsterdam et Rotterdam remplacent ces grands embarcadères commerciaux de la France carolingienne et féodale.

Jules César, — le lecteur s'en souvient, — avait été frappé de la rudesse et de la singularité des mœurs des Bataves, des Frisons, des Nerviens, des Ménapiens, des Morins : ce caractère original persiste au moyen âge. Il y a d'abord, dans ces parages, toute une population de pêcheurs et de marins. Dans le voisinage des tourbières, on pratique l'élevage des moutons et des bestiaux; ailleurs, on fabrique des étoffes de lin, des draps, des manteaux de laine appelés *birri*, *burri*, étoffe de « bourre », qui sont exportés jusqu'en Italie : cette activité maritime, cette industrie, ce commerce, préparent l'étonnante prospérité des villes de la Flandre et de toute la région qu'on appelle les Pays-Bas, au moyen âge. Tout cela se superpose, en quelque sorte, à l'emprise de l'habitat, pour constituer deux pays très distincts, bien qu'ils aient longtemps été soumis au même régime politique, la Belgique et la Hollande.

Le duché de Haute-Lorraine ou Lorraine mosellane, formait avec l'une et l'autre de ces régions, le plus frappant contraste. Au sud et à l'ouest, il confinait à l'Alsace, à la Bourgogne, à la Champagne. Les vallées de la Meuse, de la Moselle et de leurs affluents, rattachent étroitement la Lorraine mosellane à

la Champagne et au nord de la Bourgogne : or, on constate, comme corollaire, l'étroite parenté de l'état social des habitants de ces régions unies par la nature et le climat. Il n'y a guère de différence entre un Lorrain de la Moselle, fût-il de la campagne de Trèves ou de Coblence, et un Champenois des environs de Reims ou de Chaumont. L'habitat est le même, le genre d'occupation des habitants, agriculteurs et vignerons; est pareil; ces pays ont reçu les mêmes couches ethniques, subi les mêmes invasions, supporté les mêmes malheurs. La politique seule est venue brutalement séparer des populations que la nature et les traditions historiques avaient groupées et rattachées les unes aux autres : leur germanisation actuelle est l'œuvre de la Prusse.

Après avoir eu, quelque temps, leurs ducs particuliers, la haute et la basse Lorraine se trouvèrent, comme à l'époque du royaume de Lotharingie, réunies sous l'autorité du duc Gozelon le Grand, qui appartenait à la célèbre maison d'Ardenne. Ce Lorrain, investi par l'empereur Conrad II, en 1028, des deux duchés, fut l'un des plus puissants princes de son temps. Pour les Lorrains, Gozelon avait un caractère national; il représentait la tradition franque, hostile aux Germains d'outre-Rhin, pénétrée plus que jamais des souvenirs épiques et légendaires de Charlemagne.

A présent, franchissons le Rhin; voyons de quels éléments ethniques la Germanie médiévale est composée et mettons en parallèle, au point de vue social, ses populations avec celles de la rive gauche du grand fleuve. Il sera aisé de constater que la Germanie et la Gaule demeurent aussi dissemblables par les mœurs, l'état social et les tendances, qu'elles l'étaient dans l'antiquité. La zone qui est en bordure immédiate du Rhin n'échappe elle-même qu'en partie à cette observation.

C'est presque en vain que le christianisme, par des efforts séculaires, jette sur la hideuse Germanie le manteau des vertus chrétiennes, accueillant des conversions de pure forme, construisant de riches monastères et de belles cathédrales, entretenant des écoles d'art jusque sur les bords de l'Elbe, enseignant aux Barbares le défrichement des forêts, la construction des routes

qui attirent les marchands, fixant les populations dans les villes épiscopales et les bourgades agricoles, qui sont comme des oasis dans le désert. L'odinisme qui fermente dans les âmes, comme le levain nécessaire de la Germanie, remonte à la surface, reprend le dessus : il restera toujours la caractéristique des populations germaines ; presque autant que dans l'antiquité, l'isolement, l'instabilité, la guerre de tribu à tribu ou, à présent, de canton à canton, sont imposés par l'habitat. « La Germanie, écrit Raoul Glaber, qui s'étend depuis le fleuve du Rhin jusqu'aux limites septentrionales du monde, est habitée par une foule de nations confuses, dont on connaît la férocité... Les côtes qu'elles occupent le long de la mer du Nord, sont couvertes de marais pestilentiels [1]. »

La seule région qui, sous Charlemagne et ses successeurs, ait reçu une organisation sociale, se compose des cinq duchés de Saxe, de Franconie, d'Allemagne ou de Souabe, de Thuringe et de Bavière. Sans doute, il y a des villes et des bourgs qui se développent chaque jour, des monastères florissants, des centres agricoles dont le rayonnement éclaircit la forêt, de plus en plus, des entrepôts de commerce dont les historiens se plaisent à faire ressortir l'activité. Mais qu'est-ce que cela, auprès de l'immensité du domaine de la forêt et des marécages ? Que d'espaces vides ou habités par des populations demeurées inorganiques et instables ! Quelle barbarie encore dans la Saxe même, par exemple, sous les Liudolfings et Henri l'Oiseleur ; dans la Franconie, au temps des guerres « sauvages et sans pitié », des Babenberg et des Conradiens !

Henri l'Oiseleur consacre tous ses efforts à construire des forteresses pour garder le pays, des entrepôts de commerce, comme Quedlimbourg et Mersebourg. Il force les indigènes à défricher le sol, à bâtir des maisons, à se fixer à demeure dans les bourgs. Il en contraint d'autres à venir peupler les villes nouvellement fondées, et il s'y prend à peu près comme, jadis chez les Grecs, les fondateurs de nouvelles cités. Au témoignage de Widukind, « sur neuf paysans propriétaires et astreints au

1. Raoul Glaber, *Chron.*, IV, 8.

service militaire, l'un était désigné pour habiter la ville, afin d'y construire des habitations pour les huit autres, d'y recevoir et d'y emmagasiner le tiers de toutes les récoltes ; les huit autres sèment, moissonnent pour lui et lui réservent sa part des récoltes. Toutes les assemblées, tous les festins doivent avoir lieu dans les villes qu'on travaille à bâtir nuit et jour[1] ». On condamne les criminels à essarter les bois, à construire des ponts et des chemins. La Saxe, on le voit, est un pays qui émerge seulement, à cette époque, de la vie forestière. Les coutumes et les institutions des Saxons étaient restées celles des peuples de la forêt germaine. Leur langue se distinguait du francique comme de l'alamanique, à tel point que les individus parlant ces différents dialectes teutoniques ne se comprenaient pas.

Tel était, en deux mots, le degré de culture de la Germanie occidentale, au temps du fondateur de la dynastie saxonne. Mais ce n'est pas tout. S'il n'y avait que des Français dans la « douce France », il n'y avait pas que des Germains dans l'Allemagne médiévale.

Voici venir, des steppes scythiques, de nouveaux Barbares, et ceux-ci se fixent en Germanie d'une manière définitive, parce que les Francs, les Saxons, les Alamans sont là, qui les empêchent de pousser jusqu'au Rhin, pour se ruer sur la Gaule. Nous avons parlé des invasions hongroises. Les Avars, apparentés aux Hongrois, rôdent, dès l'époque mérovingienne, sur les confins de la Thuringe et de la Bohême. Ces Asiatiques, si l'on en croit les chroniqueurs médiévaux, enlevaient les femmes des tribus germaines pour les atteler à leurs chariots. Charlemagne les dompta et leur khan Thoudoun vint à Aix-la-Chapelle demander le baptême. Ils se fixèrent dans l'Allemagne du Sud et se confondirent avec les autres peuplades de cette contrée. Voilà donc, avec les Hongrois, un ramassis de tribus finnoises ou mongoles qui entrent dans la société germaine.

Mais, les tribus scythiques ou slaves qui viennent aussi peupler la Germanie, sont beaucoup plus considérables. On peut se demander — ce qui semble paradoxal, au premier abord, —

1. Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. I, p. 527.

si, en Germanie, les populations slaves ne furent pas plus nombreuses que les Germains eux-mêmes. Citons d'abord les Wendes ou Vénèdes qui poussèrent leurs établissements jusqu'au Weser, et les Obotrites, apparentés aux Wendes, qui se fixèrent au nord de l'embouchure de l'Elbe ; Charlemagne les employa à combattre les Saxons. Ils ont formé le fonds de la population du Mecklembourg.

Les Sorabes qui, sous Louis le Débonnaire, s'établissent entre l'Elbe et la Saale sont, aujourd'hui, représentés par les Sorbes de la Lusace, qui parlent encore un dialecte slave. Il y en a à Dresde, et ils peuplent jusqu'à 663 villages de la Spreewald et de la Saxe, sans compter ceux d'entre eux qui se sont entièrement germanisés.

Les Wilzes ont peuplé l'île de Rugen, une partie du Brandebourg et d'autres cantons marécageux d'entre l'Elbe et l'Oder.

Les Polabes sont des Slaves du même groupe, qui ont conservé leur langue, de même que les Kachoubes et les Polonais.

Les Moraves, rameau de la grande famille tchèque, étaient assez puissants pour qu'en 893, leur roi Svatopluk battit Arnulf de Germanie. Leurs villes principales sont Brünn et Olmütz; ils sont mélangés d'Allemands vers les sources de l'Oder, dans la Silésie méridionale et en Basse Autriche.

En Bohême, les Tchèques et les Allemands se partagent cette vaste contrée qui fut, dans l'antiquité, le centre de l'empire germanique des Marcomans. Nous ne parlerons point des autres Slaves du sud, bien qu'ils aient aussi essaimé vers le nord.

Dans les pays riverains de la mer Baltique et de la mer du Nord, les Danois, les Normands et les autres Scandinaves se sont également mêlés en grand nombre aux tribus germaines.

Lisez le savant mémoire où Louis Leger démontre que « la partie de l'Allemagne du Nord qui s'étend sur les deux rives de l'Elbe et qui comprend la Prusse, la Saxe royale, le Mecklembourg, les petites principautés, ainsi que l'île de Rugen, a appartenu à la race slave et n'a été définitivement germanisée qu'au XIVe siècle[1] ». L'origine slave d'un grand nombre des

1. *Journal des Savants*, janvier 1916.

villes de cette région résulte, sans conteste, des noms qu'elles portent. Telles sont, entre autres, les villes de Zerbst, Rostok, Leipzig, Chemnitz, Torgau, Glogau, Stargard, dont les noms sont slaves. Le nom même de la Poméranie est slave et signifie, dit Louis Leger, « le pays qui longe la mer ». Les Slaves qui ont fondé ces villes sont désignés dans l'histoire sous le nom de Slaves baltiques, Slaves polabes ou Slaves de l'Elbe. Ils avaient déjà été précédés dans les mêmes parages, dès la haute antiquité, par des populations de même race, puisque Pythéas assigne l'embouchure de l'Elbe comme limite à la Scythie.

Ces Slaves de l'Elbe secondèrent souvent les Francs dans leurs guerres contre les Germains. C'est ainsi que les *Annales de Metz* mentionnent une armée de 100.000 Slaves, enrôlée par le maire du palais, Pépin d'Héristal. Saint Boniface qui ne réussit pas même à amorcer leur conversion, les appelle *fœdissimum et deterrimum genus hominum*. Charlemagne eut aussi des armées d'auxiliaires slaves à son service contre les Saxons.

Dans le courant du xe siècle, les Slaves baltiques se laissent visiter par les missionnaires chrétiens qui fondent chez eux des évêchés et des monastères : leur conversion au christianisme prépara les voies à leur germanisation. Les Saxons finirent par les réduire en esclavage, d'où le nom de *Slavus*, « esclave » qui leur est demeuré, se substituant à celui de Scythes. La lutte des Slaves et des Germains n'était pas encore terminée, dit Louis Leger, au milieu du xiiie siècle.

Henri l'Oiseleur et les Ottons combattent et domptent tous ces barbares ; ils leur imposent des chefs germains, les margraves de Brandebourg, de Misnie, de Lusace, de Slesvig. C'est comme esclaves qu'ils entrent dans la société germaine. Quant à la race prussienne, elle est presque entièrement étrangère à la race germanique [1]. Les Prussiens sont, eux aussi, originairement, des Slaves mélangés à des Finno-Ougriens et, plus tard, à un élément germanique. Le borussien ou vieux-prussien était un dialecte slave qui fut parlé jusqu'à la fin du xviie siècle. L'histoire commence à parler des *Pruczi* ou

1. A. de Quatrefages, *la Race prussienne*, p. 8 ; Edmond Perrier, *France et Allemagne*, p. 45.

Prutzi, vers l'an 997, lorsque saint Adalbert, archevêque de Prague, essaya d'introduire le christianisme chez ces barbares, fixés dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la Prusse Orientale et dont Königsberg fut la capitale. L'apôtre fut massacré.

Résumant ce tableau sommaire, nous dirons que tandis que les Germains, en Gaule, — les Francs à leur tête — se sont rapidement romanisés, les Germains d'outre-Rhin ne font que se retremper incessamment dans la barbarie slave ou asiatique. Les routes même du commerce et des invasions que nous avons suivies, depuis le fond de l'Asie jusqu'aux bords de la mer Baltique [1], n'ont cessé d'être très fréquentées durant le haut moyen âge. Dans cette période de l'histoire, c'est cette route que suivent, en même temps que les envahisseurs, les caravanes de marchands qui mettent le monde musulman du bassin de la mer Caspienne et du Caucase en contact avec le nord de l'Europe. La « route de l'ambre » est, effectivement, jalonnée de trouvailles de monnaies musulmanes, à tel point qu'il n'existe aucune contrée, même en Orient, où les trouvailles de monnaies musulmanes aient été aussi fréquentes et aussi abondantes que sur les bords de la mer Baltique [2].

Nous ne saurions nous étendre, ici, sur l'histoire encore assez mal connue de cette route commerciale du nord de l'Europe avec l'Asie, route qui cessa d'être fréquentée lorsque les Croisades ouvrirent aux trafiquants la voie maritime de la Méditerranée et que Venise accapara le commerce de l'Orient. Mais ce que nous avons dit suffit à mettre en évidence, encore une fois, le contraste qui persistait entre la Germanie qui s'infuse toujours une barbarie nouvelle et les pays foncièrement romanisés de la rive gauche du Rhin. Que devient, devant les faits, la thèse chère aux pangermanistes : la « race pure des Allemands », aussi bien pour le moyen âge que pour l'antiquité ? L'Allemagne, est une jungle magique d'où sortent, sans relâche, les hordes de la barbarie, toujours les mêmes, comme les flots de la mer ressemblent aux flots, toujours.

1. Voyez ci-dessus, t. I, p. 86 et suiv.

2. E. Babelon, *Du commerce des Arabes dans le Nord de l'Europe avant les Croisades*, in-8°, 1882.

II

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE AUX XIe ET XIIe SIÈCLES

Comme son père, le successeur de Hugues Capet, Robert le Pieux entretint de bons rapports avec l'empereur Henri II. Il eut même avec lui, en 1023, une solennelle entrevue à Ivois (Carignan), où les deux princes firent assaut de prévenances, peut-être de courtoisie calculée.[1] Mais à peine Henri II était-il descendu dans la tombe, en 1024, que le roi de France crut le moment venu de reprendre la tradition et les projets des derniers Carolingiens sur la Lorraine.

Deux compétiteurs du nom de Conrad briguaient l'Empire. Celui qui fut élu est connu dans l'histoire sous le nom de Conrad II le Salique ; il était fils d'Henri, duc de Franconie. L'autre Conrad, appelé Conrad le Jeune, eut ses partisans, surtout en Lorraine ; parmi eux, figuraient le duc de Basse-Lorraine Gozelon le Grand, l'archevêque de Cologne, le comte de Hainaut, ainsi que Frédéric, duc de la Lorraine mosellane. Le roi Robert le Pieux fit alliance avec ceux-ci, qui l'appelèrent en Lorraine. Mais bien qu'il se fût assuré le concours du comte de Blois et de Champagne, Eudes II, qui, lui aussi, avait des visées sur certaines portions de la Lorraine, ses forces étaient

1. Voyez Luchaire, d'après Raoul Glaber, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2e part., p. 160.

insuffisantes. Il ne réussit pas à s'emparer de Metz dont l'évêque, Thierry, s'était rallié à Conrad le Salique.

Robert dut s'en retourner, sans avoir fait autre chose qu'une démonstration armée pour affirmer les droits imprescriptibles du roi de France sur la France rhénane. Il fut plus heureux au sujet du duché de Bourgogne dont la possession n'a jamais été qu'une des phases de la question rhénane. En en faisant la conquête après la mort du duc Henri le Grand, Robert empêcha cette vaste et belle province française de devenir, dès ce jour, « terre d'Empire ». Il intervint aussi habilement dans le Nord, à la prière des Flamands et de l'évêque de Liége, Notker, qui se plaignaient de l'intrusion de l'Empereur dans leurs affaires.

Malheureusement, le roi de Provence et de Bourgogne transjurane (royaume d'Arles), le faible Rodolphe III, débordé par les révoltes de ses vassaux, menacé par eux d'être déposé, crut devoir implorer l'assistance de l'empereur Henri II, son neveu, dont il se déclara vassal, par une convention signée à Strasbourg, en 1016. Quelques années après, Rodolphe III mit le sceau à son œuvre néfaste, en instituant comme son successeur l'empereur Conrad le Salique qui occupa immédiatement la ville de Bâle. En 1032, Rodolphe, sur le point de mourir, envoya tous les insignes et les ornements de sa dignité royale à Conrad, et l'année suivante, l'Empereur se fit élire et couronner roi de Bourgogne, à l'abbaye de Payerne. La Bourgogne transjurane devint ainsi « terre d'Empire », sans que le nouveau roi de France, Henri Ier, put s'y opposer.

Cependant, cette main mise de l'Empereur germanique sur la Bourgogne transjurane souleva une protestation inattendue. Le plus puissant et le plus redoutable des grands vassaux du roi de France, Eudes II, comte de Blois et de Champagne, se prétendit des droits à la succession du royaume de Bourgogne, du chef de sa mère Berthe, sœur de Rodolphe III. Avec une armée, il pénétra dans la Bourgogne qu'il soumit rapidement jusqu'au Jura. Enivré par ce succès que les grands du pays avaient encouragé, Eudes conçut, dès lors, un dessein plus hardi qui sera, quatre siècles plus tard, repris par Charles le Téméraire : ce n'était rien de moins que la restauration de l'ancien royaume de Lotharingie.

Le roi de France, Henri Ier, fut, autant que l'empereur Conrad, inquiet d'une pareille ambition. En mai 1033, les deux souverains conclurent une alliance, à Deville-sur-Meuse, contre le turbulent comte de Champagne, que rien n'arrêta. En 1037, il vint assiéger Toul et s'empara de Bar-le-Duc. Il prit ensuite ses dispositions pour se diriger sur Aix-la-Chapelle où son intention était de se faire couronner roi de Lorraine, aux fêtes de Noël. Ni le roi de France ni Conrad le Salique n'étaient en mesure de s'opposer par les armes aux projets du comte de Champagne. Ils se contentèrent d'aider le duc de Lorraine Gozelon, le plus directement menacé, à rassembler une armée que grossirent les contingents des évêques de Metz et de Liége, du comte de Namur et d'autres seigneurs. Vers la mi-novembre 1034, une grande bataille fut livrée auprès de Bar-le-Duc. Eudes, vaincu, périt dans la mêlée : ses espérances et ses projets furent mis à néant, mais l'idée qui l'avait stimulé, comme bien d'autres avant lui, ne périt point : nous la verrons reprendre corps plus tard et bien des fois.

Les empereurs germaniques restèrent les suzerains féodaux de la Bourgogne transjurane et de la Lorraine. Le roi de France eut voulu s'y opposer. Il eut, à ce sujet, avec son redoutable voisin, l'empereur Henri III le Noir, une entrevue à Ivois, en 1043; ce fut une conférence orageuse d'où la guerre ouverte faillit sortir[1]. Le roi de France conservait en Lorraine des partisans nombreux; il lui suffisait, pour créer des embarras sérieux à l'Empereur, de se mêler des querelles des barons, de favoriser les révoltes des feudataires. La puissance de son allié, Gozelon le Grand, duc de toute la Lorraine depuis 1028, portait aussi ombrage à Henri le Noir.

A la mort de Gozelon, en 1044, l'Empereur se garda de prolonger plus longtemps cette union des deux Lorraines qui rappelait trop l'ancien royaume de Lotharingie. Le fils de Gozelon, Godefroi le Barbu, ne put obtenir que le duché de Basse-Lorraine. Furieux, il se révolta ; avec l'appui du roi de France, il essaya de soulever tous les mécontents de Lorraine et de

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2e partie, p. 165.

Franche-Comté, mais il fut battu, déposé, et la révolte étouffée dans le sang. La Haute-Lorraine fut donnée par Henri le Noir, d'abord au comte Adalbert, duc d'Alsace, puis, lorsqu'Adalbert eut été tué en 1048, à Gérard d'Alsace. Sous ces princes, le sort de l'Alsace fut uni à celui de la Lorraine mosellane.

En 1046, Henri le Noir étant en Italie pour les fêtes de son couronnement impérial, le roi de France crut l'occasion venue de reprendre la Lorraine : cet héritage moral que, lui avait légué son père Robert le Pieux, lui tenait au cœur par-dessus tout. Dans l'appel qu'il adresse à tous ses vassaux pour leur réclamer le service de guerre, le roi de France proclame hautement qu'il veut reprendre « le royaume et le palais d'Aix-la-Chapelle » ; il les revendique en vertu de son droit héréditaire, « comme possession de ses ancêtres[1] » ; il entend reconquérir le royaume de Lorraine « que la perfidie des Empereurs a ravi à ses prédécesseurs, mais sur lesquels il a conservé ses droits héréditaires[2] ».

Mais le roi Henri dut se borner à ces bruyantes démonstrations ; il ne fut pas suivi. Ses embarras en France avec ses grands vassaux ne lui permirent point de pousser son projet jusqu'à sa réalisation. Du moins, il est remarquable qu'il n'abandonna jamais, « ce qu'il tenait, remarque Luchaire, pour un droit imprescriptible de sa Couronne. Quand il revit une seconde fois l'Empereur, à Ivois (en 1056), il lui reprocha, dit-on, avec vivacité, ses fausses promesses et l'obstination qu'il mettait à retenir entre ses mains cette portion du territoire français, injustement acquise par les rois de Germanie, ses prédécesseurs. La discussion devint bientôt si acerbe que l'Empereur défia le roi de France en combat singulier. Henri Ier refusa, rompit les négociations, et, s'il faut en croire la chronique allemande, s'enfuit pendant la nuit avec les siens[3] ».

Ainsi, remarque un savant juriste, Jacques Flach, le roi de France affirme solennellement les droits héréditaires de sa Couronne sur la Lorraine. C'est en vain que le chroniqueur alle-

1. *Sibi vindicare regnum et palatium ab antecessoribus hereditario jure sibi debitum.*

2. *Sedes regni antecessoribus dolo circumventis sublata, jure hereditario repetenda,* Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France,* t. II, 2e partie, p. 165.

3. A. Luchaire, dans Lavisse, *op. cit.*, p. 166.

mand qui rapporte sa protestation la déclare un acte injurieux et hostile (*contumeliose atque hostiliter objurgatus*). Et par surcroît, le roi de France, comme s'il avait quelque souvenir de l'antique réputation de fourberie des Germains, reproche avec véhémence à l'Empereur de lui avoir menti en une foule d'occasions (*multa sæpe sibi mentitus fuisset*).

Le fils d'Henri le Noir, l'empereur Henri IV, est surtout célèbre par ses démêlés avec son fils et le pape Grégoire VII. Les villes du Rhin, Coblence, Mayence, Cologne, furent le théâtre des tragiques entrevues de Henri IV et de son fils Henri V, révolté contre lui. Le père fut emprisonné au château de Klopp, auprès de Bingen. Ayant réussi à s'échapper des mains de son misérable fils, il se réfugie à Cologne, puis à Liége, d'où il est réduit à écrire au roi de France, pour lui faire part de sa lamentable situation et implorer sa protection. Il mourut en exil, à Liége, le 7 août 1106. Son fils, qui l'avait détrôné, continua avec le pape la querelle fameuse des Investitures, jusqu'à ce que l'accord de Worms, en 1122, rétablît une paix apparente. Dès lors, Henri V tourna son regard de haine et de convoitise du côté de la France où régnait Louis VI le Gros. N'avait-il pas à reprocher au roi de France de s'être montré favorable au pape et de manifester sans cesse des projets ambitieux sur la Flandre et la France rhénane ? Henri V envahit la France à la tête d'une armée immense qui se dirigea sur Reims (1124).

Mais au temps de Louis le Gros, la royauté capétienne était enfin affermie et respectée ; le sentiment national se souleva spontanément contre l'étranger. « Jamais, raconte Luchaire, agression de l'Allemagne sur la France n'avait suscité un pareil émoi. On vit se grouper rapidement autour du Roi, toutes les forces militaires de la féodalité et de l'Église, au moins celles de la France du Nord, car les contingents de l'Aquitaine, de la Bretagne et de l'Anjou n'auraient pu arriver à temps[1] ». La France frémit, dit Suger, et s'indigna de l'audace des Allemands. « Quand, de tous les points du royaume, notre puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande

1. A. Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. II, 2e part., p. 329.

quantité de chevaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre, non seulement sur les rives des fleuves, mais sur les montagnes et dans les plaines. Le Roi ayant attendu là, une semaine toute entière, l'arrivée des Allemands, les grands du royaume se préparaient au combat et disaient entre eux : « Marchons hardiment aux ennemis ! Qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et ne puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse présomption d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non dans notre pays, mais dans le leur même, que les Français ont subjugué, et qui doit leur rester soumis, en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont acquis sur lui ; ce qu'ils projetaient d'entreprendre furtivement contre nous, rendons-le leur ouvertement. » Ainsi, Suger se fait l'écho de l'opinion de tous, en proclamant à son tour les droits de la France sur la Lorraine. Quelques conseillers du Roi étaient d'avis « d'attendre que les ennemis fussent entrés sur notre territoire, de leur couper la retraite, de les égorger sans miséricorde comme des Sarrasins, d'abandonner sans sépulture, aux loups et aux corbeaux, le corps de ces barbares, massacre justifié par la nécessité de défendre notre pays » (Suger).

Lorsque l'empereur Henri V, après avoir dépassé Metz, se vit en présence de cette puissante armée qui paraissait si bien organisée pour le combat, si pleine d'ardeur, suivie même d'une arrière-garde sous les ordres du comte de Flandre, il s'arrêta, puis s'en retourna déconcerté en Allemagne.

Louis le Gros ne le poursuivit pas ; il avait trop d'affaires sur les bras pour prendre, à son tour, l'offensive. Mais, remarque Luchaire, cette expédition avortée eut un résultat décisif. Il s'était produit là, dans cette plaine de Champagne où l'armée capétienne se massait autour de l'étendard de Saint-Denis, un phénomène caractéristique qu'on reverra à Bouvines. Pendant quelques jours au moins, le seigneur de l'Ile-de-France avait été vraiment le roi de France[1].

1. A. Luchaire, dans Lavisse, *op. cit.*, pp. 329-330.

Henri V mourut peu après cette tentative, à Utrecht, en 1125; en lui finit la dynastie des empereurs de la maison de Franconie. Après une période de troubles, l'élection de Conrad III, en 1138, donna le trône impérial, pour plus d'un siècle, aux princes de la maison de Souabe, les Hohenstaufen. Le plus fameux d'entre ceux-ci, Frédéric I[er] Barberousse, réussit à faire, de toute la vallée du Rhône, du Dauphiné et de la Provence, un pays d'Empire. A la diète solennelle de Besançon, en 1157, il parut entouré de la noblesse féodale de toute la région. Et l'on voit, ici encore, que la question de langue et de race n'est pas en jeu, car dans toute cette contrée, il y avait des populations d'origines diverses et la langue parlée était le français.

Lorsqu'à Wurzbourg, le 17 juillet 1157, Frédéric Barberousse eut fait alliance avec le roi d'Angleterre Henri II Plantagenet, le roi de France, Louis VII le Jeune, se sentit menacé d'une nouvelle invasion. Il fit des préparatifs de défense et commença à rassembler les milices locales. Heureusement, le schisme religieux qui éclata en 1159, et dans lequel Frédéric Barberousse était si directement intéressé, détourna l'orage. A l'occasion de l'entrevue projetée de Saint-Jean-de-Losne, le roi Louis VII vit éclater, une fois de plus, la ruse et la perfidie allemandes : déjà, comme en 1870, on falsifie des textes officiels pour tromper le roi de France. Frédéric délégua l'archevêque de Cologne, Renaud de Dassel, pour faire à Louis VII d'hypocrites excuses [1].

Maître de la région rhénane où l'épopée carolingienne se développait et devenait de plus en plus populaire, Frédéric Barberousse se montra un admirateur passionné de Charlemagne. Il obtint du pape Pascal III, en 1165, que Charlemagne fût honoré comme un saint. Alors, il vint à Aix-la-Chapelle, ouvrit le caveau funéraire qui n'avait pas été violé depuis Otton III ; il fit placer la vénérable dépouille de Charles, dans une châsse qu'on transféra solennellement dans le « Hochmünster », avec le trône de marbre du grand Empereur franc sur lequel les Empereurs allemands furent désormais couronnés.

1. A. Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 1re part., p. 38 et suiv.

En France, sous Louis VII le Jeune, commence la lutte contre la domination anglaise, qui va longtemps absorber les efforts de nos rois et les distraire de la question rhénane. Dès 1171, Louis VII forme le projet de se liguer avec Frédéric Barberousse pour abattre la puissance d'Henri II Plantagenet; il eut, en effet, une entrevue à ce sujet avec l'empereur, à Vaucouleurs. Mais les négociations n'aboutirent pas; il y avait trop de traditions de défiance et d'hostilité entre Louis VII et Frédéric, pour que l'on pût trouver un terrain commun d'entente. Le contraste social des Français et des Allemands s'accentuait, d'ailleurs, tous les jours davantage. Luchaire raconte que du temps de Louis VII le Jeune, il y avait, à Paris, un grand nombre d'étudiants allemands : ils affectaient de se scandaliser de la simplicité du Roi comparée au cérémonial qui accompagnait, chez eux, la majesté impériale. Ils se moquaient de Louis VII « parce qu'il vivait en bourgeois, parmi les siens, qu'il n'avait pas l'allure d'un tyran à la mode des Barbares, et qu'on ne le voyait pas toujours entouré de gardes, comme quelqu'un qui craint pour sa vie[1] ». Ce curieux témoignage est extrait d'une lettre de Jean de Salisbury écrite en 1168, qui ajoute que ces étudiants allemands ne se gênaient point pour témoigner leur hostilité envers la France et son Roi : « Ils ont le verbe haut et la menace à la bouche » (*loquuntur grandia, nimis tument*).

Décidément, les temps modernes n'ont rien qui soit nouveau et l'Allemand n'a pas changé !

1. A. Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France,* t. III, 1re part., p. 46.

III

BOUVINES (JUILLET 1214)

La grande coalition féodale qui se leva en armes contre Philippe Auguste, à son avènement en 1180, bien qu'elle eût pour objet avoué l'indépendance des grands feudataires, touche par un côté la question de nos frontières de l'Est, parce que l'empereur Frédéric Barberousse eut la prétention de s'en mêler et entreprit de protéger les révoltés. Parmi ceux-ci, on voyait l'archevêque de Reims, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Hainaut, de Namur, de Louvain et d'autres seigneurs lorrains qui s'étaient joints aux barons des diverses parties de la France. La jeunesse et l'inexpérience du nouveau Roi parurent aux feudataires que Louis le Gros avait domptés, une occasion favorable pour relever la tête et reconquérir tous les privilèges de la souveraineté. Mais Frédéric Barberousse, en les aidant, poursuivait un autre but. Dès cette époque, par suite de successions et d'arrangements féodaux, toute la France de l'Est, jusqu'à la Meuse, à la Saône et au Rhône, dépassant même par endroits ces grands cours d'eau, relevait de l'Empire. Barberousse ne cachait point qu'il intervenait « pour étendre les limites de l'Empire jusqu'à la mer Britannique[1] ». L'autorité du roi de France, l'existence même de la monarchie capétienne étaient de nouveau mises en péril.

1. Texte cité par LUCHAIRE dans LAVISSE, *Hist. de France*, t. III, 1re part., p. 87.

Par bonheur, les coalisés ne surent pas agir de concert. Barberousse, tiraillé par ses affaires d'Italie, n'était pas prêt et manquait d'argent. La guerre, qui dura quatre ans, fut surtout une guerre féodale, comme celles que Louis VI le Gros avait entreprises durant tout son règne. Les choses traînant en longueur, Philippe Auguste fut assez habile pour détacher de la ligue Frédéric Barberousse, dont il obtint même l'alliance contre le roi d'Angleterre Henri II Plantagenet. Partout, les féodaux furent châtiés et contraints de reconnaître la suzeraineté effective du Roi. Après ces succès, Philippe Auguste put concevoir légitimement les projets les plus grandioses. Un jour de l'an 1185, — il avait 20 ans, — quelque seigneur de sa cour le voyant soucieux et comme préoccupé, s'enhardit à le questionner sur la nature de ses pensées : « Je pense à une chose, répondit le Roi, c'est à savoir si Dieu accordera, à moi ou à l'un de mes hoirs, la grâce d'élever la France à la hauteur où elle était du temps de Charlemagne[1]. » Telle était déjà la pensée de ses prédécesseurs; elle ne cessera d'être le mobile essentiel de la politique de tous les rois capétiens.

L'Allemagne était alors déchirée par les factions. Une ligue s'était constituée, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Cologne et les princes de la maison de Saxe : ce fut l'origine du parti guelfe qui voulait que l'empire restât électif. L'autre parti, celui de Barberousse et des Hohenstaufen, qui voulait l'empire héréditaire, fut le parti gibelin. Philippe Auguste se mêla habilement à cette grande querelle et il offrit son concours à Barberousse, pour avoir lui-même un appui dans la lutte qu'il allait entreprendre contre le plus redoutable de ses grands vassaux, le roi d'Angleterre.

En décembre 1187, une entrevue solennelle de Philippe Auguste et de Barberousse eut lieu près d'Ivois. Chacun des monarques était venu avec une escorte imposante de hauts barons et de prélats. On se fit des concessions mutuelles; l'empereur promit au roi de France de l'aider contre les Plantagenets, mais seulement si besoin était. Frédéric ne songea plus en-

1. Guizot, *Hist. de France*, t. I, p. 459.

suite qu'à préparer la Croisade d'où il ne devait pas revenir. La Croisade ne réussit pas, non plus, à Philippe Auguste et à Richard Cœur-de-Lion qui s'y brouillèrent au siège de Saint-Jean-d'Acre. La captivité de Richard, traîtreusement retenu prisonnier par le duc d'Autriche Léopold, et livré à l'empereur Henri VI, est, avec la mort de Barberousse, l'un des événements qui frappèrent le plus vivement les imaginations des gens du moyen âge et que chantèrent avec le plus d'émotion sympathique les trouvères français et les *Minnesinger* rhénans.

La mort de l'empereur Henri VI, en 1198, amena la guerre entre les Guelfes et les Gibelins, les premiers soutenant la candidature d'Otton de Brunswick à la dignité impériale, les seconds voulant reconnaître le frère de l'empereur défunt, Philippe de Souabe, tuteur de son fils, le futur Frédéric II, qui n'avait alors que trois ans. Philippe Auguste ne pouvait favoriser Otton, parce que ce dernier était le neveu de ses ennemis d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion et Jean sans Terre. Il fit alliance avec Philippe de Souabe : le traité fut signé en son nom, par Nivelon, évêque de Soissons, à Worms, en juin 1198.

Et ce pendant, le pape Innocent III, protecteur d'Otton, adjurait le roi de France de se défier des Hohenstaufen. Il lui écrit : « Ne vous fiez pas à cette race des Hohenstaufen ; n'essayez pas d'apprivoiser les tigres ; laissez tomber Philippe de Souabe, qui n'a aucune chance de succès [1]. » Une autre fois, le pape donne son appréciation sur le caractère des Allemands : « L'Allemand n'est pas l'ami de l'homme, mais de la fortune ; comme le roseau sous le vent, il cède aux événements ; il appartient au succès et fait défaut à l'infortune. »

Les événements ne tardèrent pas à montrer combien le pape avait raison. A peine Philippe de Souabe l'eut-il emporté sur son concurrent et conclu une trêve avec lui, qu'il soutint le duc de Lorraine, Ferri II, contre le comte de Bar, l'ami de Philippe Auguste. Les choses allaient se gâter entre les deux Philippes, lorsque l'empereur fut assassiné, le 5 juin 1208, par Otton de Wittelsbach à qui il avait refusé la main de sa fille.

1. Cité par Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 1re partie, p. 152.

Alors, Philippe Auguste invente un nouveau candidat à l'Empire, un Lorrain, Henri, duc de Brabant, que le roi de France avait pris à sa solde et auquel il payait une rente annuelle de 200 marcs, mais payable à Paris et personnellement, afin de l'avoir dans sa main[1].

Le duc de Brabant n'avait, à cause de sa double qualité de Lorrain et d'ami du roi de France, aucune chance de rallier les suffrages des Électeurs allemands. Otton de Brunswick l'emporta. Dès lors, Philippe Auguste prévoyant l'alliance d'Otton avec son oncle Jean sans Terre, eut lieu d'appréhender une invasion de la France et il commença à faire ses préparatifs de défense. Dès l'an 1209, il donne à l'archevêque de Reims 400 livres pour restaurer les remparts de la ville. En même temps, il se déclare partisan du jeune Frédéric, fils de Henri VI, que le pape venait d'opposer à Otton de Brunswick.

Philippe Auguste convia à une entrevue le jeune Frédéric. Celui-ci accourut en Lorraine, à Vaucouleurs. Il y rencontra, non pas le roi de France lui-même, qui, bien qu'il fût à Châlons, paraît avoir dédaigné de se déranger, vu l'âge du futur empereur, mais le fils aîné de Philippe Auguste, le futur Louis VIII. Un traité fut signé le 19 novembre 1212. Philippe donna 20.000 marcs pour payer l'élection de Frédéric qui, effectivement, fut élu quelques semaines plus tard. « Le pape, remarque Luchaire, à ce sujet, n'était plus seul à faire des empereurs ; la royauté française s'en mêlait. Elle prenait les princes d'Empire à sa solde : fait nouveau et grave dans la situation européenne. Profiter des divisions de l'Allemagne, les entretenir, corrompre les princes de l'Empire pour empêcher dans ce pays la constitution d'un pouvoir fort, cette politique de la Monarchie française, qui deviendra traditionnelle, date réellement de Philippe Auguste. Les derniers Capétiens, les Valois, les Bourbons n'ont fait que marcher dans la voie qu'il avait tracée[2]. »

Mais Otton de Brunswick, empereur sous le nom d'Otton IV,

1. Luchaire, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 1re part., p. 154.
2. Luchaire, *loc. cit.*, p. 157.

restait le plus fort, en Allemagne. Il leva une armée formidable, se ménagea l'alliance des comtes de Flandre, de Boulogne et de tous les princes des Pays-Bas, avec lesquels il envahit le nord de la France, tandis que son oncle Jean sans Terre s'emparait du Poitou. La bataille contre les coalisés du Nord eut lieu dans les derniers jours de juillet 1214, à Bouvines, sur la Marcq, entre Lille et Tournai. Les chroniqueurs prétendent qu'il n'y avait pas moins de cent mille guerriers sous les ordres d'Otton. Le péril pour la France était extrême : ce fut l'occasion heureuse de notre deuxième « Union sacrée ». Tous les historiens célèbrent cette grande victoire de Philippe Auguste. Il repoussa hors de France une agression qui fût vite devenue une ruée germanique comparable aux plus grandes invasions d'autrefois. Les populations de toutes nos provinces le comprirent; l'ardeur des milices communales au combat, le courage héroïque du Roi et des chevaliers excitèrent, dans toute la France, le plus frénétique enthousiasme : ce fut vraiment une victoire nationale, le triomphe de la race française sur les Allemands. Le soir même de la bataille, Philippe Auguste dépêcha un courrier à son jeune allié, Frédéric II, pour l'en informer ; il lui envoyait, comme un trophée, l'aigle dorée d'Otton, ramassée parmi les débris de l'armée vaincue. Mais l'allemand Frédéric s'était gardé d'aider les Français ; il s'était installé, attendant les événements, à Haguenau, où les Hohenstaufen avaient un palais, bâti par Frédéric Ier Barberousse. Il profita de la déconfiture de son rival en faisant reconnaître son autorité impériale par les villes guelfes du Rhin. Toutes s'inclinèrent, sauf Aix-la-Chapelle qui essaya un instant de résister, et Cologne, la capitale religieuse du parti guelfe, où Otton IV se réfugia.

Un an après, Frédéric II se faisait couronner à Aix-la-Chapelle, pour la seconde fois. Quant à Otton, « les bourgeois de Cologne commençaient à trouver encombrant cet exilé, criblé de dettes, et surtout sa femme, Marie de Brabant, qui passait son temps à perdre aux dés l'argent qu'elle n'avait plus. Quand Frédéric parut devant la ville (3 août 1215), ils déclarèrent à Otton qu'ils paieraient ses dettes et lui donneraient, en outre, 600 marcs, mais à condition qu'il s'en irait. Le lendemain, pendant que

Frédéric entrait par une porte, le Guelfe et sa femme, déguisés en pèlerins, s'enfuyaient par l'autre [1] ».

On a dit justement que la victoire de Bouvines avait mis le sceau à l'unification de la Monarchie française. En face du danger, tous les éléments s'en étaient solidarisés, donnant leur confiance au Roi. Si Philippe Auguste ne retira de son triomphe aucun agrandissement territorial, il en recueillit, du moins, un prestige immense, aussi bien dans le pays rhénan que dans son royaume. Bouvines prouva aux Lorrains que le roi de France était, enfin, en situation de faire valoir ses imprescriptibles droits sur la France rhénane : ils devaient garder leur foi traditionnelle et malgré la suzeraineté de l'Empire germanique, rester des Francs, en face des Germains d'outre-Rhin, comme au temps de Clovis et de Charlemagne.

Désormais, le nom de France (*Francia*) qui, aux IXe et Xe siècles, désignait essentiellement la région comprise entre le Rhin et la Loire, s'étend à toute la Monarchie et englobe les grands fiefs eux-mêmes. La « douce France » des Chansons de Geste est le royaume de Philippe Auguste et de saint Louis tout entier. Elle tend et aspire à reprendre les limites de l'ancienne Gaule, c'est-à-dire ses frontières naturelles. C'est dans cette vaste contrée, du Rhin à l'Océan, aux Pyrénées et aux Alpes, que se répand l'influence de sa littérature, de sa poésie en langue d'oïl et en langue d'oc, de sa vie sociale et de ses mœurs, les plus policées du monde, en attendant que les événements permettent au pouvoir royal de mettre sa domination politique en harmonie avec les aspirations des provinces, françaises déjà de cœur, de mentalité et de tendances.

Le royaume de France ou des Francs (*regnum Francorum*) est toujours opposé à l'empire allemand qui, en dépit de l'étiquette dont l'Église l'a affublé « Saint-Empire romain germanique », n'a été, on l'a remarqué, ni *saint*, ni *romain*, ni un empire unifié. Il ne faut point ici, comme en bien des circonstances, se laisser abuser par les mots. C'est à la Monarchie française, que la tradition franco-romaine a passé. Reconstituer

1. Luchaire, dans Lavisse, *op. cit.*, p. 199.

l'empire de Charlemagne sera toujours la pensée des rois de France, même lorsque réduits à ne plus posséder qu'un tout petit royaume, il leur faudra chasser de France les Anglais qui, par droit d'héritage féodal, en posséderont les deux tiers.

Le Bourguignon Raoul Glaber, qui mourut à Cluny vers 1050, montre déjà, avec fierté, la grande figure de Charlemagne planant sur les destinées de la Monarchie française naissante. Mais voici un poème, *le Couronnement du roi Louis*, qui dans sa rédaction du XIIIe siècle, nous exprime le sentiment national français sous sa forme la plus pure et la plus ardente, en le plaçant toujours sous l'égide de « ce Charles, dit Victor Hugo, qui rayonne jusqu'à nous à travers dix siècles et qui n'est sorti de ce monde qu'après avoir enveloppé son nom, pour une double immortalité, de ces deux mots, *sanctus*, *magnus*, saint et grand, les deux plus augustes épithètes dont le ciel et la terre puissent couronner une tête humaine ».

Tel est l'idéal que le poème médiéval propose aux rois de son temps qui, s'ils ne savent défendre la France comme le patrimoine que Charlemagne leur a légué, sont indignes du trône :

Lorsque Dieu divisa la terre en cent royaumes,
En douce France il plaça le meilleur.
Le meilleur roi eut pour nom Charlemagne :
Celui-là aura fait la grandeur de douce France.
Dieu n'a point fait de terre qui ne dépende de lui :
Il alla prendre Bavière et Allemagne,
Et Normandie et Anjou et Bretagne,
Et Lombardie et Navarre et Toscane.
. . . .
Roi qui porte la couronne d'or de France
Doit être prud'homme et vaillant de sa personne,
Et s'il est homme qui lui fasse tort,
Il ne doit échapper à la vengeance, ni en bois ni en plaine ;
Et le Roi ne doit s'arrêter qu'il ne soit mort ou demande grâce.
S'il ne fait ainsi, la France perd son honneur,
Et, — l'histoire le dit, — il est couronné à tort[1].

Et plus le temps marche, plus la figure de Charlemagne

1. *Le Couronnement Loys*, cité par G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 352.

grandit par l'épopée et devient populaire en France. Et sans cesse on rappelle les exploits merveilleux du grand Empereur qui « avec ses chevaliers français, avait conquesté les Allemaignes, » et développé l'œuvre de Clovis, le fondateur de la Monarchie. « A mesure que le temps s'éloigne, remarque Albert Sorel, l'image du grand Empereur s'élève et prend des proportions colossales. De Philippe Auguste à Napoléon, elle plane sur l'histoire de France. C'est dans la Geste de l'Empereur qu'il faut rechercher la première origine d'une tradition politique qui, par un étrange retour des choses, devait au XIXᵉ siècle aboutir à réaliser, devant l'Europe consternée, ce prodige d'Empire occidental que les poètes du moyen âge proposent comme une légende merveilleuse aux imaginations populaires[1]. »

Oui ! il est, dans l'histoire de la civilisation du monde occidental deux grands miracles historiques. Le premier, c'est la formation et la durée de cet Empire romain qui assura au monde méditerranéen cinq siècles de paix et de prospérité, car les expéditions que dirigèrent ses empereurs contre les Parthes, les Germains ou les Daces, sur l'Euphrate, le Rhin ou le Danube, sont des guerres sur les frontières, comparables à nos expéditions coloniales. Cette politique romaine, dont les empereurs se transmettent la tradition, depuis Jules César jusqu'aux successeurs de Théodose, en dépit de leurs rivalités, parfois de leurs crimes ou de leur dépravation morale, est l'un des phénomènes les plus étonnants de l'histoire du monde.

Le grand fait historique qui, après la chute de l'Empire romain, est bien, lui aussi, un miracle, c'est la mission glorieuse que se donna la dynastie de nos Rois de la troisième race, de former la Monarchie française en s'efforçant graduellement et de règne en règne, d'agrandir le domaine royal jusqu'au rétablissement de la France dans ses limites gauloises et chlodovéennes, c'est-à-dire dans ses frontières naturelles, depuis l'Océan et les Pyrénées jusqu'aux Alpes et au Rhin. Ne dirait-on pas, en vérité, que chacun de nos rois, en mourant, a confié à son successeur ce secret politique, en lui faisant jurer d'y rester

1. A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 246.

lui-même fidèle et de s'efforcer d'atteindre à sa réalisation? C'est la gloire historique et intangible de la dynastie capétienne d'avoir, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle, poursuivi le même but, cette unité territoriale ; d'y avoir pensé toujours, d'y avoir travaillé sans relâche, quoique par des moyens d'action divers ; d'en avoir transmis le mot d'ordre, — le secret du Roi, — comme le flambeau des coureurs antiques dans l'arêne ; d'y avoir réussi en abattant d'abord la féodalité, puis la noblesse apanagée ; d'avoir triomphé des partages de famille et des morcellements imposés par les héritages, en un temps où l'on se partageait les peuples et les provinces comme un bien familial. Au moment de la Révolution, cette œuvre grandiose n'était pas encore tout à fait achevée, malheureusement.

Aux jours sombres de notre histoire nationale, si admirable dans son unité, le Rhin put sembler perdu, mais le souvenir ne s'en effaça jamais et l'espoir de le reconquérir quelque jour, resta comme un instinct naturel au fond de l'âme française, identifiée avec la politique de nos rois. C'est qu'il n'appartient point aux combinaisons de la diplomatie ni à la force conquérante d'imposer des barrières éternelles au cours des fleuves et de changer la direction des vallées. La France est fermée du côté des Alpes, des Pyrénées et des Océans ; elle reste ouverte seulement du côté du Rhin ; elle regarde le Rhin ; ses rivières, ses montagnes de l'Est, la conduisent au Rhin. Dès qu'elle est dégagée des entraves de la domination étrangère et qu'elle redevient maîtresse de ses destinées, elle pense au Rhin ; elle veut s'en approcher et le reconquérir : c'est sa loi providentielle et sa tradition historique ; elle ne saurait la négliger ou la méconnaître sans déchoir.

IV

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DES PAYS RHÉNANS AU XIIIe SIÈCLE

Continuant la politique de son père, Louis VIII voulut renouer, pour en tirer parti, des relations d'amitié avec Frédéric II. En 1234, il lui envoie une ambassade ; puis, il va lui-même en Lorraine pour rencontrer le fils de l'Empereur, Henri VII, qui avait déjà le titre de roi des Romains, Frédéric se trouvant en Sicile. Henri VII arriva à Toul, le 18 novembre 1224 ; sans doute, il n'était qu'un enfant, mais il était accompagné de ses conseillers, les plus puissants personnages de l'Empire, l'archevêque de Cologne Engilbert, le duc de Bavière, l'archevêque de Mayence et le cardinal Conrad, légat du pape.

De Vaucouleurs, Louis VIII se rendit à Rigny-la-Salle où le roi des Romains vint également. On délibéra sur les bases d'une alliance ; mais l'archevêque de Cologne et le cardinal Conrad, un Allemand, s'opposèrent aux propositions de Louis VIII. Celui-ci quitta Rigny, déçu, furieux d'avoir été desservi par les conseillers du jeune Henri. Il se dédommagea en reprenant directement et en secret les négociations avec Frédéric II. L'Empereur, par un traité signé à Catane, s'engagea à repousser toute alliance avec l'Angleterre ; en suite de quoi, Louis VIII eut l'idée, pour rendre ce traité efficace, de corrompre l'archevêque de Cologne et de l'amener dans son parti : c'était une

simple question d'argent. Mais l'archevêque fut assassiné par Frédéric d'Isembourg, le 7 novembre 1225[1].

Au XIIIe siècle, sous l'action des grands papes dominateurs, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, l'esprit public était tourné du côté des Croisades ; les princes devaient se croiser pour la délivrance de la Terre sainte. Saint Louis entrait, sous ce rapport, dans les vues du pape, tandis que l'empereur Frédéric II s'était fait excommunier parce qu'il différait son départ promis pour les Lieux saints. Ce fut alors que Grégoire IX, en 1241, offrit la couronne impériale au roi de France, soit pour lui-même, soit pour son frère Robert, comte d'Artois. C'était une manière, déjà tentée et qui le sera encore bien des fois plus tard, de résoudre la question rhénane et, en même temps, de rendre Louis IX assez fort pour chasser les Anglais de son royaume. Le roi de France eut pu, alors, sans arrière-pensée, se mettre à la tête d'une Croisade qui eût définitivement christianisé, — nous dirions aujourd'hui, colonisé — l'Orient. Mais le pape qui faisait cette séduisante proposition était centenaire. Saint Louis et son frère n'acceptèrent point ; Grégoire mourut quelques semaines après.

Quant à Frédéric II, le reste de son règne fut rempli par ses luttes contre le pape Innocent IV, contre les villes italiennes révoltées, et contre le comte de Hollande Guillaume II, que le pape voulait mettre à sa place sur le trône impérial. Conrad IV qui succéda à Frédéric, en 1250, fut le dernier empereur de la maison des Hohenstaufen dont la race devait bientôt finir par le supplice de son fils, le jeune Conradin, à Naples, le 29 octobre 1268. Au milieu de la longue période de troubles qu'on appelle dans l'histoire le Grand Interrègne, Guillaume de Hollande fut couronné roi des Romains par l'archevêque de Cologne et reconnu par les princes rhénans, le duc de Gueldre, les comtes de Clèves et de Juliers, le duc de Limbourg et presque tous les seigneurs ecclésiastiques. Mais il mourut dès 1256.

Alors, ce fut dans l'Empire la confusion la plus complète. Louis IX occupé aux préparatifs de la Croisade, ne chercha

1. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 264.

point à en profiter pour revendiquer les droits de la Couronne de France sur une contrée qui, dans sa détresse, n'eût pas mieux demandé que de se jeter dans ses bras.

Après sa mort, il était trop tard. Philippe III le Hardi eut bien la velléité de poser sa candidature au trône impérial. Mais le 1er octobre 1273, à Francfort, Rodolphe de Habsbourg fut élu, grâce aux agissements de Louis le Sévère, comte Palatin, duc de Bavière, à qui s'en étaient remis les Électeurs, par lassitude et faute de pouvoir s'entendre. Le Palatin reçut pour récompense la main de la fille du nouvel Empereur.

La période de troubles sanglants qui prenait ainsi un terme, par l'élévation de l'obscure maison de Habsbourg, avait été mise à profit par les Princes souverains du pays rhénan. On les voit tous, à l'envi, laïques et ecclésiastiques, travailler à leur indépendance, usurpant de nouveaux privilèges, poussant l'audace jusqu'à l'affranchissement absolu des formules, pourtant déjà presque vaines, de la vassalité. En Alsace, par exemple, le petit comte de Ferrette, Ulric Ier, s'intitule « comte de Ferrette, par la grâce de Dieu » et proclame ainsi son indépendance souveraine. Seulement, plus tard, un autre comte de Ferrette, Ulric II, devait marier sa fille au duc d'Autriche Albert, landgrave de la Haute-Alsace, mariage qui fit passer, par héritage, le comté de Ferrette, où la langue était française, dans le domaine particulier de la maison d'Autriche.

Les villes d'Alsace se déclarent « villes libres » ; puis, elles se font confirmer, après l'élection de Rodolphe, les privilèges qu'elles avaient usurpés ; elles sont « villes libres impériales », c'est-à-dire que, désormais, elles relèvent directement de l'Empereur, ce qui, en fait, leur constitue une véritable autonomie. On compte ainsi dix villes libres en Alsace : Mulhouse, Munster, Colmar, Turkheim, Kaiserberg, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg. Telle est la *décapole* alsacienne. Strasbourg n'y est pas comprise parce que, depuis des siècles déjà, elle était autonome et s'était fait un régime à part, grâce à l'ambition de ses évêques. Puis, en 1273, par l'intervention de Rodolphe de Habsbourg, elle s'affranchit du pouvoir épiscopal lui-même. Quant aux vastes domaines d'Alsace qui apparte-

naient en propre à la famille des Habsbourg, ils furent administrés par des avoués provinciaux appelés *landvogts*, sous la haute autorité du représentant de l'Empereur, le landgrave d'Alsace.

Quel scandale, à peu près permanent, que l'histoire des trois Électorats ecclésiastiques ! de ces puissants archevêques qui sont, pour la plupart, bien plus occupés de leurs prérogatives féodales, de leurs armées et de leurs revenus que de leurs devoirs religieux ! D'aucuns, comme Gérard, archevêque de Mayence en 1251, digne successeur du lointain Gewilieb, sont fornicateurs et simoniaques, font la guerre en chefs de bandes, se rient des réprimandes du pape et des conciles et même de l'excommunication. Engilbert II de Valkenburg, archevêque de Cologne, soulève par ses exactions sa ville archiépiscopale dont, en 1263, il est obligé de faire le siège. On prête d'invraisemblables cruautés à son successeur, Sigefrid de Westerburg, à l'égard de son ennemi, le comte de Berg, devenu son prisonnier en 1295. Des chroniqueurs disent qu'il le fit enfermer dans une cage de fer, pour l'exposer au soleil, pendant l'été, nu et frotté de miel, afin de le faire dévorer par les guêpes et les fourmis. Le niveau moral de tels prélats, sortis de la féodalité allemande, n'était évidemment pas le même que celui du roi de France, saint Louis, leur contemporain. Au XIIe siècle, à Trèves, montèrent successivement sur le trône archiépiscopal, trois prélats de langue française : Adalbéron de Montreuil, qui ne savait pas l'allemand (*gallica lingua natus, in teutonica non erat expeditus*), Hillin de Falmagne et Arnoul de Walencourt. Tout en ayant les mœurs féodales de leur temps, ces évêques furent des hommes de paix et laissèrent une mémoire vénérée. Ils forment contraste au milieu d'une kyrielle de prélats dont les forfaitures sont pourtant encore dépassées par celles des seigneurs laïques. Retenons surtout ce fait, vérifié une fois de plus, que la dualité des langues, dans l'Électorat de Trèves, n'était point une cause de séparation politique et ne mettait nullement en état d'hostilité des populations voisines et de même race.

Il en était de même dans les États du duc de Lorraine. Le

duc Mathieu II, qui fut mêlé à la plupart des grands événements du milieu du XIIIe siècle, ordonna, le premier, que les actes publiés dans ses chancelleries fussent désormais rédigés, non plus en latin, mais en français dans le « romain pays » et en allemand dans ses terres de langue allemande. Vers la même époque, dans les duchés de Luxembourg, de Hainaut et de Brabant et la principauté de Liége, s'introduisit la même réforme notariale, sans qu'on lui attribuât la moindre portée politique. Mais cette réforme a pu donner, suivant l'arbitraire des notaires, une forme française ou une forme allemande, aux noms de localités ou de lieux-dits qui, jusque-là, avaient une termilogie latine.

La région, plus germanisée, qu'on appelle dans l'histoire le Palatinat rhénan, a subi au cours de la période médiévale de singulières vicissitudes politiques et géographiques. En 1155, on voit Frédéric Barberousse conférer à son frère Conrad, le titre de comte palatin, parce que ce prince avait des domaines immenses dans cette portion du pays rhénan, sur les deux rives du fleuve. Conrad avait son palais sur la colline de Jettenbühel, qui domine Heidelberg. A la mort de son fils Henri le Jeune, en 1214, le Palatinat rhénan fut donné par Frédéric II à Louis de Bavière, de la maison de Wittelsbach. Avec son fils Louis II le Sévère, l'auteur de l'élection de Rodophe de Habsbourg, les comtes Palatins du Rhin devinrent Électeurs de l'Empire. Le Palatinat fut, dans la suite des temps, morcelé en petites principautés, au hasard des héritages, ou suivant le caprice et les intérêts des familles féodales. On s'y perd dans ce fouillis de territoires enchevêtrés, aux limites souvent bouleversées, appartenant à des principicules qui se font une guerre constante de chicanes, quand ce n'est pas avec des bandes de brigands, méprisant la suzeraineté nominale de l'Empereur. Comme on disait dans une formule dont la solennité confine à l'ironie : « Tous les membres de l'Empire ont la plénitude du pouvoir, l'Empereur seul a la plénitude de la Majesté. »

Le mouvement social qui se développe sur les « terres d'Empire » jusqu'à l'époque moderne, est tout l'opposé de celui qui, en France, a achevé son évolution dès le milieu du XIIIe siècle.

Ici, le pouvoir royal absorbe toutes les seigneuries, s'impose à elles, supprime tous les privilèges souverains des barons, achève jour par jour le magnifique édifice de la Monarchie et de l'unité française. Là, c'est au contraire le morcellement féodal qui s'accentue tous les jours davantage, les privilèges souverains des seigneurs qui se fortifient, les frontières qui se creusent plus profondes entre les petits États rhénans, pour lesquels l'Empire dont ils font partie n'est plus qu'une espèce d'abstraction juridique.

Cet état des choses engendre, pour ce malheureux pays rhénan — l'ancienne France rhénane, — une véritable anarchie. C'est, à l'état permanent, un chassé-croisé inextricable de guerres privées, de surprises à main armée, de complots, d'assassinats, de brigandages organisés, qui rappellent les Alamans ou les Saxons quand ils faisaient irruption dans l'Empire romain. Sans qu'une idée commune, même inspirée par l'intérêt, domine l'esprit de ces forbans affamés, sans qu'ils aient même le soupçon du bien public, du sentiment national, on les voit sans scrupule faire appel, pour soutenir leurs droits prétendus, tantôt au roi de France, et se faire donner une pension, tantôt à l'Empereur, quitte à changer de camp, le lendemain, si leur appétit féroce y trouve satisfaction. Cette féodalité allemande, monstrueuse, trafique des pays et des peuples comme d'une vile marchandise ; on vend, on échange, on prend par la force un canton, un comté, un duché, une principauté. Un assassinat rend maître d'une province qui est reprise ou partagée par d'autres, sans que jamais des considérations de convenances sociales ou d'intérêts des populations soient envisagées.

Dans le pays d'entre Meuse et Rhin, le sentiment national d'autrefois s'est évanoui, ou plutôt il s'est réfugié dans l'instinct populaire ; étouffé sous le régime féodal, il couve comme le feu sous la cendre au fond de l'âme lotharingienne germanisée. L'habitat, la seule tyrannie supportable puisqu'elle vient de la nature, l'y maintient ; il est, là comme partout, la sauvegarde de la solidarité morale des populations qui vivent de la même vie, se rattachent aux mêmes traditions ancestrales, communient dans les mêmes espérances.

VI

PHILIPPE LE BEL ET SES FILS
(1285-1328)

Chez les Gaulois, jusqu'à la conquête romaine, le sentiment de l'unité de la race et de la Patrie gauloise était entretenu surtout par les Druides : c'est sur leur enseignement traditionnel que se greffèrent les ambitions des chefs militaires dont Jules César eut à briser la résistance. Au moyen âge, les rois de France qui formèrent le dessein de ramener sous leur sceptre toutes les populations de l'ancienne Gaule, eurent pour conseillers et pour auxiliaires zélés, une classe d'hommes qui, eux aussi, travaillèrent dans l'ombre avec une persévérance de caste et furent non moins dévoués à l'entreprise monarchique que ne l'avaient été les Druides : ce sont les légistes, conseillers des rois. Ils sont de tous les temps, mais on les voit à l'œuvre surtout à partir de Philippe le Bel.

L'opinion publique — pour employer une expression d'aujourd'hui, — est avec eux, dans cette œuvre d'absorption et de concentration de nos provinces, comme elle avait été, jadis, avec les Druides. Après Bouvines qui vit la nation armée, les populations de toutes les régions de la France, c'est-à-dire de l'ancienne Gaule, se sentent plus que jamais attirées les unes vers les autres, à mesure que le pouvoir royal grandit et développe son action protectrice. Les Chansons de Geste leur rap-

pelaient sans cesse qu'elles avaient été réunies et groupées sous le sceptre glorieux de Charlemagne, de même que les chants des bardes avaient célébré l'antique unité gauloise. Ces poèmes étaient l'âme et le souffle de la Monarchie française ; celle-ci tend spontanément à s'agréger toutes les populations qui regardent l'épopée carolingienne comme leur patrimoine historique et moral. Les chants homériques, eux aussi, firent la patrie hellénique.

Comme ses prédécesseurs, mais avec des moyens d'action plus étendus, mieux assemblés et concordants, Philippe le Bel songe aux frontières naturelles de la France, et dans la poursuite de ce grand dessein, il est secondé, à la fois, par le sentiment populaire et par les légistes. Les contemporains, a remarqué Renan, présentent Philippe le Bel comme étant, sans relâche, « poursuivi par le souvenir de Charlemagne dont il se prétendait le descendant, toujours attentif à étendre l'influence de la France en Allemagne, à gagner les villes et à pensionner les princes des bords du Rhin[1]. »

Parmi les hommes de loi dont il prend les conseils et qui le guident, lui fournissent des arguments, préparent les traités, discutent, rédigent les mémoires justificatifs, comme dans les querelles de Philippe avec Boniface VIII, figure, au premier rang, le normand Pierre du Bois.

Ce personnage était, vers l'an 1300, « avocat des causes royales ecclésiastiques au bailliage de Coutances et procureur de l'Université en la même ville ». Tandis qu'il étudiait le droit romain à Paris, il était entré, vraisemblablement, en relation avec les bureaux de la chancellerie royale ; il avait l'esprit procédurier, connaissait les secrets de la politiqne du Roi et combinait des arguments juridiques pour la favoriser et la justifier. Cet homme de loi avait, en outre, comme le populaire de son temps, la mémoire et l'imagination farcies des récits poétiques des trouvères, des chansons des jongleurs, de la Geste de Charles, d'Olivier et de Roland, qui donne au royaume des

1. E. Renan, *Pierre du Bois* dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXVI, p. 485 ; cf. Boutaric, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1864 ; Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 248.

Francs, à la « douce France », une si vaste étendue, une auréole de gloire irradiante sur le monde. Il croit ferme à la réalité de la Geste carolingienne, il ne doute point de sa valeur historique absolue. De Coutances, il adresse au Roi un *Traité de l'abrégement des guerres et des procès*, où ce « pacifiste » convaincu, développe l'idée que pour rétablir la paix dans le monde, le roi doit s'inspirer de l'exemple de Charlemagne, le « modèle des rois ».

« Armé de la légende et du Digeste, dit Albert Sorel, Pierre du Bois poursuit la réédification de l'empire de Charlemagne par le roi Philippe le Bel. Il veut, pour le royaume de France, la ligne du Rhin. Il veut chasser les princes allemands au delà du grand fleuve. Philippe doit rendre la couronne impériale héréditaire en sa personne. Les Électeurs de l'Empire recevront, en échange de la dignité qu'ils perdront, des territoires et de l'argent, que l'on prendra dans le domaine des Églises d'Allemagne. »[1] Il prône le système des *sécularisations* qui rappelle la main-mise des hommes de guerre sur les biens des églises. Ainsi, l'astucieux conseiller-légiste de Philippe le Bel ne recule devant aucun moyen pour rendre le Rhin à la France. Allant droit au but, il propose un plan suivant lequel le Roi « placera un de ses frères sur le trône d'Allemagne et gardera pour lui toutes les terres en deça du Rhin[2] ».

Pierre du Bois était admirablement informé de l'état d'anarchie dans lequel le grand Interrègne avait jeté l'Allemagne, et de la rupture ou de la faiblesse extrême du lien féodal qui rattachait les provinces rhénanes à l'Empire. Il n'était pas difficile à son érudition juridique et historique de trouver des arguments pour justifier la revendication de ces pays par la France. Et puis, toutes ces principautés, Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Luxembourg, Liége, Électorats ecclésiastiques, Clèves, Juliers, Brabant, Hainaut, Gueldre, Hollande et autres, avaient constamment, entre elles, des querelles et des guerres dont le roi de France se mêlait, pour en profiter. Il

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 249.
2. Pierre du Bois, *De recuperatione Terræ Sanctæ*, dans *l'Hist. littéraire de la France*, t. XXVI, pp. 492, 503, 528, etc.

entretenait des agents secrets dans ces pays, payait des pensions annuelles à ces petits souverains pour les enchaîner.

L'attitude politique de ceux-ci est misérable. Menacés par un voisin, ils s'empressent, suivant les cas, ou bien d'implorer l'appui du roi de France, ou bien de s'abriter derrière l'autorité de l'Empereur, leur suzerain [1]. Du jour au lendemain, ils changent de protecteur, donnant leurs filles en mariage comme gage des alliances qu'ils sollicitent, tout en se réservant de les trahir. Ils ne valent pas mieux que les anciens Germains.

A l'avènement de Philippe le Bel, en 1285, la France protégeait ainsi le comte de Bourgogne (Franche-Comté), Otton IV. Celui-ci, du moins, était acquis à la cause française plus sincèrement que d'autres ; ses sujets parlaient français ; les Allemands les appellent eux-mêmes, « les Français ». A la mort de Rodolphe de Habsbourg, en 1291, « Otton promit la main de sa fille Jeanne à Philippe le Bel, pour l'un des fils du Roi, s'engageant à faire en sorte que le lien féodal entre la Franche-Comté et l'Empire fût rompu [2] ». Dans les mêmes conjonctures, la ville de Valenciennes affirma, spontanément, pour échapper au comte de Hainaut, qu'elle « appartenait au roi de France » ; le comte de Hainaut, lui-même, offrit sa soumission.

Le nouvel empereur, Adolphe de Nassau, ému de ces manifestations multipliées, adressa, en août 1294, sur un ton de menaces, un mémoire au roi de France, pour lui déclarer qu'il ne tolérerait pas plus longtemps ses empiétements ; il le somme de restituer les territoires qu'il a usurpés. « Quand le Roi eut reçu ces lettres, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, il manda son Conseil. Puis, les chevaliers du roi d'Allemagne portèrent sa réponse à leur seigneur. Celui-ci en brisa le sceau, qui était très grand, mais il ne trouva dans la réponse que ces deux mots : *Nimis germanicum*, « trop allemand ». Cette réponse avait été donnée par Robert d'Artois et le grand Conseil du Roi. »

Les historiens modernes hésitent à admettre que cette histoire soit véridique. La principale raison c'est que, dès le XIIe siècle,

1. Ch. Langlois, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 2e partie p. 312.
2. Ch. Langlois, *loc. cit.*

on trouve un récit analogue fait par Gautier Map qui attribue la même réponse hautaine à Louis VI le Gros[1]. Il n'est guère vraisemblable, en effet, que cet incident diplomatique se soit reproduit deux fois. Mais, que le récit des *Chroniques de Saint-Denis* soit vrai ou supposé, il n'en est pas moins un témoignage du sentiment public en ce qui concerne les revendications de la France sur sa frontière de l'Est ; la fière et dédaigneuse attitude que le chroniqueur prête à Philippe reflète l'opinion générale, et c'est là ce qu'il nous importe de constater.

Adolphe de Nassau était, au surplus, trop faible pour passer de la menace aux actes. En vain entraîna-t-il avec lui les comtes de Gueldre, de Flandre et quelques autres ; Philippe le Bel fit alliance, de son côté, avec le duc de Lorraine, Thibaut, les comtes de Hainaut, de Hollande et de Luxembourg, le landgrave d'Alsace Albert d'Autriche, enfin son ami dévoué, Otton de Bourgogne. Celui-ci céda même au roi de France son comté de Bourgogne, moyennant un capital de cent mille livres et une rente de 10.000 livres tournois.

Après qu'Adolphe de Nassau eut été tué à Gœlheim, en juillet 1298, son successeur Albert d'Autriche renouvela son alliance avec Philippe le Bel. Guillaume de Nangis et d'autres chroniqueurs prétendent que Philippe obtint de l'Empereur, dans une entrevue qu'ils eurent à Quatrevaux, près de Vaucouleurs, que le royaume de France s'étendît jusqu'au Rhin ; les chroniques ajoutent que les barons et prélats d'Allemagne souscrivirent à cet arrangement[2]. Philippe promettait, en retour, de travailler à rendre la dignité impériale héréditaire dans la maison d'Autriche.

Ces récits des contemporains sont-ils fondés ? Nul document diplomatique n'affirme l'existence d'un traité secret signé à la conférence de Quatrevaux. Aussi, les critiques modernes sont-ils portés à considérer la relation de Guillaume de Nangis et des

1. Voyez à ce sujet : Ch. Langlois, *loc. cit.*

2. *Annuentibus rege Alberto, baronibus et praelatis regni Teuthonici, concessum est quod regnum Franciæ, quod solummodo usque ad Mosam illis in partibus se extendit, de cætero usque Rhenum fluvium potestatis suæ terminos dilataret.* Guillaume de Nangis, *Chron.*, ad ann. 1299; Girardus de Fracheto, dans *les Historiens de France*, t. XXI, p. 17.

autres chroniqueurs comme un simple bruit public[1]. Quoi qu'il en soit, ce bruit persistant nous fait connaître l'état de l'opinion, ce qu'elle espérait, ce que conseillaient les légistes, ce que convoitait le roi de France. On répandit la nouvelle ou on laissa dire que Philippe le Bel avait signé un arrangement secret, mais que les événements ultérieurs ne permirent pas de le réaliser[2].

Le plus clair du traité de Quatrevaux, c'est que l'empereur Albert d'Autriche s'engagea à ne plus soutenir la noblesse de Bourgogne contre le roi de France ; c'est que, en 1300, la ville de Toul s'offrit au Roi, de son plein gré, car, disent les Toulois, « nous pouvons avoir gardien tel comme il nous plaît, sans le consentement du roi d'Allemagne ». Le comte de Bar rompit son alliance avec Édouard Ier d'Angleterre ; faisant hommage au roi de France pour ses domaines de la rive gauche de la Meuse, il passe dans « l'host » de Philippe le Bel. Il suit en cela l'exemple des ducs de Lorraine[3], qui, durant tout le moyen âge, figurent dans les armées du roi de France. Thibaut II qui devait succéder à son père Ferri III, en 1304, était à la bataille de Courtrai en 1302. Il y déploya une bravoure chevaleresque et fut fait prisonnier en voulant dégager le comte d'Artois qui fut tué à ses côtés. Thibaut combattit aussi pour Philippe le Bel à Mons-en-Puelle, le 18 août 1304. Dans les autres provinces de la Rhénanie, l'influence de Philippe le Bel était aussi devenue prépondérante. Les Électorats ecclésiastiques de Trèves, Mayence et Cologne, les évêchés de Strasbourg, Bâle et Constance avaient des titulaires dévoués au roi de France et pensionnés par lui. Les cantons Suisses se soulevèrent contre leurs gouverneurs autrichiens et conquirent leur indépendance : c'est en voulant réprimer cette insurrection que l'empereur fut tué auprès de Windisch, le 1er mai 1308.

A cette nouvelle, Philippe le Bel conçut le projet de faire porter à l'Empire son frère, Charles de Valois. Il envoya en Allemagne ses agents, Gérard de Landri, Pierre Barrière, Hugues de la Celle, les autorisant « à promettre sommes d'argent, une

1. Ch. Langlois, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 2e partie, p. 314.
2. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 250-251.
3. Ch. Langlois, *loc. cit.*, p. 314.

fois payées ou à vie... pour l'avancement d'une personne dont nous désirons la promotion de tout notre cœur[1] ». On gagna, semble-t-il, le roi de Bohême, mais on échoua auprès du pape Clément V. L'élection d'Henri de Luxembourg fut tout de même un succès pour le parti français.

Les ducs de Luxembourg descendaient de la maison d'Ardenne ; dans la période qui s'achevait au temps de Philippe le Bel, cette vieille famille souveraine, peut-être de race carolingienne, venait d'être humiliée dans des guerres malheureuses avec ses puissants voisins, les ducs de Bar, de Brabant et de Gueldre. Mais, comme la maison de Lorraine à laquelle elle s'allia souvent, elle était demeurée française de cœur, de langue et d'éducation. Henri IV de Luxembourg, devenu l'empereur Henri VII, fut un empereur français. Il ne savait que le français ; ses diplômes impériaux sont rédigés en français. Il avait fait partie de la cour de Philippe le Hardi. Il s'était toujours montré le vassal fidèle de Philippe le Bel, qui l'avait armé chevalier et lui servait une pension. Il s'était associé en toutes circonstances à la vie politique des seigneurs français ; il était « un des obligés, sinon un des serviteurs » du roi de France[3].

Son élection à l'Empire troubla ses rapports avec Philippe : leurs intérêts, après avoir été associés, devenaient rivaux. Néanmoins, la concorde se prolongea jusqu'en 1310, lorsque Philippe le Bel prit sous sa protection les habitants de Verdun. Henri VII protesta et écrivit au Roi : « Comme vos prédécesseurs, vous possédez injustement à l'Est, et au Midi, des territoires de l'Empire ; l'Empire n'est pas si affaibli, sachez-le, que nous ne puissions le ressusciter pour délivrer ces provinces. » Philippe aurait, dit-on, répondu en invoquant les droits du roi de France sur « les anciennes limites de la Gaule », déclarant qu'il ne craignait les menaces de quiconque. Il paraît que ces documents souvent cités sont suspects. Vrais ou faux, ils attestent néanmoins, encore une fois, que la question du Rhin était toujours agitée et menaçait sans cesse de dégénérer en conflit sanglant.

1. Cité par Ch. Langlois, *op. cit.*, p. 315.
2. Langlois, *loc. cit.*, p. 315.
3. Langlois, *loc. cit.*, p. 316.

Peut-être ce conflit allait-il éclater, lorsque l'empereur Henri VII mourut, le 24 août 1313.

Alors, Philippe le Bel se mit en campagne pour lancer la candidature à l'Empire de son neveu, Philippe de Valois, soutenu par les archevêques de Cologne et de Mayence. Ce fut Louis de Bavière, fils de Louis le Sévère, qui l'emporta. Philippe le Bel mourut peu après.

Sous ses fils, le seul incident digne d'être noté, sur la frontière, se produisit en 1318. A cette date, « les gens de Verdun, en guerre contre leur évêque, se réclamèrent de la sauvegarde royale qui leur avait été précédemment accordée; le connétable Gaucher de Chatillon fit en leur faveur une démonstration militaire aux abords de la ville; il fut déclaré, à ce propos, que Verdun était situé « dans le royaume de France[1] ».

Le roi Charles IV le Bel ayant épousé, en 1322, Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII et sœur de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, le pape Jean XXII lui offrit l'Empire; une conférence eut lieu à ce sujet à Bar-sur-Aube, en juillet 1324. Cette fois encore, le parti français échoua; néanmoins la candidature de Charles avait été populaire dans le pays rhénan et soutenue par les Électeurs ecclésiastiques et le duc de Lorraine.

En résumé, de l'avènement de Philippe le Bel (1285) à celui de Philippe de Valois (1328), des acquisitions importantes furent faites, par la Couronne, sur notre frontière de l'Est : la Franche-Comté, Lyon, Viviers, le Barrois, les Évêchés lorrains. La situation de la Monarchie française était devenue dans l'Est tout à fait prépondérante et celle de l'Empire se retirait sur la rive droite du Rhin. « C'est à l'Est, remarque Ch. Langlois, suivant la ligne de moindre résistance, que l'expansion de la France se serait sûrement faite, si la guerre de Cent ans n'avait pas interrompu le cours de l'évolution commencée[2]. »

1. Ch. Langlois, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. III, 2e part., p. 317.
2. Langlois, *op. cit.*, pp. 318-319.

CHAPITRE V

LES REVENDICATIONS DU RHIN PAR LES ROIS DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

I

LA GUERRE DE CENT ANS. — LE DUC LOUIS D'ORLÉANS

Après les Croisades, ce fut la guerre de Cent ans qui, à son tour, vint entraver l'expansion naturelle de la Monarchie française dans la région meusienne et rhénane. L'historien rencontre ainsi, dans les annales des peuples, des diversions inattendues, des périls occasionnels qui les détournent momentanément de leur voie traditionnelle et qu'il faut conjurer sur-le-champ ; la crise passée, leur destinée, mystérieuse comme celle des individus, reprend son évolution normale, comparable en cela à un fleuve qu'un accident passager aurait détourné de son lit.

Durant tout le moyen âge, le principe féodal des apanages princiers, démembrant à chaque génération l'œuvre de la royauté, vient perpétuellement, pour ainsi dire à la traverse de l'instinct national et de l'ambition des rois, qui tendent à l'unité et à la centralisation. Mais en constituant des apanages pour leurs fils, nos rois n'ont jamais abdiqué leur droit de suzeraineté sur les terres et les princes apanagés. Il était de l'essence

même de la Féodalité que les domaines ainsi concédés fissent toujours partie de la Monarchie; ils ne pouvaient, autrement que par félonie, devenir indépendants ou mouvoir d'une suzeraineté étrangère. C'est pourquoi les rois de France affirmèrent toujours qu'il était de leur droit strict de revendiquer et de reprendre, même par la force, les provinces qui avaient été du domaine de la Couronne, fût-ce dans le plus lointain passé. Ce sont, pour ainsi parler, des affaires dont les légistes et les chancelleries gardent les dossiers poudreux dans les bureaux et qu'ils reprendront sans relâche, dès que l'occasion leur paraîtra propice. Les droits, les arguments à faire valoir sont enregistrés; il n'y a point, il ne saurait y avoir aliénation absolue, ni prescription ni transmission successorale qui put être considérée comme trop éloignée dans le temps ou dans l'espace. Toute terre qui a fait partie, à l'origine, de la Monarchie, doit lui faire retour : tous les moyens pour arriver à ce but sont légitimes.

Tel est le droit monarchique. Mais en fait, les princes apanagés travaillent à leur indépendance particulière; ils ne remplissent leurs obligations de vassalité qu'autant qu'ils ne peuvent y échapper, ou ils les rendent illusoires; ils s'en dispensent dès qu'ils sont assez forts et qu'ils estiment que le Roi ne pourra les y contraindre.

La guerre de Cent ans, l'ébranlement le plus formidable que la France ait éprouvé avant la guerre actuelle, est l'épisode le plus mouvementé de la lutte de ces deux tendances contraires. Durant la première phase de la lutte, Philippe de Valois put se croire sur le point de réaliser, dans le Nord et l'Est, le plan formé par Philippe le Bel et ses conseillers. Il héritait d'une situation prépondérante dans les Flandres; nul historien ne saurait douter que, sans la guerre anglaise, il eût tourné ses projets de revendications du côté de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Il s'appuyait, en effet, sur l'alliance du prince-évêque de Liége, de l'archevêque de Cologne, du duc de Juliers, Guillaume IV, qui se fit promettre une pension de 600 livres; du duc de Gueldre; du comte de Hollande, Guillaume le Bon qui, en août 1328, combattit pour lui à Cassel, en même temps que le duc de Lorraine, Ferry le Lutteur, qui y fut tué. Philippe pou-

vait compter aussi sur la maison de Luxembourg, toujours en étroite union avec la France. Elle avait alors à sa tête le chevaleresque Jean l'Aveugle.

Au mois de juin 1332, Philippe, tenant sa cour à Royallieu, près Compiègne, y reçut la plupart de ces princes, escortés de « dix-huit cents chevaliers bannerets et autres, des parties d'Allemagne », qui vinrent « grande joie démenant », le choisir comme arbitre de leurs querelles [1].

Malheureusement, le roi d'Angleterre, Édouard III, qui se prétendait, par sa mère, des droits au trône de France, se fit aussi, avec son argent, des alliés dans les Pays-Bas ; il avait épousé une fille du comte de Hainaut ; il était le beau-frère de l'empereur Louis de Bavière et du duc de Gueldre. Il eut dans son alliance le duc de Brabant, l'archevêque de Mayence, le marquis de Brandebourg, et quelques autres seigneurs qui quittèrent Philippe de Valois pour aller au plus offrant, et finalement, les Flamands poussés contre leur comte par Jacques Artevelde. La guerre était devenue inévitable : dans son défi, Édouard qualifie Philippe de Valois de « soi-disant roi de France ». Mais dès que la crise anglaise aura pris fin, la lutte pour ressaisir la Lotharingie, portion de l'ancien *regnum Francorum* fondé par Clovis, recommencera. La tradition ne s'en perdra jamais ; en dehors des hommes de loi, les poètes sont là qui agissent sur le populaire et entretiennent la flamme patriotique avec la légende de Charlemagne et de ses preux. L'un d'eux, excitant Philippe de Valois contre les Anglais, lui adresse ces vers :

Fais leur tantost apercevoir
Que Gascoingne est de toy tenue,
Et ne fais seigneur droit clamer
De tout ce qui est deça mer ;
Soit la mer borne et dessevranee
De l'Engleterre et de la France...
Flandre aussi deça soit vostre.

Ainsi, le poète préconise la reprise de la conquête de la Flandre, entamée déjà par Philippe le Bel.

1. A. Coville, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 1ʳᵉ partie, p. 9.

Après les premiers épisodes de la guerre qui eut la Flandre pour théâtre, et où Philippe de Valois eut plutôt l'avantage, c'est à l'extension de la France du côté de l'Est et du Nord que le roi songe toujours. En 1331, il accorde des lettres de protection aux habitants de Verdun ; en 1336, il s'impose comme arbitre entre la ville et le comte de Bar. Inquiet de ces manœuvres, l'empereur Louis de Bavière défend à l'évêque de Cambrai, « de laisser construire ou acheter des châteaux dans son diocèse par les Français et de leur en donner l'investiture » ; il institue même les comtes de Gueldre et de Juliers, vicaires de l'Empire dans le diocèse de Cambrai. Mais tout de suite, Philippe de Valois s'oppose à l'exécution de ces projets et les bourgeois de la ville appellent dans leurs murs une garnison française[1]. L'empereur finit par vendre à Philippe tous ses droits sur le comté de Bourgogne et l'évêché de Cambrai.

Comme son prédécesseur, Jean le Bon délivre des pensions à maints féodaux et burgraves du Rhin, Ferri de Nassau et son fils ; Ourry de Dambelec ; le comte Humbert et son frère Burkard ; Ferri de Crusbach, etc. L'évêque de Tournai est délégué, en 1350, avec deux autres seigneurs, pour aller recevoir le serment de fidélité de l'archevêque de Cologne. Malheureusement, en même temps, le roi de France, pressé par l'Anglais, ne crut pas payer trop cher l'alliance de pure forme de l'empereur Charles IV, par l'abandon de ses droits de suzeraineté sur Verdun, le Cambrésis et le comté de Bourgogne[2].

Après le désastre de Poitiers (1356), pendant la captivité de Jean le Bon, le dauphin Charles, lieutenant du Roi, se rend à Metz où il rencontre son oncle, l'empereur Charles IV ; il espérait obtenir son alliance contre les Anglais. L'empereur se prête au renouvellement des anciens traités, mais c'est pure courtoisie. Charles IV mit deux ans pour faire mine de rassembler une armée ; il en écrivit aux magistrats de Metz et de Strasbourg, mais il ne passa pas la frontière : il avait trop de sujets de défiance vis-à-vis de la France, si elle venait à être victo-

1. Alfred Leroux, *Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378*, p. 248.
2. Alfred Leroux, *op. cit.*, pp. 252 et 256.

rieuse de l'Angleterre. N'est-ce pas le moment où Pétrarque écrivait que les limites de la France sont marquées « par la rive gauche du Rhin ? » et Pétrarque n'était que l'écho de ce qui se répétait partout.

Parmi les fermes appuis et les solides alliances du dauphin Charles, entre la Meuse et le Rhin, il faut citer, au premier rang, les ducs de Lorraine qui restent sans défaillance les fidèles vassaux du roi de France, au milieu même de nos pires désastres. Le fils de Ferri IV, Raoul, avait été tué à Crécy, aux côtés de Philippe de Valois et de Jean l'Aveugle. Le fils de Raoul, Jean Ier, fit aussi en chevalier sans peur, son devoir féodal à Poitiers. Il fut fait prisonnier à Auray, en 1364, avec Du Guesclin. Jean Ier de Lorraine, devait plus tard, donner une preuve nouvelle de son attachement à la France, à la bataille de Rosbecque où Philippe Artevelde fut tué.

Favorisés par le déchaînement de la grande guerre, des partis de pillards allemands, sous des chefs tels que Frank Hennequin et Brocard de Fénétrange, se ruèrent sur les campagnes lorraines ; d'autres se répandirent dans toute la France. Après le traité de Brétigny et la rentrée du roi Jean, en 1360, il fallut s'occuper de « bouter hors du royaume » ces routiers et les grandes Compagnies. Arnaud de Cervole les conduisit sur terre d'Empire, sous couleur de les emmener en Hongrie faire la guerre aux Turcs. Metz, Strasbourg, Bâle leur fermèrent leurs portes, mais ils vivaient sur le pays et l'Alsace fut dévastée. L'empereur Charles IV refusa de leur laisser traverser le Rhin ; en 1365, ils rentrèrent en France.

L'Alsace en était délivrée depuis quelques années à peine, lorsqu'elle vit fondre sur elle comme sur une proie, en 1375, Enguerrand, sire de Coucy, petit-fils du duc Léopold d'Autriche et gendre d'Édouard III, roi d'Angleterre. Ce nouveau ravageur féodal prétendait faire valoir ses droits à l'héritage de son grand-père, sur le landgraviat de la Haute-Alsace. Ce ne fut qu'un ouragan passager, mais à cette époque, les orages étaient fréquents.

En tous temps, l'action des rois de France dans les pays rhénans fut enveloppée de mystère, faite de négociations sourdes,

de sommes d'argent données, d'agents secrets envoyés dans le pays. De tout ce travail latent, l'histoire n'entrevoit, de loin en loin, que des épisodes qui ne sont décousus qu'en apparence. C'est l'un de ces incidents que nous saisissons sous Charles V, lorsque en 1368, ce prince envoie à Aix-la-Chapelle et à Cologne deux agents secrets, nommés Arnoul et Hannequin-Lyon, dont la personnalité et le rôle ne peuvent être bien définis ; ils s'installent à demeure dans ces deux villes « pour certaines besoingnes grosses et secrètes [1] ».

Les conseillers du Roi, Arnaud de Corbie, le sire de Châtillon, l'évêque d'Auxerre voyagent aussi pour le roi en pays rhénan et dans les Pays-Bas. Vers le même temps, Charles V reçoit l'hommage, moyennant pension, du sire de Bouquehont (Bouquenon sur la Sarre ?) ; de Godefroy de la Tour, un Brabançon ; de Thierry de Bâle ; de Pierre de Cederich, de Mauque de Louvain, de Clignet de Brabant et de bien d'autres seigneurs des mêmes parages. En 1371, l'évêque de Paris lui-même est député par le Roi, en Allemagne, « pour certaines besoingnes touchant le profit de nous et de nostre royaulme ».

Charles V renouvelle les alliances de ses prédécesseurs avec l'archevêque de Cologne, les ducs ou comtes de Clèves, Gueldre, Juliers, Berg, la Marck, et d'autres. Pour les enchaîner à la cause française, il les dote de pensions ; il les laisse tranquilles possesseurs de fiefs enclavés bien loin dans l'intérieur de la France, comme le comte de Juliers, par exemple, qui possède Lury et Vierzon, dans le Berry [2]. Toutes ces faveurs n'empêchèrent point le duc de Gueldre, en guerre avec le duc de Brabant, de retourner brusquement au parti d'Édouard III qui, lui aussi, faisait sonner ses écus. Vers 1378, le duc de Gueldre eut l'impertinence d'envoyer à Charles V des lettres de défi, où, empruntant le langage d'Édouard, il le qualifie de « soi-disant roi de France ». Ce rustre allemand était-il aussi arrogant quand il venait toucher sa pension ? D'ailleurs, sous Charles VI,

1. Alfred Leroux, *Recherches sur les relations politiques de la France...*, p. 275.

2. Voir au sujet des fiefs français possédés par des seigneurs allemands : Alfred Leroux, *Nouvelles Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne* (1892), p. 81 ; aussi p. 111.

ce même prince revint sans vergogne à l'alliance française, dès que les agents du Roi voulurent y mettre le prix[1].

L'empereur aurait bien voulu faire comme le roi de France, entretenir sa clientèle de sa bourse, mais il était trop pauvre. En 1376, Charles IV, pour assurer sa succession à son fils Venceslas, promit à chacun des Électeurs, toujours à vendre, cent mille couronnes. Ils étaient sept, que la fameuse *Bulle d'or* du même empereur compare aux sept chandeliers de l'Apocalypse. L'empereur, tout chamarré d'or qu'il fût, n'était pas en état de payer pareille somme ; il fut obligé d'aliéner, comme jadis les rois mérovingiens concessionnaires de bénéfices, toutes les terres qu'il possédait dans le pays rhénan ; il les abandonna au comte Palatin et aux trois Électeurs ecclésiastiques. On a dit de Charles IV « qu'il avait ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, et ruiné l'Empire pour élever sa maison ». Du moins, il y réussit, et Venceslas fut élu. Mais ce fut un triste empereur et les contemporains chargent sa mémoire de toutes sortes de turpitudes. Les seigneurs de Bohême furent obligés de l'enfermer « comme une bête féroce ». Venceslas s'échappa. La diète de Lahnstein le déposa, le 20 août 1400, et Robert, duc de Bavière, comte Palatin du Rhin, fut élu à sa place. Mais Venceslas n'était pas homme à accepter sa déposition sans sourciller. Il avait d'ardents partisans. En France, le duc Louis d'Orléans, frère du malheureux roi Charles VI, lia partie avec Venceslas.

Dès lors, on voit le duc d'Orléans, dévoré d'ambition, riche possesseur des immenses seigneuries de Valois et de Coucy, acheter, en 1401, l'alliance du duc de Gueldre pour 50.000 écus d'or et, en 1402, celle du marquis de Bade et du comte de Nassau. Il se fait donner la garde de Toul et profite des embarras de la maison de Luxembourg pour extorquer à Venceslas, moyennant finance, le gouvernement de cette principauté. Puis, accourent à lui tous les possesseurs de fiefs de la région : « tels, Jean de Schœnvorst, seigneur de Montjoie, Gérard du Boulai, le comte de Deux-Ponts et celui de Salm ; un peu plus tard, le comte de Linange et Richecourt, puis Rodolphe, comte de Sulz

1. Alfred Leroux, *op. cit.*, p. 111 et suiv.

en Haute-Alsace, enfin Gumprecht de Neunar, Frédéric de Veldenz, le marquis de Bade et le fils aîné du comte de Saarwerden[1] ».

Un chroniqueur allemand rapporte que le duc d'Orléans déclarait que « les terres d'Empire sises en deçà du Rhin appartiennent de droit à la Couronne de France » ; c'est cette tradition du *regnum Francorum* de Clovis, qu'il entend exploiter à son profit, comme vassal de son frère[2]. Le voilà devenu tout à coup un danger pour l'Empire. Chacun se demande avec anxiété jusqu'où il portera son ambition inquiète. Louis ne va-t-il pas essayer de greffer ses projets de conquête sur le bouleversement matériel et moral qui est général dans la Chrétienté ? Le grand schisme d'Occident partage l'Europe en deux ou trois obédiences acharnées l'une contre l'autre et que les conciles ne font qu'exacerber.

On se racontait que le duc d'Orléans avait formé le projet de conduire le pape d'Avignon, Benoît XIII, à Rome, et de s'y faire couronner empereur. On le voit se mettre à la tête d'une ligue pour faire la guerre à Metz et au duc de Lorraine. La mort de son oncle et ennemi, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, survenue à Bruxelles, le 16 avril 1405, vient à point pour lâcher la bride à ces intrigues, favorablement accueillies entre Meuse et Rhin, de ce Louis d'Orléans qui nous apparaît comme une sorte de réminiscence lotharingienne, un précurseur passager des ducs de Bourgogne dont nous allons parler. Jean sans Peur, fils et successeur de Philippe le Hardi, étouffa dans l'œuf cette renaissance de la Lotharingie, en faisant assassiner son cousin, à Paris, le 23 novembre 1407.

1. Alfred Leroux, *Nouvelles Recherches...*, p 102.

2. Le continuateur de la Chronique de Kœnigshoven : *Der Herzog von Orlentz sprach, das tüsche Land gehorte hievor an die Krone zu Franckreich und gap dem Marggrafen von Baden und ettelichen endern Herren gros Gnet daz sie ime gelobent und swurent beholfen zu finde.* Alfred Leroux, *op. cit.*, p. 105.

II

LA GUERRE DE CENT ANS. — JEAN SANS PEUR ET PHILIPPE LE BON. — JEANNE D'ARC

Le duc d'Orléans mort, la politique de revendication française dans les pays rhénans trouva tout de suite un nouveau protagoniste dans Jean sans Peur lui-même. Cette politique répondait trop au sentiment des populations pour être abandonnée : tous les partis en subissaient pour ainsi dire l'attraction, l'inéluctable nécessité : elle passa des Armagnacs aux Bourguignons, comme elle passera, plus tard, de la Monarchie à la Révolution. C'est la loi de notre race, la mystérieuse source de vie de notre nationalité française.

Jean sans Peur héritait d'immenses domaines qui, parsemés d'enclaves, se développaient depuis Anvers jusqu'à Nevers et aux deux rives de la Saône et du Rhône : il ne songea qu'à les étendre encore et, dans ce but, il reprit contre l'Empire l'attitude envahissante de son cousin qu'il avait assassiné[1]. Son pacte avec son beau-frère Jean de Bavière, sa victoire sur les Liégeois, en 1408, sa main-mise sur Besançon, ses intrigues dans le Luxembourg avec son neveu Antoine de Brabant, ses alliances avec les ducs de Lorraine et de Clèves, tous ces agissements inquiétèrent au plus haut point l'empereur Sigismond :

1. Alfred Leroux, *op. cit.*, p. 153.

celui-ci, à la diète de Spire, en juillet 1414, jette le cri d'alarme : « Voulez-vous donc être Français ! », s'écrie-t-il, en s'adressant aux délégués du Brabant, et la vérité est qu'ils ne répugnaient point à l'être. Les sympathies et les antipathies des peuples entre eux couvent, sous la domination politique, comme le feu sous la cendre. Obscures et inconscientes comme l'instinct, elles sont, de même que celles des individus, la résultante de leur passé, de leur éducation morale, de leurs traditions, de leur habitat. Et voilà pourquoi, en dépit de tout, les populations rhénanes autochtones portent toujours leur affection vers la France, et répugnent à l'association hybride que le régime féodal leur impose avec les peuples d'outre-Rhin.

Sigismond étant l'obstacle à l'ambition de Jean sans Peur, celui-ci, sans hésiter, médite de se débarasser de lui. L'année de la bataille d'Azincourt, en 1415, l'astucieux duc de Bourgogne complote un coup de main, avec Antoine de Brabant, les ducs de Berg, de Gueldre-Juliers, et quelques autres, sur Aix-la-Chapelle, pour enlever Sigismond, le jour même de son couronnement : l'attentat échoue.

Jean sans Peur change alors d'attitude ; il se rapproche de l'Empereur ; en 1416, il va le trouver à Calais et lui rend hommage pour ceux de ses domaines qui relèvent de l'Empire ; il a, de nouveau, une entrevue avec Sigismond, à Montbéliard, en mai 1418 ; le massacre des Armagnacs à Paris, quelques mois après, rend le duc de Bourgogne trop puissant ; alors, il subit la peine du talion : par raison d'État, il est assassiné sur le pont de Montereau, en 1419.

Son fils Philippe le Bon, poussé par les mêmes mystérieux instincts qui sont le ressort de la vie des peuples, s'engage dans la même politique, accuse les mêmes convoitises dans ce pays d'entre Meuse et Rhin. En 1421, il achète le Namurois ; en 1425, il hérite du Luxembourg ; puis, par des moyens légaux ou autrement, il obtient le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Limbourg, la Basse Lorraine, le Brabant, Louvain, la Haute Alsace. Il entre en compétition avec le duc de Lorraine que soutient l'Empereur, et l'on assiste aux efforts de toute nature que tente Sigismond pour maintenir, sur la rive gauche du Rhin,

son autorité précaire, anormale, si insolemment battue en brèche. Quel historien pourrait hésiter à reconnaître que si Louis d'Orléans, Jean sans Peur, Philippe le Bon et bientôt Charles le Téméraire, réussissent aussi rapidement à asseoir leur puissance dans ce pays, c'est que leurs ambitieux desseins correspondent aux tendances des populations ? Ils sont princes français ; toute leur cour est française ; ils instaurent l'influence et le régime français dans un ancien pays franc, foncièrement hostile aux Allemands d'outre-Rhin. Tout ce qui vient de France, la littérature et les arts, aussi bien que les nouvelles politiques, y est accueilli avec la plus grande faveur. Nous en trouvons la preuve la plus éloquente dans l'histoire de Jeanne d'Arc.

Les populations d'entre Meuse et Rhin, — disons la Rhénanie, — n'avaient cessé d'être attentives aux événements qui venaient de couvrir la France de sang et de ruines, aux horreurs dont Paris fut le théâtre, au rôle merveilleux de Jeanne d'Arc, née sur leur frontière. Sans doute, les victoires inattendues et si décisives de la Pucelle eurent leur répercussion dans toute l'Europe, depuis l'Écosse jusqu'à Constantinople : on en a fourni maints témoignages ; mais les populations de la rive gauche du Rhin furent celles qui, après la France, s'émurent le plus profondément au récit de ses hauts faits [1].

C'est qu'au-dessous de l'aristocratie féodale, venue d'Allemagne, qui germanisait ce pays, les habitants se délectaient toujours au parfum de France et à ses traditions ; la mentalité et les mœurs populaires y étaient demeurées foncièrement lorraines, austrasiennes ; c'était toujours la France de l'Est, en dépit de la langue allemande parlée dans la moitié du pays. L'habitat le voulait, comme les occupations quotidiennes, les mœurs, les traditions, que dis-je ? la direction des rivières et des montagnes. Nul intérêt économique ou autre ne séparait ces populations passées nominalement dans la vassalité de l'Empire et celles qui étaient demeurées françaises.

« Toutes sortes de causes naturelles et latentes, remarque Germain Lefèvre-Pontalis, concouraient pour créer un milieu

1. Voir : Germain Lefèvre-Pontalis, *les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc : Eberhard Windecke.* Paris, 1903, in-8.

propice à l'expansion du récit de ces émouvants épisodes de l'histoire de Jeanne d'Arc, à leur fixation écrite, à la diffusion et aux progrès d'une légende dont l'aboutissement moderne a eu pour expression dans l'âme germanique, la romantique fiction de Schiller[1]. »

Les documents rhénans relatifs à Jeanne d'Arc sont nombreux. Une lettre du 16 juillet 1429, écrite par Jean Dresch, secrétaire de la ville de Metz, montre combien les exploits merveilleux de Jeanne intéressent, captivent les esprits en Lorraine[2]. A la même date, un professeur de l'Université de Cologne, Henri de Gorkum, parle de la merveilleuse mission de Jeanne ; il enregistre avec une curiosité passionnée les récits apportés par les voyageurs ; il nous montre « quelle était déjà, avant le sacre, comme le remarque Georges Goyau, la popularité de Jeanne d'Arc dans les pays rhénans[3] ». Un clerc de Spire écrit aussi sur la miraculeuse mission de la Pucelle. Un Mayençais, Eberhard Windecke, recueille tous les bruits qui lui parviennent et son récit est si rempli de détails, que les historiens modernes ont consacré à ce personnage des études particulières. Windecke fut historiographe de Sigismond, après avoir été négociant et avoir beaucoup voyagé pour ses affaires. Il fit à Paris un séjour de trois ans, de 1396 à 1399 ; il y revint en 1412, cette fois au service de Sigismond dont il administre les finances et dont il est l'ambassadeur. Il eut aussi à diriger, au nom de l'Empereur, des négociations relatives à la succession de Gueldre et de Juliers, en 1423[4]. Enfin, il se fixe à Mayence en 1425 et reçoit en paiement de ses services, la ferme d'une partie des péages sur le Rhin. Dans ses notes il parle de Jeanne avec une particulière sympathie, et les sentiments de l'annaliste mayençais sont si bien, comme le dit G. Lefèvre-Pontalis, « le reflet de ceux de ses compatriotes », que le récit de Windecke est copié plusieurs fois, pour être répandu dans ces pays de langue allemande où rien de ce qui se passait en France n'était indifférent.

1. G. Lefèvre-Pontalis, *les Sources allemandes...*, préface, p. 3.
2. Georges Goyau, *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, p. 16 ; cf. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 355.
3. G. Goyau, *op. cit.*, p. 20.
4. G. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 11.

Bien mieux : les Bulletins officiels que le roi Charles VII faisait porter dans les différentes villes du royaume pour agir sur l'opinion publique, parvenaient jusque dans les villes rhénanes; ils y étaient lus et suivis, au jour le jour, avec autant d'intérêt et de curiosité que dans les villes de France elles-mêmes. G. Lefèvre-Pontalis cite, parmi les documents parvenus à Mayence et que s'arrache le public curieux : les *Vers latins sur la Pucelle*, presque prophétiques, écrits en mars ou avril 1429; la *Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers;* la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, du 23 mars 1429 ; les récits successifs de la Délivrance d'Orléans, du Sacre du Roi, de la Condamnation et du Supplice de la Pucelle, etc. Tous ces libelles ou feuilles volantes, — les premiers essais de journalisme, — sont traduits en allemand, à Strasbourg et à Mayence. Puis on voit, de même, se répandre et s'acclimater dans la littérature rhénane les « Dits de la Pucelle », ainsi que les *Mystères* et les *Légendes* qui mettent Jeanne d'Arc en action.

Tel est l'enthousiasme excité en pays lorrain par la mission miraculeuse de la Pucelle, que c'est dans ce pays que prend naissance et se développe la singulière mystification de la fausse Jeanne d'Arc, Jeanne des Armoises, de 1436 à 1441. Cette aventurière se présente à des seigneurs rassemblés à Saint-Privat, auprès de Metz, leur déclarant qu'elle est Jeanne, échappée au bûcher de Rouen. Les chevaliers lorrains se cotisent pour l'armer et elle est accueillie avec enthousiasme par les naïfs Messins. Elle fait avec eux un pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, dans le Luxembourg, au milieu des acclamations de toute la contrée ; on la conduit à Trèves, puis à Cologne. Ainsi enhardie, elle voulut parcourir la France et fut reçue triomphalement à Orléans. Son entrevue avec Charles VII la perdit. Mais ce que nous devons retenir ici, c'est que l'aventurière venait de Lorraine où il lui avait suffi d'évoquer le nom de Jeanne d'Arc, pour soulever les populations de Metz, de Trèves et de Cologne.

III

CHARLES VII ET PHILIPPE LE BON APRÈS L'EXPULSION DES ANGLAIS

Frédéric III, de la maison de Habsbourg, élu Empereur en 1440, prince incapable et sans moyens d'action, laissa s'introduire dans l'Empire tous les abus et tous les désordres. Le roi de France profita de sa faiblesse, et bien qu'il eût, lui-même, à réparer dans son royaume d'effroyables désastres, on le vit, aussitôt après l'expulsion des Anglais, manœuvrer pour s'immiscer dans les affaires de la Lorraine, de la Suisse et de la Rhénanie.

Si les limites effectives de la France d'alors sont bien, comme le héraut Berry le constate, à peu près la Meuse et l'Escaut[1], on est d'accord pour réclamer leur élargissement au nom du droit et de la tradition. A la cour de Charles VII, légistes, politiques, écrivains et gens de guerre reviennent à l'idée de la conquête de ces pays de Bourgogne, de Lorraine et du Rhin que la nature a séparés de l'Allemagne et qui tendent les bras à la France. Chacun rappelle qu'ils ont, jadis, relevé de la Couronne, qu'ils ont fait partie du *regnum Francorum* et qu'il est juste et légitime de les reprendre. Trois ans après le supplice de la Pucelle, en 1434, Guillebert de Metz, exaltant le beau royaume de France, écrit : « Je ne parle mie de tous les roys de

1. Aug. Longnon, *Revue des Questions historiques*, t. XVIII, p. 445.

France ne de leurs colateraux qui estoient roys d'Austrasie, dont le principal siège estoit à Mès (Metz) en Lorraine, qui estoit appelée ès croniques *l'ancienne France.* » Le même chroniqueur évoque la gloire de Charlemagne, le modèle que les rois de France, ses successeurs, doivent imiter, en reprenant tous les pays qu'il a possédés : « Liége, Flandres, Haynau, Brabant, Guerles, Juliers, la haulte et la basse Bourgoingne, Provence, Savoie, Lorraine, Luchembourc, Més, Toul, Verdun, Trèves, Couloingne (Cologne), Maience, Strasbourc[1]. »

Au témoignage d'Æneas Sylvius, chacun répète, dans l'entourage du Roi, qu'il faut profiter des circonstances « pour revendiquer les anciens droits de la Couronne de France sur tous les pays situés en deçà du Rhin ».[2] Le Roi déclare publiquement, en 1444, que « le royaume de France a été, depuis beaucoup d'années, dépouillé de ses limites naturelles qui allaient jusqu'au Rhin et qu'il est temps d'y rétablir sa souveraineté ».

Ainsi, les plus grands malheurs de la Monarchie n'avaient pas réussi à imposer la prescription à cette tradition constante des limites naturelles de la France, héritière de la Gaule antique. La voix des ancêtres sort de la tombe, toujours et sans relâche. Ces visées sur le pays rhénan étaient encouragées par l'état d'anarchie dans lequel se trouvait l'Empire germanique.

L'intervention de Charles VII fut sollicitée, à la fois, par l'empereur Frédéric III contre les Suisses, et par le duc de Lorraine, René Iᵉʳ d'Anjou, contre les villes impériales. Le Roi se hâta de promettre sa double assistance armée. Il y trouvait l'avantage d'employer à ces expéditions simultanées les bandes guerrières, débris des Grandes Compagnies, qui tenaient garnison en France, dans diverses provinces où elles se rendirent célèbres sous le nom d'*Ecorcheurs.* C'était le moyen de s'en débarrasser. Il fallait un exutoire à ces soudards dont on n'avait plus l'emploi, depuis la fin des hostilités et qu'on ne voulait plus continuer à payer. Comment licencier cette soldatesque ?

1. *La Description de la ville de Paris et de l'excellence du royaume de France. Paris et ses historiens*, pp. 144 et 146. Cité par Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 254.

2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 413.

Il ne suffisait pas de châtier, de temps à autre, quelques chefs de bandes, comme ce terrible Robert de Sarrebruck que Charles VII, en 1441, contraignit à « crier merci [1] ».

L'alliance avec Frédéric et le roi René permettait de se débarrasser des brigands de toute espèce, en les utilisant. Elle avait, en outre, pour le roi de France et pour René, l'avantage de tenir en échec la puissance si redoutable du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Ce dernier, essayait en ce moment, de mettre la main sur le Luxembourg et la principauté de Liége où il avait réussi à introniser comme évêque, son neveu, Louis de Bourbon, âgé de 17 ans. Philippe disait à qui voulait l'entendre, que son but était de se constituer un royaume pareil à celui du « roy Lothaire, fils de l'empereur Charles le Grand ». Il voulait restaurer l'ancien royaume de Lotharingie. Mais ce projet qui ravivait dans le pays, des souvenirs de grandeur et d'indépendance, ne pouvait être du goût de son suzerain, l'empereur Frédéric III. Ce dernier offrit à Philippe de lui constituer « un petit royaume de Brabant ». Le duc de Bourgogne dédaigna le présent : il formait d'ailleurs, en ce moment même, avec l'archevêque de Trèves, un complot pour détrôner l'Empereur. Plus tard, Philippe pourra dire aux ambassadeurs du roi de France Louis XI : « Je veux que chacun sache que si j'eusse voulu, je feusse roy [2]. »

Contre ce redoutable vassal, Frédéric pouvait s'entendre avec Charles VII. D'autre part, le roi René, duc de Lorraine, avait besoin de son beau-frère Charles VII, contre la ville de Metz. René avait emprunté aux Messins une somme d'argent qu'il refusait de rendre, par la bonne raison qu'il était à peu près insolvable. Charles VII qui venait de conclure avec les Anglais la trêve du 28 mai 1444, fut d'autant plus heureux d'intervenir qu'il caressait avec son fils — le futur Louis XI — des projets d'annexion territoriale. Le dauphin Louis conduisit en Suisse une armée de routiers et d'Écorcheurs avec laquelle il battit les confédérés suisses auprès de Prateln, à la mala-

1. PETIT-DUTAILLIS, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 95.
2. ALFRED LEROUX, *Nouvelles recherches*, p. 208 et suiv. ; PETIT-DUTAILLIS, *op. cit.*, p. 308.

drerie de Saint-Jacques. Mais, après la paix qui fut signée, à Ensisheim, avec les Bâlois et les délégués des autres cantons, le Dauphin répondit sans détour, aux ambassadeurs de l'Empereur venus pour le complimenter, mais qui en restèrent stupéfaits, qu'il était venu non point pour leur maître, mais « pour revendiquer les droits du royaume des Gaulois qui s'étendait jusques au Rhin », et « pour recouvrer certaines terres soumises anciennement à la Couronne de France, qui s'étaient soustraites, volontairement et frauduleusement, à l'obéissance de cette Couronne ».

Malheureusement, les terribles ravageurs qui composaient l'armée française avaient indisposé les populations, si bien que lorsque le dauphin Louis réclama au duc d'Autriche, landgrave d'Alsace, les places fortes qui lui avaient été promises pour caserner ses soldats, ce dernier refusa net de les livrer. Alors, « Louis installa les Écorcheurs en Alsace, de force. Malgré les résistances des villes, il les établit en quinze quartiers d'hiver, de Montbéliard jusqu'aux environs de Strasbourg. Ils commirent là, pendant six mois, les plus épouvantables méfaits [1] ». En avril 1445, l'Alsace les vit partir avec joie ; elle avait trouvé que l'occupation française n'était guère préférable pour elle à la domination autrichienne détestée.

Pendant ce temps, Charles VII, en personne, s'était porté avec une armée sur les marches de Lorraine, pour reconquérir — il ne s'en cache point — les pays de la rive gauche du Rhin qui, jadis appartenaient à la France : « Scavoir faisons, déclare-t-il le 14 septembre 1444, à tous présents et à venir, que comme puis naguère nous nous soions transportés vers les marches du Barrois et de Lorraine et vers les Alemaignes pour aucuns grants affaires touchans nous et nostre Seigneurie, et meismement pour donner provision et remède à plusieurs usurpations et entreprises faites sur les droitz de noz royaume et couronne de France, en plusieurs païs, seigneuries, citez et villes estans deça la rivière du Rein, qui d'encienneté souloient estre et appartenir à nos prédécesseurs roys de France [2]. »

1. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 305.
2. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 408 ; cf. A. Sorel, *op. cit.*, t. I, pp. 255-256.

Mais l'armée du Roi n'était pas composée d'éléments plus disciplinés que celle du Dauphin. Les populations, françaises de cœur, virent venir avec terreur ces régiments de pillards. Pourtant, la ville d'Épinal accueillit bien le Roi (4 septembre 1444) qui lui garantit ses franchises. Metz opposa, au contraire, aux Écorcheurs la résistance la plus vigoureuse. En vain, un légiste habile, le conseiller du roi, Jean Rabateau, expose avec fermeté aux ambassadeurs messins : « Le Roi prouvera suffisamment, si besoin est, par les chroniques et par l'histoire, que les Messins ont été, de tout temps, sujets du Roi, de ses prédécesseurs et du royaume. » « Le dit roy de France et ceux de son Conseil, rapporte le chroniqueur Mathieu de Coucy, entendoient quant à eux, faire guerre à bon titre, disant qu'icelle ville et cité, de très longtemps et d'ancienneté, estoit et devoit estre tenue soubs la souveraineté de la Couronne de France. » Ce fut peine perdue; les Messins tinrent bon : amis des Français, exécrant les Allemands, Français eux-mêmes par la langue, les mœurs, leurs traditions, mais par dessus tout, jaloux de leur autonomie politique.

Il en était de même, au fond, de toutes les petites souverainetés des pays rhénans. Désorientées, depuis tant de générations, par le particularisme féodal, ne sachant plus à quel saint se vouer, on les voit, finalement, invoquer tour à tour l'appui du Roi contre l'Empereur et l'appui de l'Empereur contre le Roi, ne cherchant, en réalité, qu'à se rendre indépendantes, comme le firent les Cantons suisses, à l'abri de leurs montagnes. « Le Roi, dit Jean Rabateau, estoit bien adverti qu'ils estoient coustumiers de faire et trouver telles cautelles et cavillation, et comment quand l'empereur d'Allemagne estoit venu... à grande puissance et intention de les vouloir contraindre d'obéir à luy, pour leur défense, ils se disoient lors estre dépendants du royaume de France et tenants de la Couronne ; semblablement, quand aucuns roys des prédécesseurs du roy de France estoient venus pour les faire obéir à eux, ils se disoient lors estre de l'Empire et subjects de l'Empereur. » (Mathieu de Coucy [1].)

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 256.

Le 28 février 1445, Charles VII renonçant à séduire ou à réduire les Messins, signa avec eux un accord par lequel ils s'engagèrent notamment à abandonner les créances qu'ils avaient sur le bon roi René. Ils donnèrent quittance à leur duc, de cent mille florins sur la somme qu'ils lui avaient prêtée et et ils rentrèrent dans le devoir, en conservant leurs libertés qu'ils achetèrent toutefois moyennant 200.000 écus d'or payés au roi de France. La plupart des autres villes de Lorraine, Saint-Nicolas-du-Port, Toul et Verdun, moins fortes que Metz, acceptèrent la protection du roi de France et se mirent sous sa sauvegarde, dont elles promirent de payer les avantages par une redevance annuelle[1].

Si, au point de vue militaire et des agrandissements territoriaux, cette campagne de 1444 fut d'un médiocre résultat, elle n'en eut pas moins une énorme influence morale sur les populations rhénanes. La Monarchie française, comme on l'enseignait, remontait à Clovis qui avait possédé toute la Gaule, y compris l'Austrasie franque ; son domaine ainsi fixé, restait inaliénable ; seules, l'usurpation, la force ou la fraude en avaient distrait certaines parties que les rois de France devaient chercher à recouvrer, inlassablement et par tous les moyens. L'expédition rhénane de Charles VII et du dauphin Louis montra au peuple rhénan que, libéré des Anglais, le roi de France n'abandonnait rien de ses revendications séculaires sur le Rhin. « La bannière du roi de France, écrit justement Petit-Dutaillis, avait été promenée victorieusement jusqu'au Rhin, dans les pays mêmes que le duc de Bourgogne convoitait. Enfin, l'alliance avec les Suisses avait été amorcée. »

Charles VII continua à flatter et à subventionner les petits souverains rhénans, menacés par l'ambitieux duc de Bourgogne. En 1445, ses émissaires concluent des traités d'alliance avec l'archevêque de Trèves, Jacques de Sierck, ancien conseiller du roi René ; avec l'Électeur Palatin Louis de Bavière, naguère allié de Philippe le Bon ; avec l'archevêque de Cologne, alors en guerre avec le duc de Clèves, beau-frère de Philippe le Bon :

1. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 306.

Charles VII envoie même à l'archevêque 400 hommes d'armes et 1.200 archers. D'autres traités sont signés avec le duc de Juliers ; le comte de Bankenheim ; Frédéric, Électeur de Saxe ; Guillaume, duc de Saxe, compétiteur de Philippe le Bon pour le Luxembourg [1]. Ces féodaux allemands ne feront pas longtemps honneur à leur signature.

Ils continuaient d'ailleurs leur vie de brigandage. L'Électeur Palatin, Frédéric le Victorieux, étant en insurrection contre Frédéric III, celui-ci envoya Louis le Noir, duc de Deux-Ponts, ravager le Palatinat. En 1461, dix-huit princes étaient coalisés contre lui ; l'Électeur vainquit tous ses ennemis. Mais les campagnes furent pillées et incendiées jusqu'à la dernière grange et au dernier moulin.

De ces affreuses misères, il ressortait, pour les populations affamées et bouleversées, que le roi de France seul, était leur véritable protecteur, le premier monarque d'Occident : l'Empereur n'ayant, comme les Mérovingiens fainéants, qu'un prestige de majesté vaine. Dans la réalité des faits comme dans la tradition, il était patent qu'en dépit du protocole, le véritable successeur de Charlemagne n'était pas l'empereur allemand, mais le roi de France. Dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, rédigé vers 1455, le héraut de France invoque, comme toujours, Charlemagne, ses exploits, l'étendue de son empire franc : Charlemagne, le modèle des guerriers et des chevaliers français [2].

1. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 307.
2. A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 254.

IV

LOUIS XI ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Les dix années de règne de Charles le Téméraire, comme duc de Bourgogne (de 1467 à 1477), ne sont qu'un nouvel épisode de la grande et éternelle « Question d'Occident » ; mais la vigueur et la puissance des champions en présence donnent à la lutte un caractère particulièrement dramatique. La maison de Bourgogne y succomba ; la France s'y trouva menacée d'un démembrement et d'un abaissement comparables à ceux qu'elle avait subis durant la guerre de Cent ans, car, si le Téméraire eût réussi à créer un grand royaume dans la France de l'Est, la monarchie capétienne eût été dans un péril aussi grave que lorsque les rois d'Angleterre possédaient la Normandie et la Guyenne.

Charles, que ses contemporains surnomment « le hardi, le guerrier, le terrible, le téméraire », avait 34 ans à la mort de son père ; il voulut, plus ambitieux encore que lui, reconstituer le vieux royaume carolingien de Lotharingie, en lui donnant pour limites, au sud, la Méditerranée et au nord le Pas de Calais, en l'appuyant, d'une part, aux Alpes et au Rhin, et d'autre part, aux Cévennes et jusqu'à la Somme. A la vérité, cette vaste contrée n'était homogène ni par l'habitat, ni par le climat, les traditions et les mœurs. On y parlait plusieurs dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oïl, ainsi que des dialectes tudes-

ques, l'allemand, l'alsacien, le hollandais, le flamand. Mais le régime féodal ne tenait aucun compte de ces différences et il rapprochait ou dissociait, suivant le hasard des héritages, des mariages, des partages de famille, les principautés, souverainetés ou seigneuries les plus disparates.

Louis XI, après avoir racheté les villes de la Somme, « ses terres et seigneuries de Picardie », et pour cela, renoncé à tous ses droits sur le Luxembourg, reprit la politique d'intervention de son père dans les affaires de Liége. A cette époque, les villes du pays wallon étaient, comme celles de la Flandre, des centres d'industrie très florissants ; le parti démocratique, très ardent, s'y était développé au détriment de l'autorité féodale du prince-évêque, de même qu'en Flandre au préjudice du comte. L'évêque de Liége étant soutenu par le duc de Bourgogne, les démocrates, qui formaient le parti « vrai liégeois » ou national, s'appuyèrent sur le roi de France. Dès 1461, Louis XI promit de les protéger et favorisa leur révolte contre Louis de Bourbon[1].

Le duc Charles soutint l'évêque et se montra ainsi, dès le premier jour, pour le roi de France un vassal terriblement dangereux. Voulant acquérir, de gré ou par force, les terres qui formaient des enclaves au milieu de ses domaines ou dont la possession devait arrondir ses frontières, les Liégeois subirent ses premiers coups ; sans égard pour leur alliance avec Louis XI, ou peut-être à cause d'elle, le duc Charles les força à lui remettre les clefs de leur ville, et au début de novembre 1467, il fit son entrée à Liége en conquérant ; Tongres et le duché de Gueldre subirent un sort semblable. On sait comment en 1468, Charles eut avec Louis XI, à Péronne, une entrevue à la suite de laquelle il retint, dans la vieille prison où mourut Charles le Simple, le roi de France lui-même qu'il ne relâcha qu'après lui avoir fait signer un traité humiliant.

L'année suivante, Charles le Téméraire fut assez adroit pour se faire remettre en gage le comté de Ferrette et les autres possessions autrichiennes d'Alsace, en payant les dettes de l'archiduc Sigismond. A cette occasion, les commissaires du duc de

1. Petit-Dutaillis, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2e partie, pp. 340-341 ; 353, 355 à 360.

Bourgogne étant venus à Thann, furent reçus par Sigismond qui, le 21 juin 1469, leur offrit un souper maigre, — car c'était jour d'abstinence, — dont on a longtemps gardé le joyeux souvenir dans le pays. Les chroniques nous en ont conservé « l'assiette ». On se mit à table à 4 heures de l'après-midi ; parmi les convives, on distinguait le margrave de Bade, assis à côté du duc d'Autriche. « Sur le banc où étaient assis lesdits duc et marquis, et au plus près dudit duc, fut mise une petite serviette, et sur laquelle deux grosses coupes d'argent doré, couvertes, pesant huit ou dix marcs, toutes pleines de vin. » On servit, d'abord, des œufs pochés, puis, entre autres, un plat de « vairons », des « chaffots frits, lesquels mondit seigneur a répandus sur la table » ; des raves cuites « découpées bien menu » ; des truites ; « deux écuelles pleines de vinaigre pour toute la compagnie » ; un plat de « soupe de cerises fortes ; après, des truites mises en sauce jaune ; après, des pois en cosse ; après, des truites rôties, et des beignets en façon de poires. Après, fut apporté à laver à mondit seigneur d'Autriche seul ; et après, à messieurs les marquis de Bade et de Rothelin (Rudelin) ». Le service était fait par un écuyer tranchant et d'autres « trancheurs ». « Quand monseigneur d'Autriche voulait boire, un écuyer le servait d'une desdites coupes ; tandis qu'il buvait, il lui tenait la couverte de ladite coupe dessous ». Le margrave de Bade buvait ferme aussi, mais on ne lui tenait pas « la couverte dessous ». Sur tous les mets « il y avait de la poudre (sans doute de safran), et sur les bords des plats, bien largement ». Les chevaliers, notaires et autres gens de peu faisaient ripaille à d'autres tables et dans les salons voisins.

Sigismond avait un besoin dévorant d'argent pour soutenir la guerre qu'il faisait aux Cantons suisses ; Charles le Téméraire ne demandait pas mieux que de lui en prêter. « Moyennant 500.000 florins, résume Petit-Dutaillis, Charles le Téméraire acquit les droits que Sigismond avait conservés dans le comté de Ferrette, le landgraviat de la Haute-Alsace, les villes forestières de Rheinfelden, Sæckingen, Laufenbourg et Waldshut, et le comté de Hauenstein ; il pouvait notamment y racheter les terres engagées par les ducs d'Autriche : il devait tout abandon-

ner le jour où Sigismond lui rembourserait, en une fois, et les 500.000 florins, et les dépenses que Charles aurait faites pour le bien de l'Alsace. Une clause secrète promettait l'assistance de Charles le Téméraire au duc d'Autriche, s'il était attaqué par les Suisses[1]. » Il était bien évident, pour le duc de Bourgogne, que Sigismond ne serait jamais en état de le rembourser et par conséquent de recouvrer ses domaines rhénans.

Le landgraviat de la Haute-Alsace avait eu beaucoup à souffrir des Suisses, après le départ des Écorcheurs. Les montagnards y avaient fait de fréquentes incursions pour ravager les terres de leur ennemi, le duc d'Autriche. Ce fut un noble alsacien, Pierre de Hagenbach que Charles le Téméraire chargea, avec le titre français de « grand bailli », de rétablir l'ordre et la sécurité dans le pays. Mais lorsqu'Hagenbach voulut introduire la domination bourguignonne dans les grandes républiques de Mulhouse, de Bâle et de Colmar, ces villes, aussi jalouses de leurs libertés et de leur indépendance que les Cantons suisses, se révoltèrent, comme Metz s'était dressée en face de Charles VII. Par le traité du 14 mars 1473, appelé la « Basse Union », Bâle, Colmar, Mulhouse, Strasbourg, Schlestadt, le margrave de Bade conclurent une alliance de dix ans contre Charles le Téméraire. Partout on prit les armes. Hagenbach que Charles, occupé en Lorraine, ne put secourir à temps, fut jeté en prison, traduit devant une haute cour de justice, condamné à mort et décapité le 9 mai 1474. La domination bourguignonne en Alsace disparut avec lui[2].

Pendant que se déroulaient ces tragiques événements, Charles « travaillait » le faible Frédéric III. Il venait d'imposer, le 15 octobre 1473, au duc de Lorraine, un traité qui lui donnait, à lui et à ses armées, le droit de passage dans toute la Lorraine et lui livrait les principales places fortes du duché. Frédéric III vint à Trèves conférer avec l'astucieux duc de Bourgogne qui, passant tour à tour des flatteries aux menaces, s'enhardit jusqu'à demander à l'Empereur le titre de Roi des Romains. Il

1. Petit-Dutaillis, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2e partie, p. 371.
2. Voir surtout sur ces événements : Ch. Nerlinger, *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace*, 1891, in-8.

offrit, en échange, la main de sa fille Marie pour Maximilien, le fils de Frédéric[1]. Après cela, Charles se chargerait de chasser les Turcs et de « réduire à l'impuissance le roi de France, le perfide Louis XI, l'empoisonneur, le fratricide, l'éternel perturbateur de la paix entre les fidèles[2] ».

Ces propositions grandioses effrayèrent le timide Frédéric qui recula ; dès lors, Charles en fit de plus modestes. Il se contenta de demander, en échange de la main de sa fille pour Maximilien, que la Bourgogne fût érigée en un royaume qui comprendrait, « outre ses domaines, les évêchés d'Utrecht, de Tournai, de Cambrai, de Toul et de Verdun, la Lorraine et la Savoie ». L'empereur parut si bien se prêter à cette combinaison, que le Téméraire fit préparer à Trèves la cérémonie de son couronnement[3].

Mais Frédéric se trouva tout à coup mis en défiance par les Princes électeurs qui ne se souciaient point d'avoir en Lorraine un voisin aussi redoutable ; Louis XI, informé par ses agents de ce qui se tramait à Trèves, fit secrètement des ouvertures à Frédéric, lui demandant pour le dauphin de France la main de sa fille Cunégonde. Charles s'irrita ; il paraissait tenir l'Empereur sous sa griffe. Qu'allait-il advenir ? Soudain, le 23 novembre, Frédéric III quitta Trèves sans prévenir et rentra en Allemagne. Le duc de Bourgogne furieux et déçu, se dédommagea en jetant son dévolu sur le riche Électorat ecclésiastique de Cologne. Il fut appelé dans ce pays par l'archevêque, Robert de Wittelsbach, qui, criblé de dettes, comme tous les féodaux allemands, avait voulu pressurer par trop ses sujets ; ceux-ci se révoltèrent et le Chapitre déposa l'archevêque qui ne trouva rien de mieux à faire, pour se venger, que d'appeler sur son pays la domination bourguignonne. Charles le Téméraire accourut, ravagea la contrée et mit le siège sous les murs de Neuss.

Louis XI qui soutenait par sa diplomatie et de son argent les ennemis du duc de Bourgogne, épiait, lui aussi, le moment d'intervenir. En 1474, il réussit à conclure contre Charles le

1. Petit-Dutaillis, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2e partie, p. 372.
2. Petit-Dutaillis, *op. cit.*
3. Petit-Dutaillis, *op. cit.*

Téméraire une alliance qui comprenait les Suisses, René II de Lorraine, le duc d'Autriche, Sigismond et l'Empereur.

Tandis que le Téméraire était encore occupé au siège de Neuss, où, pendant un an il usa inutilement ses forces, les Suisses osèrent envahir la Franche-Comté et la Savoie ; Louis XI envoya des armées en Picardie, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Luxembourg. Bref, la bataille de Grandson, sur la rive méridionale du lac de Neufchâtel, est du 2 mars 1476 ; celle de Morat, du 22 juin ; enfin, celle de Nancy où Charles le Téméraire trouva la mort, du 5 janvier 1477. Le lion était abattu. Quatre jours après, le 9 janvier, Louis XI écrit au sire de Craon : « Maintenant, est temps d'employer tous vos cinq sens de nature à mettre les duché et comté de Bourgogne en mes mains [1]. »

Les historiens, après avoir raconté en détail ce grand drame de l'histoire de l'Europe occidentale, faisant un retour sur les événements, ont recherché les causes des échecs successifs de celui qu'on appelait comme son père, « le Grand Duc d'Occident », et ils se sont demandé si le hardi projet, conçu par les ducs de Bourgogne, de la restauration du royaume de Lotharingie était réalisable. On ne peut douter qu'il répondit aux aspirations des habitants pour lesquels l'intrusion des Allemands d'outre-Rhin dans leur pays était aussi insupportable que, jadis, celle des Germains d'Arioviste. Mais au xv[e] siècle, remarque Petit-Dutaillis, « aux desseins de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire s'opposaient la nature elle-même, puis l'existence de petits États déjà constitués, la Lorraine et la Savoie, qu'il fallait absorber, et surtout l'inévitable résistance de la Royauté française et des « Allemagnes », qui, malgré la faiblesse de l'empereur, étaient, dit Commynes, « si grandes et si puissantes qu'il est presque incroyable [2] ».

Louis XI, sans perdre haleine, rassembla une armée, appela Commynes et le bâtard de Bourbon et il leur « bailla pouvoirs nécessaires pour mettre en obéissance tous ceux qui s'y voudroient mettre ». Ses conseillers légistes lui fournirent des

1. Petit-Dutaillis, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2[e] partie, p. 386.
2. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 383.

arguments, variés suivant les pays, pour justifier ses reprises. C'est ainsi qu'à Abbeville, « il fit déclarer que ces terres » baillées par Charles VII, en 1435, « devoient retourner en deffaut d'hoir masle » ; à Arras, « que le Roy prétendoit la ville sienne par le moyen de confiscation ». En Bourgogne, il invoqua la garde noble. » Il occupa le Hainaut et des territoires d'Empire à titre de nantissement préalable, sauf à les restituer ensuite, après jugement, s'il le fallait. Dans les Flandres, il fit appel au sentiment national ; il dit aux habitants : « Si ma cousine était bien conseillée, elle espouseroit le Dauphin ; vous autres Wallons, vous parlez françois, il vous faut un prince de France, non pas un Allemand[1]. »

La fille de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, était fiancée, lorsque son père mourut, à Maximilien d'Autriche, le fils de l'empereur Frédéric III. Comment pourrait-elle maintenir l'intégrité de ses États incohérents, entourée qu'elle était, d'ennemis qui les voulaient dépecer ?

Outre Louis XI, le plus avide et le plus redoutable et, reconnaissons-le, le mieux justifié devant l'histoire, puisque ces États n'étaient que des démembrements de la Couronne de France, d'autres seigneurs de moindre importance se ruaient à la curée. Le duc de Lorraine, René II, réclamait un morceau ; Sigismond d'Autriche et les Suisses jetaient leur dévolu sur des portions de la Franche-Comté ; le comte Palatin et le duc de Bavière voulaient faire valoir d'anciens droits sur le Hainaut, la Zélande, la Hollande, la Frise. Louis XI, enfin, était bien résolu à « défaire et destruyre ceste maison et en départir les seigneuries en plusieurs mains[2] ». Il projetait de faire épouser l'héritière de Bourgogne par le dauphin Charles ou quelque autre seigneur français, afin de « recouvrer sans débat ce qu'il prétendoit estre sien ». En attendant et pour plus de sûreté, il continuait à annexer. Après les villes de la Somme et de l'Artois, ce furent la Flandre, le Hainaut et les deux Bourgognes, duché et Franche-Comté. Pour se ménager des alliés, il consentait à aban-

1. Cf. Guizot, *Hist. de France*, It. I, p. 432 ; Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 257.
2. Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 385.

donner, au moins provisoirement, le Brabant, la Hollande et « aultres grandes pièces, à aucuns seigneurs d'Almaigne, qui seroient ses amys et qui lui aideroient à executer son vouloir [1] ». L'amplitude des ambitions du Roi est formellement exprimée dans cette déclaration des bourgeois de Lyon : « Le Roi a voulu et veult tosjours soubstenir et maintenir que le royaume s'extend d'une part jusques ès Alpes, où est encloz le pays de Savoye, et jusques au Rhin, où est encloz le pays de Bourgoigne [2]. »

Mais l'héritière de Bourgogne, hélas! épousa Maximilien, le 21 avril 1477. La rivalité de la maison de France et de la maison d'Autriche en fut l'inévitable conséquence. Elle éclata tout de suite. La mort de Marie de Bourgogne, le 27 mars 1482, fit entrer la lutte dans la voie diplomatique. Le traité d'Arras, du 23 décembre 1482, reconnut l'héritage de Bourgogne aux deux enfants de Maximilien, Philippe le Beau et Marguerite; les Pays-Bas restèrent à l'Autriche qui garda aussi la Franche-Comté, le landgraviat d'Alsace et le comté de Ferrette.

Le grand succès, pour Louis XI, fut la réintégration dans le domaine de la Couronne de France, de la Picardie, de l'Artois, du Charolais et du duché de Bourgogne. Mais l'installation définitive de la Maison d'Autriche dans les Pays-Bas devait fatalement rallumer la guerre. C'était la question rhénane toujours posée, jamais résolue. Quoi qu'il en soit, Louis XI avait lieu d'être satisfait. Il avait travaillé à reconstituer la monarchie de Clovis et de Charlemagne qui restait l'idéal rêvé par nos rois. Si, sur la fin de sa vie, Louis XI manifesta une dévotion toute particulière pour Charlemagne, ce fut sans doute à cause de ses succès dans les efforts qu'il fit pour rétablir la Monarchie franque dans toute son ampleur carolingienne. Il fit exécuter un reliquaire en forme de bras, en or massif, qu'il envoya à Aix-la-Chapelle, et dans lequel on plaça l'humérus droit de l'Empereur [3].

Pour ce, en 1482, les chanoines furent dotés par le roi de France

1. Petit-Dutaillis, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 2e partie, p. 385.
2. Texte cité par H. Sée, *Louis XI et les villes*, p. 25 (1891) et par Petit-Dutaillis, *op. cit.*, p. 386.
3. Arendt, dans le *Bull. de l'Acad. royale de Belgique. Classe des Lettres*, 1861, p. 337 et suiv.

d'une rente annuelle de 4.000 livres tournois, et l'on peut bien supposer que, — Louis XI n'étant guère prodigue de pareilles libéralités, — celle-ci cachait une arrière-pensée politique, comme les pensions payées aux princes rhénans. Les chanoines ne manquèrent pas de faire renouveler leur allocation annuelle, sous chaque règne, jusqu'à la Révolution [1].

Ce n'est pas tout. Louis XI donna à l'Université de Paris pour patron saint Charlemagne et il instaura le culte de saint Charlemagne dans toute la France. « Il ordonna, dit un contemporain, Robert Gaguin, de rendre à Charlemagne les honneurs dus aux saints, et il envoya dans les villes des messagers pour indiquer au peuple le jour de la fête [2]. » Le Parlement de Paris décida qu'en l'honneur de saint Charlemagne, le 28 janvier serait jour férié.

C'est peut-être l'occasion, dirons-nous ici, avec le savant auteur de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, de mentionner « le respect dont les rois de France, depuis le xve siècle, ont entouré la mémoire de celui qu'ils appelaient même leur *progéniteur*. Un usage singulier en est la preuve : à chaque sacre, le nouveau roi de France envoyait à Aix-la-Chapelle le drap mortuaire qui avait servi aux funérailles de son prédécesseur, pour être étendu sur le tombeau de Charlemagne [3] ». Cet usage fut respecté jusqu'à la mort de Louis XV, en 1775.

1. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 62.
2. Du Boulay, *Hist. de l'Université de Paris*, t. II, p. 344.
3. Arendt, *loc. cit.* ; G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 62.

V

CHARLES VIII ET LOUIS XII (1483-1498).

Au traité d'Arras, en 1482, le roi de France n'avait reçu l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais qu'en nantissement de la dot de Marguerite de Bourgogne, fille de Maximilien, qui n'avait alors que quatre ans : cette princesse fut promise au dauphin Charles. Mais lorsque celui-ci, devenu le roi Charles VIII, jugea plus conforme à ses intérêts d'épouser Anne de Bretagne, en 1491, Maximilien mécontent réclama la dot de sa fille éconduite. Il prétendit même exercer son droit de reprise sur tout l'héritage de Charles le Téméraire, et sans attendre, dès le 5 novembre 1492, il rentra dans Arras ; le mois suivant, ses troupes envahirent la Franche-Comté. A la cour de France, raconte H. Lemonnier, « les anciens conseillers d'Anne de Beaujeu, comme Graville et Gié, étaient d'avis de pousser la guerre contre Maximilien, et même de garder sa fille en otage. Graville disait « assez aigrement » aux envoyés de Maximilien : « Si le Roy mon maistre voulait croire mon conseil, il ne vous rendroit jamais fille ne fillette, ville ne villette. » Mais Charles VIII n'écouta pas Graville ; il restitua à Maximilien, l'Artois, le Charolais et la Franche-Comté[1].

Le Roi avait hâte de faire la paix dans le Nord, pour marcher

1. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 1re partie, p. 23.

sur les traces des preux de Charlemagne, en entreprenant sa campagne d'Italie, à la sollicitation de Ludovic le More. Le duc de Milan lui répétait : « Je vous aiderai à vous faire plus grand que ne fut jamais Charlemagne. » Il s'agit donc toujours d'atteindre l'Empire allemand. Mais Philippe de Crèvecœur, l'un des conseillers de Charles VIII, trouve que c'est prendre une voie détournée ; en vain, il représente au Roi que c'est dans les Pays-Bas qu'il doit frapper la maison d'Autriche. Charles VIII est persuadé qu'il atteindra mieux son but, et plus aisément, par l'Italie. Il est curieux de remarquer à la suite d'Albert Sorel, que c'est également en Italie, avec Bonaparte, que la Révolution attaquera et vaincra la Maison d'Autriche, en 1796[2].

Depuis le haut moyen âge, les empereurs allemands avaient la prétention de dominer en Italie. A cause de l'origine germanique des Lombards, ils prétendent que la Lombardie est terre allemande. Ils vont en Italie se faire couronner ; ils y descendent, appelés par les papes ou pour leur faire la guerre ; ils possèdent jusqu'à la Sicile, où, dès le XIIIᵉ siècle, ils se heurtent aux Français. Les rois de France estiment qu'il est habile de les suivre dans ce pays, pour les atteindre plus sûrement. Ils sont appelés par les Italiens ; ils connaissent la haine de l'Italien pour l'Allemand. « Combien de fois, observe M. Henri Cochin, les Italiens n'ont-ils pas vu descendre chez eux l'Allemand, flatteur d'abord, puis brutal, grossier, gagneur, rapace, qui s'en retournait ensuite, couronné et repu, « dans sa tanière », comme a dit Pétrarque, au milieu du XIVᵉ siècle[3].

Pétrarque ne cesse d'exhaler sa colère et son mépris à l'égard des « odieux larrons » allemands, qui pillent et ravagent l'Italie : « Jadis, dit-il, les Germains, pour la plupart, se livraient à la chasse et au brigandage ; c'est à ce dernier exercice qu'ils aiment maintenant encore à se livrer, quand on les laisse faire[4] » ; et après allusion à mains forfaits : « Ne serez-vous pas convaincus, après tant de preuves, ajoute-t-il, du mensonge de l'Allemand. »

1. Philippe de Commines, VII, 6.
2. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 258 et suiv.
3. Pétrarque, *De vita solitaria*, liv. II, sect. IV, ch. III ; Henry Cochin, *Discours à la Soc. de l'Hist. de France*, 1915, p. 10.
4. Pétrarque, *De viris illustr.*, cité par Henry Cochin, *Discours* cité.

Un autre poète italien, contemporain de Pétrarque, Fazio degli Uberti, s'écrie, plein du désir de vengeance, que les Allemands ont réduit les Italiens en esclavage, que l'aigle impérial est profané par eux : « O Jupiter, dit-il emphatiquement, pourquoi n'arraches-tu pas l'oiseau sacré des mains de ce Charles IV et de celles de ses sales ivrognes allemands, qui d'aigle en ont fait un hibou [1] ! »

Quelle ironie dans ce titre de « Roi des Romains » porté par les rois de Germanie avant leur couronnement impérial ! Quelle haine et quel mépris dans ce mot *tedesco*, jeté par les Italiens à la face des Allemands ! Dante dit plus énergiquement encore, *tedesci lurchi*, expression qui, d'après Henry Cochin signifie : « Allemands, goinfres, goulus, buveurs crapuleux. » On croirait lire Jordanès sur les Huns d'Attila.

Bien d'autres témoignages attestent que les Allemands étaient exécrés en Italie aussi bien qu'en France ; leurs mœurs étaient demeurées barbares et partout ils sont méprisés : il n'y a qu'une voix contre eux en Italie, durant tout le moyen âge. Charles VIII et ses successeurs, appelés et aidés par les Italiens, purent donc croire qu'ils abattraient la puissance impériale en Italie plus facilement que dans les Pays-Bas où l'hydre allemande cramponnait ses bras tentaculaires. Les Italiens paraissaient des alliés plus sûrs que les principicules rhénans.

Les Allemands tenaient surtout à dominer en Italie, à cause de la tradition impériale : n'étaient-ils pas l'Empire romain ? Charles-Quint déclarera que l'Italie est le siège et le fondement de sa puissance [2]. C'est là ce qui explique toute la politique de ces expéditions d'Italie entreprises par nos rois, qui, à première vue, paraissent si inconsidérées. Ainsi, qu'on ne s'y trompe point : quel que soit l'aspect que revête la lutte implacable de la France contre l'Empire ; quel que soit le terrain sur lequel s'en déroulent les multiples épisodes diplomatiques ou militaires, nos rois ne perdront jamais de vue, même en Italie, la lutte contre l'Empire pour l'unité territoriale de la Monarchie, pour les limites naturelles de la Gaule qui doivent être celles

1. Cité par Henry Cochin, p. 17.
2. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e partie, p. 76.

de la France, comme le répètent à l'envi, les légistes, les chroniqueurs et les poètes.

Quand Philippe le Beau, fils de Maximilien, eut épousé en 1496, Jeanne la Folle, héritière des couronnes de Castille, de Léon et d'Aragon, la France se trouva encerclée d'ennemis ; partout et pour de longs siècles, elle va rencontrer les Autrichiens et les Espagnols coalisés contre elle, sur le Rhin, en Flandre, en Franche-Comté, dans les Pyrénées, en Italie. Était-il donc si maladroit et si impolitique d'intéresser à cette lutte fatale, nécessaire, le Pape, Venise, le duc de Milan ?

D'ailleurs, Charles VIII lui-même, puis Louis XII, ne renoncèrent nullement, comme nous le verrons, à s'occuper directement des Pays-Bas, tout en dirigeant leurs armées sur l'Italie.

Dès 1495, Maximilien, effrayé des progrès des armées françaises et se sentant menacé au cœur même de son empire, convoqua une Diète, à Worms, sous couleur de paix universelle, mais dans le but évident d'arrêter Charles VIII. On y dressa une sorte de code de la paix qui fut promulgué avec une solennité particulière. Cette constitution célèbre fut tout aussi vaine que les billevesées débonnaires des pacifistes de tous les temps. D'ailleurs, ô ironie du sort ! les délibérations de la diète pacifiste de Worms furent troublées par un incident qui rappelait même les guerres privées féodales, depuis si longtemps condamnées par l'Église. Tandis que l'assemblée délibérait sur l'abolition du « droit de défi », on vit arriver à Worms un gentilhomme français, Claude de Battré, qui venait « défier », lui tout seul, tous les Allemands. L'empereur pensa que l'honneur de punir une telle audace était réservé au chef de l'Empire ; Maximilien, espèce de géant de huit pieds de haut, entra tout de suite en champ clos avec Battré, et en présence de toute la Diète, un combat singulier s'engagea dont l'Empereur sortit victorieux. Son triomphe athlétique fut célébré comme un fait d'armes éclatant qui vengeait l'Empire.

Mais ce qui le vengea d'une façon plus efficace, ce furent les revers de Charles VIII. Son successeur, Louis XII, se heurta, lui aussi, en Italie, à la rivalité jalouse des autres souverains. Heureusement, la France n'avait nul besoin de l'Italie pour for-

mer, dès cette époque, un État compact, unifié, le plus redoutable de l'Europe. Elle a déjà ses frontières naturelles sur la Méditerranée, sauf le Comtat Venaissin ; sur les Pyrénées, sauf le Roussillon ; sur l'océan Atlantique ; sur la Manche, sauf Calais ; sur les Alpes, jusqu'à la Savoie ; sur le Jura, sauf la Franche-Comté. Au nord-est seulement, elle porte à son flanc une plaie ; elle a une vaste échancrure, des limites incertaines qui la découvrent et la rendent vulnérable, depuis l'Artois jusqu'aux Cantons suisses. Mais si cette région est le chemin des invasions, elle est aussi la porte ouverte aux revendications légitimes et nécessaires. C'est une terre d'origine gauloise et franque ; elle a fait partie du *regnum Francorum* de Clovis, le fondateur de la Monarchie française. Louis XII ne l'oublie pas plus que ses prédécesseurs. Il y a des amis fidèles ; il y envoie ses agents pour y entretenir son étrange clientèle de princes rhénans. Son seul appui solide était le duc de Lorraine, Antoine le Bon, qui le suivit en Italie. Dans le Palatinat et les Électorats ecclésiastiques, c'étaient des féodaux barbares, presque indépendants, qui perpétuaient entre eux les guerres privées, aussi haineuses et farouches qu'au IXe siècle. Tel, l'évêque de Liége, Louis de Bourbon, qui ne fut rien d'autre qu'un forban crossé et mitré ; il mourut assassiné. Son successeur, Guillaume de la Marck, fut surnommé « le sanglier des Ardennes », à cause de sa férocité ; il eut la tête tranchée. Son compétiteur au siège épiscopal, Jean VIII de Horn, affichait tous les vices.

L'archevêque de Mayence, Thierry d'Erspach, sous lequel l'imprimerie fut inventée par Gutenberg, n'avait d'évêque que le nom. Après lui, Diéthère d'Isembourg et Adolphe de Nassau se battent avec un acharnement de sauvages pour se ravir le siège archiépiscopal. Un autre, Uriel, dont on vante pourtant les vertus, assomma d'un coup de maillet son sommelier, un jour qu'il le surprit buvant son vin dans sa cave d'Aschaffenbourg.

Quant aux princes laïques, leur vie de rapines, de meurtres et de complots rappelle les drames des temps mérovingiens. Les rois de France sont attentifs à entretenir leurs querelles, à acheter leurs concours. L'un des fils naturels du duc de Clèves, Jean Ier le Belliqueux, qui s'appelait Herman, fut un des agents de

Louis XII, qui le combla de cadeaux et le fit seigneur de Saint-Germain-au-Bois. Jean II, qui succéda à Jean I[er] comme duc de Clèves, était déjà père de soixante-trois enfants avant son mariage ; on le surnomma *Kindermacher*.

La succession des duchés de Berg et de Juliers ayant allumé la guerre entre Charles d'Egmont, duc de Gueldre, et Guillaume VIII, duc de Juliers, Louis XII fut choisi comme arbitre par les deux compétiteurs qui vinrent le trouver à Troyes, puis à Orléans. Le roi ne laissa pas Guillaume VIII s'éloigner sans lui faire présent de 4.000 écus d'or et lui promettre une pension. Le duc de Gueldre fut aussi comblé de libéralités ; plus tard, en 1504, il reçut des troupes que lui envoya Louis XII pour le soutenir dans sa révolte contre Maximilien et Philippe le Beau. Toutes ces manœuvres du roi de France exaspéraient Maximilien. A la diète de Constance, au mois de mai 1507, on l'entendit plein de colère s'écrier : « Le roi de France veut ravir la couronne impériale à la nation allemande ! »

En 1509, l'Empereur et le roi de France concluent à Bruxelles un arrangement relatif au duché de Gueldre. Mais Louis XII n'en continua pas moins à entretenir la révolte dans ce pays, si bien qu'en 1514, il envoya aux Gueldrois une armée commandée par le comte d'Oyen. C'était là une bien maigre compensation pour les revers qu'il venait d'éprouver en Italie ; en 1512, il dut abandonner le Milanais et demander la paix. Il réussit du moins, en négociant, à couper court aux intrigues de Marguerite d'Autriche qui gouvernait les Pays-Bas au nom de son fils Charles, le futur Charles-Quint. L'ambitieuse régente réclamait la Bourgogne, « sans oublier de faire expresse mention des comtés de Mâconnais, Auxerrois et Bar-sur-Seine, usurpés par le roi de France ».

CHAPITRE VI

DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE

I

FRANÇOIS Ier CANDIDAT A L'EMPIRE. CHARLES-QUINT

La candidature de François Ier à la couronne impériale, après la mort de Maximilien, en janvier 1519, pouvait donner à la question rhénane une tournure nouvelle et inattendue. Si le roi de France eût été élu, il en fût résulté une véritable reconstitution de l'empire de Charlemagne, le rêve obstiné de nos rois, à travers tout le moyen âge. L'Italie où François venait de reconquérir le Milanais ; les Cantons suisses avec lesquels il avait conclu « la Paix perpétuelle »; la Bourgogne, les Pays-Bas, tout le pays rhénan fut passé sans secousse sous la suzeraineté du roi de France. Qui pourrait pronostiquer ce qu'il fût advenu de l'Europe, dans le cas où une pareille éventualité se fût produite? François Ier, qui avait au plus haut degré le sentiment de la grandeur de la France, était-il bien l'homme qu'il eût fallu pour remplir ce rôle de suzerain de l'Europe occidentale? Il était jeune, brave, d'une prestance superbe, de caractère et de tempérament chevaleresques, ami des lettres et des arts, mais politique souvent peu avisé. Son concurrent, l'archi-

duc Charles d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, l'emportait sur lui sous ce dernier rapport. Mais, ce n'était pas seulement pour François Ier une affaire d'ambition personnelle : on prévoyait que l'élection de son rival entraînerait la guerre ; il en sortit, en effet, une lutte trois fois séculaire de la France contre la maison d'Autriche. François mit tout en œuvre pour réussir et capter les suffrages des Électeurs. Dès le mois de novembre 1516, on vit arriver au château d'Amboise, un aventurier comme l'Allemagne chaotique en suscita un si grand nombre à cette époque, Franz de Sickingen. Il était fils d'un grand-maître de la cour de l'Électeur palatin, qui, compromis dans une conspiration, avait été décapité. Bien qu'alors l'Empereur ne fût point malade, Sickingen venait tout bonnement vendre ses services à François Ier pour lui assurer la couronne impériale dès que Maximilien serait décédé. Il fallait préparer le terrain. Sickingen s'était taillé, dans les années précédentes une réputation à coups d'épée, étant en rébellion ouverte contre l'empereur ; il avait mis à feu et à sang les environs de Worms, et fait pendre une partie des habitants. Le hobereau de Landstuhl avait eu l'audace de déclarer la guerre à l'Électeur de Mayence et au landgrave de Hesse.

François Ier accepta ses propositions : « moyennant ce, icelluy seigneur François lui promist donner grosse pension par chascun an [1] ».

Grâce à ces subsides, à ce que lui procuraient ses rapines et à ses compromissions de divers côtés, car il recevait de toutes mains, Sickingen entretenait sur le pied de guerre une armée de 15.000 hommes, munie d'une nombreuse artillerie. Cet état de choses, dans le pays rhénan, rappelait le temps des grandes Compagnies et des Écorcheurs, voire les incursions des bandes germaines du temps des Romains.

Le roi François ne s'en tint pas là. Il fit sonder les sept Électeurs : les archevêques de Trèves, Mayence et Cologne ; le duc de Saxe, le roi de Bohême, le margrave de Brandebourg, le Palatin du Rhin. Les historiens modernes se sont complu à

1. H. Lemonnier, dans *l'Histoire de France* de Lavisse, t. V, 2e part., p. 4.

mettre en relief à la fois l'immoralité des procédés et le grossier cynisme de ces féodaux qui sont au plus offrant et ne s'en cachent point. C'est la plus écœurante surenchère électorale de l'histoire.

Gagnés par des libéralités, des pensions, des promesses flatteuses, dès 1517, l'archevêque de Mayence et son frère le margrave Joachim de Brandebourg, promirent à François Ier de voter pour lui ; l'archevêque de Trèves et le Palatin du Rhin paraissaient non moins bien disposés.

Mais il importait aussi de flatter la noblesse allemande et de créer un courant d'opinion qui pût lever non point, certes, les scrupules, mais les hésitations des Électeurs et entraîner ou même forcer leur vote. Les libéralités de François n'allaient pas seulement aux Électeurs, elles pleuvaient sur leurs vassaux ou sur les chefs de bandes qui faisaient l'opinion, si bien que sur les routes d'Allemagne, cheminaient avec leur escorte, des troupes de mulets lourdement chargés des écus de France, partout bien reçus et bien hébergés.

Charles n'ignorait rien de ces intrigues qu'il trouvait si peu scandaleuses qu'il en faisait tout autant, sinon davantage. Son père, l'empereur Maximilien, dont on se dispute ainsi la succession à sa barbe, lui écrit en insistant « sur la nécessité de ne pas se borner à des promesses et de payer argent comptant, comme son compétiteur[2] ». Et Charles réussit effectivement, dès 1518, à amener à lui, moyennant l'énorme somme de 525.000 écus d'or, les Électeurs de Cologne, de Brandebourg, de Bohême et le Palatin. Ce dernier toucha 110.000 florins.

Ce fut bien autre chose lorsque Maximilien fut décédé. Les agents de François Ier ayant l'ordre d'y aller « à mains pleines », visitèrent les Électeurs, promirent tout ce qu'on leur demanda. Le Palatin fit semblant d'être ramené à la cause française ; le margrave de Brandebourg fut « soullé » d'or et de promesses. Il reçut « une pension viagère de 40.000 thalers, et son fils, une de 20.000 ; il devait épouser Renée de France, avec une dot de 200.000 thalers et avoir le titre de lieutenant général du

1. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e part., p. 5.
2. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 5.

Roi en Allemagne ; l'archevêque de Mayence, son frère, obtenait un don de 120.000 florins, une annuité de 10.000 [1] ». Mais en même temps, Joachim recevait de Charles 130.000 florins. Et dire que dans l'histoire de la Maison de Brandebourg, le marquis Joachim est surnommé le « Nestor » de la famille, à cause des conseils de sagesse et d'habileté prudente qu'il donnait aux siens !

Malgré tout, Charles ralliait à lui l'opinion dans le clergé allemand et chez les barons féodaux, en faisant valoir que son rival François était un Français, tandis que lui, Charles, avait du sang allemand dans les veines. « S'il n'estoit,disait-il, de la vraye rasse et origine de la nation germanique », il n'aspirerait pas à l'empire, mais les Électeurs « connaissent assez que le vray estoc (origine) et premier fleuron de sa noblesse vient de la Maison d'Austrice, dont à présent il est vray successeur et héritier [2] ».

En France même, bien des conseillers du Roi n'étaient guère partisans de sa candidature ; tous reconnaissent bien la nécessité d'éviter, à tout prix, l'élection de Charles qui eût occasionné la guerre, mais ils disaient que la seule chose importante, c'était d'empêcher Charles d'être élu, et qu'on y parviendrait plus sûrement en soutenant la candidature d'un autre prince allemand.

D'aucuns, parmi les partisans de Charles, affectaient de se montrer scandalisés de l'ignominie des Electeurs qui, sans pudeur, étaient au plus offrant, passaient de l'un à l'autre, touchaient des deux mains. Ils disaient, résignés : « Puisqu'on y est, il faut passer oultre et non regarder à leur honte [3]. »

Malheureusement pour François Ier, plusieurs de ceux qui se disaient ses partisans étaient plutôt compromettants pour sa cause et indisposaient l'opinion. Le chef de bandes Sickingen vint, sans prétexte, mettre le siège sous les murs de Metz ; il en ravagea les environs et il ne consentit à s'éloigner, en 1518, qu'après que les Messins lui eurent payé une rançon de 25.000 flo-

1. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 5.
2. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 7.
3. H. Lemonnier, *op. cit.*

rins d'or. Il partit ensuite en guerre contre le landgrave de Hesse auquel il extorqua, de la même façon, une lourde contribution. François Ier, enfin averti, se sépara du redoutable condottière, mais trop tard et juste au moment où, peut-être, il eût fallu le garder, puisqu' « on y était ». Maximilien fut trop heureux, alors, d'accepter les offres de service de Sickingen ; il le flatta par des honneurs et lui confia le commandement d'une armée régulière qui envahit le Wurtemberg révolté. Au dernier moment, les Électeurs, sous la pression de l'opinion allemande, se déclarèrent pour Charles. Lors de la réunion de la Diète électorale, raconte Henri Lemonnier, le maréchal de Bonivet, qui avait posté 800 hommes d'armes vers la frontière, se rendit « en habit dissimulé » et sous un faux nom, à Rudesheim, à proximité de Francfort, « pour essayer de maintenir dans leur devoir les Électeurs qui avaient pris des engagements envers le roi de France [1] ». Mais Sickingen, de son côté, était venu camper aussi, avec une armée beaucoup plus nombreuse, auprès de Francfort et sa présence ne fut pas pour rien dans le succès de Charles-Quint. C'est probablement pour remercier Sickingen de ses bons offices, que Charles-Quint lui fit cadeau d'un magnifique coffret en argent ciselé, qui, à la suite de je ne sais quelles aventures, échoua, à l'époque de la Révolution, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale où il est encore.

L'élection de Charles-Quint, le 28 juin 1519, rendit inévitable la guerre entre la France et l'Empire et rouvrit la question rhénane, dont le différend de Flandre et de Bourgogne n'est que l'une des phases. Charles-Quint revendiquait toutes les provinces de l'héritage de Charles le Téméraire, presque un cinquième de la France. Il régnait déjà sur l'Allemagne et l'Autriche, l'Espagne, Naples et la Sicile, la Rhénanie, les Pays-Bas et la Belgique.

En vertu de son titre impérial, il eut l'ambition d'être le chef de la « Chrétienté » dans le monde entier, puisque l'Amérique venait d'être découverte. Le soleil ne se couchait point sur ses États. *Quod in cœlis sol, in terra Caesar est :* « Ce que le so-

1. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e part., p. 8.

leil est dans les cieux, César l'est sur la terre », dit une de ses médailles.

Mais il était loin d'avoir des ressources financières en rapport avec son vaste empire et avec ces prétentions à l'hégémonie universelle. Les pays qui relèvent de lui sont dispersés, incohérents, étrangers sinon hostiles les uns aux autres. Il fut obligé lui-même, dès 1521, de confier à son frère Ferdinand, avec le titre de roi des Romains, tous les domaines autrichiens. Les villes rhénanes et flamandes sont jalouses de leur indépendance souveraine. Les troubles du protestantisme naissant sont aussi, dans l'Empire, un grand élément de faiblesse. A cette époque, en Allemagne et dans le pays rhénan, les appétits féodaux, les convoitises des burgraves, les brigandages des chevaliers errants, comme Sickingen, redresseurs de torts par l'incendie, le pillage et l'assassinat, sont surexcités sous la poussée des dissensions religieuses. Quiconque croit avoir à gagner quelque chose au désordre et convoite des biens d'Église, abrite ses turpitudes sous le manteau de la Réforme. Tous les grands seigneurs se font ainsi protestants, comme tous les moines que gêne la règle du couvent. L'Allemagne se désagrège socialement et redevient, comme aux IXe et Xe siècles, le théâtre de guerres privées, atroces, monstrueuses.

L'empereur se fait le champion de la foi, l'adversaire aussi implacable que maladroit de l'hérésie. En Alsace, en 1525, par la répression cruelle de l'insurrection des Paysans, il arrête, mais pour un instant et en apparence, le mouvement réformateur dans les campagnes. Strasbourg se fait en grande partie protestante, ce qui la désaffectionne des Habsbourg, plus encore qu'auparavant.

Au début de 1531, la fameuse ligue de Smalkalde ayant fait du parti luthérien un véritable État souverain, François Ier s'empresse de conclure avec elle un pacte « pour la défense de la liberté germanique ». Ses émissaires parcourent le Palatinat et toute la région rhénane. En Suisse, le roi favorise aussi les protestants. La politique de François Ier en Allemagne n'a rien de confessionnel : elle est exclusivement inspirée par les nécessités de la lutte contre Charles-Quint. Comme l'observera l'ambas-

sadeur vénitien, en 1535, « Sa Majesté conserve une amitié plus étroite que jamais avec tous les princes luthériens, pour un seul motif, celui de soutenir les ennemis de César[1] ».

Lorsque François Ier, prisonnier après la journée de Pavie, est contraint, en 1526, de signer le traité de sa délivrance, Charles-Quint y inscrit, au premier article, la restitution de la Bourgogne. Mais François est bien résolu à ne pas observer un arrangement qui, ainsi extorqué, est immoral et, sur ce point, toute l'opinion est avec lui. « A Cognac, en mai 1526, il reçoit des députés de la Bourgogne qui déclarent que l'engagement pris envers Charles-Quint est nul, puisque le serment prêté par les Rois de France au moment de leur sacre, leur interdit d'aliéner aucune partie du domaine. Ils proclament leur ferme volonté de rester Français[2]. »

Après bien des luttes et des chicanes, le traité de Cambrai, du mois d'août 1529, laissait à la France la Bourgogne et ses dépendances, « ainsi que Péronne, Montdidier, les villes de la Somme, les comtés de Boulogne, de Guines et de Ponthieu ; mais François Ier cède, restitue ou abandonne Hesdin, Lille, Douai, Orchies, Tournai, Saint-Amand, et renonce à toute souveraineté sur la Flandre et l'Artois. Il donne à Marguerite et à l'Empereur, pour leur vie durant, le comté de Charolais[3] ».

Mais ce traité ne fut et ne pouvait être qu'une trêve, car il était loin de faire le compte de la France. Le roi, fidèle à sa politique, cherche tout de suite, comme auparavant, à se mêler, pour en tirer profit, aux troubles religieux de l'Allemagne qui, dit un contemporain, « ne fut jamais, de la vie des vivants, en telle agitation qu'elle est[4] ». François Ier soudoie les princes protestants, attise le feu de la guerre civile allumée en Westphalie par les anabaptistes. En même temps, il se prépare à la guerre, lève des troupes, demande des lansquenets à ses alliés d'Allemagne : Guillaume de Furstemberg et Christophe de Wurtemberg lui en amènent dix mille.

1. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e part., p. 366.
2. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 51.
3. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 62.
4. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 78.

Cependant, François Ier commit plus d'une maladresse. Les historiens l'ont beaucoup blâmé de n'avoir pas su répondre à l'appel des Gantois révoltés en 1539, implorant sa protection comme suzerain, et invoquant la décision du lit de justice du 15 janvier 1537 qui avait, de nouveau, affirmé les droits du roi de France sur la Flandre [1]. François croyait toujours que le plus sûr moyen d'atteindre son adversaire c'était de le frapper au cœur, en Italie.

Sur le Rhin, toutefois, il renouvela, en 1540, la vieille alliance de la France avec le duc Guillaume de Clèves qui, enfin maître de Zutphen, de Juliers et de la Gueldre, était devenu le souverain le plus puissant des Pays-Bas. Ses intérêts en faisaient un révolté contre l'empereur ; aussi, se déclara-t-il pour la Réforme, comme les autres princes rhénans que soutenait le roi de France. « Quelle habileté a ce roi ! s'écrie Ferdinand à la diète de Spire, en mai 1542 ; quelle insolence et quelle rouerie pour troubler l'Allemagne [2] ! »

Parmi les épisodes de la guerre, en pays rhénan, nous devons signaler l'écrasement de ce duc de Clèves, dont Charles-Quint ravagea le duché. Le duc Guillaume fut obligé de faire sa paix séparée, le 7 septembre 1543. Cependant, François Ier reprit Luxembourg le 10 septembre [3]. En Italie, il vainquit, à Cérisoles, en avril 1544. Mais Charles-Quint put pousser en Champagne jusque devant Saint-Dizier, en juillet de la même année ; il dressa son camp à Épernay et à Château-Thierry, à 20 lieues de Paris. Là toutefois, s'arrêtèrent ses succès ; il ne put traverser la Marne. Le traité de Crépy est du 18 septembre 1545.

Ayant terrassé le duc de Clèves, Charles-Quint s'occupa, en Allemagne, de réduire les autres chefs du parti luthérien, l'Électeur palatin, le duc Frédéric de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg. François Ier songeait à les secourir et levait des troupes, lorsqu'il mourut, le 31 mars 1547.

1. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 95.
2. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 109.
3. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 112.

II

HENRI II
CONQUÊTE DES TROIS ÉVÊCHÉS

La mort de François Ier n'amena aucun changement dans la politique extérieure de la France. Les rapports de Henri II avec Charles-Quint ne pouvaient qu'être hostiles et le roi de France soutint toujours les protestants d'Allemagne. L'Empereur disait du roi Henri : « Il a hérité la haine que ses aïeux ont toujours manifestée à l'égard des miens » ; il écrit qu'en ce qui concerne les Français, « il ne faut pas cesser d'avoir l'œil sur eux[1] ». Cette défense était justifiée. En effet, sur les conseils de Marillac, « de tenir soubs main les affaires d'Allemagne en la plus grande difficulté qu'on pourra », Henri II encourageait par des subsides les villes et les princes révoltés contre Charles-Quint. Il entra en négociations avec l'Électeur de Saxe, Maurice, et les princes protestants confédérés à Augsbourg. Ceux-ci lui députèrent, à Fontainebleau, le 25 mai 1551, une ambassade conduite par Georges de Simmern et le comte de Nassau, pour implorer son appui contre l'Empereur « qui voulait asservir à jamais la nation allemande[2] ».

Ces princes allemands, dit Brantôme, « mal menés sous le joug de l'Empereur, concoururent à l'ayde », pour la conquête

1. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e partie, p. 143
2. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 146.

des trois Évêchés[1]. Ils informèrent le roi Henri des projets de Charles-Quint sur Metz, Toul, Verdun, Strasbourg et les autres villes du Rhin. Se sentant menacés, ils adjurent le roi de France de les secourir, et chose curieuse, l'un des arguments qu'ils emploient consiste à rappeler les traditions françaises dans le pays rhénan. « Ces bons Allemands, dit plus tard Brantôme, quand ils demandaient secours au roy Henry (II), proposoient pour leurs principales raisons qu'eux et les Français estoient germains et frères, et que, pour ce, se debvoient aider et maintenir les uns les autres. »

Tout en leur faisant le meilleur accueil, le roi hésita à s'engager tout de suite et sans des assurances fermes. L'expérience était là, pour montrer que les Allemands ne pouvaient guère être des alliés sincères et qu'on devait exiger des gages. Le Connétable de Montmorency fit remarquer au Roi que « les Allemands sont parfois exposés à se dévoyer aussi souvent de l'entendement comme de l'estomac et ne sont pas trop certains en leurs promesses ».

Toutefois, l'opinion du maréchal de Vieilleville, qu'il fallait profiter de l'occasion, prévalut dans le Conseil du Roi. Comme on objectait la question financière, Vieilleville fit valoir les ressources de la France, et plein d'une patriotique émotion, il s'écria :

Et quant à moi, je pense être le plus pauvre de la compagnie, au moins des plus malaisés ; mais j'ai encore pour quinze mille francs de vaisselle, tant de cuisine que de buffet, blanche et vermeille, que j'offre libéralement mettre entre les mains de ceux que vous ordonnerez pour en faire ce qu'il leur plaira, afin de subvenir aux frais de cette si louable entreprise, que Dieu, par sa sainte grâce et bonté, d'autant qu'elle est fondée sur toute justice et équité, fera réussir à la gloire et honneur de Votre Majesté et réputation de la nation française...

Par ainsi, emparez-vous doucement, puisque l'occasion s'y offre, des villes de Metz, Toul et Verdun, qui seront environ quarante lieues de pays gaigné, sans perdre un homme, et un inexpugnable rempart pour la Champagne et la Picardie ; en outre, un beau chemin et tout ouvert pour enfoncer le duché de Luxembourg et les pays qui sont au-dessous jusques à Bruxelles ; plus, vous faire maistre, à la longue, de tant de

1. BRANTÔME, *le Grand Roy Henri II.*

belles et grandes villes que l'on a arrachées des fleurons de vostre couronne, et de recouvrer pareillement la souveraineté des Flandres que l'on vous a si frauduleusement ravie, qui appartient aux roys de France, il y a plus de mille ans et de toute immémoriale ancienneté.

Et plus tard, Vieilleville dit encore au Roi qu'il aimerait mieux mourir que de s'exposer à ce qu'il soit reproché à lui et à sa postérité d'avoir contribué à « frustrer la Couronne de France d'une frontière de telle et si grande étendue qui vous ramène et fait rentrer au royaume d'Austrasie qui est la première couronne de nos anciens roys[1] ».

Le 15 janvier suivant, Henri II signe, à Chambord, un traité d'alliance avec Maurice de Saxe et les Réformés, parmi lesquels figurent les Strasbourgeois. Le Roi promet de l'argent et des troupes aux confédérés qui, en retour, le laisseront occuper les trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun[2].

Ainsi, le roi de France n'appuie les princes protestants que par politique et dans un but exclusif d'agrandissement territorial. On voit, d'autre part, combien les petits souverains allemands tiennent peu à l'Empire; l'Empire est un agrégat sans consistance et sans cohésion; il n'y a point de patrie allemande, tandis qu'il y a une patrie française; les deux pays sont, au fond, bien distincts, par la race, les mœurs, la mentalité, les tendances; l'Allemagne tudesque reste dans l'éparpillement; elle est bien l'héritière de la vieille Germanie. Jamais il n'est apparu plus clairement qu'il y a quelque chose de plus fort et de plus durable que les barrières ou les agrégats politiques : ce sont les frontières de races, créées à la longue par l'habitat, les mœurs et l'éducation.

On vit peu de guerres aussi populaires. « Il n'y avait bonne ville, dit Vincent Carloix, le biographe du maréchal de Vieilleville, où les tambours ne se fissent ouyr pour faire levée de gens de pied, où toute la jeunesse ne se dérobât de père et mère pour se faire enrôler; la plupart des boutiques demeurèrent vuides de tous artisans, tant était grande l'ardeur, en

1. Vincent Carloix, *Mémoires sur la vie du maréchal de Vieilleville*, ch. xiv.
2. H. Lemonnier, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. V, 2e part., p. 146.

toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de voir la rivière du Rhin. »

Le connétable de Montmorency se dirigea sur Metz avec une « gaillarde armée », dans laquelle on remarquait environ huit mille Allemands rhénans commandés par le Palatin du Rhin : c'est ce qu'on appela d'un nom français bien significatif, « la promenade d'Austrasie ».

Le roi Henri II, parti de Joinville, franchit la Meuse, entra à Toul « dont les magistrats lui ouvrirent les portes le 10 avril ; le connétable, de son côté, entra dans Pont-à-Mousson et campa sous les murs de Metz... L'évêque Robert de Lenoncourt tout dévoué à la France, y avait organisé un parti favorable à Henri II[1]... » Avec l'appui de ce parti, Montmorency s'empara de la ville, sans coup férir, le 10 avril. C'était le jour de Pâques ; le roi y fit son entrée solennelle, huit jours après, par la porte Serpenoise.

La mainmise du roi de France sur Metz eut un retentissement énorme dans tout le pays d'entre Rhin et Meuse. On espéra qu'Henri II pousserait jusqu'au bout sa conquête. Le Roi annonçait lui-même qu'il allait récupérer l'ancien royaume franc d'Austrasie jusqu'au Rhin. Il y eut en France, d'après les Mémoires du temps, un enthousiasme patriotique extraordinaire. Dans l'Est les traditions d'autrefois se réveillèrent : il n'était bruit que des droits de la France sur la rive gauche du Rhin.

De Metz, l'armée s'achemina vers Strasbourg par Sarrebourg. Du haut des collines vosgiennes, dont les cimes étaient encore couvertes de neige, on admira la vaste plaine de la basse Alsace : « tant que la vue se peut étendre, dit Rabutin, on découvrait une belle et fort grande plaine qui dure de six grandes lieues de pays, semées de gros et grands villages, riches et opulents, de bois, rivières, ruisseaux, prairies et autres lieux de profit ».

A Strasbourg cependant, vieille cité, si fière de son indépendance, le parti autonomiste s'agite et proteste, par avance, contre ceux « qui éprouvent des sentiments d'affection plus profonds pour la Couronne de France que pour le Saint-Empire romain

1. H. Lemonnier, *op. cit.*, p. 149.

germanique ». Ce sont là, ajoute l'érudit historien de l'Alsace, les exhortations de Jacques Wimpheling, de Beatus Rhenanus, de Jérôme Guebwiler, que leurs compatriotes ne suivaient point, à cause de la toute-puissance de Charles-Quint dont on détestait surtout l'intransigeance religieuse[1].

Les Strasbourgeois, s'ils étaient foncièrement hostiles à l'Empereur, ne voulaient pourtant pas se donner au roi de France, leur allié. Ils déclarèrent qu'ils refuseraient de recevoir le Roi s'il était accompagné de plus de quarante gentilshommes. Henri II n'insista point et n'entra pas. Haguenau, autre ville libre, le reçut, mais sans dissimuler son inquiétude, tandis que Wissembourg fut enthousiaste. Spire ferma ses portes. Les protestants allemands, alliés d'Henri II, inquiets à leur tour, supplièrent le roi de France de ne pas s'avancer plus loin. L'Électeur de Saxe, Maurice, se hâta de faire son accommodement avec l'Empereur, qu'il avait pourtant, peu auparavant, failli faire prisonnier à Inspruck.

Charles-Quint écrivit à son frère, le roi des Romains, pour lui recommander de « remonstrer aux Estats le tort que le Roy de France fait freschement au Saint-Empire par (l'occupation de) Metz, Verdun et Thoul, et la violence dont il use à l'endroit du duc de Lorrayne, confédéré et allyé dudict Saint-Empire ». Il fallait ménager l'opinion et ne point brusquer les esprits. Déjà, « après sa victoire, décisive pourtant, sur la ligue de Smalkade, c'est bien certainement pour ne pas pousser Strasbourg dans les bras de la France, que Charles-Quint avait offert à cette ville des conditions de paix d'une mansuétude particulière ; c'est de même, pour ne pas la rejeter sous l'influence des Habsbourg qu'Henri II s'abstient de tenter contre elle un coup de main[2] ».

Après avoir projeté sur le grand Fleuve l'ombre protectrice de la France et fait piaffer son cheval dans ses ondes, Henri II jugea opportun de se retirer, non sans un salut plein d'espérance ! En revenant, il entra dans Montmédy, Bouillon, puis Verdun, où il s'arrêta.

1. Voir la *Germania* de Wimpheling, réimprimée par CHARLES SCHMIDT (Genève, Fick, 1874, in-4) ; cf. ROD. REUSS, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 43.
2. ROD. REUSS, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 43.

Le 17 août 1552, le duc François de Guise arriva à Metz pour consolider ces faciles conquêtes dans un pays qui attendait la France depuis si longtemps. Il mit la place en état de défense : elle allait être attaquée par le duc d'Albe au nom de l'Empereur. « Ce qui, raconte Lemonnier, compliquait pour le duc de Guise la difficulté de la défense, c'était la présence du marquis Albert de Brandebourg[1] qui disposait de 3.000 cavaliers, de 15.000 piétons et de 40 pièces d'artillerie. Ce personnage équivoque, rejeté par l'Allemagne comme un brigand, s'était réfugié dans la région lorraine, à la faveur de la guerre, et négociait à la fois avec le roi de France et l'Empereur. Il se tenait autour de Metz, demandant d'être introduit dans la ville, mais repoussé par Guise qui se méfiait de lui, à juste titre[1]. »

Après l'arrivée de Charles-Quint, le 20 novembre, Albert de Brandebourg se vendit à l'Empereur ; du haut de la colline de Saint-Quentin, il se mit à bombarder Metz, tirant, déjà, sur la cathédrale; mais les gens de la ville ne « faisaient que rire » de ses efforts, disent les Chroniques messines.

Le siège de Metz fut un désastre pour les Impériaux. Le 1er janvier 1553, Charles-Quint fut obligé de le lever; tous ses soldats étaient malades. Sur 60.000 hommes qu'il avait, au début du siège, il n'en ramenait que 12.000 en état de se battre encore. Les Français n'avaient perdu que 22 personnes notables et quelques hommes d'armes. Le duc de Guise se montra aussi généreux envers les blessés et les malades, qu'il s'était montré habile et valeureux guerrier. La trêve de Vaucelles, en février 1556, garantit à la France toutes ses conquêtes.

L'acquisition des trois Évêchés, loin de satisfaire les vœux des Français et l'ambition du Roi, ne fit qu'exciter Henri II à pousser plus loin ses revendications rhénanes. Il continua à servir les protestants d'Allemagne, pour s'en servir. Averti de ces menées incessantes, Ferdinand écrit, en 1557, à son neveu, le roi d'Espagne : «...On m'informe que les Français, redoublant de ruse et d'audace, s'étayent d'inventions diaboliques si préjudiciables et si dangereuses que, à moins d'y porter le plus

1. Albert, margrave de Brandebourg-Bareith.
2. H. LEMONNIER, dans LAVISSE, *Hist. de France*, t. V, 2e part., p. 152.

prompt remède, je puis m'attendre à voir l'Allemagne plongée dans des embarras tels que tous mes efforts ne parviendraient point à l'en faire sortir. » Henri II venait, en effet, en ce moment, de faire alliance avec l'Électeur Palatin, en vue de la guerre qui se ralluma bientôt, à la fois en Italie et dans le nord de la France.

Dans les Pays-Bas, les Impériaux s'emparèrent de Saint-Quentin. Mais peu de mois après, le duc François de Guise conquit Calais et Thionville, ce qui entraîna l'ouverture de négociations pour la paix.

Par le célèbre traité de Cateau-Cambrésis (avril 1559), la France fut obligée de rendre une partie de ses conquêtes, Marienbourg, Thionville, Damvillers, Montmédy, mais elle garda Calais et les trois Évêchés. Malgré ce succès, le traité fut désapprouvé en France, comme trop peu avantageux, parce qu'on laissait à l'Empire la Franche-Comté, la Savoie, la Bresse, le Bugey et le Piémont.

Cinquante ans plus tard, Jean de Saulx-Tavannes écrivant la vie de son père Gaspard, reproche à Henri II de n'avoir pas fait la conquête de l'Alsace et de la Lorraine : « Ce fut esté, dit-il, le rétablissement du royaume d'Austrasie joint à celui de France[1]. »

L'expédition de Henri II avait été universellement populaire; les littérateurs l'avaient encouragée : pour la glorifier, ils ne manquent point, à cette époque, de faire des comparaisons avec l'antiquité. Henri II s'avance sur les traces de Jules César. Tous les humanistes, Ronsard, Du Bellay, Pasquier, Philibert Delorme, Henri Estienne exaltent la précellence de la France et de la langue française ; ils parlent de nos ancêtres, les Gaulois, dont l'empire atteignait le Rhin. Rabutin qui dédie ses *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique*, au prince de Clèves, lui dit : « Rappelez-vous les divines louanges que vous donnâtes à Jules César. » Et Rabelais exulte, dans son Prologue du troisième livre de *Pantagruel* : « Considérant par tout ce très noble royaume de France... un

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx*, année 1552 ; Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 265.

chascun aujourd'huy soy instamment exercer et travailler, part à la fortification de sa patrie et la défendre ; part au repoulsement des ennemis et les offendre ; le tout en police tant belle, en ordonnance si mirifique et à profit tant évident pour l'advenir, — car désormais sera France superbement bornée, seront Français en repos assurés, — que peu de chose me retient que je n'entre en l'opinion du bon Heraclitus, affirmant guerre estre de tous biens père; et croie que guerre soit, en latin, dite *belle*, non par antiphrase..., mais absolument et simplement par raison qu'en guerre apparaisse toute espèce de bien et beau... »

Le branle était donné ; le succès avait favorisé les premiers efforts ; l'enthousiasme était universel. Les Valois n'en seraient évidemment pas restés là, si les guerres de Religion ne fussent venues, malheureusement, comme autrefois la guerre de Cent ans, empêcher la France de parachever son unité politique et son territoire, en conformité avec sa tradition historique et avec la nature[1].

1. RODOLPHE REUSS (*l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 43), rappelle que l'expédition de Henri II a été racontée, avec de nombreux et intéressants détails, par divers savants allemands, notamment par LORENZ et SCHERER. Ces derniers, dans leur *Histoire d'Alsace* (p. 244), sont scandalisés qu'on n'ait point vu paraître « la rougeur de la honte » sur le front de Henri II « lorsqu'il entra dans Strasbourg qu'il méditait pourtant de trahir ». Le malheur, remarque Reuss, est que cette entrée n'a jamais eu lieu que dans l'imagination de ces savants écrivains. Mais que penser de ces mots « la rougeur de la honte », sous la plume d'historiens allemands !

III

LES GUERRES DE RELIGION

Au XVI[e] siècle, l'Allemagne était restée ou redevenue aussi barbare que la Germanie antique, et elle était plus corrompue. Elle n'avait pas, évidemment, le monopole des turpitudes morales et des monstruosités sociales, mais celles-ci ne s'épanouissaient, dans aucun autre pays, plus universellement ; elle les greffait, avec son intempérance instinctive, sur sa barbarie ethnique et toutes les classes, le haut clergé, la noblesse, les burgraves du Rhin, les étalaient sans pudeur. Dans ses sermons, Luther, alors qu'il était encore moine augustin, flétrit ces vices avec véhémence, traitant les seigneurs féodaux d'ivrognes, de fornicateurs, de fieffés coquins, de détrousseurs de marchands. Le terrible prédicateur s'inspire du dicton courant : *Principem esse et non esse latronem, vix possibile est :* « Il est à peu près impossible d'être prince sans être brigand. » Voilà le cas qu'il fait de ses auxiliaires de demain. Parmi cent autres témoignages, on se souvient de Schiller, qui met en scène un prince allemand du XVI[e] siècle, pressurant ses sujets pour entretenir un troupeau de concubines, réduisant en esclavage les prisonniers de guerre ou les vendant à l'étranger[1].

1. SCHILLER, *Kabale und Liebe*. Sur la réputation des Allemands au XVI[e] siècle, leur barbarie, la grossièreté de leurs mœurs, voyez les témoignages rassemblés par Charles Benoist, *les Allemands peints par les Maîtres de l'esprit français*. (Séance publique de l'Institut, 1915.)

Une réforme sociale et morale s'imposait : ce fut une révolution religieuse et dogmatique que firent les passions et les instincts brutaux des Allemands. Henri Heine, qui a stigmatisé ses compatriotes de sentences aussi justes que sévères, qu'on aime à rappeler, a prononcé, en 1835, ces paroles qui retentissent aujourd'hui comme une prophétie sinistre :

Le Christianisme a adouci, jusqu'à un certain point, cette brutale ardeur batailleuse des Germains, mais il n'a pu la détruire, et quand la Croix, ce talisman qui l'enchaîne, viendra à se briser, alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants, l'exaltation frénétique des Berserkers que les poètes du Nord chantent encore aujourd'hui. Alors — et ce jour, hélas ! viendra, — les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, essuieront de leurs yeux la poussière séculaire. Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les cathédrales gothiques...

Thor s'est dressé ; et voici qu'après l'avoir solennellement invoqué, l'empereur Guillaume II, le Sanguinaire, le porte-glaive du luthéranisme, fait bombarder et incendier les cathédrales. Mais Thor avait déjà levé son marteau sanglant, à la voix de Luther, à l'époque de la Réforme.

De tous les aspects sous lesquels peut être envisagée la Réforme religieuse du XVIe siècle, en Allemagne, il en est un que nous devons signaler ici, c'est qu'elle fut, pour les masses allemandes, une réaction du germanisme odinique contre le romanisme. Comme l'odinisme d'Arminius, le luthéranisme s'insurgea contre l'intrusion de la culture latine, sous sa forme catholique, dans la forêt germaine ; il la répudia comme incompatible avec sa mentalité et son habitat, pour se replonger dans la barbarie teutonne et la garder pure de tout mélange. Ainsi avait fait Arminius, au témoignage de Tacite ; Luther fut un autre Hermann le Libérateur. Henri Heine a écrit : « Luther est l'homme le plus allemand qui se soit jamais montré dans nos annales ; son caractère réunit, au plus haut degré, toutes les vertus et tous les défauts des Allemands et il représente réellement tout le merveilleux de l'esprit germanique. »

C'est vrai. Par le triomphe du luthéranisme, l'Allemagne reste gothique et teutonne : c'est là son originalité, son génie. Celui

de la France est d'avoir équilibré la tradition médiévale et la tradition antique, de même que, jadis, son habitat forma la race gallo-romaine du triple apport de la civilisation romaine, du vieil élément gaulois et de l'élément germanique admis sur son territoire.

Alors que le monde se transforme par la merveilleuse floraison de ce qu'on est convenu d'appeler la Renaissance, et que le catholicisme s'imprègne de culture antique, le luthéranisme allemand s'abstrait dans les querelles théologiques de ses chefs, auxquelles, évidemment, les masses ne comprennent rien. Mais elles sont entraînées par la volonté de leurs princes et par le fait que le luthéranisme répudie jusqu'à la langue latine : c'est la traduction de la Bible en un dialecte allemand, qui a fait le succès et la popularité de Luther, et qui a créé la langue allemande officielle et littéraire. L'étude de la culture gréco-latine et de l'art classique resta, en Allemagne, le privilège de savants et d'artistes qui étaient en rapport avec l'Italie ; elle prit une tournure d'érudition qu'elle gardera toujours en Allemagne, tandis qu'en France, l'humanisme (*humaniores litteræ*), se fondant harmonieusement avec la tradition et les mœurs, devint la base de l'éducation et de l'instruction des classes distinguées de la nation, et par elles, de toute la nation.

Vous rappelez-vous ces princes Allemands, ignares et besogneux, recevant, sans le moindre scrupule de conscience, une solde annuelle du roi de France, passant d'un camp dans l'autre avec une désinvolture qui stupéfie ? Eh bien ! il en fut de même au point de vue confessionnel. Isolés dans leurs châteaux-forts bâtis en nids d'oiseaux de proie sur les rochers les plus inaccessibles, ou plutôt entourés, là-haut, de soldats que leurs revenus ne leur permettent pas d'entretenir, mais qui leur sont nécessaires pour sauvegarder leur indépendance, qu'ils mènent au pillage ou à la guerre, dont ils vendent les services, ces féodaux farouches ont une grossièreté de mœurs et une brutalité de tempérament dont frémissent, comme au temps de Pétrarque, tous les voyageurs italiens et français. Voilà bien toujours les *immanissimæ gentes* de l'antiquité. Quelle différence y a-t-il entre eux et ces tribus que Velleius Paterculus ou Ammien

Marcellin ont flétries avec tant de virulence indignée? Seules, les villes d'Allemagne, florissantes, commerçantes, industrielles, où vit une bourgeoisie laborieuse, où se développe un art original et fécond, — l'art tudesque, — font exception, comme des clairières dans la forêt, et échappent à cette juste sentence de l'histoire.

Mais les princes sont restés « les Barbares » et le peuple, abruti par leurs caprices, les suit, sans avoir seulement l'idée de murmurer. Par la Réforme, les biens d'Église deviennent pour ces forbans une proie facile : pour s'en emparer, ils se font luthériens et ils imposent le luthéranisme à leurs sujets. On connaît l'adage, fameux dès le XVIe siècle : *cujus regio, ejus religio*. Les masses populaires restent catholiques en France, protestantes en Allemagne; dans le pays rhénan, les catholiques sont en immense majorité, sauf dans les Pays-Bas hollandais, plus foncièrement imprégnés de germanisme.

En vertu du principe proclamé par la Confession d'Augsbourg, en 1555, que « les souverains dans les principautés, les majorités dans les villes libres, ont le droit de changer la religion du pays », les féodaux allemands imposent aux populations inconscientes et courbées sous le joug du servage, la religion qu'ils veulent, c'est-à-dire celle qui leur paraît, pour le moment, la plus profitable. « Descendez la rive badoise du Rhin, dit Georges Goyau, vous y trouverez, d'abord, une assez longue bande protestante : ainsi le voulut Charles II, margrave de Bade-Durlach, qui réforma son église en 1553. Mais, à trois reprises, cette bande est trouée par des villages catholiques. Dépendant de l'évêché de Bâle ou de l'Autriche, ils avaient le droit de conserver la messe[1]... »

Et tout le long de la rive droite du Rhin, M. Goyau montre les deux confessions, catholique et protestante, alternant, oscillant, se succédant ou se côtoyant, suivant le bon plaisir des princes souverains qui remplacent la messe par le prêche ou le prêche par la messe. Le Palatinat, par exemple, passe à la Réforme au XVIe siècle; il redevient catholique après 1625, protes-

1. G. Goyau, *l'Allemagne religieuse. Le Protestantisme*, p. 4.

tant après 1648, catholique après 1685. Et aujourd'hui, dit M. Goyau, « partout, en Allemagne, les anciens maîtres ont gardé sur les consciences une prise posthume; sur le système de correspondance entre les hommes et Dieu, ils ont pour longtemps marqué leur empreinte; et la confession chrétienne dont ils décidèrent le règne, continue de régner, même sans leur dynastie[1] ».

Néanmoins et en dépit du caprice intéressé des princes et des soudards rhénans, on doit reconnaître que le luthéranisme a son foyer dans le nord de l'Allemagne; il s'est greffé sur le Wotanisme de la forêt germaine. En lui résistant et en demeurant catholique en immense majorité, le peuple rhénan a montré inconsciemment la différence essentielle de sa mentalité avec celle des Allemands d'outre-Rhin. Le fossé du Rhin est là, toujours !

Mais le catholicisme des pays rhénans, après que la réforme morale du haut clergé l'eut purifié, a toujours gardé un caractère particulier, une rigidité, une dureté qu'il emprunte, sans doute, au mélange de sa race, à son habitat; il manque de souplesse et d'onction; il est essentiellement théologique, autoritaire et discuteur, avec quelque tendance séparatiste[2].

Le protestantisme rhénan a, lui aussi, son caractère particulier; il est calviniste ou se rapproche du calvinisme, c'est-à-dire du protestantisme français plutôt que du luthéranisme prussien ou saxon. « Il faut des têtes lourdes, massives, obstinées pour s'infatuer d'un Luther », a écrit Proudhon. C'est l'habitat rhénan, ce sont aussi les immigrations suisses, très considérables au XVIe siècle, et les prédicants ardents venus de Genève, qui ont donné cette direction au protestantisme alsacien et rhénan, en un temps où les luttes entre luthériens et calvinistes étaient si violentes qu'elles allumèrent des guerres civiles et jusqu'au bûcher de Michel Servet[3].

Sous sa double forme, luthérienne et calviniste, dans toute

1. G. Goyau, *l'Allemagne religieuse. Le Protestantisme*, p. 7.
2. G. Goyau, *op. cit.*, p. 29.
3. Sur les divergences entre les églises luthériennes et calvinistes, voir : Kahl, *Lehrsystem des Kirchenrecht und der Kirchenpolitik*, t. I, p. 126 et suiv. ; G. Goyau, *le Protestantisme*, p. 283.

l'Allemagne, en Alsace et dans les Pays-Bas, le protestantisme représentait, aux yeux du roi de France, l'affranchissement de tout lien féodal vis-à-vis du Saint-Empire. Voilà pourquoi la politique de nos rois les conduit à soutenir en Allemagne les partis protestants. Par eux ou avec leur concours, la monarchie française poursuit l'abaissement de la maison d'Autriche ; elle tâche de récupérer les provinces qui, anciennement, avaient été démembrées de notre patrimoine national par le jeu faussé du système féodal ; mais, qu'ils fassent alliance avec de tels soudards, qu'ils leur payent pension ou qu'ils les attirent en France avec leurs bandes, nos rois se servent, par eux, d'une arme dangereuse, presque aussi redoutable pour eux-mêmes que pour leurs ennemis. Au XVIe siècle, l'Allemagne est la contrée qui fournit l'aliment principal de nos guerres civiles. C'est au delà du Rhin que les chefs des partis religieux vont recruter ces compagnies de ravageurs, reîtres, lansquenets, pandours, schnapans, à la sinistre renommée, qui viennent piller et dévaster la France.

Du temps que les bandes de Jean-Casimir, de Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, du prince d'Orange, Guillaume de Nassau, et de tant d'autres, ravagent la France dans tous les sens, et qu'à la Cour, autour de Catherine de Médicis et de Charles IX, se nouent les conspirations, l'attention des politiques se trouve, on le conçoit aisément, bien détournée de la grande affaire traditionnelle, la question, toujours pendante, des frontières de l'Est de la monarchie française. Les passions religieuses, poussées au paroxysme dans tous les partis, obscurcissent le sentiment national et voilent aux yeux de tous l'image de la Patrie.

Un instant, toutefois, la marche aveugle des événements fit que l'intérêt national se trouva concorder avec les intérêts des chefs protestants, et Coligny eut la chance et la gloire de combattre vraiment pour la France en même temps que pour son parti. Le duc d'Albe ayant cruellement réprimé l'insurrection des protestants calvinistes, dans les Pays-Bas, en 1566, les protestants français songèrent à les secourir [1]. L'amiral de Coli-

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 1re partie, p. 104.

gny, sous la double inspiration de son patriotisme et de son ardeur religieuse, insista longtemps auprès de Charles IX pour qu'il intervînt, l'assurant que tous les habitants de la Flandre se soumettraient d'eux-mêmes, par haine de l'Espagnol : « sans grande dépense ils le feroient seigneur de tous les Pays-Bas, la plupart desquels estoient fleurons tirés de cette couronne, usurpés injustement sur les prédécesseurs du Roy, que justement on pouvoit réparer par les armes, ce que par les armes on avait perdu[1] ».

Paralysé par les hésitations du Roi, Coligny recrutait néanmoins des troupes, lorsqu'il fut englobé dans le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1592) : peu de jours avant sa mort, Coligny parlait encore de cette conquête des Pays-Bas, qu'il avait doublement à cœur, comme protestant et comme Français.

De leur côté, les catholiques poussaient Charles IX du côté du Rhin. En 1568, le médecin du cardinal de Guise publia, sous forme de requête au Roi, un opuscule de 14 pages qui a pour titre : *Le Rhin au Roy*. Le Fleuve s'adresse directement à Charles IX : il souffre, dit-il, d'être « hors du giron de la France ou des Gaules » ; il se dit être la borne du « patrimoine ancien » de la Monarchie. « Je suis joyeux de vous dire ce que de longtemps j'avois sur le cueur : qui est, Syre, qu'estant vostre, et à vostre royaume le seul front, entrée et advenue en vostre administration et monarchie, il me deult (je souffre) d'estre si long temps soubz main estrange, captif et désolé ; au grand préjudice et ruine de la France. » En septembre 1573, Catherine de Médicis eut une entrevue à Blamont, en Lorraine, avec le prince d'Orange et le duc Christophe, fils de l'Electeur palatin. Quelques mois après, Charles IX mourut.

En 1578, sous Henri III, son frère le duc d'Anjou, François, reprit pour son compte l'expédition projetée de l'amiral de Coligny. Il invoquait comme lui, pour justifier ces visées, à la fois, les anciens droits des rois de France et le devoir de secourir les protestants opprimés. Son arrière-pensée était de se créer, pour lui-même, un royaume, en reprenant les projets de Charles le

1. Pierre Matthieu, *Hist. de France*, t. I, p. 338 (publiée en 1631).

Téméraire. Mais ce rêve féodal était plus que jamais chimérique et surtout au-dessus des forces de ce pauvre prince qui se mourait de la poitrine.

La rupture définitive entre les Pays-Bas catholiques et les Pays-Bas protestants date de cette époque. Les provinces catholiques, l'Artois, le Hainaut, les villes wallonnes constituèrent, le 6 janvier 1579, l'Union d'Arras. Les provinces protestantes de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Groningue et divers cantons de la Flandre formèrent l'Union d'Utrecht. Telles sont les premières origines de la Belgique et de la Hollande modernes. Après cinq années de luttes terribles, en avril 1584, les protestants épuisés se jetèrent, en désespoir de cause, dans les bras du roi de France. Ils consentaient, dirent leurs ambassadeurs, à ce que « les Pays-Bas demeurassent unis à la Couronne de France ». Henri III était pressé d'accepter par son plus intime conseiller, François de Noailles, évêque de Dax. La Ligue empêcha Henri III de dépouiller Philippe II, chef des Catholiques ; la crainte de l'Angleterre retint aussi le roi, et peut-être quelque incertitude sur la sincérité des solliciteurs.

Tandis qu'en France, la Ligue commettait les plus déplorables excès, la guerre religieuse ensanglantait tous les coins de l'Allemagne et les Pays-Bas ; l'archevêque Électeur de Cologne s'étant fait calviniste et ayant pris femme, avait la prétention de garder son Électorat pour le transmettre à ses enfants. On voulut aussi transférer à un calviniste la mitre épiscopale de Strasbourg. Le trop fameux Jean-Casimir, régent du Palatinat, appelé par Henri de Navarre, envahit de nouveau la France, avec le burgrave Fabien de Dohna ; la Lorraine fut encore une fois ravagée par les bandes allemandes.

Le duc de Guise, chef des Ligueurs, fut assassiné en 1588 et le roi Henri III en 1589. L'anarchie était partout. Au milieu de cet effroyable bouleversement, l'affaire des Pays-Bas fut abandonnée. Il fallut attendre, pour renouer la tradition de la question rhénane, qu'Henri IV eut rétabli enfin définitivement l'ordre et la paix dans le royaume.

IV

HENRI IV ET SULLY

Après l'abjuration d'Henri IV, en 1594, la guerre qu'il eut à soutenir contre les derniers Ligueurs et leur protecteur Philippe II, prit le caractère d'une guerre nationale. D'un côté, Philippe II, sous le masque de son zèle catholique, nourrissait toujours le secret dessein de reconquérir l'héritage de Bourgogne; de l'autre, Henri IV et ses conseillers étaient résolus à reprendre la poursuite du légitime rétablissement des frontières du royaume. Dès 1595, Henri IV envoya le duc de Bouillon occuper le Luxembourg, et il fit envahir la Franche-Comté par une armée de Lorrains qu'il vint lui-même appuyer, après qu'il eut battu les Espagnols à Fontaine-Française, le 5 juin. L'intervention des Suisses empêcha que la conquête de la Franche-Comté fût définitive dès cette époque.

Si, dans le Nord, les Espagnols reprirent Cambrai et Calais, du moins, les subsides et les troupes qu'Henri IV fournit aux Hollandais, de 1590 à 1597, aidèrent le stathouder, Maurice de Nassau, à remporter les succès qui consacrèrent l'indépendance des Provinces-Unies. Le traité de Vervins, du 2 mars 1598, rétablit, à peu près, l'état de choses créé par la paix de Cambrai; toutefois, les négociateurs espagnols firent introduire dans le nouvel arrangement, l'affirmation des droits de Philippe II et de ses descendants à l'héritage de la maison de Bourgogne, « pour

en faire poursuite par voye amiable ou de justice, et non par les armes ». C'était une manière platonique de ménager l'amour-propre espagnol. Vers la même époque, une contestation de droit amena Henri IV à tourner ses regards du côté de l'Alsace. Les protestants de Strasbourg réclamaient tout ou partie des biens de l'évêché. Choisi comme arbitre, Henri IV envoya d'abord, en 1595, son représentant, le comte de Sancy; puis, la querelle s'envenimant, il vint lui-même à Metz et à Nancy, en février 1603, et parvint à régler l'affaire à l'amiable.

Henri IV n'avait point lieu d'être satisfait des protestants français qui, sans cesse, continuaient à faire appel à leurs coreligionnaires étrangers; ils soutinrent dans sa révolte le duc de Bouillon, le dernier des fauteurs de guerre civile. Celui-ci, voyant sa conspiration découverte, se réfugia chez son beau-frère, l'Électeur Palatin, en janvier 1603[1]. Les princes protestants d'Allemagne eurent l'audace de députer en sa faveur une ambassade à Henri IV qui la reçut fort aigrement : « Si vous faites peu d'état de mon amitié, dit-il aux députés, je n'ai que faire de la vôtre[2]. » Le roi marcha avec une armée contre Sedan. Bouillon prit peur, avoua son crime et fut contraint de faire hommage de sa principauté au roi de France (2 avril 1606).

L'ordre et la paix rétablis, la France, unie et compacte, restait toutefois dangereusement enveloppée par les possessions espagnoles, Pays-Bas catholiques, Luxembourg, Franche-Comté, Charolais; un archiduc d'Autriche était landgrave d'Alsace. C'était là une situation grosse d'inquiétudes, une insécurité qui ramenait fatalement toutes les pensées vers le Rhin et les Pays-Bas. Aussi, Henri IV et Sully ne perdent jamais de vue la reprise de cette frontière; mais ils pensent qu'il importe, avant tout, à un prince de s'assurer l'affection de ses sujets et de ne point les forcer à obéir par contrainte, ce qui provoque « la haine irréconciliable, dit Sully, et les puissantes armes des uns sur les autres ».

Sully constate que la France a des frontières que lui a assignées la nature, et que « le seul et unique moyen de remettre la

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2e part., p. 44.
2. Mariéjol, *op. cit.*, p. 44.

France en son ancienne splendeur et la rendre supérieure à tout le reste de la chrestienté », ce serait de lui rendre les pays voisins qui « lui ont autrefois appartenu, et semblent estre de la bienséance de ses limites », savoir la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, le Hainaut, les provinces des Pays-Bas, y compris Clèves et Juliers; mais serait-il possible de s'y maintenir sans provoquer des rivalités acharnées et des guerres ruineuses[1] ? Il est convenable aussi de ménager « ceux qu'une aversion d'esprits ou contrariété de langues, lois et usances peut rendre comme incompatibles », attendu « que les dominations les plus heureuses et les mieux assurées étaient celles dont les sujets obéissent volontairement, franchement et gaiement[2] ».

L'empereur Rodolphe II continuait à faire cause commune avec le roi d'Espagne, Philippe III, successeur de Philippe II. C'était donc, comme autrefois, l'encerclement de la France. La politique d'Henri IV ne pouvait poursuivre d'autre but que de chercher à se dégager, par l'abaissement de la maison d'Autriche. Un nouvel accord, qui ne changea rien à la situation, fut conclu entre la France et l'Espagne, le 12 octobre 1604. Quelques mois après, Henri IV proposait aux Provinces-Unies de les aider « à s'emparer des provinces demeurées espagnoles, si elles consentaient à lui céder le comté de Flandre et les pays de langue française[3] ». Comme le sort des armes favorisait alors les Hollandais, ils firent la sourde oreille. Mais bientôt, Maurice de Nassau n'éprouva plus que des revers; il fut vaincu coup sur coup, par Spinola. Lorqu'Henri IV eut lieu de penser que les Espagnols victorieux allaient redevenir les maîtres des Provinces-Unies, il fit aux révoltés des propositions encore plus hardies; à plusieurs reprises, en 1606 et 1607, il leur demanda s'ils voudraient reconnaître la suzeraineté de la France. Ce projet, favorisé par Aerssen, ambassadeur des Hollandais à Paris, resta dans les négociations de chancellerie, mais il fut connu de Philippe III qui, malgré les succès de son lieutenant, en redouta la réalisation éventuelle. Quoique victorieux, en

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, pp. 267-268.
2. Sully, chap. cxcviii, cxcix.
3. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2e part., p. 111.

1607, il offrit la paix, en reconnaissant l'indépendance des Provinces-Unies. Puis, en janvier 1608, ces Provinces conclurent avec la France une alliance offensive et défensive. Elles gardaient leur indépendance : les Hollandais ne voulaient être ni Espagnols ni Français.

Le 4 mai 1608, les princes protestants d'Allemagne constituèrent leur « Union évangélique », qui comprit, entre autres, l'électeur Palatin, les margraves d'Anspach et de Bade-Dourlach, le comte palatin de Neubourg, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, Strasbourg, Ulm, Nuremberg, Spire, Worms et d'autres villes. Les catholiques d'Allemagne formèrent aussitôt une « Sainte Ligue catholique », où entrèrent le duc de Bavière, les électeurs de Cologne, Trèves et Mayence, les évêques de Wurtzbourg, Passau, Augsbourg et d'autres, qui furent soutenus par les archiducs Albert, gouverneur des Pays-Bas, et Léopold, landgrave d'Alsace. Les esprits s'échauffaient de nouveau, lorsqu'en 1609, survint l'affaire de la succession du duché de Juliers, dont nous aurons bientôt à parler.

C'est au milieu de ces conjonctures que Sully conçut cette rêverie pacifiste que l'on appelle son « grand dessein ». Chaque siècle, à la suite de grandes tourmentes, enfante ainsi quelque généreux idéologue dont, un beau jour, une nouvelle tempête dans un ciel serein se charge de culbuter le « château de cartes ». Sully nous révèle dans ses *Mémoires*, qu'il proposa au Roi une attaque générale contre les cours de Vienne et de Madrid, de manière à constituer ensuite les États chrétiens sur des bases nouvelles. La paix régnerait en Europe entre toutes les nations ; on n'aurait plus à faire la guerre qu'aux Turcs. Les différends entre nations chrétiennes seraient désormais réglés par des congrès ou un « Conseil général ». Si ce fameux « grand dessein » n'est pas un roman, c'est une utopie qui ne fait guère honneur au sens pratique du grand ministre.

Quant aux projets réels d'Henri IV, on lit dans le *Corollaire des Histoires* d'Agrippa d'Aubigné : « Est à noter qu'il ne venoit au Roy aucune augmentation en apparence que l'etendue de son règne (royaume) au mont Cenis et aux rivières anciennes

qui en faisoient le partage, vers la haute et basse Allemagne. Mais il attachoit à soi inséparablement tous ceux qui auroient eu des plumes de cette dépouille et se rendoit arbitre et chef sur eux sans titre par effet, comme le pratiquoient les Romains sur leurs alliés. » Henri IV avait donc le regard tourné du côté des pays rhénans et il y entretenait avec soin la clientèle française. Richelieu, au début de ses *Mémoires*, fait allusion aux projets du feu roi : » Peut-être que l'appétit lui fut venu en mangeant, et qu'outre le dessein qu'il faisoit pour l'Italie, il se fut résolu d'attaquer la Flandre, où ses pensées se portoient quelquefois, aussi bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France. »

On voit donc qu'Henri IV et Sully n'ont point perdu de vue la conquête de notre frontière rhénane ; seulement, en chefs d'État prudents, expérimentés et d'esprit équitable, ils estiment que la conquête en doit être préparée d'abord dans l'opinion des populations à conquérir. Ils répudient les procédés tyranniques appliqués par les Espagnols et les Allemands dans les Pays-Bas, en Franche-Comté, en Italie.

Comment Henri IV eût-il exécuté ce programme de justice et de bon sens, en ce qui touche la frontière de l'Est, s'il ne fût tombé sous le poignard d'un assassin ? « Ce prince très sage, dit Albert Sorel, n'aurait certainement trouvé bon à prendre que ce qu'il jugeait bon à garder, mais on peut conjecturer que ses vues s'étendaient assez loin, aux Flandres au moins, et à toute la Lorraine. Sandraz de Courtilz, dans un écrit publié en 1688, prétend même que « Henri IV vouloit rendre à la France ses premières bornes et porter les frontières du côté de l'Ouest jusqu'au rivage du Rhin ; du côté du midy jusqu'aux Alpes ; du côté de l'Occident jusqu'aux Pyrénées, et enfin du côté du Septentrion jusqu'à l'Océan[1] ».

1. Cité par Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 271.

V

LA GUERRE DE TRENTE ANS
RICHELIEU

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III, en 1615, parut un instant destiné à imprimer une direction nouvelle à la politique française en ce qui se rapporte à nos frontières du Nord et de l'Est. Ceux qui l'espéraient, à Vienne et à Madrid, furent bien vite détrompés et l'on vit, une fois de plus, que nulle combinaison politique ne saurait s'opposer à la poussée de la France du côté du Rhin : c'est la condition même de sa vitalité, puisqu'elle est arrêtée net sur ses autres frontières. A l'est et au nord seulement, elle est ouverte aux invasions si elle ne prend pas l'offensive. Ses frontières sont, de ce côté, demeurées artificielles, mobiles, contrariant la nature ; le conflit avec l'Allemagne, vingt fois séculaire, demeurera inévitable aussi longtemps que la limite naturelle ne sera pas rétablie.

« Cette lutte, dit le grand historien de notre Diplomatie, remplit l'histoire de l'Europe, depuis le XVe siècle. Elle revêt, suivant l'esprit des temps, des formes diverses. Des prétextes différents sont allégués pour soutenir les prétentions ; les théories invoquées se modifient avec les systèmes du droit public ; mais si les moyens changent, le but demeure le même[1] ». Tous

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 267.

les hommes politiques qui se succédèrent à la tête des affaires de France, l'ont compris et y ont conformé leur attitude, suivant leur inspiration personnelle. Sur ce point, Richelieu n'hésita pas un moment. Appelé à la Cour par la reine-mère dès 1616, il se hâta de déléguer auprès des protestants d'Allemagne, Schomberg, fils d'un ancien colonel de reîtres au service de la France, avec mission expresse et stipulée par écrit :

« De faire cognoistre que c'est une pure calomnie... de dire que nous soyons tellement Romains et Espagnols que nous veuillons embrasser les intérêts, soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances, de nous-mesmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France ou de tous autres qui, haïssant l'Espagne, font particulièrement estat d'estre bons Français. Nul ne croyra aisement qu'un homme brusle sa maison pour faire plaisir à son voisin ; que pour aymer aultruy on se veuille haïr et perdre soy-mesme. Les diverses croyances ne nous rendent pas de divers Estats ; divisés en foi, nous demeurons unis en un Prince, au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'Estat, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot[1]. »

C'était affirmer nettement que la politique de la France sur le Rhin demeurait en connexité étroite avec les intérêts confessionnels des protestants allemands, insurgés contre le Saint-Empire romain germanique. C'était retourner à la saine doctrine de la monarchie, poursuivre le développement naturel de sa grandeur. La politique contraire eût été une véritable trahison envers notre tradition et nos intérêts nationaux. Richelieu était pénétré des principes d'Henri IV en ce qui concerne le rétablissement territorial de la grande France, et c'est parce qu'il les préconisait avec énergie que le pouvoir lui fut confié. Dès l'année 1612, il parle « d'accroîstre nos limites et de nous combler de gloire aux despens des ennemis de la France », et il est, en cela, l'écho du sentiment universel. Le roman de Jean Barclay, *l'Argenis*, publié à Paris en 1624, se termine par une *Prédiction de félicité*, où le personnage de Poliarque (Louis XIII) doit devenir « le plus grand roi des Gaules » et étendre les

1. Cité par Mariéjol dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2e partie, p. 188.

bornes de son royaume depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Cette allusion non équivoque au roi Louis XIII et aux projets de Richelieu, flattait la Cour et répondait aux vœux de tous les Français. Le duc d'Epernon, gouverneur de Metz, parle avec une ostentation à laquelle on applaudit sans sourire, de « son royaume d'Austrasie », qu'il faut rétablir dans son ampleur d'autrefois. Richelieu avait avec lui l'opinion publique.

L'année 1618 marque, en Allemagne, le commencement de la guerre religieuse entre catholiques et protestants, qu'à cause de sa durée on appelle dans l'histoire « la Guerre de Trente ans ». On sait que ce long bouleversement social où s'agitent tant d'intérêts que couvrent les querelles confessionnelles, débuta en Bohême, par la révolte des protestants qui s'emparèrent du château de Prague parce que l'empereur-roi Mathias leur avait retiré certains privilèges concédés par Rodolphe II.

Mathias étant mort en 1619, son neveu fut élu à Francfort, sous le nom de Ferdinand II ; mais les protestants refusèrent de le reconnaître et élurent l'Électeur Palatin, Frédéric V, chef de l'Union évangélique et gendre du roi d'Angleterre.

Le gouvernement français hésitait à s'engager à fond dans cette querelle et à acquiescer aux sollicitations de Frédéric, à cause de la nationalité anglaise de la femme de l'Électeur et aussi pour d'autres motifs. Les protestants français venaient de s'insurger, les armes à la main, dans l'Ouest et le Midi ; convenait-il de fortifier ce parti politique en lui donnant l'appui moral qu'il recueillerait de notre intervention en Allemagne ?

La défiance, la duplicité même dont avaient fait preuve, trop souvent dans le passé, les protestants allemands, même vis-à-vis d'Henri IV, tout en sollicitant de l'argent et des soldats, n'était-elle pas faite pour inspirer la prudence, et motiver la simple neutralité bienveillante de la France, cette fois encore ? Quelles garanties, quels avantages nous offraient les princes protestants, pour prix de notre intervention ? Les effroyables ravages que leurs armées commettaient dans les pays rhénans ne risquaient-ils pas de nous aliéner l'esprit des populations, si nous nous compromettions ouvertement avec eux ?

C'est dans ces circonstances qu'éclate la clairvoyance, la pru-

dence et aussi l'esprit de décision de Richelieu. Pendant qu'on se bat atrocement dans les Pays-Bas et que les armées catholiques et protestantes sont aux prises des deux côtés du Rhin, depuis l'Alsace jusqu'en Westphalie, en Franche-Comté et en Suisse jusqu'en Valteline, Richelieu négocie sans bruit, renouvelant les alliances antérieures avec Venise et la Savoie, secourant le roi de Danemark, Christian IV, que menaçait Tilly, le général des Impériaux ; il enchaîne l'Angleterre par le mariage d'Henriette de France avec Charles Ier. Il déplore les excès des troupes de Mansfeld, tout en donnant des subsides à ce grand ravageur de l'Alsace impériale. Richelieu va jusqu'à exploiter au bénéfice de la cause française ces déprédations de ses alliés, que lui seul, croit-on, peut faire cesser. Après que Mansfeld eut pris Haguenau, en 1621, toute la population de la Basse-Alsace et d'une partie du Palatinat s'enfuit épouvantée dans les forteresses. Strasbourg donna l'hospitalité à plus de cent mille réfugiés [1]. Du haut de la tour de la cathédrale, raconte la *Chronique strasbourgeoise*, on assistait, dans l'épouvante, à l'incendie des villages de la grande plaine, sans pouvoir rien tenter pour leur salut. Bientôt, le terrible *condottiere* passe au service de France, moyennant le titre de maréchal de camp et une pension de 18.000 livres. Le 28 février 1622, il écrit à Louis XIII et demande au Roi de le confirmer « dans la possession de l'Estat et ville de Haguenau, sous la reconnaissance et dépendance de Sa Majesté ». Mansfeld vint même à Paris, à la fin de décembre 1623; il proposa de faire la conquête de toute l'Alsace pour le compte du roi de France.

Richelieu n'accepta point, mais il profita de l'offre, pour parler avec fermeté à Vienne et à Madrid en faveur des protestants d'Alsace et d'Allemagne. Il mande au gouvernement espagnol d'avoir à ménager les alliés de la France et ses protégés. Il oblige les Espagnols à restituer la Valteline au canton des Grisons; sur son ordre, La Vieuville signe avec les Hollandais un traité d'alliance, leur assurant un subside de deux millions.

Entré dans le Conseil du Roi le 29 avril 1624, Richelieu, sans

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 60.

abandonner les catholiques en France, ce qu'il affirme hautement, n'hésite pas à déclarer que les intérêts politiques de la France sont dans l'alliance avec les protestants d'Allemagne. Il dépêche, en juin 1624, un ambassadeur à Strasbourg, pour affirmer au Conseil de la ville, « que le Roi de France est tout prêt à lui venir en aide, le jour où elle se sentirait menacée, et qu'il réunira des troupes près de Metz, afin de conserver les libertés de la ville et de la nation allemande[1] ».

En France, tous les esprits réfléchis approuvent la politique habile et hardie de Richelieu et sont dans l'enthousiasme. Malherbe, en 1627, écrit à Racan, en parlant du cardinal-ministre : « Je vous assure qu'il y a dans cet homme quelque chose qui excède l'humanité... L'espace entre le Rhin et les Pyrénées ne lui semble pas un champ assez grand pour les fleurs de lys. Il veut qu'elles occupent les deux bords de la Méditerranée, et que, de là, elles portent leur odeur aux dernières contrées de l'Orient[2]. »

Dans un mémoire politique de 1625, inspiré par Richelieu, les vues du gouvernement de la France sur l'Alsace et les pays rhénans, sont exposées avec netteté :

Les armes du Roy, dit cet écrit confidentiel, ne peuvent être que très honorables et profitables dans l'Allemagne..., utiles en ce que, dans cette protection le Roy trouvera moyen de s'accommoder de plusieurs pays voisins de son royaume, ainsi que Henri II a fait de Toul, Verdun et Metz, duquel dernier évêché il y a encore plusieurs places, bourgs et villages dans l'Allemagne, qui en dependent, dont Sa Majesté se peut facilement emparer, sans ce qui se pourra faire dans l'Alsace et le long du Rhin, duquel il importe à la France d'avoir un passage[3].

Des intrigues habiles sont nouées avec diverses villes et des princes rhénans, si bien qu'en 1629, l'Empereur, averti, menace les magistrats de Strasbourg de faire occuper par ses troupes le pont du Rhin et même de faire le blocus de leur ville,

1. Rod. Reuss, *op. cit.*, p. 67.
2. Cité par Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, I, 272.
3 Mémoire publié par R. Gardiner dans la *Revue historique*, 1876, I, p. 229 ; cf. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 68.

« pour la punir de s'être engagée avec la France en des négociations secrètes [1] ».

La même année, dans son programme de politique extérieure destiné à « arrêter le cours du progrès d'Espagne » par tous les moyens, le Cardinal indique au Roi qu'il faut « penser à se fortifier à Metz et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il était possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne [2] ». Il ajoute qu'il faudra aussi penser à la Franche-Comté, acquérir la souveraineté de Neufchâtel et entretenir soigneusement l'alliance avec les Suisses.

En tout cela, Richelieu est bien loin d'être un révolutionnaire ; il entend faire valoir des droits anciens et légitimes et pour justifier juridiquement ses projets, il fait appel aux légistes. L'un de ses conseillers lui rédige un mémoire sur cette question : *Quel est le plus sûr moyen pour réunir à la France les duchés de Lorraine et de Bar ?*

> L'Empereur, y est-il dit, n'a aucun droit sur les terres qui sont en deçà du Rhin, que par usurpation, d'autant que cette rivière a servi de bornes à la France..., cinq cents ans durant. Et quand le comté de Champagne a été réuni à la Couronne par le mariage de l'héritière de Champagne avec Philippe le Bel, il fit un traité à Vaucouleurs avec l'empereur Albert et les prélats et barons de l'Empire, par lequel il est dit que les limites de la France seront jusqu'à la rivière du Rhin, ainsi que d'ancienneté [3].

De nombreux écrits juridiques furent publiés par les légistes pour rendre populaires les projets de Richelieu et les expliquer. D'aucuns de ces factums sont accompagnés d'une carte de l'Austrasie « le vrai et primitif héritage de la couronne de France », et partout on pose en principe intangible que le Rhin, l'ancienne limite de la Gaule, doit être aussi la limite de la France, le *regnum Francorum* de Clovis.

En 1642, l'un de ces publicistes, Chantereau-Lefèvre s'applique à démontrer que pour que la paix soit établie pour tou-

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVII[e] siècle*, p. 70.
2. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2[e] part., p. 291.
3. Voyez ci-dessus, p. 186; Cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, pp. 273-274.

jours entre les Français et les Allemands, il faut à la Monarchie française sa véritable limite, le Rhin. « Le rétablissement de ces bornes, conclut-il, donnera une paix honorable et sûre, non seulement à la France, mais à toute la République chrétienne, qui a été incessamment troublée depuis sept vingts ans par ceux qui ont envahi sur la couronne franc-gauloise quantité de beaux et importants États[1]... »

On le voit, les légistes et les politiques comprenaient comme aujourd'hui, que la grande affaire occidentale était la question du Rhin, et que la paix ne pouvait être assurée à l'Europe, que par le rétablissement des frontières naturelles de la France, qui sont celles de l'ancienne Gaule : « Jusqu'où allait la Gaule, répétait Richelieu, jusque-là doit aller la France. »

En ce temps-là, l'empereur Ferdinand II devint, pour un instant, le maître de toute l'Allemagne. Il avait battu l'Électeur Palatin Frédéric ; les trois Électeurs ecclésiastiques lui étaient dévoués, ainsi que les autres princes de la Ligue catholique. Les princes protestants de Saxe et de Brandebourg étaient forcés de reconnaître son autorité et de marcher avec lui. Ses armées avaient ravagé les pays rhénans, pénétré jusqu'en Lorraine. Il se crut assez fort pour sévir contre les féodaux qui avaient trouvé commode de se faire protestants pour s'approprier les biens des églises et des monastères. Lorsque le fameux Édit impérial du 6 mars 1629, ordonna la restitution de tous les biens confisqués, ce fut un émoi général chez les usurpateurs. Éperdus, ruinés, ils appelèrent à leur secours le roi de Suède, Gustave-Adolphe, et les Hollandais.

Gustave-Adolphe accourt, signe un traité d'alliance avec la France, bat Tilly à Breitenfeld, près de Leipzig, le 17 septembre 1631, s'avance sur le Rhin par Wurtzbourg et Francfort, prend Mayence, Spire, Worms, Mannheim. Puis, l'on voit avec stupeur le roi de Suède, grisé par le succès, s'installer à Mayence, avec sa cour et son chancelier Oxenstiern, recevoir les hommages empressés des principicules allemands, s'allier aux Hollandais, distribuer des fiefs à ses fidèles. Il semble le souverain de

1. Cité par Alb. Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 275.

l'Allemagne toute entière. Il refuse avec morgue d'évacuer Mayence, à la demande de Melchior de l'Isle, l'envoyé du roi de France. De quel côté Gustave-Adolphe va-t-il maintenant porter ses armes ?

Sur le conseil de Richelieu, Louis XIII vint en Lorraine, bien plus pour surveiller de près son dangereux allié que pour s'entendre avec lui. Gustave-Adolphe chercha à pousser le Roi « en l'attaque de Bourgoigne (Franche-Comté), Luxembourg, Flandres ou Alsace », et Richelieu, dans le Conseil du 6 janvier 1632 parut un instant décidé à saisir cette occasion « de reculer les frontières de la France jusqu'aux limites géographiques de l'ancienne Gaule[1] ». Les princes protestants affirmaient au Cardinal que s'il soutenait leur cause contre la maison d'Autriche, ils remettraient au Roi de France « tout ce qu'ils tenaient en deçà du Rhin ». Dès lors, Richelieu fit ressortir, dans un mémoire adressé à Louis XIII, « qu'il semblait que les avantages du Roy étoient grands en ce parti, et le péril petit... Il étendrait son royaume jusqu'au Rhin, sans coup frapper ».

Mais il fallait d'abord ouvrir la route, c'est-à-dire s'emparer de la Lorraine, dont le duc Charles IV avait pris le parti de l'Empereur. « Cela fait, ajoutait Richelieu quelques semaines plus tard, on pourrait insensiblement étendre les bornes de la France jusqu'au Rhin, et être en état, peu après, de prendre part à la Flandre, si par un soulèvement général ou débris manifeste des affaires d'Espagne, on voyait, au printemps, qu'il y eût occasion de le faire[2]. »

Et pourtant, Richelieu hésita au dernier moment, à cause de l'insécurité que lui présentait l'alliance protestante. Il se rappelait les princes allemands, sous Henri II et Henri IV, répugnant à voir leur alliée, la France, que pourtant ils appelaient, s'approcher de l'Allemagne. Il eut d'autant plus raison de craindre, de leur part, un revirement d'opinion qu'ils semblèrent bientôt favoriser non point les ambitions françaises, mais les visées de Gustave-Adolphe qui manœuvrait pour se tailler un royaume protestant sur le Rhin et annexer ce pays à la cou-

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2e part., p. 307.
2. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 273.

ronne de Suède. Et voilà pourquoi, dans les négociations qui s'engagèrent alors entre Gustave-Adolphe et la Ligue catholique allemande pour les bases d'une alliance, le duc de Bavière, Maximilien, demanda au roi de Suède, comme condition préalable, l'évacuation des provinces rhénanes ; et pourquoi aussi Gustave-Adolphe ne voulut point y consentir. Pour échapper aux Suédois, l'archevêque Electeur de Trèves se mit, le 9 avril 1632, sous le protectorat de la France, puisque, disait-il, l'Empereur était dans l'impuissance de protéger ses États. Il enjoignit à tous ses sujets et « affidez », de reconnaître le sérénissime roi de France, Louis, pour « son seigneur assistant[1] ».

Ainsi, sous la poussée des événements, les combinaisons de la politique se trouvaient bouleversées : les protestants se rattachaient à Gustave-Adolphe, prince protestant, plutôt qu'à Louis XIII, roi catholique, et l'archevêque de Trèves, prince catholique se jetait dans les bras du roi de France, allié des protestants. Richelieu, dans cet *imbroglio*, pensa sagement que la question rhénane n'était mûre ni pour Gustave-Adolphe ni pour la France. Il crut prudent d'attendre et de confier la réalisation de ses espérances à la diplomatie, au temps et, si besoin était, au prestige des armes : il se tenait prêt à agir.

1. MARIÉJOL, *op. cit.*, p. 308.

VI

L'ALSACE PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS JUSQU'EN 1643

Frédéric Masson racontant les origines de l'Académie française, a tracé de la Monarchie capétienne le plus bel éloge qu'on puisse faire du gouvernement d'un pays, dans cette page aussi éloquente que justifiée :

> La Monarchie ne connaissait point, en matière d'institutions, la génération spontanée : c'est pourquoi ce qu'elle fondait était de durée. Ce n'était pas du cerveau d'un politicien, sous un coup de foudre ou par une illumination de ce qu'il croit être du génie, que s'échappait, parée de ses grâces neuves, une loi d'ailleurs inapplicable ou ruineuse ou meurtrière. La monarchie... attendait, pour l'ordinaire, que par lentes stratifications, une institution, sous l'action des besoins, se fût d'elle-même agglomérée ; que des tentatives et des essais eussent montré comment tel ou tel établissement pourrait être utile à la nation, profitable à ses intérêts et, par là même, à la gloire du Roi. Alors, non sans des tâtonnements, elle se déterminait à des adoptions, des incorporations, et si l'on veut, des créations ; le plus souvent ce n'était là qu'un mot. Bien antérieurement à l'acte royal qui lui donnait une forme légale, l'organe existait, créé par la fonction[1]...

Ces observations s'appliquent à la conquête de l'Alsace aussi bien qu'à la création de l'Académie : le traité de Westphalie, en 1648, ne fera que sanctionner pour ainsi dire, et faire entrer dans le droit international un état de choses préexistant et déjà

1. Fréd. Masson, *l'Académie française*, p. 1.

admis par tous. Les populations de l'Alsace dont nous avons fait ressortir, plus haut, les origines et l'amalgame ethnique, formaient, par la constitution physique de leur habitat et sous la suzeraineté impériale, une mosaïque de villes libres, de principautés laïques et ecclésiastiques qui n'avaient guère de commun que leur dialecte germanique. C'est à peine si les malheurs publics supportés en commun leur avaient donné quelque conscience de leur solidarité morale. Elles en tirèrent toutefois la leçon, chaque jour plus évidente, que leur protecteur féodal, l'Empereur, leur suzerain, ne fut jamais en état de les protéger contre une agression étrangère, ni, comme une magistrature supérieure émanée de Dieu, capable de leur assurer l'ordre et la paix à la place de leurs querelles intestines. Aussi, durant les effroyables guerres de Religion, l'Alsace qui, en grande partie, avait adopté la Réforme, ne trouvant plus dans l'Empereur qu'un persécuteur, se tourne du côté de la France. Elle recherche l'alliance ou la protection de nos rois, et ceux-ci ne se font pas faute de répondre à son appel. Leur politique à l'égard de ce pays désemparé, consiste à combiner patiemment les anciens droits naturels et historiques auxquels ils ne renoncèrent jamais, avec les vœux et la volonté des habitants que le hasard des héritages féodaux, quand ce ne fut pas un acte de brigandage, avaient séparés du royaume des Francs — par conséquent de la France, — pour leur imposer cette longue domination autrichienne qui leur rappelait celle des Alamans des temps mérovingiens.

Après Henri II, Henri IV se montra particulièrement habile dans ses rapports avec les protestants alsaciens et leur métropole, Strasbourg. « C'est sous son égide bienveillante, dit l'érudit historien de l'Alsace, Rodolphe Reuss, que cette contrée a pu passer dans une tranquillité à peu près complète les années de 1600 à 1610, les seules d'une paix continue qu'elle ait connues, dans ce siècle si néfaste pour elle. Les Alsaciens ne furent point ingrats et le souvenir du « grand Henri » fut invoqué lorsque, plus tard, les États protestants d'Alsace eurent de nouveau recours à Louis XIII contre la tyrannie autrichienne[1].

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 45.

Ce furent, à la fois, cette attitude protectrice et bienveillante de nos rois et les atrocités commises en Alsace par les hordes allemandes, à quelque parti qu'elles appartinssent, qui jetèrent définitivement les Alsaciens dans les bras de la France. Les villes libres et les petites principautés disséminées dans la vallée de l'Ill, trop faibles par elles-mêmes, incapables d'union, étaient à la merci des ravageurs de toute confession. Forcées d'aliéner leur liberté et de se placer sous un glaive protecteur, elles choisirent le roi de France, leur allié séculaire, plutôt que l'Empereur, faible et lointain, contre lequel elles avaient, d'ailleurs, toujours lutté pour s'affranchir du joug féodal détesté. « Ainsi, dès le milieu du XVI[e] siècle, dit encore Rodolphe Reuss, l'ombre de la puissance française se projette, avant-coureur des événements futurs, sur la carte de l'Alsace [1]. »

En 1631, Richelieu refusa l'offre de l'Alsace que lui fit Gustave-Adolphe, parce que ce dernier en faisait le gage de la consolidation des Suédois sur le Rhin. Mais le ministre avisé profita, avec empressement, des avances de l'Électeur de Trèves pour mettre des garnisons françaises à Philippsbourg, en face de Germersheim et à Ehrenbreitstein, en face de Coblence. Il obtint aussi de l'Électeur de Cologne la forteresse de Dinant, dans l'évêché de Liége. Mais, avec quelles précautions l'habile ministre opère ces prises de possession des forteresses ! Avec quel soin et quelle insistance il recommande à ses négociateurs, — qui s'en vont, la bourse à la main, — de traiter la question des places, « si délicatement qu'il paraisse que le Roy n'en fasse aucune recherche, et que les Électeurs soient amenés à les offrir d'eux-mêmes [2] ».

Par ces habiletés diplomatiques, par cette méthode lente, mais ferme et résolue, la France s'avance graduellement, sûrement et sans guerre, vers le Rhin et elle s'établit en Lorraine. Les traités de Vic et de Liverdun (1632) lui donnent Marsal, Stenay, Jamatz et Clermont. En même temps, et dès 1631, Richelieu envoie à Strasbourg un agent spécial, Melchior de l'Isle, pour confirmer à la ville sa protection bienveillante. Il offre au Conseil un

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVII[e] siècle*, p. 42.
2. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2[e] part., p. 309.

secours pécuniaire pour relever les finances municipales épuisées.

« Melchior de l'Isle, dit Reuss, autrefois professeur à Bâle, sa ville natale, et protestant lui-même, allait être bientôt le premier de la longue série des diplomates que, pendant un demi-siècle, le gouvernement royal entretient, à poste fixe, à Strasbourg, afin d'y représenter ses intérêts, d'y gagner les esprits et de préparer, peut-être dès ce moment, les solutions entrevues dans l'avenir. Le secrétaire du Conseil des Quinze, Josias Glaser, fut donc envoyé en mission secrète à Paris, au mois de juillet 1631, pour y obtenir un prêt de trente mille florins. Sa demande fut accordée de la façon la plus gracieuse, et cet emprunt fut le premier lien effectif entre la France et la petite République. » Juste au moment où Glaser rentrait à Strasbourg, on apprit la victoire décisive de Gustave-Adolphe sur Tilly, à Breitenfeld; la joie fut à son comble dans tous les rangs de la société.

L'année suivante, en février 1632, Louis XIII envoie à Strasbourg le sieur Magnien qui expose aux Strasbourgeois le désir de son maître de les voir « demeurer fermes et stables à son service et, en honorant le roi de Suède comme ils font, de garder à Sa Majesté (le roi de France) le rang et la dignité dans leurs cœurs et en leurs affaires, telle qu'il lui appartient et à sa Couronne ».

Un peu plus tard, le Roi renouvelle aux Strasbourgeois l'assurance de sa bienveillance. Il leur fait assurer, par Melchior de l'Isle, que les protestants ne seront jamais troublés dans leur croyance et l'exercice de leur culte[1]. Puis, c'est un troisième envoyé, La Grange-aux-Ormes, qui vient raffermir la confiance des Strasbourgeois dans le roi de France, qui ne portera aucune atteinte à leurs libertés et les protégera efficacement contre les soudards allemands qui pillent et rançonnent tout le pays.

Le cardinal, que l'ambition du roi de Suède commence à inquiéter, se hâte, dès juillet 1632, d'envoyer des troupes en Lorraine et en basse Alsace, sous les ordres du maréchal d'Effiat et du comte de la Suze; il fait occuper Wissembourg et Landau,

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 74.

en même temps que les places de l'Électorat de Trèves. Mais les généraux de Gustave-Adolphe, le rhingrave Otton-Louis et Gustave Horn, promènent toujours la torche incendiaire dans la haute Alsace, terre impériale. Les chroniqueurs du temps font la remarque que l'armée française de la basse Alsace s'abstient de tout dégât, tandis que les régiments suédois se signalent, dans toute la vallée de l'Ill, par leur vandalisme et leur barbarie.

Plusieurs fois vainqueur en Allemagne de Tilly et de Maximilien de Bavière, Gustave-Adolphe parle maintenant avec une arrogance dont Louis XIII et Richelieu sont de plus en plus troublés. Que serait-il advenu d'une ambition ainsi déchaînée, si Gustave-Adolphe, vainqueur encore une fois de Wallenstein à Lutzen, en 1632, n'eût été enseveli dans son triomphe ? Sa mort fut une délivrance aussi bien pour son alliée, la France, que pour ses ennemis, les Impériaux et les catholiques allemands.

Mais la guerre n'en continua pas avec moins de fureur de part et d'autre. Saverne, Colmar, Belfort, les dernières places restées aux Impériaux, sont forcées de capituler, à la fin de 1632. Les protestants brûlent les églises et les couvents[1]. En 1633, disent les *Annales des Franciscains de Thann*, « tantôt les Impériaux viennent battre les Suédois, et tantôt les Suédois reviennent battre les Impériaux : c'est un massacre sempiternel ». Le Rhingrave Otton-Louis fit martyriser les catholiques de Rouffach et des environs, dans des conditions d'atrocité inouïe. Rodolphe Reuss, après avoir résumé ces horreurs ajoute : « La froide cruauté, l'âpre soif de vengeance qui se manifestèrent, de part et d'autre, ont gravé d'une manière ineffaçable cet épisode lugubre dans les souvenirs des populations de ces contrées[2]. »

Redevenu le maître de la situation politique, Richelieu sentait grandir chaque jour son influence. Tous les partis n'ont plus d'espoir qu'en lui ; catholiques et protestants sollicitent son intervention ; de toutes parts on appelle la France. Le cardinal

1. *Chronique de Guebwiller*, p. 273, citée par Reuss, t. I, p. 78.
2. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, pp. 79 et 119.

ne veut rien précipiter, rien brusquer ; plus le mal sera grand, plus il deviendra l'homme indispensable ; tant que les Impériaux ne seront pas réduits à merci, il engage les protestants à continuer la guerre ; il leur fournit des subsides ; il envoie le gouverneur de Verdun, Dupas de Fauquières, « exhorter instamment l'Électeur de Saxe à prendre la direction de la guerre, à se concerter avec Oxenstiern et à ne faire ni paix ni traité sans le consentement de la France ». Fauquières a mission de dire au chancelier suédois « que le roi Louis XIII n'épargnera rien pour défendre les Suédois et les protestants confédérés contre la maison d'Autriche et même, que, pour le bien commun, il « ne refuseroit pas de se charger de la garde de quelques places avec charge de les rendre par la paix ». Les places qui conviendraient le mieux à la France « étoient Benfeld, Haguenau, Schlestadt et Brisach, s'il étoit pris, et autres principaux lieux de l'Alsace au deçà du Rhin ; Trarbach sur la Moselle et Kreutznach[1] ». Sur ces bases, une convention nouvelle est conclue entre la France et la Suède, en 1633.

Dans les premiers jours de 1634, Richelieu eut à faire un pas plus décisif. Le comte de Salm, administrateur de l'évêché de Strasbourg, « croyant ne plus pouvoir se maintenir longtemps dans Saverne, et se voyant à la veille de perdre également Haguenau, préféra les remettre entre les mains du roi de France plutôt que de les voir tomber au pouvoir de la Suède[2] ». Les troupes françaises qui occupaient déjà Ingwiller, Bouxwiller et d'autres petites places, entrèrent à Saverne et à Haguenau, en janvier 1634. Les Suédois, bien que maîtres de Schlestadt et de Benfeld, laissent faire, à cause de leurs difficultés avec la Pologne, pour lesquelles ils ont besoin de l'appui de la France. Dans le même temps, Richelieu essayait de corrompre le chef même des Impériaux, Wallenstein, en lui offrant un subside d'un million et la promesse de la couronne de Bohême ; le 25 février 1634, au cours de ses louches intrigues, Wallenstein fut assassiné.

A force de souplesse et de fermeté, Richelieu était à peu près

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2e part., p. 310.
2. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 80.

parvenu à ses fins. Ses principaux adversaires avaient été, non point ses ennemis, mais ses alliés, Mansfeld et Gustave-Adolphe. A présent, voilà que surgit, à la tête des Suédois, un nouvel aventurier non moins terrible et aussi peu sûr, Bernard de Saxe-Weimar. Celui-ci ravage tout, en Bavière et sur la rive droite du Rhin, avec son allié, le maréchal de Horn, chef de l'armée des Pays-Bas. Richelieu le flatte ou le ménage, négocie sans relâche l'occupation de nouvelles places fortes, en prévision des événements. Il oblige le duc de Lorraine, Charles IV, à recevoir des garnisons françaises à Nancy, à Sierck, à Bitche, à La Mothe. Il prend sous sa protection la forteresse de Montbéliard, l'évêque de Bâle, l'abbaye de Lure. L'Électeur de Cologne a recours à lui et lui promet éventuellement des places fortes. Les Suédois ayant occupé Philippsbourg que l'Électeur de Trèves lui avait promise, Richelieu informe ses terribles alliés, qu'en échange et à défaut, il accepterait volontiers Benfeld, Schlestadt et Colmar[1]. Mais voilà que la Diète, mise en éveil, se réunit à Francfort, le 11 mars 1634, et trouve que les Français avancent trop. On les aime bien, mais de loin ; on aime surtout leur argent tout seul et sans eux. Soudain, Bernard, protecteur de la Diète, est battu par les Impériaux à Nordlingen, en septembre 1634 : aussitôt, les princes protestants et Oxenstiern font volte-face et se tournent avec anxiété du côté de la France ; ils envoient une ambassade, pour supplier Louis XIII de « se déclarer ». Décidément, on ne peut pas se passer des Français : c'est tout ce que voulait Richelieu.

Déjà, les villes du Palatinat, Kaiserslautern, Neustadt, Mannheim, redoutant les troupes suédoises battues et moins disciplinées que jamais, avaient accepté volontiers des garnisons françaises qui y apportaient de l'argent et la sécurité. Sur l'ordre du Cardinal, le vieux maréchal de La Force vint se poster en avant de Haguenau, tandis que son fils se cantonnait à Saverne, avec une armée de réserve. Les populations accueillirent ces troupes avec enthousiasme. A dater de ce jour, les destinées de l'Alsace étaient entre les mains de la France. Richelieu jugea

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 2ᵉ part., p. 313.

que le moment était venu d'en finir et de ne pas résister davantage aux sollicitations universelles qu'il avait lui-même provoquées. Melchior de l'Isle signe, en son nom, à Francfort, le 9 octobre 1634, une convention par laquelle le Rhingrave Otton-Louis et le chancelier suédois Oxenstiern abandonnent toute l'Alsace à la France. Les principales places de l'Alsace, sauf Strasbourg, sont mises « sous la protection de Sa Majesté très Chrétienne[1] ».

Le lendemain 10 octobre, le résident français avise le margrave Guillaume de Bade, commandant les troupes Impériales dans la Haute Alsace, que le roi de France prend possession de Colmar et de Schlestadt. Le 22, on signe à Worms une convention en vertu de laquelle, dès que le Roi prendra ouvertement part à la lutte, en faveur des protestants, toutes les autres places de l'Alsace, même Brisach, lui seront remises, et ses troupes auront libre passage sur le pont de Kehl, « la garde dudit pont demeurant toujours à ceux de la ville de Strasbourg[2] ».

Il est stipulé, il est vrai, qu'après la cessation des hostilités les garnisons françaises seront retirées, mais la paix était loin, et d'ici là, pour son entrée en campagne, la France gardait toute la ligne du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence[3]. L'Alsace était à la France : ainsi l'avait voulu la force des choses. Lorsqu'en janvier 1635, le duc Henri de Rohan y arriva, les Impériaux n'occupaient plus que Rouffach et Riquewihr qui furent vite enlevées ; Strasbourg fut déclarée neutre ; Benfeld garda provisoirement sa garnison suédoise.

Des échecs militaires vinrent pourtant assombrir la joie de Richelieu. Les Espagnols prirent Philippsbourg et Sierck, en 1635 ; l'archevêque Électeur de Trèves fut fait prisonnier dans dans son palais archiépiscopal. Le traité de Prague du 30 mai 1635 rétablit les affaires de Ferdinand II, en le réconciliant avec les protestants. Le moment était venu pour Richelieu d'intervenir enfin par les armes. Oxenstiern vint à Compiègne

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, pp. 133-134.
2. Mariéjol, *op. cit.*, p. 315.
3. Rod. Reuss, *op. cit.*, t. I, pp. 82-83.

où un nouveau traité d'alliance avec la Suède fut conclu, le 28 avril 1635. La France gardait ses positions en Alsace, mais elle garantissait aux Suédois, Mayence, Worms et Benfeld.

Le 19 mai, Richelieu envoie un héraut d'armes à Bruxelles déclarer la guerre à l'Espagne. Quant à l'empereur Ferdinand, Richelieu lui fait offrir, en secret, d'abandonner l'alliance suédoise s'il consentait à céder l'Alsace à la France[1].

L'Empereur, borné, ne sait pas faire le sacrifice nécessaire. Alors, c'est la guerre. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 26 octobre 1635, Louis XIII s'engage à fournir à Bernard de Saxe-Weimar un subside annuel de quatre millions de livres, moyennant quoi, le duc entretiendra une armée de 18.000 hommes au service de la France. En sus de cette somme, il aura, après la guerre, 1.500.000 livres de revenus en France, et « Sa Majesté donne et délaisse audit sieur duc le landgraviat d'Alsace, y compris le bailliage de Haguenau, pour en jouir sous le titre de *landgrave d'Alsace*, avec tous les droits qui ont appartenu cy-devant à la maison d'Autriche[2] ».

Ces engagements signés, Richelieu porta sans retard son attention sur les Pays-Bas espagnols. Par un accord avec le stathouder de Hollande, Frédéric-Henri de Nassau, ces Pays-Bas furent partagés d'avance. La France s'adjugea le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainaut, l'Artois et une partie des Flandres. Les Provinces-Unies devaient recevoir Anvers, Malines, le Brabant, le pays de Waës et une autre partie des Flandres.

Malheureusement, à la fin de 1635, les événements militaires contrarièrent ces projets. Les Impériaux reprirent même une portion de l'Alsace. Saverne dut ouvrir ses portes au comte de Gallas qui s'avança, en ravageur, jusque sur les limites de la Bourgogne et de la Champagne. De 1636 à 1638, pendant deux ans, l'Alsace subit, outre les horreurs de la guerre, celles de la famine. Contributions de guerre arrachées par l'emprisonnement et l'emploi des instruments de torture ; pillages et incendie des églises et des maisons privées. Les survivants de la misère,

1. Mariéjol, dans Lavisse, *Hist. de France*, t VI, 2e part., p. 316.
2. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle* t .88.

des massacres ou des mauvais traitements, mouraient de la faim, de la peste, de la rage; on mangea de la chair humaine. On faisait une sorte de pain avec des glands pulvérisés. Le long des chemins, on trouvait des cadavres, la bouche pleine de racines et d'herbes qu'ils avaient essayé de dévorer[1]. « Pour arracher aux malheureux paysans leur dernier écu enterré dans un coin de la chaumière, les barbares n'hésitent pas à leur faire subir les tortures les plus horribles. Ils les rôtissent dans leurs fours, les suspendent par la barbe ou les parties honteuses, les fument dans leurs cheminées, leur entonnent de l'urine de vache, leur arrachent les ongles avec le chien de leurs pistolets... » Et ces atrocités sont attestées par des documents contemporains dont la véracité est irrécusable[2].

Bernard de Saxe-Weimar, maître du pays qu'il tyrannise et détruit, n'écoute aucune remontrance du gouvernement français. Richelieu veut, en vain, lui enlever son titre de landgrave d'Alsace. C'est pis encore après que, le 3 mars 1638, Bernard a remporté sur les Impériaux sa victoire de Rheinfelden et qu'il s'est emparé de Brisach, le 17 décembre suivant. Et pendant ce temps les malheureux Alsaciens ne cessent de tourner leurs regards du côté du roi de France, leur seul espoir.

En septembre 1638, le gouverneur français de Schlestadt fait célébrer solennellement par la population la naissance du Dauphin de France. Le Magistrat de Strasbourg, à l'occasion du même événement, écrit à Louis XIII une lettre de félicitations, dans laquelle il promet « de témoigner ses devoirs et très humbles services à Mgr le Dauphin, quand Sa Majesté, chargée d'années et de triomphes, aura reçu la dernière couronne de gloire et d'immortalité qui lui est acquise et préparée au ciel[3] ».

Mais Bernard, en dépit de son arrogance, se sent détesté comme un monstre; il se rend compte que, sans l'appui du roi de France, son autorité en Alsace demeure très précaire. Alors, il tente un rapprochement; il se déclare prêt à renoncer à ses pensions et à ses conquêtes, sous la seule condition que le Roi

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, pp. 129 à 132.
2. R. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 115.
3. Lettre du 6 octobre 1638, dans Rod. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 97.

le reconnaisse définitivement « landgraf et prince de l'Alsace inférieure et supérieure et lui cède les places fortes occupées par Sa Majesté ». Il demande, de plus, à posséder ces pays à titre héréditaire et il exprime le désir que la France ne signe point de traité de paix où cette possession ne lui soit garantie[1]. Richelieu, on le conçoit sans peine, était loin de songer à retirer les garnisons françaises de Colmar, de Schlestadt, de Saverne et de Haguenau; Strasbourg, ville libre, ne tenait pas, de son côté, à voir le prince saxon devenir trop puissant en Alsace.

En réponse à ses demandes, Louis XIII envoie à Bernard, au printemps de 1639, le baron d'Oysonville, avec ordre de lui parler « avec fermeté et modération ». Les pourparlers sont difficiles. Le roi demande à Bernard, à titre d'allié et d'ami, de lui céder la forteresse de Brisach qui gardait l'un des passages du Rhin les plus fréquentés et les plus faciles. Bernard refuse net : c'est presque une rupture. Richelieu se trouvait de nouveau aux prises avec l'insécurité de ses alliances protestantes. Le hasard le servit à merveille : Bernard mourut subitement, à Neuenbourg, le 18 juillet 1639.

Les lieutenants de Bernard de Saxe-Weimar passèrent sous les ordres du duc de Longueville et du maréchal de Guébriant. Le baron d'Oysonville devint l'auxiliaire du major-général d'Erlach, gouverneur de Brisach, qu'il fut secrètement chargé de surveiller, avec le titre de lieutenant du Roi, intendant de justice, police et finances de l'Alsace, du Brisgau et du Sundgau[2]. Une foule de familles féodales que la guerre avait exilées, furent autorisées à rentrer en Alsace, sous la seule obligation de prêter à Louis XIII le serment de fidélité[3].

Quant à la République de Strasbourg qui avait gardé la neutralité durant les dernières guerres, elle se vit, en quelque sorte, répudiée et rejetée de l'Empire par la maladresse de Ferdinand III. Celui-ci, voulant punir Strasbourg de lui avoir refusé le passage du Rhin, lui marqua son déplaisir en ne la convoquant pas à la Diète impériale de Ratisbonne, en juillet 1640,

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 93 et suiv.
2. R. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 97.
3. R. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 99.

tandis qu'il affectait d'y convier même des villes d'Alsace qui avaient des garnisons françaises. Cette quasi-exclusion de l'Empire rejetait forcément Strasbourg du côté de la France qui faisait tout pour l'attirer à elle.

La mort de Richelieu, le 4 décembre 1642, n'amena aucun changement dans la situation que le grand cardinal avait faite à l'Alsace vis-à-vis de la France. Le Magistrat de Strasbourg écrivit à Mazarin, le 20 janvier 1643, que la ville avait appris le décès « d'un si sage, prudent, heureux et fidèle ministre d'État » avec d'autant plus de douleur « que nous avons perdu en sa mort un très grand patron et bienfaiteur[1] ».

Dans le document qu'on appelle « le testament latin attribué à Richelieu », on lit cette phrase : « Le but de mon ministère a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, de rendre aux Gaulois un roi gaulois, de confondre la Gaule avec la France, et partout où fut l'ancienne Gaule d'y rétablir la nouvelle. »

Albert Sorel fait remarquer que si l'authenticité de ce document est contestée, du moins, au point de vue de la revendication des limites naturelles de la France, l'essentiel est que le rédacteur du XVIIe siècle, quel qu'il soit, ait traduit ainsi la pensée du cardinal. Préoccupé d'honorer sa mémoire, il n'a rien trouvé de plus beau que cette recherche de nos frontières naturelles à proposer à l'admiration des Français[2].

1. R. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 100.
2. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 278.

VII

MAZARIN
LE TRAITÉ DE WESTPHALIE (1648)

Mazarin, recueillant le glorieux héritage de Richelieu, s'efforça de continuer sa politique en Alsace et de maintenir l'alliance de la France avec les Suédois et les protestants d'Allemagne. Dès le 25 décembre 1641, deux ans avant la mort de Richelieu, des pourparlers pour les préliminaires de la paix générale avaient été engagés, à Hambourg, avec les représentants de l'empereur Ferdinand III ; il avait été convenu que le Congrès diplomatique se réunirait en Westphalie, à Munster pour la France et à Osnabruck pour la Suède. Mais les esprits étaient encore trop échauffés ; les affaires de la paix traînèrent en longueur, tandis que celles de la guerre reprirent au contraire une activité plus ardente. C'est la période française de la guerre de Trente ans, le temps des plus retentissantes victoires de Turenne et de Condé. Seulement, les mouvements des armées qui opérèrent en Alsace ou traversèrent ce pays, ne s'effectuaient pas sans entraîner des dégâts matériels et sans causer des préjudices aux habitants. Les Alsaciens, déjà si horriblement foulés par les bandes allemandes, dans les années précédentes, eurent à subir les allées et venues des régiments de Guébriant, de Turenne et de Condé. Ils s'en plaignent à Mazarin qui tâche de les calmer et de les rassurer, leur fait dire que ce n'est qu' « un orage passager », que toutes les guerres

entraînent des désordres qu'on ne peut éviter. Il écrit à d'Oysonville d'exhorter les populations à la patience et de faire son possible pour ne mécontenter personne sans nécessité. Il fait exempter la ville de Strasbourg de toute contribution pour son baillage de la Wantzenau ; il charge Turenne de réprimer énergiquement les incursions des Lorrains en Alsace. Enfin, le départ de Guébriant qui put repasser sur la rive droite du Rhin et reprendre l'offensive, ramena la tranquillité et la confiance chez les Alsaciens.

Les armées françaises, partout victorieuses après Rocroy (19 mai 1643), Thionville (4 août 1643) et la rude bataille de Fribourg-en-Brisgau (26 août 1644), s'emparent de Spire, Worms et Mayence ; le prince de Condé écrit dans sa relation : « Le Rhin est retourné à ses anciens maîtres qui, depuis la seconde race de nos rois, l'avaient perdu par leurs dissensions et leurs guerres civiles. »

Les Français pénètrent en Bavière et chassent l'Électeur ; Ferdinand III ne se sent plus en sécurité dans Vienne même. Il presse alors les négociations entamées depuis longtemps, mais que, jusqu'ici, il avait systématiquement ralenties, dans l'espoir de voir tourner la chance des armes. Ses diplomates n'ignoraient rien des prétentions territoriales de la France sur le Rhin, bien que nos ambassadeurs ne les eussent pas encore nettement formulées. Mais l'opinion publique s'était prononcée depuis longtemps ; chaque jour, paraissent des plaidoyers historiques et juridiques qui poussent Mazarin à garder nos conquêtes, qui ne sont que la reprise d'anciens territoires français indûment détachés de la Couronne. Dès 1643, Jacques Cassan, avocat du Roi au Présidial de Béziers, publie un mémoire intitulé : *La Recherche des droits du Roy et de la Couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers*. Cassan soutient la thèse suivant laquelle toute la ligne du Rhin est la limite historique de la Monarchie française depuis Clovis :

Les Francs ont hérité des Gaules et de toutes leurs annexes ; ils ont donc à réunir la Savoie et Nice ; ils ont à reprendre la Lorraine, car elle est des territoires en deçà du Rhin, *qui ont été usurpés sur la France*.

Quelque nom qu'il eût, ajoute notre légiste, il faisoit toujours une riche pièce de la Couronne de France. C'était une pierre précieuse, tirée de la même roche et de la même mine, comme un or sorti de la substance de la même terre... Il faut y ajouter les Flandres et les Pays-Bas, car Jules César les a comprises dans le domaine gaulois...

Ce sont les bornes, ajoute-t-il, que la nature semble avoir mises de sa propre main et que les anciens rois, auxquels est dû l'établissement de cette Monarchie, donnèrent à l'État[1].

Lefèvre-Chantereau que nous avons déjà cité, publie, en 1644, un nouveau mémoire : *Si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres d'Empire*. Il y soutient que le Roi doit reprendre l'ancien royaume d'Austrasie dont le royaume de Lorraine (Lotharingie) n'est qu'un débris, et que ce royaume a toujours fait partie de la France, le *regnum Francorum;* « que le gouvernement de la reine, mère du Roi, avait donc des raisons pour retenir la Lorraine et revendiquer d'autres terres entre Rhin et Meuse, comme le bas Palatinat, les duchés de Berg et de Juliers, les évêchés de Liége, de Mayence et de Trèves, *prenant partout le Rhin pour borne de la France*, sans que le corps germanique pût se plaindre qu'on blessât son intégrité, puisque dans l'origine, ces pays ne faisaient pas partie de l'Allemagne ».

Le devoir des négociateurs pour la France leur était ainsi tout tracé et Mazarin leur donna avec précision des instructions qu'ils ne devaient faire connaître qu'au moment opportun.

A Munster, le 4 décembre 1644, les plénipotentiaires impériaux remirent un avant-projet de traité de paix ; les premières contre-propositions françaises sont du 24 février 1645. Puis, ce furent, tout le long des années suivantes, un chassé-croisé de notes diplomatiques et de discussions juridiques, au cours desquelles nous voyons, pour la première fois, le 7 janvier 1646, les ambassadeurs français préciser avec fermeté leurs demandes dans une note où la France réclame : « l'ancienne Austrasie, les Trois-Évêchés, la haute et la basse Alsace, le Sundgau, le Brisgau et Brisach, Philippsbourg et les quatre villes fores-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 277.

tières du Rhin, Rheinfelden, Sæckingen, Lauffenbourg et Waldshut [1] ». Suivant un dicton bien connu, on demandait le plus pour ne pas être réduit à se contenter du moins. L'Empereur déclara qu'il ne céderait jamais l'Alsace, à plus forte raison le Brisgau, sur la rive droite du Rhin, bien qu'il fût occupé par les troupes françaises.

Turenne, qui avait chassé les Espagnols et les Impériaux de l'Alsace et du Palatinat, passa l'hiver de 1646 en Alsace, « pays, lui écrivait Mazarin, qui n'appartient pas moins au Roy que la Champagne ». En même temps, Mazarin n'oubliait pas les intérêts de la France dans le Nord ; l'acquisition de la Belgique lui tenait non moins à cœur que celle de l'Alsace :

L'on aurait, écrit-il, le 20 janvier 1646, à son ambassadeur, le comte d'Avaux, étendu les frontières jusqu'à la Hollande, et, du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut beaucoup craindre, jusques au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace et par la possession du Luxembourg et de la comté de Bourgogne (Franche-Comté)... Ce serait sortir avec tant de fruit et de réputation de la présente guerre, que les plus malins seroient bien en peine d'y trouver à redire ; tant de sang répandu et de trésors consommés ne pourroient être tenus par les plus critiques que fort bien employés, quand on verroit annexé à cette Couronne tout l'ancien royaume d'Austrasie [2].

En avril 1646, Ferdinand fit savoir qu'il consentait à l'abandon de ses possessions dans la haute et la basse Alsace contre une indemnité de cinq millions de rixdales à payer aux archiducs. Par contre, la France devait renoncer au Brisgau, à l'Ortenau, aux quatre villes forestières [3]. Mais on chicana sur de nombreux points de détails. Le 19 juillet 1646, les plénipotentiaires français signèrent avec l'Électeur de Trèves, qui était en même temps évêque de Spire, un traité particulier qui accordait au roi de France le droit de garnison permanente dans sa forteresse de Philippsbourg [4].

Les opérations de guerre continuaient toujours, et par ses

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 142.
2. Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 176 et 270.
3. Rod. Reuss, *op. cit.*, t. I, p. 145.
4. R. Reuss, *op. cit.*, t. I, 150.

avances diplomatiques, Ferdinand semblait vouloir simplement gagner du temps, pour reformer ses armées et négocier des alliances. Mais, le 17 mai 1648, Turenne anéantit à Zusmarshausen la dernière armée impériale, commandée par Melander. Les Français étaient sur l'Isar et sur l'Inn : ce fut l'argument décisif. Ferdinand III autorisa ses ministres à signer la paix, le 24 octobre 1648.

L'article 44 du traité de Munster confirme à la France la possession des Trois Evêchés et de leurs dépendances.

L'article 75 donne l'Alsace à la France; il est ainsi conçu :

Sa Majesté Impériale et Royale, tant pour soi que pour toute la Maison d'Autriche et l'Empire, renonce à tous les droits de propriété, seigneurie, possession et juridiction qu'elle avait en la ville de Brisach, au landgraviat de la haute et basse Alsace, au Sundgau et en la préfecture provinciale des dix villes impériales sises en Alsace, savoir : Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Landau, Oberenheim, Rosheim, Munster en la vallée Saint-Grégoire, Kaisersberg et Turkheim, et en tous les cantons qui en dépendent, lesquels droits elle transporte au Roi très Chrétien et à son royaume.

L'article 79 dit :

L'Empereur, l'Empire et l'archiduc Ferdinand-Charles quittent et dispensent les ordres, magistrats, officiers et sujets desdits lieux et seigneuries, de la servitude et des serments par lesquels, jusqu'à ce jour, ils leur avaient été obligés et sujets à la maison d'Autriche, et les remettent et obligent à la sujétion, obéissance et fidélité du roi de France; et ainsi établissent cette Couronne en une pleine et juste souveraineté, propriété et possession d'iceux; renonçant à perpétuité pour eux et les leurs, à tous les droits et prétentions qu'ils y avaient; s'obligeant d'y faire aussi renoncer le roi d'Espagne et d'en délivrer telles patentes que la France désirera[1].

La ville libre et impériale de Strasbourg n'était pas comprise dans la cession de l'Alsace. En revanche, l'Empereur cédait à la France Brisach, situé sur la rive droite du Rhin, et le droit de garnison à Philippsbourg; c'étaient deux passages du Rhin, les clefs de l'Allemagne mises en nos mains[2].

1. Voir le texte latin dans Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 163.
2. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 40.

Les ratifications du traité de Munster furent échangées seulement le 18 février 1649. Il y avait, alors, une douzaine d'années que les troupes françaises étaient établies dans la plus grande partie de l'Alsace. Aux yeux des populations, le traité de Munster passa pour ainsi dire inaperçu. La conquête militaire était accomplie; la conquête morale, la seule qui soit véritablement durable et valable aux yeux de l'historien, était déjà très avancée; après 1648, elle s'acheva comme par enchantement. Ce fut, comme le rappelait récemment un conférencier alsacien, M. Albert Helmer, la justice française, le maintien des anciennes coutumes et des droits individuels, l'amour de la culture, de la langue et des arts locaux, le respect de la dignité humaine qui attachèrent pour jamais à la France cette race vaillante et loyale. Cinquante ans après le traité de Westphalie, un ambassadeur du roi de Prusse écrivait déjà à son maître : « Il faudrait deux siècles de chaînes pour arracher l'Alsace à la France. »

Aucune violence n'a été faite ni sur les personnes, ni sur les institutions, ni sur les croyances religieuses; nulle atteinte au droit et à la tradition historique. Tout le monde professe qu'en s'annexant l'Alsace, la France ne fait qu'opérer une légitime reprise[1]. Légistes, jurisconsultes, historiographes, diplomates, politiques enseignent cette doctrine qui ne rencontre nul contradicteur. Hugues de Lionne écrit le 7 juin 1659, après le traité des Pyrénées, que Louis XIV, par ses conquêtes, « n'a rien retenu au seul titre de conquête », mais tout au titre de restitution et de réintégration dans les droits de la Monarchie française.

Y eut-il jamais, dans l'histoire des peuples, une conquête plus admirable et plus légitime que celle-là, qui fixa définitivement le sort de l'Alsace et lui assura la paix, qu'elle n'avait jamais connue, jusqu'au jour néfaste de 1871, où les Prussiens, les Barbares modernes, revendiquèrent par violence ce malheureux pays pour le nouvel Empire allemand qu'ils fondaient.

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 276.

CHAPITRE VII

LA FRANCE SUR LE RHIN
AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

I

LA LIGUE DU RHIN.
TRAITÉ DES PYRÉNÉES (1659).

A la faveur des troubles de la Fronde, l'Espagne, qui n'avait pas désarmé en même temps que l'Empire, en 1648, nous reprit Dunkerque et quelques autres places du Nord, succès passagers, mais qui suffirent pour l'encourager à poursuivre activement la guerre dans les Flandres. De 1654 à 1658, on vit aux prises, sur les champs de bataille du Nord, les deux plus grands capitaines de l'Europe, Turenne pour la France, et Condé si honteusement égaré dans le camp espagnol.

Pendant ce temps, Mazarin négociait. L'empereur Ferdinand étant mort en avril 1657, le cardinal reprit, un instant, un projet caressé si longtemps par nos rois, mais toujours en vain : il songea à poser la candidature de Louis XIV à l'Empire. A cet effet, le Roi alla s'installer à Metz, tandis que le maréchal de Gramont et Hugues de Lionne étaient envoyés à Francfort avec mission, — conformément à la tradition, — de prodiguer l'or aux Electeurs : la leçon de François Ier était demeurée lettre morte. On échoua ; Léopold Ier d'Autriche fut élu.

Mazarin dont on a dit que « si son langage n'était pas français, son cœur l'était », eut, du moins, la satisfaction de compléter l'œuvre du traité de Westphalie en entraînant tous les princes rhénans dans l'orbite de la France. Il signa avec eux des arrangements divers, en 1654, puis en 1656, alliances assaisonnées de quelques milliers d'écus; enfin, il forma avec eux, en 1658, la fameuse Ligue du Rhin, dans laquelle entrèrent les Électeurs ecclésiastiques de Trèves, Mayence et Cologne, les trois ducs de Brunswick, les ducs de Neubourg et de Bavière, le landgrave de Hesse, le roi de Suède, comme duc de Brême et de Verden.

C'était une alliance offensive et défensive « pour la paix », qui complétait moralement la conquête de l'Alsace, et la garantissait. Aussi Mazarin estima-t-il ne pas payer trop cher le bénéfice que la France retirait de la Ligue, en assurant une pension annuelle de 30.000 écus à chacun des Électeurs rhénans. Ces pensions étaient dans la tradition de la monarchie, et nous avons constaté souvent, dans les siècles antérieurs, que les rois de France avaient toujours eu à leur solde ces petits souverains indépendants, qu'un lien purement nominal rattachait au Saint-Empire. On a parfois bien mal jugé cette Ligue, aboutissement normal de la politique de tous nos rois, mais dont, par suite d'imprudences ultérieures, la France n'a pas tiré tout le parti qu'elle eût pu. Il ne fallait pas s'attendre, sans doute, à voir ces princes rhénans, d'origine allemande, de tempérament allemand, manifester des sentiments de loyalisme bien ardents vis-à-vis de la France : mais le prestige de Louis XIV les séduisait et la protection du grand Roi leur garantissait, avec l'indépendance vis-à vis de l'Empereur, l'ordre et la tranquillité, à la place des guerres privées incessantes et sauvages, qui avaient été leur lot jusque-là. D'autre part, ils avaient un besoin inassouvissable d'argent, pour tenir leur rang de princes, entretenir leurs armées, se protéger contre leurs voisins, donner un libre cours à leurs vices barbares. Dès le moyen âge, mais depuis Louis XI surtout, et jusqu'à la Révolution, des pensions régulières leur furent payées par nos gouvernements. On soudoya aussi, quand on le jugea utile à l'influence française, des

bourgeois influents des villes flamandes et rhénanes comme Cologne, et jusqu'aux chanoines d'Aix-la-Chapelle, sous le prétexte qu'ils veillaient à l'entretien du tombeau de Charlemagne.

Dans les bureaux de la Maison du Roi, il était tenu une comptabilité régulière de cet « argent du Roi », qu'on versait largement; tantôt, on s'engageait par des promesses qui tenaient longtemps en suspens le quémandeur besogneux ou endetté; le plus souvent, on payait à Paris, au prince en personne, et après que le bénéficiaire eut exécuté son engagement. Il n'y avait point, en cela, de règle absolue pour la distribution de ces « fonds secrets », mais l'on avait plaisir, à Paris, à constater que l'argent du Roi était « un rhétoricien qui réussissait bien mieux à Francfort que Cicéron ne fit, autrefois, à Rome et Démosthène, à Athènes ».

M. Lavisse qui cite ce témoignage contemporain trace avec infiniment d'esprit, des Électeurs du Rhin, sincères amis de nos écus, le portrait suivant :

Lors du séjour qu'il fit à Francfort, en 1658, le maréchal de Gramont s'amusa follement. L'archevêque-électeur de Cologne, de la maison de Bavière, était, dit-il, un homme civil « autant que le pouvaient permettre les prétentions de la maison de Bavière qui ne sont pas petites », et fort adonné à la chimie. L'archevêque-électeur de Trèves, « brouillé avec le sens commun, sans étude, connaissait les affaires de l'Empire aussi peu que les siennes propres ; il était grand et fort, camard, et tenait tête à tout le monde pour le vin ». L'Électeur de Bavière était un homme « pieux et dévot, autant qu'on le peut être, et très convaincu que, suivant la politique de ses directeurs, il pouvait aussi peu errer que le pape ». Fort zélé pour la religion luthérienne, l'Électeur de Saxe, « les jours qu'il communiait, portait ce respect au Sacrement de ne pas s'enivrer le matin, mais aussi en revanche, le soir, il réparait l'omission. » L'archevêque-électeur de Mayence, obligé de faire honneur aux santés, gardait d'ordinaire son sang-froid et « les règles de la modestie affectée à son caractère d'archevêque ». Pourtant, un jour, à la suite d'un dîner qui dura de midi au soir, et où furent bues deux ou trois mille santés, il dansa avec les Électeurs de Cologne et de Saxe sur la table qu'on avait étayée. Le maréchal, qui ne pouvait danser, parce qu'il était boiteux, donna le branle [1].

1. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 2e partie, p. 192.

Tout cela, raconté par Gramont et qui nous amuse fort, est-il donc vrai ? Il y avait déjà de méchantes langues avant Saint-Simon. Au surplus, on ne prête qu'aux riches, dit le proverbe, et nous savons, de longue date, que le pape avait, en général, dans les Électeurs ecclésiastiques du Rhin d'étranges paroissiens.

En 1658, l'Électeur de Mayence était Jean-Philippe de Schœnborn que les Français avaient réinstallé dans sa ville archiépiscopale, en 1651. Deux ans plus tard, il couronnait roi des Romains, à Ratisbonne, Ferdinand IV ; la cérémonie fut troublée par une dispute qu'il eut avec son collègue, l'archevêque de Cologne, Maximilien-Henri de Bavière. Ce dernier prétendit que l'honneur de sacrer le roi des Romains lui revenait de droit et non à l'archevêque de Mayence. « Résolus d'emporter la chose de force, les deux prélats firent entrer, chacun de son côté, des satellites armés dans l'église, au moment où le sacre allait commencer. On s'attendait à un combat; mais l'Empereur le prévint, en priant l'archevêque de Cologne de céder pour cette fois, à son collègue, l'honneur contesté, avec promesse que cela ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir. Maximilien-Henri déféra de mauvaise grâce à la demande de l'Empereur, et partit aussitôt sans prendre congé[1]. »

L'Electeur de Mayence fut reconnaissant à l'Empereur du privilège qu'il avait, ainsi, plutôt extorqué qu'obtenu. Cette gratitude se manifesta par des actes que la souplesse de conscience de ces féodaux trouvait toujours moyen de concilier avec les obligations qu'ils devaient au roi de France, aux crochets duquel ils vivaient. Schœnborn reçut en cadeau, de l'empereur Léopold I[er], les magnifiques et curieux monuments d'or et d'orfèvrerie cloisonnée qui furent trouvés en 1663, à Tournai, dans le sarcophage du roi franc Childéric I[er], père de Clovis. Ayant jugé de son intérêt de se défaire, à son tour, du trésor sépulcral du fils de Mérovée en faveur du Roi de France, son lointain successeur, il l'apporta à Louis XIV, à qui il en fit la remise en août 1665, au château de Saint-Germain-en-Laye. C'est ainsi

1. *L'Art de vérifier les dates.*

que ces bijoux et ces armes vénérables, les plus anciens monuments de la Monarchie française, entrèrent au Cabinet du Roi : on peut les admirer aujourd'hui, avec le trône du roi Dagobert, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Naturellement, Louis XIV, successeur de Childéric et de Clovis, combla de ses faveurs l'Électeur de Mayence. Quant à celui de Trèves, afin de rattacher son Électorat à la France, le Roi s'empressa de lui confirmer, — ce qu'il sollicitait — son droit de juridiction métropolitaine sur des évêchés français, ceux de Metz, Toul et Verdun ; en 1661, il étendit même cette juridiction sur le Luxembourg.

La Ligue rhénane ainsi constituée, est le premier essai de cette Confédération des princes du Rhin dont Napoléon devait être le Protecteur ; elle étendit l'influence politique de la France sur toute la rive gauche du grand Fleuve, depuis l'Alsace jusqu'à la Hollande. C'était le protectorat de la France sur toute l'ancienne Austrasie franque et chlodovéenne. Les princes qui en faisaient partie s'appelaient eux-mêmes « les Allemands de France ». La Ligue avait une armée qui était au service du Roi et s'appelait : « Armée de S. M. très Chrétienne et des Électeurs princes-alliés. » Elle comptait une trentaine de mille hommes; les régiments allemands, ainsi au service de la France, portaient leurs noms d'origine : Furstemberg, Royal-Allemand, Salm-Salm, Royal-liégeois, Royal Deux-Ponts, Nassau, La Marck, Royal-Bavière, Hesse-Darmstadt, Birkenfeld et autres.

« Grâce à des conventions diverses, plusieurs fois renouvelées, plusieurs fois violées, mais que garantissaient presque toujours des subventions pécuniaires, la France pouvait, surtout en temps de guerre, occuper presque tout le territoire des Alliés, y établir des magasins, garnir de troupes leurs forteresses, enfin y lever, de la même façon qu'en Suisse, de nombreux soldats, que les princes de ce pays s'honoraient de commander.

« Louis XIV eut ainsi continuellement dans ses armées jusqu'à 12 régiments d'infanterie et 6 régiments de cavalerie, composés d'Allemands, commandés par des princes voisins du Rhin, et qui prirent la plus grande part à toutes nos guerres, même en Allemagne. Louis XV suivit cet exemple, et sous son

règne le nombre des régiments allemands s'éleva jusqu'à 25[1]. »

Louis XIV versait annuellement 100.000 livres à la Caisse de l'armée de la Ligue pour son entretien : il est vrai que, dès 1664, personne ne savait déjà plus où passait cet argent.

Le traité des Pyrénées (1659), en taisant tous ces arrangements, les sanctionnait en fait. Il y fut stipulé que la France gardait l'Artois, une partie de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg, les forteresses d'Avesnes, de Marienbourg, de Thionville, de Montmédy, de Philippeville. Par d'autres négociations non moins habiles, Mazarin renouvela avec la Suisse le traité d'alliance qui faisait de ce pays ami, une pépinière de soldats pour la France, puisqu'il nous donnait une armée de 20.000 hommes, en échange de quoi le Roi garantissait l'indépendance des Cantons vis-à-vis de l'Empire. Les régiments suisses ont constamment servi la France avec honneur et loyauté, pendant toute la durée de l'ancienne monarchie ; ils ont glorieusement pris leur part de toutes les destinées des armées françaises.

Telle fut, sur notre frontière de l'Est, l'œuvre habile et glorieuse de Mazarin ; Louis XIV témoigna sa reconnaissance à son ministre en lui donnant le comté de Ferrette et les seigneuries voisines.

Restait la question de Lorraine, province désormais enclavée dans la France, ce qui évidemment devait déplaire au duc, mais non point aux habitants dont la tradition était purement française. Se sentant menacés dans leur indépendance, par la politique de Richelieu, les ducs de Lorraine avaient rompu avec leurs traditions de famille et lié partie avec l'Empereur. Durant la guerre de Trente ans, Charles III et son frère François servirent dans les armées impériales. Mal leur en prit ; les événements tournèrent en faveur de la France et de ses alliés, de sorte que Richelieu ne les reçut en grâce qu'en leur imposant de dures conditions. Aussi, la Fronde compta Charles IV dans les rangs des seigneurs français révoltés. Sur les instances des Espagnols, au traité des Pyrénées, son duché qui lui avait été

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 64.

enlevé, lui fut rendu, mais il dut faire sa soumission complète et consentir à ce que les armées françaises tinssent garnison dans ses forteresses. On stipula « que le duché de Bar, le comté de Clermont, les prévôtés de Stenay, Dun et Jametz, seraient à jamais unis et incorporés à la Couronne de France; que les fortifications de Nancy seraient détruites et ne pourraient être rétablies; qu'une route militaire à travers la Lorraine serait ouverte pour les troupes que S. M. très Chrétienne voudrait envoyer en Alsace ou à Philippsbourg ».

Dans les *Mémoires* de Louis XIV, pour l'année 1662, le Roi revendique ses droits sur la Lorraine, comme « un passage à nos troupes pour l'Allemagne par l'Alsace » ; parce que, par la Lorraine, l'étranger peut facilement envahir la France, et parce qu'elle est occupée par un prince étranger qui est amené constamment à s'occuper des affaires intérieures du royaume. « Enfin, c'étoit l'ancien patrimoine de nos pères, qu'il étoit beau de rejoindre au corps de la Monarchie, dont il avait été si longtemps séparé. » Et Louis XIV se proclame le légitime successeur de Charlemagne; plus tard, en 1669, il devait faire occuper la Lorraine par ses troupes, sans que personne protestât, pas même le duc Charles IV. On le voit, après l'Alsace, la France travaille par la diplomatie encore plus que par les armes, à reconquérir ses limites naturelles. Tout l'y convie incessamment, sous tous les régimes, à travers les siècles : c'est sa loi immanente, instinctive; par là seulement, la paix de la Chrétienté sera assurée. Richelieu, après Sully, avait dit qu'il fallait « mettre la France en tous les lieux où fut l'ancienne Gaule[1] ».

Étendre les frontières de la France « jusqu'au Rhin de toutes parts », c'était, répétait Mazarin après Richelieu, « la vraie sureté pour la durée de la paix, laquelle nous trouverions dans notre propre puissance ». C'est encore pour atteindre ce grand résultat que Mazarin fit épouser à Louis XIV une infante d'Espagne : il espérait, par là, l'annexion des Pays-Bas : « Cette possession, disait-il, formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable; et ce serait alors véritablement qu'on pourrait

1. Cité par Ernest Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 2[e] partie, p. 222.

appeler Paris le cœur de la France. La frontière serait ainsi étendue jusqu'à la Hollande, et aussi jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et de la comté de Bourgogne[1]. »

Tandis que l'Artois et l'Alsace nous furent acquis par Richelieu et Mazarin, Louis XIV nous donna la Franche-Comté, le Cambrésis, une partie de la Flandre et du Hainaut ; de ce beau et vaste royaume, « son pré carré », il chargea Vauban de faire un camp retranché imprenable. Les historiens reprochent à Louis XIV de n'avoir pas su acquérir les Pays-Bas espagnols, « acquisition, dit Lavisse, qui eût fait de Paris, trop proche de la frontière, le centre du royaume, équilibré, dans l'unité nationale, les génies et les tempéraments du Nord et du Midi, donné à la France la recrue d'une population laborieuse et riche. La conquête en pouvait être faite sans violence à la nature, et sans trop offenser les sentiments des habitants. Ce qui serait crime aujourd'hui, ne l'aurait pas été en ce temps-là. C'était le hasard de mariages et d'héritages qui avait fait les provinces belges sujettes de Madrid[2] ».

Louis XIV pouvait-il aussi facilement qu'on le prétend, faire cette conquête ? Les esprits et l'état des choses y étaient-ils bien préparés comme pour l'Alsace ? Le fruit était-il mûr, au regard d'une politique traditionnelle qui avait pour règle constante de ne rien brusquer ? Le Roi de France n'avait-il pas à compter avec l'opposition jalouse de l'Angleterre, aussi bien que de l'Empire et de l'Espagne ? Ce n'est point, dans tous les cas, l'envie qui lui en manqua.

1. TH. LAVALLÉE, *les Frontières de la France*, p. 49.
2. E. LAVISSE, *Hist. de France*, t. VIII, 1re partie, p. 479.

II

LA PAIX DE NIMÈGUE (1678).

Une fois signé le traité des Pyrénées, Louis XIV s'occupa, avec l'habileté sûre d'elle-même que donne le succès, d'arrondir les nouvelles frontières de la France, en interprétant le texte de chaque article au mieux de nos intérêts : il fit agir sa diplomatie et ses finances. Il racheta Dunkerque aux Anglais et Marsal au duc de Lorraine ; il reçut dans la Ligue du Rhin de nouveaux princes allemands qui demandaient à y entrer, pour bénéficier de la protection et des libéralités du plus puissant prince de l'Europe. De ce nombre furent, en 1663, le duc de Mecklembourg et le comte de Sarrebruck. Le roi accueille ce dernier « en sa royale protection et sauvegarde perpétuelle », en échange de quoi, le comte autorise Louis XIV à mettre en sa forteresse une garnison de « Français naturels » ; le comte en sera capitaine et gouverneur « pour le Roi », et il est autorisé à y arborer les couleurs de France[1].

Il faut dire qu'en se plaçant ainsi sous le protectorat de la France, ces petits princes rhénans échappaient aux vexations odieuses de leurs voisins plus forts. L'un des plus typiques de ces derniers est le comte Palatin du Rhin, Charles-Louis, fils du fameux Frédéric V, dont l'ambition déclancha la guerre de

1. Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 2e partie, p. 277.

Trente ans. Au traité de Westphalie, on avait rendu à Charles-Louis sa capitale, Heidelberg, et une partie des États de son père; on avait créé pour lui un huitième Électorat. Comme le Palatinat avait été ruiné et presque dépeuplé par la guerre, Charles-Louis ne trouva rien de mieux, pour le repeupler, que de s'attribuer tout le long du Rhin le privilège de *Wildfangiat* : c'était une sorte de droit d'épaves humaines. Il consistait à raccoler, de force, tous les vagabonds, bâtards, gens sans aveu, ou même voyageurs isolés, qui rôdaient le long du Rhin; il les faisait emmener par ses gens, pour les installer comme serfs dans ses États ou les incorporer dans son armée; il ne se gênait point pour saisir et enlever aussi les serfs de ses voisins : c'était restaurer l'esclavage barbare dans ce qu'il avait de plus monstrueux. Ce fut seulement en 1667 que, par l'intervention énergique de Louis XIV, et sur les plaintes du duc de Lorraine et des Électeurs ecclésiastiques, on put faire comprendre à Charles-Louis qu'il violait les principes fondamentaux de la civilisation chrétienne.

Louis XIV, en toute occasion, fait ainsi étalage « de son zèle pour la liberté germanique »; il négocie, en protecteur, avec les Électeurs de Mayence, de Cologne, de Saxe, de Brandebourg.

En 1664, la Ligue du Rhin qui, par son rôle, rappelait les corps auxiliaires de Barbares que les Romains avaient organisés à côté de leurs légions, eut l'occasion de se signaler pour sa propre gloire et pour celle de la France. Ce fut en prenant part à une espèce de croisade contre les Turcs qui étaient sur le point de franchir le Raab et menaçaient Vienne. Louis XIV voulait éviter de se faire un ennemi du Sultan, son allié, qui favorisait le commerce français dans le Levant. D'autre part, son titre de Fils aîné de l'Église et de Roi très chrétien, auquel il tenait tant, politiquement, lui faisait une obligation de ne pas se désintéresser d'une action générale contre l'islamisme. La croisade provoquée par le Pape était d'autant plus populaire en Allemagne, que les États du centre de l'Europe sentaient bien l'incapacité de l'Empereur à les défendre. Pour se tirer d'embarras, Louis XIV eut l'ingénieuse idée de participer à l'action commune en envoyant contre les Turcs un simple corps de volontaires, avec son armée

de la Ligue du Rhin. Les volontaires furent placés sous le commandement du comte de Coligny, mais il fut enjoint expressément à celui-ci de se mettre sous les ordres du prince de Hohenlohe, général de la Ligue. Parti de Metz, le 17 mai 1664, Coligny, raconte Lavisse, « traversa les territoires des princes alliés, où on l'honora par des bombances. Les jeunes volontaires, habitués à se moquer de tout ce qui n'était pas français, eurent pourtant la sagesse, écrivit le général, de ne pas « crever de rire » en regardant « les trognes des ambassadeurs » qu'on leur envoyait de toutes les petites principautés ». Cette armée alla en Autriche rejoindre les troupes impériales de Montecucculli; elle se comporta avec la bravoure française, tandis que les Impériaux se signalèrent par leur couardise. Les Turcs furent battus, auprès du monastère de Saint-Gothard, sur le Raab, le 1er août 1664; la paix fut signée quelques jours plus tard. Louis XIV se fit honneur de cette victoire auprès des Princes allemands, membres de la Ligue, et se vanta jusque sur des médailles, d'avoir préservé l'Allemagne d'un grand danger.

Ce service rendu fut la base de négociations qui eurent pour but de rapprocher la France de l'Empire et de faire entrer de nouveaux princes dans la Ligue du Rhin. Hugues de Lionne, le ministre de Louis XIV, voulut acheter l'Électeur de Saxe, mais celui-ci s'estima un prix trop élevé. Pour l'Électeur de Brandebourg, la corruption fut aussi galante que difficultueuse. « Louis XIV, résume Lavisse, envoya à l'Électrice un « régal » : un fil de perles acheté dix mille écus à Amsterdam, et une « Chambre » qui valait bien cent mille francs ». Aussi, lorsque l'année suivante, l'Électeur se plaignit de n'avoir point une part suffisante aux grâces du Roi, Lionne s'étonna : « Je ne sais pas si l'Électeur compte pour rien ce qu'on a donné à sa femme. » Les ministres de Brandebourg touchèrent de belles sommes[1]. » L'Électeur marchandait trop cyniquement; on le laissa de côté, en attendant. Mais le duc de Neubourg, l'évêque de Munster, les archevêques de Cologne et de Mayence furent de meilleure composition, suivant leur vieille habitude.

1. Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 2e partie, p. 287.

S'estimant désormais assez fort, Louis XIV, sur les conseils de ses légistes, résolut d'exploiter à son profit, dans le Brabant, une vieille coutume de ce pays, qu'on appelait le droit de « dévolution », en vertu de laquelle la reine Marie-Thérèse put se prétendre des droits héréditaires sur les Pays-Bas tant convoités. En mai 1667, le roi envoya à Madrid l'évêque d'Embrun porteur d'un message et du fameux *Traité des droits de la Reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*, dans lequel il réclamait, comme revenant de droit à la Reine, le Brabant, le marquisat d'Anvers, le Limbourg, la seigneurie de Malines, la haute Gueldre, le comté de Namur, le comté d'Artois, le duché de Cambrai, le comté de Hainaut, un tiers de la Franche-Comté, la moitié du Luxembourg ». Quelques semaines plus tard, sans attendre la réponse, Louis XIV entrait en Flandre[1].

Tel fut le début de la guerre d'un an, qui se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle, du 2 mai 1668. Louis XIV garda la plus grande partie de ses conquêtes de Flandre, jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, mais il dut rendre la Franche-Comté. D'aucuns, comme Turenne, furent mécontents, estimant qu'on eût pu obtenir mieux, et à propos des Pays-Bas on répétait le mot de Mazarin : « Ce sont là des pays qui ont de tout temps appartenu aux rois de France. »

De tels propos irritaient à la fois le Roi et les Hollandais qui se sentirent, plus que jamais, menacés. Ils relevèrent le gant avec fierté. L'orgueil de Louis XIV se heurtait à ces marchands, dans sa course vers le Rhin et la mer du Nord. Les richesses des Hollandais, leurs vaisseaux qui sillonnaient toutes les mers, avaient suscité des jalousies que le Roi sut exploiter. Contre eux, il entraîna sans grande peine, la Suède, l'Angleterre et la Ligue du Rhin avec laquelle Lionne renouvela le pacte de 1671. L'Électeur de Saxe hésitait; « mais le Roi lui fit porter 30.000 écus, avec une épée enrichie de diamants pour le Prince électoral et des cadeaux pour les ministres[2] ».

Les Hollandais ne trouvèrent, pour les soutenir, qu'un cher-

1. Lavisse, *op. cit.*, t. VII, 2e partie, p. 288.
2. Lavisse, *op. cit.*, p. 306.

cheur de querelles et d'argent, l'ambitieux Électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, que l'on avait dédaigné de corrompre. En 1672, Louis XIV, qui avait installé à l'avance, suivant son droit, des magasins immenses chez l'Électeur de Cologne, à Neuss et à Bonn, se mit à la tête de ses troupes, avec Condé, Turenne et Luxembourg; il passa par Liége, descendant la Meuse. A son geste neptunien, l'armée franchit le Rhin, à Tolhuis, sans grande difficulté : ce passage fut célébré par Boileau, Bossuet, et plus tard par Voltaire, comme un « prodige » et un grand événement « digne d'occuper la mémoire des hommes. » Tandis que les chefs se risquent sur « les flots tremblants »,

> Louis, les animant du feu de son courage,
> Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

La Hollande était envahie par une armée de 120.000 hommes. Les écluses de Muyden, ouvertes à temps, amenèrent une inondation qui sauva Amsterdam. Puis, la guerre traîna en longueur : elle devait durer jusqu'en 1678. Les Hollandais accomplirent, eux, du moins, de véritables prodiges pour défendre leur pays. Bientôt, par leur argent et d'habiles négociations, l'Espagne, l'empereur Léopold, plusieurs princes du Rhin tranquillement parjures, et le duc de Lorraine, Charles IV, « qui ne savait pas ce que c'est que l'honneur », dit Lavisse, — s'allient aux Hollandais contre la France (août 1673). Le duc de Neubourg, les évêques de Paderborn, de Munster, d'Osnabruck se plaignent qu'on ne les ait pas assez payés. Quant à l'Électeur palatin, il se met en révolte parce que, dit-il, Louvois commande dans ses États comme s'il était chez lui. La cavalerie française avait, effectivement, poussé jusqu'aux portes de Heidelberg. Le Palatin arma, appela l'Empereur et fit exercer des cruautés abominables sur des soldats français tombés entre ses mains. Une répression exemplaire s'imposait : Turenne lui brûla 5 villes et 25 villages[1].

Bientôt, la révolte et la guerre furent partout et Louis XIV s'aperçut, un peu tard, que les princes rhénans, malgré leurs ser-

1. Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 2e partie, p. 326.

ments, ne lui étaient attachés que par les cordons de sa bourse. Heureusement, les confédérés n'avaient entre eux aucune cohésion ; les armées françaises vigoureusement commandées, maintinrent les Hollandais, chassèrent les Impériaux du Palatinat qui fut de nouveau incendié et ravagé, sauvèrent l'Alsace, firent la conquête de la Franche-Comté. Après six années de dévastations commises par les belligérants, de part et d'autre du Rhin, Louis XIV, malgré ses mécomptes, put dicter la paix; mais les Hollandais avaient sauvé leur pays. Ce fut le traité de Nimègue (1678), qui donna définitivement à la France, la Franche-Comté et dans le Nord, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick et Warneton, Poperinghen, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge.

Mais l'ennemi décida d'élever, de l'Escaut à la Meuse, une *barrière* de forteresses pour fermer les Pays-Bas à la France. Louis XIV renonça à Philippsbourg. Il garda pourtant Fribourg, la clef de la Forêt-Noire, avec un chemin jusqu'à Brisach. Le duc de Lorraine rentra dans son duché.

Durant cette guerre, longue et si onéreuse, qui porte dans l'histoire le nom de « Guerre de Hollande », nos armées avaient essayé de pénétrer en Allemagne par les villes du Rhin suisse, appelées les *villes forestières* du Frikthal, Rheinfelden, Seckingen, Lauffenbourg et Waldshut, dont nous avions déjà utilisé les ponts, pendant la guerre de Trente ans. Au traité de Nimègue, Louis XIV eût voulu se les faire attribuer pour se donner une entrée stratégique en Allemagne. Mais les Suisses supplièrent « leur grand ami, allié et confédéré », de renoncer à cette annexion.

Louis XIV n'osa résister à cette demande ; il y acquiesça, « comme ne pouvant donner une plus grande marque de confiance envers les louables Cantons ». Mais il fut stipulé que les troupes impériales évacueraient ces villes, et que la Suisse les occuperait en s'engageant à défendre leur neutralité. L'Empereur, mis en demeure d'évacuer, tergiversa, refusa ; on s'en tint là, de sorte que les villes forestières restèrent à l'Autriche jusqu'à ce qu'au traité de Lunéville, en 1801, le Premier Consul les fit enfin remettre à la Suisse.

Quant à la Franche-Comté, Louis XIV en appréciait l'acquisition en ces termes : « C'est une province, écrit-il dans ses *Mémoires*, grande, fertile, importante, qui, par sa situation, sa langue, et par des droits aussi justes qu'anciens, devait faire partie du royaume, et par qui, m'ouvrant un nouveau passage en Allemagne, je le fermois en même temps à mes ennemis. » Comme le disait Vauban, par la Franche-Comté jusqu'à la trouée de Belfort, « nous tenions constamment ces pays sous notre couleuvrine ».

Pour la Lorraine, Louis XIV prenait difficilement son parti d'avoir été obligé d'y réinstaller le duc Charles. Du moins, la France tenait garnison dans ses forteresses. Quelques années plus tard, en 1685, le Roi envoyant à Vienne le comte de La Vauguyon, le charge de déclarer à l'Empereur « qu'il n'y a personne en France qui ne considère la Lorraine comme un membre si inséparablement uni et attaché au corps du royaume, qu'on ne pouvait en proposer dorénavant le moindre détachement sans s'attirer l'indignation de tout ce qu'il y a de bons Français[1] ».

Tandis que les Autrichiens refusaient d'évacuer les villes forestières, Louis XIV interprétait largement à son profit l'article qui lui livrait certaines villes « avec leurs dépendances ». Quelles étaient ces dépendances ? Pour les rechercher le Roi institua, à Tournai, Metz, Brisach et Besançon, des « Chambres de Réunion », chargées de faire une enquête et de proposer l'annexion de tous les pays qui, eu égard à leur passé historique, pouvaient être considérés comme des dépendances des villes et provinces nominativement énumérées au traité. Les arrêts de ces Chambres de Réunion annexèrent à la France Montbéliard, Strasbourg, Germersheim, Lauterbourg, Sarrebruck, Deux-Ponts, Luxembourg, Chimay, Courtrai, Dixmude et une quinzaine d'autres villes avec leur banlieue. Ces agrandissements furent ce que Louis XIV appelait « du droit de sa Couronne », puisqu'il ne récupérait, au dire des légistes, que des pays qui, à des époques anciennes, avaient fait partie du

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 284.

royaume des Francs. Des protestations timides vinrent de la Diète de l'Empire. Louis XIV, dédaigneux, se contenta d'écrire à son ambassadeur : « Vous n'avez qu'une réponse générale à faire, qui est que je prétends jouir de tout ce qui m'appartient, en conséquence des traités de Munster et de Nimègue[1]. »

Tout de même, on s'arrêta dans cette voie et le fier monarque sut écouter les conseils de modération : « Aller plus loin, écrivait l'un de ses ministres, serait mettre à l'aventure tout ce qu'on a acquis avec tant de peine. Le Roi et ses sujets ont également besoin de repos. »

Sous l'empire de ce sentiment, Louis XIV agit avec une modération insoupçonnée jusque-là, dans l'affaire de la succession du Palatinat. L'Électeur Charles-Louis, décédé en 1680, avait eu pour héritier son fils Charles « prince qui se laissa guider par les conseils de personnes méprisables et fut plus sensible à ses plaisirs qu'à la désolation de ses États[2] ». Il mourut sans enfants, en 1685, ce qui donna des droits sur une partie du Palatinat à sa sœur, « Madame », Élisabeth-Charlotte, qui avait épousé le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Ce dernier n'était pas prince à négliger un tel héritage. Il réclama au nom de sa belle-sœur, Oppenheim, Kaiserslautern et le comté de Sponheim. Les princes allemands contestèrent les droits de Madame, et cette fois, Louis XIV, loin de brusquer les choses, proposa de soumettre l'affaire à l'arbitrage du Pape.

Louis XIV entretenait avec sollicitude la protection onéreuse mais intéressée, qu'il accordait à l'archevêque Électeur de Cologne, Maximilien de Bavière. Quand il mourut, en 1688, le Roi prétendit faire nommer à sa place le cardinal de Furstemberg qui lui était dévoué; il n'y réussit pas; le pape lui préféra le prince Joseph-Clément de Bavière, soutenu par le parti allemand et par l'Empereur.

En Alsace, c'étaient des difficultés d'une autre nature. Bien que bénévolement annexée, cette province ne se relevait que lentement; on avait peine à l'organiser administrativement, à cause des entraves que continuait à y apporter le parti féo-

1. LAVISSE, *Hist. de France*, t. VII, 2[e] part., p. 353.
2. *L'Art de vérifier les dates.*

dal. Des gens de chicane contestaient l'interprétation de certaines clauses du traité de Westphalie; des seigneurs allemands qui possédaient des fiefs en Alsace, essayaient de se soustraire à la souveraineté de Louis XIV, et en ceci, ils avaient l'appui manifeste de l'Empereur qui continuait à s'intituler « landgrave d'Alsace, comte de Ferrette ». L'armée que Turenne dut entretenir dans le pays, entraînait pour les habitants de lourdes charges[1]. Le duc de Lorraine, l'insupportable Charles IV, allié de l'empereur Léopold, faisait sans cesse, en basse Alsace, des incursions à main armée. La longue guerre de détail qui dura de 1670 à 1681 fut ainsi un terrible fléau pour la région. « Il ne faut pas, écrit Turenne, qu'il y ait un homme de guerre en repos en France, tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin, en Alsace. »

Enfin, Louis XIV vint faire son entrée solennelle à Strasbourg, le 20 octobre 1681. « Cette ville, dit Louvois, sera un monument éternel de la grandeur du Roi et du soin qu'il a pris de mettre son royaume à couvert des entreprises de ses ennemis. » Après tant de malheurs, ce fut le début de la grande prospérité de l'Alsace.

Sous le régime français, enfin bien affermi et organisé, l'Alsace, loin de perdre son autonomie morale, commença seulement à avoir conscience d'elle-même et de son unité. C'est l'éminent historien de l'Alsace, Rodolphe Reuss, qui le remarque : « Les contrées vogéso-rhénanes n'ont réellement eu droit à un nom collectif et n'ont pu s'appeler *la province d'Alsace* qu'au moment où elles s'absorbaient dans le sein de la Monarchie française[2]. » Auparavant, l'Alsace n'était qu'une poussière de petits États souverains, sans lien entre eux et souvent en hostilité. C'est la France qui a réellement créé et constitué en corps provincial compact l'Alsace, jusqu'à ce que, à l'époque de la Révolution, cette grande province française, si justement jalouse de son originalité native, comme bien d'autres de nos provinces, fût divisée en deux départements.

Défendre et protéger les nouvelles frontières contre toute ten-

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 28.
2. Rod. Reuss, *op. cit.*, Préface, p. ii.

tative d'agression, fut la principale préoccupation de Louis XIV, après le traité de Nimègue, et sur ce terrain, il fut admirablement secondé par Vauban et Louvois. La construction des forteresses, d'après le *Règlement des places de la frontière*, fut une entreprise de longue haleine ; elle dura vingt ans, de 1678 à 1698. On commença par les places de la vallée de l'Oise, entre le bassin de l'Escaut et celui de la Meuse, le chemin direct des Pays-Bas sur Paris. Vauban plaça à la tête de cette route d'invasion, quatre places sur l'Escaut, Condé, Valenciennes, Bouchain et Cambrai ; une place, entre l'Escaut et la Sambre, le Quesnoy ; deux, sur la Sambre, Maubeuge et Landrecies ; quatre, entre la Sambre et la Meuse, Philippeville, Marienbourg, Avesnes et Rocroy ; trois, sur la Meuse, Givet-Charlemont, Mézières et Sedan. « Il suffit, dit l'historien de nos frontières, de jeter les yeux sur une carte pour se rendre compte de l'habileté stratégique qui a présidé à la conception de cette frontière artificielle, et combien ceux qui l'ont conçue et exécutée ont été perspicaces[1]. » Cette ceinture de forteresses françaises, opposées à celles de *la barrière*, a sauvé la France, en 1712 et en 1793.

Verdun, Montmédy, Longwy, Sedan, Mézières furent fortifiées pour défendre la vallée de la Meuse, en avant des Ardennes, en face du Luxembourg ; de même que Toul, Metz, Thionville et Sierck furent chargées de garder la vallée de la Moselle, en face de Luxembourg et de Trèves. Sur la Sarre, Louis XIV fit fortifier Montlouis et Sarrelouis et dans la basse Alsace, en avant de Strasbourg, Marsal, près des sources de la Seille, Phalsbourg auprès de Saverne, Petite-Pierre, Lichtenberg, Bitche, Schlestadt, Wissembourg, Lauterbourg et Landau. Nous verrons, plus tard, que les traités de 1815 n'ont eu pour but que de détruire cette ligne infranchissable de forteresses. Redisons-le à sa gloire : l'ancienne Monarchie a transmis aux régimes nouveaux une frontière bien armée et bien gardée. Si la France avait conservé cette frontière, l'avait entretenue, munie des engins modernes et de soldats, les mal-

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, pp. 66-67.

heurs de 1814, de 1870 et même de 1914 eussent été conjurés.

Les vallées de la Marne, de la Seine, du Doubs et de la Saône, auxquelles l'ennemi pouvait avoir accès par la trouée de Belfort, soit en remontant la vallée de l'Ill en Alsace, soit en franchissant le Rhin aux ponts des Villes forestières, furent fermées par les forteresses d'Huningue, Neuf-Brisach, Belfort, Montbéliard, Besançon, Épinal, Auxonne et Langres. Le prince-évêque de Bâle nous donna le droit, en cas de guerre, de mettre des troupes sur son territoire et d'occuper le canton de Porentruy[1].

Pendant la construction des forteresses de l'Est, Louis XIV et Louvois visitaient les travaux. « Louvois ne manquait point, chaque année, de visiter toutes les frontières, examinant les lieux, pressant les travaux, encourageant ingénieurs et ouvriers, et l'année suivante, Louis XIV allait, à son tour, inspecter ces mêmes places, en dissimulant ses projets sous les pompes de la Cour qui l'accompagnait. A peine arrivé, et même la nuit, il parcourait tous les travaux, entrait dans les plus minces détails, et montrait autant de sollicitude que d'intelligence dans l'accomplissement de cette œuvre capitale. »

Nous possédons, par la *Gazette*, toutes les circonstances de ces voyages d'inspection de Louis XIV, accomplis sans bruit, à partir de 1680 :

C'est dans cette œuvre, dit Th. Lavallée, la plus belle de son règne, que Louis XIV est vraiment et sans réserve le Grand Roi. Rien de moins éclatant et qui éveillât moins l'envie, rien de plus habile et de plus sûr : tous nos points vulnérables devaient être couverts ou directement par nous-mêmes, ou indirectement par nos voisins. En même temps, la triple ligne de forteresses qui faisait de la France un camp retranché de vingt millions d'hommes, la ceinture de petits États neutres ou alliés qui complétait et garantissait notre frontière, nous donnaient, si besoin était, une base formidable pour des agressions extérieures.

Tout fut prévu, étudié, combiné avec un art parfait, une minutieuse intelligence des lieux, le sentiment national le plus éclairé, le plus pratique. Tout fut fait aussi sans bruit, sans éclat, comme un travail ordinaire et obscur ; les pièces, les documents, les détails ont été à peine connus des contemporains : cela s'appelait tout simplement *le règlement des*

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 68 et 80.

places de la frontière; mais l'œuvre existe, sa grandeur se révèle d'elle-même, elle a fait pendant un siècle le salut de la France, elle est la gloire éternelle des trois personnages qui l'accomplirent : Louis XIV, Vauban et Louvois[1].

Il est de mode aujourd'hui, chez les historiens d'allure sentencieuse, de faire la leçon à Louis XIV, de dénigrer le Roi-Soleil, d'exploiter ses fautes politiques ou ses défauts personnels. Je préfère ceux qui reconnaissent qu'en donnant cours à ses rêves de gloire il procura à la Monarchie française, une incomparable et solide grandeur. Aussi, je citerai encore cette admirable page de Victor Hugo qui, après avoir rappelé la mort mystérieuse de Marie de Médicis qui s'était retirée à Cologne, écrit :

J'avoue que tout ceci me rend plus admirable l'époque claire, loyale et pompeuse de Louis XIV. Les ombres et les obscurités qui tachent le commencement de ce siècle font valoir les splendeurs de la fin. Louis XIV, c'est le pouvoir, comme Richelieu, plus la majesté ; c'est la grandeur comme Cromwell, plus la sérénité. Louis XIV, ce n'est pas le génie dans le Maître, mais c'est le génie autour du Maître, ce qui fait le Roi moindre peut-être, mais le règne plus grand... J'ai toujours eu une sympathie profonde pour ce grave et magnifique prince, si bien né-si bien venu, si bien entouré, Roi dès le berceau et Roi dans la tombe ; vrai monarque dans la plus haute acception du mot, souverain central de la civilisation, pivot de l'Europe, auquel il fut donné d'user, pour ainsi dire, et de voir, tour à tour, pendant la durée de son règne, paraître, resplendir et disparaître autour de son trône, huit papes, cinq sultans, trois empereurs, deux rois d'Espagne, trois rois de Portugal, quatre rois et une reine d'Angleterre, trois rois de Danemark, une reine et deux rois de Suède, quatre rois de Pologne, et quatre czars de Moscovie ; étoile polaire de tout un siècle qui, pendant soixante-douze ans, en a vu tourner majestueusement autour d'elle toutes les constellations [2]!

1. Th. Lavallée, *op. cit.*, pp. 60-61.
2. Victor Hugo, *le Rhin*, lettre XI.

III

LIGUE D'AUGSBOURG (1686). — TRAITÉ DE RYSWICK (1697).

Les annales de tous les peuples, au cours des âges, sont une trame tissée de périodes alternantes de développement et de décadence, de grandeur et de misères, de chutes et de relèvements, en un mot de fluctuations sociales et politiques qui rendent incertaine et chancelante la marche des nations dans la voie, d'ailleurs bien hypothétique, du progrès indéfini. Serait-il possible à l'historien de citer un peuple de l'antiquité ou des temps modernes, qui ait joui d'une prospérité continue, prolongée sans à-coups, durant seulement un siècle ? La France de Louis XIV devait subir la loi commune, inhérente à l'infirmité des sociétés humaines et des combinaisons politiques. Le stade de splendeur qui suivit la paix de Nimègue est l'apogée du grand règne; il fut bientôt suivi de victoires stériles ou trop chèrement achetées, de défaites, même de grands revers et d'une profonde misère.

Les acquisitions de territoires faites par le Roi, en vertu des arrêts des Chambres de Réunion, inquiétèrent l'Europe et amenèrent les puissances, jalouses et rivales de la France, à former en 1686 la *Ligue d'Augsbourg*. On y vit figurer l'empereur Léopold, l'Espagne, la Hollande, les Pays-Bas, la Suède, la Savoie, et enfin l'Angleterre, après que la révolution de 1688 eut détrôné les Stuarts et placé la couronne sur le front de Guil-

laume III, déjà stathouder de Hollande. Quand la guerre fut déclarée à la France, le 5 février 1689, les armées de Louis XIV tenaient Mayence et le Rhin jusqu'aux portes de Coblence. Sous les ordres du Dauphin et du maréchal de Duras, elles prirent tout de suite l'offensive, occupèrent Philippsbourg, Spire, Mannheim, Frankenthal, Worms, Oberwesel et tout le Palatinat. C'est alors que Louvois crut nécessaire de recourir à une tactique de guerre dont l'histoire de tous les temps nous donne, malheureusement, des exemples. Sur le conseil de Chamlay, il ordonna l'incendie systématique du Palatinat, pour que les armées ennemies ne pussent y trouver des vivres et fussent dans l'impossibilité d'y séjourner. « Ruinez et démolissez, lui écrit Chamlay, et mettez-vous, par là, en état d'être absolument maître du Rhin, en sorte que le pays des quatre Électeurs, lorsque la guerre recommencera, devienne la première proie de vos troupes. » Les habitants furent, à l'avance, expulsés. « On avait persuadé au Roi, dit Villars, que le salut de l'État consistait à mettre des déserts entre notre frontière et les armées des ennemis[1]. » En même temps qu'il ordonne la destruction des villes du Palatinat, Mannheim, Heidelberg, Spire, Worms et d'autres, Louvois presse Vauban de fortifier la basse Alsace qui se trouve en danger d'être envahie : Fortifiez Landau, lui mande-t-il; « de Landau on maîtrisera tout le Palatinat; une grosse garnison dans cette place ôtera entièrement à une armée qui se serait aventurée en Alsace, le moyen de communiquer avec Philippsbourg ». On achève Sarrelouis, on double les fortifications de Luxembourg, on bâtit Mont-Royal, sur un rocher de la Moselle, entre Trèves et Coblence, là où, jadis, furent défaits par les légions, Classicus et Julius Tutor, les lieutenants du Batave Civilis. Mont-Royal faisait partie de la principauté de Veldenz dont la réunion avait été décrétée par le parlement de Metz. « Ce poste, disait Louvois, mettra les frontières du Roi en telle sûreté, et les Électeurs de Cologne, de Mayence et le Palatinat en telle dépendance, que cette frontière sera meilleure et plus aisée à défendre que n'est celle de Flandre[2]. »

1. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 159 et suiv.
2. Th. Lavallée, *les Frontières*, pp. 77-78.

La guerre éclate avec fureur. Dans les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg, victorieux à Fleurus et à Nerwinden, s'empare de Mons et de Namur. Mayence, assiégée par les Impériaux, est énergiquement défendue par le maréchal d'Uxelles. En 1693, le maréchal de Lorges vient, de nouveau, assiéger Heidelberg qu'il prend d'assaut et dont il achève la destruction. Les Allemands nous reprochent encore, aujourd'hui, la destruction de Heidelberg et l'incendie du Palatinat. Nous sommes fort à l'aise pour leur répondre. Ce n'est pas quand on a à son actif les déprédations des guerres de Religion, les effroyables ravages, incendies et tueries de la guerre de Trente ans, des brigands de l'envergure de l'Électeur palatin, de Tilly, de Mansfeld, de Gustave Horn, de Bernard de Weimar et de vingt autres qui opérèrent en Alsace et dans le pays rhénan, qu'on peut élever la voix de l'indignation contre Turenne et Louvois. Qu'ont donc fait aussi les Allemands, dans les guerres du XIX[e] siècle ? et que font-ils, hélas ! sous prétexte de mesures de guerre, dans la guerre présente ? L'incendie du Palatinat fut une terrible mesure de guerre, qu'on doit d'autant plus déplorer que ceux qui la jugèrent nécessaire et l'exécutèrent, comme le maréchal de Tessé, à Heidelberg, ont écrit qu'ils en avaient le cœur navré. Il faut reconnaître, en même temps, que cette barbare exécution sauva la France de l'invasion, et peut-être aussi d'une destruction analogue par l'ennemi, passé maître en ravages et en incendies.

Malgré les victoires de ses maréchaux, le Roi était décidé, par prudence, à ne plus faire de conquêtes ; le pays, les troupes, les finances s'épuisaient. On craignait que la frontière fût forcée sur quelque point. Vauban, inquiet, écrit en 1696 : « Si nous voulons longtemps durer contre tant d'ennemis, il faut songer à nous resserrer ». Dès 1694, il conseille de restituer tout ce qui a été conquis au delà du Rhin et en Italie ; il pose en principe que « si tout ce qui est en deçà du Rhin convient à la France, rien de ce qui est au delà ne l'accommode ». Bien que victorieux, Louis XIV offre la paix ; il va plus loin que Vauban et propose même de restituer une partie des dernières annexions faites en vertu du droit de réunion. Vauban, alors, se récrie et insiste sur la nécessité de garder les places fortes de la rive

gauche du Rhin, telles que Strasbourg et Luxembourg, Mons et la ligne d'Ypres à Courtrai. Restituer ces places, disait-il, « ce seroit fournir aux ennemis le couteau qui nous couperoit la gorge... Strasbourg ne se doit pas plus restituer que le faubourg Saint-Germain[1] ». Cette question, ajoute-t-il, est vitale pour l'avenir de la France.

Si l'on abandonne Strasbourg et Luxembourg, ainsi qu'on l'annonce, nous fournirons à nos ennemis de quoi bien nous donner les étrivières. Un pont sur le Rhin et une place de la grandeur et de la force de Strasbourg qui vaut mieux, elle seule, que le reste de l'Alsace, cela s'appelle donner aux Allemands le plus beau et le plus sûr magasin de l'Europe pour les secours de M. de Lorraine et pour porter la guerre en France. Luxembourg, de sa part, fera le même effet à l'égard de la Lorraine, de la Champagne et des Évêchés.

... Ces deux places sont les meilleures de l'Europe... Si on ne les garde, nous perdrons avec elles, pour jamais, l'occasion de nous borner par le Rhin; nous n'y reviendrons plus; la France, après s'être ruinée et avoir consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière, quand tout est fait et qu'il n'y a plus qu'à se donner un peu de patience pour sortir glorieusement d'affaire, tombe tout à coup sans aucune nécessité; et tout ce qu'elle a fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoi achever de la perdre... De la manière enfin qu'on nous promet la paix générale, je la tiens plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis qui déshonora Henri II, et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite. Si nous avions perdu cinq ou six batailles, l'une sur l'autre, et une grande partie de notre pays, que l'État fût dans un péril évident, à n'en pouvoir relever sans une paix, on y trouverait encore à redire, la faisant comme nous voulons la faire. Mais il n'est pas question de rien de tout cela, et on peut dire que nous sommes encore dans tous nos avantages. Nous avons gagné un terrain considérable sur l'ennemi ; nous lui avons pris de grandes et bonnes places; nous l'avons toujours battu ; nous vivons tous les ans à ses dépens; nous sommes en bien meilleur état qu'au commencement de la guerre, et au bout de tout cela, nous faisons une paix qui déshonore le Roi et toute la nation[2].

Les craintes de Vauban n'étaient, heureusement, justifiées qu'en partie. Par le traité de Ryswick (octobre 1697), Louis XIV garda Huningue, Strasbourg, Sarrelouis, Givet; mais il rendit

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 312.
2. Augoyat, *Abrégé des services du maréchal de Vauban* (1839). Cf. Th. Lavallée *les Frontières de la France*, p. 83.

les autres territoires annexés par les Chambres de réunion, et ceux qu'il avait conquis pendant la guerre. Toutes les places de *la barrière*, Charleroi, Limbourg, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, Gand, Saint-Guislain, Maëstricht furent laissées ou rendues aux Hollandais. On rétrocéda les forteresses de la rive droite du Rhin, la tête du pont d'Huningue, Fribourg, Vieux-Brisach, Kehl, Philippsbourg, Deux-Ponts, Trèves. Louis XIV rendit aussi la Lorraine, en gardant toutefois le droit de passage sur son territoire, ainsi que les forteresses de Sarrelouis et Longwy. Mais de toutes ces restitutions qui n'étaient peut-être pas nécessaires, — Louis XIV, pour en finir d'une longue guerre, s'étant montré trop accommodant, — celle qui excita en France le mécontentement le plus vif, est celle de Luxembourg dont les fortifications étaient l'œuvre récente de Vauban.

Cette place forte n'avait jamais cessé d'être convoitée par les rois de France. Après que le maréchal de Créqui nous l'eut de nouveau conquise, en 1684, Louvois en écrivit à Vauban : « Cette conquête me paraît d'un prix inestimable pour la gloire du Roi et pour l'avantage de ses sujets. »

Quand il s'agit de la fortifier, Louvois insista encore sur son importance militaire : « C'est la plus belle, dit-il, et la plus glorieuse conquête que le Roi ait jamais faite, qui mettra notre frontière en tel état que les Allemands ne pourront jamais attaquer le royaume par ce côté-là [1]. » Luxembourg est le seuil de la porte de Paris. En abandonnant à l'ennemi, en 1698, ce véritable boulevard que Vauban avait mis tant de soin à rendre inexpugnable, on ouvrit sur notre frontière, une brèche dont les Prussiens se servirent en 1792 et en 1914.

1. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. III, p. 246 et suiv.

IV

TRAITÉ D'UTRECHT. — LA FRONTIÈRE FRANÇAISE EN 1713.

Le petit-fils de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou, ayant été appelé au trône d'Espagne, en 1700, la France parut, comme on disait, « au comble de la puissance et de la gloire ». C'était une grande illusion ; il en résulta contre elle une nouvelle coalition, plus redoutable encore que la précédente, « la grande alliance de La Haye », conclue en septembre 1701, entre l'Angleterre, la Hollande, le roi de Prusse, les princes allemands et l'Autriche. La France n'eut avec elle, en Allemagne, que l'Électeur de Bavière, Max-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas espagnols, et son frère l'archevêque Électeur de Cologne.

Dans cette formidable lutte qui épuisa la monarchie, les forteresses de la frontière, créées par Vauban, supportèrent le choc principal des ennemis et finalement sauvèrent la France. Landau, sur la Queich, à 26 kilomètres au sud-ouest de Spire, qui avait été prise et pillée sept fois durant la guerre de Trente ans, fut défendue en 1702 par le brave Mélac qui y battit monnaie en faisant fondre sa vaisselle plate. Mélac dut capituler le 11 septembre. Landau fut reprise l'année suivante par Tallard, perdue de nouveau peu après, et reprise encore. Sarrelouis, sur la Sarre, et Fort-Louis, sur le Rhin, furent les points d'appui des habiles manœuvres par lesquelles Villars contint les efforts de Marlborough et du prince Eugène.

Dans le Nord, après nos défaites de Ramillies (1706), d'Oudenarde (1708) et de Malplaquet (1709), la France épuisée, en proie à la famine, eût été à la merci des Coalisés, sans le réseau de nos places fortes. Lille les arrêta longtemps et ne succomba qu'à la suite d'un siège si meurtrier pour les assaillants qu'ils n'osèrent s'aventurer tout de suite sur la Somme, en laissant derrière eux les places de la Lys, de la Scarpe et de l'Escaut. A l'autre extrémité de la ligne de bataille, au sud de l'Alsace, ils ne purent forcer Huningue et Bâle. Ce ne fut qu'après de longues hésitations et avec une extrême circonspection que le prince Eugène, s'étant enfin emparé de Mons, Douai et Béthune, s'engagea entre la Sambre et l'Escaut et vint assiéger Landrecies ; la prise de cette place lui eût ouvert la vallée de l'Oise. La consternation était générale en France, surtout à Paris qui se sentit menacé. Louis XIV vit le danger, et résolut de délivrer Landrecies, coûte que coûte. « A aucun prix, écrivit le ministre Voisin au maréchal de Villars, le Roi ne veut laisser prendre cette place. » C'est dans ces conjonctures angoissantes que Villars, enfin victorieux à Denain (24 juillet 1712), obligea le prince Eugène à repasser la frontière.

Les Alliés comprirent si bien le rôle essentiel qu'avait joué la ligne des forteresses du Nord, qu'aux négociations pour la paix, ils n'eurent qu'une préoccupation, la détruire, en ramenant la France aux limites du traité de Vervins. Ils exigeaient de Louis XIV, non seulement l'abandon de l'Espagne, de l'Italie et des Pays-Bas, mais la rétrocession de l'Alsace et de la Flandre. Les négociations furent longues et Louis XIV, par ses ambassadeurs, lutta pied à pied, pendant que ses armées combattaient encore. Villars reprit Landau, le 20 août 1713, et Fribourg, en novembre. Ces derniers succès déterminèrent la signature de la paix dite d'Utrecht (1713 et 1714). Comme toujours, les princes allemands qui avaient été les plus serviles courtisans quand Louis XIV était le plus fort, furent les plus âpres envers la France, dès 1709, lorsqu'ils crurent que l'hallali de la curée avait sonné : c'est affaire de race. Ils auront la même attitude dégradante en 1814.

Ils réclamèrent non seulement ce qu'ils avaient été contraints de livrer par les traités antérieurs, mais ce qu'ils avaient offert

eux-mêmes spontanément, en reconnaissance de services à eux rendus par le roi de France. « Les mêmes princes, remarque Albert Sorel, qui s'étaient montrés si empressés d'abandonner les Trois Évêchés et l'Alsace à la France, afin d'en obtenir la garantie de leur indépendance contre la Maison d'Autriche, se montrèrent non moins ardents à soutenir cette Maison dans ses efforts pour restreindre et annuler, s'il était possible, les droits du Roi sur ces territoires... La Diète réclamait la Lorraine, l'Alsace, les Trois Évêchés, la Franche-Comté, plus une barrière autour de la France. C'est à peu près en ces termes barbares, rapporte Torcy, que s'expliquait l'assemblée de plusieurs peuples grossiers, enflés par des prospérités inespérées[1]. »

Les derniers succès de Villars permirent à la France de relever la tête. Les « corbeaux avides » craignirent, tout de même, de la pousser au désespoir. Louis XIV garda les premières acquisitions de son règne : l'Alsace, l'Artois, le Roussillon, que la France devait à Richelieu et à Mazarin ; la Flandre, où Lille lui était rendue, la Franche-Comté, Strasbourg, Sarrelouis, Landau, la crête des Alpes. Mais on dut démanteler le port de Dunkerque, céder aux Pays-Bas qui avaient déjà les places d'entre Meuse et Escaut, Menin, Ypres, Dixmude, Tournai ; sur le Rhin, enfin, abandonner les têtes de pont qu'on avait fortifiées sur la rive droite du fleuve.

Un autre point essentiel des désastreux traités d'Utrecht, fut de reconnaître au margrave de Brandebourg son titre de roi de Prusse, qu'il allait faire sonner si haut, aux dépens du Saint-Empire et de la France. Nous avons déjà fait allusion à la prise de possession du duché de Clèves, sur la rive gauche du Rhin, par l'Électeur de Brandebourg, dans les premières années du XVIIe siècle. Résumons les événements.

Le duc de Clèves et de Juliers, Jean-Guillaume, qui avait été chanoine et eut deux femmes, était mort néanmoins sans postérité, le 25 mars 1609. Cette mort déchaîna une guerre générale entre les princes de proie de l'Allemagne. Sept compétiteurs se disputèrent sa succession, sans compter l'Empereur, qui voulait

1. *Journal inédit de Torcy*, publié par Frédéric Masson, p. 75 ; cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, pp. 415-416.

tout prendre. Nous n'en citerons que deux : l'un fut Jean-Sigismond, Électeur de Brandebourg, qui se prétendit des droits, du chef d'Anne de Prusse, son épouse, fille aînée d'Albert-Frédéric, le fou, duc de Prusse et de Marie-Éléonore, sœur aînée du feu duc Jean-Guillaume ; — le second fut Wolfgang-Guillaume de Bavière, duc de Neubourg et comte Palatin, fils d'Anne de Clèves, deuxième sœur dudit défunt Jean-Guillaume. Ces deux prétendants songèrent à unir leurs causes et leurs appétits, afin d'avoir plus facilement raison de leurs cinq rivaux. Mais leur accord ne fut pas de longue durée. Dans une entrevue du Brandebourgeois et du Palatin, le premier administra au second un maître soufflet qui retentit dans l'histoire. C'était en 1614 ; après avoir donné le soufflet, Jean-Sigismond déclara « embrasser la religion protestante pour complaire, dit l'un de ses descendants, aux peuples de Clèves, qui devaient devenir ses sujets ». Il eut ainsi l'appui des Hollandais et il l'emporta sur ses concurrents. En 1618, le même Jean-Sigismond hérita, à la mort de son beau-père Albert-Frédéric, du duché de Prusse, qui relevait du royaume de Pologne.

Le fils aîné de Jean-Sigismond, appelé Georges-Guillaume, lui succéda en 1619, comme margrave de Brandebourg, duc de Prusse et de Clèves et comte de la Marck. Les choses n'allèrent pas toutes seules : on se battit férocement, en famille, entre calvinistes et luthériens. Le Brandebourg fut ravagé, incendié, dépeuplé au point qu'il n'y restait pas deux cent mille habitants. Survint enfin Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand Électeur, qui succéda à son père, en 1640. Il n'avait pas de quoi manger, mais il allait refaire sa fortune en spoliant les biens des églises et des pays voisins, et en mendiant chez Louis XIV. En 1656, il s'affranchit de la Pologne et se déclara duc-souverain de la Prusse. Vers le temps de la constitution de la Ligue du Rhin, il reçut de Louis XIV, 100.000 écus, et ses ambassadeurs, venus à Paris en solliciteurs, s'en retournèrent chargés de cadeaux. Mais le Grand Électeur était un client peu sûr, autant qu'avide et difficile à manier ; c'était un mercenaire turbulent, parmi les mercenaires de la France, *Galliæ mercenarii*, comme on appelait ce tas de rustres

allemands qui ne sont occupés qu'à se vendre et à trahir.

En 1663, Frédéric-Guillaume fit reconnaître le titre, qu'il avait pris, de duc-souverain de la Prusse, par les États de ce pays réunis à Königsberg. Les ducs de la Prusse slave furent ainsi, désormais, ducs de Clèves, sur la rive gauche du Rhin, bien loin de leur pays. Les ducs de Neubourg déboutés, durent se contenter de Berg et Juliers. En 1685, Frédéric-Guillaume attira très habilement dans ses États ruinés, les protestants français que l'impolitique révocation de l'Édit de Nantes contraignit à s'exiler, et par eux, il répara le dépeuplement causé chez lui par les guerres récentes. Frédéric III, son fils, qui lui succéda en 1688, fut le premier des Électeurs de Brandebourg à porter le titre de Roi de Prusse. Ce titre lui fut reconnu, d'abord, en 1700, par l'empereur Léopold, au traité de Vienne, pour l'entraîner dans le complot qui se tramait contre la France. En apprenant cette décision, le prince Eugène, chef des armées impériales, s'écria : « On devrait pendre les ministres qui ont donné à l'Empereur un conseil aussi funeste ! » Ce fut, en effet, l'arrêt de mort du Saint-Empire. Frédéric se fit couronner le 18 janvier 1701, à Königsberg et fonda l'ordre de l'Aigle noir. Il créa aussi une Académie des sciences dont Leibnitz fut Directeur. « On lui avait persuadé, dit un de ses descendants, qu'il convenait à la Royauté d'avoir une académie, comme on fait accroire à un nouveau noble qu'il est séant d'entretenir une meute. » Bien que sans argent ou à peu près, il affectait, en parvenu barbare, de copier le faste de la cour de Louis XIV.

Son fils, Frédéric-Guillaume II, qui lui succéda en 1713, vit son titre de roi de Prusse confirmé, la même année, par le traité d'Utrecht. Outre la principauté de Clèves, ce prince surnommé « le roi caporal » recueillit par héritage, sur le Rhin, le duché de Gueldre et la principauté de Neufchatel, en Suisse. C'est ainsi que le roi de Prusse se trouva possessionné dans des contrées lointaines pour lui, qui étaient complètement étrangères à la race prussienne, par les traditions historiques, les institutions, les mœurs et la formation ethnique : telle est l'origine de ce qu'un abus de dénomination administrative a appelé, au XIXe siècle, et appelle encore la Prusse rhénane.

V

LA FRONTIÈRE DE L'EST SOUS LOUIS XV ET LOUIS XVI

Sous Louis XIV, la France n'avait pu faire « son pré carré » aussi complet et bien clos que le souhaitait Vauban; le grand Roi, accablé par les malheurs de la fin de son règne, laissa encore à ses successeurs une lourde tâche à accomplir. Elle ne devait être menée à terme que sous la Révolution. Pourtant, sous la minorité de Louis XV, en 1725, le duc de Bourbon négocia le mariage du jeune Roi avec Marie Leczinska, fille de Stanislas, ancien roi de Pologne et duc de Lorraine, mariage politique qui devait achever enfin et, cette fois, d'une manière définitive, la réunion de la Lorraine à la Couronne de France. Depuis des siècles, la politique de nos rois avait préparé cette réintégration, par son action persistante, lente, mais sûre ; la conquête de l'Alsace l'avait rendue inévitable ; elle comblait les vœux de tous les Lorrains et restituait à la France lotharingienne une Patrie, un état politique en conformité avec ses mœurs et sa tradition. Par le traité de Vienne qui, en 1735, mit un terme à la guerre de la succession de Pologne, l'Autriche, la principale intéressée, reconnut la Lorraine et le Barrois comme devant faire retour à la France, à la mort du roi Stanislas. La France redevenait, comme le reconnaît jalousement le grand Frédéric, « l'arbitre de l'Europe ».

Et cependant, notre frontière naturelle n'était toujours pas atteinte; la blessure que la France avait au flanc n'était toujours pas fermée. Nos gouvernants en eurent, sous Louis XV comme antérieurement, la claire intuition; les juristes et les écrivains de tout ordre ne cessent de le faire remarquer.

Tout le long du XVIIIe siècle, paraissent des consultations juridiques, des libelles politiques où se trouvent exposés les arguments qui démontrent la nécessité, pour la Monarchie française, de conquérir les Pays-Bas et les provinces rhénanes. En 1748, d'Argenson faisant allusion à ces écrits, remarque avec regret qu'il serait impossible de garder cette belle conquête, « à la barbe de toute l'Europe déjà trop jalouse de la Maison de France[1] ».

Ce n'est qu'avec un sentiment de résignation forcée et par prudence, que le gouvernement ajourne la réalisation de ses espérances. Croyant avoir le temps pour lui, il juge opportun de n'avancer que graduellement et par étapes, de ne rien brusquer, de préparer les esprits aussi bien que les événements. Mais l'opinion publique n'avait point de raisons pour observer la même réserve, et dans toute l'Europe on prête à la France le dessein bien arrêté de manœuvrer pour récupérer sa frontière gauloise.

Même lorsque nos gouvernants n'en parlent point, sont absorbés par d'autres entreprises, telles que la défense de notre empire colonial et la lutte contre l'Angleterre, le monde politique ou diplomatique ne cesse d'attribuer à la France une arrière-pensée en ce qui concerne sa frontière rhénane, tant la chose paraît naturelle et répond au sentiment national. « Cette tradition est demeurée si évidente, dit Albert Sorel, que les étrangers mêmes en font, ne fût-ce que pour la combattre, une maxime d'État de la politique française. » Le roi de Prusse Frédéric le Grand écrit, en 1738 : « Du côté de l'Orient, la France n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de la domination des Français. Il seroit à souhaiter que le Rhin

1. ALBERT SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 320.

put continuer à faire la lisière de leur monarchie. » Il est vrai que le roi de Prusse ajoute, sur un ton de persiflage : « Pour cet effet, il se trouve un petit duché du Luxembourg à envahir, un petit Électorat de Trèves à acquérir par quelque traité, un duché de Liége par droit de bienséance. Les places de la barrière, la Flandre et quelques bagatelles semblables devraient être nécessairement comprises dans cette réunion, et il ne faudrait à la France que le ministère de quelque homme modéré et doux, qui, prêtant son caractère à la politique de sa Cour, conduise, à l'abri de dehors respectables, ses desseins à une heureuse issue. »

Malgré l'ironie du morceau, comme le remarque Albert Sorel, « Frédéric ne doute pas que ce projet ne soit et ne doive être celui de tout bon politique français, sauf à la Prusse, de s'y opposer ou d'en profiter, selon les circonstances [1] ».

Bismarck ne tiendra pas un autre langage que le grand Frédéric. Est-ce donc en se fiant à cette hypocrite déclaration ainsi formulée : « il serait désirable que le Rhin pût faire la lisière de la monarchie française », que les ministres de Louis XV espérèrent trouver dans le roi de Prusse, l'allié qui leur était indispensable pour la réalisation de leur rêve ? Chose étrange, en vérité, Bismarck sut entretenir la même illusion et par les mêmes perfidies dans l'esprit de Napoléon III.

A la mort de l'empereur Charles VI, en 1740, on ne vit pas moins de cinq prétendants se disputer tout ou partie de son héritage que, de son vivant, il avait préparé pour sa fille Marie-Thérèse. Le roi de Prusse ne fut pas des moins empressés : dès 1741, il mit la main sur la Silésie. La France, sous le ministère du cardinal Fleury, le soutint : elle avait intérêt au démembrement du Saint-Empire ; sur la promesse de Frédéric de nous aider à reprendre les Pays-Bas, Fleury envoya une armée en Bavière et en Bohême. Contrainte et forcée, Marie-Thérèse céda la Silésie au grand Frédéric qui, tout de suite, trahit ses alliés, les Français, en les abandonnant.

Sur ces entrefaites, Fleury, qui avait 89 ans, mourut. « Il avait,

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 333.

dit Duruy, voulu la paix à tout prix et il laissait la France avec une grande guerre sur les bras. » Ne pourrait-on porter le même jugement sur d'autres de nos ministres plus rapprochés de nous ? Les troupes françaises furent ramenées sur le Rhin.

A la nouvelle que les Autrichiens menaçaient l'Alsace, Louis XV courut au secours de cette province. Ce fut à cette occasion, en 1744, qu'un maître des Requêtes au Conseil d'État rédigea un *Mémoire* qui contient cet intéressant passage : « La France effectivement doit se tenir bornée par le Rhin et ne songer jamais à faire aucune conquête en Allemagne. Si elle se faisait une loi de ne point passer cette barrière et les autres que la nature lui a prescrites du côté de l'Occident et du Midi, mer Océane, Pyrénées, mer Méditerranée, Alpes, la Meuse et le Rhin, elle deviendrait alors l'arbitre de l'Europe et serait en état d'y maintenir la paix, au lieu de la troubler. »

Ce plan était dicté par la raison et la nature, par l'histoire et la tradition séculaire de la Monarchie. Mais sa réalisation s'était trouvée perpétuellement contrariée par l'Angleterre et par l'Autriche, et à présent, par un troisième adversaire, la Prusse devenue, par l'habileté de Frédéric, une grande puissance. Ce n'est que par occasion et en mettant à profit certaines circonstances de fait, que la France pouvait espérer la neutralité ou l'appui de l'une ou l'autre de ses irréductibles rivales. L'Angleterre ne nous menaçait, à présent, que sur mer et dans nos colonies. Le Saint-Empire nous détestait, puisque c'était lui qu'il s'agissait de démembrer. Restait le roi de Prusse qui, seul, était susceptible de devenir, éventuellement, notre allié ; mais cet allié nous vendait cher son appui hypothétique. Il entendait se servir de nous pour s'agrandir aux dépens de la Pologne, de l'Autriche, de la Saxe ; mais les politiques avisés se défiaient, sentant bien qu'en dépit de ses cajoleries, Frédéric méditait de manœuvrer, le moment venu, de manière à nous empêcher de réaliser les compensations sur le Rhin qu'il faisait miroiter d'avance aux yeux de nos hommes d'État abusés.

On sait comment, dans cette guerre de la succession d'Autriche, par suite de multiples défections de princes allemands, les événements ne favorisèrent point les ambitions de la France.

Malgré les brillantes victoires du maréchal de Saxe, à Fontenoy (1745) et à Lawfeld (1747), la France fut obligée, au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, d'abandonner ses récentes conquêtes dans les Pays-Bas. L'œuvre était à reprendre par la base.

Après le traité de Versailles de 1756, où la France, dégoûtée du roi de Prusse, renversa ses alliances séculaires et se fit l'alliée de l'Autriche contre l'Angleterre et Frédéric, il fut convenu que l'Angleterre aiderait l'Autriche à reprendre la Silésie et que, par compensation, la France aurait les Pays-Bas.

Louis XV comptait donc, cette fois, obtenir par l'Autriche la réalisation des espérances que Frédéric avait trompées. Tel fut l'objet essentiel des négociations conduites à Vienne par le cardinal de Bernis, en 1756 et 1757. La France se préparait à faire occuper par ses armées la Belgique et le Luxembourg, lorsque le roi de Prusse brusqua les choses par son irruption en Saxe, sans déclaration de guerre : il déchirait audacieusement les traités de Westphalie.

La Diète réunie à Ratisbonne se prononça contre lui ; il fut mis au ban de l'Empire, comme au moyen âge. Mais Frédéric en reçut la nouvelle avec un éclat de rire ; le baron de Plotho, son représentant, bouscula et jeta dans l'escalier le notaire impérial venu pour lui signifier la sentence ; il traita la citation comme « chiffon de papier », ce en quoi il fut pleinement approuvé par son maître.

Tel fut le début de la longue période de guerre, dite guerre de Sept ans (1756-1763). Nos défaites à Rosbach (1757) et à Crefeld (1758) ne furent pas compensées par les victoires du maréchal de Broglie dans la Hesse. Après l'arrivée de Choiseul aux affaires, et malgré le Pacte de famille, le traité de Paris, en 1763, nous enleva presque toutes nos colonies qui passèrent à l'Angleterre. Le roi de Prusse sortait victorieux de cette longue et dure épreuve qu'il avait provoquée, après l'avoir longuement préparée, mais qui avait, à trois reprises, mis son royaume naissant à deux doigts de sa perte.

Tandis, qu'en France le Roi, les Princes et la noblesse de cour s'enfoncent dans la frivolité corruptrice, dans l'idéologie paradoxale et délétère prônée par les philosophes à la mode, et aussi,

— ce qu'attestent les Mémoires du temps, — dans « l'antimilitarisme », le grand Frédéric, politique réaliste, épris pour sa Prusse d'une passion inassouvissable, organise et unifie ses États, se crée des ressources financières, développe chaque jour son armée à laquelle il impose une discipline de fer. « Si jamais on négligeait l'armée, écrit-il à son frère, le prince Henri, le 4 mai 1767, c'en serait fait de la Prusse. » Le regard allumé, plein de finesse et de convoitise de cet homme maigre, au buste courbé, à l'épaule déjetée, pénétrait l'avenir.

Exalter la valeur militaire du grand Frédéric et son intrépidité, son habileté d'administrateur méthodique et économe, son esprit vif, sec et railleur, c'est une mode, en France, qui remonte jusqu'à Voltaire. Nous avons mis, souvent, à le faire une espèce de coquetterie affectée qui dépasse l'hommage qu'on doit toujours au génie, même chez un ennemi, mais qui a fait perdre de vue le fond haineux du caractère de l'ami de Voltaire. Chez Voltaire lui-même, d'ailleurs, le sentiment de la Patrie française n'était-il pas quelque peu oblitéré ?

Toujours est-il que le grand Frédéric, tant admiré chez nous, fut, au fond, pour la France le plus impitoyable ennemi. Apprendre à parler et écrire la langue d'un pays, en copier les modes, les ballets et les perruques, c'est souvent plutôt le jalouser et l'envier que l'aimer. Faire dessiner des jardins sur le plan de ceux de Versailles, attirer nos hommes de lettres et nos savants, c'est un luxe de Cour qui ne fait que réchauffer l'envie et la haine comme celle des princes germains qu'on élevait à Rome. Frédéric exécrait les Français, ainsi que l'ont fait tous ceux de sa famille ; ainsi que le faisaient, naguère encore, les savants Allemands naïvement choyés chez nous, comme Mommsen, le perfide.

L'astuce et la fourberie, tels sont les deux mots qui caractérisent la politique du grand Frédéric. Après tous les témoignages contemporains, l'impératrice Marie-Thérèse écrira, à son tour, en 1778 : « Tout le monde, en Europe, sait quel compte il faut faire du roi de Prusse et de sa parole... Aucun souverain de l'Europe n'a pu se soustraire à ses perfidies[1]. »

1. Dans *le Correspondant* du 25 mars 1915, p. 1062.

Toujours prêt à prendre, homme de mensonges et de rapines, sans scrupule de religion ; riant cyniquement de ses engagements les plus solennels, dès qu'il se croit assez fort pour les violer, on retrouve en lui tout le bagage moral des anciens Germains ; comme eux, il estime licite tout ce qui est profitable ; le succès justifie tous les moyens pour y parvenir : voilà le grand Frédéric et telle est, au surplus, la synthèse de tous les rois de Prusse. Chez tous ces maniaques de caserne, la haine invétérée de la France, comme chez les Germains, la haine du Romain. Et la nation prussienne toute entière partage et se transmet cette haine, de génération en génération.

En 1760, le baron de Bielfeld qui fit l'éducation du prince Auguste-Ferdinand, frère du grand Frédéric, a écrit, pour son élève, des *Institutions politiques* où il expose en maximes tout ce que doit connaître un prince prussien ; or, il relate que dans l'enseignement des écoles on entretient cette conception que « le Grand-Turc et la Couronne de France sont les ennemis héréditaires du nom germain », et il ajoute que ce principe a passé en proverbe dans toute l'Allemagne [1]. Partout, en Prusse, il circule des pamphlets contre la France. L'un, entre autres, s'élève contre la manie qu'ont les littérateurs allemands et les gens de Cour, d'apprendre le français et de se mettre à la mode française : « Méprise la langue française, clame-t-il, méprise l'habit français et les coutumes françaises ! Notre langue est mâle et ferme, comme doit l'être celle de l'homme ; notre vieille loyauté teutonique est célèbre depuis longtemps [2]. » L'auteur a oublié la flétrissure antique : *Germani natum mendacio genus.*

Pourtant, Bielfeld traitant doctrinalement des États de l'Europe, de leurs tendances politiques et de leur nécessaire développement suivant les conditions de leur habitat géographique et leurs traditions historiques, en arrive à reconnaître que « si le système politique de la France se réduit à mettre les mers, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin pour fron-

1. Bielfeld, *Institutions politiques*, t. III, ch. viii ; cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 216.

2. Pamphlets cités par Xavier Marmier, dans sa *Notice* insérée en tête de son édition du livre de Mme de Staël sur l'Allemagne.

tière à ses États, c'est assurément un plan dicté par la sagesse[1] ».

Le même auteur allemand ajoute ces remarquables réflexions : « En suivant les lumières du bon sens, on doit croire que la France... a pour but d'étendre ses conquêtes jusqu'aux bords du Rhin, en voulant mettre ce fleuve pour frontière de ses États, comme il faisait les bornes de l'ancienne Gaule[2]. »

Aux derniers jours de la Monarchie, sous Louis XVI, la question du Rhin est tout aussi agitée que dans la période antérieure. En 1785, Anacharsis Clootz, originaire de Clèves, publie ses *Vœux d'un gallophile*, dans lesquels il soutient que « le Rhin est la frontière naturelle de la France ». Tout le monde, littérateurs, juristes, hommes de guerre, historiens parlent de la conquête de la Belgique, du Luxembourg et du pays rhénan. On ne discute que des questions de mesure et d'opportunité ; sur le fond, tout le monde est d'accord[3].

Mais, annexer à la fois et du même coup, la Belgique et les provinces rhénanes est une bien grosse affaire. Les politiques sages et prudents pensent tous qu'on doit procéder par étapes successives. Ils ne diffèrent que sur les pays par où il convient de commencer, les uns opinant pour les Pays-Bas, en totalité ou en partie, les autres pensant qu'il vaut mieux songer tout d'abord aux pays rhénans, à cause du voisinage de la Lorraine et de l'Alsace. Tout le monde se rend compte que ces annexions, pour être durables, ne peuvent s'opérer qu'avec l'assentiment de l'Autriche ; mais cette puissance s'obstine à mettre un prix trop élevé à son acquiescement.

A son tour, lorsque Joseph II voulut s'annexer la Bavière, il comprit qu'il ne pouvait le faire qu'avec l'agrément de la France et en sacrifiant les Pays-Bas. La combinaison à laquelle l'Empereur s'arrêta montre bien, par elle-même, jusqu'à quel point ces pays rhénans et belges, passés sous la suzeraineté de l'Empire, se trouvaient toujours sous un régime anormal et détesté.

1. ALBERT SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 333; cf. BIELFELD *Institutions*, 3° partie, ch. IV, § 20.
2. BIELFELD, *op. cit.*, ch. III, *De la France*, § 40; cité par A. SOREL, *op. cit.*, t. I, 334.,
3. ALBERT SOREL, *op. cit.*

Leurs détenteurs d'occasion faisaient bon marché de leur absence de nationalité.

Joseph II proposa de donner les Pays-Bas à la maison de Bavière en échange de la Bavière elle-même qui fût devenue ainsi une province autrichienne. « Les Pays-Bas, réunis aux territoires de la dynastie palatine, sur la rive gauche du Rhin, auraient composé un royaume de Bourgogne ou d'Austrasie. » Pour gagner la France à cet arrangement, Joseph lui offrit le Luxembourg. Mais, Vergennes représenta à Louis XVI que le nom du nouvel État rappelait trop Charles le Téméraire; que les offres faites à la France étaient insuffisantes; enfin, que l'extension de la maison d'Autriche serait ultérieurement une terrible menace pour la France, « quand bien même, disait-il, l'Autriche cèderoit à Votre Majesté tous les Pays Bas ». Sans doute, ajoute en substance le ministre dans son Mémoire, les pays du Rhin sont très tentants; ils se prêtent d'une merveilleuse façon à l'arrondissement de la France; mais il faut réfléchir aux conséquences de l'annexion : le préjudice qui en résulterait dépasserait de beaucoup l'étendue des bénéfices [1].

Et Vergennes conclut qu'en travaillant à la paix générale, la France travaille à son propre bien et assure sa suprématie. « La France constituée comme elle l'est, dit Vergennes, doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner... Son Roi, semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence pour faire respecter les droits et les propriétés des souverains... Par Votre Majesté, la justice et la paix règneront partout, et l'Europe applaudira avec reconnaissance à ce bienfait qu'elle reconnaîtra tenir de la sagesse, de la vertu et de la magnanimité de Votre Majesté. »

Vergennes eut-il raison? Son attitude fut-elle dictée par une sage perspicacité, par une naïveté d'idéologue, ou un déplorable désintéressement? Dans tous les cas, compter sur la reconnaissance des nations rivales et jalouses : quelle illusion de la part d'un homme d'État!

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, 314.

CHAPITRE VIII

LA CONQUÊTE DU RHIN SOUS LA RÉVOLUTION ET LE CONSULAT

I

LES PAYS RHÉNANS AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

Reconstituer les limites naturelles de la France, reconquérir les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, telle avait été la pensée directrice, permanente et inlassablement invétérée de la Monarchie française. Cette tradition ininterrompue de la politique extérieure de nos Rois, qu'il s'agît de conquérir la Bourgogne ou les Flandres ou d'arracher la rive gauche du Rhin à la suzeraineté du Saint-Empire germanique, les Capétiens ne s'en départirent jamais, que par accident et en croyant encore la servir. Ils en cherchèrent la réalisation de toutes les manières, par les armes, la diplomatie, les alliances de famille. Elle était en si parfaite harmonie avec le sentiment national que la Révolution, tout en rompant violemment avec la Monarchie, devait l'adopter et la faire sienne avec une brutale et splendide énergie.

A la vérité, aux premiers jours de la Révolution, le pacifisme, l'humanitarisme, l'internationalisme et toutes les rêveries sentimentales que les idéologues avaient puisées chez les philosophes du XVIIIe siècle, avaient cours, et nous les vîmes renaître, à nos

dépens, hélas ! à la veille des guerres de 1870 et de 1914. On croyait à la Paix universelle comme à la Liberté. Une guerre n'est-elle pas le plus horrible des fléaux ! L'homme qui aime la guerre pour elle-même est un monstre. Horace n'a-t-il pas dit avec frémissement l'épouvante qu'est la guerre pour toutes les mères !

Les grands conflits entre nations ne peuvent-ils donc point, comme ceux qui s'élèvent quotidiennement entre les individus, se régler toujours par voie d'arbitage ou par quelque tribunal supérieur ? Pour prévenir l'effusion du sang, ne peut-on faire appel à la raison aussi bien qu'au sentiment ? Éternels et captivants paradoxes, généreuses conceptions d'esprits géométriques et abstraits, rêves vaporeux d'harmonie mondiale ! La *Paix perpétuelle* et universelle est aussi chimérique que la *Monarchie universelle* que d'autres époques ont poursuivie, dans l'espoir aussi que la paix humaine en découlerait. Non ! tant que l'humanité vivra, il y aura des guerres abhorrées : c'est la loi des sociétés et des peuples, comme la mort est la loi de la vie des individus. Et si l'on parvenait à supprimer, par un système mondial nouveau, les barrières entre nations, qui ne voit qu'on ne ferait que remplacer les guerres étrangères par les guerres de classes et de conditions sociales, bientôt plus atrocement injustes et meurtrières que les autres ?

Au début de la période révolutionnaire, le plus dangereux et le plus inexorable de ces sophistes logiciens, Robespierre, demanda à l'Assemblée Constituante, le 22 mai 1790, « de déclarer que la France renonçait aux conquêtes et qu'elle regardait ses limites présentes comme posées par les destinées éternelles ». Mirabeau, esprit positif, se leva : « La Paix perpétuelle, s'écria-t-il, demeure un rêve et un rêve dangereux s'il entraîne la France à désarmer devant une Europe en armes. » On sait que l'Assemblée suivit Robespierre et qu'elle vota sa motion ; elle alla plus loin. Elle, qui devait déchaîner la guerre générale en Europe, inscrivit dans la nouvelle Constitution de la France cet article, proclamé comme dogme républicain : « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes. »

Les événements ne devaient pas tarder à faire éclater l'inanité du principe, la folie du rêve. Une nation peut-elle tenir un pareil engagement lorsqu'elle est entourée d'autres nations qui n'ont point fait le même serment ? lorsque des questions commerciales ou autres, conséquences du progrès et du développement de la vie économique, se présentent, qui provoquent des rivalités, des concurrences, des ruptures d'équilibre ? En 1914, la Belgique, certes, ne voulait pas la guerre, et cependant elle a été entraînée à la faire dans les conditions les plus terribles. Les guerres, si elles ne sont pas provoquées par l'ambition des hommes ou des nations, éclatent comme les incendies dans les forêts, pour des causes fortuites, impossibles à prévoir ou à conjurer, ou même sans qu'on sache comment. L'histoire du monde entier, depuis le commencement des âges, proclame que rêver une humanité sans guerres, c'est imaginer l'homme ou les sociétés humaines sans passions, sans travail, sans ambitions, sans développement, sans rapports et sans conflits avec leurs voisins et leurs concurrents. Peut-on dire que cette atonie, cette mort morale soit un rêve généreux ? C'est, dans tous les cas, une conception contre nature. Et cependant, ô contradiction ! chacun de nous doit désirer la paix et l'appeler de tous ses vœux ! On ne fait la guerre que pour assurer une paix qui soit aussi longue et aussi stable que possible : mais elle ne saurait être éternelle.

La Révolution française fut amenée à faire la guerre aux monarchies de l'Europe. De quelque côté que vînt la provocation occasionnelle, la guerre était fatale ; l'antagonisme des idées et de l'état social, la propagande révolutionnaire à l'extérieur, le bouleversement de toutes choses morales et matérielles, devaient troubler les rapports internationaux, dépasser la frontière et entraîner un conflit sanglant. Le public contemporain d'une guerre, en voit beaucoup plutôt les prétextes immédiats et les causes petites et accidentelles, que les raisons profondes, générales, lointaines qui l'ont rendue inéluctable. Il est surtout frappé des fautes, des perfidies, des sottises qui en ont précipité l'échéance, et il croit volontiers qu'en les évitant on eut empêché la guerre : le plus souvent, tout au plus l'eût-on retardée, en risquant de la rendre plus terrible. Quelle était, au début de la

Révolution, la situation sociale respective de la France, de l'Allemagne, de la Rhénanie et des Pays-Bas ?

La France se proclamait une et indivisible ; elle était depuis longtemps centralisée ; elle poussa l'abus de la centralisation jusqu'au point de supprimer les provinces qui composaient la Monarchie, parce que chacune d'elles avait conservé ses coutumes, ses mœurs, sa mentalité, son langage populaire, son « particularisme ».

L'Alsace, ne l'oublions point, n'était pas plus disparate dans cette admirable mosaïque de nos provinces de l'ancienne France, que la Bretagne, la Flandre, la Picardie, la Provence, le Limousin ou le Béarn. L'Alsacien ne veut point être pris pour Allemand. Pour lui, les Allemands d'outre-Rhin sont des Souabes, et il les déteste à ce point que l'épithète de *Souabe* (*Schwob*) est une injure[1].

Louis XIV avait délivré les Alsaciens de l'emprise de cette lourde et vieille machine gothique, qui avait son moteur usé à Vienne, qui n'avait jamais bien fonctionné : institution que l'Église avait théoriquement échafaudée avec des débris incohérents de l'Empire de Charlemagne et qu'on appelait toujours, ô dérision ! le Saint-Empire-Romain-Germanique. En dehors de l'Autriche, domaine familial des Habsbourgs, le Saint-Empire n'était, dans la plupart des régions de l'Allemagne et surtout sur la rive gauche du Rhin, qu'une espèce de tradition protocolaire, à moins que l'Autriche n'entretînt, comme dans les Pays-Bas, une forte armée pour s'imposer, et dans ce cas, la puissance impériale était tyrannique et odieuse aux populations. Au XVIIIe siècle, le Saint-Empire, remarque Albert Sorel, « est un colosse désarticulé, disloqué dont les membres sont épars sur la surface, de l'Europe. Ce sont les fragments bizarres d'un être qui n'a ni squelette, ni cerveau, ni entrailles[2] ».

L'immensité de cet Empire, du temps de Philippe II, produit sur la carte géographique un effet fantasmagorique, puisqu'il fait le tour du globe et que le soleil, disait-on, ne se couchait point sur son étendue. Mais déjà, et à plus forte raison à la fin

1. Rod. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, p. 32.
2. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 439.

du XVIIIe siècle, son unité n'était guère représentée que par la cérémonie de l'élection de l'Empereur, à laquelle participaient les sept, puis les neuf Électeurs, « les colonnes, les chandeliers, les flambeaux » de l'Empire. L'archaïsme étrange de la cérémonie, à Francfort, était bien le symbole de la vétusté de l'institution, et Gœthe traduit le rire inextinguible dont fut prise, en sa présence, la belle Marie-Thérèse lorsque, du balcon de la maison Trauenstein, elle vit apparaître son mari, l'empereur François Ier, affublé en fantôme de Charlemagne et sortant de la cathédrale pour se rendre dans la grande salle du *Rœmer*. Ce rire de carnaval gagna la foule lorsqu'on vit s'avancer les grands dignitaires de l'Empire, avec leurs attributs symboliques et l'éclat fripé et terni de leur prérogative d'officiants; puis, le festin impérial, servi, de la cour à la cuisine, par quarante burgraves ou marquis, en costume de cour. Une orgie sans nom terminait la fête populaire, autour d'une fontaine de vin qui demeurait intarissable pendant deux jours.

Le baron de Lang qui assista au couronnement de Léopold II, en 1790, dit irrévérencieusement que ce fut « la splendeur en haillons déchirés[1] ». Une querelle vraiment homérique s'éleva entre les barons qui servaient la table de l'Empereur, pour savoir lequel d'entre eux présenterait le trente-septième plat. Il est vrai que le plat devait rester, à titre de revenant-bon, à celui qui l'aurait présenté.

Sans ses possessions autrichiennes de famille, l'Empereur n'eût pas été en mesure d'entretenir une armée pour faire respecter son rôle impérial. Quand il voyageait, c'était une ruine pour les villes obligées de l'héberger; il est vrai qu'elles se rattrapaient en lui extorquant des privilèges qui les rendaient de plus en plus indépendantes et « libres ». L'Empereur n'était qu'un simulacre doré, paré et honoré comme ces vieilles statues habillées, devant lesquelles se prosternent des pèlerins venus de loin et des pays les plus divers.

A côté de cette « plénitude de majesté », l'unité de l'Empire était encore représentée par la Diète, assemblée des délégués

1. *Mémoires du baron de Lang*, t. I, p. 208.

des divers États. Mais les États ne tenaient point à y réclamer leur place, car y assister était une marque de dépendance vis-à-vis de l'autorité impériale ; s'abstenir, c'était indiquer qu'on était vraiment État souverain, libre et fort. Aussi, la Diète ne se réunissait pas régulièrement, ses attributions n'étaient pas définies, on n'y venait pour ainsi dire plus ; le byzantinisme des questions qu'on y agitait parfois, confond la raison ; quand elle se fâchait, sous la poussée de certaines circonstances, ses décisions étaient foulées aux pieds par les plus puissants, comme le roi de Prusse, qui en faisait autant de cas que son lointain successeur d'aujourd'hui, des règlements internationaux de la Conférence de La Haye.

Quant au Tribunal d'Empire, qui représentait aussi l'Unité, c'était, disent plaisamment les légistes du XVIIIe siècle, « le joyau de la Constitution allemande » ; la vénalité et la stupidité des juges et greffiers de Wetzlar étaient passées à l'état de proverbe[1].

La division de l'Empire en « Cercles », — il y en avait neuf, à la fin du XVIIIe siècle — n'encerclait rien, que sur le papier, et ne créait pas l'ombre de cohésion administrative entre les divers États englobés dans chacun d'eux : le représentant de l'Empereur, chargé de veiller à l'exécution des lois, au recrutement des soldats et au prélèvement des taxes impériales, n'obtenait que des consentements bénévoles, en échange de toutes sortes de marchandages.

Était-ce là un véritable Empire comparable à la Monarchie française ? Il ne faut donc pas se laisser leurrer par les mots ni par les cartes géographiques de nos atlas et considérer, dans l'histoire, l'Allemagne impériale comme une puissance politique organisée, ayant une tête, une âme, un foyer, et constituant une Patrie pour les populations qu'elle embrassait nominalement. Parmi les princes féodaux, ceux qui affichaient la plus complète indépendance vis-à-vis de l'Empereur, étaient précisément ceux auxquels il devait son élection.

Il y avait neuf grands Électeurs, savoir : les trois archevêques

1. ALFRED RAMBAUD, *les Français sur le Rhin*, p. 55.

de Trèves, Mayence et Cologne; — le comte palatin du Rhin, le duc de Bavière, le roi de Bohême ; — l'Électeur de Saxe, devenu roi de Pologne en 1697 ; — l'Électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse en 1701 ; — l'Électeur de Hanovre, roi d'Angleterre depuis 1714. Que pouvait être la suzeraineté de l'Empereur, par exemple, sur l'Électeur de Brandebourg, l'astucieux roi de Prusse ; sur l'Électeur de Hanovre, roi d'Angleterre ; sur l'Électeur Palatin, concurrent à l'Empire ?

On comptait, en outre, une soixantaine de villes libres, autant de souverains séculiers, ducs, comtes, burgraves, margraves, près de quarante princes ecclésiastiques, abbés ou évêques et d'autres seigneuries indépendantes, ce qui portait à environ 360 ce grouillement d'États souverains qui se partageaient l'Allemagne.

Encore une fois, ils ne constituaient ni un peuple, ni une nation ; ils n'avaient rien de commun entre eux. Ces États suivent chacun sa destinée, sans le moindre souci d'une solidarité quelconque. Nulle unité, nulle cohésion ; il n'y a pas de Patrie allemande. Lessing a écrit « qu'il n'avait aucune idée de ce que peut être l'amour de la Patrie », et Schiller paraît bien aussi être dans le même état d'esprit[1].

Il y a encore moins unité de race, car les populations d'origine wende ou slave et d'autres éléments ethniques, sont plus nombreux en Allemagne que l'élément germanique et n'ont pas encore été absorbés ou dominés par ce dernier, au XVIIIe siècle.

Chaque prince allemand, laïque ou ecclésiastique, chaque ville libre a ses privilèges particuliers, usurpés à l'origine, mais qu'il s'est fait confirmer adroitement et qui, suivant l'expression de Voltaire, « le mettent en droit de mal servir ». L'un ne sert point du tout, et l'Empereur n'a nul moyen de l'y contraindre ; l'autre a le droit de ne pas servir hors des limites de telle province ; celui-ci, de ne fournir que tant de soldats, celui-là, de ne payer que telle redevance.

Tous ces petits princes ou chevaliers se jalousent, se volent, se battent, vivent de rapines, aspirent à devenir grande puissance, à l'exemple du roi de Prusse.

1. Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 26.

Comme à l'époque de Tacite, les plus proches voisins sont, parce que limitrophes, les ennemis les plus acharnés. Aussi, en dehors des villes, la culture est fort peu avancée et les mœurs sont demeurées barbares. Au temps de Louis XIV, dans toute l'Allemagne du Nord, « le luxe, dit Voltaire, était inconnu et les commodités de la vie étaient encore très rares chez les plus grands seigneurs ».

C'est toujours, comme nous l'avons constaté tant de fois, l'éternelle barbarie germaine. Chez ces barons farouches, grands chasseurs, ignares, à peu près sans ressources autres que celles qu'ils extorquent à leurs sujets ou à leurs voisins, il n'y a « ni gouvernement, ni justice supérieure, ni tutelle, ni protection, ni police, rien de ce qui tempérait, plus ou moins, dans les grands États, les abus du régime. A part quelques familles de haute culture intellectuelle..., tous ces comtes et barons de l'Empire s'enorgueillissaient de leur isolement, de leur misère morale et de leur grossièreté politique ; c'étaient comme les stigmates de leur souveraineté abâtardie, et ils en étaient fiers. Véritables tyrans de village, lourds parodistes du despotisme prussien dont ils n'imitaient que les violences, ils formaient, au cœur de l'Allemagne, comme un archipel d'îlots, plus séparés de l'Europe, par les clôtures de leurs domaines qu'ils n'auraient pu l'être par les flots de l'Océan [1] ».

A la fin du XVIII[e] siècle, comme au IX[e], l'anarchie féodale s'épanouit dans toute l'Allemagne, avec le servage et son anachronisme de corvées et de redevances, le paysan abruti et à peine élevé à la dignité humaine. Un historien allemand, Pertz, cité par Albert Sorel, compare la demeure d'un noble mecklembourgeois « à la tanière d'une bête féroce qui ravage tout alentour et dévore en silence. Le paysan de la Lusace est esclave. Le landgrave de Hesse vend ses sujets aux Anglais, à cent écus par tête. Le Bavarois abrutit les siens : « c'est, disait Frédéric, le « paradis terrestre habité par des bêtes [2] ».

Le roi de Prusse traite lui-même de Vandales les paysans de

1. ALBERT SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, pp. 98-99.
2. ALBERT SOREL, *op. cit.*, t. I, pp. 95-96; ALFRED RAMBAUD, *les Français sur le Rhin*, p. 105 et suiv.

ses États; il les représente défiants, farouches, s'enfonçant dans la profondeur des bois et derrière leurs marécages, dès qu'un homme civilisé veut les approcher ou leur parler; il a le front, lui, de les appeler fourbes et parjures. Les villes seules ont une bourgeoisie éclairée et prospère, parfois turbulente et révoltée.

Tel n'était point, loin de là, l'état social des pays de la rive gauche du Rhin, même dans les campagnes; l'influence française y avait toujours pénétré ; les populations y étaient plus cultivées, y jouissaient de plus de liberté et de bien-être. Elles présentent, d'ailleurs, entre elles, des contrastes sensibles, suivant les régimes politiques auxquels elles sont soumises.

La Belgique vit entièrement sous l'action impulsive de ses villes industrielles et commerçantes où domine une bourgeoisie jalouse de ses libertés, active, avide de progrès, détestant la noblesse féodale, ouverte hardiment aux idées nouvelles qui viennent de France. Les persécutions religieuses de Joseph II dans ce pays, à la veille de la Révolution, en provoquant l'agitation à la tête de laquelle se plaça l'avocat Henri van der Noot, ne firent que pousser les Belges du côté de la France. Il y eut des échauffourées, puis une révolte qui, en 1787, proclama l'indépendance de la Belgique. Cet état insurrectionnel dura deux ans ; les Autrichiens revinrent en persécuteurs. Le parti national appela les Français, préférant à la domination du Saint-Empire l'incorporation à la France révolutionnaire.

Les idées nouvelles pénétrèrent aussi en Hollande où elles furent propagées avec ardeur par le parti des « Patriotes ». Le stathouder, Guillaume V d'Orange, fut chassé. Restauré avec l'appui de la Prusse et de l'Angleterre, il eut la maladresse de se venger, en forçant 40.000 personnes à s'exiler. On conçoit que la Révolution française ait aussi trouvé, dans ce pays, des adhérents, des propagateurs enthousiastes.

Les territoires allemands de la rive gauche du Rhin sont, comme ceux de l'Allemagne proprement dite, partagés en une foule de petites souverainetés et en villes libres impériales. Depuis le démembrement de l'Empire carolingien, les habitants de la Rhénanie étaient sans patrie : les villes ne sont attachées

qu'à leur indépendance et à leurs libertés locales : si elles eussent été assez fortes pour se défendre elles-mêmes, elles eussent, toutes, préféré leur autonomie municipale, leur « république », comme celle des Cantons suisses, à leur annexion aux grandes Puissances de l'Est ou de l'Ouest. Elles formèrent entre elles, à diverses reprises, des hanses ou ligues surtout commerciales ; dès le XIIIe siècle, Mayence groupait jusqu'à 100 villes rhénanes autour d'elle. Dans ces villes, brillantes, si développées au point de vue commercial, industriel, artistique, littéraire même, dont le clergé et la bourgeoisie sont les classes dirigeantes, et où les corporations de métiers manifestent une activité rivale de celles de la Belgique ou de la Hollande, la politique et les idées philosophiques travaillent les cerveaux. D'aucuns veulent changer ce qui, dans les rouages sociaux, leur semble archaïque, étroit, puéril. Les citoyens s'y divisent en partisans de l'ancien état de choses et partisans d'une rénovation : ceux-ci sont tout acquis à la France, d'où leur vient la doctrine.

Le long du Rhin, le burgrave gothique, ruiné, endetté, vorace, le fléau du canton, ayant épuisé le paysan qui cultive pour lui son champ et sa vigne, en est réduit à se vendre. Enraciné dans son orgueil de caste, il sert dans la domesticité impériale ou, le plus souvent, dans les armées de la France contre la Prusse ou contre l'Empire. Le Roi trouve, dans ce pays, non seulement des alliés ou des clients qu'il soudoie, mais il continue à y lever des régiments, si bien que le Rhin est, en fait, depuis Mazarin, la frontière militaire de la France[1].

Vers 1789, il n'y avait guère d'hostile à la France, dans la région rhénane, que l'archevêque Électeur de Cologne, et c'était l'archiduc Maximilien, frère de Marie-Antoinette. Un agent français, Gérard de Rayneval, écrit en 1787 : « L'Électeur de Mayence se conduit très bien à l'égard de la France ; l'Électeur de Trèves voudrait être Français ; l'Électeur de Cologne hait la France et les Français ; l'Électeur de Deux-Ponts est attaché à la France par sentiment, par intérêt et par reconnaissance ;

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 417 ; Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 26.

le landgrave de Hesse-Cassel déteste la France; le prince-évêque de Liége est attaché à la France[1]. »

Le burgrave allemand qui opprime le pays, ne saurait être confondu avec la population foncière qui, bien que submergée par les infiltrations allemandes, est toujours restée lorraine et franque. D'origine transrhénane, introduits là par transmission d'héritage ou en vertu d'une combinaison politique, les barons féodaux et leurs noms changent et se succèdent, sous l'œil indifférent des paysans, sans que ceux-ci s'en inquiètent, sans que naisse même l'ombre d'un sentiment de loyalisme ou d'attachement.

Les Électeurs ecclésiastiques, membres, eux aussi, des plus puissantes familles féodales d'Allemagne, s'installent à Trèves, Mayence ou Cologne pour jouir de leurs prérogatives princières et des opulents revenus de leur charge épiscopale; d'aucuns se posent vis-à-vis du pape en demi-rebelles, en promoteurs de schismes; d'autres, ne sont guère connus du bas clergé et des habitants que par le scandale de leur vie. A Mayence, la cour de l'archevêque Joseph d'Erthal (1774-1802) est composée « de beaux esprits, de libertins et de valets[2] ».

Quelques vertueux prélats passent au milieu des autres, mais ceux-là même ne changent rien à la routine, aux vieux usages. Leur chancellerie gouverne pour eux, attentive uniquement à faire valoir des droits féodaux séculaires. Ennemis de tout progrès, chatouilleux sur l'étiquette vétuste et puérile, « ils languissent, dit le duc de Broglie, dans une longue enfance[3] ». Rien de plus suranné, vieillot, comique parfois, que les us et coutumes de ces grands Électorats ecclésiastiques dont tout le bien qu'on puisse dire, c'est que les tenanciers de ces évêques, dans les campagnes, ne se plaignaient pas trop de leur sort; ils se trouvaient moins pressurés que ceux des seigneurs laïques du voisinage.

Parmi ces féodaux rhénans, laïques ou ecclésiastiques, qui se

1. *Résumé de l'état actuel*, etc. Ms. des Affaires étrangères, cité par A. Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 417, note 2.

2. Georges Goyau, *l'Allemagne religieuse*, t. I, p. 63.

3. Duc de Broglie, *Marie-Thérèse*, t. I, ch. iii; Albert Sorel, *op. cit.* t., I, p. 434; Alfred Rambaud, *op. cit.*, p. 116.

déclarent attachés à la France, combien en est-il qui soient sincères ? D'aucuns même ne sont que des calculateurs, fourbes et cupides autant que « plats valets ». Dans ces derniers, il faut placer, en tête, les comtes palatins des multiples branches de la famille bavaroise. Maximilien-Joseph, duc, puis roi de Bavière, né le 27 mai 1756, fut d'abord duc de Deux-Ponts, après la mort de son frère Charles II, colonel du régiment français Royal-Deux-Ponts, en garnison à Strasbourg. En 1788, Louis XVI paya les dettes de ce personnage: elles s'élevaient à 945.000 livres. A la mort de son cousin Charles-Théodore, en 1799, il devint Électeur de Bavière. Plus tard, il fit sa cour à Napoléon comme il l'avait faite à Louis XVI, si bien qu'en 1806, par la grâce de l'Empereur des Français, il devint roi de Bavière.

Son fils, Louis-Charles-Auguste, naquit à Strasbourg en 1786 et Louis XVI fut son parrain. En 1806, il fut l'un des courtisans les plus assidus de Napoléon et de l'impératrice Joséphine, et sa sœur épousa le prince Eugène de Beauharnais. « Mais, remarque Albert Sorel, si le courtisan s'inclinait en public, le « patriote » protestait secrètement, et, entre deux visites à ses protecteurs français, le prince allemand écrivait dans son journal : « Ce serait pour moi la plus chère fête de victoire, si cette ville où je suis né pouvait un jour redevenir allemande[1] ! » Celui-là justifie bien, comme tous les autres, d'ailleurs, l'amère réflexion de George Forster en 1791 : « Notre politique est de tromper tout le monde, de négocier avec tout le monde, de ne tenir aucune parole[2]. »

Tandis que cette triste féodalité rhénane cherche en France les moyens de vivre, mendie à la porte des palais de nos rois, se fait une carrière dans les régiments à la solde de la France, tous ceux qui pensent et observent le mouvement des idées et la fermentation universelle des esprits, tournent aussi leurs regards du côté de la France et lui demandent une direction philosophique et sociale. Gœthe, qui naquit à Francfort en 1749 et étudia à Leipzig et à Strasbourg, salue avec confiance les débuts de la Révolution française. On pressentait aussi une révo-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, pp. 417-418.
2. Albert Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 419.

lution dans les pays rhénans, si prompts à adopter tout ce qui venait de France. Il s'était formé dans les villes, notamment à Mayence, des groupements de citoyens qui recevaient le mot d'ordre des clubs de Paris et se faisaient les propagateurs passionnés des idées françaises. Ces associations composées d'hommes généreux, pour la plupart, tous épris de liberté, se recrutent surtout dans la petite bourgeoisie intellectuelle, avocats, médecins, tabellions, professeurs, boutiquiers, beaux parleurs et commentateurs des gazettes. Leur centre d'attraction est Strasbourg; ils envient pour leur pays le sort de l'Alsace. « Ils entretiennent peu de relations avec le reste de l'Allemagne; la Révolution, qu'ils adopteront avec enthousiasme, achèvera de les en séparer. Leur rêve serait de constituer de petites républiques autonomes, à la manière des Cantons suisses ; mais s'il faut choisir, ils préfèreront la domination de la France, qui fait prévaloir leur idées, à la domination d'un prince allemand qui les étoufferait[1]. »

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 431-432.

II

LES FRANÇAIS SUR LE RHIN EN 1792.

Au commencement de 1792, la grosse affaire pour les révolutionnaires n'était plus le rêve de la Paix universelle qui s'était bien vite évanoui sous la poussée des événements. La France venait d'être provoquée par la fameuse Convention de Pilnitz, du 27 août 1791. Partout, le pressentiment de la guerre; partout, le frémissement des préparatifs. Le roi de Prusse écrit à l'Empereur, à Vienne, pour lui proposer la conquête, en commun, de l'Alsace, de la Lorraine, du Hainaut et de la Flandre[1].

Louis XVI déclara la guerre à la Coalition le 20 avril 1792 : telle était alors la surexcitation des esprits que c'est cinq jours après seulement, le 25 avril, que Rouget de l'Isle, capitaine du génie, composait *la Marseillaise*, à Strasbourg.

Dumouriez, dès le premier jour, proposa au Roi un plan de campagne qui marque éloquemment le caractère traditionnel et national de la lutte qui va s'engager : Prendre l'offensive sur le Rhin, dans les Pays-Bas et en Savoie, c'est-à-dire partout où les frontières naturelles de la France ne sont point encore atteintes ; rester sur la défensive partout où la France a déjà ses limites naturelles. Dans le Conseil tenu par le Roi, Dumouriez est l'interprète de la pensée de tous, par cette déclaration : « La France,

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 546.

dit-il, ne peut avoir de sécurité qu'avec la barrière du Rhin. »

Ainsi dégagée de l'idée de propagande révolutionnaire et des boursouflures des forcenés, la guerre qui débute en 1792 et durera 22 ans, n'est, comme le remarque Albert Sorel, « qu'un des épisodes du long procès armé qui se poursuivait depuis le xve siècle, entre la maison d'Autriche et la maison de France. Ce conflit était la condition même de la formation territoriale de la France [1] ». C'était toujours la revendication du Rhin. On reprenait d'instinct la tradition de notre glorieuse et incomparable Monarchie, et en même temps on répondait aux vœux des populations rhénanes qui sollicitaient l'intervention de la France et aspiraient à être débarrassées d'une oppression féodale surannée. Sans le vouloir, sans le rechercher, par une sorte d'impulsion atavique, la Révolution faisait sienne la grande pensée des rois de France, dix fois séculaire ; le programme national de la Monarchie devint celui de la Révolution, le jour même où celle-ci la renversa. Telle était l'unanimité des sentiments à cet égard, que le plan de Dumouriez fut accueilli avec enthousiasme par tous les chefs de nos armées cantonnées sur la frontière, le vieux maréchal de Beauvau, La Fayette, Custine, Biron, Montesquiou qui appartenaient à l'ancienne armée royale, aussi bien que par les généraux acquis aux idées de la Révolution.

Les doctrinaires appliquaient à la France cet aphorisme de Rousseau, dans son *Traité de la Paix perpétuelle :* « La situation des montagnes de l'Europe, des mers et des fleuves qui servent de bornes aux nations qui l'habitent, semble avoir décidé du nombre et de la grandeur de ces nations, et l'on peut dire que l'ordre politique de cette partie du monde est, à certains égards, l'ouvrage de la nature. »

Cet « ouvrage de la nature », limite de la France, c'était du côté de l'Est, « les Alpes et le Rhin, les anciennes bornes de la Gaule ». Tel est le principe affirmé, avec la phraséologie de charlatan, à la mode dans ce temps-là, par Grégoire, dans son Rapport à la Convention, le 27 novembre 1792. Nous n'avons point à raconter, ici, les causes de l'insuccès de notre première

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 258.

campagne militaire ni les événements intérieurs qui, après le 10 août 1792, jetèrent la France dans l'anarchie sanguinaire.

La forteresse de Luxembourg, que Louis XIV avait dû abandonner, après l'avoir fortifiée, ouvrit aux Prussiens les portes de la France. C'est par là que, venant de Coblence, ils entrèrent, forçant la frontière lorraine à Redange. Paris apprit avec stupeur, le 4 septembre 1792, que Verdun venait de capituler et que Lille était assiégée. Les Prussiens, comme jadis Charles-Quint, s'avancèrent dans les plaines de la Champagne, à 40 lieues de Paris.

De même qu'en septembre 1914, à la suite de notre défaite de Charleroi, le gouvernement parla de se retirer au delà de la Loire ou même jusqu'à Bordeaux. Servan, le ministre de la Guerre, voulait se réfugier à Blois ; Barbaroux trouvait que le plateau de l'Auvergne était un asile plus sûr ; Roland proposait Tours ; c'était un affolement général parmi les théoriciens du pacifisme, les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, tous les idéologues. Un homme d'énergie se dressa : « La France est dans Paris », s'écria Danton, alors ministre de la Justice. Il fallait, disait-il, provoquer « une convulsion nationale » qui chasserait l'ennemi et, avant tout, donner l'exemple de la fermeté et de la confiance. Il obtint que le Gouvernement restât.

Et voilà que les Prussiens sont arrêtés dans l'Argonne. Le 20 septembre 1792, la victoire de Valmy les force à repasser la frontière : la France est sauvée. Bientôt nos armées, débordant au dehors, vont envahir la Belgique et la Rhénanie.

Le 24 octobre 1792, le Conseil exécutif de la Convention décrète « que les armées françaises ne quitteront point les armes et ne prendront point de quartiers d'hiver, jusqu'à ce que les ennemis de la République aient été repoussés au delà du Rhin [1] ». Il adresse aux armées cette proclamation : « Vous poursuivrez les ennemis jusqu'au delà de ce fleuve rapide qui, comme pour balayer leurs souillures, coule entre la terre des hommes libres et la terre des hommes esclaves. »

Dumouriez écrit à Kellermann : « Vous avez une fort belle

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 152.

mission à remplir, c'est de municipaliser la *Rue aux Prêtres*, c'est-à-dire les gros évêchés et abbayes qui farcissent cette frontière d'Allemagne. J'espère qu'au printemps, vous viendrez me donner la main par Cologne. Le Rhin doit être la seule borne de notre campagne[1]. »

Custine reçoit des ordres semblables : « Il faut, lui mande-t-on, balayer tout ce qui est devant et à côté de vous, le long du Rhin, en traitant les villes impériales et, partant, les peuples, avec fraternité. » Vainqueur à Jemmapes, le 6 novembre 1792, Dumouriez entre à Mons, Bruxelles et Liége : la Belgique est délivrée, l'ennemi rejeté sur la Roër.

En Suisse, une armée française, partie d'Alsace, pénétra dans le pays de Porentruy. Les habitants, qui dépendaient de l'évêque de Bâle, accueillirent nos soldats avec transport et se déclarèrent « affranchis de tous les liens qui les attachaient à l'empire d'Allemagne et aux évêques de Bâle ». Le 27 novembre ils se constituèrent en « République de Rauracie », sous la protection de la France. Après quatre mois d'indépendance ils envoyèrent une députation à la Convention pour demander leur incorporation à la République française. Accédant à ce vœu, le 23 mars 1793, la Convention décréta que « le pays de Porentruy faisait partie intégrante de la République française et qu'il formerait un département particulier sous le nom de *Mont Terrible*[2] ».

Pendant ce temps, Custine avait conquis le Palatinat et l'Électorat de Mayence ; lui aussi, était « pénétré de l'idée classique de la frontière du Rhin; il voulait mettre sa gloire à conquérir cette frontière à la France[3] ». Dumouriez lui avait écrit, après Jemmapes : « Il est certain que nous ne devons pas poser les armes avant de nous être assurés que le Rhin servira de limites à notre empire, soit par agrégation de républiques libres, sous notre protection, soit par acceptation des peuples qui s'offriront à nous et entreront dans la composition de l'Empire français... Allez donc jusqu'à Coblence, mais arrêtez-vous là. Quand vous serez

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 155.
2. Le département du Mont-Terrible devint, à partir de 1800, un arrondissement du département du Haut-Rhin. Il fut annexé à la Suisse par les traités de 1815.
3. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, pp. 97-98.

une fois maître de ce confluent, la République sera en sûreté, parce que vous aurez fixé la barrière naturelle, parce que nous serons sûrs de pouvoir défendre et maintenir ce que nous aurons pris[1]. » On presse nos généraux : le 27 novembre, Brissot écrit à Dumouriez : « La République française ne doit avoir pour bornes que le Rhin .»

La région rhénane s'agite à l'approche des Français. De Landau, Custine avertit l'Électeur palatin qu'il va traverser son territoire, mais que les troupes françaises n'y commettront aucune déprédation. Il n'avait que 1.300 fantassins, 4.000 cavaliers et 40 canons. Le 29 septembre il enjoint à ses troupes, par un ordre du jour, de respecter les personnes et les propriétés et d'observer la plus rigoureuse discipline : « Le Français, dit-il aux habitants, combat pour la liberté des peuples ; il leur offre d'une main le symbole de la paix, pendant que, de l'autre, il plonge ses armes dans le sein de leurs oppresseurs. » Custine emporta presque sans coup férir Spire, Frankenthal, Worms. Sur son chemin, les populations, qui accueillent ses soldats au chant du *Ça ira*, se montrent heureuses d'être débarrassées du régime féodal allemand. Gœthe, témoin de l'invasion, raconte : « Les Français arrivaient, mais ils ne semblaient apporter que l'amitié, et réellement ils l'apportaient ; ils avaient tous l'âme exaltée ; ils plantaient allègrement les gais arbres de la Liberté. Ils promettaient à chacun son droit et son gouvernement propre. Ils gagnèrent bientôt, ces Français prépondérants, d'abord l'esprit des hommes par leur ardente et vaillante entreprise, puis le cœur des femmes par leur irrésistible aménité. Le poids même de la guerre et toutes ses exigences nous paraissaient légers. L'espérance flottait devant nos yeux autour de l'avenir et attirait nos regards vers les voies nouvellement ouvertes[2]. »

Bientôt, l'avant-garde de Custine fut signalée en vue de Mayence qui, d'avance, était disposée à capituler. En vain l'Électeur exhorte les habitants à se défendre ; il est contraint de se retirer à Wurtzbourg, en faisant enlever les armoiries de son carrosse pour n'être pas reconnu de la foule. « Les agents de la Cour ne

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 174.
2. Gœthe, *Hermann et Dorothée*. Clio.

songèrent plus qu'à emballer les trésors des églises et ceux des palais. Gentilshommes, ecclésiastiques, émigrés français, tout ce qui avait à redouter l'invasion s'entassa sur des bateaux ou dans des voitures, emportant tout ce qu'on pouvait sauver, jusqu'au vin des caves [1]. »

Spontanément, dès le 5 octobre, les habitants arborèrent la cocarde tricolore. Enfin, le 19 octobre, Custine parut et fit mine de vouloir faire le siège. La garnison autrichienne se retira. La capitulation fut signée le 21 octobre 1792. Les employés de l'Électeur eurent la faculté de rester en fonctions ; la sécurité des biens et des personnes fut garantie : « Vers midi, les portes de la ville s'ouvrirent. C'était un dimanche, la population se porta en foule vers le camp français. Forster [2] s'y rendit avec sa femme : « Vive la République ! » cria-t-il, en saluant le premier soldat qu'il aperçut. « Elle vivra bien sans vous ! » répondit le républicain. Les Français distribuèrent force cocardes, et la populace allemande profita de l'événement pour saccager les vignes de l'Université. A 6 heures, Custine fit son entrée. Il se rendit au Palais épiscopal où la valetaille le reçut princièrement, puis il s'en alla dans la maison de ville ; il y avait convoqué le Conseil de la ville [3]. » Des compliments furent échangés ; le général français fut d'autant mieux accueilli que la discipline de ses soldats inspirait confiance.

Dès le même jour, le 21 octobre, Forster écrivit au gouvernement prussien : « Heureusement pour l'Allemagne que le Rhin est là. Il doit former la frontière entre le pays de la République et l'Allemagne... Tout conseille de faire la paix en cédant Trèves et Mayence à la France. » Jean de Muller, secrétaire de l'Électeur, déclarait partager cet avis. C'est ainsi que Mayence devint républicaine, tandis que l'Électeur et tous les tenants de la vieille féodalité, apeurés, affolés, déménageaient des villes et des campagnes, et se réfugiaient au delà du Rhin.

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 105.
2. George Forster, naturaliste, né à Dantzig, compagnon de voyage du capitaine Cook, bibliothécaire de l'Électeur de Mayence depuis 1788. Sur Forster, voir surtout : Arthur Chuquet, *Etudes d'histoire*, 1re série, pp. 149-288 ; Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 161 et 220.
3. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 106.

Dès le 26 octobre, arrivèrent à Mayence les délégués de Coblence qui offrirent aux Français de leur livrer la ville ainsi que les forteresses d'Ehrenbreitstein et de Rhinfels. Custine envoya ses lieutenants dans toutes les directions, recevoir la soumission du pays. Houchard se rendit à Mannheim; lui-même, enivré de ses faciles succès et séduit par l'enthousiasme des populations, traversa le Rhin pour aller prendre Francfort qu'il rançonna, parce que le besoin d'argent se faisait sentir dans son armée qui s'était abstenue de vivre sur le pays conquis.

Les historiens reprochent, peut-être non sans raison, à Custine de s'être laissé entraîner à la poursuite de l'ennemi, d'avoir pris Francfort et envahi la Hesse, au lieu de répondre aux sollicitations pressantes des villes de Coblence, de Saint-Goar, de Rhinfels qui l'appelaient et l'attendaient. « On ne sait, dit Thiers, jusqu'où il aurait pu aller en s'abandonnant au cours du Rhin. Peut-être aurait-il pu descendre jusqu'en Hollande. »

Custine fut-il entraîné à franchir le Rhin par des nécessités financières ou militaires? toujours est-il qu'il avait la conviction que le Rhin devait former notre frontière. Le 21 décembre 1792, il écrira encore au ministre de la Guerre, Lebrun : « Les puissances allemandes sentent que si les bornes de la République sont reculées jusqu'au Rhin, c'en est fait de l'empire d'Allemagne. Et moi, je pense jusqu'à la conviction, que si le Rhin n'est pas la limite de la puissance de la République, elle périra[1]... »

Le gouvernement républicain que Custine installa, dès le 19 novembre, englobait Mayence, Worms, Spire, Frankenthal et les cantons qui dépendaient de ces villes. Dorsch en fut nommé président, et Bœhmer y représenta le général français. Parmi les conseillers, on remarquait le professeur Hoffmann, révolutionnaire exalté, Reuter, ancien conseiller de l'Électeur, le Strasbourgeois Stamm, le médecin Metternich, Pape, ancien moine, le relieur Zech, le bibliothécaire naturaliste George Forster, « l'honneur et l'intelligence du Conseil ». Les curés reçurent une instruction qu'ils devaient lire en chaire aux popu-

1. ALBERT SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 250.

lations. Elle leur annonçait l'abolition du régime féodal, l'accessibilité des emplois pour tous les citoyens, la liberté, la sécurité, le bien-être : « Fiez-vous en à Dieu qui soutient si visiblement les entreprises des Français[1]. »

Sans attendre cette invitation, un grand nombre de communes rhénanes avaient déjà sollicité leur annexion. Dès le 3 novembre 1792, on avait lu à la Convention une lettre envoyée de Strasbourg, annonçant que les Mayençais voulaient leur réunion à la France. Le 15 novembre, était de même arrivée une adresse de huit communes du pays de Nassau-Sarrebrück demandant leur incorporation : « La France, dit cette adresse, est notre ancienne patrie... Nos relations commerciales et la conformité de langue semblent nous placer naturellement dans le département du Bas-Rhin. »

Le 18 novembre, la Convention reçut un vœu analogue de Bergzabern qui, depuis 1789, était, ainsi que Landau, en lutte avec le duc de Deux-Ponts[2]. « De Spire jusqu'à Bingen, rapporte Forster, tous les suffrages se sont prononcés unanimement pour l'acceptation de la République française et pour la réunion à la France[3]. » Ils enviaient bien légitimement la situation de l'Alsace. Et puis, n'était-ce pas la voix de leurs ancêtres gallo-romains et lotharingiens qui parlait par la bouche des citoyens de Trèves, de Mayence, de Coblence, lorsqu'ils pétitionnaient pour entrer dans la Patrie française ?

A Mayence même, le parti français recevait les adhésions des plus timorés ; ceux qui s'étaient enfuis rentraient dans la ville et s'empressaient de protester de leur dévouement à la France. Le 15 novembre, George Forster fit, au club municipal, la solennelle déclaration suivante : « Le Rhin est la frontière naturelle d'un grand État libre qui ne prétend faire aucune conquête; il reçoit seulement dans son sein les nations qui se donnent librement à lui... Le Rhin sera, conformément à la justice, la frontière de la France[4]. »

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 178.
2. Alfred Rambaud, *la France sur le Rhin*, p. 238.
3. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 288; A. Rambaud, *op. cit.*, p. 242.
4. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 176.

Cependant, à Paris, au sein de la Convention, les doctrinaires irréductibles voulaient bien que les armées françaises s'employassent à provoquer des révolutions chez les autres nations, mais en vertu du dogme de 1790, ils s'opposaient systématiquement à toute annexion territoriale, même sollicitée par ces peuples. Le 19 novembre 1792, la Convention invita tous les peuples à s'affranchir et elle entendit planter elle-même chez nos voisins « l'étendard de la liberté ». Elle voulait « éclairer tous les peuples et brûler tous les trônes » ; elle eut la prétention d'exercer partout son tyrannique patronage en s'immisçant dans les affaires des pays étrangers. « La Révolution s'y fera, disait Brissot, ou la nôtre doit rétrograder », et le 21 novembre 1792 le même orateur s'écrie : « Le Piémont doit être libre; votre épée ne peut être remise dans le fourreau que tous les sujets de votre ennemi ne soient libres, que vous ne soyez environnés d'une ceinture de républiques. »

Au nom de la doctrine robespierriste, des Conventionnels voulurent s'opposer à l'annexion de la Savoie, sollicitée par les habitants. Il fallut que Grégoire, nommé rapporteur, vînt déclarer « qu'ayant compulsé les archives de la nature », sa conclusion était « que la France ne pouvait avoir d'autres frontières que les Pyrénées, les Alpes et le Rhin ». Pour la Belgique et la Rhénanie, Danton fut mis à la tête d'une commission qui alla étudier sur place « les archives de la nature », c'est-à-dire moins pompeusement, cet éternel problème des frontières naturelles de la France. En décembre 1792, il parcourt la Belgique et pousse jusqu'à Aix-la-Chapelle ; puis, il revient affirmer devant la Convention que la seule frontière possible et raisonnable de la France est le Rhin; que les vallées de la Meuse et de la Moselle ne sont que des chemins d'invasion chez nous, à l'usage de l'étranger; que le Rhin seul constitue une barrière protectrice et efficace.

Maret déclare, le 7 janvier 1793, que, sans doute, les représentants de la Nation française ont décrété « que la France n'entreprendrait jamais aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes », mais qu'il ne s'ensuit nullement que toute puissance voisine ait le droit d'attaquer la France et d'en conspirer le

démembrement sans courir d'autre risque que de se voir reconduite à la frontière. La France, attaquée, ajoute-t-il, a le droit de s'indemniser des dommages que lui a causés une agression injuste. Elle n'a pas entendu décréter l'inviolabilité des monarchies. « Si vous voulez qu'à l'avenir la France renonce à tout projet d'agrandissement, exigez, en même temps, que toutes les puissances renoncent à l'attaquer jamais. » Et Maret conclut : « En incorporant à son territoire la Savoie, Nice, Mayence, la France ne ferait que se payer de ses pertes en hommes et en argent; elle se rembourserait, elle ne s'enrichirait pas; elle se dédommagerait et ne s'agrandirait point à proprement parler[1]. »

Vers le même temps, c'est-à-dire en janvier 1793, Bernstorff, ministre du roi de Prusse, déclare aux agents de la République française que son maître est las de la guerre ; « que si les Français lui avaient seulement promis de ne point passer le Rhin, il se serait retiré; qu'il bornait son rôle à protéger l'Empire[2] ». Le roi de Prusse admet ainsi, sans ambages, le Rhin comme limite de la République.

Enfin, dix jours après l'exécution de Louis XVI, Danton s'élance à la tribune de la Convention : « Je dis, s'écrie-t-il, que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République !... Ses limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon : du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance ne pourra nous empêcher de les atteindre. C'est en vain qu'on nous menace de la colère des rois. Vous leur avez jeté le gant. Ce gant est la tête d'un roi. C'est le signal de leur mort prochaine[3]. »

A partir de ce jour, l'extension de la République française jusqu'au Rhin devint l'un des principes intangibles de la Révolution. L'enthousiasme des pays occupés par nos armées répond à celui de la Convention lui-même; partout, il semble que les

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 257.
2. Albert Sorel, *op. cit.*, t. IV, p. 32.
3. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 279.

Français opèrent la délivrance de captifs et fassent réellement, comme on le disait alors, tomber les chaînes de la servitude. A mesure que se produisent les demandes d'annexion à la Patrie française, — elles sont presque quotidiennes, — la Convention rend des décrets analogues à celui-ci :

« *Décret de la Convention du 14 février 1793. — Art. 3.* Les communes de Petlange, Pontpierre, Tetting, Trullen, Koepen, Hiltsch, Schwen, Eppenbrunnen, Oberstimbach, Entzelhart et Armsberg sont réunies au territoire de la République et font partie du département de la Moselle. »

Des décrets de la Convention répondent, de même, aux demandes formulées par les villes de Belgique : le 1er mars 1793, c'est Bruxelles; le 2 mars, c'est Mons et Gand; les jours suivants, arrivent les pétitions de Florennes, Tournai, Louvain, Namur, Ostende, Bruges, etc. En une séance, la Convention prononce l'incorporation de 32 villes ou communes; d'autres fois, c'en est 66, ou jusqu'à 88, qui sont admises en bloc, sur leur demande, dans la famille française.

Le 8 mars 1793, Merlin de Thionville, en mission à Mayence, écrit au ministre de la Guerre : « Nous municipalisons à force et bientôt vous serez ministre d'un département de plus. » Et témoin de ce magnifique élan vers nous des populations belges et rhénanes, le grand historien que nous aimons à citer, Albert Sorel, s'écrie en jugeant l'œuvre de la Convention : « Jamais la France n'a été si splendide au dehors et si souillée au-dedans. »

III

DE 1793 AU TRAITÉ DE BALE (5 AVRIL 1795).

La Convention devait se charger elle-même de compromettre par ses excès et ses violences son œuvre d'annexion des populations belges et rhénanes, pourtant si bien disposées. La Terreur, en installant partout la guillotine, donnait un étrange aspect au régime de liberté républicaine qui venait se substituer au régime féodal. Les habitants des contrées nouvellement incorporées à la France commencèrent à se demander ce qu'ils gagnaient au change. Ce fut bien pis lorsqu'aux persécutions sanguinaires de la Convention vinrent s'adjoindre la banqueroute et les revers de nos armées qu'un enthousiasme irréfléchi avait fait regarder comme invincibles.

On institua péniblement pour les départements allemands, une Convention rhénane qui fut convoquée à Mayence pour le début de mars 1793; à ce moment même, on annonçait que l'armée prussienne de la rive droite du Rhin s'approchait du fleuve. Inquiets ou effrayés, les délégués des villes rhénanes, après six mois d'allégresse, n'osaient plus répondre à l'appel qui leur était fait. Les députés, raconte Albert Sorel, n'arrivèrent que lentement. Plusieurs, ceux de Spire, en particulier, prétextèrent les difficultés du voyage en pays occupé et ne vinrent pas. Tout de même, 67 furent présents, le 17 mars, pour l'ouverture de l'Assemblée. Fait qu'il n'est pas indifférent de noter, la séance

fut précédée d'une messe solennelle[1]. Quelques délégués arrivèrent encore; bref, à l'unanimité des cent membres présents, la réunion du pays rhénan à la République française fut votée, le 21 mars 1793, sous cette déclaration formelle : « Le libre peuple rhénan-allemand veut son incorporation à la République française[2]. »

Trois représentants, George Forster, le jurisconsulte Adam Lux et le marchand Potocki, furent délégués pour porter cette décision à Paris, avec une adresse où on lisait cette phrase : « Par notre union avec vous, vous acquérez ce qui de droit vous appartient. La nature elle-même a voulu que le Rhin fût la frontière de la France; il l'était, en effet, dans les premiers siècles du royaume de France. » Ainsi, en 1793, au lendemain lugubre de l'exécution de Louis XVI, on retrouve, nettement exprimée, la tradition de la politique de nos Rois qui, toujours à travers les siècles, avaient pris pour base de leur revendication de l'Austrasie franque, les limites de la Monarchie constituée par Clovis. Les députés mayençais furent acclamés et l'annexion de leur ville proclamée d'enthousiasme par la Convention, le 30 mars 1793.

Mais dans le même temps, de grands revers accablaient nos armées. Après une série de brillants succès, Dumouriez, battu à Nerwinde, le 18 mars, fut forcé d'évacuer les Pays-Bas; ses lieutenants, sur la Roër, furent refoulés jusqu'à Aix-la-Chapelle. La Convention, prise d'une fureur exaltée, crut se tirer d'affaire par des mesures violentes qui ne firent qu'augmenter le désordre. La confusion des pouvoirs était partout; chacun des Conventionnels en mission se croyait investi d'une autorité absolue et s'érigeait en tyran. Rousseau a dit justement : « Plus l'État s'agrandit, plus le gouvernement doit se resserrer; tellement que le nombre des chefs diminue en raison de l'augmentation du peuple. Le gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort, à mesure que le peuple est plus nombreux. » La Convention avait pris le contre-pied de ce précepte de l'expérience. Elle multiplie les chefs, en multipliant les Com-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 350.
2. Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 253.

missions, les Comités, les Délégués chargés, chacun, d'exercer l'autorité suprême, dans des domaines dont l'étendue n'était pas bien nettement circonscrite. Ses Commissaires aux armées eurent la prétention de gourmander les généraux et de se substituer à eux dans le commandement des troupes en campagne. Ce fut alors qu'à la suite de démêlés avec les Conventionnels qui lui furent envoyés, Dumouriez passa dans le camp ennemi.

L'armée autrichienne, sous les ordres du prince de Cobourg, envahit le pays entre l'Escaut et la Meuse et se porta sur Mons, renouvelant la tactique du prince Eugène en 1712.

Les populations belges, si empressées, deux ans auparavant, à accueillir les Français, et qui avaient demandé leur incorporation à la République, prirent peur et changèrent d'attitude, en voyant avec effroi, à la place de la liberté promise et entrevue, la plus épouvantable tyrannie, les exécutions capitales, les réquisitions incessantes, les exactions, la persécution religieuse, les assignats, la banqueroute. Les horreurs révolutionnaires eurent aussi un contre-coup funeste dans le pays rhénan, non moins profondément que la Belgique, attaché à la religion catholique. L'ennemi, profitant de ce revirement d'opinion contre nous, se livra à une active propagande dans les pays occupés par nos troupes, agissant surtout sur les commerçants et les groupements d'artisans appelés *Zünfte*.

Lorsque l'Angleterre eut déclaré la guerre et que les Prussiens parurent sous les murs de Mayence, ce fut une défection générale, en dépit des fonctionnaires et des agents qui s'efforçaient de maintenir dans la fidélité des populations qui n'entendaient pas tout à fait la liberté comme la comprenait la Convention. Les menaces, les violences, les mesures les plus déplorables auxquelles eurent recours les commissaires français, ne firent que grossir les rangs des partisans de la réaction, qui, en désespoir de cause, devenait le parti le plus nombreux et celui des gens raisonnables[1]. Les habitants d'Aix-la-Chapelle, entre autres, ayant manifesté leur mécontentement, le général Dampierre leur tint cet imperturbable discours : « Vous n'êtes

1. Alfred Rambaud a exposé les effets de cette réaction dans son livre, *les Français sur le Rhin*, p. 226 et suiv.

pas mûrs pour la liberté ; vous êtes comme des malades que leurs amis doivent contraindre à une opération salutaire[1]. »

Tandis que notre armée d'Alsace, sous Custine, était rejetée sur Landau et les lignes de Wissembourg, les Prussiens assiégeaient Mayence où s'étaient enfermés, avec 20.000 soldats, Beauharnais, Kléber et deux conventionnels, Rewbel et Merlin de Thionville. Les assiégés furent décimés par la famine. Malgré leur héroïsme, désespérant d'être secourus, ils durent livrer la place, le 25 juillet : ils furent autorisés à se retirer avec leurs armes et sous la seule condition de ne pas servir contre la Coalition pendant un an : ils allèrent achever leur célébrité en Vendée.

A Mayence, la réaction allemande et féodale, heureusement pour la cause française, se fit aussi violente que l'était le régime terroriste en France. Tous ceux qui s'étaient compromis dans le parti de la République, « les clubistes », furent chassés ou obligés de se cacher : « Ils se mêlèrent, raconte Albert Sorel, aux soldats français et se dissimulèrent dans les rangs des troupes qui sortaient de la place avec les honneurs de la guerre. Ceux qui ne parvinrent pas à s'échapper, se virent en butte à une populace furieuse qui les poursuivit de cris de mort et saccagea leurs maisons... On incarcéra tous les membres de la Convention rhénane et tous les clubistes que l'on put découvrir. Puis, l'archevêque-Électeur, rentré dans son palais, aux acclamations de la populace, se rétablit dans son pouvoir absolu et restaura tous les abus[2]... » Partout s'exercèrent des vengeances, des sévices contre les personnes, si bien que les nouveaux maîtres, à peine réinstallés, firent, malgré tout, regretter les Français : « La nation française, dit Bruno Bauer, un Allemand, — s'était montrée sauvage et barbare dans la terreur et dans les désastres ; les Allemands mirent la terreur en action, au milieu de leur victoire[3]. »

Pendant de longs mois, nos affaires gardèrent une tournure alarmante. Enfin, vers la fin de l'année, Hoche, à la tête de l'armée de la Moselle, et Pichegru, avec l'armée du Rhin, réus-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 290 ; cf. Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 214.
2. Albert Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 483.
3. A. Sorel, *op. cit.*, t. III, p. 484.

sirent à sauver l'Alsace et la Lorraine, en reprenant les lignes de Wissembourg, forçant même les Autrichiens et les Prussiens à repasser le Rhin : nos bataillons hivernèrent dans le Palatinat en partie reconquis.

Dans le Nord, les places fortes de Vauban barrèrent, encore une fois, la route à l'invasion. Cobourg usa ses forces et son temps à prendre Condé, Valenciennes et le Quesnoy ; puis, il échoua sous les murs de Maubeuge qui fut secourue à temps par Jourdan et Carnot. L'ennemi échoua aussi devant Dunkerque. L'hiver de 1793-94 fut employé par les Français comme par les coalisés, à préparer une nouvelle campagne. En dehors des opérations de guerre sur les Alpes et les Pyrénées, la lutte, dans le Nord et l'Est, s'engagea, comme aujourd'hui, sur un front qui s'étendait depuis les Vosges jusqu'à la mer du Nord.

Après la victoire de Jourdan à Fleurus, le 26 juin 1794, l'armée de Sambre-et-Meuse rentra dans Bruxelles. Celle du Rhin reprit Kaiserslautern, puis Trèves, le 9 août, forçant les Autrichiens à se réfugier sous le canon de Mayence ou à repasser le pont de Mannheim.

Nos affaires étaient rétablies ; malheureusement, les Français ne revenaient plus dans les mêmes conditions qu'en 1792. A cette date ils étaient venus, appelés par les populations, acclamés par elles comme des libérateurs ; ils apportaient, croyait-on, la liberté, la tolérance, le respect des personnes, des biens et de la religion. Ordre avait été donné aux soldats de s'abstenir de toute déprédation. En 1794, l'armée française était une armée de conquérants en territoire ennemi ; n'ayant point de ressources, elle fut forcée, pour vivre, de rançonner le pays occupé. Cette situation fut encore aggravée par l'état d'esprit persécuteur et l'attitude des représentants en mission qui, derrière les combattants, poussèrent les agents du fisc, les pillards, les exploiteurs et concussionnaires de toute catégorie, à se montrer impitoyables envers les populations. Ce fut la dernière des fautes : « Vaincre l'ennemi et vivre à ses dépens, écrivait stupidement Baudot, c'est le battre deux fois [1]. » Et Albert Sorel

1. ALBERT SOREL, *op. cit.*, t. IV, p. 159.

fait cette triste réflexion : « Les coalisés furent, en ce sens-là, battus à fond sur le dos des malheureux habitants du Palatinat et du pays de Trèves. Tout ce qui pouvait être emporté fut requis et expédié en France. Cette « évacuation » du Palatinat, — c'est le terme qu'on employait, — peut être considérée, rapporte un Conventionnel, « comme une compilation de monstruosités, de scélératesses, d'exécutions, de vols et de rapines ». Sous l'invasion des bandits qui arrivèrent, munis de commissions de Saint-Just, de Lebas, de Hentz surtout, qui opérait lui-même avec une férocité odieuse, la maxime : « Paix aux chaumières », ne fut plus que l'enseigne menteuse de charlatans cyniques d'humanité. Les paysans, traités à la vendéenne, comme les Vendéens l'avaient été à la palatine, se virent enlever toutes leurs ressources ; leurs maisons furent fouillées « depuis le grenier jusqu'à la cave » ; on arracha et « évacua » jusqu'aux « serrures des portes ». Et Albert Sorel ajoute : « C'est l'époque de la grande déception, du désespoir et de la fuite d'une partie de ces peuples sur la rive droite du Rhin. Gœthe en a fait un tableau immortel, aussi vrai dans ses traits lamentables que celui qu'il avait fait auparavant de la confiance dont ces braves gens avaient accueilli, en 1792, la nouvelle de la délivrance et l'Évangile républicain [1]. »

Ces flibustiers sinistres, non seulement ruinaient le pays en remplissant leurs poches, mais ils affamaient l'armée, composée de soldats sans paye, déguenillés, mais malgré tout, pleins de la belle humeur de nos braves « poilus » d'aujourd'hui, enivrés de victoires, pitoyables autant qu'ils le pouvaient individuellement, aux malheureuses populations qui subissaient leur passage.

Les nouveaux Commissaires qu'on nomma après le 9 thermidor (27 juillet 1794), pour remplacer les forbans terroristes, « furent consternés et navrés du spectacle de souffrances et d'oppression, qu'ils trouvèrent en arrivant. Ils s'efforcèrent d'arrêter l'émigration en rassurant les paysans. Ils déclarèrent que le pillage serait réprimé, que les objets requis seraient payés, que justice serait faite aux habitants de bonne volonté,

1. Gœthe, *Hermann et Dorothée*, Clio ; Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. IV, pp. 159-160 ; Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 134.

que les *Droits de l'homme* leur seraient garantis. « Les Palatins, toujours bons, dit le Rapport du conventionnel Becker, savaient pardonner, et étaient toujours portés d'inclination vers la nation française. »

Malheureusement, l'armée était forcée de vivre sur le pays et par conséquent de le rançonner ; presque toujours et quoi qu'on fasse, la guerre nourrit la guerre. On confisqua les biens des églises et ceux des habitants qui avaient émigré. Ces mesures draconiennes, bien que plus régulières que le pillage désordonné, ne contribuèrent pas moins à nous aliéner des populations qu'il eût fallu avant tout ménager.

« Il faut dire à la décharge des Français, remarque Sorel, que les armées anglaises cantonnées en Hollande, soi-disant pour protéger ce pays contre nous, s'y rendaient odieuses par leurs déprédations et leurs forfaits ; eux aussi, dit le colonel hollandais Bentinck, enlevaient « jusqu'aux serrures des portes [1] ». Aussi, les Hollandais accueillirent les Français comme des libérateurs. Pichegru prit Bois-le-Duc, le 10 octobre 1794 ; Nimègue, le 8 novembre ; il entra à Amsterdam, le 20 janvier 1795 et instaura la République batave.

Pendant ce temps, l'armée de Sambre-et-Meuse rejetait les Impériaux au delà de la Roër, puis au delà du Rhin. Les Français entrèrent à Cologne, le 6 octobre 1794. Les jours suivants, Bonn et Coblence ouvrirent leurs portes. L'ennemi ne posséda bientôt plus, sur la rive gauche du Rhin, depuis Clèves jusqu'à Bâle, que la forteresse de Luxembourg, Mayence et le pont de Mannheim. C'était, enfin, la complète réalisation du plan traditionnel de la Monarchie, celui de Dumouriez et de Danton. « Les frontières de la République, écrit le Comité de Salut public de 1793, doivent être portées au Rhin. Ce fleuve, l'ancienne limite des Gaules, peut seul garantir la paix entre la France et l'Allemagne. »

Le drapeau tricolore allait, pendant vingt ans, déployer ses plis glorieux sur le grand fleuve gaulois et franc, protéger les populations pacifiques qui l'accueillirent avec sympathie, en dé-

1. Albert Sorel, *op. cit.*, t. IV, p. 161.

pit de la Terreur révolutionnaire qui lui fit, un instant, cortège. A travers la crise intérieure, pourtant si terrible, que subissait la France, l'opinion publique était si bien conquise à l'idée du Rhin-frontière, que les plus pusillanimes se trouvaient emportés par l'entraînement général[1].

Dans son *Projet de Traité de paix*, présenté au Comité de Salut public, en l'an III (1795), Sieyès préconise une paix durable sinon perpétuelle, dont la base est « la cession de la rive gauche du Rhin à la France[2] ». Il observe sagement qu'il ne suffit pas seulement de conquérir cette limite, naturelle comme les Pyrénées ou les Alpes, mais qu'il est indispensable de prendre des mesures pour la conserver dans l'avenir. Ce n'est pas une question de race ou de langue ; ces points de vue ne sont pas envisagés un seul instant par Sieyès. Les habitants, même d'origine allemande, sont toujours disposés à devenir Français ; toutefois, il importe de procéder à leur égard avec douceur et équité et de leur faire valoir les bienfaits et les avantages du régime français. Les princes allemands possessionnés sur la rive gauche, seront dédommagés par des États sur la rive droite, plus importants pour eux et plus compacts : ils gagneront au change, et ces petits Etats intermédiaires et neutralisés tiendront à distance de trop puissants voisins, comme la Prusse et l'Autriche. Ils jouiront, comme la Suisse, d'une paix assurée et garantie. Tout cela s'obtiendra à la satisfaction de tous, en sécularisant les évêchés et les principautés ecclésiastiques de la rive droite.

Lorsque les négociations préliminaires du traité de Bâle s'engagèrent avec la Prusse, le Comité de Salut public rédigea, pour notre ambassadeur Barthélemy, des *Instructions* qui disaient : « Le citoyen Barthélemy déclarera que la République regarde le Rhin comme sa limite naturelle, qu'elle est résolue de conserver. » Et le Comité recommande à Barthélemy « de serrer de près les diplomates prussiens, dont la réputation de cautèle était fort répandue en Europe. Malgré leur intérêt à traiter, il fallait agir avec eux comme si l'on doutait de leur sincé-

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. IV, pp. 338-339.
2. Albert Sorel, *op. cit.*, t. IV, p. 299.

rité[1] ». On était toujours en défiance contre la fourberie germanique.

« La France, ajoutaient les *Instructions*, étendue jusqu'à ses limites naturelles, loin d'être dangereuse pour l'Allemagne, en sera la plus fidèle alliée ; elle verra volontiers les princes laïques possessionnés sur la rive gauche, s'indemniser par le partage des territoires ecclésiastiques de la rive droite. » Et les diplomates du Comité invoquent, sur ce point de droit, l'autorité des négociateurs de la Paix de Westphalie, qui s'étaient eux-mêmes inspirés de la théorie des légistes de Philippe le Bel, et avaient admis, en principe, la sécularisation des évêchés d'Allemagne.

Les armées françaises étant passées sur la rive droite du Rhin, le roi de Prusse comprit la nécessité de donner corps aux pourparlers déjà officieusement entamés. Il était, alors, en querelle avec l'Autriche et la Russie, à propos du partage de la Pologne ; son intérêt était de négocier avec les Français pour arracher l'Allemagne du Nord à l'hégémonie autrichienne et avoir sa liberté d'action du côté de la Russie ; en cédant la rive gauche du Rhin, Frédéric-Guillaume escomptait l'appui des Français pour obtenir des compensations, soit en Pologne, ou aux dépens de petits États allemands qu'il n'aurait aucun scrupule à spolier, soit par des sécularisations de biens ecclésiastiques. Il lui convenait donc de se hâter : il demanda à traiter. Notre plénipotentiaire à Bâle, Barthélemy, reçut l'ordre de faire savoir à la Prusse que la première condition de la paix était la cession à la France du duché de Clèves et de la Haute-Gueldre, les provinces que le roi possédait héréditairement sur la rive gauche du Rhin. On croyait éprouver, sur ce point, une ferme résistance. Loin de là, cette condition fut acceptée comme si le roi de Prusse s'y fût attendu. Le 5 avril 1795, à 6 heures du soir, le traité fut signé à Bâle, par Barthélemy, au nom de la République française, et Hardenberg, au nom du roi de Prusse.

Par un article secret, le roi de Prusse reconnaît, en principe, la cession à la France de tous les États allemands de la rive gauche du Rhin, quels qu'en soient les possesseurs ; la Répu-

1. ALBERT SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, t. IV, p. 226.

blique lui promet ses bons offices pour que, lui-même, obtienne comme compensation, à la pacification générale, la moitié de l'évêché de Münster et d'autres territoires ecclésiastiques. Les Français s'engagent à évacuer la rive droite du Rhin, aussitôt que le permettront les opérations contre l'Autriche. Les États de l'Allemagne du Nord seront neutralisés, sous la garantie de la Prusse [1].

Le traité fut porté, le 10 avril, par Rewbell à la Convention et ratifié dès le 14. La satisfaction, remarque Sorel, fut aussi grande à Berlin qu'à Paris. « Cette paix, Sire, me paraît sûre, profitable et honorable », écrit Hardenberg au roi de Prusse. Le prince Henri de Prusse, frère du roi, exulte, dans la pensée que la Prusse va pouvoir travailler à établir son hégémonie sur l'Allemagne du Nord et s'étendre du côté de la Pologne : « Puisse cette paix, écrivit-il, devenir l'objet de la félicité de la République française ! Puisse-t-elle resserrer, comme je le désire, les liens de l'amitié entre les peuples, mais plus particulièrement entre la Prusse et la France [2] ! »

Un mois après, le 16 mai 1795, la République batave concluait avec la République française une alliance générale, offensive et défensive. On lui laissa les bouches du Rhin et le Brabant. La France garda la Flandre flamande, Maëstricht, Venlo, Flessingue dont le port devait rester commun aux deux pays contractants [3]. Elle se réserva, en cas de guerre, de pouvoir placer des garnisons à Grave, à Bois-le-Duc et à Berg-op-Zoom. C'est seulement aux environs de Wesel que le Rhin devenait limite de la France, depuis là jusqu'à Bâle.

Plusieurs princes allemands qui avaient des possessions sur la rive gauche du Rhin, firent comme la Prusse et offrirent spontanément de les abandonner, moyennant des compensations sur la rive droite. Ainsi, le 25 avril 1795, le landgrave de Hesse-Cassel céda à la France, Rhinfels, Saint-Goar et quelques autres bourgs rhénans ; on promit des agrandissements à

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. IV, p. 285; cf. De Clercq, *Traités de la France*, t. I, p. 232 et suiv.
2. Albert Sorel, *op. cit.* t., IV, p. 290.
3. Albert Sorel, *op. cit.*, t. IV, p. 333.

la Saxe ; plus tard (en 1796), le duc de Wurtemberg devait, suivant la même politique, nous abandonner les comtés de Montbéliard et de Horbourg ; le margrave de Bade renonça aux seigneuries qu'il avait dans le duché de Luxembourg, et à « tous les territoires, droits et revenus qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin » ; il abandonna même, sur la rive droite, près de Strasbourg, « la ville, fort et territoire de Kehl, plus un terrain de cinquante arpents, au bas de l'ancien pont de Huningue ». Tous ces princes s'engagèrent, le moment venu de la pacification avec l'Empire, à concourir par leurs suffrages à ce que « tous les territoires dépendant de l'Empire, situés sur la rive gauche du Rhin, les îles et le cours du fleuve, fussent réunis à la République française ». En même temps, celle-ci prit l'engagement de faire donner à ces princes des indemnités territoriales dans l'intérieur de l'Allemagne, aux dépens des États ecclésiastique sécularisés.

Le 8 juin 1795, les armées françaises parachevèrent l'œuvre de la diplomatie, en emportant d'assaut la forteresse de Luxembourg, défendue par les Impériaux. Mais l'Autriche ne désarma point, et c'est avec elle que la guerre allait continuer.

Sans se préoccuper du sort des armes, la Convention prit à tâche d'organiser à la française les pays que le traité de Bâle nous avait concédés et que nos troupes occupaient. Le 1er octobre 1795, elle vota l'assimilation pure et simple de la Belgique, du Limbourg, de la principauté de Liége et du Luxembourg, au reste de la France. Elle en forma neuf départements : le département de la *Lys* (Bruges) ; de *Jemmapes* (Mons) ; de l'*Escaut* (Gand) ; des *Deux-Nèthes* (Anvers) ; de la *Dyle* (Liége) ; de *Sambre-et-Meuse* (Namur) ; de la *Meuse-Inférieure* (Maëstricht) ; des *Forets* (Luxembourg) ; de l'*Ourthe* (Liége). Trèves devint le chef-lieu du département de la *Sarre*. Ces pays furent ce qu'on appela la frontière *décrétée* ou constitutionnelle : leur sort était définitivement fixé.

Quant aux territoires allemands de la rive gauche du Rhin, cédés par la Prusse et la Hesse, on ne pouvait encore les incorporer, parce que Mayence restait toujours aux mains des Impériaux et que la plus grande partie d'entre eux relevait de l'Em-

pereur qui n'avait pas encore traité. Mais, comme leur annexion était décidée en principe, on discuta si, le moment venu, on constituerait cette région en petites républiques indépendantes, sous le protectorat de la France, ou si on les annexerait comme la Belgique. Carnot se déclara contre l'annexion, en arguant que la possession de la place de Luxembourg était suffisante pour garder la France et la protéger contre toute agression[1]. Il la compare à l'inexpugnable forteresse de Gibraltar. L'affaire fut laissée en suspens ; toutefois, la Convention précisa que quel que fut le régime auquel ces pays seraient soumis, elle donnait à la France le cours du Rhin comme frontière ; elle appela le pays rhénan *frontière déclarée*, en attendant qu'il pût être légalement statué sur son sort. De plus, en en *déclarant* ainsi la prise de possession, la Convention tint à affirmer qu'elle ne faisait point acte de conquête : elle rentrait purement et simplement dans le droit historique de la France, dans les limites que la nature, la géographie, l'histoire lui avaient assignées.

« L'Assemblée souveraine, résume Albert Sorel, traduisant en décrets les lois éternelles de la nature, fixait à jamais les limites de la République, comme elle en fixait à jamais les lois. Le principe des frontières naturelles entra dans le droit public de la France ; il devint comme un des principes de la Révolution. L'idée s'établit dans les esprits que l'on ne pouvait les laisser entamer, sans porter atteinte à la dignité de la République et en ébranler le fondement. »

Ajoutons qu'au point de vue de l'équilibre des nations européennes, l'acquisition par la France de la rive gauche du Rhin, formait une balance équitable avec ce que la Prusse, l'Autriche, la Russie venaient de prendre en Pologne; or, en Pologne, ces puissances s'étaient imposées par le fer et par le sang ; elles prirent par brigandage; ce fut la plus inique des spoliations, tandis que la France, sur la rive gauche du Rhin, avait été, en 1792, appelée par le vœu presque unanime des habitants, aussi bien que par le droit historique hérité de la Monarchie française.

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. IV, p. 429.

IV

LE DIRECTOIRE. — TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO (17 OCTOBRE 1797)

Cependant, il ne suffisait point de réduire l'Autriche par les armes, il était nécessaire qu'elle consentît diplomatiquement, elle aussi, à abandonner à la France toutes les « terres d'Empire » de la rive gauche du Rhin, qui étaient, en fait, occupées par nos soldats. Au point de vue du droit international, son acquiescement était indispensable, de même que celui de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Russie et des autres Puissances, pour qu'en aucun cas, à l'avenir, la possession des pays rhénans ne pût nous être contestée, ni diplomatiquement ni autrement. De nouvelles victoires de nos troupes pouvaient seules décider l'Autriche à traiter : elles se firent attendre longtemps.

Suivant un plan concerté, Jourdan et Pichegru franchirent le Rhin, simultanément, pour marcher à la rencontre l'un de l'autre. Le premier passa le fleuve à Dusseldorf, le 6 septembre 1795, le second à Huningue. Les Impériaux, sous les ordres de Clerfayt, étaient concentrés sur le Mein, entre Francfort, Mayence et Heidelberg : on devait les attaquer de deux côtés à la fois. Malheureusement, Pichegru, après avoir enlevé Mannheim, le 20 septembre, étant entré dans la conspiration royaliste, demeura dans l'inaction et regagna son quartier général d'Altkirch. Jourdan, abandonné, fut obligé de repasser le Rhin; il se retira par Neuwied et Dusseldorf. Cet échec raviva les espérances des

Impériaux et la guerre recommença, sur de nouvelles bases, avec plus d'acharnement que jamais.

Le Directoire, comme la Convention, proclame, à la vérité, le Rhin « limite naturelle » et « limite constitutionnelle » de la France : ces termes sont inscrits dans la Constitution de l'an III, promulguée le 26 octobre 1795. Mais les habitants des pays rhénans auxquels la France, suivant l'expression d'Albert Sorel, « offrait une patrie », étaient bien désillusionnés. Ils avaient espéré qu'avec l'affranchissement de la servitude féodale, la République leur donnerait le bien-être que la Monarchie avait si heureusement procuré à l'Alsace. La Convention avait changé ces espérances en déception terriblement cruelle ; le Directoire, moins sanguinaire, se montra tout aussi persécuteur, plus intolérable peut-être encore dans ses doctrines philosophiques et ses procédés vexatoires, qui nous aliénaient l'esprit et le cœur des populations annexées.

Qu'est-il besoin de faire ressortir ici, après Albert Vandal, l'incapacité et les violences de ce gouvernement des « Révolutionnaires nantis » ? La crise financière acculait ces petits tyrans, que tout le monde méprisait, aux plus funestes expédients, aggravés par les dilapidations et la concussion. L'agitation jacobine et la conspiration royaliste troublaient les provinces ; il y avait, à demeure, des bandes de brigands dans les forêts, des professionnels de l'émeute dans les villes. Les gens paisibles étaient outrés des persécutions contre le clergé, de l'agiotage, des accaparements, de la dépravation des mœurs. Tout cela n'était point fait pour rattacher à la France les départements du Rhin et de la Belgique, qui s'étaient pourtant donnés à elle, d'abord en masse, puis, lui restaient en majorité attachés, non seulement sans arrière-pensée, mais avec une fidélité tenace qui, en vérité, est aussi éloquente que méritoire. A la fin, pourtant, il faut le reconnaître, bien des habitants, désabusés et obsédés par le repentir, prirent part à l'effervescence qui se manifestait dans toute la France. Seulement, chez eux, le mouvement insurrectionnel risquait, — si l'on n'y prenait garde, — de dégénérer en soulèvement contre la Patrie française. Ainsi, tandis que les Chouans menacent l'ouest de la France d'un nouvel embrase-

ment général, que Lyon et les villes de la vallée du Rhône sont prêtes pour l'insurrection, aussi bien que Toulouse et Bordeaux, et que, dans toute la France, suivant le mot d'Albert Vandal, il y a comme « une épidémie de brigandages et d'assassinats », voici comment cet éminent historien résume la situation en Belgique et dans la Rhénanie :

L'hostilité aux lois et institutions républicaines prend toutes les formes. Les fêtes civiles se célèbrent dans le désert ; le 14 juillet, à Courtrai, le général commandant « a été obligé de faire la fête tout seul avec la garnison ». En fait de cérémonies et d'observances, on ne veut que les anciennes. Dans les campagnes des Deux-Nèthes, limitrophes de la Hollande, un grand nombre de cultivateurs s'en vont, chaque dimanche, entendre la messe en territoire batave, en ce pays protestant où les catholiques ont, au moins, le droit de pratiquer leur culte. L'influence des prêtres et des moines, pourchassés, enfermés, persiste invincible. A Luxembourg, bourgeois et artisans demandent, en foule, à visiter leurs prêtres dans la maison où ils sont détenus; on y apporte des offrandes, des douceurs; les administrateurs prétendent qu'il s'y fait des orgies et proposent, pour couper court à ces scandales, de hâter l'envoi des prêtres au lieu de déportation. Partout, les autorités se sentent environnées, harcelées d'inimitiés. En Belgique, le Français révolutionnaire est odieux à tout le monde; il est doublement odieux, comme étranger et comme païen, ennemi du peuple des Flandres et ennemi de Dieu... L'insurrection est dans tous les esprits.

L'insurrection couve également sur la rive gauche du Rhin, dans les quatre départements de race allemande, formés des anciens Electorats de Trêves, de Mayence et de Cologne. Beaucoup d'habitants ont acclamé, jadis, les Français comme libérateurs, ils les maudissent aujourd'hui comme tyrans et continueront de les haïr jusqu'à ce que l'ordre napoléonien et le Code civil les réconcilient pour longtemps avec la France.

Aujourd'hui, pour combler le malheur d'un peuple écrasé par les passages de troupes et les charges militaires, une nuée d'agents voraces s'est abattue sur le pays et le ronge. A Coblence, à Mayence « il se commet des abus révoltants, aussi ruineux pour le Trésor public que vexatoires pour les citoyens ». Par représailles, les habitants surprennent çà et là des Français isolés, de malheureux militaires et les tuent. On écrit de Cologne : « Des assassinats aussi fréquents, tous commis sur des Français, annoncent ouvertement un système de révolte prêt à éclater dans ces départements. »

Un peu plus tard, à Neuwied, sur le faux bruit que les Autrichiens passent le Rhin, on verra des groupes entiers de population, hommes, femmes, enfants, et parmi eux des frocs de capucins, accourir au bord du fleuve et là, levant les bras au ciel, se féliciter de l'arrivée de leurs

libérateurs. Qu'un secours étranger paraisse vraiment, que l'ennemi touche le sol des départements réunis, cette magnifique conquête se détachera spontanément de la France. En attendant, le cri des autorités civiles et militaires est le même qu'en Bretagne et dans le Midi : la situation, disent-elles, devient de plus en plus alarmante. Au lieu d'une Vendée, la Révolution se sentait sur le point d'en avoir trois ou quatre à combattre : Vendée du Nord, belge et rhénane, grande Vendée de l'Ouest, Vendée méridionale, pyrénéenne, languedocienne, provençale.

Cette longue anarchie intérieure se trouva encore aggravée par les défaites de nos armées, chassées de la rive droite du Rhin et de l'Italie. Ces revers effrayèrent le Directoire qui crut devoir entamer des négociations pour la paix. Il était disposé à la conclure à des conditions désavantageuses, « car, écrit Carnot à notre plénipotentiaire Clarke, le besoin de la paix est si grand par toute la France, ce cri est si universel, la pénurie de nos moyens, pour continuer la guerre, est si absolue, qu'il faut bien s'y borner ». Il ajoute : « Je crois qu'il sera inutile de rien stipuler, dans le traité, sur la limite du Rhin : vous savez d'ailleurs les inconvénients que je trouve à cette limite. »

En effet, le Directoire déclara à l'Empereur se contenter de la Belgique et de quelques autres possessions de la rive gauche; il abandonnait à l'Empire les Electorats ecclésiastiques et le Palatinat. Telle était l'étrange aberration de la Cour de Vienne, que ces propositions, quelque déplorables qu'elles fussent pour nous, furent repoussées. Allions-nous céder davantage ?

Soudain, les événements changent de face. Tandis que Bonaparte étonne le monde par ses campagnes de 1796 et 1797, en Italie, de nouvelles armées françaises, commandées par Hoche, Championnet et Desaix, franchissant le Rhin, au printemps de 1797, forcent partout les Autrichiens à battre en retraite. Bonaparte, audacieux, allait menacer Vienne; l'archiduc Charles fut contraintde de mander la paix et de signer l'armistice de Leoben, le 29 avril 1797. Par cette convention préliminaire, l'Empereur déclare renoncer à tous ses droits sur les provinces belgiques; il reconnaît, en outre, « les limites de la France, décrétées par

1. Albert Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, t. I, pp. 162 à 164.

les lois de la République française ». Des conventions particulières assuraient à l'Autriche des compensations en Italie. Le traité de Campo-Formio, signé enfin le 17 octobre porte :

Art. 3. « S. M. l'Empereur renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la République française, à tous droits et titres sur les ci-devant provinces belgiques, connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens. La République française possédera ces pays, à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, et avec tous les biens territoriaux qui en dépendent. »

Ce traité tant vanté, nous donnait peu, relativement au prodigieux effort accompli par nos armées ; il livrait la Vénétie à l'Autriche, et surtout, il laissait à résoudre la question de notre frontière rhénane. A Campo-Formio, l'Empereur avait entendu traiter seulement comme chef de l'État d'Autriche, et non point comme chef du Saint-Empire romain germanique. Ses représentants déclarèrent, en vertu de cette subtilité, ne pouvoir aborder la question du Rhin, qui fut réservée pour un Congrès ultérieur.

Une convention additionnelle propose à la France de lui donner pour limite la rive gauche du Rhin, mais seulement depuis Bâle jusqu'au confluent de la Wèthe (Nette), au-dessus d'Andernach ; cette ligne suivait ensuite le cours de la Nette et, par des zigzags mal définis, gagnait, à Gemund, un cours d'eau qui la conduisait jusqu'à la Roër. Le cours de la Roër servait, dès lors, de frontière jusqu'à Limmich, et de là, la ligne gagnait Venlo où l'on atteignait la frontière batave[1]. La République française s'engageait, par contre, à indemniser les princes allemands possessionnés sur la rive gauche, c'est-à-dire les trois Électeurs ecclésiastiques, l'Électeur palatin, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le duc de Deux-Ponts, les landgraves de Hesse-Cassel et de Darmstadt, les princes de Nassau-Sarrebrück, de Salm-Kirbourg, de Lowenstein-Wertheim et de Wiedruncken, et le comte de la Layen.

Ces stipulations déplurent souverainement à Paris. Cette limite, du Rhin à la Roër, si peu conforme à l'attente universelle et aux conventions faites avec le roi de Prusse, toutes ces res-

1. Cf. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, pp. 159-160 ; Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 291 et suiv.

trictions en faveur de princes féodaux, exécrés dans leur propre pays, tout cela créa un courant d'opinion dont les plénipotentiaires français furent obligés de tenir compte en allant à Rastadt. Effectivement, ils paraissent ne s'être guère préoccupés des propositions autrichiennes.

Dès l'ouverture de ce Congrès, qui siégea à partir du 9 décembre 1797, les plénipotentiaires français demandèrent que « le Rhin fût reconnu comme limite de la France, depuis sa sortie du territoire helvétique jusqu'à son entrée sur le territoire batave » ; ils proposèrent, en même temps, d'indemniser les princes ainsi dépossédés, par des seigneuries ecclésiastiques de l'intérieur de l'Allemagne. Et cela fut admis, tant l'idée des limites naturelles de la France paraissait aux États qui venaient de se partager la Pologne, une condition fondamentale de l'équilibre européen. Il ne restait plus qu'à l'insérer dans la rédaction définitive. Mais ici, les représentants de l'Autriche mirent tout en œuvre pour soulever des chicanes, traîner les choses en longueur, parce que, dans le même temps et en secret, la Cour de Vienne manœuvrait pour jeter les bases d'une nouvelle coalition contre la France.

Après avoir patienté dix-huit mois, en présence du mauvais vouloir systématique de leurs collègues, et protesté contre leurs manœuvres, le 28 avril 1799, les négociateurs français, Bonnier, Roberjot et Debry, se retirèrent, munis de leurs passeports, pour gagner Strasbourg ; ils n'avaient pas fait 200 pas hors de Rastadt, que le gouvernement autrichien les fit assassiner, pour voler leurs papiers. Ce crime fut accompli sur l'ordre de l'archiduc Charles, par le général Schmidt, son quartier-maître général ; Debry, quoique blessé, put s'échapper. L'archiduc Charles, assassin vulgaire, était sans doute l'un de ces personnages, de tenue chevaleresque, qui frémissaient d'indignation au récit des horreurs de la Révolution française.

V

LES DÉPARTEMENTS DU RHIN APRÈS LE TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO

Le traité de Campo-Formio laissait dans quelque incertitude la reconnaissance, par l'Autriche, de la limite du Rhin pour la France, telle que la Prusse l'avait admise au traité de Bâle et que la Convention l'avait sanctionnée par son vote. Ce fut alors que les habitants des quatre départements de ce qu'on appelait la « frontière déclarée », c'est-à-dire les pays rhénans, pétitionnèrent pour que leur incorporation à la France fût nettement spécifiée et confirmée dans le traité de paix générale dont les négociateurs de Rastadt jetaient les bases. Les habitants de ces départements, non encore décrétés *constitutionnels*, redoutaient par-dessus tout, d'être de nouveau rattachés à l'Autriche dont ils connaissaient les propositions cauteleuses. Se trouvant, d'autre part, mis en tutelle par la France, ils furent amenés, par la force des circonstances, à réclamer la plénitude des droits de citoyens français. C'était aussi, pour eux, le moyen de n'être plus traités en pays conquis et d'échapper, autant que les autres Français, aux exactions des armées et à l'arbitraire d'une administration provisoire. Le Commissaire du gouvernement, Rudler, les autorisa, au cours de l'année 1797, à adresser au Directoire des pétitions, pour demander la concession de ces droits de citoyens et désigner la nationalité qu'ils voulaient choisir. Ce vote

d'option par requête écrite et signée, fut organisé, suivant l'usage de cette époque, par *feux*, c'est-à-dire par chefs de famille[1]. Presque tous signèrent et optèrent pour la nationalité française. Le détail de ces opérations forme aux Archives Nationales, à Paris (*Série F*), une suite de dossiers considérables, qui sont encore, — et ceci est fort regrettable, — en grande partie inédits. M. le commandant Espérandieu en a extrait quelques documents qui concernent seulement le département du Mont-Tonnerre (Mayence). Il les a reproduits dans sa brochure *le Rhin français ;* c'est à cette précieuse publication que nous empruntons les extraits suivants, à titre d'exemples[2] :

Pétition des habitants de Mayence.

Nous soussignés, citoyens de Mayence, quoique déjà réunis à la République française par la loi irrévocable du 30 mars 1793, vieux style, ou 10 germinal, première année républicaine, loi rendue par la Convention nationale de France, revêtue de tous les pouvoirs de la Nation française, sur la demande libre et spontanée de la Convention nationale rhéno-germaine, revêtue également de tous les pouvoirs de la Nation rhéno-germaine, déclarons néanmoins de nouveau, librement et d'un mouvement spontané, que nous persistons dans cette première résolution des deux Conventions nationales ; que non seulement nous abjurons, de nouveau, toute soumission à tout gouvernement arbitraire, despotique, oligarchique, monarchique, aristocratique, théocratique et toutes leurs diverses nuances, mais que nous voulons sincèrement, et sans retour, être réunis à la République française une et indivisible, et que notre présent vœu soit adressé au Directoire exécutif, avec prière de l'adresser au Corps législatif, pour que celui-ci nous adopte, par une loi définitive, au nombre des citoyens français, et qu'il nous fasse jouir au plus tôt des précieux bienfaits de la Constitution de l'an Trois.

Nous déclarons, en outre, que nous maintiendrons nos présents votes par toutes nos forces physiques et morales, ce que nous jurons par les ruines de la Bastille, par le canon du Dix août, par la foudre vengeresse

1. Ce mode de votation par *feux*, c'est-à-dire par chefs de famille, n'a pas été bien compris par certains historiens, qui se sont, bien à tort, étonnés du petit nombre de suffrages, comme s'il se fut agi de suffrages individuels, tels que les fournit aujourd'hui, en France, l'application du suffrage universel. Il faut aussi observer qu'il y avait alors, encore plus qu'aujourd'hui, un grand nombre d'illettrés.

2. Voir aussi l'étude documentée de M. Philippe Sagnac, « l'Organisation française et la réunion des pays rhénans », dans la *Revue des Études Napoléoniennes*, mars-avril et sept.-oct. 1916.

du Treize vendémiaire, par la chute des conspirateurs au Dix-huit fructidor, et par les mânes de tous les Français et Rhéno-Germains morts pour la Liberté.

Cette pétition, aussi ferme qu'enthousiaste, est suivie de plus de 4.000 signatures, chaque signataire représentant un « feu », c'est-à-dire étant chef de famille ou de maison. M. Espérandieu observe que la population de Mayence ne dépassait pas 22.000 habitants en 1797 ; or, si l'on compte cinq ou six personnes par famille ou par feu, on voit que le nombre des abstentionnistes fut presque insignifiant.

Voici la pétition des habitants de Worms :

Citoyens Directeurs,

La loi du 30 mars 1793 (vx. st.) réunit notre commune à la République française. Cinq ans, pleins de terreur par les vicissitudes de la guerre, en ont suspendu l'exécution. Maintenant, la valeur de nos défenseurs de la Patrie et la sagesse du gouvernement ont fait disparaître tous les obstacles..... Nous vous conjurons que vous nous accordiez la pleine jouissance des droits des citoyens français et de la liberté qu'assure la Constitution de l'an III à la Nation entière. Dès ce moment, tous nos maux et souffrances seront oubliés ; nous ne vivrons que pour la Liberté et la Patrie, et le dernier mot sortant de nos lèvres sera : Vive la République !

Les communes du canton de Deux-Ponts rappellent leurs origines gauloises :

Issus, disent leurs habitants, des mêmes ancêtres, imbus des mêmes principes, parce que ce sont les principes de la raison et de la justice, nous sommes dignes d'être rangés sous les mêmes lois que les Français.

Winnweiler se souvient, de même, des origines gauloises, franques et carolingiennes. Les signataires, chefs de familles, sont au nombre de 341.

Le 12 floréal an VI, le commissaire du Directoire du canton de Worstadt écrit au commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département :

Ci-joint, Citoyen commissaire, les 24 procès-verbaux des 24 communes de notre canton, du vœu de la pluralité absolue des habitants

pour la réunion à la République française. Dans plusieurs communes, on s'est disputé l'honneur de signer le premier. Veuillez les agréer, ces faisceaux de volonté sincère, cette déclaration solennelle et libre, ces prières enfin des hommes qui, des nuits de l'esclavage, sont adressées à cette grande Nation qui a promis de les sauver ; qui demandent la restitution des droits que la nature leur a avoués et que des hommes oppresseurs leur ont si cruellement ôtés. Ne leur refusez pas vos secours, Citoyen commissaire ; adressez ces vœux, avec appui, au Directoire, et dites-lui que son refus ferait autant de malheureux qu'il y a de signataires.

Pour l'ensemble des communes de ce canton, il y a 1.886 signataires ; on signale, dans une note, qu'il se trouva seulement, comme abstentionnistes, 354 individus. Le canton de Niederolm n'eut que 193 abstentions contre 2.157 signataires.

Dans les communes des cantons de Grunstadt, d'Annweiler, d'Otterberg, il n'y a parfois aucun opposant.

... Pénétrés, écrivent-ils, du sentiment de notre dignité humaine, nous vous prions, citoyens législateurs, de nous réunir à la Nation la plus généreuse et la plus noble, à la Nation pour la liberté de laquelle vous vous êtes battus avec tant de courage.... Vous ne pouvez pas nous rendre à la fureur de nos maîtres absolus, que nous avons irrités par notre attachement prononcé à la République française. Le fléau du tyran nous frapperait plus cruellement que jamais, parce qu'il nomme crime de haute trahison ce que l'humanité nous dicte en devoir. Ainsi, nous déclarons hautement, à la face de Dieu et devant vous : La Liberté ou la mort.

M. Espérandieu remarque que la pétition des habitants de Bingen fait allusion à l'opposition du caractère et du tempérament des habitants de la rive gauche du Rhin avec ceux de la rive droite :

Citoyens Directeurs, dit-elle, vos guerriers qui ont tant de fois combattu sur nos champs, et qui, revenant de leurs champs de bataille, se sont alternativement reposés chez nous, vous diront combien ils ont appris à distinguer les habitants de la rive gauche de ceux des autres pays conquis ; qu'étant à l'abri de toute trahison et hostilités comme au sein de leurs propres familles, ils se pouvaient livrer au sommeil avec sécurité ; que le plus pauvre d'entre nous partageait d'un grand cœur le dernier morceau de pain avec eux ; et que même les excès inséparables de la guerre n'ont pu nous porter à des violences.

La lettre au Directoire, du canton de Bechtheim, revêtue de 1.282 signatures, contient ce passage :

... Déjà les peuples du pays conquis viennent de goûter les prémices salutaires de la sage Constitution française, voyant organiser parmi eux toutes les autorités conformément aux lois bienfaisantes de la République : déjà les sentiments d'amour et de générosité du gouvernement qui en sont exprimés, nous font oublier les souffrances d'une guerre cruelle dont nos contrées ont été le théâtre sanglant pendant six ans : déjà nous apercevons que la mère-patrie, loin de nous traiter en ennemis vaincus et de nous tenir plus longtemps sous le joug de la conquète, s'empresse de nous faire approcher au bonheur de ses enfants et de bannir pour jamais de notre souvenir les horreurs des pillages, des évacuations et autres suites funestes de la guerre auxquelles nos contrées furent exposées.

Mais, Citoyens directeurs, si c'est là l'intention de la mère-patrie, achevez le grand œuvre de nous mettre au sommet de notre félicité, accordez-nous l'entière jouissance des hommes libres, en déterminant le Corps législatif à déclarer ces contrées définitivement partie intégrante de la République.

Dans le canton de Frankenthal, il n'y a pas un seul opposant ; leur pétition dit :

Tous les habitants du canton, après l'invitation faite, ont demandé publiquement et à haute voix, la réunion fraternelle avec la grande Nation et la République ; ils ont manifesté le désir général, savoir : ceux qui savent écrire, par les souscriptions des mains propres, et ceux qui ne peuvent pas écrire, par leurs marques ordinaires, de manière comme il peut être complaisant et agréable à la République.

Les gens du canton d'Ober-Ingelheim ont pris soin, nous dit M. Espérandieu, de lier le cahier de leur pétition, de rubans de soie tricolores. Ils s'excusent d'arriver tard :

Si, nous soussignés, habitants des communes d'Ober-Ingelheim, Nieder-Ingelheim, Frei-Weinheim, Gross-Winternheim, Sauber-schwabenheim, Elsheim et Wakernheim, n'avons pas demandé, il y a longtemps, à grands cris, la réunion avec la grande République, à l'exemple de plusieurs communes de nos environs, ce n'était pas tant le désir qui manquait que notre situation fatale, laquelle nous en a empèché. Les habitants des dites communes, étant entourés et gardés d'ennemis différents, n'osaient pas même manifester leurs vœux, tout ardents qu'ils étaient, s'ils ne voulaient pas se perdre tout à fait. Mais maintenant que les victoires immortelles des Français nous en ont délivrés et, grâce à la fermeté

et à la sagesse de ses représentants et à la valeur de ses défenseurs, nous ont rendus libres nous-mêmes, nous déclarons que nous abjurons toute soumission à tout gouvernement arbitraire, despotique.....

Ils demandent leur incorporation à la France dans les mêmes termes que les habitants de Mayence.

Les communes des cantons de Pfeddersheim et de Gœllheim déclarent « librement par le présent et par leur propre signature » qu'ils ne souhaitent « rien plus ardemment que d'être réunis maintenant, par un décret, tout à fait à la grande Nation française ».

Quelques communes, comme Rodenbach, se prononcent à l'unanimité pour la France; il en est qui se montrent encore timides et réservées, attendant les événements. Enfin, plusieurs, Eisenberg, Dreisen, Stauf, Ramsen, Kersenheim se déclarent hostiles; et de ce fait, comme du libellé des adresses, il résulte bien, ainsi que le remarque M. Espérandieu, qu'aucune pression administrative n'a été exercée sur les habitants; nulle trace d'intimidation, de menace ou de coercition, de la part des agents français, pour extorquer les signatures de leurs administrés. Les adresses sont rédigées à la fois en allemand et en français.

D'ailleurs, le commissaire du canton de Wolfstein écrit, à cet égard, au Directoire du département :

Je n'ai pu obtenir la souscription des habitants de ce canton, pour la réunion avec la République, que de cinq communes, et cela, en partie seulement. Les habitants de ces contrées sont assez stupides. Ils ne veulent pas signer, *sachant qu'on ne les y contraindra point.*

Dans quatre autres cantons, ceux de Pirmasens, Mendelsheim, Rockenhausen, Kirchenbolanden, la majorité des habitants paraît hésitante, plutôt hostile aux Français, tant ils ont souffert de la guerre et de la Terreur. Spire qui compte 739 feux, fournit seulement 426 signatures ; mais les Communes du canton votent à l'unanimité, et il en est presque de même des cantons d'Ober-Moschel, d'Otterberg, de Lauterecken, d'Edenkoben.

La plupart des cas de manifestation de sentiments antifran-

çais sont dus, remarque M. Espérandieu, à des considérations religieuses ; ils sont imputables aux persécutions contre les catholiques, ordonnées en France par le gouvernement de la Convention et du Directoire.

Dans les départements du Nord, celui de la Roër, notamment, les sentiments français se manifestent avec la même ardeur et la même persévérance. Les administrateurs de la Roër écrivent, en janvier 1799, au Directoire : «... tel est le vœu de tous, non seulement des bourgeois républicains, mais des paysans. C'est le vœu tacite de tous les habitants des campagnes qui n'osent encore le proclamer, parce que la malveillance aristocratique ne cesse de leur présenter vos retards momentanés sous l'aspect le plus effrayant... [1] »

On ne saurait le nier : quelque part qu'on fasse à l'influence morale des administrateurs français, la ferme volonté des populations de devenir françaises, en masse, ne saurait être un instant contestée. Elle s'est exprimée, dès le premier jour et pendant cinq années consécutives, malgré les attentats conventionnels contre la religion, les personnes et la propriété privée, malgré les maux engendrés par les mouvements de troupes obligées de vivre sur le pays, malgré enfin l'appréhension que ces populations pouvaient concevoir de revers de fortune pour les armées de la République. La réaction féodale, si cruelle, qui s'était produite en 1793 ne pouvait-elle plus se renouveler ? Qu'importe ! Librement, de propos délibéré et réfléchi, elles se donnent à la France libératrice.

1. Ph. Sagnac, dans la *Revue des Études Napoléoniennes*, sept.-oct. 1916, p. 129.

VI

LE TRAITÉ DE LUNÉVILLE ET LA PAIX D'AMIENS

Ce magnifique élan vers la France, qui allait se développant dans les départements du Rhin, eut son contre-coup sur les pays voisins qui étaient parvenus jusque-là à sauvegarder leur indépendance politique : ils furent entraînés dans le mouvement. C'est ainsi que, le 29 janvier 1798, fut conclu le traité d'incorporation à la France de la ville libre de Mulhouse, amiablement et sur la demande de presque la totalité des habitants. Six semaines plus tard, le 15 mars, la ville célébra la fête officielle de cette réunion, « avec un éclat et un enthousiasme dont la mémoire est restée dans tous les cœurs et qui marqua, pour la cité, l'ère d'une prospérité sans précédent[1] ».

Le 26 avril, un autre traité déférant aux vœux des habitants de Genève, annexait à la France la patrie de Jean-Jacques et son canton. « Les Républiques de Mulhouse et de Genève, disent les traités, renoncent aux alliances qui les unissaient à des États étrangers; elles déposent et versent dans le sein de la grande Nation, tous leurs droits à une souveraineté particu culière. » Mulhouse fut incorporée au département du Haut-Rhin et Genève forma celui du Léman avec une portion de la Savoie. Ces annexions furent complétées par les nouvelles conventions

1. Ch. Grad, *l'Alsace*, p. 208.

avec la Suisse. Ce pays, de races mêlées, était partagé en treize cantons que gouvernaient les bourgeoisies locales, indépendantes les unes des autres et très jalouses de cette indépendance. La République unitaire qui essaya de s'y installer, à l'imitation de celle de la France, n'enfanta que l'anarchie à laquelle Bonaparte devait être bientôt appelé à mettre un terme. Pour l'instant, le premier acte du nouveau gouvernement fut de conclure, le 19 août 1798, avec la République française, une alliance offensive et défensive qui plaçait la Suisse sous la tutelle de la France. La Suisse s'engageait à fournir à la République française un contingent de 18.000 soldats; son territoire devait nous rester ouvert par deux routes militaires, celle de Bâle, qui remontait le Rhin par le Frikthal, jusqu'au lac de Constance; et celle de Genève qui traversait la Savoie et le Valais pour aboutir en Italie. Tout l'ancien évêché de Bâle et le canton de Poréntruy furent reconnus partie intégrante de la République française. La Suisse reçut, en compensation, les Villes forestières ainsi que des cantons des Ligues grises et du Vorarlberg.

Mais, comme au temps de Louis XIV, ces accroissements de territoire, ces arrangements et d'autres en Italie, réglés sans la participation des Puissances de l'Europe, mécontentèrent ces dernières et les inquiétèrent. L'Angleterre les décida à intervenir. Les désordres intérieurs de la France, l'incohérence gouvernementale, les conspirations quotidiennes, en même temps que le pitoyable état de nos armées et l'éloignement de Bonaparte, alors en Égypte, firent juger à nos ennemis le moment opportun pour une nouvelle coalition : elle engendra la guerre qui commence en mars 1799. Mais soudain, Bonaparte revient d'Égypte et, après le coup d'État du Dix-huit Brumaire, rétablit l'ordre partout.

Par une lettre fameuse, au lendemain de la promulgation de la Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799), le Premier Consul offrit la paix au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne. Ses avances ayant été dédaigneusement repoussées, il fallut de nouveau combattre. Tandis que Bonaparte, escaladant les Alpes, est victorieux à Marengo (14 juin 1800), Moreau franchit le haut Rhin et concentre ses forces vers Schaffouse, d'où il devait partir, à l'automne, pour aller vaincre à Hohenlinden.

Nos retentissantes victoires, en rétablissant le prestige militaire de la France, amenèrent, en février 1801, le traité de Lunéville, avant-coureur de la paix générale qui devait être, enfin, signée à Amiens, en mars 1802. La première condition du traité, dicté par Bonaparte et négocié, à Lunéville, par son frère Joseph, fut la reconnaissance formelle de la ligne du Rhin comme frontière naturelle et constitutionnelle de la France. L'article 6 est ainsi conçu :

Sa Majesté l'Empereur et Roi, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consent à ce que la République française possède, désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin et qui faisaient partie de l'Empire germanique ; de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au Congrès de Rastadt par la députation de l'Empire et approuvé par l'Empereur, le thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la République française et l'Empire germanique : savoir, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave. En conséquence de quoi, la République française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient, les places de Dusseldorf, Ehrenbreistein, Philippsbourg, le fort de Castel et autres fortifications vis-à-vis Mayence, à la rive droite, le fort de Kehl et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continuent à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

L'article 2 consacre de nouveau « la cession des ci-devant provinces belgiques à la République française, du comté de Falkenstein, du Frikthal et de tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, la République française se réservant de céder ce dernier pays à la République helvétique ».

Dans les autres articles, il est stipulé « que les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin, en conformité des principes établis au Congrès de Rastadt, obtiendront un dédommagement qui sera pris dans le sein de l'Empire[1] ».

Quelques semaines après la signature du traité de Lunéville, le Corps législatif le ratifiait et votait, le 8 mars 1801, la loi suivante : « *Art. 1er :* Les départements de la Roër, de la Sarre,

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 171.

de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre font partie intégrante du territoire français. »

Le nombre de nos départements était porté à 101 ; les limites de la France étaient légalement celles de l'ancienne Gaule [1]. Le Consulat parachevait glorieusement l'œuvre de la Monarchie et de la Révolution. « Le Rhin reconquis, remarque Lavallée, la frontière artificielle de Louis XIV avait terminé son rôle de transition à la frontière naturelle ; la France se retrouvait telle que la Providence l'a faite ». « Des peuples séparés longtemps d'elle, dit le Premier Consul, se sont rejoints à leurs frères et et ont accru d'un sixième sa population, son territoire et ses forces [2]. »

La France peut le proclamer hautement à la face du monde : Jamais conquête ne fut plus légitime et plus complètement sanctionnée que la prise de possession, par elle, de la rive gauche du Rhin. Revendication séculaire basée sur l'histoire, acquiescement formel et réitéré de la population, vote presque unanime exprimé par les signatures de tous les chefs de famille sur des pétitions en français et en allemand qui sont, encore aujourd'hui, déposées aux Archives nationales ; traités diplomatiques signés avec la Prusse, à Bâle, le 5 avril 1795 ; avec l'Autriche, à Campo-Formio, le 17 octobre 1797 ; avec l'empereur d'Allemagne à Lunéville, le 9 février 1801 et avec l'Angleterre, à Amiens, en mars 1802.

Je le demande en toute sincérité aux ennemis de la France les plus opiniâtres : y eut-il jamais, dans l'histoire, une annexion de territoire mieux définie en droit, plus universellement considérée juste et irrévocable, que cette annexion de la rive gauche du Rhin à la France ? Qui pourrait soutenir qu'il y eut surprise, violence, usurpation, oppression tyrannique, abus de la force ? Qu'on mette les procédés de la France en parallèle avec ceux de l'Allemagne contre la Pologne ou contre la France elle-même en 1814, en 1815, en 1871 !

Pourtant, on a osé traiter de « paradoxe » cette recherche par

1. Sur le mode d'administration des départements rhénans, de 1794 à 1801, voir notamment Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 299 et suiv.

2. Th. Lavallée, *op. cit.*, p. 173.

la France, de ses limites naturelles : c'est alors le paradoxe de tous les siècles de notre histoire ! C'est aussi le paradoxe de l'Italie, aujourd'hui !

Eh quoi ! un paradoxe, la France complète et définitive, garantissant la paix et la sécurité de l'Europe ? Arrière les pusillanimes qui redoutent des difficultés de toutes sortes ! Sans doute, il y aura des questions à régler, au point de vue commercial, économique, militaire, douanier, policier ou autre ; mais la solution de ces problèmes multiples est, en général, plus simple, plus facile à établir nettement, lorsqu'entre deux pays voisins, il existe la tranchée indiscontinue d'un grand fleuve ou l'arête d'une montagne. Non ! le vrai paradoxe, et il a été caressé, hélas ! par bien des gens, chez nous, c'est de croire que la France serait laissée en paix par les Allemands si sa frontière était reculée en deçà des Vosges ou des Ardennes ou de la Meuse ou du Rhône. Les incursions des Germains jadis, et la guerre actuelle se chargent de répondre à cette utopie du désintéressement, à cette politique du recul. La barbare agression du pangermanisme exalté sur notre pays sans frontière, n'a même pas été arrêtée par l'existence d'États-tampon comme le Luxembourg et la Belgique.

Paris, trop près de la frontière de l'Est, parut aux Allemands une proie facile, et cela seul suffit pour exciter « les corbeaux avides » ; comme toujours, ce n'est point une question de frontière de races ou de langues, à défaut de la frontière naturelle, qui a inspiré leur politique d'invasion armée : c'est l'ambition de dominer, l'ivresse de l'accaparement. Croyant avoir la Force en mains, les pangermanistes se sont élancés vers l'abîme, à la voix du Tentateur : *sicut dii eritis !* Il faut à de tels appétits opposer la barrière de la nature.

Jamais la France n'eut une position aussi forte, aussi splendide, aussi loyale que sous le Consulat. Le Rhin lui formait, dit encore Lavallée, « une magnifique frontière, grâce aux alliances de la Suisse et de la Hollande qui en protégeaient les extrémités, grâce aux boulevards de Strasbourg, de Mayence, de Wesel, qui en gardaient le centre ; les Alpes et les Pyrénées la terminaient d'autre part, non pour

l'isoler, mais pour l'unir à ses deux sœurs, de race latine, qui rentraient, libres et indépendantes, dans son action et son alliance[1] ».

Notre jugement dit qu'il eût fallu s'arrêter là. Mais, et en ceci Albert Sorel a raison, la Révolution pouvait-elle s'arrêter dans son expansion au dehors, étant adoptée, appelée par d'autres nations; plus que jamais jalousée, attaquée par les vieilles monarchies ? La halte, n'est-ce pas, souvent, le symptôme de la fatigue, le point de départ de la décadence ? Lorsque Rome s'arrêta dans son expansion, son prestige fut atteint ; elle fut bien vite réduite à la défensive ; elle lutta désormais, en reculant, jusqu'à la chute finale. L'homme fascinateur et prestigieux sur lequel étaient fixés les regards du monde entier, pouvait-il faillir à sa mission à la fois révolutionnaire et ordonnatrice, et s'arrêter ?

La France révolutionnaire s'était, depuis longtemps, mêlée aux affaires intérieures des autres nations ; elle était intervenue partout, même en Amérique ; elle s'était engagée dans les agitations de l'Italie, de la Suisse, de la Hollande, qu'elle eut la prétention de régénérer. De là, en janvier 1802, Bonaparte fut élu Président de la République cisalpine. Chose étrange; il parut logique et naturel à tout le monde que le Piémont fût annexé à la France. La même année, le Premier Consul fut appelé à intervenir en Suisse. Des délégués des cantons vinrent solliciter Bonaparte qui accepta le titre de Médiateur de la Confédération suisse. Il rédigea pour ce pays une Constitution qui fut promulguée le 9 février 1803, et dont il assura le respect par une armée de 20.000 hommes.

Cela fait, Bonaparte fut amené à s'occuper des affaires d'Allemagne : c'était la conséquence des traités. En exécution du traité de Bâle et de la paix de Lunéville, une convention avait été signée, le 13 mai 1802, pour régler la sécularisation des évêchés de la rive droite du Rhin. La France ne s'était-elle pas engagée à aider la Prusse à en prendre possession, pour s'indemniser des territoires qu'elle nous avait cédés sur la rive

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 174.

gauche ? La Prusse reçut ainsi les évêchés sécularisés de Paderborn, Hildesheim, Eichstædt, Erfurt, Untergleichen, Münster, qui lui donnaient un territoire compact et bien plus considérable que ses duchés de Clèves, Gueldre, Meurs et Juliers. En effet, elle nous abandonnait une population de 137.000 habitants, en échange de laquelle elle en recevait une, plus allemande, de 400.000.

Pour une nation vaincue, la Prusse, désormais plus homogène, se trouvait satisfaite bien au delà de ses espérances : elle ne pouvait se plaindre d'être mal traitée par la France victorieuse. C'en était donc bien fini, pour elle et de son absolu consentement, de la rive gauche du Rhin : ceci, qui ne saurait être oublié, proteste d'avance contre la création d'une « Prusse rhénane », en 1815. Les autres princes rhénans furent aussi indemnisés, à leur entière satisfaction : le prince de Nassau reçut les domaines des abbayes de Fulda, de Corwey et de Weingarten.

Glorieuse et triomphante à l'extérieur, régénérée à l'intérieur par le génie de Bonaparte, comme elle l'avait été par le bon sens d'Henri IV après les guerres de Religion :

O Corse aux cheveux plats ! Que ta France était belle
Au grand soleil de Messidor !

Cette France du Consulat était trop puissante, trop active, trop prospère pour ne pas exciter, comme au temps de Louis XIV, la jalousie des Puissances voisines : la rupture de la paix d'Amiens est de l'année 1803.

CHAPITRE IX

L'EMPIRE. LES TRAITÉS DE 1814 ET 1815.

I

LE VOYAGE DE NAPOLÉON SUR LE RHIN EN 1804

Sous l'Empire, les départements rhénans témoignèrent d'un loyalisme absolu, ralliés sans arrière-pensée à la France, patriotes, Français de cœur comme de fait, attachés à Napoléon et lui fournissant des soldats d'élite, heureux de jouir d'une administration ordonnée et équitable, bienfaisante et réparatrice. L'affranchissement des paysans, la liberté de conscience et le respect de la religion, l'égalité devant la loi, la qualité de citoyen français, titre d'honneur comme l'avait été celui de citoyen romain ou celui de « franc », la gloire des armes, la fierté d'être soldat de Napoléon, comme jadis de servir dans les armées romaines : toutes ces nouveautés étaient appréciées des masses populaires aussi bien que des hommes lettrés et des bourgeois. Napoléon prit toujours à tâche d'envoyer dans cette région les plus expérimentés de ses préfets, parmi lesquels il faut citer Jean Bon Saint-André, assagi après le plus odieux passé révolutionnaire, et qui fut préfet de Mayence jusqu'à sa mort, en 1813.

L'Empereur voulut visiter ces populations nouvellement françaises, qu'on appelait « les Allemands de France », comme il y avait des Basques de France ou des Flamands de France; il avait déjà parcouru les départements de la Belgique en 1803.

Parti du camp de Boulogne, il arrive à Aix-la-Chapelle le 2 septembre 1804, accompagné de l'Impératrice Joséphine. « L'allégresse publique est à son comble, écrit le correspondant du *Moniteur* relatant son arrivée, et tous nos citoyens envient le bonheur de nos magistrats qui ont joui, ce matin, de son auguste présence. » Napoléon s'installe au Palais impérial; il donne audience aux ministres étrangers. Par une attention qui dut lui plaire, c'est dans ce palais de Charlemagne qu'il reçut l'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, Cobentzel, envoyé pour lui notifier la reconnaissance de son titre d'Empereur des Français par son maître. Sans cesse acclamé par la foule, il assiste à des fêtes publiques; il visite la fabrique de drap Ignace Vanhorten, et la fabrique d'épingles Jecker; il fait une excursion à Borcette pour voir d'autres fabriques d'aiguilles et d'épingles. Il assiste à un *Te Deum* chanté en son honneur à la cathédrale; l'enthousiasme populaire est à son comble. On lui montre et il contemple respectueusement et pensif, le trône de pierre sur lequel le squelette de Charlemagne, paré des attributs impériaux, fut assis durant trois siècles, jusqu'à Otton III.

Il examine, un autre jour, dans tous les détails, une Exposition industrielle organisée dans la salle de la Redoute. La foule se presse sur le passage de l'Empereur, pour le voir et l'acclamer. Il ne fait rien dans le seul but de plaire ou de rechercher la popularité; mais chacun est fasciné par son regard pénétrant et dominateur. De longues heures de chacune de ses journées sont consacrées à écouter des rapports et à prendre des décisions pour le gouvernement de l'Empire, car, avant 1814, Napoléon ne constitua jamais de Régence. Il quitte Aix-la-Chapelle, le 11 septembre, après un séjour de dix jours, qui ne furent qu'une longue et universelle ovation [1].

Tandis que Napoléon va reconnaître les défenses militaires

1. Nous empruntons les détails de l'itinéraire de Napoléon au précieux ouvrage de Schuermans, *Itinéraire de Napoléon Ier*.

du bas Rhin, l'Impératrice se dirige directement sur Cologne. On lit dans le *Moniteur* : « Sa Majesté l'Impératrice part en ce moment pour Cologne. La bonté avec laquelle elle a daigné accueillir toutes les personnes qui ont eu l'honneur de l'approcher, et les grâces qu'elle a répandues sur toutes les classes de citoyens, lui ont à jamais conquis tous les cœurs. »

Dès le 11 septembre, Napoléon inspecte les fortifications de Juliers. De là, il gagne Neuss, puis Crefeld où il inaugure une exposition locale. Il quitte Crefeld le 12, au matin, passe à Venlo et descend au château de Lahaye, près Gueldres. Le 13, il visite les digues et franchit le Vieux-Rhin. Il arrive le soir à Cologne : tel est l'enthousiasme universel que les plus renommés des bourgeois détellent les chevaux et se disputent l'honneur de traîner eux-mêmes la voiture de l'Empereur.

Le 14 septembre, dès 5 heures du matin, Napoléon visite le port et les entrepôts; il fait ensuite le tour de l'enceinte extérieure et passe en revue la garnison. Une affaire importante, celle de la navigation du Rhin, retient particulièrement son attention. Un règlement général était devenu nécessaire, après la suppression des innombrables barrières et droits de péage que, jusqu'à la Révolution, toutes les petites souverainetés riveraines avaient établies tout le long du fleuve. Déjà en 1803, la Diète allemande avait admis, en principe, la liberté du parcours fluvial réclamée par les plénipotentiaires français au Congrès de Rastadt, et Napoléon venait de ratifier, le 15 août 1804, une convention d'octroi conclue sur la base de la liberté de navigation, depuis Huningue jusqu'à l'embouchure du fleuve. Passant à Cologne, un mois après, l'empereur règle différents points de cette question sur laquelle il aura encore à revenir au cours de son règne, notamment en 1810.

Le 17 septembre, au matin, départ de Cologne. Le même jour, Napoléon passe à Bonn; le soir, il arrive à Coblence où il descend à la Préfecture. Les 18 et 19, l'Empereur séjourne à Coblence, au milieu des ovations et des réceptions; il inspecte rigoureusement les défenses du confluent de la Moselle et du Rhin.

Le 20, il part pour Mayence, en suivant la route qui remonte

le Rhin. En passant à Rolandseck, il concède à des religieuses la jouissance de 60 arpents de terre dans une île du Rhin.

Du 21 au 24, à Mayence, réceptions officielles de la foule des princes allemands qui viennent faire leur cour à Napoléon : on remarque l'Électeur de Bade, le prince souverain de Hesse-Darmstadt, le prince souverain d'Isembourg, les ambassadeurs de Bavière, de Wurtemberg, de Nassau, de Tour-et-Taxis, de Francfort, etc. Tous s'empressent, accourent, font agréer leurs humbles hommages, veulent saluer celui qu'ils appellent « le héros du siècle », et qu'ils disent « *tant ressembler au premier de nos Césars romains*, qui franchit le Rhin pour chasser les Barbares [1]. » Ils rappellent leurs anciennes alliances avec la France, se font gloire des états de service de leurs ancêtres dans les armées françaises. Ils sollicitent Napoléon comme leur protecteur naturel, et ainsi sont jetées, suivant les vœux de tous, sans secousse ni violence, les bases de la nouvelle Confédération du Rhin. Mais Napoléon ne se laisse pas éblouir par ces hommages intéressés. Il presse la lutte contre l'Empire des Habsbourg ; aussi, du 25 au 28 septembre, il étudie avec une attention particulière les fortifications de Mayence sur les deux rives du fleuve ; il leur consacre huit heures chaque jour. Entre temps, le 27, il confère avec l'Électeur Charles-Théodore de Dalberg, archichancelier du Saint-Empire, prince-archevêque de Ratisbonne ; il reçoit aussi le prince Frédéric, Électeur de Bade.

Le 30 septembre, Napoléon passe en revue les troupes de la garnison. Il séjourne à Mayence les 1er et 2 octobre 1804, frénétiquement acclamé par la population, dès qu'il paraît en public. Le 3 octobre 1804, Napoléon quitte Mayence. Il arrive à la porte de Frankenthal à 3 heures. Avant d'entrer dans la ville, se dérobant à l'attente de tous, il va suivre la rive du Rhin jusqu'au pont de Mannheim, et les bords du canal, qu'il inspecte au point de vue stratégique, puis il revient à la nuit pour coucher à Frankenthal.

Le 4, à la pointe du jour, Napoléon quitte Frankenthal et arrive à Kaiserslautern, l'après-midi, à 3 heures. Il visite les forti-

1. Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 376.

fications. Le 5, il part de Kaiserslautern avant le jour, pour se rendre à Simmern, où il couche. Le 6, Napoléon quitte Simmern, toujours à la première heure, et à 4 heures du soir il arrive à Trèves, à 22 lieues de Simmern. Les 7 et 8 octobre 1804, Napoléon séjourne à Trèves, toujours acclamé, s'intéressant aux ruines de la vieille capitale des Césars romains et surtout à ses fortifications. Le 8, il visite les positions des environs et celles du confluent de la Moselle et de la Sarre. Le 9, départ de Trèves, avant le jour. Arrivée à Luxembourg dans la matinée, à 11 heures. L'Empereur inspecte les fortifications jusqu'à la nuit. Le lendemain, il donne audience dès 7 heures du matin. A 11 heures, départ de Luxembourg pour Stenay. Napoléon est de retour à Saint-Cloud, le 12 octobre, avant midi.

Tel fut le rapide et triomphal voyage de Napoléon dans les départements du Rhin, en septembre 1804. Dégagé du cérémonial officiel, de la banalité des cortèges, des adresses et des discours, des fêtes et banquets, auxquels Napoléon se déroba toujours, il fut la consécration de la prise de possession du Rhin par la France, la reconnaissance par les populations, enivrées d'allégresse, de la souveraineté de Napoléon, dans lequel elles retrouvaient un empereur, mais welche comme elles, à la place d'un empereur gibelin; les professeurs répétaient à l'envi : *major rerum nascitur ordo.* Tous les témoignages contemporains sont d'accord, et c'est en vain que des historiens allemands, après 1815, devenus insulteurs, se sont donné le mot d'ordre pour taire ce voyage ou pour en travestir certains épisodes où la servilité allemande s'était étalée jusqu'à la bassesse. A un point de vue plus relevé, ce voyage de Napoléon nous rappelle, d'une manière singulièrement frappante, celui de Louis XIV dans l'Est, après la paix de Nimègue. On se souvient que le grand Roi dissimulait, sous le rideau de la pompe et des fêtes de la Cour en déplacement joyeux, l'inspection sévère des forteresses dont Vauban dirigeait en silence et hâtait la construction.

II

LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

C'est l'année suivante seulement, en 1805, que Napoléon visita Strasbourg, pour la première fois, à l'occasion de la campagne d'Austerlitz : la nouvelle coalition continentale formée contre la France le forçait d'abandonner son projet de descente en Angleterre.

Avec une rapidité qui déconcerte l'ennemi, Napoléon transporte son armée des bords de l'Océan du nord à ceux du Danube. Le 26 septembre 1805, venant de Nancy, il fait son entrée à Strasbourg, par la porte de Saverne, à 5 heures du soir.

Le 1er octobre, à 3 heures de l'après-midi, Napoléon quitte Strasbourg, après avoir interrogé l'espion Schulmeister. Il franchit le Rhin et arrive, à 9 heures, à Ettlingen, où il donne audience au duc de Bade et à son fils. De là, l'Empereur se dirige sur Stuttgart où il est reçu par l'Électeur de Wurtemberg. Le 6 octobre, Napoléon voit, pour la première fois, le Danube, à Donauwerth, où il devance le corps d'armée de Murat.

La campagne d'Austerlitz fut couronnée par le traité de Presbourg, signé le 25 décembre 1805, qui démembra et abolit définitivement le Saint-Empire romain germanique. L'empereur d'Allemagne devient, dès lors, simplement empereur d'Autriche. Napoléon réunit au royaume d'Italie la Vénétie, l'Istrie et la Dalmatie; avec d'autres portions du Saint-Empire il crée

les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade, posant ainsi les premières bases de la nouvelle organisation politique de l'Allemagne du Sud. Avant même que cet arrangement fût sanctionné diplomatiquement, la volonté de l'Empereur était si fermement arrêtée, qu'on lit dans le *Bulletin* de la Grande armée : « Les Électeurs de Bavière et de Wurtemberg vont prendre le titre de rois, récompense qu'ils ont méritée par l'attachement et l'amitié qu'ils ont montrés à l'Empereur dans toutes les circonstances. »

Par le traité de Presbourg, le chef-d'œuvre diplomatique de Napoléon, l'Autriche et la Prusse sont éloignées de nos frontières. Les 370 États souverains qui se partageaient l'Allemagne et y entretenaient, comme le dit Duruy, une anarchie permanente, sont supprimés et remplacés par des États plus vastes, mieux groupés et agglomérés, qui forment, sous le protectorat de Napoléon, la nouvelle Confédération germanique.

Telle est l'œuvre grandiose que proclame magnifiquement, en bas-reliefs sculpturaux et en style d'épopée, l'Arc de triomphe de la place du Carrousel, ce joyau architectural de Paris :

A LA VOIX DU VAINQVEUR D'AVSTERLITZ
L'EMPIRE D'ALLEMAGNE TOMBE
LA CONFÉDÉRATION DU RHIN COMMENCE
LES ROYAUMES DE BAVIÈRE ET DE WURTEMBERG SONT CRÉÉS, etc...

Il importe d'observer qu'au traité de Presbourg, Napoléon, malgré ses décisives victoires d'Ulm et d'Austerlitz, n'annexe à la France aucun territoire nouveau. Il prend à tâche de respecter pour la France la limite naturelle du Rhin, sanctionnée par le traité de Lunéville et la paix d'Amiens. Ni à cette époque, où il eût pu profiter du démembrement du Saint-Empire, ni plus tard, après la ruine de la Prusse et le traité de Tilsitt, en 1807, Napoléon ne donna à la France un agrandissement territorial sur la rive droite du Rhin, en dehors des forteresses de Wesel, de Castel en face de Mayence et de Kehl, près de Strasbourg, qui formant des têtes de pont, ménageaient des passages stratégiques et nous assuraient la maîtrise du grand fleuve. « J'ai

assez du Rhin » est le mot qu'il oppose aux suggestions de ceux qui le poussent aux annexions, et qu'il répète aux étrangers qui redoutaient les débordements de son ambition[1]. « L'Empereur a déclaré, fait-il dire à la Diète germanique, qu'il ne porterait jamais les limites de la France au delà du Rhin. »

En Hollande, dès le début de 1806, Rutger Jan Schimmelpenninck, chef du Pouvoir exécutif de la République batave, fut chargé par son gouvernement de se rendre à Paris, avec une députation de Hollandais, pour demander à l'Empereur de leur donner pour roi son frère Louis. Une Convention fut signée à Paris, le 24 mai 1806, et le 5 juin suivant, Louis-Napoléon fut intronisé roi de Hollande. C'était la solution logique et pacifique de la politique séculaire de la France qui, tant de fois au cours de l'histoire de l'ancienne Monarchie, avait cherché à étendre son influence sur les Provinces-Unies et avait même été appelée, dès le XVI[e] siècle, par les Hollandais, pour lutter contre la domination autrichienne ou espagnole : politique que la Révolution avait elle-même adoptée, en faisant la conquête des Pays-Bas et en y établissant la République batave.

Pour l'Allemagne, c'est donc hors des limites de la France que Napoléon exerce son protectorat, comme jadis, par droit d'héritage féodal, les rois de France étaient rois de Navarre, ou comme l'empereur d'Autriche est roi de Hongrie et de Bohême. Napoléon, Empereur, est en même temps Roi d'Italie, Médiateur de la Confédération suisse, Protecteur de la Confédération germanique.

A Presbourg, Napoléon reprend, complète, adapte aux conditions politiques et aux idées nouvelles de l'Europe occidentale, l'œuvre des traités de Westphalie qui avaient, en principe, dégagé les princes allemands de toute dépendance vis-à-vis du Saint-Empire. Malgré ces traités, ces princes, trop faibles pour se défendre eux-mêmes, et trop jaloux les uns des autres pour s'unir, n'avaient cessé d'être en butte aux tracasseries et aux empiétements de l'Autriche ou de la Prusse ; ils étaient constamment menacés d'absorption par ces grandes puissances ; si bien que le jour où se leva, à l'Occident, une force

1. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 199.

nouvelle, capable de les protéger, on les vit se tourner vers elle avec bonheur : « De toute l'Allemagne occidentale, remarque Rambaud, s'élevaient des voix pour supplier Napoléon de prendre en main les destinées de la Germanie. » Si la Révolution leur avait paru dangereuse et anarchique, le Vainqueur de l'Europe, avec son génie d'organisation, leur sembla reprendre la tradition de la Monarchie, socialement régénérée. Napoléon s'offrait pour continuer et développer la Ligue rhénane créée par Mazarin en 1658. « En reconstituant l'antique alliance du Rhin, dit Rambaud, Napoléon avait conscience de suivre la tradition de ses plus « augustes prédécesseurs », Henri IV, Richelieu, Louis XIV[1]. »

Avec des moyens d'exécution plus efficaces que ceux dont pouvait disposer Louis XIV, Napoléon fit stipuler, à Presbourg, que tous les princes allemands posséderaient dans leurs États, « la pleine souveraineté et tous les droits qui en découlent, au même titre que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse » (art. 14). Désormais, l'Empire d'Autriche et le royaume de Prusse étaient séparés de nos frontières par de modestes États-tampon qui sollicitaient d'être notre clientèle allemande. La Ligue du Rhin de Louis XIV se trouvait singulièrement élargie à notre avantage, puisque la nouvelle Confédération était reportée toute entière sur la rive droite du Fleuve où le Protectorat du souverain de la France était recherché, solennellement affirmé et reconnu.

De 1805 à 1807, Napoléon et Talleyrand organisent politiquement la nouvelle Confédération germanique, déterminent les limites des nouveaux États et les principautés à supprimer, fixent les indemnités qu'on doit aux petits souverains dépossédés. On fit des mécontents. La foule des petits princes féodaux qui se sentent sacrifiés, cherchent à se rattacher à la Prusse ou à l'Autriche, qui les encouragent secrètement dans leur opposition ; mais ils n'osent manifester au grand jour leurs sentiments hostiles, dans la crainte de n'être pas investis de quelque dignité de Cour, qu'ils sollicitent servilement.

1. Alfred Rambaud, *op. cit.*, p. 20.

« Il ne faut pas croire, disait Napoléon, aux protestations (amicales) des petits princes ; ils ont fait la même chose à Rastadt, et nous n'avons pas d'ennemis intérieurement plus acharnés... Quel scrupule pourrait-on avoir ? Si les alliés eussent été victorieux, ils auraient donné la Bavière à l'Autriche... Il est dans la nature des circonstances actuelles de détruire tous ces petits princes... » Pour des raisons locales, on n'en conserve que trente-six ; tous les autres sont annexés aux États plus grands, dans lesquels ils étaient enclavés.

« Le système napoléonien reçoit les approbations de toute l'Allemagne, et plus d'un prince allemand écrit qu'on veuille bien se hâter d'exécuter ces réformes, parce que « les délais retardent sa félicité [1] ». C'est le 19 juillet 1806, que le traité de la Confédération germanique fut ratifié, à Saint-Cloud, par Napoléon. Les États principaux qui, dès l'origine, adhèrent à cette Convention, sont, dans le sud, les royaumes nouvellement créés, de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade. Au centre, il y avait, entre autres, les grands-duchés de Francfort et de Hesse-Darmstadt, le duché de Wurtzbourg. Dans le nord, le grand-duché de Berg, le duché de Nassau, etc.

De tous ces États, le plus considérable et le mieux « nationalisé » par ses traditions historiques et sa situation géographique était la Bavière, l'ennemie héréditaire de l'Autriche qui l'avait souvent envahie ; à maintes reprises, notamment en 1777, en 1784, en 1797, les Habsbourg n'en avaient-ils pas projeté la conquête ? D'un autre côté, comme la Bavière était profondément catholique, elle avait pour la Prusse une antipathie marquée, aggravée encore par une divergence de race et d'habitat. Les Prussiens étaient, en grande partie, de race slave ; leur pays était pauvre, marécageux et forestier ; leur organisation sociale était restée féodale. La Bavière, belle région, fertile en céréales, encerclée de hautes montagnes boisées, restait marquée de l'empreinte de sa race primitive, foncièrement celtique. D'instinct, la Bavière se tournait du côté de la France,

1. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 9.

redoutant l'Autriche, détestant la Prusse. Les Bavarois disaient des Prussiens : « luxure honteuse, hypocondrie, fausseté, lâcheté, *esprit de rancune*, voilà leur caractère [1] ». A Munich, on exécrait le *borussisme* étroit, rapace, hostile à l'esprit national bavarois.

Le premier roi de Bavière, Maximilien Joseph, avait reçu une éducation française, à la cour de son oncle, Christian IV de Deux-Ponts ; celui-ci avait passé sa joyeuse carrière à Paris, à la cour de Louis XV dont il était l'un des favoris. Nous avons vu qu'à 21 ans, en 1777, Max-Joseph était entré lui-même au service de France. Devenu Electeur de Bavière et Electeur Palatin, il prit pour ministre un Français, le baron de Montgelas.

Dès le temps du Consulat, Napoléon chercha à s'attacher la Bavière; il avait fait rayer Max-Joseph de la liste des émigrés où il figurait comme colonel d'un régiment français. Le 24 août 1801, le Premier Consul signa avec lui un traité d'alliance. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut, ultérieurement, chargée de composer une médaille pour consacrer le souvenir de cette Convention. La légende proposée portait : *Bavari in amicitiam recepti.* Ce projet, soumis à Napoléon, revint du cabinet de l'Empereur avec la modification suivante : *Bavari in* veterem *amicitiam recepti.* On voit combien l'Empereur tenait à renouer la tradition, et à faire ressortir que l'alliance de la France avec la Bavière était naturelle, traditionnelle, remontait jusqu'au passé de la Monarchie française.

Après la proclamation de l'Electeur Maximilien-Joseph, comme roi de Bavière, la *Statszeitung* de Munich, du 1er janvier 1806, s'écrie, dans le lyrisme de son enthousiasme : « Vive Napoléon ! le Restaurateur du royaume de Bavière [2] ! »

Le premier roi de Wurtemberg, Frédéric Ier, avait servi dans l'armée prussienne, puis dans l'armée russe. D'une corpulence peu ordinaire, il était si empressé à faire sa cour à Napoléon, que l'Empereur disait en plaisantant qu'il accourait toujours à Paris « ventre à terre ».

1. ALFRED RAMBAUD, *op., cit.* p. 57.
2. ALFRED RAMBAUD, *op. cit.*, p. 11.

Le grand-duc de Bade, Charles-Frédéric, dont la puissance et les États furent décuplés, fut aussi comblé par Napoléon. Son petit-fils, prince héréditaire de Bade, épousa Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine. Eh bien! ces trois princes de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, si empressés à servir les desseins de Napoléon et à solliciter des alliances matrimoniales avec les Bonaparte ou les Beauharnais, devaient être des premiers à abandonner l'Empereur et à le trahir!

Le grand-duc de Hesse-Darmstadt, Louis Ier (1753-1830) avait jadis, lui aussi, servi en Russie. Après avoir longtemps hésité, il se rallia loyalement à Napoléon Ier et en reçut le titre de grand-duc. Il fut fidèle à l'alliance française et s'honora en restant longtemps attaché à Napoléon dans les mauvais jours. En 1813, il disait courageusement : « Napoléon est mon ami, je lui dois de la reconnaissance et je lui serai reconnaissant tant que je vivrai[1]. »

Le grand-duc de Francfort, le Prince-Primat, Charles-Théodore, baron de Dalberg, archevêque de Ratisbonne, fut institué Président de la Confédération germanique. Né en 1744, à Heinsheim, près Worms, et élevé dans la diplomatie ecclésiastique, il fut longtemps gouverneur d'Erfurt. Il avait cherché d'abord un Protecteur à l'Allemagne dans le roi de Prusse et il essaya, en 1785, de constituer avec le grand Frédéric la fameuse *Ligue des Princes allemands* (*Furstenbund*) ; plus tard, en 1797, il crut pouvoir compter sur l'archiduc Charles ; enfin, il trouva le Protecteur rêvé dans Napoléon. Il était devenu en 1802, archevêque de Mayence.

Dès avant le traité de Presbourg, il donna publiquement les raisons pour lesquelles il abandonnait le parti autrichien pour se rallier à celui de Napoléon, « en la personne duquel, dit-il, renaît l'Empire d'Occident, tel qu'il avait existé sous Charlemagne, quand il comprenait l'Italie, la France et l'Allemagne ». On croirait entendre l'archevêque de Reims, Adalbéron, au temps des derniers Carolingiens. Il écrit à l'Empereur des Français : « Sire, le génie de Napoléon ne doit pas se borner à

1. Alfeed Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 38.

procurer le bonheur de la France ; la Providence a fait naître les hommes supérieurs pour le monde entier. La noble nation allemande gémit dans les maux de l'anarchie politique et religieuse. Soyez, Sire, le régénérateur de sa constitution...[1] »

Au sacre de Napoléon, à Paris, Dalberg fut comblé de prévenances et d'honneurs par le Pape et l'Empereur. En 1810, ayant dû céder Ratisbonne à la Bavière, il reçut, en compensation, les principautés de Fulda et de Hanau dont furent dépouillées les maisons d'Orange-Fulda et de Hesse-Cassel.

Le duché de Berg, sur la rive droite du Rhin, en aval de Cologne, qui appartenait aux comtes palatins de Neubourg, avait pour capitale Dusseldorf ; il comprenait aussi les villes d'Elberfeld et de Barmen. En 1806, Napoléon l'érigea en Grand-Duché, en l'augmentant du pays ecclésiastique de Munster, du comté de la Marck, de l'abbaye d'Essen et de quelques autres territoires. Il en investit son beau-frère Murat, parce qu'il jugeait prudent d'avoir un prince français dans le sein même de la Confédération.

Le traité de Tilsitt, le 8 juillet 1807, érigea en royaume la Westphalie, pour le frère de l'Empereur, Jérôme Napoléon, qui en prit possession le 18 août; quatre jours après, le roi Jérôme épousait Catherine, fille du roi de Wurtemberg. N'est-il pas étrange de constater que ce royaume de Westphalie, destiné, dans la pensée de l'Empereur, à être comme un foyer d'idées et de culture françaises au cœur de la Confédération germanique, était précisément le pays où les vieilles traditions teutonnes étaient restées le plus âprement enracinées ? Là, en effet, se trouvait la forêt de Teutobourg, qui avait abrité le massacre des légions de Varus et retenti de la vengeance de Germanicus ; là, se trouvait le mont Suntal et serpentait le Weser, sur les bords duquel Witikind et ses Saxons avaient si longtemps, au nom de l'indépendance barbare, tenu en échec l'empereur Charlemagne. Le nœud du Harz est resté le fanatique foyer des légendes odiniques. Les Guelfes de Brunswick firent de cette ténébreuse région le centre de leur puissance, lorsqu'ils luttèrent contre les Gibelins. A Smalkalde, à Magdebourg, à

1. Alfred Rambaud, *op. cit.*, p. 11.

Mulhausen, à Munster, on frémissait encore aux terribles souvenirs de la guerre de Trente ans. Paderborn, Osnabruck, Hildesheim, Halberstadt, Gosslar, Gœttingue, Marburg, Halle, étaient pleines de leurs traditions médiévales et des monuments qui les racontaient à tous les yeux. Par là, s'explique peut-être l'éclosion du mouvement insurrectionnel qui éclata contre le roi Jérôme, dès qu'on crut voir chanceler la fortune de Napoléon.

De même qu'il y avait deux royaumes dans l'Allemagne du Sud, Napoléon voulut en créer deux, également, dans l'Allemagne du Nord. A côté du royaume de Westphalie, il érigea, au traité de Tilsitt, l'Électorat de Saxe en royaume, au profit du sage et loyal Frédéric-Auguste. Napoléon le fit, en même temps, grand-duc de Varsovie, ne pouvant, par égard pour l'Empereur de Russie, restaurer, pour l'instant, le royaume de Pologne, sur lequel la famille de l'Électeur de Saxe s'était autrefois acquis des droits. Frédéric-Auguste fut le dernier des Saxons à abandonner Napoléon, sur le champ de bataille de Leipzig : « Deux fois, s'écriait-il, il a été au pouvoir de Napoléon de me détruire, il ne l'a pas fait; je lui en aurai une gratitude éternelle. »

Tous ces rois, princes, grands-ducs, ducs et autres souverains, signataires de la Convention, déclarent former, sous le Protectorat de Napoléon, une Confédération à tout jamais séparée du Saint-Empire et dégagée de tout lien avec lui comme avec la Prusse. Ils s'engagent à ne jamais contracter d'alliance avec l'Autriche et la Prusse et à ne jamais servir dans leurs armées. Les intérêts communs de la Confédération devaient se traiter dans une Diète dont le siège fut fixé à Francfort.

Voilà l'Allemagne désormais morcelée suivant les indications de la géographie et des mœurs régionales, placée sous le puissant protectorat de Napoléon, et incapable d'inspirer à la France la moindre inquiétude de voisinage. Les nouveaux États forment notre clientèle bénévole. Ils ont l'autonomie politique, un certain esprit national, des intérêts indépendants, parfois même rivaux.

Que doivent-ils à Napoléon, en retour de ces bienfaits ?

Les États confédérés coopèrent à toutes ses campagnes, en lui fournissant des contingents et des contributions de guerre : telle est la rançon principale du nouveau régime. Il leur faut aussi se

plier aux idées et aux habitudes françaises, adopter le Code Napoléon, appliquer en toutes choses les principes d'égalité de la Révolution française. Tout cela, ils l'admettent, tant l'opinion publique est passionnée pour « l'Homme du Destin ». La Confédération germanique ou *Rheinbund* fut ce qu'on appela « l'Allemagne française », se substituant à ce qui avait été « l'Allemagne autrichienne » et à ce qui avait failli devenir « l'Allemagne prussienne ».

Comment, dit justement Alfred Rambaud, les princes de la Confédération n'eussent-ils pas été dévoués à Napoléon ? ils lui devaient tout. Il les avait, à la fois, affranchis du joug de l'Autriche et de l'avidité prussienne, rassurés vis-à-vis de la terreur que leur avait inspirée la Révolution, débarrassés de leurs incessantes querelles de voisinage. Il les avait enrichis, agrandis et il leur avait donné la « Souveraineté pleine et entière ». Par lui, ils étaient devenus, de principicules allemands, des Puissances européennes. Les maisons de Bade, de Wurtemberg, de Bavière sont admises à l'honneur de s'allier par le sang aux Beauharnais et aux Bonaparte, comme, jadis, les alliances matrimoniales préparaient souvent ou scellaient les alliances ou les combinaisons politiques de la Monarchie française. Telle est la satisfaction et la joie de tous ces princes allemands, qu'ils sollicitent à tout propos l'intervention de l'Empereur. Napoléon est obligé de leur répondre par des déclarations comme celle-ci : « Le gouvernement des peuples que la Providence nous a confiés occupant tous nos moments, nous ne saurions voir croître nos obligations sans en être alarmé. » Il ne veut pas s'occuper des affaires intérieures de leurs États, à plus forte raison de leurs affaires privées. Un jour, le prince de Wittgenstein et Hohenstein va jusqu'à prier l'Empereur « d'accorder sa protection au fils dont la princesse son épouse vient d'accoucher ». C'était, remarque Rambaud, ne pas perdre de temps[1]. Nulle cour asiatique de l'antiquité ne vit pareilles démonstrations d'hommages, de sollicitations et d'obséquiosité débordante.

Le 1er janvier 1808, le duc George de Brunswick, le second

1. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 30.

fils de celui qui fut vaincu à Valmy et mourut de ses blessures après Iéna, écrit au roi de Westphalie, Jérôme-Napoléon, à l'occasion de son avènement : «... J'ai attendu l'heureux moment de l'arrivée de Votre Majesté dans ses États pour mettre à ses pieds ma respectueuse demande (de rentrer dans le Brunswick), et pour lui offrir, en même temps, mes félicitations sur son avènement au trône et mes vœux les plus ardents pour la conservation de sa personne sacrée, ainsi que pour la prospérité de son illustre maison[1]. » Mais Napoléon, informé de cette pétition si soumise et si humble, en est écœuré et fait refuser la grâce demandée. Le frère de ce triste prince, le duc de Brunswick-Œls devait, quelques années plus tard, rentrer, les armes à la main, dans ses États, pour aller se faire tuer à Waterloo.

Les princes de Hohenzollern-Sigmaringen se faisaient aussi remarquer par leur zèle napoléonien. L'un d'eux était aide-de-camp du roi Jérôme ; il fait tout servilement : *omnia serviliter*, disait déjà Tacite des courtisans. En 1807, ne proposa-t-il pas de former, pour le service de l'Empereur, un corps de troupe nouveau, recruté parmi les paysans et les déserteurs prussiens[2] ! Mais ce zèle fut considéré comme intempestif : le général Clarke, ministre de la Guerre, parle dédaigneusement de « cet officier » d'une incapacité notoire.

Telle était la popularité de Napoléon en Allemagne, que ce furent les savants allemands qui, les premiers, contribuèrent à la formation du Mythe de l'Étoile de Napoléon. Le 23 juillet 1808, l'Université de Leipzig, sous la signature de tous ses professeurs, prit la décision suivante :

Notre Université donnera à l'avenir le nom d'*Étoiles Napoléon* aux étoiles qui se rattachent au *baudrier et à l'épée d'Orion*. Ce nom immortel leur convient sous tous les rapports. Ce brillant et splendide groupe d'étoiles, si connu de tout le monde, s'élève latéralement au-dessus de l'Eridan (Pô), sur les rivages duquel s'est, autrefois, manifestée l'aurore napoléonienne dans de premiers exploits; il s'étend jusqu'à l'Équateur, embrassant ainsi les intérêts du Nord avec ceux du Sud ; il comprend, en même temps, les plus belles et les plus grandes de toutes les nébuleuses connues ; et nous ouvre une échappée sur des mondes innombrables, inaccessibles aux

1. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 126.
2. Alfred Rambaud, *op. cit.*, p. 158.

yeux. Quel nom des temps modernes pourrait s'inscrire dans la liste des grands noms de l'ancien monde, avec plus de droits à l'immortalité que celui de Napoléon[1] ?

L'esprit de parti s'est appliqué, plus tard, à dénigrer cette œuvre admirable, malheureusement éphémère, de Napoléon en Allemagne. On a dit qu'en dissolvant le Saint-Empire qui n'était qu'un fantôme d'État, Napoléon avait créé ou posé les bases de l'unité de l'Allemagne. Mais il faut se garder d'oublier que la régénération de ce pays était pour ainsi dire dans l'air ; que le grand Frédéric, en 1785, avait déjà projeté l'unification de l'Allemagne du Nord ; que la France avait admis en principe, au traité de Campo-Formio, cette hégémonie de la Prusse au nord du Mein ; enfin, que l'unification de l'Allemagne était dans les vœux de tous les Allemands : les écrivains du XVIII[e] siècle en ont déjà conscience. Il va de soi que la France ne pouvait laisser la Prusse ou l'Autriche prendre la direction de ce mouvement unitaire ; il était sage et habile, non de le contrecarrer, ce qui eut été désastreux et sans doute impossible, mais de le diriger suivant les principes mêmes de la Révolution, qu'on venait d'appliquer en Italie, en Suisse et sur la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire en aidant l'Allemagne à sortir de l'ornière féodale et en créant une suite d'États, de médiocre importance, entre la France d'une part, la Prusse et l'Autriche de l'autre. Rêver le maintien du chaos tudesque et du régime pourri et absurde du Saint-Empire en Allemagne, c'eut été courir au devant de cruels et rapides mécomptes ; c'eut été laisser l'Autriche et la Prusse s'agrandir démesurément, à notre porte, jalouses, aigries par leurs défaites et le regret de leurs provinces perdues, avec leurs projets de reprises, leur soif de vengeance, leur haine pour tout ce qui était la Révolution française. Si, plus tard, la Prusse est revenue sur l'une et l'autre rive du Rhin, autant par notre faute que par la fourberie de sa diplomatie et l'âpreté de ses convoitises tolérées par l'Europe, ce n'est point une raison pour dénigrer le système politique dont le but essentiel était de l'en éloigner à tout jamais et de la cantonner chez elle.

1. Alfred Rambaud, *op. cit.*, p. 86.

III

L'ALLEMAGNE FRANÇAISE

Pour être durable, une œuvre politique comme celle de Napoléon en Allemagne, eut eu besoin de la consécration du temps. Le génie d'un puissant conquérant peut bien bâtir l'édifice social le plus grandiose, en s'appuyant sur l'entraînement populaire, sur ses armées, sur des nécessités politiques ; c'est en vain qu'il paraîtra répondre aux aspirations universelles des peuples, si le temps ne vient cimenter l'œuvre, invétérer une tradition et des usages, solidifier la nouvelle organisation, en donnant aux esprits et aux mœurs une empreinte indélébile, dans laquelle se moulent spontanément et comme par un instinct naturel et atavique, les générations successives : l'édifice sera emporté par la première tempête et l'on verra réapparaître, sur ses débris, les traces mêmes des anciennes constructions auxquelles on l'avait momentanément substitué. Ainsi en fut-il de l'empire d'Alexandre ; l'empire romain fournit l'exemple opposé.

Or, la tempête grondait autour de l'œuvre de Napoléon. On a parlé de la tyrannie oppressive, intolérable de Napoléon, comme cause de sa ruine. Qu'était-ce donc que cette tyrannie et quels en étaient les mobiles ?

On oublie que, depuis 1803 jusqu'en 1814, c'est-à-dire durant tout son règne, Napoléon n'a jamais cessé d'être en guerre avec l'Angleterre. Cette lutte sans fin, contre un ennemi insaisis-

sable, créant pour l'Empire une sorte d'état de siège permanent, imposait des mesures évidemment attentatoires à certaines libertés des citoyens. Les circonstances dans lesquelles se déroule la guerre actuelle sont de nature à nous faire juger plus équitablement les mesures draconiennes prises par Napoléon. N'avons-nous pas aussi, nous-mêmes, depuis plus de deux ans, le blocus continental, la censure de la presse, la surveillance de la correspondance privée, et sous un autre nom, la levée en masse, les réquisitions, les emprunts de guerre et bien d'autres institutions coercitives de la liberté, nécessitées par l'état de guerre, mais intolérables en temps de paix ?

L'Angleterre, — on le sait de reste, — ne se borna pas à combattre sur mer et sur nos côtes : sa diplomatie fut assez habile et son or assez puissant pour pousser contre la France, après Austerlitz, à la fois la Prusse et la Russie. La Prusse crevait de dépit de voir notre influence se développer en Allemagne. Elle détestait l'Autriche, sa rivale ; elle avait été singulièrement favorisée par nous, sous la Révolution et le Consulat ; néanmoins, sa diplomatie avait perfidement manœuvré contre la France au Congrès de Rastadt et dans les traités qui suivirent. Sa jalousie de la France l'emporta sur sa haine de l'Autriche. Un beau jour de l'année 1806, on apprit que l'armée prussienne avait envahi la Saxe, alliée de la France. De là, la campagne de Prusse. Après Iéna (14 octobre 1806), « les lèvres de Napoléon, dit Henri Heine, n'avaient qu'à siffler et la Prusse n'existait plus ». Il l'épargna. Après Friedland, au traité de Tilsitt (juillet 1807), Napoléon érigea la Saxe et la Westphalie en royaumes, pour compléter, comme nous l'avons dit, la Confédération germanique.

Puis, en 1809, tandis que Napoléon est occupé à soumettre l'Espagne où il avait entraîné une partie des contingents que lui fournissaient les princes de la Confédération germanique, il apprend que les Autrichiens ont, soudain, repris les armes et menacent l'Allemagne. De là, la dure campagne d'Autriche, terminée à Wagram, le 6 juillet 1809.

Alfred Rambaud fait ressortir avec complaisance la part, d'ailleurs bien réelle, que prirent les princes de la Confédéra-

tion du Rhin à nos éclatantes victoires de Friedland et de Wagram. Ces princes ne marchandèrent pas à Napoléon le contingent de troupes qu'ils lui devaient, d'après la constitution de leurs États respectifs. Leur seule appréhension, c'était que leurs soldats, nouvellement formés, ne fussent pas dignes de la confiance d'un chef comme Napoléon, et n'eussent pas l'intrépidité et l'endurance des vieilles troupes de l'Empereur. Ils ne se firent jamais le moindre scrupule de combattre les Prussiens ou les Autrichiens, aussi bien que les Russes. N'est-ce pas là leur histoire toute entière ? Les Allemands luttent sans remords les uns contre les autres, au temps de Napoléon Ier comme à l'époque de l'antique Germanie. Jamais on eut l'idée de traiter ces guerres de « luttes fratricides » ou de « guerres civiles ».

« Depuis les campagnes romaines sur le Rhin, depuis les batailles d'Attila où les tribus germaniques se combattaient au hasard, dans une mêlée universelle, depuis le duel légendaire d'Hadebrand et Hildebrand, quand donc le Germain avait-il été sacré pour le Germain ? Ce n'avait été, assurément, ni dans les guerres des Carolingiens contre tous les peuples teutoniques, ni dans la longue rivalité des Welf et des Hohenstaufen, ni dans l'effroyable guerre de Trente ans, ni dans la lutte, déjà plus que séculaire, de la Prusse et de l'Autriche. En 1866, les Prussiens se sont-ils fait scrupule de répandre le sang des Hanovriens, des Autrichiens et des Allemands du Sud ? Ont-ils rougi d'être les vainqueurs et les conquérants de l'Allemagne [1] ? »

Sous Napoléon, l'Angleterre avait mis les côtes de France en état de blocus, pris nos colonies, ruiné notre marine ; elle tenait les mers, assaillant et capturant tout navire de commerce qui battait pavillon français, soulevé et armé l'Europe contre nous. Après Iéna, en 1806, Napoléon voulut répondre à l'Angleterre en décrétant, à son tour, le blocus continental : chose étrange, ce décret, considéré par les historiens, comme un prodige de folie et d'orgueil, nous l'avons renouvelé de nos jours contre l'Allemagne et sans l'obtenir plus efficace. L'application du blo-

1. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 151.

cus continental rendit tyrannique les exigences de Napoléon en Hollande et nécessita l'occupation, par nos troupes, des villes libres hanséatiques. Par l'enchaînement des choses, Napoléon fut entraîné à s'immiscer dans les affaires intérieures de ces États, dans leur police, complaisante à l'excès pour ses ennemis, dans leurs gazettes et leur librairie, dans la surveillance de leurs ports et de leurs côtes, car ces pays maritimes, étrangers à la France, se refusaient à exécuter les prescriptions d'un blocus qui était si contraire à leurs intérêts. Les bourgeois de ces villes s'étaient enrichis par leur commerce avec les Anglais, et voilà que toutes leurs affaires se trouvaient entravées. Dès 1807, Napoléon entreprend de les franciser, en abolissant leurs anciennes coutumes et en introduisant chez elles les principes égalitaires de la Révolution. Les Anglais, installés dans l'île d'Héligoland, pratiquaient la contrebande, au grand jour, avec les Hanséates et les Hollandais qui favorisaient des projets de débarquements anglais sur les côtes. Pour couper court à ces difficultés et à tous ces complots, Napoléon résolut d'annexer la Hollande et les villes hanséatiques à l'Empire français.

Il commença par la Hollande, qu'il importait d'enlever au commerce anglais, aux intrigues, aux conspirations subventionnées par l'Angleterre. En constituant la Hollande en royaume, en 1805, Napoléon avait compté sur son frère, le roi Louis, pour faire appliquer avec vigueur les règlements du blocus continental. La Hollande était devenue un royaume vassal, dans la dépendance de la France ; les Hollandais s'applaudissaient de leur roi, mais ils voulurent s'affranchir des exigences du blocus. Le roi, lui-même, pour complaire à ses sujets, favorisait la contrebande, si bien que son royaume devint un véritable entrepôt de marchandises anglaises. Napoléon, après avoir adressé à son frère les reproches les plus sévères, finit par lui imposer, le 16 mars 1810, un traité de rectification de frontières au profit de la France, où on lit les considérants qui suivent : « Etant de principe constitutionnel, en France, que le *thalweg* du Rhin est la limite de l'Empire français, et les chantiers d'Anvers étant découverts et exposés par la situation actuelle des

limites des deux États[1]... » En conséquence, Napoléon se fait céder une partie du Brabant hollandais et de la Zélande, jusqu'au cours du Wahal ; de ces territoires on forma le département des Bouches-du-Rhin, et l'on réunit les îles de Zélande au département des Deux-Nèthes.

Par cette annexion, les bouches du Rhin et de l'Escaut furent désormais fermées à la contrebande anglaise. « Ce traité, dit Th. Lavallée, considéré au point de vue des limites naturelles, pouvait être excusé, puisqu'il rectifiait ce que le traité de 1795 avait laissé d'irrégulier et de défectueux dans les frontières de la France ; ce n'en était pas moins un démembrement difficile à justifier et qui irrita profondément la Hollande ; d'ailleurs, on prévoyait que c'était le commencement d'une annexion complète. En effet, le roi Louis-Napoléon essaya de résister, puis il se décida à abdiquer. »

Après la fuite de son frère, Napoléon ne pouvait laisser la Hollande maîtresse de ses destinées : c'eut été la livrer aux Anglais. Il prit le parti de la réunir à son Empire, ce qui fut accompli par le sénatus-consulte du 9 juillet 1810 ; Amsterdam fut proclamée la troisième ville de l'Empire français ; Rome était la seconde. « C'était compléter, disait l'Empereur, son système de guerre, de politique et de commerce ; d'ailleurs, ce pays était réellement une portion de la France, puisqu'il n'était que l'alluvion du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, c'est-à-dire des grandes artères de l'Empire. »

Cette théorie avait déjà été soutenue par Louis XIV et par la Convention. Mais, n'étant pas ratifiée par le consentement des Hollandais, ce n'en était pas moins une spoliation à la prussienne. D'autres cantons des bouches du Rhin furent aussi annexés à l'Empire, pour compléter le blocus et fermer toute la côte aux Anglais. Enfin, en décembre 1811, vint le tour des villes hanséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck, puis celui du duché d'Oldenbourg, entre les bouches du Weser et de l'Ems.

Il ne manque pas d'historiens qui se scandalisent de ces mesures de guerre et de ces annexions, justifiées seulement par

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 191.

la nécessité de fermer les côtes de la mer du Nord aux Anglais [1]. Cependant, qui pouvait faire un pareil reproche à Napoléon ? En Europe, ce n'étaient pas les Anglais qui, eux-mêmes, convoitaient la Hollande et voulaient occuper Anvers et les villes hanséatiques. Était-ce les Prussiens, ce peuple de proie, tortionnaire de la Pologne, et qui n'avait constitué son conglomérat que par la force brutale ? Était-ce l'Autriche qui avait si odieusement, avec la Prusse, démembré la Pologne et menacé la Bavière ? La liberté des villes hanséatiques fut-elle respectée par Blücher, lorsqu'en 1806, après Iéna, il se jeta sur Lubeck ? par Schill, lorsqu'il voulut rançonner Hambourg ? par le duc de Brunswick-Œls, lorsqu'il mit dans Brême une garnison ? Et comme le remarque Alfred Rambaud, à une époque plus voisine de nous, en 1866, qu'ont fait les Prussiens de la « ville libre » de Francfort [2] ? Que dis-je, en France même, quels avaient été les agissements de la Révolution qui était partout intervenue, à l'étranger, pour affranchir les peuples, à sa façon [3] ? Carnot dit lui-même au prussien Sandoz, en parlant de Hambourg : « Ces gens-là sont trop riches et il est indispensable qu'ils achètent chèrement leur neutralité [4]. » Napoléon était-il de tempérament à avoir plus de scrupules que ses ennemis et à se laisser distancer par eux dans les moyens de combattre ?

Après l'annexion de la Hollande, l'Empereur voulut la visiter. Dans les premiers jours d'octobre 1811, il partit d'Anvers, « ce pistolet, comme il disait, braqué sur la poitrine de l'Angleterre ». Il emmenait avec lui, Marie-Louise, la nouvelle impératrice. Le 6 octobre, il est à Utrecht, où il passa en revue l'armée du maréchal Oudinot. Le 9, Napoléon et Marie-Louise sont à Amsterdam où ils séjournent jusqu'au 24, faisant diverses excursions. Les Hollandais contemplent, avec un étonnement plein de respect admiratif, l'Homme extraordinaire qui tenait en sa main les destinées de l'Europe. Napoléon, sans doute pour pallier les ressentiments, flatter les Hollandais et leur donner l'espoir

1. Th. Lavallée, *op. cit.*, p. 195.
2. Alfred Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier*, p. 451.
3. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. V, p. 69.
4. Albert Sorel, *op. cit.*, t. V, p. 70.

de meilleurs jours, tint à prolonger son séjour au milieu d'eux. A Dusseldorf, où le couple impérial arrive le 2 novembre, l'enivrement de la population est indescriptible. C'est que le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, avait été accueilli avec enthousiasme dans toute l'Allemagne. Napoléon avait fait, lui-même, comme son frère Jérôme, et comme les Beauharnais, un mariage allemand. Il était devenu le gendre du Chef de la maison de Habsbourg, naguère encore le suzerain de tous les princes du Saint-Empire. Alfred Rambaud constate que beaucoup de ces princes, restés fidèles à la tradition autrichienne, se rallièrent à Napoléon qui participait, par son mariage, à cette légitimité et entrait dans la tradition du Saint-Empire en la modernisant. Bourrienne, ministre de France à Hambourg, écrit : « La joie que causa cette grande nouvelle fut vive, franche, générale et profondément sentie ; l'espoir d'une longue paix y semblait attaché ». On crut que c'en était fait, définitivement, de la longue rivalité de la France et de l'Autriche et que, par cet accroissement de puissance, l'Angleterre serait réduite à composition.

En 1811, Napoléon était à l'apogée de sa puissance. « Dans les pays latins, les royaumes d'Espagne, de Naples et d'Italie, étaient dans sa dépendance. La Suisse était une annexe de l'Empire. En Allemagne, il avait pour vassaux quatre rois, cinq grands-ducs, vingt-trois princes souverains. Près de vingt millions d'Allemands le reconnaissaient pour leur *Protecteur* ou leur Souverain. La Confédération du Rhin pouvait armer, sur un signal donné de Paris, 150.000 hommes. » La Prusse et l'Autriche elles-mêmes étaient, d'après les traités, dans l'alliance, on pourrait dire, dans la dépendance de Napoléon. Il n'y avait plus, en Europe, hors de la main de l'Empereur, que deux puissances, la Russie et l'Angleterre. « Tant de conquêtes prodigieuses semblaient avoir, pour elles, la consécration du droit ; les maisons de Bade, Wurtemberg, Bavière, étaient rattachées à la famille de Bonaparte ; lui-même était le gendre de François d'Autriche. »

Mais l'Angleterre n'avait pas désarmé et montait, pour ainsi dire, à l'assaut de l'Empire sur toutes ses frontières à la fois ;

la Prusse terrassée n'avait pas dépouillé son esprit de rancune et sa soif de vengeance. Napoléon se rendait compte de l'instabilité de cet Empire d'Occident qu'il avait façonné de son épée et de ses institutions. Les populations allemandes éloignées du Rhin, moins préparées à l'assimilation, plus ancrées dans leurs traditions médiévales, résistaient à ces changements tyranniques, imposés par des étrangers. Le temps seul pouvait cimenter les éléments dont étaient composées ces « annexes » de la France. En attendant cette coopération de la tradition et du temps, nécessaire pour que son œuvre put vivre par elle-même, Napoléon la soutient par des victoires et par des mesures coercitives. A la longue, la lutte fatale contre l'Angleterre et les mesures qu'elle entraîna, fatiguèrent; on n'en comprit ni la portée ni la nécessité temporaire.

Comme tout régime politique nouveau, qui vient de s'implanter et qui veut durer, comme tout État engagé dans une guerre nationale, Napoléon châtie, pour étouffer l'opposition à l'intérieur, réduire au silence les anciens partis, bâillonner la presse hostile, arrêter la contrebande et les libelles qu'on cherche à propager, surtout en Allemagne, grâce à l'or anglais.

Avant Wagram, en 1809, l'Autriche est le réceptacle et Vienne le quartier général de tous les mécontents, comme le duc de Brunswick qui préparait « sa noire légion de la vengeance », l'Électeur de Hesse et un ramassis d'autres féodaux. Le *Tugendbund* étend ses ramifications, non seulement en Autriche et en Prusse, mais dans les pays de la Confédération germanique. Stein, Blücher, Scharnhorst, Gneisenau, rongent leur frein, méditent dans la haine. Partout, des conspirateurs, des espions, des traîtres.

Des pamphlets clandestins commencent à parler de la « nation allemande », des « frères allemands », de l'unité de la race, de « la profonde humiliation de l'Allemagne », « des États allemands appauvris et affamés par l'armée française, des honteuses exactions qui les plongent dans la plus cruelle misère ». La police impériale est impuissante à saisir tous ces écrits incendiaires. Napoléon paraît d'autant plus tyrannique qu'il exige d'être ponctuellement obéi et personnellement renseigné sur

toutes choses. Il dicte lui-même, aux princes de la Confédération, les mesures de répression qu'il leur enjoint de prendre contre ces menées de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse. Il est un Protecteur terrible. Les rois et les princes de la Confédération deviennent des préfets sous la férule de Napoléon : c'est vrai. Mais, sont-ils autre chose, aujourd'hui, sous le gantelet de fer des Hohenzollern ?

Ayant tout fait pour écarter l'Autriche et la Prusse de l'Allemagne occidentale, et pour constituer la Confédération germanique en États indépendants et autonomes, Napoléon ne pouvait tolérer une propagande qui tendait à éveiller, chez les Allemands, un sentiment national collectif et contraire au système politique de « l'Allemagne française ».

« Les sots de France », suivant une expression de Chateaubriand que nous répétons, parce qu'elle est de circonstance, ont souvent fait un grief à Napoléon d'avoir interdit, en particulier, le livre de Mme de Staël, *De l'Allemagne*. Ils prennent le livre, le considèrent en lui-même et pour sa valeur littéraire, et sans égard pour le temps et les circonstances de la publication, ils estiment qu'il n'y avait, dans aucun de ses chapitres, vraiment pas de quoi provoquer les foudres impériales.

Mme de Staël raconte qu'elle remit le manuscrit de son livre à son libraire, en 1810, et hypocritement elle ajoute : « Comme j'y gardais le même silence sur le gouvernement actuel des Français que dans mes écrits précédents, je me flattais qu'il me serait aussi permis de le publier. » Et plus loin, après que l'ouvrage eut été examiné par des censeurs : « Je m'étais cependant interdit dans ce livre toute réflexion sur l'état politique de l'Allemagne... Mais le temps présent ne permet pas qu'on l'oublie. Plusieurs censeurs examinèrent mon manuscrit ; ils supprimèrent les diverses phrases que j'ai rétablies en les désignant par des notes ; enfin, à ces phrases près, ils permirent l'impression du livre... Il me semble curieux de montrer quel est un ouvrage qui peut attirer maintenant, en France, sur la tête de son auteur la persécution la plus cruelle. »

Puis, elle raconte que le ministre de la police, le duc de Rovigo, finit par interdire de mettre en vente un seul exemplaire.

Le ministre lui écrit : « Votre ouvrage n'est point français », et Mme de Staël reconnaît qu'elle aime, en effet, particulièrement l'Angleterre et l'Allemagne.

La baronne de Staël-Holstein, fille du genevois Necker, femme de l'ambassadeur de Suède à Paris, n'était pas française : c'est là sa seule excuse ; elle pouvait bien préférer l'Allemagne et l'Angleterre à la France. Elle a beau jeu, lorsqu'elle souligne les phrases que tel ou tel censeur imbécile a biffées comme étant blessantes pour l'Empereur. Napoléon était bien au-dessus de ces coups d'épingle ; mais, c'est le livre en lui-même qui était criminel, car il n'avait pour but que de protester contre la constitution de l'Allemagne napoléonienne, contre le morcellement de la race allemande ; il est un plaidoyer pour l'unité de l'Allemagne, unité dont il importait essentiellement à Napoléon et à la France d'empêcher la formation. Un Allemand, Henri Heine, l'a bien remarqué : « La haine contre l'Empereur est l'âme de ce livre *De l'Allemagne*, et quoique Napoléon n'y soit nulle part nommé expressément, on voit partout qu'à chaque ligne qu'elle écrit, Mme de Staël jette un regard furtif vers les Tuileries. »

D'où venait la haine de cette femme, dont le père avait pourtant, en des temps difficiles, rendu de grands services à la France ? On raconte les obsessions, poussées jusqu'à l'importunité, de Mme de Staël à l'égard du Premier Consul, « qui n'était dit Heine, nulle part à l'abri de son adulation », puisqu'elle le poursuivit jusque dans son bain. Ayant, un jour, demandé à Bonaparte quelle était la plus grande femme contemporaine, il lui fut répondu : « C'est celle, Madame, qui a mis au monde le plus grand nombre d'enfants. » *Inde irae.* Revenant encore sur le livre de cette femme, vraiment odieuse dans son orgueil froissé, Henri Heine ajoute : « Elle ne loue guère la vie intellectuelle, l'idéalisme des Allemands, que pour fronder le réalisme qui dominait alors parmi les Français, et la magnificence matérielle de l'établissement impérial. Son livre, sous ce rapport, ressemble à la *Germanie* de Tacite qui, peut-être aussi, en écrivant son apologie des Allemands, a voulu faire la satire indirecte de ses compatriotes. »

Les causes morales qui paraissent aux historiens, avoir miné

sourdement l'Empire de Napoléon, eussent été d'un poids bien léger si Napoléon fût demeuré victorieux. Ces causes, au lieu de les considérer comme les prodromes de la chute, n'eussent été envisagées que comme les dernières et impuissantes manifestations des partisans d'un ancien régime détesté. Ce n'est qu'après 1814 que, rétrospectivement, de pitoyables écrivains, torturant la vérité historique, se sont donné beaucoup de mal pour gonfler le rôle, avant la bataille de Leipzig, des pamphlets, du *Tugendbund*, des plaintes des populations opprimées. Qu'est-ce que cela ! Quelle pauvreté que cette insurrection de quelques montagnards du Tyrol avec Andreas Hofer ; que ces mutineries militaires de Katt et de Dœrnberg dispersées par les gendarmes, que ces tentatives de Schill et du duc de Brunswick, réduits à l'état de chefs de bandes qui se cachent dans les forêts !

Il a fallu les désastres de la campagne de Russie pour donner, quelque importance à ces mouvements honteux d'eux-mêmes, sournois et souterrains. La Révolution française en avait vu bien d'autres, avec les insurrections de Lyon et de la Vendée et avec la Chouannerie. L'Empire romain avait eu à terrasser, dans toutes ses provinces, même en Gaule, des révoltés d'une autre envergure, et sous Napoléon même, l'Espagne insurgée fut autrement terrible. Non ! reconnaissons-le historiquement : ce qui fit tomber Napoléon, c'est la trahison — toujours la trahison — du général prussien York pendant la campagne de Russie ; ce fut aussi la défection des Autrichiens, l'insurrection de l'Espagne ; enfin, la trahison des Saxons à la bataille de Leipzig, qui entraîna celle des autres armées de la Confédération du Rhin, car l'Allemand, comme le disait déjà le Pape Innocent III, va au succès : il a toujours eu le culte de la Force. Le sentiment de l'honneur, le respect au malheur, la reconnaissance envers un bienfaiteur abandonné par la fortune des armes : autant de sentiments étrangers aux cœurs tudesques, comme ils l'étaient aux antiques Barbares de la forêt germaine. Celui d'entre eux qui mit le sceau à l'ignominie fut peut-être ce roi de Wurtemberg, Frédéric « Ventre-à-terre », qui avait été si heureux de marier sa fille au roi Jérôme. Lorsque l'édifice napoléonien se fut effondré et que Napoléon partit pour l'exil, on vit le

gros Frédéric s'efforcer cyniquement de pousser sa fille à abandonner son mari malheureux et lui faire un grief irrémissible de sa fidélité conjugale[1]. En voilà encore un qui, comme les anciens Germains, met en échec les principes de la morale humaine. La reine Catherine de Westphalie s'honora devant l'histoire en résistant à ces infamantes suggestions et en préférant la pauvreté et les tristesses de l'exil au faste d'une Cour déshonorée.

Mais le peuple allemand ne partagea pas tout entier la honte de ses princes, des *Junker* prussiens, des *Ritter* découronnés et des conspirateurs de la *Tugendbund*. Les populations de la Confédération germanique n'avaient point pour la France une telle aversion. La conscription militaire, les charges écrasantes des impôts qui pesaient sur elles, comme sur toute la France, n'avaient pas changé leurs plaintes en haine de race. Ceux-là surtout qui avaient servi dans les armées de Napoléon, conservèrent pour lui, jusqu'à leur mort, un culte qui contraste noblement avec les déclarations haineuses élaborées dans les sociétés secrètes, ou avec les thèses d'histoire travestie, dont les livres allemands de notre temps sont remplis.

Même après l'année 1813, où nos alliés du Rhin durent se tourner contre nous, remarque Alfred Rambaud, même après l'année 1814, où ils suivirent les armées de la Prusse et de la Russie contre Napoléon, les sympathies françaises et le souvenir d'une longue et glorieuse confraternité d'armes ne put s'éteindre dans leur âme. Les sentiments qui, au souvenir de l'Empereur d'Occident, animaient les cœurs des vétérans napoléoniens sur la rive gauche, devaient avoir leur écho sur la rive droite. Aux uns comme aux autres, à ceux de Munich, de Stuttgart et de Darmstadt, comme à ceux de Cologne, de Mayence et de Sarrelouis, Niklas Müller dédiait, en 1837, son *Livre de chants pour les vétérans qui servirent dans la Grande armée de Napoléon, de 1803 à 1814* (Mayence, 1837). Au frontispice du livre, on voit deux militaires allemands qu'on prendrait, à leur costume, à leurs favoris, à leur façon crâne de porter le bonnet de police, pour de vrais grognards de la Loire : ils pleurent sur la tombe de Sainte-Hélène, sur l'épée et le petit chapeau, ombragés du saule légendaire.

Et l'auteur allemand, dans sa préface, exalte Napoléon :

Transfiguré, il continue à illuminer nos heures de joie ; nous lui dédions, ainsi qu'à nos victoires immortelles, de bienfaisantes fêtes commémora-

1. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. X, 1814-1815, p. 22.

tives. Le vétéran s'y rajeunit, il recherche ses compagnons d'armes, ses fidèles camarades... Quel souverain pourrait prendre ombrage à voir fêter les anciennes victoires, jeter un regard ému sur les aigles brisées de Leipzig et de Waterloo, laisser tomber une larme de douleur dans les flots de la Bérésina ?

Et Alfred Rambaud qui cite ce passage fait cette juste réflexion : « Tous ces débris héroïques des légions *Rheinbundistes*, de 1807 et de 1812, étaient loin des sentiments de haine soigneusement attisés depuis, par les professeurs prussiens dans le cœur de leurs descendants. Non, certes, ils n'avaient pas honte d'avoir vaincu à Wagram, à Eylau, à Smolensk, à la Moskowa ! et ils ne croyaient pas que cette épopée de cent victoires communes fût une ignominie pour la valeur allemande ! »

L'auteur allemand ajoute encore :

Napoléon, sur le théâtre du monde, a été l'image classique du héros ; mais il était aussi le père des soldats, le fort bouclier de l'honneur. Le camp, la misère, le danger, la fatigue, il partageait tout en camarade ; il partageait la faim ou la mauvaise soupe et guérissait nos esprits malades. Quel Charlemagne, quel Otton, quel Alexandre a fait autant que lui ? Tout le monde les nomme grands ; mais *Lui* est encore au-dessus d'eux. Sous ses étendards victorieux nous avons servi, fidèles, intrépides. Son nom ne peut nous rappeler que des sentiments, que des souvenirs sans cesse nouveaux d'héroïsme [1].

Bien des années après l'Empire, Gœthe a écrit, dans ses conversations avec Eckermann :

Napoléon, c'était là un homme ! toujours lumineux, toujours clair, décidé, possédant à toute heure assez d'énergie pour mettre immédiatement à exécution ce qu'il avait reconnu comme avantageux et nécessaire. Sa vie fut celle d'un demi-dieu qui marchait de bataille en bataille, et de victoire en victoire. On peut dire que, pour lui, la lumière qu'illumine l'esprit ne s'est pas éteinte un instant ; voilà pourquoi sa destinée a eu cette splendeur que le monde n'avait pas vue avant lui et qu'il ne reverra peut-être pas après lui.

1. Cité par Rambaud, p. 183.

IV

1814

A la fin de l'année 1813, tandis que Napoléon faisait voter par le Sénat une nouvelle levée de 300.000 hommes et se préparait à la lutte suprême, les Coalisés, réunis à Francfort et, parmi eux, les princes de la Confédération du Rhin, publièrent leur fameux Manifeste dans lequel ils protestaient qu'ils ne faisaient point la guerre à la France mais à Napoléon. Au nom de tous les Alliés, Metternich déclara que la France resterait désormais « renfermée dans ses limites naturelles qui sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées [1] ».

Napoléon ayant repoussé ces avances qu'il savait perfides, les Alliés insistent, peu après, sur ce point. Ils jugent nécessaire, disent-ils, s'adressant aux Français :

« de promulguer de nouveau à la face du monde, les vues qui les guident dans la présente guerre, les principes qui font la base de leur conduite, leurs vœux et leurs déterminations. Les Puissances alliées, affirment-ils, ne font pas la guerre à la France, mais à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon a trop longtemps exercée hors des limites de son empire... Ils désirent que la France soit forte, grande, heureuse, parce que la Puissance française est une des bases fondamentales de l'état social... Ils confirment à l'Empire français une étendue de territoire que n'a jamais connue la France sous

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 198.

ses rois, parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir, à son tour, éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante, où elle a combattu avec son audace accoutumée... »

Cette déclaration, aussi habile que peu sincère, comme les événements l'ont démontré, avait un double but : séparer la cause de Napoléon de celle de la Nation française, et gagner du temps pour permettre aux armées d'invasion de se rassembler et d'accourir. Malheureusement, la France ne vit point le piège qui lui était tendu ; lasse de la guerre, elle ajouta foi à la Déclaration de Francfort et fit un grief à Napoléon de n'avoir pas, tout de suite, accepté ce qu'on considéra comme leur proposition de paix : la limite du Rhin.

Elle ne répondit que mollement à l'appel aux armes, au cri de détresse de l'Empereur. Des Français, des royalistes aidèrent les Alliés à renverser Napoléon et crurent voir dans sa chute une délivrance de la France ; c'était, du moins, le premier acte de la contre-Révolution.

Blucher passa le Rhin à Caub, entre Bacharach et Saint-Goar, dans la nuit du 1er janvier 1814, à la tête de l'armée dite de Silésie. Schwartzenberg, violant la neutralité de la Suisse, avec l'armée de Bohême, pénétra en France par la trouée de Belfort. Bernadotte vint menacer la Belgique avec une armée de Suédois, de Prussiens et de Russes. Les Anglo-Espagnols franchirent les Pyrénées sous les ordres de Wellington. Napoléon qui ne disposait pas de 100.000 combattants, débordé de toutes parts, allait avoir sur les bras près d'un million d'ennemis.

Au début de son règne, Napoléon avait soigneusement inspecté les places fortes du Rhin, et considéré le grand fleuve comme l'infranchissable défense de la France. Mais cette tranchée fluviale bastionnée, avait besoin, à ses deux extrémités, de s'appuyer sur la neutralité de la Suisse et de la Hollande. Il fallait aussi que les places fortes du Rhin fussent occupées par des garnisons nombreuses. Or, la Hollande s'était soulevée contre la domination française et avait accueilli les Alliés ; la Suisse, rompant avec toutes ses traditions et ses engagements formels, laissa passer les armées de l'Autriche qui allaient tourner celles

de Napoléon; enfin, les garnisons des forteresses rhénanes étaient tout à fait insuffisantes, même pour soutenir un siège. Grâce à leur immense supériorité numérique, les Coalisés purent négliger les forteresses, se contentant de les bloquer avec des corps d'observation. La situation était telle que, sans le génie et l'activité de Napoléon, l'ennemi eut pu se présenter sous les murs de Paris en moins de quinze jours.

Nos frontières étaient franchies de toutes parts, lorsque s'ouvrit le congrès de Chatillon où les Alliés, jetant le masque et croyant désormais superflu de cacher leurs projets, annoncèrent qu'ils avaient l'intention de ramener la France aux limites qu'elle avait avant la Révolution. Dès le 4 janvier 1814, Napoléon fit déclarer par son représentant au Congrès, le duc de Vicence, qu'il était disposé à accepter la limite du Rhin, suivant les propositions faites par les Alliés eux-mêmes, quelques semaines auparavant, à Francfort; mais qu'il ne céderait rien au delà, et qu'il ne consentirait jamais au démembrement de la France. « La France sans ses limites naturelles, mande-t-il à son ambassadeur, ne serait plus en rapport avec les autres États de l'Europe. L'Angleterre et toutes les puissances ont reconnu ces limites, à Francfort. Les conquêtes de la France en deçà du Rhin et des Alpes ne peuvent que compenser ce que l'Autriche, la Prusse, la Russie ont acquis en Pologne et en Finlande, ce que l'Angleterre a acquis en Asie... J'ai accepté les bases de Francfort, mais il est plus que probable que les Alliés ont d'autres idées... Veut-on réduire la France à ses anciennes limites, c'est l'avilir. Il n'y a pas un cœur français qui n'en sentit l'opprobre au bout de six mois, et qui ne le reprochât au gouvernement assez lâche pour le signer... »

« Pour ce qui est de lui, ajoutait-il le 17 janvier, il ne laisserait pas la France moins grande qu'il ne l'avait reçue. Si donc les Alliés voulaient changer les bases acceptées et proposer les limites anciennes, il ne voyait que trois partis : ou combattre et vaincre, ou combatre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne le soutenait pas, abdiquer[1]. »

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 224.

Les Alliés qui, alors, avaient eu le temps de se remettre de l'étourdissement de leurs premiers succès et qui se rendaient mieux compte de la faiblesse des moyens militaires dont disposait Napoléon, affectèrent de répondre que l'acceptation de la limite du Rhin par l'Empereur venait trop tard. Puis, leurs représentants rédigèrent le factum, intentionnellement amphigourique, qui suit :

Les Puissances alliées, réunissant le point de vue de la sûreté et de l'indépendance future de l'Europe, avec le désir de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, et considérant la situation dans laquelle l'Europe se trouve placée à l'égard de la France à la suite des succès obtenus par leurs armes ; les plénipotentiaires des cours alliées ont ordre de demander :

« Que la France rentre dans les limites qu'elle avait avant la Révolution, sauf des arrangements d'une convenance réciproque sur les portions de territoire au delà des limites de part et d'autre, et sauf des restitutions que l'Angleterre est prête à faire pour l'intérêt général de l'Europe contre les rétrocessions ci-dessus demandées à la France ; qu'en conséquence la France abandonne toute influence directe hors de ses limites futures, et que la renonciation à tous les titres qui ressortent des rapports de souveraineté et de protectorat sur l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, soit une suite immédiate de cet arrangement[1]. »

Ce qui signifie, presque sans qu'on s'en doute à la première lecture, que le 8 février, six semaines après leur solennel engagement de Francfort, les Alliés déclarent qu'ils entendent désormais ne point respecter les limites naturelles du Rhin et des Alpes pour la France, et qu'ils veulent ramener notre pays à ses frontières de 1789. Ils étaient, alors, parvenus au cœur de l'Empire ; ils connaissaient la situation précaire de l'Empereur, ses faibles ressources, l'opposition politique qui semait le découragement, le désir général de paix. Ils voulaient profiter d'une fortune qu'ils n'eussent jamais osé espérer quelques semaines plus tôt. Ils faisaient donc la guerre non pas seulement à Napoléon, comme ils l'avaient proclamé, mais bien à la France où ils trouvaient pour alliée la hideuse politique, la contre-Révolution qui voulait effacer tout ce qui était sorti de la Révolution et de l'Empire !

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 225.

Ils exigeaient une prompte réponse ; les ministres de Napoléon, déconcertés, démoralisés, le pressaient de souscrire :

Quoi, s'écria l'Empereur, vous voulez que je signe un pareil traité! que je foule aux pieds le serment que j'ai fait de maintenir l'intégrité du territoire de la République ! Des revers inouis ont pu m'arracher la promesse de renoncer aux conquêtes que j'ai faites ; mais que j'abandonne aussi celles qui ont été faites avant moi ; que je viole le dépôt qui m'a été remis avec tant de confiance ; que, pour prix de tant d'efforts, de sang et de victoires, je laisse la France plus petite que je ne l'ai trouvée, jamais ! Le pourrais-je sans trahison ou sans lâcheté !... Et que serai-je pour les Français quand j'aurai signé leur humiliation? Que répondrai-je aux républicains quand ils viendront me redemander leur barrière du Rhin?

Napoléon reprend dès lors la lutte, en désespéré, pour la limite du Rhin et pour l'honneur de la France. Il bat coup sur coup Blucher et Schwarzenberg, dans d'immortels combats. Il veut négocier et écrit le 17 février au duc de Vicence : « Je suis prêt à cesser les hostilités et à laisser les ennemis rentrer chez eux, s'ils signent les préliminaires basés sur les propositions de Francfort. »

Les ennemis battus, mais dont les forces s'accroissent tous les jours, présentent un nouveau projet de traité :

Art. 2. Sa Majesté l'Empereur des Français renonce, pour lui et ses successeurs, à la totalité des acquisitions, réunions ou incorporations de territoire faites par la France depuis le commencement de la guerre de 1792.

Sa Majesté renonce également à toute influence constitutionnelle directe ou indirecte hors des anciennes limites de la France, telles qu'elles se trouvaient établies avant la guerre de 1792, et aux titres qui en dérivent et nommément à ceux de roi d'Italie, roi de Rome, protecteur de la Confédération du Rhin et médiateur de la Confédération suisse.

Art. 3. Sa Majesté l'Empereur des Français reconnaît formellement la reconstruction suivante des pays limitrophes de la France :

1° L'Allemagne composée d'Etats indépendants unis par un lien fédératif ;

2° L'Italie divisée en États indépendants;

3° La Hollande, sous la souveraineté de la maison d'Orange, avec un accroissement de territoire ;

4° La Suisse, État libre, indépendant, replacé dans ses anciennes limites, sous la garantie de toutes les grandes puissances, la France y comprise...

Par l'article 6, l'Empereur des Français devait remettre immédiatement les places occupées par ses troupes en Allemagne, en Italie, en Hollande et sur le Rhin, avec toute leur artillerie.

Au reçu de ces propositions, Napoléon écrit au duc de Vicence :

La France, pour être aussi forte qu'elle l'était en 1789, doit avoir ses limites naturelles, en compensation du partage de la Pologne, de la destruction de la république de Venise, de la sécularisation du clergé d'Allemagne et des grandes acquisitions faites par les Anglais en Asie.. Je suis si ému de l'infâme projet que vous m'envoyez que je me crois déjà déshonoré rien que de m'être mis dans le cas qu'on me le propose... J'aimerais mieux voir les Bourbons en France, avec des conditions raisonnables, que de subir les infâmes propositions que vous m'envoyez.

En vain le duc de Vicence réitère à Napoléon ses conseils de céder aux exigences des Alliés, sans quoi, « des millions d'hommes marcheront contre la France, si les huit cent mille qui menacent Paris ne suffisent pas ». L'Empereur reste inflexible et refuse de sauver son trône en mutilant la France par l'abandon de la frontière du Rhin. Le Congrès de Châtillon se sépara le 19 mars. Six jours après, les Alliés, dans une nouvelle Déclaration datée de Vitry, renouvellent l'engagement qu'ils avaient pris à Chaumont, le 1er mars, de ne point faire de paix séparée et « de ne pas déposer les armes avant d'avoir atteint le grand objet de leur alliance » conclue pour vingt années. La France, et non plus l'Empereur, était mise au ban de l'Europe et déclarée son unique ennemie.

On sait le reste et comment la France fut trahie, trompée et mutilée après l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau (6 avril 1814). On s'aperçut trop tard que la cause de Napoléon était celle de la France elle-même, de la France de Louis XIV, aussi bien que de la France nouvelle, et que les Alliés étaient décidés à réduire à un État de second ordre « cette aînée des monarchies de l'Europe » qu'ils jalousaient depuis tant de siècles [1].

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 200.

V

LE TRAITÉ DE PARIS
(30 MAI 1814)

L'abdication de l'Empereur à Fontainebleau et la restauration des Bourbons rendaient plus facile la conclusion de la paix. Tout le monde en France — les maréchaux de Napoléon eux-mêmes — crut que les Alliés tiendraient leurs engagements, feraient honneur à leur parole. Eux, qui avaient, tant de fois et solennellement, répété qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France, mais à un homme, à l'empereur Napoléon, les voilà débarrassés de cet Homme qui se retire de la scène pour que la France ne soit pas amoindrie; vont-ils confirmer à la France, comme ils le promirent à Francfort, « une étendue de territoire qu'elle n'avait jamais eue sous ses rois », c'est-à-dire la limite du Rhin? Bien loin de là! Une fois délivrés du cauchemar de la peur, leur timidité se mue en arrogance; ils jettent par-dessus bord, sans scrupule, promesses et engagements. Artisans habituels de fourberies et de violences, ils ne traitent pas mieux le gouvernement de Louis XVIII que Napoléon. Naguère encore, aux derniers jours de la monarchie française et durant la Révolution, ils s'étaient eux-mêmes, — on sait avec quelle âpre convoitise, — agrandis de la Pologne, de la Finlande, des États ecclésiastiques d'Allemagne, de ceux de la République de Venise; en conséquence, ils vont répétant « qu'ils sont animés dn seul désir de

voir l'Europe reconstruite sur une juste échelle de proportion entre les Puissances ». Comment ne pas ajouter foi à leurs paroles, lorsqu'ils proclament qu'ils tiendront compte à la France de ses conquêtes révolutionnaires et impériales, en lui laissant, par compensation et par souci de « l'équilibre européen », sa limite du Rhin, qui eût pu, effectivement, devenir la garantie d'une paix de longue durée ?

Or, dès que Paris leur est livré par trahison, les Coalisés déclarent que leur intention est de ramener la France à ses limites du 1er janvier 1792, et cela, en affirmant, que, par là « ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses souverains légitimes,... parce qu'il faut que la France soit grande et forte[1] ». Quelle ironie amère !

Cette déclaration fut confirmée par la Convention du 23 avril 1814, que signa, avec une déplorable précipitation, le comte d'Artois, sur les conseils de Talleyrand, pour récolter quelque popularité malsaine en hâtant l'évacuation du territoire français ; mais à quel prix !

Les Puissances alliées, est-il dit dans cette Convention, feront évacuer par leurs armées le territoire français tel qu'il se trouvait le 1er janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ces limites par les troupes françaises seront évacuées et remises aux Alliés. Le lieutenant général du royaume de France (le comte d'Artois) donnera, en conséquence, aux commandants de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivants, savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France du 1er janvier 1792, et celles entre le Rhin et les mêmes limites, dans l'espace de dix jours, à dater de la signature du présent acte ; les places du Piémont et des autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours, etc...

Par cet arrangement, nous abandonnâmes sans délai, non seulement les places fortes que nos armées occupaient encore en Allemagne, sur l'Elbe et sur l'Oder, mais celles de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, avec leurs arsenaux et leurs approvisionnements. Le nombre en était de 58, avec 12.000 canons et un immense matériel de guerre. On se privait par là, à la légère et

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 240.

brusquement, d'un gage qui nous eût nécessairement été compté dans les négociations ultérieures. L'artisan responsable de cette Convention néfaste, Talleyrand, trahit la France, comme il avait trahi l'Empereur, comme il va trahir encore au Congrès de Vienne les intérêts français.

L'effet de la Convention du 23 avril eut sa répercussion dans les stipulations du traité signé à Paris, le 30 mai suivant. La France, livrée pieds et poings liés à la discrétion de ses ennemis, ne reçut d'eux que d'insignifiantes améliorations linéaires à sa frontière de 1792, et ces légères rectifications, les Alliés — toujours habiles à manier l'ironie, — eurent l'impudeur de les faire valoir comme une marque de leur générosité magnanime envers notre pays. Après tout, qui eût pu, en effet, les empêcher de se partager la France comme ils s'étaient partagé la Pologne?

Le royaume de France, dit l'article 2 du Traité de Paris, conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792. Il recevra, en outre, une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article 3.

Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, dit cet article 3, l'ancienne frontière, ainsi qu'elle existait au 1er janvier 1792, sera rétablie, en commençant de la mer du Nord, entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerranée, entre Cannes et Nice, avec les rectifications suivantes :

1° Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay resteront à la France;

2° Dans le département de Sambre-et-Meuse, les cantons de Valcour, Florennes, Beauraing et Gedinne appartiendront à la France ;

3° Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremesdorf, et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle;

4° Dans le département de la Sarre, les cantons de Sarrebruck et d'Arneval resteront à la France, ainsi qu'une partie de celui de Lebach, etc.;

5° La forteresse de Landau ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve, au delà de ses frontières, une partie des départements du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin pour joindre la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume.

Quelques rectifications analogues furent aussi indiquées à notre avantage le long de la chaîne du Jura, de la Suisse, de la Savoie. On fit grand état de ce que les Alliés consentaient à

laisser à la France Montbéliard, Mulhouse, Avignon et le Comtat Venaissin, comme si ces enclaves eussent pu, jamais, être reprises par les Étrangers !

Enfin, l'article 32 dit : « Dans le délai de deux mois, toutes les Puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un Congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent Traité. »

Des articles secrets portaient « que les pays compris entre la mer, les frontières de la France, fixées par le présent traité et la Meuse, seraient à la Hollande ; que les pays allemands de la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviraient à l'agrandissement des Pays-Bas et à des compensations pour la Prusse et autres États allemands ».

Telles furent, pour notre frontière de l'Est, les grandes lignes de la Convention du 30 mai, qui annulait les glorieux traités de Bâle, de Campo-Formio, de Lunéville, d'Amiens, de Presbourg, de Tilsitt, de Vienne. Nous retournions, après 23 années de guerres glorieuses, presque aux limites fixées par le traité d'Utrecht. Napoléon ayant été abandonné, c'est l'ombre de Louis XIV qui sortait du tombeau pour nous protéger contre les hommes de proie qui, abusant de la force et foulant aux pieds la parole donnée, trafiquaient de nos provinces et nous arrachaient des populations d'autant plus attachées à la France qu'elles venaient de verser héroïquement leur sang pour elle.

VI

LE CONGRÈS DE VIENNE (1814-1815)

Au Congrès de Vienne qui s'ouvrit en août 1814 et devait durer jusqu'au 20 novembre 1815, Talleyrand admit sans mot dire la déchéance de la France et la réduction de ses frontières telles que le traité de Paris les avait faites. Que dis-je ! cet homme habile pour lui-même, paraît s'en féliciter; il trouve toute naturelle la reprise de la rive gauche du Rhin par les Alliés : « La France, dit-il dans son Rapport au roi Louis XVIII, alors à Gand, n'a perdu que ce qu'elle a conquis, et pas même tout ce qu'elle a conquis. On ne lui a rien ôté qui fût essentiel à sa sûreté ; elle perd des moyens de domination qui n'étaient point pour elle des moyens de prospérité et de bonheur et qu'elle ne pouvait conserver avec les avantages d'une paix durable. Il était de l'intérêt de la France, il était de la gloire des principaux officiers de son armée de renoncer volontairement à l'idée de recouvrer la Belgique et la rive gauche du Rhin. Replacée dans ses anciennes limites, la France ne songe plus à les étendre, semblable à la mer qui ne franchit ses rivages que quand elle a été soulevée par les tempêtes. »

Mais la France qui se sentait jouée et trahie, et qui avait versé le plus pur de son sang, ne fit point aussi bon marché de son abaissement et des mutilations que lui imposaient la déloyauté et la perfidie. Une sourde colère grondait partout, sur-

tout dans les rangs de l'armée. Le mécontentement fut encore aggravé par les fautes et les maladresses du gouvernement intérieur de Louis XVIII ; l'Exilé de l'île d'Elbe envers lequel aussi, on affectait de ne respecter aucun engagement, résolut de tirer parti du malaise général, par un coup d'audace désespéré qui vint, hélas ! mettre le comble à sa propre infortune et aux malheurs de la France. Peu avant de quitter l'île d'Elbe, Napoléon disait à Fleury de Chaboulon : « La France reprendra tôt ou tard ses limites naturelles, celles du Rhin, qui sont un décret de Dieu, comme les Alpes et les Pyrénées. » C'est peut-être là, dans la pensée de l'Empereur, le programme qu'il voulait tenter de réaliser.

Quand les souverains et les ambassadeurs réunis à Vienne, apprenant le retour de l'île d'Elbe (1er mars 1815), résolurent « de ne pas poser les armes tant que Bonaparte ne serait pas mis absolument hors de possibilité d'exciter des troubles », ils prirent l'engagement formel de maintenir, en ce qui concernait la France et ses limites, le traité de Paris. En adhérant au pacte d'alliance au nom de Louis XVIII, Talleyrand eut soin d'y faire mentionner « le maintien de l'ordre de choses établi par le traité du 30 mai 1814 ». Ce n'est qu'à cette condition expresse que Louis XVIII entra dans la coalition contre Napoléon, et cette déclaration du plénipotentiaire français fut agréée sans objection par toutes les Puissances.

On va constater que cet engagement vis-à-vis du roi de France ne fut pas plus respecté que ne l'avaient été les précédents envers Napoléon. La Coalition poursuivant son œuvre de perfidie, s'armait de nouveau, en 1815, non pas contre Napoléon, comme elle le proclamait, mais contre la France, quelque fût son gouvernement et son drapeau. « La guerre qui devait être, au début, a écrit Albert Sorel, une guerre politique et personnelle, prit le caractère d'une guerre nationale et d'une guerre de races. Ce fut surtout en Allemagne que ce caractère s'accentua[1]. » L'esprit de haine et d'envie contre la France se réveilla, en Prusse et chez les petits princes allemands, avec la féroce con-

1. A. Sorel, *le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, p. 30.

voitise des anciens Germains se ruant à la curée de la Gaule romaine.

Aussitôt après le 20 mars, Napoléon avait écrit à la Diète helvétique pour l'inviter à faire respecter sa neutralité. Mais les Suisses qui étaient sous l'influence autrichienne, refusant de l'écouter, signèrent, le 20 mai, une convention avec les Alliés par laquelle ils autorisaient le passage des armées de la coalition sur leur territoire. « C'était, disait le traité, sans tirer à conséquence pour l'avenir et pour accélérer l'époque où le principe de la neutralité de la Suisse pourrait être appliqué d'une manière avantageuse et permanente [1]. » Ainsi, la neutralité était suspendue quand il s'agissait d'envahir la France !

Après Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, le Gouvernement provisoire envoya des ambassadeurs aux Souverains alliés, alors à Haguenau. Leurs instructions portaient : « Si la guerre déclarée par les Puissances alliées à l'empereur Napoléon n'était, en effet, déclarée qu'à lui seul, l'intégralité de notre territoire n'est point menacée. Il importe à l'équilibre général que la France conserve au moins les limites que le traité de Paris lui a assignées [1]. »

Mais ceci ne faisait point l'affaire des Prussiens. Blucher et Gneisenau veulent faire fusiller Napoléon, brûler Paris, et ravager la France, à leur gré ; ils le proclament hautement, si bien que Wellington traite leurs projets « d'acte criminel ». Gneisenau pousse le cynisme jusqu'à avouer que « le motif de la vengeance qu'il veut exercer contre Napoléon, c'est qu'il était la cause de l'appauvrissement de la Noblesse prussienne [3] ».

Voilà le mot vil lâché : la France subit la vengeance de la noblesse de Prusse, les *Junkers*, ces automates de caserne. Voilà pourquoi la deuxième restauration de Louis XVIII n'arrête point, même après que l'Empereur est prisonnier à bord du *Bellérophon*, l'irruption des armées alliées ; la France se trouva bientôt couverte de plus d'un million de pillards, comme la Gaule au temps de l'empereur Gallien.

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 261.
2. A. Sorel, *op. cit.*, p. 57.
3. A. Sorel, *op. cit.*, p. 60, note 2.

Des proclamations répandues en Allemagne convièrent tous ceux qui pouvaient se mettre en route « au sac de la nouvelle Babylone », promettant le démembrement de « cette ennemie commune du genre humain ». — « Marchons, disaient les hobereaux allemands, pour écraser, pour partager cette terre impie, que la politique des rois ne peut laisser subsister sans danger pour les trônes. Il faut exterminer cette bande de brigands qu'on appelle l'armée française. Le monde ne peut rester en paix tant qu'il existera un peuple français[1]. »

Et les plénipotentiaires de Vienne reprennent leurs travaux, sur la base d'un nouveau démembrement de la France. Seuls, l'empereur de Russie et ses représentants, ainsi que les négociateurs anglais, se montrent animés, vis-à-vis de la France, d'un sentiment d'équité et ont le souci de respecter leurs engagements. Capo d'Istria, le plénipotentiaire russe, écrit, le 28 juillet 1815 : « Les Puissances alliées, en prenant les armes contre Bonaparte, n'ont point considéré la France comme un pays ennemi (*Déclaration* du 13 mars; *traité* du 25 mars; *déclaration* du 12 mai). Maintenant qu'elles occupent le royaume de France, elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris, comme base des stipulations du Congrès de Vienne... En portant atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne[2]... » Capo d'Istria ajoute : « Affaiblir directement ou indirectement les forces de la nation française, pour l'obliger à respecter le gouvernement que l'Europe veut reconnaître comme légitime, c'est dire à la France qu'un gouvernement légitime est pour elle une calamité, c'est justifier peut-être, aux yeux de la postérité, toutes les horreurs de la Révolution, c'est faire croire à la France que la guerre n'est point terminée... »

Telle était la pensée de l'empereur Alexandre qui, par là, posait comme base des délibérations, le principe de l'intégrité territoriale de la France. Quant aux plénipotentiaires prussiens, ils déchirent, en soudards sans scrupule d'aucune sorte, leurs engagements écrits. Humboldt et Hardenberg spécifient : « Notre

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 261.
2. A. Sorel, *le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, p. 92.

sûreté exige absolument et impérieusement que la France cède ses forteresses de Condé, Valenciennes, Maubeuge, Philippeville, Charlemont, Givet, qui sont indispensables aux Pays-Bas; Thionville et Sarrelouis, à la Prusse; Bitche, Landau, Huningue, à l'Allemagne du Sud; Fort Joux et l'Écluse à la Savoie; Quesnoy, Mezières, Sedan, Montmédy doivent être rasés; Strasbourg doit redevenir une ville libre d'Empire... »

Le hollandais Gagern appuie ces prétentions, en protestant que « le retour de Napoléon est l'une des plus vilaines taches faites à l'honneur, depuis que l'espèce humaine est civilisée ». L'Allemagne se montrait-elle donc alors civilisée? Si l'on descend à la meute affamée des représentants des petits États, c'est l'ignoble spectacle de la frénésie sauvage, les instincts et l'appétit de l'oiseau de proie. Lisez, par exemple, dans Albert Sorel, les revendications d'un Wintzingerode, ministre de Wurtemberg, qui les écrivit sous la dictée de « Ventre-à-terre » qui, pour être roi, avait donné sa fille au plus jeune des frères de Napoléon.

Les diplomates prussiens et autrichiens convoitent d'abord l'Alsace et la Lorraine, et comme on sait les Alsaciens et les Lorrains très attachés à la France, le farouche Gagern, si indigné contre l'abus de la force qu'il impute à Napoléon, suggère, lui, à Metternich, le recours à la force : « L'archiduc Charles, me paraît, dit-il, le 16 juillet, le plus propre à venir à bout des Alsaciens et des Lorrains. »

D'autres vont plus loin encore; le général Carlovitz conseille de partager la France en deux États, Langue d'oc et Langue d'oïl. Guillaume de Humboldt, pris tout de même de quelque scrupule, répond à Gagern : « Pour l'Alsace, je ne crois pas : c'est contre les engagements pris à Vienne. La nation anglaise y verra un manque de bonne foi. On a dit qu'on ne faisait la guerre que contre Bonaparte et qu'on ne voulait pas faire une guerre de conquête. » Et Gagern réplique : « J'ai répondu que les monarques d'Autriche et de Prusse ne pourraient rentrer dans leurs propres capitales avec honneur et sécurité, en laissant les frontières de la France intactes;... que raser les forteresses seulement était quelque chose, mais tout à fait insuffisant à mes yeux... »

Les projets de démembrement et de pillage proposés par Blucher et Gneisenau, par le ministre Stein, par Gruner, gouverneur de Dusseldorf, par Gœrres et Arndt, par tous les Prussiens qui se ruent sur la France en « corbeaux avides », bien que la guerre eût cessé, ces projets, dis-je, dépassent toute vraisemblance; Wellington et l'empereur de Russie déclarent qu'ils ont peine à maîtriser ces Barbares qui déshonorent la victoire commune et semblent au paroxysme de la haine.

Le conseiller d'État prussien Bütte demande « que les Alliés fassent raser les monuments français humiliants pour l'étranger ». Blücher veut faire sauter le pont d'Iéna. Lord Castlereagh écrit le 8 juillet : « La difficulté est de faire garder quelque mesure aux Prussiens et à Blücher. » Wellington écrit, le 7 août : « Ils ressemblent à des gens qui ayant pris un gâteau veulent à la fois le garder et le manger. » L'empereur Alexandre répugne, lui aussi, « aux représailles vulgaires » des Prussiens[1].

Un Allemand plus pondéré et qui se croit raisonnable, parle d' « organiser méthodiquement l'exploitation du pays » : pas de gaspillage, même dans le pillage! C'est déjà la méthode scientifique et forte[2]. L'un des secrétaires allemands du Congrès, Frédéric de Gentz, parlant de la conduite abusive des Allemands dans les pays qu'ils sont chargés d'occuper militairement jusqu'à la signature définitive de la paix, c'est-à-dire la Normandie, l'Anjou, la Bretagne, ne peut s'empêcher d'écrire : « Les Prussiens, les Bavarois et les Wurtembergeois poussent la chose jusqu'à l'extravagance. »

D'Allemagne s'élèvent des protestations furieuses, à la supposition que la France ne sera peut-être pas mise en morceaux. Gentz, mandé de Vienne à Paris par Metternich, écrit de Francfort, le 7 août : « De Nuremberg ici, je n'ai entendu que des éclats de colère à la seule pensée qu'on ne leur prendra pas au moins l'Alsace, la Lorraine, les Trois Evêchés et toutes les forteresses frontières des Pays-Bas[3]. »

1. Tous ces témoignages et beaucoup d'autres sont rassemblés par Albert Sorel, *le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, p. 68 et s.
2. A. Sorel, *op. cit.*, p. 75.
3. A. Sorel, *op. cit*,. p. 74.

Ces Allemands, ces Prussiens, tout à l'heure si plats, si rampants sous la botte de Napoléon, si bas dans leurs sollicitations et leurs protestations de fidélité, on les voit partout hurlant, montrant le poing, piétinant le sol de rage, menaçant le ciel et la terre et leurs Alliés si ceux-ci ne donnent pas toute satisfaction à leur haine et à leur envie de toujours prendre. C'est cette noblesse allemande, ce sont ces tristes princes qui ont provoqué, de la part d'un poète allemand cette exclamation méprisante : « L'Allemagne est un pays de valets[1] ! »

Quand le parti de dépouiller et de démembrer la France l'eut emporté dans les déclarations du Congrès, Talleyrand protesta au nom de Louis XVIII, dans les termes suivants :

... Les Puissances alliées n'ont pas un instant cessé de reconnaître Sa Majesté très Chrétienne comme roi de France. Elles n'ont pas cessé d'être avec Elle dans des relations de paix et d'amitié, ce qui seul emporterait avec soi l'engagement de respecter ses droits. Elles ont pris cet engagement d'une manière formelle, bien qu'implicite, dans leur traité du 25. Elles l'ont rendu plus étroit en faisant entrer le Roi, par son accession à ce traité, dans leur alliance contre l'ennemi commun ; car si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte raison ne le peut-on sur un allié...

Mais les Alliés étaient tous trop jaloux de la France, de sa grandeur et de sa gloire pour ne pas prêter, au moins dans une certaine mesure, l'oreille aux suggestions perfides des Prussiens qui insistaient pour « profiter de l'occasion d'enlever à la France les principales conquêtes de Louis XIV ». Il fut question de nous amputer en bloc de la Flandre, du Hainaut, de la Lorraine, de l'Alsace, de la Savoie et d'une partie de la Champagne et de la Franche-Comté. A ce projet de démembrement, il ne manquait plus que l'adhésion de la Russie. Lorsque Louis XVIII en eut connaissance, il songea à abdiquer : « Mylord, dit-il au duc de Wellington, je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères ; il paraît que je me suis trompé.

1. Ce mot est généralement attribué à Gœthe ; mais je dois avouer que je n'ai pu le retrouver dans ses *Œuvres*. Dans tous les cas, il a été dit aussi par Hoffmann de Fallersleben, l'auteur du chant fameux *Deutschland über Alles* : « Notre peuple est un peuple de domestiques » (*Unser Volk von Bedienten*). Cité par Arthur Chuquet, dans la *Revue hebdomadaire*, 6 novembre 1915, p. 33.

Je ne saurais rester qu'à ce prix. Croyez-vous que votre gouvernement consente à me recevoir, si je lui demande encore un asile ? » Quant au ministre des Affaires étrangères, le duc de Richelieu, qui avait enfin remplacé Talleyrand, le 25 septembre 1815, il s'écria « qu'on voulait une nouvelle guerre de vingt-cinq ans ; qu'on l'aurait, et que la France monarchique ne se montrerait pas moins redoutable que la France républicaine ».

Et il fit appel à la loyauté comme aux vrais intérêts de l'empereur de Russie, dont il était l'ami. Alexandre s'étant fait remettre la carte du démembrement, dressée par l'état-major prussien, la présenta au duc de Richelieu, en lui disant ces paroles devenues célèbres : « Tenez, mon cher duc, voilà la France telle que mes alliés veulent la faire ; il n'y manque que ma signature ; je vous promets qu'elle y manquera toujours. » Et Alexandre, ainsi que les diplomates anglais, ne cessait de répéter : « Cela est contraire aux promesses données à Vienne, au commencement de la guerre. On irriterait ainsi le peuple au plus haut degré, on amènerait des guerres nouvelles. Les Alsaciens répugnent à devenir allemands. Leurs intérêts commerciaux exigent leur union à la France. »

Ces nobles et loyales protestations ne demeurèrent pas sans effet ; elles forcèrent les Autrichiens et les Prussiens à quelques concessions. Albert Sorel cite le témoignage d'un Allemand, Schaumann, auteur d'une *Histoire du traité de Paris*, qui reconnaît que les diplomates allemands voulaient abuser de la situation faite à la France : « Chaque Français, écrit Schaumann, aurait senti la honte d'une cession de territoire au plus profond de l'âme, comme une atteinte à l'honneur national ; car l'aménagement intérieur de la France est tel que le Béarnais tient de plus près à l'Alsacien, que chez nous, le Poméranien au Souabe et, en général, l'Allemand du Nord à celui du Midi. » Mais, ajoute Schaumann, « on avait la force de triompher de tous les obstacles ». On dut renoncer à amener les Allemands au respect intégral du traité de Paris.

En vain, Louis XVIII et son ministre luttent avec l'accent du désespoir, faisant valoir « que les cessions exigées de Sa Majesté très Chrétienne lui seraient imputées à crime par la nation, comme

si elle eût acheté, par là, le secours des Puissances alliées; que ce serait un obstacle insurmontable à l'établissement de son pouvoir, et peut-être une cause de nouvelles révolutions »; ils font observer encore que, par ces conditions, la France serait réduite à un État de deuxième ordre; que l'équilibre européen en serait bouleversé, etc.[1]

A la fin, le duc de Richelieu, pressé d'apposer sa signature à ce démembrement de la France, recula et offrit au Roi sa démission. Les supplications de Louis XVIII le décidèrent à rester. Il signa le 20 novembre, au soir. « Tout est consommé, écrivit-il pendant la nuit à Decazes; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. »

Voici les principaux articles, qui concernent notre frontière de l'Est, ramenée aux limites antérieures à la Révolution.

Art. 1er. — Les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf les modifications de part et d'autre qui se trouvent indiquées dans l'article présent :

1° Sur les frontières du Nord, la ligne de démarcation restera telle que le traité de Paris l'avait fixée, jusque vis-à-vis de Quiévrain ; de là, elle suivra les anciennes limites des provinces belgiques, du ci-devant évêché de Liége et duché de Bouillon, telles qu'elles étaient en 1790, en laissant les territoires enclavés de Philippeville et de Marienbourg avec les places de ce nom, ainsi que tout le duché de Bouillon, hors des frontières de France. Depuis Villers, près d'Orval, jusqu'à Perle, la ligne restera telle qu'elle avait été désignée par le traité de Paris. De Perle elle passera par Launsdorf, Waldwich, Schardof, Niederweiling, Pellweiler (tous ces endroits restant avec leurs banlieues à la France) jusqu'à Houvre; et suivra de là les anciennes limites du pays de Sarrebruck, en laissant Sarrelouis et le cours de la Sarre, avec les endroits situés à la droite de la ligne ci-dessus désignée et leurs banlieues, hors des limites françaises. Des limites du pays de Sarrebruck, la ligne de démarcation sera la même qui sépare actuellement de l'Allemagne les départements de la Moselle et du Bas-Rhin jusqu'à la Lauter, qui servira ensuite de frontière jusqu'à son embouchure dans le Rhin. Tout le territoire sur la rive gauche de la Lauter, y compris la place de Landau, fera partie de l'Allemagne ; cependant, la ville de Wissembourg, restera tout entière à la France avec un rayon sur la rive gauche n'excédant pas mille toises.

2. A partir de l'embouchure de la Lauter, le long des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Doubs et du Jura jusqu'au canton de Vaud,

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 274.

les frontières resteront comme elles ont été fixées par le traité de Paris. Le thalweg du Rhin formera la démarcation entre la France et les États de l'Allemagne; mais la propriété des îles, telle qu'elle sera fixée à la suite d'une nouvelle reconnaissance du cours de ce fleuve, restera immuable, quelque changement que subisse ce cours par la suite des temps. La moitié du pont entre Strasbourg et Kehl appartiendra à la France; et l'autre motié au grand-duché de Bade.

Ce traité de Vienne, du 20 novembre 1815, consécration diplomatique du mensonge et de l'abus de la force, convention imposée à la France qui n'a jamais cessé de protester contre elle, créa en Europe le malaise d'où sortit la guerre de 1870; la guerre actuelle en est encore la conséquence directe; la France ne saurait jamais en prendre son parti.

Au point de vue militaire, le territoire français restait désormais ouvert, sans défense d'aucune sorte, plus exposé aux invasions et aux coups de force qu'il ne le fut à aucune époque de notre histoire. Le traité, combiné avec une habileté machiavélique, en nous prenant Phillippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Landau, en démolissant Huningue, livrait à nos voisins les portes des trois vallées qui mènent sur Paris : c'étaient « les clefs de notre maison ». En effet, observe Th. Lavallée :

Philippeville et Marienbourg, ces places acquises par Mazarin avec tant d'intelligence et de sollicitude, gardaient avec Avesnes et Rocroy le triangle entre Sambre et Meuse dont Namur occupe le sommet, et dans lequel se trouvent les sources de l'Oise. Ce triangle, — garni à sa base de Landrecies, Avesnes, Rocroy et Mézières; sur les côtés, de Maubeuge et de Givet ; et, dans le milieu, de Philippeville et Marienbourg, — formait une bonne frontière, qui gardait très bien les sources de l'Oise: c'est pour cela que l'ennemi, en 1712, en 1793, avait mieux aimé aborder l'autre partie de la trouée, entre Escaut et Sambre; d'ailleurs, ce triangle nous permettait d'attaquer directement la Sambre vers Charleroy et de faire de cette rivière la base de nos opérations en Belgique : c'est ce que l'armée française avait fait en 1793; c'est ce que venait de faire Napoléon en 1815. En nous enlevant Philippeville et Marienbourg avec les cantons adjacents, on a formé sur la frontière un rentrant qui fait aller tortueusement notre limite de Maubeuge aux sources de l'Oise et des sources de l'Oise à Givet; qui laisse Maubeuge et Givet sans communications; qui isole et rend inutiles Avesnes et Rocroy, enfin qui permet à l'invasion d'arriver sans obstacle dans la vallée de l'Oise et de là sur Paris.

L'état-major prussien ne fut pas moins habile dans le choix de Sarrelouis, clef du chemin qui mène dans la vallée de la Marne. Ce chemin, intermédiaire entre la trouée de l'Oise et celle de Belfort, part de Mayence, traverse le large espace compris entre la Moselle et les Vosges, franchit la Moselle et arrive sur la Marne à Saint-Dizier.

Louis XIV, après la paix de Nimègue, avait vu le danger de cette partie de la Lorraine qui tourne l'Alsace et ouvre la Champagne, et c'est pour cela qu'il avait pris et fortifié Sarrelouis. Sarrelouis, appuyée à gauche sur Thionville, à droite sur Bitche, ayant Metz en arrière, couvrait complètement cette ouverture qui n'avait été franchie qu'en 1814, et avec une témérité extrême : car, à la fin de la campagne, aucune des places de cette partie de la frontière n'appartenait à l'ennemi, et c'était là que Napoléon, dans sa dernière marche sur Saint-Dizier, voulait reporter le théâtre de la guerre. Sarrelouis, donnée par la coalition à la Prusse, replace la France au traité de Nimègue, isole Metz de Strasbourg, rouvre de toutes parts la Lorraine et donne la clef de la vallée de la Marne.

La frontière d'Alsace, de Huningue à Landau, est la meilleure frontière de la France : d'abord, un grand fleuve, garni de belles places, avec ses affluents, puis la chaîne parallèle des Vosges, avec ses défilés fortifiés ; en arrière, la Moselle et la Meuse : tout cela semble composer un ensemble redoutable ; mais c'est à la condition expresse que le Rhin ne puisse être tourné ni par le nord ni par le midi. Or, du côté du nord, la grande place de Mayence ouvre le Rhin et menace tout le pays entre Rhin et Vosges ; au midi, la ville de Bâle ouvre, en avant de la trouée de Belfort, la vallée de l'Ill et le chemin de Strasbourg. Voilà pourquoi Louis XIV, dans le Règlement de ses frontières, avait pris et fortifié Landau, qui garde la route de Mayence à Strasbourg avec tout le nord de l'Alsace ; voilà pourquoi il avait fortifié Huningue, qui garde de même le midi de cette frontière, et plus encore la porte de Bâle ; voilà pourquoi aussi le traité de 1815 nous a pris Landau et démoli Huningue. Par là, la belle frontière de l'Alsace devient secondaire : on peut aborder directement Strasbourg, soit au nord, soit au sud ; enfin, et pour comble, la démolition de Huningue a pour principal objet d'ouvrir la trouée de Belfort, et par conséquent la grande route de Paris par la Seine.

Ainsi qu'on le voit, les brèches faites à notre frontière par le traité de 1815, presque insignifiantes en apparence, ont été faites avec un art profond, avec une parfaite connaissance de la géographie militaire de la France, dans un but d'avenir [1] !

Cette agression prévue par l'historien de nos frontières, a été réalisée par les armées allemandes, au mois d'août de 1914.

1. Th. Lavallée, *les Frontières de la France*, p. 284.

CHAPITRE X

LA QUESTION RHÉNANE DE 1815 A 1871

I

SOUS LA RESTAURATION. — CHATEAUBRIAND

Avant le Congrès de Vienne, jamais ce qu'on appelle le « concert européen » n'avait accompli une œuvre aussi pleine de haine et d'incohérence. Les Prussiens y menèrent le chœur des « corbeaux avides » ; on n'y eut qu'une pensée, on n'y poursuivit qu'un but : dépecer la France et en partager les dépouilles. A aucun moment, les négociateurs, imbus des idées d'un autre âge, ne songèrent à consulter les populations sur leur propre sort, comme l'avait fait la France révolutionnaire. Pas un des représentants des Puissances ne fit cette motion d'équité et de morale humaine ; on dispose des peuples, comme dans l'antiquité, d'un troupeau d'esclaves, ou au moyen âge, d'une terre féodale avec ses serfs, suivant les convoitises de ceux qu'on appelait « les principions allemands ».

Ceux-ci, libres enfin de donner cours à leurs instincts de convoitise, montrèrent qu'ils restaient bien toujours les Barbares. La bassesse de leurs intrigues est à l'unisson de leur appétit sans retenue. Comme jadis le partage du butin, la distribution des provinces volées donne lieu aux plus vils marchandages. Il fallut longtemps, pour régler tous les détails du brigandage

diplomatique. De nouvelles conférences eurent lieu à Aix-la-Chapelle en 1818, enfin à Vérone en 1822, où Chateaubriand fut le plénipotentiaire français. Au Congrès de Vérone, raconte-t-il, on revit tous les diplomates, tous les principicules allemands et jusqu'à Marie-Louise, fort gaie : « L'univers s'étant chargé de se souvenir de Napoléon, elle n'avait plus la peine d'y songer. » Elle eut sa part, bien médiocre, dans ce lotissement de l'Italie et de la France rhénane, que les « principions » s'adjugent comme des lopins de terre dans un bien familial. « On donne des peuples aux princes, remarque Victor Hugo, et des princes aux peuples, parfois sans regarder les voisinages, presque toujours sans consulter l'histoire, le passé, les nationalités, les amours propres. »

De ces procédés renouvelés de la féodalité allemande ou des temps mérovingiens, il ne pouvait sortir qu'un malaise général, des protestations, des sursauts de colère, des guerres longues et acharnées. « Jamais, écrit Joseph de Maistre dès 1815, les nations n'ont été plus méprisées, foulées aux pieds d'une manière plus irritante pour elles. C'est une semence éternelle de guerre et de haines, tant qu'il y aura une conscience parmi les hommes. » (Lettre du 29 mars 1815.)

Vers la même époque, à l'autre extrémité de l'horizon politique, le poète populaire Béranger s'adresse aux peuples mutilés et asservis :

Des potentats, dans vos cités en flammes,
Osent, du bout de leur sceptre insolent,
Marquer, compter et recompter les âmes,
Que leur adjuge un triomphe sanglant.
Faibles troupeaux, vous passez sans défense,
D'un joug pesant sous un joug inhumain.
Peuples, formez une sainte Alliance
Et donnez-vous la main.

En France désormais, le sentiment national ne cessera de protester contre les traités de 1815, gigantesque piraterie germanique sanctionnée par des diplomates à gages. On l'a dit : de semblables traités n'obligent les peuples qu'ils mutilent qu'aussi longtemps que ces peuples se sentent impuissants à les

déchirer. Les Allemands de la rive droite du Rhin avaient le droit de reprendre leur liberté s'ils trouvaient trop pesant le joug de Napoléon, et de choisir un autre Protecteur à leur Confédération ; mais rien n'autorisait les Prussiens à s'installer en conquérants et par la force, en France, sur la rive gauche du Rhin, la *Francia rhenana*, comme on disait au moyen âge. « C'était, dit Victor Hugo, faire brèche à la France, à la vraie France qui est rhénane comme elle est méditerranéenne... C'était poster une avant-garde étrangère à cinq journées de Paris. » Victor Hugo revient, à maintes reprises, sur ce « chef-d'œuvre de ruse », sur ce ferment de discorde que furent le traité de Vienne et ses annexes. « Les rois, écrit-il en 1838, ne se sont dit qu'une chose : *Partageons*. Voici la robe de Joseph, déchirons-la, et que chacun garde ce qui lui restera aux mains. Ces pièces sont aujourd'hui cousues au bas de chaque État; on peut les voir. Jamais loques plus bizarrement déchiquetées n'ont traîné sur une mappemonde. Jamais haillons ajustés bout à bout par la politique humaine n'ont caché et travesti plus étrangement les éternels et divins compartiments des fleuves, des mers et des montagnes. »

Et le poète s'indigne contre ce Congrès qui a, pour ainsi dire, jeté un défi à l'histoire, à la tradition, à la géographie, « à tout ce qui constitue l'entité des nations ! Chose remarquable, on distribuait des peuples et l'on ne songeait pas aux peuples. On s'agrandissait, on s'arrondissait, on s'étendait, voilà tout. Chacun payait ses dettes avec un peu de la France. On faisait des concessions viagères et des concessions à réméré. On s'accommodait entre soi. Tel prince demandait des arrhes : on lui donnait une ville ; tel autre réclamait un appoint : on lui jetait un village. »

Et cependant, le Prussien insatiable a considéré le traité du 20 novembre 1815 comme un échec, une trahison de ses alliés, l'avortement de son projet de démembrement de la France, cette autre Pologne ! Dans les journaux de Berlin, quel déchaînement de colères, quel étalage de rêves déçus, de vengeance inassouvie contre nous, « l'ennemi héréditaire » ! Et depuis lors, cette frénésie d'hallucinés ne s'est jamais apaisée; elle ne paraîtra

s'endormir, par périodes, que pour se réveiller, toujours plus âpre et plus agressive, dans les crises de 1840, de 1870, de 1914.

En attendant que nous en constations les nouveaux accès, parcourons à vol d'oiseau notre frontière, de l'Océan du Nord à la Suisse, et voyons quels étaient désormais nos voisins.

La Belgique et la principauté de Liége furent annexées, malgré elles, à la Hollande pour former le royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume d'Orange-Nassau fut institué le gardien de la ligne renforcée des places de la Barrière. S'inquiéta-t-on, en cet arrangement, des différences de race, de langue, de religion, de mœurs et d'intérêts qui avaient toujours divisé les Belges et les Hollandais ? Quelle ironie ! Ce qui importait, c'était qu'Anvers et les forteresses de la Barrière n'appartinssent plus à la France.

Toute notre frontière, en dents de scie ébréchée, de la Meuse à Strasbourg, fut bordée, non plus, comme sous la Monarchie, par une suite de petits États qui formaient notre clientèle et ne pouvaient, en aucun cas, nous causer de sérieuses inquiétudes, mais par une Puissance nouvelle, la Confédération germanique, à cheval sur le Rhin, cette fois dirigée directement contre nous et hérissée de forteresses.

Sur l'initiative de l'empereur Alexandre, il avait été question, au Congrès de Vienne, de donner la Saxe au roi de Prusse et de créer pour le roi de Saxe un royaume sur la rive gauche du Rhin. Les Prussiens acceptaient cette combinaison qui donnait, en Allemagne, plus d'homogénéité à la Prusse. Et par là, on juge du peu de cas que ces mêmes Prussiens faisaient de ce qui allait devenir la « Prusse rhénane » ; on voit combien peu ils étaient attachés au pays rhénan : ils en maquignonnent. Talleyrand s'opposa à la réussite du projet de l'empereur Alexandre, et en cela, cet homme pervers et néfaste fut encore une fois funeste à la France. C'est Talleyrand qui fit de la Prusse notre voisine immédiate, tandis qu'à tout prendre, un État tampon comme celui qu'on projetait de créer pour le roi de Saxe eut, du moins, gardé ses sympathies françaises et évité les contacts immédiats et, par conséquent, les conflits directs entre la France et la Prusse.

A cette combinaison on substitua la création de la province du Bas-Rhin qui fut donnée à la Prusse et qu'on appela, par une

singulière métathèse géographique, la *Prusse rhénane*. Cette province, qui ne fut organisée qu'en 1824, comprit les pays de la rive gauche du Rhin, depuis Sarrelouis, Trèves, Creusnach jusqu'à Aix-la-Chapelle, Crefeld et Clèves, auxquels on adjoignit un certain nombre de cantons sur la rive droite du fleuve, pour en bien solidariser et germaniser les deux rives. Elle était séparée de la Prusse par la Westphalie, le Hanovre et la Hesse : bizarre combinaison géographique, qui faisait dire que le roi de Prusse ne pouvait aller chez lui sans en sortir. C'est en dominateurs détestés et, à coup sûr, plus étrangers que les Français, que les Prussiens s'installèrent pour la première fois, à notre place, à Coblence, Bonn, Cologne et Wesel, Trèves et Sarrelouis.

Foulant aux pieds les souvenirs historiques de Mayence, le Congrès de Vienne fit cadeau de cette belle ville au grand-duc de Hesse-Darmstadt ; pour la consoler de cette déchéance, sans doute, on l'éleva au rang de forteresse fédérale, ce qui lui infligea l'humiliation d'avoir une double garnison prussienne et autrichienne. De telle sorte qu'à Mayence, comme l'écrit Victor Hugo, en 1838, « personne n'est chez soi. M. le grand-duc de Hesse n'y règne que de nom. Sur sa forteresse de Cassel il peut lire : *cura Confederations conditum ;* et il peut voir un soldat blanc et un soldat bleu, c'est-à-dire l'Autriche et la Prusse, se promener nuit et jour, l'arme au bras, devant sa forteresse de Mayence. La Prusse ni l'Autriche n'y sont pas non plus chez elles ; elles se gênent et se coudoient... »

Le grand-duc de Hesse-Darmstadt fut encore gratifié du bout septentrional des Vosges, c'est-à-dire d'une partie de notre département du Mont-Tonnerre, comprenant 163.400 habitants. Puis vient dans ce dépècement arbitraire, le Palatinat bavarois ou Bavière rhénane, séparée aussi du royaume de Bavière par le grand-duché de Bade. Cette Bavière rhénane a été accrue de la forteresse alsacienne de Landau qu'on ne voulait pas laisser à la France, et aussi de « quelques anneaux de la chaîne des Vosges, 26 lieues de long sur 21 de large, 517.080 âmes, trois morceaux de nos trois départements de la Sarre, du Bas-Rhin et du Mont-Tonnerre ».

Les vicissitudes du Luxembourg sont plus singulières encore. On l'ampute, pour les donner à la Prusse, des cantons de Saint-Vith, Stavelot, Malmédy, où l'on parle exclusivement français. La Convention du 3 mai 1815 en fait un grand-duché dont on gratifie le roi des Pays-Bas, mais en même temps, la forteresse même est déclarée fédérale et les Prussiens se sont chargés d'y mettre un gouverneur et d'y tenir garnison, bien entendu sans porter atteinte, déclare le traité du 8 novembre 1816, au droit de souveraineté de la Hollande. La Prusse tentaculaire est habile à s'insinuer et à s'installer chez les autres, ce qui ne l'empêche point de prétendre qu'elle n'a pas sa part.

Que dire, à présent, des indemnités pécuniaires que se font allouer sur la contribution de guerre imposée à la France, tous les principicules qui font figure de mendiants à la porte de nos églises? ni dignité, ni mesure ; l'Allemand ne connaît point ces nuances. Une somme de 137 millions et demi est consacrée « à garantir la tranquillité des pays limitrophes de la France par la fortification de quelques points qui sont les plus menacés ».

Ainsi, l'Europe peut désormais dormir ; sous l'œil vigilant de la Prusse, le Rhin sera bien gardé.

Mais les rois, les « principions », les *Ritter* et les *Junker* ne sont pas toute l'Allemagne ; la bourgeoisie des villes et le peuple des campagnes, dans le pays rhénan, ne font nullement *chorus* avec eux. Bien longtemps, en Rhénanie comme en Belgique, on regrettera la France. Ce n'étaient pas seulement les vieux soldats que Napoléon avait enchaînés à son char de gloire, c'étaient toutes les classes de la population, allemande de langue, lorraine de cœur et de traditions. A la fin de l'époque impériale, quoique fatiguée comme le reste de la France, ses murmures contre l'Oppresseur furent moins acerbes que dans beaucoup de nos autres provinces. La statistique établit que, dans les dernières levées de conscrits décrétées par le gouvernement impérial, le nombre des réfractaires fut moins grand dans les départements rhénans que dans la plupart des autres. En 1813, après que les Alliés se furent emparés de Mayence, il n'y eut que 250 réfractaires pour tout le reste du département du Mont-

Tonnerre[1]. La France rhénane communiait de cœur et d'esprit avec l'ancienne France, et son originalité germanique formait un contraste peut-être moins heurté que l'originalité bretonne, basque, languedocienne ou flamande.

Tout le monde, sous la Restauration, croyait que la singulière situation politique faite à cette région était provisoire et ne durerait point, et comme on y détestait le Prussien au moins autant qu'en Alsace, tous les espoirs se tournaient du côté de la France ; le populaire même était persuadé que Napoléon allait de nouveau revenir. En 1819, Béranger s'adressant à la France chante :

Le Rhin aux bords ravis à ta puissance
Porte à regret le tribut de ses eaux ;
Il crie au fond de ses roseaux :
Honneur aux enfants de France !

Et dans sa chanson du *Vieux Sergent :*

Qui nous rendra, dit cet homme héroïque,
Aux bords du Rhin, à Jemmape, à Fleurus
Ces paysans, fils de la République,
Sur la frontière, à sa voix accourus?
Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire allaient du même pas,
Le Rhin, lui seul, peut retremper nos armes !

Chateaubriand, ministre en 1823, au moment de l'intervention en Espagne, parla de la nécessité pour la France, de reprendre son rang politique et militaire :

Alors, raconte-t-il, dans le Cabinet ou sous la tente, nous étions à même de faire modifier, de gré ou de force, les odieux traités de Vienne, de rétablir l'équilibre rompu entre nous et les grandes Puissances. La faute immense du Congrès de Vienne est d'avoir mis un pays militaire comme la France dans un état forcé d'hostilité avec les peuples riverains.

L'Angleterre a conservé presque toutes les conquêtes qu'elle a faites dans les colonies des trois parties du monde pendant la guerre de la Révolution. En Europe, elle s'est nantie de Malte et des îles Ioniennes ; il

1. E. Espérandieu, *le Rhin français*, p. 38.

n'y a pas jusqu'à son Électorat de Hanovre qu'elle n'ait enflé en royaume et bourré de quelques seigneuries. L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne, des rognures de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie... La Prusse s'est agrandie du duché ou palatinat de Posen, d'un fragment de la Saxe et des principaux cercles du Rhin; son poste avancé est sur notre ancien territoire. La Russie a recouvré la Finlande et s'est établie sur les bords de la Vistule. Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements? Nous avons été dépouillés de nos colonies; notre vieux sol même n'a pas été respecté : Landau, détaché de la France, Huningue rasé, ouvrent une large brèche dans nos frontières. Un combat malheureux à nos armes suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe.

Ainsi, il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la chance d'une seule bataille et à une guerre de huit jours. Le partage jaloux et imprudent du Congrès de Vienne nous obligerait, dans un temps donné, à transporter notre capitale de l'autre côté de la Loire... [1]

Chateaubriand était clairvoyant et pressentait les dangers de l'avenir. Devenu belliqueux après notre intervention en Espagne et la prise du Trocadéro, le 31 août 1823, où nos armes brillèrent d'un nouvel éclat, il s'écrie : « Avec de pareilles troupes on s'étonne que la France s'obstine à demeurer telle que Waterloo l'a faite. »

Informés de tels propos, les Prussiens prirent peur et se mirent à redouter une revanche de la part des Français. Le duc de Rovigo, ambassadeur de France à Berlin, fit alors remarquer leur stupéfaction et leur changement d'attitude. D'arrogants, ils étaient devenus tout à coup respectueux, déférents, apeurés. Et d'autre part, Rovigo, raconte Chateaubriand, mande « que les provinces rhénanes étouffaient leur joie en silence, et croyaient que le canon de la Bidassoa avait résonné pour *leur délivrance*; que Mayence était sans garnison, sans approvisionnements et prêt à être évacué : *tout vit*, *là*, disait-il, *en attendant*. La France redevint glorieuse en Espagne; *c'est sur le Rhin qu'elle redeviendra forte*[2] ».

Chateaubriand triomphait; il proclame bruyamment son aversion pour le traité de Vienne. « Le désir, dit-il, de rendre à

1. Chateaubriand, *le Congrès de Vérone*, t. I, pp. 371-372.
2. Chateaubriand, *op. cit.*, t. II, p. 199.

la France ses frontières ne nous quittait plus. L'empereur de Russie nous écoutait ; nous avons dit sur quoi nos espérances étaient fondés. » Mais le gouvernement était inféodé à la Sainte-Alliance, et ne sut point profiter diplomatiquement de l'occasion : c'eût été, pourtant, le moyen de conquérir la popularité dont il avait tant besoin. Chateaubriand dut quitter le pouvoir : il ne fut pas compris, ni suivi : « Comme l'astrologue, dit-il, nous regardions le ciel et nous tombâmes dans un puits. » Il ne prit pas facilement son parti de l'échec de son plan de revanche et, plus tard, il récrimine non sans une amertume patriotique : « A l'époque de la guerre d'Espagne en 1823, écrit-il, nous n'aurions pas manqué d'aide pour un agrandissement réclamé dans l'intérêt du nouvel équilibre européen : Alexandre avait toujours cru qu'on nous avait trop dépouillés ; serrée entre lui et nous, l'Europe germanique ne pouvait résister à de justes réclamations [1]. »

Lorsque le grand écrivain eut été nommé ambassadeur à Rome, en 1828, il rédigea pour le ministre La Ferronnays, un *Mémoire* où on lit :

« J'ai fait voir assez que l'alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche, contre la Russie, est une alliance de dupe, où nous ne trouverions que la perte de notre sang et de nos trésors. L'alliance de la Russie, au contraire, nous mettrait à même d'obtenir des établissements dans l'Archipel, et de reculer nos frontières jusqu'aux bords du Rhin. » Et Chateaubriand prétend qu'alors on pouvait dire au czar : « Si vous voulez aller à Constantinople, ... nous, nous voulons avoir la ligne du Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Cologne. Telles sont nos justes prétentions. La Russie a un intérêt, — votre frère Alexandre l'a dit, — à ce que la France soit forte... Voilà ce qu'on peut dire à Nicolas. Jamais l'Autriche, jamais l'Angleterre ne nous donneront la limite du Rhin pour prix de notre alliance avec elles ; or, c'est pourtant là que, tôt ou tard, la France doit placer ses frontières, tant pour son honneur que pour sa sûreté [2]. »

Ainsi, Chateaubriand reprend le projet de l'alliance russe telle que Napoléon l'avait réalisée au traité de Tilsitt en 1807,

1. Chateaubriand, *le Congrès de Vérone*, t. I, p. 373.
2. Chateaubriand, *op. cit.*, t. I, pp. 374-375.

et qui fut si déplorablement abandonnée en 1809, après Wagram, pour l'alliance autrichienne et le mariage allemand.

En 1829, à la fin de la Restauration, sous le ministère de Polignac, la Russie, elle-même, prit l'initiative de suggérer au gouvernement français un agrandissement de territoire, en compensation des avantages que la guerre contre la Turquie venait de lui procurer, à elle-même. En réponse à ces avances, deux opinions se formèrent. Les uns, avec Chateaubriand, pensèrent que l'occasion était venue de réclamer la rive gauche du Rhin. « C'est là, dit Chateaubriand dans un *Mémoire* adressé au Roi, que tôt ou tard la France doit poser ses frontières, tant pour son honneur que pour sa sûreté. Les guerres de Napoléon ont divulgué un fatal secret, c'est qu'on peut arriver en quelques jours de marche à Paris, après une affaire heureuse ; c'est que ce même Paris est beaucoup trop près de la frontière. La capitale de la France ne sera à l'abri que quand nous posséderons la rive gauche du Rhin. » Le général Sébastiani disait, en janvier 1829 à lord Palmerston : « Savez-vous le moyen pour l'Angleterre d'acquérir l'amitié des Français ? La rive gauche du Rhin. »

L'autre parti auquel se rallia Polignac préféra l'agrandissement de la France par la Belgique, parce que ce pays nous appelait de tous ses vœux et qu'il était tout frémissant du joug hollandais. Comme au XVIe siècle, il suffisait d'un signal pour y faire éclater l'insurrection et pour que nos bataillons y fussent reçus avec transport. La note lue par Polignac au Conseil des Ministres concluait :

« L'acquisition des provinces rhénanes nous donnerait une position toute menaçante et agressive envers l'Allemagne. L'Allemagne sentirait sa liberté et son indépendance menacées, et nous réunirions de nouveau contre nous, et la Prusse et l'Autriche, et toutes les puissances secondaires qui, pendant près de deux siècles, avant les jours sanglants de la Révolution, s'étaient accoutumées à voir dans la France une Puissance protectrice, gardienne de leur indépendance et de leur liberté : ce sentiment commence à renaître chez la plupart d'entre elles, et nous ne saurions trop le ménager. Si donc nous demandons la Belgique, nous pouvons avoir favorables à nos vœux, la Russie, la Prusse et toute l'Allemagne. Si nous demandons les provinces rhénanes, nous rencontrons une opposition in-

vincible dans la Prusse, dans l'Allemagne entière, dans l'Autriche et dans la Russie elle-même, qui ne se trouve plus intéressée à soutenir nos prétentions ; car, ce n'est que contre l'Angleterre que la Russie désire nous renforcer [1]. »

La question était palpitante ; elle tint le Conseil en suspens pendant plusieurs semaines. Des représentants autorisés de la Belgique intervinrent et firent pencher la balance en faveur de leur pays. Le 4 septembre 1829, il fut décidé « que ce serait la Belgique, non les provinces rhénanes, que nous demanderions à la Russie, comme prix de notre alliance et de la liberté que nous lui donnions de s'annexer la Moldavie et la Valachie... Sur le Rhin nous ne réclamions que le rétablissement de notre frontière de 1814, par l'acquisition de Sarrebruck, Sarrelouis et Landau ».

Pour obtenir l'assentiment de l'Autriche à ce projet dont la réalisation nous eût donné la Belgique et le Luxembourg, le gouvernement de Charles X lui offrit la Bosnie, l'Herzégovine, la Croatie, la Dalmatie turque. En même temps, afin d'éviter le contact d'une nation aussi belliqueuse que la Prusse avec la frontière française, on reprenait le projet de transférer le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin, avec Aix-la-Chapelle pour capitale [2]. Quel eût été l'aboutissement de ces délicates négociations si la révolution de 1830 ne fût venue renverser Charles X ?

1. Cité par Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 210.
2. *Mémoire* présenté par Polignac au Conseil en 1829 ; cf. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. IV, p. 465, note; le même, *Essais de critique et d'histoire*, chapitre intitulé « l'Alliance russe et la Restauration ».

II

SOUS LOUIS-PHILIPPE. — L'ÉMOTION DE 1840

Un gouvernement de tradition, sûr de lui-même et du lendemain, appuyé sur de solides alliances et en situation d'offrir des compensations, eût pu, en 1830, profiter de l'état des choses et de l'effervescence des esprits en Europe, et poursuivre avec avantage les pourparlers diplomatiques engagés sous le ministère de Polignac. Ce n'était guère le cas du régime issu de l'émeute des « Trois glorieuses ». Il n'était point en mesure de répondre au vœu du peuple rhénan « qui, sans doute, n'attendait qu'un signal pour se réunir à la France » mais qui, s'il avait le culte des souvenirs de la grande Monarchie française et de la gloire de Napoléon, ignorait tout à fait M. le duc d'Orléans.

« S'ils ne vont que jusqu'au Rhin, avait dit le roi de Prusse, en parlant des Français, je les laisserai faire[1]. » On pouvait donc, avec toutes chances de succès, négocier au moins une rectification de frontière. La seule hardiesse que se permit Louis-Philippe fut de coopérer à la révolution belge. Il envoya une armée faire le siège d'Anvers. De l'émancipation de la Belgique il tira un bon mariage pour sa fille, et ce fut tout; l'Angleterre l'empêcha de déférer aux vœux des Belges qui, à cette époque, de-

1. Voyez *Correspondance* d'Edgar Quinet, août 1830; Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 231.

mandaient à être Français. Il fut aussi question d'annexer à la France le Luxembourg qui le demandait. L'Angleterre encore s'opposa à cette combinaison et Louis-Philippe s'inclina. Alors, les Luxembourgeois réclamèrent leur réunion à la Belgique. La Conférence de Londres, en 1839, refusa et mutila arbitrairement le Duché pour le partager entre la Belgique et la Hollande.

Des députés et des journalistes, le général Lamarque, Armand Carrel, Mauguin voulaient que le gouvernement profitât de ces bouleversements pour recouvrer notre frontière rhénane dans le Palatinat et sur la Moselle. « De véritables hommes d'État, écrit Chateaubriand en 1838, ménageraient la réunion à la France des cercles catholiques du Rhin. » Ces voix fières et ardentes, de quelque horizon qu'elles partissent, furent étouffées sous les clameurs de la coterie des « libéraux », bourgeois doctrinaires et « nantis », qui, satisfaits d'avoir escaladé le pouvoir, déclarèrent que « la France acceptait l'arrangement des territoires et des possessions existantes, comme des faits accomplis ».

Chose humiliante ! cette attitude inopportune qui, sans que personne en Europe le demandât, rompait en visière avec la politique séculaire de la France, cette lamentable défaillance fut proclamée solennellement à la tribune parlementaire comme un titre de gloire. Parlant de l'intronisation des Prussiens sur la rive gauche du Rhin, qui était presque son œuvre exclusive, Talleyrand déclara : « J'ai préféré placer sur le Rhin la Prusse (à la place du roi de Saxe), parce qu'à un certain moment il sera possible de lui arracher les provinces rhénanes, ce qui serait cruel et impraticable si elles étaient devenues, entre les mains du roi de Saxe, la compensation d'un trône perdu[1]. »

« La France, répètent en chœur les représentants du même parti triomphant, a voulu rester dans sa mission de paix, de civilisation, de liberté; elle n'a songé qu'au bonheur des peuples. »

Et La Fayette, donc ! écoutez-le : « La France pouvait faire une guerre de principe ou, en d'autres termes, de propagande; elle ne l'a pas voulu. Elle pouvait faire une guerre d'ambition,

1. Cité par Éм. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 248.

chercher à recouvrer ces millions d'âmes dont la Sainte-Alliance avait disposé sans leur aveu ; elle ne l'a pas voulu non plus » (Discours du 15 août 1831). Et quelques mois plus tard, renchérissant sur cette phraséologie où la solennité le dispute à la niaiserie, La Fayette s'oublie jusqu'à dire : « La nationalité allemande nous est aussi chère, à nous, Français, qu'elle l'est à la Germanie elle-même. » (Discours du 9 avril 1832.) Il venait d'écrire à Barthe, le 14 février : « Ne souffrez pas... que des erreurs patriotiques qui ne sont aujourd'hui que des anachronismes, retardent cette entière et affectueuse confiance (entre Français et Allemands) dont nous avons mutuellement besoin. » Et pourtant, l'amie de Talleyrand, Mme de Staël, avait écrit : « Le patriotisme des nations doit être égoïste. » Et cela est juste.

Ainsi, le gouvernement résiste à l'opinion publique et prend son parti du brigandage diplomatique de 1815; chancelant sur ses bases, il a peur de la moindre secousse et c'est la France qui en pâtit ; il se fait une âme de vaincu. Seuls, les partis d'opposition deviennent les champions de l'intérêt national, les gardiens de notre tradition séculaire, de notre sécurité future et de notre protestation imprescriptible.

« Pendant la Restauration, observe justement Edgar Quinet, la France, garrottée par les invasions, et prisonnière de guerre, n'avait pas accepté la violence qui lui avait été faite; elle était accablée, non résignée; son bras était vaincu, non pas son esprit. Mais après 1830, bien que le même droit public subsistât, il parut que la France admettait son asservissement, qu'elle confirmait sa chute et mettait elle-même volontairement le sceau à sa défaite. Ce qui, jusque-là, avait semblé violence, prit le nom de légalité, puisque, par cette libre adhésion, tout un peuple se faisait, en apparence, complice de sa ruine[1]. »

Avec la sérénité de l'inconscience, la France, par l'organe de son Gouvernement, reniait des populations qui, durant un quart de siècle, lui avaient donné le plus pur de leur sang et tendaient les bras vers elle, pour être délivrées de l'oppression prussienne. On leur imposait donc, en quelque sorte, la résignation. Dans

1. Edgar Quinet, *1815 et 1840* (Paris, 1840).

nos anciens départements rhénans, bien des gens se mirent à désespérer de nous; le nombre de ceux qui nous restaient obstinément attachés, pour ainsi dire malgré nous, diminua. Témoin du malaise général qui, dans ce malheureux pays, résultait à la fois de partages incohérents et des déclarations du gouvernement de la France, Victor Hugo, écrit en juillet 1838: « Cette situation évidemment est factice, violente, contre nature, et par conséquent momentanée. Le temps ramène tout à l'équation; la France reviendra à sa forme normale et à ses proportions nécessaires. » Et ailleurs : « Dans un temps donné, la France aura sa part du Rhin et ses frontières naturelles. Cette solution constituera l'Europe, sauvera la sociabilité humaine et fondera la paix définitive. »

C'est qu'en effet, et malgré tout, le souvenir français était bien vivace encore dans le pays rhénan, lorsqu'en 1838, Victor Hugo le visita comme préliminaire à sa description du Rhin et à son drame des *Burgraves*. « Parcourez, dit-il, la rive gauche du Rhin, partout vous trouverez Napoléon et Austerlitz, protestation muette. » Dans sa visite à Aix-la-Chapelle, le poète fut guidé aux reliques de Charlemagne par un gardien, originaire du pays, qui était un ancien soldat français d'Austerlitz et d'Iéna.

« Il est devenu prussien, remarque le poète, par la grâce du Congrès de 1815. Maintenant, il porte le baudrier et la hallebarde devant le Chapitre dans les cérémonies. J'admirais la Providence qui éclate dans les plus petites choses. Cet homme qui parle aux passants de Charlemagne, est plein de Napoléon. De là, à son insu même, je ne sais quelle grandeur dans ses paroles. Il lui venait des larmes aux yeux quand il me racontait ses anciennes batailles, ses anciens camarades, son ancien colonel. C'est avec cet aveu qu'il m'a entretenu du maréchal Soult, du colonel Graindorge, et sans savoir combien ce nom m'intéressait, du général Hugo. Il avait reconnu en moi un Français ; je n'oublierai jamais avec quelle solennité simple et profonde il me dit, en me quittant : « Vous pourrez dire, monsieur, que vous avez vu, à Aix-la-Chapelle, un sapeur du trente-sixième régiment, suisse de la Cathédrale. »

Dans un autre moment il m'avait dit : « Tel que vous me voyez, monsieur, j'appartiens à trois nations ; je suis Prussien de hasard, suisse de métier, Français de cœur. »

La persistance de cette fidélité à la France ou, à tout le

moins, de cette sympathie rétrospective pour les Français, avait le don d'exaspérer les Prussiens. Bien que le gouvernement français ne fît rien, hélas ! pour entretenir ces sentiments, les Prussiens, maîtres du pays, reportaient sur nous leur colère et leur dépit. Henri Heine croit devoir, en 1835, en avertir les Français :

Prenez garde, leur dit-il, je n'ai que de bonnes intentions et je vous dis d'amères vérités ; vous avez plus à craindre de l'Allemagne délivrée que de la Sainte-Alliance tout entière, avec tous les Croates et tous les Cosaques. Ce qu'on vous reproche au juste, je n'ai jamais pu le savoir. Un jour, à Gœttingue, dans un cabaret à bière, un jeune « Vieille Allemagne » dit qu'il fallait venger dans le sang des Français le supplice de Conradin de Hohenstaufen que vous avez décapité à Naples. Vous avez certainement oublié cela, mais nous n'oublions rien, nous. Vous voyez que lorsque l'envie nous prendra d'en découdre avec vous, nous ne manquerons pas de raisons d'Allemand. Dans tous les cas, je vous conseille d'être sur vos gardes. Qu'il arrive ce qu'il voudra en Allemagne ; que le roi de Prusse ou le docteur Wirth parvienne à la Dictature, tenez-vous toujours armés ; demeurez tranquilles à votre poste, l'arme au bras... J'ai presque été effrayé pour vous, quand j'ai entendu dire dernièrement que vos ministres avaient le projet de désarmer la France.

Quel frémissement nous donne encore cet avertissement sinistre ! Est-ce que les mêmes paroles sibyllantes n'eussent pas dû être méditées dans les années qui ont précédé le déchaînement de la guerre, en 1870 et en 1914 ?

Heine dit qu'il « n'a jamais pu savoir » ce que nous reprochent au juste les Allemands. Mon Dieu ! c'est ce que les Germains reprochaient déjà aux Gaulois, aux Gallo-Romains, aux Francs ; c'est ce que les Allemands reprochaient à notre vieille Monarchie, à la République, à l'Empire : c'est notre prospérité, notre beau pays, notre heureux climat, notre culture, tout ce qui est susceptible de provoquer le regard de convoitise du Barbare.

Soudain, en 1840, c'est-à-dire vingt-cinq ans après nos désastres, éclata dans le ciel serein de l'Europe, un bruit de guerre occasionné par les événements d'Égypte. Mehemet Ali avait secoué le joug du sultan de Constantinople ; l'Orient était en feu, les Puissances européennes intervenaient. Quelle part la

France allait-elle prendre à ce bouleversement ? ses intérêts en Orient n'étaient-ils point en conflit avec ceux de l'Angleterre ou de l'Autriche ? Cette agitation belliqueuse fit appréhender une guerre qui n'aurait pas seulement pour théâtre l'Orient, mais qui peut-être remettrait en question les traités de 1815 et remanierait des frontières si maladroitement et si injustement délimitées.

En France, l'opinion publique réclama notre frontière du Rhin ; en Allemagne, ce fut une explosion de rage qui montra aux moins clairvoyants que la haine de la Prusse contre nous n'avait jamais été apaisée.

Les Allemands, dit encore Henri Heine, sont plus rancuniers que les peuples d'origine romane. Cela tient à ce qu'ils sont idéalistes jusque dans la haine. Nous ne ne nous fâchons pas pour des choses futiles, comme vous le faites, pour une piqûre de vanité, pour une épigramme, pour l'oubli d'une carte de visite ; nous, nous haïssons chez nos ennemis ce qui est le plus essentiel, le plus intime, la pensée. Vous êtes prompts et superficiels dans la haine comme dans l'amour. Nous autres Allemands, nous détestons radicalement et d'une manière durable. Trop honnêtes, et peut-être aussi trop gauches pour nous venger par la première perfidie venue, nous, nous haïssons jnsqu'au dernier soupir. « Je connais, monsieur, ce calme allemand, disait dernièrement une dame, en me regardant de tous ses yeux et d'un sourire incrédule, je sais que dans votre langage vous employez le même mot pour dire *pardonner* et *empoisonner* ». Elle avait raison : le mot *vergeben* a ce double sens.

Malheureusement en 1840, comme dix ans auparavant, la Prusse n'avait rien à craindre du gouvernement de la France, de ses parlementaires grandiloquents et de ses diplomates solennels. Le 8 juin 1840, le vieux roi Frédéric-Guillaume III mourut, laissant le trône à son fils Frédéric-Guillaume IV. Celui-ci n'avait que de la haine pour la France. Telle fut toujours la pitoyable méchanceté de ses sentiments, que, bien qu'il fût amateur de peinture, il ne voulut jamais admettre dans sa galerie une seule toile de l'École française. Il devait, d'ailleurs, mourir fou, — fou de haine[1].

Par lui, la Prusse s'entendit secrètement avec l'Autriche, pour

1. Paul Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. IV, p. 310.

agir sur les petits États de la Confédération du Rhin, les entraîner dans leur orbite et déterminer « la manière dont l'armée de la Confédération devait être, le cas échéant, employée contre la France », écrit Metternich au roi de Prusse, le 18 octobre 1840. Et le roi de Prusse propose que les États de la Confédération se déclarent lésés par toute agression des Français contre les possessions italiennes de l'Autriche[1].

« Le Français, remarque justement Thureau-Dangin, n'avait pas conscience de la haine dont il était l'objet » ; il n'en eut pas conscience davantage, en 1870 et en 1914. En France, on était *teutomane* obstinément, sur la foi du livre de Mme de Staël. Il est curieux de constater qu'Edgar Quinet dont la fameuse brochure « *1815-1840* » produisit tant d'émotion en Allemagne, avait été, jusque-là, un candide et sincère « teutomane ». Ne vient-il pas à parler de la rive gauche du Rhin ! cela suffit pour enflammer le feu de la haine chez ses amis. Un étudiant français de l'Université de Heidelberg, Saint-René-Taillandier, a raconté les scènes dont il fut alors le témoin :

Toutes les fureurs de 1813 firent explosion. Je n'avais aucune idée d'une telle violence... Je devais croire que la France nouvelle, par sa générosité, sa cordialité, ses expiations douloureuses, avait effacé ces souvenirs des jours de haine. Il n'en était rien. Chaque jour, dans la salle du Muséum, des gazettes, venues de toutes les villes d'Allemagne, nous apportaient des invectives sans nom... Défis, insultes, calomnies, se succédaient comme des feux de peloton. L'odieux *crescendo* allait s'exaltant d'heure en heure[2]...

En 1840, le général prussien de Scharnhorst écrit : « Les Français représentent le principe de l'immoralité dans le monde ; depuis deux cents ans, la France est le foyer du mal. Il faut qu'elle soit anéantie. Si cela ne se faisait pas, il n'y aurait pas de Dieu au ciel. » Gœrres, le journaliste gallophage, souhaite la destruction de Strasbourg, comme dans la Bible, celle de Sodome, pour punir la ville coupable d'adultère avec la France.

1. Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. IV, p. 313.
2. Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, préface; cf. Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. IV, p. 316; Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 416; t. V, p. 526.

Partout on invoque le Chérusque Arminius, le grand ancêtre de la race; les érudits trouvent des arguments pour l'annexion à l'Allemagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté, de la Lorraine, de la Bourgogne, du Luxembourg, de la Belgique; les Prussiens, hallucinés comme les pangermanistes d'aujourd'hui, se déclarent les héritiers de Charlemagne et de Charles le Téméraire.

C'est alors qu'au milïeu de ce souffle de haine et de ces productions ridicules d'une érudition qui falsifie l'histoire, paraît le « Chant du Rhin » (*Rheinlied*), du petit greffier Nicolas Becker, où le Rhin, bien qu'il fût de nouveau opprimé par la féodalité allemande, est appelé « le libre Rhin allemand » et où les Français sont traités de « corbeaux avides ». A ce médiocre chant de rage, Alfred de Musset répondit par de nobles strophes qui sont encore dans toutes les mémoires. Vers la même époque, Max Schneckenburger, fils d'un petit commerçant Wurtembergeois, produisit sa *Wacht am Rhein* ou « Garde au Rhin », pauvre élucubration de six couplets, qui ne mérite guère sa popularité [1]. Celui-ci fustige les Allemands du Rhin et ceux du Sud, qui ont conservé leur sympathie aux Français. Il les regarde comme atteints d'une maladie mentale qu'il appelle *das Französismus*. Schneckenburger, raconte Arthur Chuquet, est furieux de constater qu'il y a encore « en Allemagne, surtout dans le Sud, trop de *Napoleonsnarren* ou des gens hantés de la folie napoléonienne [2] ».

Enfin, le 26 août 1841, le chansonnier populaire Hoffmann de Fallersleben composa, dans l'île d'Heligoland, son fameux chant *Deutschland über Alles* «, l'Allemagne au-dessus de tout ». Arndt et d'autres poètes d'occasion menaçaient aussi la France par des chansons qui n'ont de souffle que la haine. On était revenu au temps des *ululatus* barbares de la forêt germaine.

En France, une voix s'éleva aussi, ce fut celle d'un pacifiste sentimental, Lamartine : il eut la naïveté d'écrire un hymne à

1. On a souvent confondu la chanson de Nicolas Becker et celle de Max Schneckenburger. Voyez l'étude de M. Arthur Chuquet, dans la *Revue hebdomadaire*, juillet 1915, p. 147 et suiv.

2. Arthur Chuquet, *loc. cit.*

fraternité internationale et de répudier toute visée sur le Rhin : la manière dont sa *Marseillaise de la Paix* fut accueillie en Allemagne et qui stupéfia Edgar Quinet, aurait dû dessiller les yeux de nos pacifistes de 1870 et de 1914, dont l'erreur est de croire, — l'histoire est là, — qu'en renonçant au Rhin et même aux Vosges ou à la Meuse ou aux Ardennes, on apaiserait les convoitises allemandes. Cette explosion de rage teutonne fit reculer le gouvernement français. En toutes choses, au surplus, le roi bourgeois calculait d'avance les risques d'une affaire, les profits et pertes, les dépenses : comme le dit ironiquement Proudhon, le budget était déjà si gros ! et puis, depuis 1815, on s'était bien passé du Rhin. N'était-il pas trop tard pour le revendiquer ? Soit ! Mais si l'on ne pouvait plus, en 1840, seulement faire peur au Prussien, rendu astucieux par notre couardise, et si, vraiment, il était trop tard, à qui la faute et la responsabilité ? La Fayette lui-même n'a-t-il pas reconnu qu'on eût pu intervenir vers 1832, mais qu'on ne l'a pas voulu, par générosité !

Devant l'histoire, le gouvernement de Juillet porte la responsabilité, grave de conséquences, d'avoir rompu avec la tradition séculaire de la France et d'avoir paru prendre son parti de la mutilation de notre frontière. En 1840, Thiers a, peut-être, commis l'imprudence de soulever la question à un moment où nous n'avions plus les moyens diplomatiques de la résoudre, mais le point de vue d'opportunité ne saurait faire oublier la question de principe ni les occasions antérieurement manquées. On dit que si l'on eût fait la guerre en 1840, nous eussions eu toute l'Allemagne contre nous. Mais, sans faire la guerre, on eut dû, de 1815 à 1840, se ménager l'alliance russe, s'assurer la neutralité anglaise, encourager l'esprit des populations rhénanes qui nous étaient favorables et ne point les abandonner. Sans faire la guerre, nous devions, sans trêve ni sommeil, revendiquer nos frontières de 1792, que l'Europe nous avait garanties en 1814 et qu'elle ne nous a arrachées, en 1815, que par la plus cynique mauvaise foi et en violant des engagements solennels. Jamais la diplomatie française n'eût dû paraître prendre son

1. THUREAU-DANGIN, *op. cit.*, t. IV, p. 318; Cf. EDGAR QUINET, *Correspondance*, septembre 1841.

parti du déni de justice et de l'abus de la force dont les traités de 1815 furent la consécration. Il importait de montrer à l'Europe que nous considérions toujours comme provisoire un pareil dépècement politique. Il est possible que la monarchie de Juillet, par son renoncement, « ait acquis son crédit en Europe », comme le dit Thureau-Dangin; c'est là un point de vue égoïste et dynastique où nous ne saurions suivre l'éminent historien. Quoi d'étonnant, au surplus, que ceux qui s'étaient coalisés pour déchirer la carte de la France, aient su gré à notre Gouvernement de leur avoir donné un *quitus?* Mais je doute qu'il se trouve aujourd'hui quelqu'un, en France, pour soutenir qu'en ces graves conjonctures, la monarchie de Juillet a bien servi les intérêts de la Patrie française.

N'oublions pas que les pays rhénans étaient encore régis par notre Code. Tout l'Occident de l'Allemagne communiait intellectuellement avec nous, et en 1830 comme plus tard encore, en 1848, on a pu constater, par le contre-coup de nos commotions politiques, que ces pays se souvenaient plutôt de nos idées libérales que de leurs propres souffrances passagères.

C'est là ce qui autorisait Augustin Thierry à écrire : « Quelle que soit notre fortune, bonne ou mauvaise, l'idée de reprendre nos limites naturelles ne se perdra jamais ; elle est profondément nationale et profondément historique. Elle se réfère... au fonds primitif et vivace de notre nationalité, à la Gaule, soit indépendante, soit romaine. On la voit poindre au XII[e] siècle avec la renaissance du droit civil, quand la fusion des races nouvelles au milieu du fonds commun s'est accomplie ; il y en a des traces visibles dans la politique de Philippe Auguste et dans sa double action vers le Nord et le Midi. On la voit reparaître dans la politique de Louis XI. Sous Louis XIV elle fut près de se réaliser ; enfin la Révolution la reprit avec une force irrésistible, atteignit le but, et, par malheur, alla plus loin [1]. »

1. Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, chap. IV.

III

LA QUESTION RHÉNANE DE 1841 A 1866.

Tandis qu'en France les joûtes de tribune étaient célébrées comme des combats glorieux, que les groupes politiques qui se succédaient au pouvoir se consolaient de leurs défaites diplomatiques par des victoires parlementaires, la Prusse tirait un merveilleux parti de son installation nouvelle, incohérente et si mal accueillie, sur le Rhin. Elle se mit à l'œuvre, avec méthode et persévérance, pour réaliser à son profit l'unification de l'Allemagne, asseoir et développer l'hégémonie à laquelle elle aspirait déjà au temps du grand Frédéric.

On commença par une association bénévole qui devait rencontrer d'autant moins de résistance qu'elle était avantageuse à tous les participants. Autrefois, les innombrables souverains qui pullulaient en Allemagne avaient établi sur toutes leurs frontières des bureaux de douane qui rendaient les relations commerciales onéreuses, lentes et difficiles. Napoléon réduisit ces barrières au nombre des États qu'il créa ou qu'il conserva. Les traités de 1815, en restaurant les féodaux, amenèrent une nouvelle recrudescence d'entraves commerciales. Rien que pour la navigation du Rhin que Napoléon avait réglementée, il fut nécessaire d'obvier à la multiplicité des droits de péage, en établissant, dès 1815, une « Convention sur la navigation du Rhin », puis, en 1816, la « Commission centrale de la Navigation du

Rhin » ; enfin, on édicta encore un Règlement en 1831. C'était un exemple à suivre. Aussi, en dehors de la navigation du Rhin, la Prusse prit l'initiative de la création d'une association douanière entre les divers États de l'Allemagne, acheminement évident vers l'union politique : ce fut le *Zollverein*. Elle réussit d'abord, de 1819 à 1828, à englober dans cette fédération, en apparence purement économique et commerciale, les petites principautés souveraines englobées dans son propre territoire ou qui étaient ses voisines immédiates. En 1828, tandis que le grand-duché de Hesse entrait dans le *Zollverein* prussien, d'autres États allemands considérant cette association comme un danger d'absorption politique, voulurent former des groupements rivaux. La Saxe se mit à la tête d'un *Zollverein* du centre ; dans le Sud, ce fut l'union du Wurtemberg, de la Bavière et de Bade.

Mais l'Autriche, toujours maladroite et obstinée, contrecarra ces fédérations, parce qu'elles semblaient l'écarter de l'Allemagne. La Prusse, elle, toujours empressée à exploiter le mauvais vouloir et les maladresses de sa rivale, se substitua à elle, tant et si bien que les *Zollvereine* du Centre et du Sud se fusionnèrent dans celui du Nord qui était le sien. L'acheminement de la Prusse à l'hégémonie politique sur toute l'Allemagne, devenu patent pour les moins clairvoyants, constituait une menace directe pour la France et l'Autriche. Chateaubriand eut le mérite de signaler ce mouvement unitaire comme un danger. Il écrit :

« L'Allemagne, comme l'Italie, désire aujourd'hui l'unité politique, et avec cette idée qui restera dormante plus ou moins de temps, on pourra toujours être sûr de remuer les peuples germaniques. » La Restauration a, du moins, à son honneur les négociations de 1829, avant qu'on la jetât par terre. Mais combien furent aveugles et coupables les hommes d'Etat qui, après 1830, fermèrent obstinément les yeux à ce qui se passait dans cette Allemagne que Mme de Staël leur montrait si sympathique. Et pourtant, dans ce pays, paraissaient des publications ardentes qui, au grand jour, souhaitaient et préconisaient l'union politique de toute l'Allemagne sous la direction de la Prusse.

En 1831, par exemple, le livre d'un Sudiste, Paul Pfizer, de

Stuttgart, intitulé *la Correspondance de deux Allemands*, qui eut un si grand retentissement, fut écrit pour exposer que la Prusse seule pouvait faire l'unité allemande, la grande Allemagne. L'auteur adjure les Allemands du Sud de se séparer de l'Autriche et de ne point faire obstacle, au nom de leur amour-propre local, à cette grande œuvre nationale : plus de jalousies, plus de haines entre fréres, frères de race ! L'Autriche ne comprit rien et fut aussi bornée que maladroite dans son traditionnalisme féodal. Le gouvernement français n'entendait pas davantage, ne voyait rien ! Il ne comprit pas que la question essentielle, pour la sécurité de la France, était de ne pas laisser englober les pays de la rive gauche du Rhin dans le *Zollverein* prussien. Chez nous, l'opposition seule était clairvoyante et avertie.

En 1836, Mauguin dénonça le danger du *Zollverein* prussien : « Croyez-vous, dit-il à la Chambre des députés, qu'il soit avantageux pour la France, qu'à côté d'elle, une Puissance qui n'avait que quatorze millions d'habitants en ait aujourd'hui vingt-huit ? Ne voyez-vous pas que l'assimilation est déjà presque complète ? Lorsque les intérêts matériels et moraux se réunissent pour assimiler les peuples, quand il n'y a plus entre eux que des séparations territoriales, ces séparations doivent tomber. » Thiers, ministre des Affaires étrangères, se contenta de persifler Mauguin : « Cette association, réplique-t-il, était inévitable; il n'est pas vrai qu'il en résulte l'unité politique de l'Allemagne ; c'est une erreur complète[1]... »

D'autres, comme le Père Lacordaire, prennent gaillardement leur parti de l'hégémonie prussienne. En 1836, dans sa *Lettre sur le Saint-Siège*, il écrit : « La Prusse aspire à rassembler l'Allemagne sous sa domination, parce qu'il est nécessaire que tôt ou tard l'unité germanique se constitue, et qu'autant vaut la Prusse que l'Autriche pour hériter du tout. »

Et cependant, c'est à cet instant-là même, rappelait récemment M. Chuquet, que Henri Heine prédit « que l'Allemagne fera rouler un jour son tonnerre dont le grondement sera sans

1. Cité par Em. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 248.

pareil dans l'histoire ; qu'elle reprendra l'Alsace et la Lorraine ; qu'elle devancera les Français par l'action comme elle les a devancés par la pensée et qu'elle saura imposer au monde son autorité. » — « J'ai souvent pensé, écrivait Heine, à cette mission, à cette domination universelle de l'Allemagne, lorsque je me promenais avec mes rêves sous les sapins éternellement verts de ma patrie[1]. »

Six ans plus tard, en 1842, le *Zollverein*, renouvelé pour une période de douze ans, reçut l'adhésion de presque toute l'Allemagne, sauf le Hanovre, le Mecklembourg et les villes hanséatiques. P. Faugère, en France, jette un cri d'alarme : « Ne vous y trompez pas, c'est l'unité politique de l'Allemagne ; elle est au fond des cœurs ; l'instinct secret des peuples la souhaite et l'attend[2]. » Metternich, épouvanté au nom de l'Autriche, s'écrie « C'est l'événement le plus considérable du siècle ! » Englobées dans le mouvement, les populations rhénanes se prussifiaient avec d'autant plus de laisser-aller, qu'elles bénéficiaient de l'Union ; et puis, le Gouvernement français n'avait-il pas déclaré qu'il renonçait à toute revendication rhénane ! « Joignez à cela, écrit Edgar Quinet, que les traités ne sont pas une chose morte, qu'ils ont une vie propre, une influence continue ;... qu'ils courbent insensiblement beaucoup d'esprits qui d'abord résistaient ; que par là, leur fardeau s'aggrave en durant. Le pays, conservant dans sa plaie le fer de l'étranger, sans plus songer à l'arracher, le mal croît en silence ; la paix devient aussi funeste que la guerre[3]. » Le virus prussien rongeait à la longue le pays rhénan. N'en avons-nous pas, nous-mêmes, observé quelques symptômes, au cours des quarante dernières années, en Alsace-Lorraine ? Les populations finissent par prendre plus ou moins leur parti du régime que leur imposent leurs oppresseurs : des défections se produisent dans les rangs des nouvelles générations, surtout si l'idée du retour à la patrie n'est plus soutenue par la nation qui a la mission de l'entretenir comme un feu sacré.

1. Voyez Arthur Chuquet, dans la *Revue hebdomadaire*, 1915, *loc. cit.*
2. Emile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 339.
3. Edgar Quinet, *1815 et 1840* (Paris, in-8, 1840).

Aussi, après l'explosion avortée de 1840, l'état des esprits se modifia généralement dans les provinces rhénanes ; les relations personnelles et familiales avec la France s'espacèrent et devinrent comme un souvenir d'autrefois. Beaucoup n'écoutaient plus qu'en curieux émerveillés les récits des vieux soldats de Napoléon. On oubliait si bien le brigandage diplomatique de 1815, que l'éminent historien de la monarchie de Juillet, Thureau-Dangin, a pu écrire que déjà en 1840, l'intérêt évident de la France était de ne pas bouger, de ne pas réveiller la question du Rhin ! Louis-Philippe, d'ailleurs, ne bougea jamais, qu'à reculons : c'est peut-être ce qui le fit tomber. A un moment donné pourtant, il fit l'effort de déclarer que si l'armée prussienne entrait en Pologne, nos troupes envahiraient la province rhénane : ce ne fut qu'un accès platonique de mauvaise humeur. Le roi abstentionniste conseilla, d'ailleurs, aux Polonais « de ne pas bouger ».

Plus hardis, les républicains de 1848, engagèrent, au contraire, les Polonais à « bouger » et promirent de voler à leur secours, contre la Russie. Ils ne redoutaient rien, eux, de l'unité allemande : songez-donc ! leurs théories révolutionnaires trouvaient un écho retentissant chez les intellectuels et les politiciens allemands, tout comme en 1792 ! Ils ne s'aperçoivent pas que les pangermanistes en sont outrés ! que ceux-ci gardent l'espoir de reprendre l'Alsace, la Lorraine et bien d'autres choses encore, quand le moment sera venu, pour la Prusse, de faire gronder son tonnerre. L'auteur de la *Wacht am Rhein*, Schneckenburger, appréhende que, cette fois encore, l'Allemagne rhénane veuille imiter la France ! Le poète se demande si « les histoires des clubistes de Mayence ne vont point recommencer. Il déplore, raconte Arthur Chuquet, le « rôle de singes » que jouent les Allemands et il leur reproche de se faire « les misérables trabans de la grande République mère ». Il s'indigne de l'avènement des « démagogues [1] ». Il s'exalte de nouveau contre la la France, foyer de tout le mal. Mais les voix des pangermanistes ne sont pas entendues en France. On n'y écoute que le refrain

1. Arthur Chuquet, *Revue hebdomadaire*, juillet 1915, p. 147.

de Lamartine sur la *Marseillaise de la paix* et celui de Proudhon sur la fraternité universelle des peuples. Seul, le nom de la Pologne suscite un enthousiasme guerrier, mais frénétique, par exemple ! et Blanqui somme le Gouvernement, au nom de la Paix universelle, de voler, les armes à la main, au secours de la Pologne opprimée !

Ce don-quichottisme inoffensif et — vu à distance — plutôt plaisant, ce besoin singulier d'intervention chez les autres, qui fut toujours notre travers généreux, est d'autant plus étrange ici, qu'il est à l'actif de gens qui ne pardonnaient pas à Napoléon son intervention hors des limites de la France. On en a fait la remarque : « Si nous avions mis autant d'ardeur à revendiquer nos frontières mutilées qu'à défendre la cause des Polonais, des Italiens, des Grecs, des Espagnols, des Belges, des Égyptiens, des Allemands ; si nous avions dirigé notre volonté sur une revanche à prendre, avec autant de constance que l'Allemagne tournait la sienne à la conquête de la Lorraine et de l'Alsace, depuis longtemps notre grandeur eût été reconstituée, et nous n'aurions pas été surpris à l'improviste par le larcin de nos provinces [1]. »

Deux fois, en 1848 et en 1850, la vieille rivalité de la Prusse et de l'Autriche se réveilla, à propos du *Zollverein*, et faillit amener la guerre. En 1850, la Hesse électorale, soutenue par l'Autriche, ne voulut pas entrer dans la ligue : tout de suite, la Prusse, devenue arrogante, parce que déjà forte, jette sur elle une armée. La terrible question est désormais posée « par le fer et par le sang » : à qui sera l'Allemagne ? à l'Autriche ou à la Prusse ? Ni la France ni l'Autriche n'avaient su intervenir, même diplomatiquement, quand l'heure avait sonné pour elles. En France, nous aimions mieux faire des révolutions ou nous décerner des brevets de sagesse et de prudence. Pour n'avoir pas su choisir le moment opportun de résoudre la question rhénane dans le sens français, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, nous la voyions, avec une impardonnable légèreté d'esprit, évoluer et se réaliser dans le sens prussien. Héritier

1. Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. I, p. 484.

des fautes de ses prédécesseurs, notre Gouvernement, à partir du milieu du XIX[e] siècle, quel qu'il fut, allait se trouver aux prises avec le même problème, désormais mal engagé pour nous, mais inéluctable, toujours renaissant, comme sous la Monarchie, comme au moyen âge, comme dans l'antiquité ! Qu'on ne parle pas d'ambition conquérante et folle de notre part. Toute l'histoire proteste contre cette théorie imbécile : l'ambition, la soif de conquêtes, le besoin de dévaster, d'envahir et de franchir le Rhin sont chez les Prussiens.

Dès le temps où il fut président de la République, Louis-Napoléon sentit la nécessité, pour la sécurité de la France, de réparer l'atonie et les illusions des gouvernements antérieurs, en cherchant à reprendre la question de notre frontière rhénane ; en 1850, il s'en ouvrit à lord Malmesbury, pour obtenir, le cas échéant, l'appui ou la neutralité de l'Angleterre [1].

Le plan de Napoléon III fut de chercher à profiter de l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche et de donner éventuellement son appui à l'une ou à l'autre de ces deux Puissances, moyennant la rétrocession à la France de la rive gauche du Rhin. Ce fut toute la politique de son règne, et il y échoua diplomatiquement et militairement. Qui oserait soutenir, que dans cet échec, les gouvernements qui ont précédé l'Empire n'ont pas leur part de responsabilité ?

Le mouvement antifrançais qui s'était manifesté en Allemagne sous la poussée de la Prusse, en 1840, c'est-à-dire dix ans auparavant, avertissait qu'il fallait agir avec prudence et discrétion. Mais le seul nom de Napoléon paraissait une menace, était un programme de revendication rhénane. Lorsque le Prince-Président envoya Persigny comme ambassadeur à Berlin, le bruit se répandit en Allemagne que notre ambassadeur venait négocier des provinces rhénanes. Persigny fut obligé de protester : « On cherche à dénaturer ma conduite. On suppose que je suis venu ici pour demander à la Prusse les provinces rhénanes en échange de son agrandissement en Allemagne; le gouvernement prussien tâche d'accréditer ce bruit.

1. ROTHAN, *l'Europe à l'avènement du second Empire*, p. 249.

C'est d'une mauvaise foi insigne, car il sait que je n'ai jamais prononcé un mot semblable [1]. »

C'est au milieu de ces bruits qu'eut lieu la proclamation de l'Empire. L'accueil enthousiaste qui lui fut fait, dans toute la France, glaça d'effroi les Prussiens. Il est certain, comme le remarque Albert Sorel, qu'il y eut beaucoup de réminiscences du premier Empire et d'espoir de reconquérir nos départements perdus « dans l'entraînement populaire qui porta Louis-Napoléon à la Présidence, et dans les acclamations qui saluèrent le second Empire [2] ».

Un fait significatif se produisit à cette occasion, en Allemagne. La plupart des villes libres ou des Princes de la Confédération du Rhin, Francfort, Darmstadt, Nassau, le roi de Wurtemberg s'empressèrent de reconnaître Napoléon III, tandis qu'au contraire, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, ne dissimula point son irritation et son inquiétude. Il affecta de voir dans le chiffre « III », pris par l'Empereur, une protestation contre les traités de Vienne qui n'avaient pas voulu considérer comme valable la proclamation de « Napoléon II », le duc de Reichstadt, fils de Napoléon Ier. Il trouvait que Napoléon III était, lui aussi, « la Révolution incarnée »; il craignit que son nom n'amenât des soulèvements en Belgique, en Pologne, en Italie, sur les bords du Rhin. Le 7 décembre, Frédéric-Guillaume écrit à son ambassadeur à Londres, le chevalier de Bunsen : « La Belgique est l'objectif le plus prochain de l'oiseau de proie récemment couronné [3]. » Un roi de Prusse qui traite les autres « d'oiseau de proie ! »

Bien que Napoléon III crût prudent de ne point parler de la question rhénane et de ne pas l'aborder directement, cette préoccupation de rendre à la France ses limites naturelles, était si conforme à la tradition républicaine et napoléonienne, qu'elle engendra fatalement un perpétuel malaise dans toute l'action diplomatique de l'Empereur : l'Europe savait trop bien quelle était sa pensée de derrière la tête. De là, les inquiétudes et les

1. Dépêche citée par Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 364, note.
2. Albert Sorel, *le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, p. 145.
3. Cité dans P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. I, p. 116.

défiances de la Prusse, de l'Autriche, de la Bavière et des autres souverains allemands.

Napoléon III commença la réalisation de son grand dessein par l'Italie. Il en chassa l'Autriche; il rétablit le royaume d'Italie, créé par Napoléon Ier, et il restitua à la France le comté de Nice et la Savoie. C'était habile et la France ne saurait oublier ce redressement nécessaire de notre frontière naturelle des Alpes. Si nous n'avions pas aidé l'Italie à faire son unité, cette unité, prévue par Chateaubriand, se serait réalisée quand même, un peu plus tard, et vraisemblablement contre nous, car la France n'y eût pas gagné Nice et la Savoie, et nous eussions eu une puissance redoutable assise sur les deux versants des Alpes; notre frontière fût restée ouverte de ce côté comme elle l'est demeurée dans l'Est. Tant qu'un grand État n'a que de petits voisins, cette situation peut se tolérer; elle n'est plus admissible pour lui, dès qu'il a une grande frontière commune avec une nation jeune, pleine d'ambition, déjà puissante et qui n'aspire qu'à se développer au point de vue politique et économique. Sans limites naturelles, c'est le conflit fatal entre ces peuples nécessairement rivaux.

Si la Prusse était inquiète des projets qu'on prêtait, non sans raison, à Napoléon III, elle n'était pas fâchée, d'autre part, de l'affaiblissement de l'Autriche, son ennemie en Allemagne. Elle protesta donc faiblement et pour la forme contre la soi-disant violation par la France des traités de 1815, qu'elle-même violait tous les jours[1]. La question, pour Napoléon III, était de choisir entre la Prusse et l'Autriche. Il pouvait proposer son concours à l'une ou à l'autre. Des auteurs de Mémoires croient que l'Empereur eût réussi avec l'Autriche. Bismarck raconte dans ses *Souvenirs* (t. I, p. 326) qu'il sentait bien que le Cabinet de Vienne « sacrifierait au besoin la Vénétie *ou la rive gauche du Rhin*, si, par là, il pouvait acheter sur la rive droite une constitution fédérale avec la prédominance assurée de l'Autriche sur la Prusse ».

1. Voir notamment, *Lettre du prince régent de Prusse au prince Albert, du 4 mars 1860* (*The life of Prince Consort*, by Théodore Martin, t. V, p. 47); cf. P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. III, p. 207.

Napoléon III préféra rechercher l'amitié de la Prusse. Il crut qu'en échange de son concours contre l'Autriche, il obtiendrait de cette Puissance la cession des territoires rhénans qui avaient appartenu à la France, où son souvenir était resté, qu'on lui avait pris en 1815 par un abus de la force et où la Prusse n'était installée, contre le gré des habitants, que depuis quarante ans et en quelque sorte provisoirement. Ce fut une illusion que la diplomatie prussienne entretint jusqu'à la rupture finale, avec une monstrueuse perfidie, par des avances et des promesses sans cesse éludées et par des mensonges astucieux et bas. Mais avant de raconter comment Napoléon III fut joué impudemment par Bismarck et le roi Guillaume, on doit se demander pour quels motifs l'Empereur préféra la Prusse à l'Autriche. On ne peut, sans une profonde émotion, attacher son esprit aux péripéties de ce grand drame muet qui remplit la diplomatie du second Empire, que le public ne soupçonnait point, et d'où sortit la catastrophe de 1870, prélude de la guerre actuelle.

Napoléon III pensa qu'il devait préférer l'alliance de la Prusse à celle de l'Autriche, d'abord parce qu'on était au lendemain de la guerre d'Italie et que l'Autriche vaincue ne pouvait avoir qu'un profond ressentiment contre la France. D'un autre côté, l'influence de l'Autriche en Allemagne, surtout sur les bords du Rhin, avait singulièrement diminué ; le *Zollverein* avait mis la plus grande partie de l'Allemagne à la merci de la Prusse qui possédait une portion des deux rives du Rhin. C'est la Prusse, la Hesse et la Bavière qui, en cas de réussite, nous eussent cédé des territoires, ce n'est pas l'Autriche. En cette affaire, remarquons-le bien, Napoléon III était dans la tradition de la Révolution, car c'est avec la Prusse que le Directoire avait négocié le traité de Bâle, en 1795. A cette époque, la Prusse avait consenti à ce que la France occupât toute la rive gauche du Rhin, et elle avait bénéficié de notre large appui pour obtenir des compensations en Allemagne. Par conséquent, Napoléon III pouvait dire à la Prusse qu'il ne réclamait d'elle que des concessions qu'elle avait déjà consenties.

Telles furent, évidemment, quelques-unes des considérations qui poussèrent Napoléon III dans la recherche de l'amitié fatale

de la Prusse. Et puis, il y eut la froideur de l'Autriche contrastant avec les cajoleries de Bismarck et ses avances perfides. Lors de l'insurrection de Pologne, lors de l'affaire du Slesvig-Holstein, le ministre prussien craignant l'intervention de la France, déclare au général Fleury, représentant de Napoléon III, qu'il préférerait abandonner les provinces rhénanes plutôt que de rétrocéder à la Pologne le duché de Posen. Le 25 août 1864, il laisse entrevoir au duc de Gramont, notre ambassadeur à Vienne, que si la France veut donner son concours à la Prusse contre l'Autriche, il nous cédera peut-être les provinces rhénanes : « Celui qui peut donner les provinces rhénanes à la France, dit-il, c'est celui qui les possède. »

Et tandis qu'il fait ces insinuantes déclarations, le même homme favorise les menées des pangermanistes dont le prosélytisme s'étend surtout dans l'Université et les écoles. « C'est la mission des Allemands, — écrit en 1855, le professeur Nabert, de l'École supérieure de Hanovre, après avoir visité l'Alsace, c'est la mission des Allemands de soumettre de nouveau à leurs lois ce vaste domaine du Rhin et de l'Escaut qui parle leur langue [1]. »

Dès le milieu du XIX[e] siècle, les savants allemands, Berghaus, Kiepert et d'autres, professent que la domination politique de l'Allemagne doit s'étendre jusque-là où s'étendent les dialectes germaniques, et par application de cette théorie, ils englobent dans l'Allemagne non seulement l'Alsace et une partie de la Lorraine, mais le Luxembourg, la Hollande, la moitié de la Belgique et la Flandre française qui parle un patois flamand.

Le 6 mai 1866, lorsque le conflit austro-prussien, par suite des manœuvres de Bismarck, parvient à son plus haut degré d'acuité, Napoléon III, se sentant joué par la Prusse, laisse enfin éclater la sourde colère qui bouillonnait dans son âme. Un concours régional d'agriculture avait amené l'Empereur à Auxerre. Dans sa réponse aux paroles de bienvenue que lui adressa le maire, il fit entendre des menaces belliqueuses. « Le département de l'Yonne a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848, c'est qu'il savait, comme la grande majorité

1. Docteur NABERT, *Uber Sprachgrenzen* (Hanovre, 1856), cité par CH. PFISTER, *la Limite de la langue française*, p. 6.

du peuple français, que ses intérêts étaient les miens, et que *je détestais comme lui les traités de 1815.* »

Cette phrase qui produisit en Europe une si profonde émotion, et dont les partis politiques, en France, se sont emparés pour la réprouver et accuser l'Empereur de vouloir nous jeter dans une guerre d'aventures, n'était-elle pas l'expression de la pensée de la France patriote, depuis 1815 ? Chateaubriand et Béranger, Edgar Quinet, Augustin Thierry, Louis Blanc, et vingt autres ne l'avaient-ils pas prononcée avant Napoléon III ? A la lumière des événements d'aujourd'hui, au bruit du canon de Verdun et des roulements de tonnerre de la Somme, ce qu'on doit regretter c'est que la menace de Napoléon III n'ait pas été suivie d'effet, et que l'Empereur ne soit pas intervenu avec une armée pour tendre la main à l'Autriche, au moment de Sadowa. La menace terrifia Bismarck qui sut parer le coup : « Que veut donc l'Empereur, demanda-t-il, doucereux et hypocrite ? Qu'il le manifeste ; qu'il nous fasse connaître le *minimum* de ses exigences, nous verrons si nous pouvons les satisfaire. Il veut des compensations en vue de nos accroissements éventuels. Soit ! mais qu'il explique lesquelles. Il en est qui lui sont naturellement indiquées, la partie française de la Belgique et de la Suisse, partout où on parle français sur votre frontière. Veut-il de la terre allemande ? S'il en demande trop, par exemple toute la rive gauche du Rhin, Mayence, Coblence, Cologne, je préférerais m'entendre avec l'Autriche, renoncer aux Duchés et à bien d'autres choses encore. S'il est raisonnable, s'il ne veut que le pays compris entre le Rhin et la Moselle, je pourrai proposer au Roi d'y consentir et, au moment suprême, quand il serait au point de tout perdre ou de tout gagner, peut-être s'y déciderait-il. Mais que l'Empereur parle ; que nous sachions ce que nous devons espérer, ou ce que nous devons craindre[1]. »

Ces avances n'étaient qu'un piège, ces suggestions sur les pays voisins n'avaient qu'un but : nous brouiller avec d'autres. Quoi qu'il en soit, la question rhénane fut débattue à Paris, dans

1. Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VIII, p. 153.

les conseils de l'Empereur. Duruy conseilla de s'emparer des provinces du Rhin. Persigny voulait seulement qu'on amenât les Prussiens à ne plus rien posséder sur la rive gauche du Rhin, sans annexer ce pays à la France. De la sorte, nous n'eussions été en contact qu'avec deux petits États allemands qui, bien vite, au nom des souvenirs historiques, auraient d'eux-mêmes gravité dans l'orbite de la France, sans perdre leur indépendance.

Napoléon III sembla un instant donner son acquiescement à la proposition de Persigny, puis il y renonça. Dans une lettre publique à Drouyn de Lhuys, du 11 juin 1866, il déclara repousser « toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Nous ne pourrions, dit-il, songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France ».

La veille de la guerre qui devait se terminer le 3 juillet 1866 à Sadowa, Bismarck et Guillaume qui avaient tout mis en œuvre pour la préparer et la rendre nécessaire, feignirent de la subir, contraints et forcés : « J'ai tout fait, dit le Roi, pour épargner à la Prusse les charges et les sacrifices d'une guerre ! Mon peuple le sait ; Dieu le sait aussi, lui qui sonde les cœurs ! » Et Bismarck ajoutait : « Nous pouvons en appeler, avec une conscience tranquille, au jugement des hommes d'État impartiaux pour décider de quel côté il a été fait preuve de conciliation et d'amour de la paix jusqu'au dernier moment. »

Telles furent les hypocrites déclarations des provocateurs de l'Autriche, lorsque celle-ci eut été acculée à la nécessité diplomatique de déclarer la guerre. La même situation devait se produire avec la France, en 1870. Comme le dit Émile Ollivier, « une telle tranquillité de conscience dans l'affirmation mensongère épouvante ».

En entrant en campagne, le Gouvernement prussien fut obligé de dégarnir sa province rhénane pour transporter toutes ses troupes en Bohême. Le Rhin se trouvait presque à la merci de Napoléon III ; cette pensée hantait l'esprit de Bismarck. Il crut

prudent et opportun de nous endormir encore par de nouvelles avances. Il en parla habilement au diplomate italien Govone ; il confia à notre ambassadeur Benedetti : « Il ne serait peut-être pas tout à fait impossible d'amener le Roi à céder à la France les bords de la Haute-Moselle. Cette acquisition, jointe à celle du Luxembourg redresserait votre frontière de manière à vous donner toute satisfaction [1]. »

Quel fondement pouvait-on faire sur une pareille proposition, ainsi formulée et venant d'un tel homme? Ses bonnes dispositions étaient, à coup sûr, plus feintes que sincères; néanmoins, on eût dû, semble-t-il, et vu les circonstances, saisir la balle au bond et entamer, au moins, des pourparlers sur la base ainsi posée par Bismarck lui-même. Peut-être eut-on bénéficié des chances encore incertaines de la guerre. Une fois de plus, on préféra attendre des événements une occasion meilleure : ce fut l'erreur, la faute horrible, irréparable, inexpiable. C'est surtout en politique extérieure qu'il faut savoir saisir le moment opportun.

1. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 165 (lettre du 4 juin 1866) ; P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. IV, pp. 625-626.

IV

DE 1866 A 1870.

Tout le monde, en Europe, pensait que la guerre serait longue, sans doute mêlée de succès et de revers pour les deux nations. Napoléon III s'était abstenu de répondre aux avances de Bismarck, parce qu'il se proposait d'intervenir lorsque les belligérants seraient affaiblis l'un par l'autre. Il croyait être amené par les événements à donner son concours à la Prusse ou à l'Autriche, au mieux des intérêts de la France, et se faire restituer la rive gauche du Rhin, peut-être sans avoir à tirer l'épée.

Qui eût soupçonné, en effet, qu'il suffirait d'une bataille pour mettre à bas l'Autriche et la contraindre à signer hâtivement la paix de Prague qui fit de la Prusse la maîtresse sans rivale de l'Allemagne ? En France, on fut dans la stupéfaction. Non seulement il fallut se résigner à voir s'accomplir l'unification de l'Allemagne, mais on put prévoir comme inéluctable, une guerre terrible entre la France et la Prusse : voilà où aboutissaient la politique de renoncement et les occasions si souvent manquées depuis 1815. Du jour de Sadowa, l'attitude des diplomates français et prussiens se modifie et s'intervertit. Jusque-là, Bismarck avait été prévenant, doucereux, solliciteur ; les nôtres parlaient avec fierté, discutaient avec autorité, faisaient désirer notre concours. Désormais, Bismarck est le Teuton arrogant et sans

retenue, inexorable, persifleur, sans scrupule, avec la même hypocrisie. C'est lui que nos ambassadeurs sollicitent; c'est de sa bienveillance qu'ils espèrent obtenir des concessions, des compensations que la Prusse, disait-on, ne saurait refuser sans se rendre coupable de la plus noire ingratitude ! C'est Bismarck, à présent, qui mène le concert européen.

Dès le 21 juillet 1866, trois semaines après Sadowa, Edgard Quinet, avec une perception nette de la situation internationale créée par les événements, écrit : « ... On a déchaîné l'Allemagne, et l'Allemagne, je la connais, ne s'arrêtera pas; elle grandira, elle sentira ses forces, elle nous les fera sentir; elle aspirera à nous remplacer, à nous déprimer, à nous effacer, à nous avilir, et tout cela aura été l'œuvre antifrançaise, antinationale, je pourrais dire anti-napoléonienne des gens que vous savez [1]. » Et Proudhon écrit ces prophétiques paroles : « Peu à peu le travailleur belge, allemand, anglais envahira la France, écrasera par la concurrence l'indigène. Alors, la France sera enlevée par l'auxiliaire étranger, comme l'Empire romain par les auxiliaires barbares ; la race sera refoulée peu à peu par de plus forts qu'elle [2]. »

Il est vrai que d'autres Français s'illusionnaient. Edmond About écrit, dans son livre *la Prusse en 1860 :* « Nous ne craindrions pas davantage trente-deux millions d'Allemands sur la frontière orientale. » Peut-être, dirons-nous, mais à la condition, à tout le moins, que ce conglomérat allemand se fît au delà du Rhin, comme l'unité italienne s'était constituée au delà des Alpes.

Après Sadowa, la Prusse n'eut qu'à étendre ses bras de pieuvre pour prendre successivement, par intimidation ou par « le fer et le sang », tous les États de l'Allemagne du Nord, jusquau Mein. Cette œuvre d'absorption, commencée en août 1866, était achevée en septembre 1867 : le royaume de Hanovre, l'Électorat de Hesse, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort et une vingtaine d'autres États y passèrent, ainsi que Mayence et le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Voilà, dans la main de Bismarck, la Confédération de l'Allemagne du Nord.

1. Quinet, *Correspondance. Lettre* du 21 juillet 1866.
2. Proudhon, *France et Rhin*, p. 74 (œuvre posthume, publiée en 1867).

Il y eut des mécontents en Allemagne. En exploitant ces murmures, le gouvernement français eût pu, semble-t-il, à cette époque encore, exiger de la Prusse une rectification de frontière sur la Sarre et sur la Moselle. Mais il fallait se hâter, l'arrogance et l'ambition de la Prusse grandissaient avec ses succès militaires et la timidité de notre diplomatie en désarroi. Tout de suite, dès 1866, Bismarck avait prévenu l'ambassadeur prussien à Paris, Goltz, que si la question de la frontière rhénane était soulevée désormais par le gouvernement français, « il opposerait un refus net à toute demande de cession d'une terre allemande ».

Et comme l'astucieux et triomphant Prussien prévoyait bien que la France essayerait d'obtenir quelques compensations en échange de notre complaisance passée, il tint à notre représentant à Berlin, Lefebvre de Béhaine, cet ironique langage : « Votre situation est bien simple, il faut aller trouver le roi des Belges, lui dire que les agrandissements politiques et territoriaux de la Prusse vous paraissent inquiétants ; qu'il n'y a qu'un moyen, pour vous, de parer à des éventualités dangereuses et de rétablir l'équilibre dans des conditions rassurantes : ce moyen, c'est d'unir les destinées de la Belgique aux vôtres par des liens si étroits que cette monarchie, dont l'autonomie serait d'ailleurs respectée, devienne, au Nord, le véritable boulevard de la France rentrée dans l'exercice de ses droits naturels[1]. »

Pendant ce temps, notre ambassadeur à Vienne, M. de Gramont, conseillait une démonstration militaire sur la frontière de la Prusse, et au besoin l'occupation des Provinces rhénanes, ce qui, à son jugement, eût été facile. Il se fondait sur l'attitude courroucée des États de l'Allemagne du Sud qui, croyait-il, ne devaient jamais accepter l'hégémonie de la Prusse. Sadowa avait effectivement jeté ces États dans la plus grande perplexité. N'étant plus protégés par l'Autriche, menacés par la Prusse et tremblant pour leur indépendance, leurs gouvernements sollicitaient l'intervention de la France : c'étaient des scènes renouvelées de la guerre de Trente ans, mais nous n'avions pas de Ri-

1. Cité par Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VIII, p. 463.

chelieu. « La France, disait le ministre du grand-duc de Hesse-Darmstadt, Dalwigk, à Lefebvre de Béhaine, doit entrer sans délai dans le Palatinat et dans la Hesse, elle n'y rencontrera ni haine ni préjugés nationaux. Une démonstration hardie de la France produirait sur ces populations du Midi, qui ne sont encore qu'étourdies par les victoires de la Prusse, un immense effet... L'entrée immédiate des troupes françaises dans le Palatinat rendrait aussitôt au Midi de l'Allemagne le courage de résister aux envahissements de la Prusse. La France fournirait aux États du Sud le moyen de s'assurer une existence sérieuse et indépendante [1]. »

Sans recourir aux armes, Napoléon III se flatta, sur ces données, qu'une Confédération de l'Allemagne du Sud, depuis le Mein, contre-balancerait la Confédération de l'Allemagne prussienne. Mais pour que cette Ligue du Sud pût se former et se soutenir par la France, il fallait que l'Empereur évitât de montrer ses visées sur la rive gauche du Rhin, puisque la Hesse et la Bavière y étaient possessionnées. C'est pourquoi, tout en soutenant les Sudistes, on fut obligé, vis-à-vis de la Prusse, de se rabattre sur les compensations extérieures que Bismarck faisait mine de proposer. On s'obstina dans l'illusion, raconte M. de la Gorce, que « la Prusse dépasserait la mesure de l'ingratitude commune si, remaniant à son gré toute l'Allemagne du Nord, elle ne permettait, au profit de la France, quelques rectifications de frontière ».

Dès lors, nos diplomates intriguent lamentablement autour de Bismarck pour obtenir ces « compensations » qu'ils ne savent même pas formuler. Une fois, ils demandent Mayence, et Bismarck, pris d'un accès de franchise et de mauvaise humeur, déclare à notre ambassadeur Benedetti, « qu'il préfèrerait disparaître de la scène politique plutôt que de consentir à la cession de Mayence [2] ». Une autre fois, on revient à la conception d'un État neutre, comme la Suisse et la Belgique, qui serait constitué dans la province rhénane, en faveur d'un prince choisi dans la famille

1. Lefebvre de Béhaine à Drouyn de Lhuys, 11 août 1866; Ém. Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VIII, p. 525.
2. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 165 ; P. de la Gorce, t. V, p. 54.

des Hohenzollern[1]. Ou bien, on demande la cession de Landau, de Sarrebruck, de Sarrelouis, du Luxembourg. Notre diplomatie désemparée est comme un vaisseau sans mât ni boussole ; elle gire de tous les côtés, d'un jour à l'autre. Bismarck s'en amuse et joue avec elle comme le tigre avec ses victimes.

Un jour, Bismarck propose à notre ambassadeur ni plus ni moins que la Belgique, et Benedetti rédige, de concert avec l'astucieux Teuton, un projet de traité secret qui annexerait ce pays à la France. Le traité ainsi ébauché, écrit et corrigé de la main de Benedetti, Bismarck le prend et le met dans sa poche, l'œil injecté, le sourire sardonique sur les lèvres : c'est la diplomatie au Vaudeville ! On devine l'usage que Bismarck fit du compromettant papier auprès des Puissances étrangères. En le montrant partout, en confidence, il se garde bien de dire qu'il l'avait dicté ; il ne raconte point comment le texte en est parvenu entre ses mains. Avec ce prétendu projet, il fait autour de nous le vide dans toute l'Europe ; puis, après avoir signé avec la Bavière un traité d'alliance qui oblige cette dernière à marcher avec la Prusse dans le cas où la France attaquerait l'Allemagne, il envoie une garnison prussienne occuper Mayence, en enjoignant aux Hessois d'en déguerpir[2].

Le plus fort, c'est que, tandis que l'homme infernal essayait de nous déconsidérer, en nous représentant comme de véritables pirates tout prêts à nous précipiter sur la Belgique, les Allemands eux-mêmes convoitaient ce pays. Quelques années plus tard, en effet, Henri de Treitschke, leur grand historien, l'inspirateur des hommes politiques de la Prusse, dans sa brochure *l'Allemagne et les Pays neutres*, parue en 1870, a l'impudence d'écrire en parlant de la Belgique : « Se peut-il que l'Allemagne continue plus longtemps à souffrir ce scandale européen, cette plante parasite accrochée au flanc de notre empire... ! Quant à l'adhésion des habitants eux-mêmes du pays, il nous suffira, pour l'obtenir, de quelques menaces d'ordre commercial. » Et

1. P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. V, p. 62.
2. V. surtout au sujet du projet de traité sur la Belgique le livre de Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 182 et suiv., et Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VIII, p. 640 ; P. de la Gorce, *op. cit.*, t. V, p. 68.

cinquante années durant, on vit les Allemands se livrer à une pression inouïe, travestissant les textes, faussant le sens de l'histoire, pour essayer de persuader aux Belges qu'ils sont Germains, qu'ils ont la mentalité, les mœurs, l'érudition germaniques.

C'est un fait aujourd'hui avéré, qu'au mois d'août 1914, lorsque le gouvernement allemand a demandé à la Belgique libre passage sur son territoire pour envahir la France, il avait le dessein perfide non pas seulement de passer, mais de conquérir et de garder. Les Allemands se sont installés à Anvers avec l'idée préconçue et bien arrêtée de n'en sortir jamais que chassés par la force. Voici, encore une fois pris sur le fait, le mensonge pangermaniste que nul scrupule n'arrête : qu'on juge par là de la naïveté de ceux qui, en France, croient qu'en respectant les frontières que l'Empire allemand s'est donnée en 1871, les pangermanistes corrigés laisseraient en repos l'Occident de l'Europe.

En 1866, le projet d'annexion de la Belgique à la France ne pouvait être pris au sérieux par personne, ni en France ni chez les autres Puissances de l'Europe. On ne s'en émut point. Mais il en fut tout autrement du projet d'annexion du grand-duché du Luxembourg. Le Luxembourg était, au moyen âge, un pays français ; ses princes, indépendants dès le démembrement carolingien, furent alliés ou vassaux de nos rois ainsi que les ducs de Lorraine ; ils combattirent souvent dans les rangs des armées françaises, comme l'héroïque Jean l'Aveugle à Crécy. Les empereurs que fournit la maison de Luxembourg furent considérés comme des empereurs français. Le duché fut possédé par Louis XIV et c'est Vauban qui fortifia sa capitale. Nous avons dit le rôle important que joua cette forteresse dans la protection ou l'invasion de la France. Le Luxembourg redevint français sous la Révolution et sous Napoléon, jusqu'en 1815. Bien que les traités de 1815 l'eussent démembré et livré en partie au roi des Pays-Bas, les sentiments de la population y restèrent, sans conteste, plus français que hollandais ou prussiens. Après 1830, avec un peu plus d'énergie de notre Gouvernement, ce pays fût redevenu français, comme il le demandait. Plus habiles que nous,

les Prussiens s'y insinuèrent, l'englobèrent dans le *Zollverein* et obtinrent du roi de Hollande le droit de mettre une garnisson dans la forteresse déclarée fédérale.

Les Luxembourgeois, qui détestaient les Prussiens, ne cessèrent de demander le retrait de cette garnison. Cette demande fut de nouveau présentée officiellement par le gouvernement du Luxembourg, le 23 juin 1866, avant Sadowa. Bismarck la repoussa. Les Luxembourgeois comprirent, dès lors, qu'ils avaient à redouter une annexion pure et simple à la Prusse, et cette crainte était d'autant plus fondée que leur pays était séparé géographiquement de la Hollande par des cantons prussiens. Leur protecteur, le roi de Hollande, n'avait avec eux que des rapports administratifs ; le Luxembourg n'était guère pour lui qu'une source d'embarras; la Hollande elle-même pouvait subir le contre-coup de cette situation et se trouver, un jour, prisonnière de la Prusse dont la monstrueuse mâchoire saisit et ne lâche plus.

Au point de vue français, la garnison prussienne de Luxembourg était une menace permanente; nous étions à la merci d'une attaque brusquée. Et puis, la mainmise des Prussiens sur la forteresse montrait bien clairement que les avances faites par Bismarck à notre gouvernement, au sujet de la Belgique, n'étaient qu'une moquerie, une mystification.

Il fallait aviser au moyen de nous débarrasser des Prussiens installés par trop insolemment à notre porte. C'est dans ces conditions que naquit la « question du Luxembourg ». Notre ministre des Affaires étrangères, M. de Moustiers, s'obstinant à croire que le gouvernement prussien avait encore quelques scrupules de convenance ou d'équité, s'imagina qu'il l'amènerait à ne pas conserver contre toute espèce de droits, en dehors de ses frontières et si près de nous, une garnison inutile au point de vue de la défense naturelle de la Prusse, et dont le caractère était éminemment offensif vis-à-vis de nous[1].

Ainsi, les Luxembourgeois redoutant leur annexion à la Prusse, les Pays-Bas ne tenant point à les conserver sous leur

1. P. de la Gorce, *Hist. du Second Empire*, t. V, p. 160.

protectorat, ils se tournaient naturellement de notre côté. Bismarck affirma à notre ambassadeur Benedetti, à diverses reprises, qu'il laisserait faire par la France l'acquisition du Luxembourg, et qu'il « grognerait » seulement pour la forme. En France, le Gouvernement prépara tout pour que cette acquisition fût acceptée par le suffrage universel dans la Principauté, Napoléon III ne voulant point annexer de territoire sans l'assentiment des habitants : c'est ainsi qu'il avait procédé pour Nice et la Savoie. On convint d'offrir au roi de Hollande une indemnité pécuniaire. Puis, au moment où le traité allait être signé, Bismarck, se dérobant, demanda d'ajourner la signature jusqu'à ce que le Reischtag ne fût plus en session; il se fit, dès le lendemain, interpeller sur cette affaire, et un vote du Reischtag demanda au gouvernement prussien de s'opposer à la cession. Le tour était joué. Décidément, nos gouvernements ne comprirent jamais qu'en face d'un adversaire comme Bismarck, il n'y avait qu'une attitude à prendre : armer la France jusqu'aux dents et se faire craindre : du jour au lendemain, l'astucieux Prussien fût devenu plat valet.

La conférence internationale de Londres, en avril 1867, déclara la neutralité du Luxembourg, sous la souveraineté de la maison d'Orange-Nassau; elle décida, à la vérité, l'évacuation de la garnison prussienne et le démantellement de la vieille forteresse. Mais c'était là une garantie et une satisfaction bien modestes données à la France, en regard des immenses et inquiétants accroissements territoriaux de la Prusse en Allemagne et sur la rive gauche du Rhin.

V

LA GUERRE DE 1870

En 1867, une fois évanouies, comme la joyeuse rumeur d'une fête populaire, les illusions pacifiques de l'Exposition universelle, si brillante et où défilèrent en amis tous les souverains de l'Europe, le malaise général dont souffrait la France par la question rhénane, cette plaie toujours ouverte, se fit sentir avec plus d'acuité que jamais. Il n'était pas nécessaire d'être profond politique pour voir s'approcher le hideux spectre de la guerre. On la prédisait, on l'annonçait de toutes parts; les Prussiens s'y préparaient avec une fièvre de maniaques du militarisme, comme des gens dont la guerre est l'industrie, suivant le mot célèbre de Mirabeau. Bismarck, ainsi qu'il en fait l'aveu dans ses *Souvenirs*, considérait qu'une guerre avec la France était le corollaire de la guerre avec l'Autriche.

Dès 1868, Prévost-Paradol, dans son livre, *la France nouvelle*, dénonçait comme inévitable la guerre avec la Prusse, celle-ci étant décidée, non seulement à absorber toute l'Allemagne, mais à pousser ses ambitions sur la rive gauche du Rhin et à conquérir au moins l'Alsace, la Lorraine, le Luxembourg et d'autres pays encore: l'appétit vient en mangeant. Le cri d'alarme poussé par Prévost-Paradol n'eut un si grand retentissement que parce qu'il exprimait une terrifiante perspective qui hantait tous les esprits. Le philosophe inquiet ajoutait comme avertissement : « La victoire peut nous être infidèle; ce serait alors le tombeau

de la grandeur française, et nous serions réduits à vivre de notre gloire passée, à figurer pour mémoire parmi les grandes puissances, à fatiguer l'Europe des souvenirs de Louis XIV et de Napoléon, comme l'Espagne jette aux chancelleries indifférentes les noms de Philippe II et de Charles-Quint. »

Le pressentiment de Prévost-Paradol se trouvait corroboré par toutes les informations qui venaient d'Allemagne et par les missions secrètes que l'Empereur envoyait dans ce pays. Un rapport de notre ambassadeur Benedetti montre, dès les premiers mois de 1868, la Prusse cherchant non seulement à s'agrandir au sud du Mein, mais essayant de projeter ses tentacules sur tous les pays qu'elle classait, à tort ou à raison, comme allemands, par la langue, l'origine ethnique et l'histoire telle que Treitschke la fabriquait. Le colonel Stoffel, aide de camp de Napoléon III, envoyait de Berlin des renseignements confidentiels qui concordaient avec ceux de l'ambassadeur et qui, en outre, donnaient des précisions sur les formidables armements préparés en secret par l'État-major prussien. « Cette nation, notait Stoffel, énergique, sans scrupules, dont les frontières s'avancent jusqu'à neuf jours de marche de Paris, compte trente millions d'âmes et dispose d'un million de soldats. » Cela n'empêchait point le gouvernement prussien ni le gouvernement français de proclamer leur attachement à la paix que rien ne troublait en apparence. Mais ces protestations pacifiques trahissaient elles-mêmes, par leur insistance, un malaise avivé encore par des froissements, comme celui qui surgit à l'occasion du roi George de Hanovre qui, chassé de ses États par les Prussiens, était venu demander un asile à la France, en Alsace; la Prusse nous obligea à l'expulser; ou encore, lorsque Napoléon III essaya de mettre entre les mains d'une compagnie française l'exploitation des chemins de fer belges et luxembourgeois (1868-1869).

A Berlin, on étalait aux boutiques des libraires, comme on le fera encore en préparant la guerre de 1914, des cartes géographiques sur lesquelles l'Alsace et la Lorraine étaient englobées dans le territoire allemand[1]. Dans les brasseries, soldats, fonc-

1. P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 157.

tionnaires, tout ce qui touchait au monde officiel, annonçait « le prochain anéantissement de la grandeur française ». Schleinitz, ministre de la Maison du Roi, préconisait la destruction de la France : partout, c'était le *delenda Carthago*.

On sait que la France, et c'est là son titre de gloire, tout en propageant la langue française, n'a jamais cherché à faire violence aux populations de nos provinces pour interdire et faire disparaître nos idiomes ou dialectes provinciaux. Le basque, le breton, le flamand, le provençal et tous nos patois de langue d'oïl et de langue d'oc, étaient parlés et écrits, à côté du français; ils le sont même encore aujourd'hui; avant le XIXe siècle, « pas un mot de français n'était enseigné dans les villages d'Alsace ou de la Lorraine allemande ». Le dialecte alsacien fut si bien respecté que les actes notariés et les publications officielles ont toujours été rédigés dans les deux langues, jusqu'en 1870. Toutefois, sous Napoléon III, le ministre de l'Instruction publique ayant pris un arrêté pour que le français fût enseigné dans les écoles de toute la France, y compris l'Alsace, bien entendu, on vit, — chose inouïe, en vérité — les Allemands en Allemagne entrer en fureur. En 1869, Richard Bœckh somme le gouvernement prussien « de faire des remontrances à la France, pour que celle-ci cesse d'enseigner le français dans les écoles de l'Alsace-Lorraine [2] ». Partout on se mit à chanter, en Allemagne : « Là, près des Vosges, est un trésor perdu ; là, du sang allemand doit être délivré du joug de l'enfer [3]. »

Alors qu'on commençait à exalter, en France, la science allemande et l'érudition historique des Allemands, ceux-ci, faussaires en histoire comme en diplomatie, prenaient à tâche, remarque Alfred Rambaud, « de fausser les idées du peuple allemand sur ses rapports antérieurs avec la France. L'Université, le gymnase ou l'école primaire, les gros ouvrages scientifiques, aussi bien que les manuels élémentaires et même les livres d'enfants, ont eu leur rôle dans cette œuvre de dépravation-

1. Ch. Pfister, *la Limite de la langue française et de la langue allemande*, p. 40.
2. Ch. Pfister, *op. cit.*, p. 7.
3. *Doch dort an den Vogesen Liegt ein verlornes Gut ; Dort gilt es deutsches Blut vom Höllenjoch zu lösen.* Ch. Pfister, *op. cit.*, p. 8.

tion[1] ». Encouragés par le gouvernement prussien, les historiens allemands s'évertuaient à démontrer que « non seulement l'Alsace, après Metz, mais Nancy, mais la Flandre et l'Artois, la Bourgogne et la Franche-Comté, Lyon et le Royaume d'Arles, étaient des provinces germaniques traîtreusement dérobées au Saint-Empire[2] ».

C'est par milliers qu'on pourrait citer les preuves des provocations prussiennes, pour la période comprise entre 1867 et 1870 ; c'est à croire que la vue de la splendeur française, pendant l'Exposition universelle, avait eu pour effet de surexciter le sentiment de basse envie qui est au fond de l'âme teutonne. Le parti militaire et l'Université, ces deux foyers du pangermanisme, concertent leur action et sont en étroite union. C'est comme une sorte de résumé de cette rage envieuse, issue de l'atavisme germanique, que renferment les paroles prononcées par le Recteur de l'Université de Berlin, à la veille de la guerre de 1870 : « Il se peut que nous ne puissions pas détruire la nation française comme les Anglo-Américains ont détruit les Peaux-Rouges. Mais il pourrait arriver quelque chose de plus terrible encore, à savoir que les Français, semblables à des malfaiteurs bannis de toute société, tournassent, dans leur désespoir, leurs armes les uns contre les autres et que, au sortir de ces luttes homicides, la famille gallo-romaine fût anéantie[3]. »

Bismarck attisait le feu de cette haine parce qu'il avait besoin de la guerre pour achever son œuvre d'hégémonie prussienne. Il ne tenait bien dans sa main que l'Allemagne du Nord ; les États du Sud lui résistaient toujours, comptant à la fois sur l'Autriche et sur la France pour maintenir et sauvegarder leur indépendance. On constatait aussi, chaque jour, en dépit des violences prussiennes, que les souvenirs français étaient loin d'être effacés dans la région rhénane ; ils paraissaient s'y raviver avec les bruits de guerre. On connaît la réponse de l'empereur Guillaume I[er] à l'un de ses conseillers qui s'étonnait de la lenteur de la germanisation en Alsace-Lorraine : « Les Français

1. Rambaud, *les Français sur le Rhin*, Préface.
2. Rambaud, *op. cit.*, p. 6.
3. Cité par J. Zeller, *Hist. d'Allem.*, Introd. p. xxvi.

n'ont occupé la province rhénane que pendant vingt ans et après soixante-dix ans leurs traces n'y sont pas effacées[1]. »

En 1872, un habitant notable du Palatinat, parlant de la guerre de 1870, disait encore : « Quant à nous, nous étions tout prêts à devenir Français, dans le Palatinat ; c'était une affaire arrêtée. Nous ne le désirions pas, mais on se serait résigné : c'est la guerre. Est-ce que nous nous sommes fait prier sous le premier Empire ? Avons-nous fait des simagrées ? Napoléon nous avait battus et conquis : nous sommes devenus Français, très bons Français, et même le goût de la France nous est resté assez longtemps encore, après 1815[2]. »

Plusieurs collectionneurs de médailles possèdent un double thaler, à l'effigie de l'empereur Napoléon III, dont voici la description :

NAPOLEON III KAISER DER FRANZOSEN. Buste de Napoléon III de profil à gauche. Sur la tranche du cou, la signature de l'artiste allemand, F. KORN.

Revers : Dans une large couronne de chêne l'inscription : GOTT SCHUTZE KAISER UND REICH (*Dieu protège l'Empereur et l'Empire*).

A l'exergue, sous le nœud de la couronne, les mots IN MAINZ (*à Mayence*).

Cette médaille d'argent, exécutée habilement par le graveur Korn, de Mayence, fut frappée en un certain nombre d'exemplaires à l'Hôtel des monnaies de Francfort, quand cette ville était encore ville libre. Due à l'initiative privée, elle n'a point de caractère officiel, mais elle n'en témoigne pas moins des sentiments francophiles que professaient encore, sous le second Empire, une bonne partie des habitants de Mayence, et des vœux qu'ils formaient de voir arriver les bataillons français dans leurs murs[3].

Quel était, en France, l'état des esprits et quelle fut l'attitude du Gouvernement ?

1. Espérandieu, *le Rhin français*, p. 39.
2. Edmond About, *l'Alsace*, p. 140.
3. La médaille est reproduite dans : Émile Dewamin, *Cent ans de numismatique française*, t. II, p. 14, fig. 3. On fabriqua à Mayence d'autres pièces allemandes du même genre, mais en plomb. Il m'en est passé plusieurs en mains, qui n'ont jamais été publiées.

Parmi les hommes politiques qui agissaient sur l'opinion, les uns, irrités de l'hostilité injurieuse et de la mauvaise foi prussiennes, pressaient le Gouvernement d'intervenir et voulaient qu'on posât enfin, une bonne fois, au Gouvernement de Berlin, la question de la rectification de notre frontière rhénane. Granier de Cassagnac écrit, en 1867 : « La Prusse ne peut avoir la prétention de dominer du Niémen à Thionville. La lame de l'épée prussienne doit donc être coupée au Rhin ; et puisque les traités de 1815 sont tombés, il faut qu'ils soient à terre pour tout le monde. »

Le polémiste le plus populaire de cette époque, Émile de Girardin, rappelait sans cesse, dans *la Liberté*, ce mot de Napoléon : « La France, sans les départements du Rhin, sans la Belgique, sans Anvers, sans Ostende, ne serait rien. » Et Girardin proclamait que pour faire contrepoids à l'unité de l'Allemagne, il fallait l'unité de la France jusqu'au Rhin. Girardin, traité d'énergumène par « les sages et les esprits réfléchis », était tout simplement dans la tradition de toute l'histoire de France. On publia, en 1867, un écrit posthume de Proudhon (mort en 1865), *France et Rhin*, dans lequel le fougueux révolutionnaire, qui est pour l'abolition des frontières, des dettes, de la peine de mort et, sans doute aussi, de l'orthographe, reconnaît toutefois que la revendication de la frontière du Rhin est l'idée traditionnelle et persistante des Français : « Toute la politique française, je parle de la politique instinctive, traditionnelle, est là, dit-il : elle est innée dans le peuple ; tous les Gouvernements, du plus au moins, à peine d'impopularité, ont dû la servir. »

Proudhon ajoute : « L'empire de Napoléon abattu, la ligne du Rhin est reprise à la France ; mais l'instinct du pays renaît plus opiniâtre... ; la tradition monarchique, les souvenirs impériaux, l'opposition des partis, le ressentiment des masses, l'insolence de la coalition, tout y pousse. Les malheureux Bourbons s'y remettent comme des forçats à la tâche... Il n'y a pas jusqu'à Louis-Philippe, le déserteur de la suprématie française, qui ne se soit vu forcé, malgré son amour de la paix, d'appuyer la séparation de la Belgique[1]. »

1. P.-J. Proudhon, *France et Rhin*, p. 19.

Mais à la même date, des idéologues, des pacifistes, prônaient qu'on n'avait rien à craindre de l'Allemagne. Le même Proudhon n'avait-il pas écrit, déjà, cette ineptie : « On n'a pas besoin de consulter l'histoire pour prédire que l'Allemagne sera fédéraliste, plus faible, par conséquent, que la France. » Et encore : « La frontière du Rhin, depuis un siècle, a singulièrement perdu de son importance ; il n'y a guère que les attardés du chauvinisme qui s'en entretiennent encore[1]. »

Sur ce terrain, « les sages et les esprits réfléchis » étaient bien près de faire *chorus* avec Proudhon. Ils ridiculisaient les « chauvins » ; ils prétendaient que cette politique conduirait à la guerre ; ils ne voyaient pas, les malheureux, que la guerre éclaterait sans cela, parce qu'elle était inévitable, préparée sans arrêt et voulue par la Prusse, avide des bords de la Meuse et de de l'Escaut après ceux du Rhin ! Que disent-ils, aujourd'hui, en 1916? L'histoire qui n'est qu'un perpétuel recommencement, étale à leurs regards ébahis les appétits insatiables des Germains, non pas seulement sur la rive gauche du Rhin, mais dans les Vosges, sur la Meuse, dans les Ardennes, sur la Somme, sur l'Escaut, sur l'Yser, sur l'Océan du Nord. Voilà, depuis le commencement de notre nationalité, — gauloise, franque et française, — la cause unique des guerres sur nos frontières de l'Est. Il ne faut pas que le bloc germanique, quelque forme qu'il revête, soit admis à s'étendre sur la rive gauche du Rhin : la sécurité de l'Europe occidentale est là. Voilà ce que ne comprirent point, en France, bien des gens, même dans l'élite intellectuelle, déjà infestée de germanisme à cette époque comme à la veille de 1914.

Leur action et leur influence étaient tout l'opposé de celles du monde intellectuel en Allemagne. L'Université devenait antimilitariste ; des hommes politiques notoires, tout comme au temps de Vercingétorix, ne surent pas mettre l'intérêt national et le salut de la patrie au-dessus de leurs passions et des intérêts de leur parti. Ce sera l'éternel honneur de notre époque, durant la guerre actuelle, d'avoir fait l'*Union sacrée* et groupé

1. P.-J. Proudhon, *op. cit.*, pp. 17 et 88.

sous le drapeau de la République, franchement et loyalement, les hommes de tous les partis politiques et sociaux ! Mais il n'en fut pas ainsi à la fin du second Empire ; l'opposition politique fit différer, par exemple, l'application de la loi du maréchal Niel, qui organisait la Garde mobile. Que dis-je ! des Français poussèrent l'aberration jusqu'à se réjouir des victoires des Prussiens, parce qu'elles les débarrassaient du régime impérial, et leur frayaient la route du pouvoir.

Les nations payent, tôt ou tard et souvent bien cher, d'aussi lamentables et honteux égarements. Il y avait aussi les utopistes, les théoriciens de la Paix universelle et de la fraternité des peuples, braves gens, souvent, dont la niaiserie était recouverte du vernis de l'austérité et de l'honnêteté ; il y avait la foule grossissante des révolutionnaires, contempteurs de toute loi, perturbateurs de tout ordre social ; enfin, il faut compter la tourbe des claquedents de gazettes ou d'estaminets, gens sans information ni conscience, qui démolissaient un ministère, pronostiquaient une révolution, pourfendaient une grande puissance, tous les matins ! de toute leur énergie malfaisante, on les voyait alors, — on les a vus aussi plus récemment, — s'opposer à la préparation de la guerre ; mais si la guerre éclate, leurs hurlements se déchaînent contre le gouvernement qui n'a pas su la préparer. Quel contraste avec l'union des cœurs et des volontés à Berlin, la méthode et la discipline allemandes !

Une seule politique s'imposait à notre Gouvernement : manœuvrer diplomatiquement de manière à éviter que l'Allemagne tout entière fît bloc contre nous, en cas de guerre. Il fallait exploiter les sentiments particularistes des Sudistes, s'allier avec eux ainsi qu'avec l'Autriche, et peut-être aussi avec l'Italie ; isoler l'Allemagne prussienne en lui opposant les intérêts des États du Sud dont nous voulions assurer l'indépendance.

Pour réaliser ce programme et y amener l'opinion dans les États du Sud, il fallait du temps. Or, Bismarck, attentif à la manœuvre, était bien décidé à ne point nous en laisser. Napoléon III était sincère lorsqu'il déclarait vouloir la paix, ne cessant de répéter : « L'Empire, c'est la paix. » Et il disait à ses ambassadeurs : « Surtout ne parlez pas de la question rhénane. »

Le 2 janvier 1870, il choisit un ministère nettement, disons aujourd'hui aveuglément pacifiste. Émile Ollivier fut le Cardinal Fleury du second Empire : il voulait franchement, honnêtement la paix, et au bout de quelques mois, il laissa la France avec la grande guerre sur les bras. C'est le moment, en effet, que choisit Bismarck pour nous faire cette guerre tant désirée par lui. Le gouvernement prussien agit de même, en 1914 : n'étions-nous pas aussi, en France, aveuglément pacifistes ?

Pourtant, la manœuvre du gouvernement français commençait à porter ses fruits. « Il n'est guère douteux, a écrit récemment M. Joseph Reinach, que dans les premiers mois de 1870, *le flot unitaire allemand avait rétrogradé*. C'est l'aveu textuel d'un historien allemand, Klüppfel, grand admirateur de M. de Bismarck. Le courant rétrogradait en Wurtemberg, où Varnbüler disait à notre ministre Châteaurenard : « Sans la guerre ou, tout au moins, sans la crainte de la guerre, je ne crois pas que les tendances de la Prusse fassent des progrès. » Il rétrogradait davantage encore en Bavière, où le prince de Hohenlohe avait été remplacé aux affaires par le comte de Bray... »

De Bray détestait les Prussiens; il était l'ami du ministre autrichien, le comte de Beust, et du ministre français, le duc de Gramont. Tous les trois, encouragés par Napoléon, rêvaient d'une « revanche de Sadowa », et d'une alliance de l'Autriche avec la France.

Bismarck connut ou devina ces intrigues, car il écrit dans ses *Souvenirs* : « En France, on cherchait un cas de guerre contre la Prusse qui, autant que possible, n'eut pas l'air de s'adresser à toute la nation allemande. » Il s'agissait, pour la France, de détacher l'Allemagne du Sud de la Prusse, et de lui faire faire, de nouveau, cause commune avec l'Autriche. Il fallait, en un mot, puisque la guerre préparée par la Prusse était inévitable, une guerre qui put permettre aux Sudistes de dire aux Prussiens : « L'Allemagne n'est pas en cause, c'est la Prusse toute seule; le *casus fœderis* n'est pas applicable dans cette circonstance, nous ne marchons pas avec vous. »

C'est alors que Bismarck lança, pour entraîner l'Espagne dans son alliance, la candidature Hohenzollern. Ce prince était

un Prussien. Sa candidature au trône d'Espagne n'intéressait que la Prusse; elle ne pouvait passionner les autres cours d'Allemagne; si une guerre éclatait à ce sujet entre la Prusse et la France, les États du Sud de l'Allemagne pouvaient nier le *casus fœderis*. Cette éventualité paraissait devoir se produire d'autant plus sûrement si l'agresseur était la Prusse et non la France. D'après ce que l'on peut deviner de documents encore inédits et sur lesquels on a récemment cherché à projeter quelque lumière, la Bavière, par son ministre De Bray, promit sa neutralité pour le cas où l'agression viendrait de la Prusse.

Dès lors, le plan de Bismarck, bien informé, fut tout tracé : manœuvrer de manière à obliger la France à déclarer la guerre; mettre le gouvernement français dans une situation telle qu'il parut être l'agresseur et lui, Bismarck, le provoqué. « On sait assez, dit M. J. Reinach, que la politique de Bismarck fut de se faire déclarer la guerre, parce que le *casus fœderis* serait alors formel, et que toute l'Allemagne répondrait aussitôt à l'appel de la Prusse. »

On connaît les faits; l'astuce et la fourberie de Bismarck et du roi Guillaume, la falsification de la fameuse dépêche d'Ems. Après ce coup de faussaire et de brigand, Bismarck dit à son Roi : « Il est essentiel que nous soyons les attaqués. La présomption et la susceptibilité françaises nous donneront aisément ce rôle. Si, comme Sa Majesté m'y autorise, je communique aussitôt aux journaux le texte que je viens de vous lire, et si, en outre, je le télégraphie à toutes nos ambassades, il sera bientôt connu à Paris. Non seulement par ce qu'il dit, mais par la façon dont il aura été répandu, il produira là-bas, sur le taureau gaulois, l'effet du drapeau rouge[1]. »

Et telle était la passion de la guerre chez les trois hommes entre lesquels avait lieu ce sinistre dialogue, le roi Guillaume, Bismarck et de Moltke, que ce dernier ajouta : « S'il m'est donné de vivre assez pour conduire nos armées dans une pareille guerre, que le diable emporte aussitôt après ma vieille carcasse. »

L'histoire de cette fourberie et de ce complot déconcerte,

1. P. de la Gorce, t. VI, *Histoire du second Empire*, pp. 283-284.

quand on songe que les trois malfaiteurs firent croire au monde entier que c'était la France qui provoquait la guerre, et qu'ils eurent la machiavélique habileté de se la faire déclarer. Les témoignages surabondent aujourd'hui, en ce qui concerne la responsabilité de la guerre de 1870. C'est Bismarck qui la voulut et la fit éclater; c'est lui qui, par ses mensonges trompa l'Europe, faisant croire que la responsabilité en incombait à Napoléon III et à ses ministres. Plus tard, après le succès, Bismarck a déclaré lui-même : cette guerre de laquelle est née l'unité et la grandeur de l'Allemagne, a été voulue, préparée et imposée par moi. Je m'en vante !

A la suite de ces aveux de Bismarck, la *Gazette libérale de Berlin* écrivit : « L'histoire de la dépêche d'Ems, telle qu'elle est racontée dans le *Nouvelliste de Hambourg* (le journal de Bismarck), détruit tout un cycle de légendes qui s'était formé au sujet de l'origine de la guerre de 1870. » Et la *Germania* eut alors le courage de déclarer : « Tout Allemand sentira une rougeur de honte, quand il constatera, à la suite du témoignage de l'ancien Chancelier lui-même, que l'Allemagne a été indignement trompée au sujet de la guerre de 1870. M. de Bismarck n'a pas seulement désiré la guerre, mais il l'a amenée par tous les moyens. »

On se rappelle avec quelle impudence cynique le roi de Prusse et Bismarck, avant Sadowa, protestèrent devant l'Allemagne et le monde entier, qu'ils subissaient la guerre et qu'ils avaient essayé de l'éviter par tous les moyens. Après l'avoir provoquée, préparée, rendue inévitable, ils avaient manœuvré pour obliger l'Autriche à la déclarer. La même fourberie réussit contre la France en 1870. Bismarck accula Napoléon III à la nécessité de déclarer la guerre, si bien que l'Empereur des Français, qui avait besoin de la paix pour la réalisation de son plan sudiste, parut être le provocateur, et il en porta effectivement l'injuste et cruelle responsabilité.

Devant l'opinion publique, Napoléon III resta longtemps l'agresseur, bien qu'il eut dit dans sa proclamation de juillet 1870 : « Le véritable auteur d'une guerre n'est pas toujours celui qui la déclare, c'est bien plutôt celui qui la rend nécessaire. »

Le public ne comprit pas, ni en France, ni en Allemagne. Le peuple allemand vit, de bonne foi, dans la déclaration de guerre une agression de la France ; toute l'Allemagne se souleva contre nous, et ni les cours sudistes ni l'Autriche n'osèrent aller contre l'opinion, en se déclarant neutres ou pour nous, comme elles l'avaient promis.

Dès le mois de mars 1870, la coopération de l'Autriche à une guerre contre la Prusse avait été promise à Napoléon III, mais sans qu'une convention formelle eut été signée. Pour la faire ratifier, l'Empereur envoya à Vienne, à la fin de mai, son aide de camp, le général Lebrun. Le 16 juin, celui-ci fut reçu par l'empereur d'Autriche qui l'accueillit très courtoisement, mais lui dit : « Je veux la paix, et je ne ferais la guerre que si j'y étais forcé. » Et il ajouta qu'il n'interviendrait dans le conflit entre la Prusse et la France que si Napoléon III se présentait en libérateur dans l'Allemagne du Sud dont l'indépendance était menacée par la Prusse.

Quant aux États du Sud eux-mêmes, quels furent, au juste, leurs engagements vis-à-vis de Napoléon III ? Ils existaient; mais dans quels termes et sous quelles conditions ? Qui pourra jamais le dire, avec documents à l'appui ?

En 1909, A. de Ruville, professeur à l'Université de Halle, publia, sous le titre : *La restauration de l'Empire allemand*[1], un livre dans lequel il raconte que, sur l'ordre de Napoléon III, Rouher, avant la chute de l'Empire, avait fait transporter du Palais des Tuileries à son château de Cerçay, près Brunoy, à 25 kilomètres de Paris, des liasses considérables de documents diplomatiques qui, le 10 octobre 1870, tombèrent entre les mains des Prussiens. Ces documents, reconnus par des soldats allemands, furent envoyés à Bismarck, alors à Versailles. Celui-ci les considéra comme extrêmement précieux : c'étaient des armes redoutables tombées entre ses mains, car ces papiers du Cabinet de l'Empereur ne contenaient rien de moins que les négociations secrètes de Napoléon III avec les princes de l'Allemagne du Sud et avec l'Autriche. C'était toute notre politique extérieure. De

1. Traduit en français par Pierre Albin, avec une introduction de M. Joseph Reinach.

même, les archives du château de Saint-Cloud, comprenant des papiers qui se rapportaient à la période du 29 juin au 28 juillet 1870, tombèrent aussi au pouvoir de Bismarck. Tous ces documents sont aujourd'hui à Berlin.

Des indices certains ont permis à Ruville de croire que les rois de Bavière et de Wurtemberg invitaient Napoléon III à occuper le Palatinat, la Hesse rhénane et Mayence. Le ministre hessois Dalwigk, le comte de Pforten pour le Wurtemberg et le comte de Bray pour la Bavière, furent les négociateurs de cette alliance secrète. Ils étaient en rapports étroits avec le général Ducrot, gouverneur de Strasbourg, qui avait la confiance de l'Empereur. Mais l'obligation où fut mise la France, de déclarer la guerre, empêcha la combinaison d'aboutir, en jetant l'opinion publique des pays du Sud dans le parti de la Prusse : la guerre prit pour les Allemands un caractère de race. L'Europe jalouse de nous ne le comprit pas. La France se trouva isolée; personne ne vint à son aide, et devant l'opinion publique, l'empereur Napoléon III et son ministre Émile Ollivier furent responsables de la catastrophe qui les entraîna avec la France.

L'exposé rapide et bien incomplet qui précède, fait en toute sincérité, et résumé de nombreuses lectures sur cette période tragique de notre histoire, donnera peut-être l'impression que tous les partis, en France, ont eu leur part de responsabilité dans les événements qui nous accablèrent. L'historien de la troisième République, M. Hanotaux, a dit justement : « La guerre et la défaite finale avaient ceci d'amer pour les hommes qui en furent les témoins, qu'ils avaient tous quelque chose à se reprocher : ils auraient pu dire, comme ce pape du XVIe siècle, parlant de la Réforme : « Nous avons tous péché, tous. » La France n'était pas seulement frappée, elle était punie [1]. »

1. G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 21.

VI

LE TRAITÉ DE FRANCFORT

A Versailles, le 18 janvier 1871, le roi de Prusse fut proclamé Empereur allemand par tous les rois et princes de l'Allemagne, convoqués pour la circonstance. Les historiens ont fait remarquer l'empressement que mirent les rois et princes des États du Sud, Hesse, Bavière, Wurtemberg et Bade à se rallier à cette proclamation, eux qui, avant la guerre, étaient séparatistes et avaient presque lié partie avec Napoléon III. C'est que Bismarck tenait en mains leurs papiers si compromettants, leurs engagements envers l'Empereur des Français, les preuves de ce qu'il pouvait appeler, en ce moment, leur trahison envers la Prusse, sinon envers la Patrie allemande. Bismarck exerça sur eux un véritable chantage ; ce fut ce que M. Joseph Reinach appelle justement : « le chantage de la fondation de l'Empire allemand ». Les princes du Sud se montrèrent d'autant plus empressés à proclamer Empereur le roi Guillaume, qu'ils avaient plus à se faire pardonner. Bismarck les tenait à la gorge. C'est ainsi que tout, dans la carrière politique et diplomatique de cet homme, est ruse, duplicité, mensonge, coups de force ou d'astuce impudente. L'empire allemand est de toutes parts étayé sur l'imposture et la perfidie.

Mais en réalisant de cette façon, par la Prusse, son unité nationale, l'Allemagne s'est forgée de lourdes chaînes. La

tyrannie brutale des Hohenzollern ne saurait être comparée à la suzeraineté du Saint-Empire ni même au Protectorat de Napoléon. Qu'a fait la Prusse des petits États qu'elle a absorbés? Il n'en reste rien que le squelette et le souvenir historique. Que sont les rois subordonnés? des solliciteurs gênés et gêneurs, qui vont faire antichambre au palais impérial ou chez le grand chancelier; ils font figure de baladins décoratifs dont on paie la servilité en décorations de parade. Les plus honorés sont généraux de revues; ils donnent leurs filles à quelque prince impérial usé. Qu'il y a loin de là à l'arrogante vassalité des anciens Électeurs!

Mais que ces piteux sires soient ce que voudra. Français! en présence des horreurs de la barbarie teutonne, dans la guerre présente, n'oubliez pas celles de la guerre de 1870! Nos francs-tireurs systématiquement fusillés, au mépris des lois de la guerre, nos villages réglementairement incendiés, la Bibliothèque publique de Strasbourg réduite en cendres par calcul, avec tant d'autres monuments de cette malheureuse cité, coupable d'adultère avec la France[1]! Les armées allemandes s'avancèrent jusqu'à Paris, aux accents de leur *Wacht am Rhein*, pillant jusqu'aux chaumières où elles ne laissèrent ni une assiette ni une pendule, saccageant et incendiant les édifices publics, les châteaux, les cathédrales, fusillant, sous le plus futile prétexte, les maires, les prêtres, les maîtres d'écoles, les sœurs de charité. En Allemagne, tout avait été mis en œuvre, dès avant le début des hostilités, pour surexciter l'opinion populaire contre nous, les Welches. Des savants s'abaissèrent à publier dans les journaux, et répandirent à profusion, un *factum* dans lequel, avec l'autorité qui s'attachait à leurs noms, ils exposaient que les Français avaient fait, déjà, cinquante et une invasions en Allemagne, ce qui justifiait la guerre alors entreprise pour prévenir la cinquante-deuxième [2]. On ne s'attend pas à ce que nous reproduisions, ici, la liste vraiment comique de ces cinquante et une invasions, non plus que nous établissions une contre-partie.

1. Voir : Rodolphe Reuss, dans la *Revue critique*, septembre 1871, p. 160.
2. Alfred Rambaud, *les Français sur le Rhin*, p. 6.

Mais on jugera de la bonne foi de cette érudition allemande en constatant que, parmi ces invasions françaises qu'on nous reproche, figure l'expédition envoyée par Louis XIV au secours de l'Allemagne contre les Turcs et qui, heureusement pour Vienne menacée, remporta la bataille de Saint-Gothard[1]. Le *Manifeste* fameux des 93 Intellectuels allemands, en 1914, est le digne pendant de cette étrange et curieuse documentation historique de 1870.

Faire la guerre comme les Huns et les Vandales ou comme les reîtres allemands de la guerre de Trente Ans, s'en prendre aux monuments et à la population civile pour frapper les esprits et terroriser, est un système de barbarie qui a toujours été dans la tradition prussienne. Lorsque le grand Frédéric mit le siège sous les murs de Prague, en 1757, il résolut, sans aucune raison d'ordre militaire, de détruire la cathédrale de Saint-Vit par un bombardement régulier. Par son ordre impitoyable, furent lancés sur ce chef-d'œuvre d'architecture gothique, le 5 juin, 537 bombes, 989 boulets et 17 carcasses; — les 6, 7, 8 et 9 juin, 7.144 bombes, 14.821 boulets et 111 carcasses[2]. On le voit, les horreurs de Reims, de Soissons, de Louvain, d'Ypres, d'Arras, ont des précédents dans les fastes des armées allemandes.

Tous les hommes de ma génération se souviennent, non sans une poignante émotion, que les douloureux préliminaires de la paix furent signés, à Versailles, le 26 février 1871. Il y eut ensuite la Conférence de Francfort qui dura jusqu'au 10 mai, jour où fut signé l'acte diplomatique qui porte dans l'histoire le nom de Traité de Francfort.

A l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux, tous les députés de l'Alsace et de la Lorraine sachant, dès la déclaration de l'armistice, que le sort de leurs départements allait être discuté dans les négociations pour la paix, prirent les devants pour protester contre tout projet de cession de leur pays à l'Allemagne. Ils chargèrent l'un d'eux, Émile Keller, de lire, le

1. Voyez ci-dessus, p. 291.
2. A. de Quatrefages, *la Race prussienne*, p. 7.

17 février 1871, la déclaration suivante qu'ils avaient tous signée :

Déclaration.

I. — L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées. Associées depuis plus de deux siècles à la France, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux Provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale; elles ont scellé de leur sang, l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française. Mises aujourd'hui en question par les prétentions étrangères, elles affirment, à travers les obstacles et tous les dangers, sous le joug même de l'envahisseur, leur inébranlable fidélité.

Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers, comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises.

II. — La France ne peut consentir à signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace. Elle ne peut pas, sans mettre en péril la continuité de son existence nationale, porter elle-même un coup mortel à sa propre unité, en abandonnant ceux qui ont conquis, par deux cents ans de dévouement patriotique, le droit d'être défendus par le pays tout entier contre les entreprises de la Force victorieuse.

Une Assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir et ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale. Elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses Comices.

Un pareil excès de pouvoir, qui aurait pour effet de mutiler la Mère commune, dénoncerait aux justes sévérités de l'histoire ceux qui s'en rendraient coupables.

La France peut subir les coups de la force, elle ne peut sanctionner ses arrêts.

III. — L'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine. Gardiennes des règles de la justice et du droit des gens, les nations civilisées ne sauraient rester plus longtemps insensibles au sort de leurs voisines, sous peine d'être, à leur tour, victimes des attentats qu'elles auraient tolérés. L'Europe ne peut laisser saisir un peuple comme un vil troupeau; elle ne peut rester sourde aux protestations répétées des populations menacées; elle doit à sa propre conservation d'interdire de pareils abus de la Force. Elle sait, d'ailleurs, que l'unité de la France est aujourd'hui, comme dans le passé, une garantie de l'ordre général du monde, une barrière contre l'esprit de conquête et d'invasion.

La paix, faite au prix d'une cession de territoire, ne serait qu'une trêve ruineuse et non une paix définitive. Elle serait pour tous une cause d'agitation intestine, une provocation légitime et permanente à la guerre. Et

quant à nous, Alsaciens et Lorrains, nous serions prêts à recommencer la guerre aujourd'hui, demain, à toute heure, à tout instant.

En résumé, l'Alsace et la Lorraine protestent hautement contre toute cession. La France ne peut la consentir; l'Europe ne peut la sanctionner.

En foi de quoi, nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'avance pour nuls et non avenus tous actes et traités, votes ou plébiscites qui consentiraient abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous proclamons, par les présentes, à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la Nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre tous usurpateurs.

L'Assemblée nationale délégua Thiers pour aller à Versailles discuter avec le gouvernement allemand, les conditions de la paix. Ces négociations durèrent du 19 au 29 février. Au retour de Thiers, quand l'Assemblée, contrainte et forcée par la nécessité, eut voté les dures conditions imposées par Bismarck, les députés d'Alsace et de Lorraine protestèrent de nouveau par la déclaration suivante, lue le 1er mars 1871 :

Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la Patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille

commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Une troisième protestation eut lieu à Berlin, au Reichstag de l'Empire allemand, en 1874, le jour où y entrèrent les premiers députés d'Alsace-Lorraine, au nombre de quinze. Édouard Teutsch, député de Saverne, donna lecture, au nom de tous ses collègues, de la protestation suivante :

« Plaise au Reichstag décider :

« Que les populations d'Alsace-Lorraine incorporées sans leur consentement à l'Empire d'Allemagne par le traité de Francfort, seront appelées à se prononcer d'une manière spéciale sur cette incorporation. » Et après avoir invoqué le témoignage de jurisconsultes allemands, Édouard Teutsch ajouta : « Vous le voyez, messieurs, nous ne trouvons dans les enseignements de la morale et de la justice, rien, absolument rien qui puisse faire pardonner notre annnexion à l'Empire. Notre raison se trouve en cela d'accord avec notre cœur. »

Des huées et des outrages ignobles accueillirent ces paroles du noble Alsacien. Ce jour-là, le Reichstag se déshonora, car il ne sut pas respecter le courage malheureux[1].

Durant tout le XIXe siècle, les savants allemands ont été unanimes à soutenir que tous les pays qui, au double point de vue ethnique et linguistique se rattachent, suivant eux, à la race et à la langue germaniques doivent être revendiqués par l'Allemagne politique. Les plus discrets se contentaient, pour l'instant, de réclamer seulement l'Alsace et une partie de la Lorraine. Ils dressèrent des cartes linguistiques, base de ce qu'ils voulaient que fût la limite politique de l'Allemagne.

Mais là encore, c'était hypocrisie et fourberie. Dès le 14 août 1870, l'État-major allemand, déjà devenu plus hardi, dressait une nouvelle carte qui fut présentée aux négociateurs français comme exposant les nouvelles limites de la France. Cette carte englobe dans l'Empire allemand, non seulement l'Alsace-Lorraine, mais toute une zone plus avancée comprenant Longuyon,

1. Voir : HENRI WELSCHINGER, *la Protestation de l'Alsace-Lorraine les 17 février et 1er mars 1871, à Bordeaux* (in-8, 1914), et du même auteur : *Causes et responsabilités de la guerre de 1870* (2 vol. in-8, 1911).

Briey, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Belfort et Montbéliard. Ce ne fut que grâce à l'énergie de Thiers, à la majoration de l'indemnité pécuniaire et à d'autres concessions, que la ligne frontière fut ramenée à celle qui a été adoptée. Mais dans les deux cas, la frontière linguistique ne compta absolument pour rien. Elle n'était pas de nature à satisfaire les nouveaux appétits allemands; on l'oublia.

Voici quarante-cinq ans que l'Allemagne a le courage de son horrible rôle de tortionnaire de l'Alsace-Lorraine, devenue une nouvelle Pologne. Jadis, les Romains se sentaient honteux dans Athènes vaincue par eux. Les Germains, après leurs victoires de 1870, ne manifestèrent, chez nous et vis-à-vis de nous, que l'insolence des Barbares. Ils n'ont point l'âme assez haute pour que la rougeur pût leur monter au front. Loin de là, ils sont devenus fous d'orgueil, une race d'hallucinés. Ils se sont crus appelés à dominer le monde. L'un de leurs historiens les plus autorisés, Giesebrecht, n'a-t-il pas écrit : « La domination appartient à l'Allemagne, parce qu'elle est une nation d'élite, une race noble, et qu'il lui convient, par conséquent, d'agir sur ses voisins comme il est du droit et du devoir de tout homme, doué de plus d'esprit ou de plus de force, d'agir sur les individus moins bien doués ou plus faibles qui l'entourent[2]. »

Et Giesebrecht et Treitschke ne sont point des isolés : historiens, philosophes, soldats, politiques, chefs d'industrie, tous à l'envi professent la même doctrine, sont atteints de la même démence : « les races supérieures ont le droit d'éliminer les races inférieures ». C'est là, sans doute, disent les physiologistes déconcertés, « un cas de tératologie mentale collective, legs d'un très lointain atavisme[3] ». Ceux dont les principes religieux auraient dû adoucir l'âpreté de race, font des déclarations monstrueuses, comme ce catholique notable, M. Erzberger, député au Reichstag, qui écrit : « Plus impitoyable et plus cruelle est la guerre, et plus elle est humaine, parce que, de cette façon, elle aboutit plus

1. Publiée par M. H. Welschinger, *loc. cit.;* voyez aussi G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 19.
2. Cité par Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t. I, Introd., p. xxvii.
3. Fabre des Essarts, *la Nouvelle Revue*, 12 juillet 1915, p. 14.

vite à une fin satisfaisante... A la guerre, *la plus grande absence de scrupules*, si l'on y va intelligemment, coïncide en fait avec la plus grande humanité. Quand on est en situation d'anéantir Londres par un procédé que l'on a, cela est plus humain que de laisser un seul de nos camarades allemands perdre son sang sur le champ de bataille, car une telle cure aussi radicale amène la paix au plus vite[1]. »

Il n'est pas possible de proclamer plus cyniquement que *la fin justifie les moyens*. Par conséquent, tous les crimes sont admis comme moyens de parvenir au but poursuivi. Les Allemands s'imaginent ainsi intimider et s'imposer par la terreur; l'idée ne leur vient même point que, par ces procédés caractéristiques de la Barbarie, ils risquent, au contraire, d'exaspérer la résistance de l'ennemi à l'âme noble et fière et de surexciter l'héroïsme ; ils jugent des autres par eux-mêmes, parce que leurs maîtres les mènent au bâton. Leur exaltation fanatique fait refluer leur instinct vers sa source, l'Odinisme de la forêt germaine. Ils répudient ce qu'ils avaient emprunté de culture latine, et veulent répandre le pur teutonisme sur le monde.

« Il n'y a déjà, — dit un jour Bismarck avec sa brutalité ordinaire, — il n'y a déjà que trop de civilisation en Allemagne », et faisant allusion à l'Allemagne du Sud, alors son ennemie, plus imprégnée de civilisation latine, il ajouta : « Prenez garde, la civilisation est romaniste et gallophile[2]. »

Henri Heine nous raconte que, de son temps, en Westphalie, des vieillards prétendaient savoir où étaient les sanctuaires des antiques idoles. Le bruit était répandu qu'à leur lit de mort, ces vieux de la montagne confiaient ce secret au dernier de leurs petits-fils ; ils lui indiquaient aussi les profondeurs mystérieuses et inviolées où s'étaient cachés longtemps Arminius et Witikind. Ces fables insensées, entretenues par des fêtes officielles, telles que l'érection de la statue d'Arminius, « Hermann le libérateur », au Teutoburgerwald, en 1875, ou celle de la *Germania* au Niederwald, en 1883, ou celle de Guillaume Ier, au Kyffhaüser, dans le Harz, et tant d'autres monu-

1. Cité par Victor Guiraud, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1915, p. 912.
2. Cité par Jules Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. xli.

ments colossaux qui célèbrent l'écrasement de la France, — ces fables et ces monuments, dis-je, ont fanatisé le peuple allemand, toujours docile; ils l'ont, pour ainsi parler, replongé dans un bain de barbarie germaine.

Phénomène social étrange, mais attesté par les témoignages allemands eux-mêmes : avant le début de la guerre de 1914, on vit surgir des forêts du Harz et des monts de Bohême, des sorciers et des sorcières comme au temps d'Arminius et de Velléda. Le peuple grossier et superstitieux s'exalta à des prêches nocturnes, à des incantations de « Bohémiennes », à des prédictions d'hallucinés faméliques, atteints du délire. « Durant les mois d'été qui ont précédé les hostilités, raconte un officier allemand, naguère professeur dans une ville de Thuringe, on vit sortir des bois, des hommes qui se donnaient des allures de prophètes. Par les belles nuits de clair de lune, ils prêchaient au milieu des clairières une religion singulière. De vieux mythes païens y voisinaient avec des préceptes de la Bible. Le prophète annonçait des temps mauvais, une rude épreuve pour l'Allemagne, d'horribles calamités. Le peuple germain ne s'en tirerait qu'en revenant à de très anciens rites, en acceptant tous les sacrifices, en pratiquant même les sacrifices humains. Il faut savoir se vouer aux dieux infernaux. Il faut offrir, comme nos ancêtres, du sang aux divinités inapaisées[1]. »

Quelle lumière projette sur les atrocités commises par les Allemands au cours de cette guerre, la révélation d'un tel fanatisme! N'en est-ce point la raison initiale ? Les actes inhumains de cruauté commis par les armées allemandes n'ont-ils pas leur inspiration dans le délire de quelque Velléda ensorcelant des troupeaux de demi-sauvages ? Et ne devons-nous pas trouver un écho de ce fanatisme dans l'invocation du « vieux dieu » germanique, proférée par l'Empereur allemand au début de la guerre, lui, l'inspirateur et le complice, devant l'histoire, d'atrocités pareilles à celles qu'inspiraient les Haliurunes, les « sorcières immondes » des hordes d'Attila ?

1. Cité dans l'*Écho de Paris* du mardi 8 juin 1915 (*Billet de Junius*).

CHAPITRE XI

LE RHIN FRONTIÈRE

I

LE RHIN, FRONTIÈRE GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Ne croirait-on pas entendre un Germain du temps de Tacite ou de l'empereur Julien lorsqu'on lit cette apostrophe à la France, inscrite en allemand sur le carnet d'un malheureux soldat dont le cadavre fut ramassé sur un champ de bataille de la Marne :

> O France ! paradis de la terre, nous te saluons ! Nous te tenons si solidement que, jamais plus, ne nous échappera le beau butin qui nous a été destiné par Dieu, le père de tous les Allemands.
>
> 10 septembre 1914. KUNO EHRHARDT [1].

Ce cri du cœur du Teuton candide et féroce, qui, suivant son naturel instinct, s'était mis en route pour tuer, piller, voler, conquérir la France, résume les aspirations séculaires des Germains, et toute la politique des rois de Prusse. Jadis, franchir le Rhin, se ruer sur la Gaule, s'emparer de ses bourgs et de leurs récoltes; conquérir la France rhénane, la Lotharingie, l'Alsace,

1. *Écho de Paris*, du 20 février 1915.

la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Luxembourg, les Pays-Bas depuis les bouches du Rhin jusqu'à la Somme, s'étendre jusqu'à Verdun ou Arras ou même jusqu'à Reims ou à Paris : voilà le rêve de toute la race.

Ce brave garçon, Kuno Ehrhardt, venait s'installer chez nous, comme les soldats d'Arioviste, et faire « un beau butin », en chantant son *Deutschland über Alles*, qui justifie tous les forfaits. Ne représente-t-il pas la Force en marche, qui « prime le Droit » ? Juristes et philosophes, historiens, pasteurs et cardinaux, tous l'encouragent. Place donc au Teuton, à la nation de proie, extraordinairement prolifique, qui se précipite sur l'Occident comme le bétail affamé à l'herbage, conquérante par le massacre et l'incendie; envahissante par pénétration pacifique; tour à tour humble et arrogante, insinuante et brutale, toujours avide et perfide.

A présent, pour nous comme pour nos ancêtres de tous les siècles, notre destinée est de repousser, encore une fois, l'invasion germanique et de prendre les mesures qui doivent nous en préserver dans l'avenir. Quelle barrière, quelle frontière devons-nous établir ?

Cette question des frontières nouvelles des nations va être, demain, la grosse affaire, non seulement sur le Rhin, la Meuse ou l'Escaut, mais en Italie, dans les Balkans, sur le Danube, dans tout l'Orient. Il est bien évident qu'elle ne saurait recevoir partout une solution inspirée par les mêmes considérations. L'établissement d'une frontière d'État ne saurait dépendre d'une doctrine absolue, d'une définition théorique donnée *a priori*.

Si l'on consulte des savants spécialisés dans des ordres de recherches différents, on reçoit les solutions les plus contradictoires. Un linguiste voudra établir les frontières d'après la limite des langues ou des dialectes, ce qui, le plus souvent, dans les contrées rhénanes, ne cadre ni avec l'histoire ni avec les intérêts économiques, ni avec les sentiments et les aspirations des populations. Un ethnographe, un géographe préconisent d'autres tracés. Un économiste, un métallurgiste, un industriel montreront l'avantage certain pour un pays, de ne pas laisser un port, un bassin minier, ou tel canton à une nation rivale ou

concurrente; un stratège réclamera des points faciles à fortifier pour la défense du pays. L'historien, le juriste, le diplomate parleront de « l'équilibre européen », de « la balance des forces », ou encore du « principe des nationalités », du droit qu'ont les peuples de disposer de leur propre sort; ils invoqueront la tradition séculaire, les positions prises, le sang versé, le texte de traités antérieurs que, suivant le droit international, on ne doit pas transgresser. Il y a aussi des questions de contributions de guerre, d'indemnités, de compensations, qu'on jette sur le tapis vert des négociations. La question est singulièrement complexe et dépend rarement de la volonté exclusive d'un seul État.

Avant tout, une nation que la victoire a rendue maîtresse de ses destinées et libre de choisir sa frontière, doit songer à garantir sa sécurité pour le lendemain. Nulle considération ne saurait primer celle-là. Il faut vivre, d'abord; et même un État doit chercher à vivre, autant que possible, en paix, sans avoir à redouter une alerte, une surprise de la part d'un voisin agressif, turbulent ou convoiteux. Or, toute notre histoire s'accorde avec « le livre de la Nature », comme on disait au temps de la Révolution, pour démontrer que, du côté de l'Est, nous ne pouvons avoir d'autre frontière sûre, stable et continue, que le cours du Rhin.

La guerre actuelle fournit un argument de plus à notre démonstration historique. Quand on voit, dans la guerre de tranchées, le rôle défensif et stratégique que jouent des fleuves, des rivières, des canaux, de simples cours d'eau, l'Yser, la Marne, la Somme et d'autres, un pays auquel la nature offre l'immense tranchée du Rhin pour le protéger et qui la négligerait et la laisserait à son ennemi, compromettrait spontanément sa sécurité, peut-être sa nationalité et ne tarderait pas à être la victime de son imprudence.

Dans le règlement de nos comptes avec l'Allemagne, nous n'avons point de scrupules à avoir, ni certes, de ménagements à garder envers l'ennemi dont la capitale est à Berlin, qui s'est installé en usurpateur sur la rive gauche du Rhin et qui n'a entrepris la guerre présente que pour conquérir la Belgique,

Anvers et Verdun, englober les bouches de l'Escaut et la Hollande dans l'Allemagne. L'histoire de tous les siècles n'est qu'un perpétuel démenti donné à l'incurable aberration des théoriciens du pacifisme doctrinaire, qui s'imaginent que si la France s'abstient de toute annexion territoriale, l'Allemagne pangermaniste nous laissera en paix dans l'avenir. La voix des générations passées nous crie de veiller, nous aussi, à la garde du Rhin. Sinon, les Allemands, dès qu'ils se sentiront en forces, recommenceront leurs perpétuelles invasions, leurs infiltrations quotidiennes. La barrière de l'herbage restera ouverte au bétail vil : Paris n'est qu'à 155 kilomètres de la trouée de l'Oise, huit jours de marche[1]. Bonnes gens de Reims et de Soissons, de Senlis et de Compiègne ! n'entendez-vous pas Kuno Ehrhardt et la nuée des « corbeaux avides », ses camarades ? *Nach Paris ! Nach Paris !* C'est le même cri de proie qu'en 1870 et en 1814; le même cri de proie qu'il y a mille et deux mille ans !

Le Gouvernement qui, le pouvant, négligerait de donner à la France la protection du Rhin, serait criminel de lèse-patrie et responsable devant le peuple français, dont la sécurité resterait compromise, responsable aussi, devant l'histoire, du sang des nouvelles générations qui, toujours, seraient obligées de recommencer la lutte. L'avenir est à celui qui occupera le Rhin. Notre seule garantie de paix durable est dans la reprise de possession de la grande tranchée fluviale, limite naturelle de la région française. Si nous avons vécu en paix depuis un siècle sur toutes nos autres frontières, n'est-ce pas surtout parce que nous y avons atteint et que nous y avons respecté nous-mêmes nos limites naturelles ? Notre tradition nationale qui remonte jusqu'aux Gaulois, nos luttes passées, notre sécurité future, tout le sang versé de nos glorieux soldats exigent que la France appuie sa défense sur le Rhin. Aveugle qui ne le voit pas ; obstinément borné qui ne le comprend pas !

La nation qui n'a ni fleuve ni montagne pour appuyer sa frontière en est réduite à se créer une frontière factice par la construction de forteresses qu'il faut entretenir perpétuellement

1. Voyez Édouard Driault, *la France et la guerre*, p. 67.

armées, suivant les progrès changeants de la balistique et de la poliorcétique. Elle est exposée à être démembrée par ses voisines, comme le fut la Pologne, à la fin du XVIIIe siècle, ou à être brusquement envahie sans avoir eu le temps de préparer sa défense, comme le fut la Belgique au mois de septembre 1914. Que de nationalités, dans l'histoire, ont disparu et ont été absorbées ou subjuguées par d'autres plus fortes ou plus nombreuses, uniquement parce qu'elles n'avaient point de frontières naturelles pour abriter leur autonomie! Que de petits peuples ont réussi à maintenir leur indépendance, leur existence nationale, parce que les accidents de la nature, fleuves ou montagnes, les ont protégés. Par le Rhin, la France est aussi isolée et abritée que des presqu'îles telles que l'Italie et l'Espagne. Sans le Rhin, la France serait entraînée à de prodigieuses dépenses, pour construire et armer une frontière artificielle et toujours exposée à des surprises. Pour faire des Vosges, la frontière de la France, les Allemands ont dû arbitrairement couper la montagne en deux tronçons, et la « chenille » à laquelle on a dévolu le rôle de limite, est de très courte étendue. Topographiquement, les Vosges ne sont qu'un écran qui sépare différents cours d'eau, tous tributaires du Rhin. Les deux tiers du département du Haut-Rhin échappent à l'étreinte de la chaîne vosgienne. Ni l'arrondissement de Belfort, ni les cantons d'Altkirch et de Ferrette ne sont protégés par la montagne. A l'autre bout, l'extrémité septentrionale des Vosges n'est ni la croupe du Donon ni le col de Saverne : c'est beaucoup plus loin au nord-est, le mont Tonnerre qui domine la plaine de Creusnach et d'Alzey, non loin de Bingen. C'est donc jusque-là, logiquement, que ceux qui font des Vosges une limite entre la France et l'Allemagne, devraient prolonger la frontière. Mais cette logique ne ferait plus l'affaire des Allemands. Ils prônent les Vosges comme frontière, là où la chaîne paraît en notre défaveur; ils n'en veulent plus dès qu'elle tourne contre eux. Arrivés aux Petites-Vosges, ils nous ont taillé, par monts et par vaux, une limite arbitraire et capricieuse, que rien ne saurait justifier ni expliquer, coupant rivières, collines et prairies, séparant des populations identiques par les origines, les traditions, les mœurs et le langage et n'of-

frant, au point de vue militaire, aucun moyen défensif, depuis le Donon jusqu'au Luxembourg, car ils ont pris soin de s'annexer Metz. Jusqu'à la mer du Nord, notre frontière, telle que nous l'ont imposée les traités de 1815 et de 1871, est incohérente, indéfendable, ne tenant compte ni de l'orographie ni de l'hydrographie. Elle rappelle les plus singulières frontières féodales, au moyen âge, comme celles du royaume de Lotharingie, et ce fut l'une des causes pour lesquelles les essais d'indépendance de cette contrée, sous les Carolingiens ou sous Charles le Téméraire, furent précaires et éphémères : les frontières occidentales de ce royaume heurtaient les indications de la nature. Aujourd'hui comme autrefois, elles sont à l'encontre de la solidarité d'intérêts de populations voisines et identiques, qu'elles contrarient quotidiennement dans leur vie normale. Un pays aussi arbitrairement délimité, s'il veut vivre, est obligé de se faire une frontière de la poitrine de ses soldats. La limite varie avec les chances de la guerre ; elle n'est toujours que provisoire, et c'est bien ainsi que l'envisageait Bismarck.

En 1887, Bismarck, réclamant du Reichstag le vote de nouveaux crédits pour les armements de l'Allemagne, prononça ces paroles qui eussent dû être, pour nous, comme une sonnerie de clairons entendue du camp ennemi :

Entre nous et la France, l'œuvre de paix est difficile, parce qu'il y a depuis longtemps un procès historique qui divise les deux pays : c'est le tracé de la frontière... La mise en question de la frontière allemande a commencé lorsque la France s'est emparée des trois Évêchés, Metz, Toul et Verdun. Or, cette période de combat pour la frontière est-elle aujourd'hui définitivement close ?... Il faudrait pour cela que tout le caractère français et toute la situation de frontière fussent changés. Je suis donc de cette opinion que le procès historique, qui, depuis trois siècles, est pendant entre nous et la France, n'est pas fini et que nous devons nous attendre à le voir continuer du côté français.

Si, un jour, nous avons battu la France, ceci ne garantit point que nous la battrons encore... et si nous venions à être battus et que l'ennemi victorieux entrât à Berlin comme nous sommes entrés à Paris, et que nous fussions forcés d'accepter ses conditions de paix, alors, que seraient-elles, ces conditions? Je ne parle point de la question d'argent, bien que je n'imagine pas que les Français procédassent avec nous en y mettant des ménagements, mais la question d'argent ne serait que peu de chose à côté

de la reprise ou de la conquête des territoires tels que l'Alsace-Lorraine, la rive gauche du Rhin, etc.

Ce discours sinistre et menaçant renferme implicitement l'aveu que le Rhin est l'objet nécessaire des revendications de la France. Si l'on n'admet pas le Rhin comme frontière, rien, en effet, ne s'oppose à ce que Metz, Toul, Verdun, le Luxembourg et d'autres régions soient englobés dans l'Empire allemand, puisque, par le jeu du système féodal, ces régions furent, au moyen âge, rattachées au Saint-Empire qui engloba aussi la Franche-Comté, le royaume d'Arles, la Bourgogne et la Belgique. On peut ainsi reporter notre limite à l'Argonne et aux Cévennes : ce qu'en effet n'hésitent point à proposer des géographes allemands. Le Rhin franchi, il n'y a plus de limite naturelle pour la France, et, l'histoire le proclame, il n'y a plus de sécurité pour notre patrie; nous restons en face de l'éternel péril, l'invasion germanique.

D'un autre côté, l'Allemagne qui est, géographiquement, un monstre difforme, n'a point de limites naturelles du côté du sud; elle entend s'asseoir sur les deux rives du Danube et dominer, à la fois, sur la mer Adriatique et sur l'Océan du Nord. Tel est le plan d'asservissement de l'Europe tout entière, depuis Calais et Anvers, Kiel et Memel, jusqu'à Trieste et Salonique : *Drang nach Osten; Drang nach Western*. On le voit : le Rhin seul peut, à présent comme dans l'antiquité, imposer un terme géographique et stratégique, du côté de l'ouest, aux ambitions démesurées du pangermanisme.

Lorsque Mme de Staël traverse le Rhin pour aller dans cette Allemagne qu'elle aime tant, elle ne peut s'empêcher de s'écrier : « Cette frontière du Rhin est solennelle; on craint, en la passant, de s'entendre prononcer ces mots terribles : *Vous êtes hors de France*. » Oui ! de par la nature, l'histoire et l'attraction instinctive des populations, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, c'est le *regnum Francorum*, notre France éternelle, *domus æterna*.

II

LE RHIN, FRONTIÈRE ETHNIQUE ET SOCIALE

Aujourd'hui, si vous parcourez les pays rhénans, vous constaterez que la rive gauche du Rhin, tout aussi bien que la rive droite, est façonnée à la culture allemande. La langue est allemande, ainsi que les mœurs et les usages, avec un caractère cosmopolite dans les grandes villes et les centres industriels; dans les campagnes seulement, l'observateur retrouve des restes du vieux fonds de population gauloise, gallo-romaine, franque, lotharingienne. Nous sommes en pays allemand ou depuis longtemps germanisé. C'est sous prétexte de communauté de race et de langue que l'Empire allemand s'est annexé, par la force, l'Alsace-Lorraine, et il invoque encore la parenté de race et de langue pour justifier ses prétentions à dominer jusque sur la Meuse et dans les Flandres. Politiquement, les Allemands eux-mêmes nous ont mis fort à l'aise pour leur répondre : Prussiens et Autrichiens ont-ils donc respecté les races et les langues, quand ils ont pris, en 1772, la Pologne; en 1863, le Slesvig danois; en 1871, Metz elle-même? Ou, lorsqu'en 1815, les Autrichiens se sont réinstallés dans toute l'Italie du Nord? On le voit, dans la bouche des Allemands, l'argument ethnique n'est qu'un mensonge de plus; c'est le paravent trompeur derrière lequel se dissimule la convoitise, l'envie de prendre, toujours.

Nous nous sommes rangé, dans ce livre, à l'opinion des savants qui professent qu'il n'y a point de races, dans le sens

anthropologique du mot[1]. Les races historiques se sont formées sur place; elles sont avant tout une résultante de l'habitat dont l'action permanente domine l'apport des traditions originaires de chaque peuple. C'est sous l'action de l'habitat que s'opère la fusion et qu'agit la pénétration réciproque des groupes ethniques qui constituent une nationalité. C'est dans ce sens que nous comprenons la formation des races historiques, gauloise, française, allemande, espagnole, anglo-saxonne.

Historiquement, le Rhin a été, tout d'abord, la limite d'un groupe de peuples qui, s'étant agglomérés et fusionnés, ont formé la race gauloise; de même, plus tard, c'est jusqu'au Rhin que s'est épanouie la race, autrement dit la civilisation gallo-romaine, dans laquelle sont venus s'amalgamer et s'absorber des éléments germaniques considérables. Puis, les Francs, les Burgondes, les Visigoths et d'autres tribus germaniques ont franchi le Rhin, à leur tour, pour s'installer en Gaule; ils se sont approprié ce qui restait de la civilisation gallo-romaine, et de ce mélange, l'habitat a formé la race française. La rive droite du Rhin, c'est-à-dire l'Allemagne, échappa à cette pénétration gauloise et latine; sa population n'a point été formée du même mélange, malaxée dans le même creuset, puisque les tribus germaines n'y ont rien accueilli de gallo-romain. Bien au contraire, elles n'ont vu venir, pour s'installer au milieu d'elles, que de nouveaux Barbares, issus tour à tour de la nuit asiatique ou hyperboréenne. Les éléments ethniques de la Germanie sont donc tous différents de ceux de la Gaule, et nous savons que l'habitat germain, avec ses forêts et ses marécages, est aussi un tout autre creuset, imposant nécessairement un genre de vie particulier, créant un type social *sui generis*.

Voilà pourquoi les tribus germaines de la rive droite du Rhin, ne sauraient être assimilées aux tribus de la rive gauche. Elles ont formé des races différentes ; les unes sont restées germaines, les autres sont devenues gallo-romaines, se sont imprégnées de gallicisme romanisé et christianisé : c'est le Rhin qui forme leur limite mitoyenne.

1. A. de Quatrefages, *la Race prussienne*, p. 4.

Comme la race gauloise, la race française s'est constituée à l'aide d'éléments ethniques d'origines variées, qui sont venus aussi, pour la plupart, de Germanie, à des époques diverses, jusqu'au moyen âge. Les plus récemment arrivés, soit par groupes, soit par infiltrations individuelles, sont naturellement demeurés dans les contrées les plus voisines du Rhin; si bien que le caractère germanique de cette race française s'atténue graduellement, à mesure qu'on s'éloigne du grand Fleuve-frontière. De la même façon, sur d'autres confins de la région française, notre race est, en quelque sorte, teintée de nuances italiote ou ibérique. La France, notre habitat géographique, si envié à cause de sa constitution physique, de sa fertilité, de l'harmonie et de la douceur de son climat, a eu le génie de rapprocher, d'amalgamer, de fusionner sans contrainte tous ces éléments ethniques pour n'en former qu'une nation solidement unifiée par les intérêts, les aspirations, les mœurs, l'idéal moral. Aucun d'eux n'a eu à subir, une fois installé en France, la persécution odieuse, l'oppression, le joug de la domination de voisins plus forts. Notre douce France les a tous accueillis dans ses bras, conquérant les esprits et les cœurs.

A chaque nouvel arrivage germanique il fallait, — on le conçoit sans peine, — plusieurs générations pour que l'habitat, ou si l'on aime mieux, *le milieu*, pût opérer le nivellement social et une assimilation complète. Voyez, à l'époque de César; les peuples nouveaux venus sont moins avancés, plus barbares que leurs devanciers. Pour la même raison, c'est le choc et le contraste des races, après les invasions du ve siècle, qui animent les récits de Grégoire de Tours ; la fusion n'est pas encore opérée; au contraire, elle est complète dès le début de la période féodale, lorsque se forme l'Épopée carolingienne par les *Chansons de Geste*. Enfin, avec les premiers Capétiens, se développe le sentiment national, fruit, comme l'a si justement défini Maurice Barrès, « d'une longue suite de générations, toutes dressées par les mêmes conditions de vie, et physiquement prédestinées à sentir les choses d'une certaine manière. Les morts lui ont créé une sorte d'automatisme moral. »

Les Gaulois, déjà, étaient prompts à accueillir les étrangers et à leur faire place à leur foyer, Nous cherchons encore aujourd'hui à nous faire aimer ; d'autres ne cherchent qu'à se faire craindre. Des deux systèmes, le plus efficace et le plus honorable est, à coup sûr, le premier. Tout ce que la France conquiert lui reste librement et s'attache à elle. On ne voit point s'armer contre nous les carrefours des rues dans les villes, les buissons dans les campagnes.

En France, aucune de nos provinces n'a jamais été, comme on dit, « impatiente du joug étranger ». On l'a remarqué : l'Alsace que l'Allemagne s'est annexée, pour le prétexte qu'elle parle un dialecte alémanique, était la moins germanophile de toutes les provinces françaises.

A d'autres donc, « les exterminations en masse » ou « l'oppression séculaire », qui laissent des traces sanglantes que rien n'efface et qui engendrent des haines éternelles chez les exilés ou chez les parias ! La France a gagné les âmes. Demandez aux Français de Lorraine et d'Alsace, aux Polonais de Posnanie, aux Serbes, aux Danois du Slesvig, ce qu'ils pensent du joug allemand, et où en est la germanisation par la contrainte, après deux ou trois siècles comme après 45 ans de domination brutale. Rien n'est fait ; l'opprimé doit lutter toujours, ou disparaître. Même lorsqu'il veut flatter et être accueillant, le Teuton meurtrit la main qu'il presse.

Les populations rhénanes, formées du mélange de la race gauloise ou gallo-romaine avec un élément germanique considérable, représenté surtout par les Francs, bien que submergées au moyen âge et à l'époque moderne par de nouveaux éléments germaniques, n'ont jamais cessé de lutter contre les Germains ou les Allemands d'outre-Rhin. Lutte, à l'époque gauloise contre Arioviste et les Suèves ; lutte contre les Germains tout le long de l'Empire romain ; lutte, à l'époque franque, contre les Saxons et les Alamans. Le Rhin a toujours « séparé deux mondes », suivant la remarque du prêtre Salvien, au ve siècle.

A l'époque médiévale, la Lotharingie ou France de l'Est, après l'Austrasie, a lutté aussi contre l'Allemagne pour revendiquer son indépendance, ou à défaut de l'autonomie, pour se

rattacher à la France de l'Ouest, et cette lutte se prolonge, sous différents aspects, jusque sous Charles le Téméraire. Puis, les princes rhénans, ecclésiastiques ou laïques, se rattachent au roi de France pour essayer d'échapper à la suzeraineté du Saint-Empire ; tous reçoivent des pensions de nos Rois.

Après la conquête de l'Alsace, c'est le protectorat avéré, reconnu, de la France sur toute la région rhénane, établi par la Ligue du Rhin, de Mazarin, en 1658 ; ce sont les régiments rhénans qui, jusqu'à la Révolution française, sont loyalement au service de la France. C'est enfin, après les conquêtes de la Révolution, l'annexion de tout le pays rhénan à la France, incorporation désirée et votée par tous les chefs de familles ; c'est leur enthousiasme pour Napoléon et leur inébranlable fidélité à l'Empereur. Ce sont les souvenirs de la France qui, après l'escamotage de nos provinces, aux traités de 1815, demeurent si ineffaçables qu'on en retrouve des traces encore en 1870.

Alors, après la grande catastrophe de l'année terrible, ce fut fini ; c'est vrai ! Les provinces rhénanes qui avaient tant exécré le Prussien, ce slavo-germain, et après 1815, l'avaient subi comme un dominateur étranger, se résignèrent; puis, les nouvelles générations entraînées, trompées par les mensonges de l'éducation allemande, acceptèrent leur sort. Elles étaient englobées dans le nouvel Empire allemand qui leur donna, avec une prospérité commerciale et économique véritablement inouïes, un formidable afflux de Teutons, accourus en « corbeaux avides » de la rive droite du Rhin et des marécages de l'Elbe et de l'Oder. Dans ce pays de culture gallo-romaine et franque, la domination allemande est venue, suivant le mot de Maurice Barrès, « mettre en danger la civilisation latine et notre esprit ».

L'enseignement de l'école et la communauté de domination politique sur les deux rives du Rhin paraissent contrarier, à présent, l'action séculaire de l'habitat, mais ils ne sauraient l'étouffer toujours. Elle aura été retardée, ralentie, voilà tout ; elle est inéluctable, comme les lois de la nature et de la vie sociale.

Le cosmopolitisme des villes, la désertion des campagnes agricoles, l'instabilité de la population ouvrière, les usines, les ateliers, les mines, les établissements d'industrie, tous ces éléments

qui se sont développés en de prodigieuses proportions dans le pays rhénan, en ont altéré le caractère local, traditionnel et naturel. Combien de temps faudra-t-il pour que les nouvelles générations, enfin assises, enracinées au sol et stabilisées, reçoivent de nouveau l'emprise de l'habitat, redeviennent ce qu'elles furent jadis ? Tôt ou tard la nature reprendra la plénitude de ses droits et marquera de l'empreinte lotharingienne, les populations rhénanes qui, malgré tout, même aujourd'hui, sont restées très distinctes de celles de la Germanie.

On voit dans quelles conditions se présente la question ethnique dans la Rhénanie. C'est l'habitat et les traditions locales, et non point le régime politique qui donnent leur originalité à l'Alsace haute et basse, à la Lorraine mosellane si différente de l'Alsace, à la Hollande, aux Flandres et maintiennent à chacune son type ethnique, de même qu'ailleurs ils conservent les types bourguignon, provençal, gascon, auvergnat, breton ou normand.

L'âme de l'Alsacien et du Lorrain annexés en 1871, est dépeinte en traits immortels dans les deux romans de Maurice Barrès, *Colette Baudoche* et *Au service de l'Allemagne*, où l'on voit agissante et pénétrante la vertu civilisatrice du génie français qui s'impose et s'insinue sans contrainte aux Allemands immigrés, comme jadis au Germain farouche.

« Cette vertu de civilisateur latin, dit Barrès, que nous constatons, à travers les siècles, dans le fond des populations de la rive gauche du Rhin, cette puissance qu'elles ont pour latiniser, romaniser, franciser ceux qui viennent d'outre-Rhin se fixer au milieu d'elles, j'ai voulu la montrer agissante. J'ai voulu prouver que cette tâche de diffuser de la France à travers la Germanie était à la portée des plus simples gens, à la portée d'un jeune Alsacien que la loi appelle à servir sous les drapeaux ennemis, à la portée de la modeste petite fille qui force des étrangers à sentir sa grâce et sa dignité. »

D'autres observateurs ont remarqué aussi qu'en Alsace, en Lorraine et dans toute la Rhénanie, le génie français a toujours subjugué le génie allemand et forcé ce dernier à s'incliner, comme le génie de Rome, plus forte et victorieuse, s'inclinait devant le génie d'Athènes vaincue. On dit que des Allemands

immigrés en Alsace-Lorraine sont déjà sous le charme et deviennent lentement presque hostiles à la Germanie d'outre-Rhin. C'est toujours l'emprise de l'habitat. « Il se pourrait bien, a écrit Jaurès, en analysant les caractères des personnages du célèbre roman de Barrès, il se pourrait bien qu'il y eût, de ce côté-ci du Rhin, des Colette qui ne veulent pas épouser des Asmus. Quand par force le mariage s'est accompli, M. Asmus, après s'être fait appeler quelque temps M. Asmus-Baudoche, s'est trouvé, un beau jour, Baudoche tout court, ne voulant plus rien savoir des Asmus. »

Maurice Barrès a récemment livré à la publicité une lettre que Mistral aussi lui a écrite au sujet de son roman. Le grand poète provençal lui dit : « Vous rendez si sympathiques le terroir et la race (de Metz) que le bon gros Allemand Frédéric Asmus est vaincu en peu de temps, et vaincu de façon si naturelle et si honnête qu'on regrette vraiment la maussaderie finale de la petite Colette. Étant donné que le germanisme finit toujours par se fondre dans la latinité, — à preuve la fusion rapide des innombrables envahisseurs de l'Empire romain, — il est certain que, par le seul effet des influences naturelles, les immigrés allemands sont destinés à faire des fils et petits-fils lorrains, et par eux la Lorraine reprendra son autonomie. »

Ces justes et profondes observations ne s'appliquent pas seulement à l'Alsace-Lorraine ; elles posent sur ses véritables bases le problème social de l'assimilation des populations germaines de la rive gauche du Rhin dans toute son étendue. Une fois le Prussien refoulé sur la rive droite, les populations rhénanes, rendues à la libre action de leur habitat, retournant à leur tradition, à leur histoire tant de fois séculaire, retrouvant le germe de leur vie en remuant les cendres de leurs ancêtres gallo-romains et francs, se souviendront de leurs sympathies françaises ; elles se tourneront de nouveau spontanément vers la France, pareilles au voyageur ou à l'exilé qui, après une longue et lointaine absence, est heureux de retrouver la vieille maison familiale et des parents trop longtemps délaissés.

III

LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

Les Allemands, logiques quand c'est leur intérêt de l'être, ont remarqué que l'Alsace-Lorraine, et les autres contrées rhénanes sont des pays de langue allemande; ceux d'entre eux qui poussent la logique jusqu'au bout, ajoutent que les langues hollandaise et flamande sont elles-mêmes des dialectes germaniques. Cela est vrai, et il faut reconnaître que le public, en général, est surtout impressionné par l'argument linguistique; il a une tendance à considérer la langue comme le symbole de la nationalité, le témoin toujours vivant de son génie particulier. C'est en se rattachant à leur langue que des groupes ethniques qui ne jouissent plus de l'indépendance politique, continuent à affirmer leur vitalité, voire leur existence.

Si la communauté de langue crée un lien et une affinité réelle entre les populations, il est non moins certain que la différence de langage entre deux peuples voisins est ce que remarque avant toute autre chose, l'observateur qui ne veut voir que la surface et les apparences, les relations extérieures et actuelles. Cette diversité est une gêne, un dissociant; elle cause un malaise, engendre des difficultés, des malentendus; elle correspond parfois à une mentalité différente entre des peuples même unis par la politique. Malgré tout cela, c'est un fait devant lequel il faut s'incliner, que les frontières politiques des États ne coïn-

cident pas avec les frontières linguistiques et que les traités internationaux qui, dans l'Europe moderne, ont fixé les limites des États, ne se sont guère préoccupés d'établir cette concordance.

Les étymologistes, linguistes ou philologues se font une singulière illusion sur la place qui est faite à leurs observations érudites dans la balance des intérêts et des considérations de toute sorte, politiques, économiques, commerciales, financières qui déterminent les traités diplomatiques. Dans leurs conquêtes, et leur politique d'annexions, les Allemands ont-ils jamais tenu compte de la question des langues ? Est-ce qu'on s'en est préoccupé aux traités de 1815 et de 1871 ?

On a vu, au cours de cet ouvrage que, bien souvent, si les frontières linguistiques ne concordent pas avec les frontières politiques, elles ne correspondent pas davantage avec les frontières ethniques. Les Gaulois, par exemple, ont abandonné leur langue pour adopter le latin, la langue d'une autre race. Plus tard, les barbares de l'époque mérovingienne firent comme les Gaulois ; pour les Francs, les uns gardèrent leur dialecte germanique, les autres, en plus grand nombre, adoptèrent le roman, dérivé du latin vulgaire.

L'histoire de l'antiquité et du moyen âge est remplie de phénomènes de ce genre. Le domaine des langues est essentiellement variable ; il s'étend ou se restreint sous l'influence de causes extérieures, politiques, économiques ou autres. Que de langues ont disparu, même parmi celles qui ont laissé des monuments écrits : le punique, le lycien, l'étrusque, le gaulois, etc. Il y a donc des races qui parlent une autre langue que la leur ; des races différentes qui parlent une même langue et sont rapprochées sous le même régime politique. Impossible de poser en principe que la parité d'idiome indique la même origine ethnique ou que la dissemblance des langues correspond toujours à une différence de race et d'origine. Les indications que le public croit pouvoir recueillir sous ce rapport, par un examen superficiel, peuvent souvent être scientifiquement inexactes et l'induire en erreur. Il faut examiner chaque cas particulier et le contrôler historiquement.

Il est trop facile à un gouvernement, quand il le veut et qu'il a le temps pour auxiliaire, de transformer tout un pays, sous le rapport de la langue; de lui imposer, par l'école, les tribunaux les relations administratives, un idiome qui n'est pas le sien; il suffit même parfois tout bonnement, qu'une population soit ssus l'influence de relations commerciales ou économiques pour qu'elle adopte une autre langue que la sienne propre : ce phénomène est fréquent dans les ports; nous avons ainsi répandu le français en Syrie, en Égypte, dans nos colonies. En 1913, pendant la première guerre des Balkans, en Macédoine où les races sont mélangées à peu près comme elles l'étaient dans la Gaule mérovingienne, on vit, et l'on voit peut-être encore, au gré de la fortune des armes, des populations entières se déclarer bulgares et infliger à leurs noms propres des terminaisons en *of*. La guerre venant à favoriser les Serbes, immédiatement les mêmes individus donnaient à leur nom une terminaison en *wich*. Suivant les événements on assistait à la modification hâtive des noms sur les enseignes des boutiques. Les statistiques des gouvernements intéressés à démontrer que tel canton était peuplé de Bulgares ou de Serbes avaient ainsi des arguments onomastiques pour ranger le même individu dans l'une ou l'autre nation; l'individu, n'envisageant que son intérêt, se faisait inscrire dans les deux camps. La plaque de l'enseigne de sa boutique avait deux faces, une serbe et une bulgare; il n'avait qu'à la retourner, suivant le va-et-vient des armées belligérantes.

Mais prenons la langue française. On a publié des statistiques qui démontrent que les populations du canton de Bâle et de la vallée de Porentruy, qui avaient toujours parlé le français, ont, dans les quarante dernières années, presque totalement abandonné notre langue pour adopter l'allemand. Le changement s'est opéré par suite du recul de la frontière française et en raison du développement de l'influence commerciale et économique de l'Allemagne.

En Italie, toute la vallée de Suse parlait le français, il y a un demi-siècle. Les enfants actuellement, grâce à l'école, parlent exclusivement l'italien.

A Malmédy et dans les communes voisines, ainsi que dans le

Luxembourg, les Allemands ont, depuis quarante ans, entrepris de bannir le français, l'ancienne langue du pays. Ils y sont parvenus à peu près ; mais ce n'est pas sans protestation de la part de la population : « Nous ne voulons pas être prussiens », chantaient, encore en 1912, les enfants du Luxembourg; un député luxembourgeois déclarait, la même année, à la Chambre de ce pays : « La civilisation française fait presque partie intégrante de la nôtre.... Nous avons emprunté à la France une grande partie de la façon dont nous concevons la vie. »

En Alsace et en Lorraine annexée, la langue française, méthodiquement pourchassée, n'est plus parlée que dans quelques cantons.

Aujourd'hui, enfin, bien qu'ils n'occupent que momentanément la Belgique et quelques départements français, les Allemands se sont hâtés de faire venir des maîtres d'école pour enseigner l'allemand aux enfants des populations qu'ils considèrent déjà comme annexées à leur Empire. La langue est pour eux un instrument essentiel de propagande, le véhicule de leurs prétentions comme de leur mentalité. Mais on voit que cet instrument, qu'on nous présente comme étant la marque de la nationalité, est, en réalité, très mobile et à la discrétion du peuple qui opprime ou qui envahit soit par les armes, soit au point de vue économique.

Que si, prenant l'état actuel des choses et sans avoir égard à ces changements, les Allemands affichent la prétention d'englober dans leur Empire toutes les populations qui parlent allemand et même un dialecte germanique, en bonne logique, il faudrait annexer à la France tous les pays qui parlent le français, c'est-à-dire la moitié de la Belgique et du Luxembourg et même quelques cantons de la Prusse rhénane, la plus grande partie de la Lorraine annexée, la Suisse romande, la vallée d'Aoste. Que diraient les Allemands ; que diraient, avec raison, les Belges et les Suisses, si un congrès de diplomates ou si l'abus de la force imposait la domination française à tous les pays de langue française ? Ce serait une iniquité qui ruine par la base la théorie allemande. Mais cette logique toute simple n'est pas à la portée de l'entendement des Allemands, dès que leur envie de prendre est en jeu. Leur théorie ne s'applique que là où elle leur semble

avantageuse. Leurs savants professent sans vergogne, et cela depuis bien longtemps, que la domination allemande doit s'étendre jusqu'où s'étend l'usage de la langue allemande : *So weit die deutsche Zunge klingt*. Avec Grimm, l'Allemagne est partout où le mot *ia* est employé. On vit ces savants, dans la seconde moitié du XIXe siècle, parcourir l'Alsace et la Lorraine en notant, avec une méthode et une patience méticuleuses, tous les villages ou quartiers de villages où l'on parlait le dialecte alsacien ; il ont dressé des cartes géographiques dont le but inavoué était plus politique que géographique et scientifique.

Dès 1856, le professeur Nabert écrit : « C'est la mission des Allemands de soumettre à leurs lois ce vaste domaine du Rhin et de l'Escaut qui parle leur langue[1]. » Des géographes célèbres, comme Kiepert, ont soutenu la même thèse, surtout depuis Sadowa. Puis, dès que les succès militaires, inespérés, de 1870 eurent gonflé d'orgueil leurs narines, ils s'empressèrent de fouler aux pieds leur propre théorie et de la dépasser en s'annexant des contrées de langue française. Est-ce que la limite qu'ils nous imposèrent en 1871 suit la frontière linguistique de cette époque ? Sur aucun point du tracé de la frontière de 1871, le gouvernement allemand ne s'est préoccupé de la question des langues. Pour l'arrondissement de Belfort, une quantité de villages dans les cantons de Ferrette, de Dannemarie et de Fontaine ont été pris par les Allemands, bien qu'on y eût parlé toujours et exclusivement le français. Certains de ces villages ont été, depuis lors, perfidement affublés de noms allemands. De même, on parle ou l'on parlait encore exclusivement le français dans le canton alsacien de La Poutroie, dans les vallées de la Béhine, de la Baroche et dans une partie des vallées de Sainte-Marie-aux-Mines et de la Bruche[2]. Dans la Lorraine annexée, les deux tiers des habitants n'ont jamais parlé que le français. Les deux vallées supérieures de la Sarre, les cantons de Dieuze, Delme, Vic, Château-Salins sont du domaine français. La ville de Metz, la vieille ville gauloise, la capitale

1. Cité par Chr. Pfister, *la Limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine* (1890, in-8).
2. Voir C. Pfister, *op. cit.*

d'un royaume franc, si française de tradition, l'un des foyers de la langue romane, est devenue allemande aujourd'hui, tant l'immigration allemande et la coercition de l'autorité y ont été intenses depuis 45 ans. Au surplus, une langue ne se propage pas seulement géographiquement, par relation de voisinage, faisant pour ainsi dire « tache d'huile » comme une inondation ou la coulée de lave d'un volcan. Il arrive aussi qu'une langue se développe en quelque sorte par couches sociales: c'est le cas des langues nobles. Le latin, par exemple, s'est ainsi développé en Gaule, en particulier dans la Rhénanie. Ce sont les classes distinguées de la société qui parlaient le latin. De ces classes élevées, le parler latin est descendu dans les échoppes des artisans, dans le commerce et de là dans les régions populaires : il fut la langue de tous ceux qui tenaient à parler le « beau langage ». Ainsi en fut-il du français en Alsace, dans les derniers siècles. Il était universellement parlé dans la bonne société alsacienne, dans la noblesse, le clergé, la bourgeoisie. A Strasbourg, à Colmar, à Schlestadt, dans toutes les villes, les commerçants parlaient le français.

Cependant, la France n'a jamais rien fait pour imposer aux Alsaciens la langue française : nous l'avons déjà constaté, à son honneur. On considérait le dialecte alsacien comme un patois analogue à celui de nos autres provinces. En France, avant le milieu du XIXe siècle, on parlait picard, normand, flamand, breton, auvergnat, gascon, béarnais, basque, provençal, alsacien et tout le monde était français.

Napoléon, à qui l'un de ses officiers exprimait le regret d'entendre ses soldats alsaciens parler allemand, répondit : « Laissez à ces braves gens leur dialecte natal; ils sabrent toujours en Français[1]. » D'ailleurs, le dialecte alsacien ressemble à l'allemand de Berlin à peu près comme le provençal ou le napolitain ressemblent à la langue du Tasse[2] !

Si la France n'a rien fait pour imposer la langue française en Alsace, ce n'est pas seulement qu'elle respectât, par principe, les dialectes de même que les Coutumes, usages, poids et me-

1. Ch. Grad, *l'Alsace*, p. 529.
2. Edmond About, *l'Alsace*, p. 44.

sures de nos provinces, c'est aussi parce que le français était partout, à Berlin, à Vienne, à Weimar, à Pétrograd, la langue des gens lettrés, de la diplomatie, des philosophes, des écrivains, des salons et de l'élégance ; c'était « le beau langage ». En 1783, l'Académie de Berlin mit au concours cette question : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? » Rivarol répondit : « C'est qu'elle est, de toutes les langues, la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. » Et Rivarol eut le prix [1].

Par les considérations qui précèdent, on peut apprécier la bourde grossière et malfaisante que commettent les érudits allemands et « les sots de France » qui leur font écho, lorsqu'ils répètent à l'envi : « Après deux cents ans d'efforts persévérants, la France, en 1870, n'avait pas encore réussi à extirper de l'Alsace la langue allemande. »

Mais à l'encontre du libéralisme français, les Allemands ont pris, depuis 45 ans, avec une brutalité dont nous avons tous été témoins, les mesures les plus rigoureuses pour expulser d'Alsace le français et tout ce qui pouvait rappeler la France. Ils ont forcé les habitants attachés aux souvenirs français à s'exiler ; ils ont banni le français des actes officiels, de l'école, des tribunaux, des écriteaux dans les rues ; ils ont frappé d'amendes ceux qui se servaient de notre langue ; ils sont allés jusqu'à falsifier les noms des localités.

Le procédé est aussi monstrueux qu'efficace. On expulse les habitants d'un pays, on les remplace par d'autres qui parlent une autre langue, et, le coup fait, on peut constater que, vingt ans après, tout au plus, la langue nouvelle est exclusivement parlée. Par l'article 2 du traité de Francfort, en 1871, les sujets français, originaires des territoires cédés, et domiciliés sur ces territoires, sont invités à partir ; bientôt on les expulsera. En même temps, on encourage l'immigration allemande, pour remplacer les indigènes exilés. De nouveaux villages exclusivement composés d'Allemands furent ainsi créés, ne parlant plus

1. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 152 ; Cf. Rivarol, *Discours sur l'universalité de la langue française*.

que l'allemand. Seulement, l'emprise de l'habitat est là qui guette les nouveaux venus, si bien que, dès à présent, on cite des immigrés en Alsace-Lorraine qui, déjà, se sont incorporés aux indigènes par mariages ou autrement ; et voilà qu'ils en adoptent les traditions, les usages et jusqu'à la répulsion instinctive pour les « Schwobes », les Allemands de la rive droite.

C'est par l'école que le Gouvernement allemand a aussi cherché, depuis 1871, à chasser le français de l'Alsace-Lorraine. Pour agir plus efficacement, il envoyait dans les villages des maîtres et maîtresses d'écoles ne sachant pas un mot de français, même dans les bourgs de langue française ; on punissait les enfants qui, en dehors de l'école, étaient surpris disant « oui » au lieu de « ia », « Monsieur » au lieu de « Mein Herr », etc. ; on récompensait ceux qui s'efforçaient de ne parler qu'allemand ; on interdisait les sermons et les prêches en français.

Or, les langues se désapprennent vite et se substituent les unes aux autres : nous en avons cité des exemples typiques. Dans le duché de Posen, l'allemand est maintenant la langue la plus répandue. Il est bien évident que si les Allemands ne s'étaient pas heurtés à une opposition irréductible en Alsace-Lorraine, ils eussent fait rapidement des pays de langue française qu'ils se sont annexés des pays de langue allemande. Mais ils rencontrèrent une résistance héroïque, comme en Pologne ; et défiant les châtiments, la montagne et la vallée retentissaient toujours des accents de *la Marseillaise* ou de refrains populaires comme celui-ci :

Vous avez pu germaniser la plaine,
Mais notre cœur, vous ne l'aurez jamais !

Un autre procédé du Gouvernement allemand consista à débaptiser les noms de lieux, à « germaniser la plaine ». Nous ne parlons pas seulement des villages ou lieux-dits à noms alsaciens, qu'un long usage avait, sans système préconçu ni contrainte, lentement altérés dans le sens de la francisation : pour ceux-là, l'Allemand est retourné brutalement à l'origine étymologique de ces noms, par un saut en arrière de plusieurs siècles. Mais des villages purement français et de langue fran-

çaise ont reçu, un beau jour, par mesure administrative, un nom allemand nouveau et inédit. On les compte par centaines. Ainsi, dans le comté de Ferrette : Levoncourt est affublé du nom de *Luffendorf;* Courtivon est devenu *Ottendorf;* dans la Haute-Alsace, Romagny s'appelle *Willern ;* Valdieu, *Gottesthal*; Chavannes-sur-l'Étang, *Schaffaat-am-Weicher;* Belmagny, *Bernetzwiller;* Eteimbes, *Welschensteinbach.* Au nord de Münster, dans le canton de La Poutroye, où naguère encore l'allemand n'était ni parlé ni compris, tous les villages ont des noms travestis : Aubure est *Altweier;* Fouchy, *Grube;* Fouday, *Urbach*, etc. De même, en Lorraine, où La Frimbole est devenu *Lascimborm;* Lorquin, *Lorchingen:* Thionville, *Diedenhofen*, etc. En avril 1916, — date toute fraîche, — un décret impérial a décidé que désormais des villages lorrains-français, Chambrey, Avricourt, Novéant, etc., s'appelleraient *Kambrich*, *Elfringen*, *Neubourg.* Faire de ce maquillage scandaleux un argument linguistique ou toponymique, est sans doute dans la tradition allemande, mais nous ne saurions l'admettre à discussion, même lorsque ces noms nouveaux seront passés dans les habitudes locales. La France a d'autres procédés et c'est sa gloire; elle a toujours respecté la langue allemande ou ses dialectes, en Alsace et dans toute la Rhénanie ; elle saura persévérer dans la même voie libérale. Dans ces pays bilingues, le français redeviendra la langue noble, et cela suffit.

IV

CONCLUSION

L'histoire est bonne conseillère de la politique ; elle est dans la vie des peuples, ce que l'expérience est dans la vie des individus; ses enseignements, résumés dans le présent ouvrage, dictent la solution des graves problèmes de frontières, soulevés par la guerre actuelle. Comment établir une paix durable, la paix définitive conquise par l'héroïsme de nos soldats, cimentée par leur sang qui ne peut avoir été versé en vain ? Comment l'imposer à notre ennemi, qui est bien l'ennemi héréditaire, celui-là, quand les annales de tous les siècles sont là, pour attester que cet ennemi viole ses engagements écrits, même les plus solennels, dès qu'il se croit assez fort ? Comment opposer au Prussien, le maître de l'Allemagne aujourd'hui, des principes de droit, puisque son passé dynastique démontre qu'il ne respecte rien, dès qu'il s'agit de satisfaire sa soif de conquête, son ambition de dominer, pour remplir la mission mondiale qu'il lui a plu de s'attribuer ?

Tels sont les faits, aujourd'hui comme au temps des Romains ou du grand Frédéric. Ils déconcertent, mais ils sont là, sous nos yeux, et nous devons en empêcher le renouvellement. Aurons-nous donc la naïveté de croire que des axiomes de philosophie ou des dogmes de 93 doivent suffire pour imposer un terme à l'ambition pangermaniste et que les Allemands, bien battus cette

fois et bien corrigés, ne seront plus tentés de recommencer ? Raisonner ainsi, avec un peuple immense, à l'âme rancunière, aveuglément discipliné dans la main d'une aristocratie orgueilleuse, profondément humiliée et animée de l'esprit de haine et de vengeance, ces *Ritter* et ces *Juncker* faméliques, dont la guerre est toute la vie, c'est faire un calcul de dupes, c'est vouloir courir les chances de guerres nouvelles, c'est rêver. Plaçons-nous en face des faits de l'histoire et des événements tragiques qui se déroulent sous nos yeux. Nécessité fait loi. Nous voulons vivre tranquilles et nous assurer la paix dans la liberté.

Or, nous avons affaire au bloc allemand, créé par la Prusse, et qui s'est dressé contre nous. Il a voulu nous conquérir ; il s'est installé en Belgique, avec l'idée d'y rester. On le refoulera, on le dominera, on le diminuera militairement et économiquement, mais on ne le détruira ni en fait, ni surtout dans les aspirations des peuples germaniques.

Le progrès moderne, en toutes choses, tend aux vastes groupements et à la centralisation ; s'il est monstrueux de dire avec les Allemands, que les petites nations doivent disparaître, subjuguées par les grandes, il n'en est pas moins vrai que les petites barrières tombent les unes après les autres. Ce mouvement centralisateur d'aujourd'hui est la conséquence des puissants organes sociaux qui facilitent les communications et les rendent rapides : vapeur et électricité, chemins de fer, télégraphes, téléphones, automobiles, organisation du crédit et des banques, etc. Chaque État, chaque nation tend à son unité ; tout organisme social a son moteur central dans les capitales colossales : Paris, Berlin, Londres, New-York, etc. : c'est là que convergent les réseaux des chemins de fer et de tous ces rouages fantastiques, inconnus aux âges précédents. L'unité allemande sous l'hégémonie de la Prusse est rendue indissoluble par tous ces organes centralisateurs que les découvertes scientifiques ont mis au service de la vie publique et des gouvernements modernes. Il faut donc prendre son parti du bloc allemand centralisé à Berlin, qui a même absorbé l'Autriche et la Hongrie. Amoindri, il restera quand même dangereux. Si l'on parvient à le démembrer, à le morceler politiquement, comme il le fut sous Napoléon,

rien ne nous garantit qu'il ne se reconstituera point à la première occasion, comme il le fit dès 1813. Il sera toujours une menace, en dépit de toutes les conventions écrites. Pour parer à ce danger qui restera permanent, quoi que nous fassions, un seul moyen s'offre à nous : il faut cantonner le bloc allemand chez lui, c'est-à-dire au delà du Rhin. Il faut, en outre, lui opposer le bloc occidental, abrité solidement derrière la grande tranchée du Rhin. Mais ce bloc occidental ne peut se constituer que si nous groupons autour de nous, les autres pays menacés, la Belgique, la Hollande, la Suisse, le Luxembourg, la Rhénanie. Cette fédération s'impose au double point de vue militaire et économique.

En cas d'attaque allemande, — on aurait dit jadis, en cas de nouvelle invasion germanique, — tous ces pays devront marcher ensemble pour couvrir le Rhin. Et si, par surcroît et comme on a tout lieu de l'espérer, nous avons l'alliance de l'Angleterre et de l'Italie, la paix sera assurée à l'Occident de l'Europe.

Il n'y a point d'autre solution durable et qui offre des garanties mieux assurées. Les petits Etats ne doivent pas disparaître ; leur indépendance est sacrée, intangible. Mais les Allemands, par leur façon de comprendre la guerre et de fouler aux pieds les engagements écrits, ont créé un état de choses nouveau en Europe. Les petits États de la rive gauche du Rhin doivent comprendre qu'il leur faut, désormais et de toute nécessité, se grouper autour du grand pays, leur voisin et leur protecteur naturel, puisqu'il est avéré que la lettre des traités qui garantissaient leur neutralité, court le risque de n'être pas respectée par l'Allemagne.

Est-il tolérable que notre sécurité soit à la merci d'une réponse, — *oui* ou *non*, — de la Hollande, de la Suisse ou de la Belgique, lorsqu'il plaira aux armées allemandes de leur demander libre passage pour nous envahir ? La création de petits États-tampons ne suffit plus. Il faut une alliance étroite et défensive, en vertu de laquelle les armées de ces États marcheront avec les nôtres. Cet état de choses sera, au point de vue militaire, analogue à celui que l'Allemagne elle-même a organisé contre nous.

Il n'est point admissible, non plus, que nous nous exposions à voir de nouveau l'Allemagne se servir de ces petits pays neutres

comme de greniers d'abondance, ce qui lui permet de prolonger indéfiniment une guerre qui, sans notre respect des traités de neutralité, serait terminée à notre avantage depuis longtemps. L'Allemagne bénéficie ainsi de son audace et de son absence de scrupules. Pour toutes ces raisons, les États de l'Europe situés sur la rive gauche du Rhin doivent être solidaires les uns des autres. Leur union fédérative est une nécessité. Que les politiques et les diplomates en trouvent la formule !

Quant au sort particulier de l'Alsace-Lorraine, du Luxembourg, du Palatinat bavarois, de la Hesse rhénane et de la Prusse rhénane, il y a lieu, croyons-nous, d'établir des distinctions. Le respect de la liberté des populations doit être combiné de manière à ne pas nuire aux garanties d'ordre militaire que nous sommes obligés de prendre pour assurer notre sécurité.

D'abord, la question ne se pose point et ne saurait se poser pour l'Alsace-Lorraine, même au point de vue du droit international. Le traité de Francfort de 1871 ayant été déchiré par les Allemands, n'existe plus pour personne. Nous retournerons à l'état de choses antérieur au traité, et cela avec d'autant plus de raisons que les Alsaciens-Lorrains ont toujours protesté contre leur annexion à l'Allemagne, et que le Reichstag a repoussé brutalement, en 1874, la proposition des députés d'Alsace-Lorraine de faire sanctionner l'annexion par un plébiscite, comme la France l'avait fait pour Nice et la Savoie.

Mais pour les autres pays rhénans, il en va tout autrement. Il est bien évident qu'on ne peut les laisser sous la domination de l'État allemand qui a son siège à Berlin. Toute cette histoire le prouve : ce n'est pas le traité de Francfort de 1871 qu'il faut réviser, ce sont les traités de 1815, contre lesquels la France a toujours protesté et d'où sont sorties toutes les calamités dont l'Europe occidentale a souffert depuis un siècle.

Au regard de l'histoire, nous avons des droits sur ce pays devenu allemand : ces droits sont constants, depuis les origines les plus reculées jusqu'en 1815. L'État prussien de Berlin n'y a été introduit qu'à partir de cette date. Après avoir été, de longs siècles, dans la clientèle française, les Allemands de la rive gauche du Rhin ont été français et ont voulu l'être.

Néanmoins, aujourd'hui on ne peut les annexer malgré eux. Mais, l'occupation militaire des forteresses et la garde du Rhin ne sont pas l'annexion. On rencontre des gens, de sens réfléchi, qui disent : Vous reprochez aux Allemands de s'être annexé par abus de la force l'Alsace-Lorraine, et voilà que vous proposez d'en faire autant, en annexant à la France des pays qui, sans doute, ont fait partie de la Gaule romaine, ont formé la France de l'Est, la France lotharingienne et ont été plus récemment des départements français, mais, qui aujourd'hui, sont allemands de mœurs, de langage et de volonté. C'est donc à votre avantage, cette fois, la loi du plus fort ; ce sera ainsi, toujours à recommencer, dans un sens ou dans l'autre. Et puis, croyez-vous qu'il soit sans inconvénients graves et multiples, pour la France, d'attacher à son flanc ce pays allemand qui sera pour elle ce que fut l'Alsace-Lorraine ou la Pologne pour l'Empire allemand, la Serbie pour l'Autriche ? une gêne, un embarras, un danger, une cause de guerre dans l'avenir. Les pages qui précèdent ont déjà répondu à ces objections spécieuses. Si la France est fidèle à sa tradition, tout en étant obligée d'occuper les forteresses du Rhin pour assurer sa sécurité, elle ne s'annexera point les populations rhénanes par la force ; contrairement au système prussien, elle ne persécutera personne, ni pour la langue, ni pour la religion, ni pour les usages, les mœurs et les institutions.

Souvenons-nous que déjà, sous l'ancienne monarchie, des garnisons françaises étaient installées dans un bon nombre des forteresses des Électorats rhénans. C'est d'après le même principe que, par précaution contre la France, des garnisons prussiennes et autrichiennes furent placées, après 1815, à Landau, à Mayence, à Luxembourg. Ce régime de protection et de sauvegarde militaire peut fort bien être appliqué par la France encore aujourd'hui. La France n'a donc qu'à s'inspirer de son passé et à se rappeler que la Rhénanie a été, de toute antiquité jusqu'en 1815, sous son protectorat moral ou effectif ; qu'elle a gravité dans son orbite et s'en est bien trouvée. Voilà la solution rhénane de demain.

Sans doute, il faut prévoir aussi les sanctions de la terrible

guerre que l'Allemagne a déchaînée sur l'Europe. Il faut bien que les frais de la guerre soient payés ; que les vols, dilapidations, destructions, incendies, forfaits de toute nature commis en France et en Belgique par les armées allemandes, soient punis. Les crimes collectifs et nationaux appellent un châtiment, aussi bien que les crimes individuels. Il est donc probable que, pour s'indemniser des frais de guerre et comme sanction morale, la France sera dans la nécessité de se substituer à l'État prussien dans tout le domaine public, de soumettre à un régime particulier l'exploitation des chemins de fer, des canaux, des mines de fer, de houille, de soude, les grandes entreprises industrielles, et tout particulièrement la navigation du Rhin.

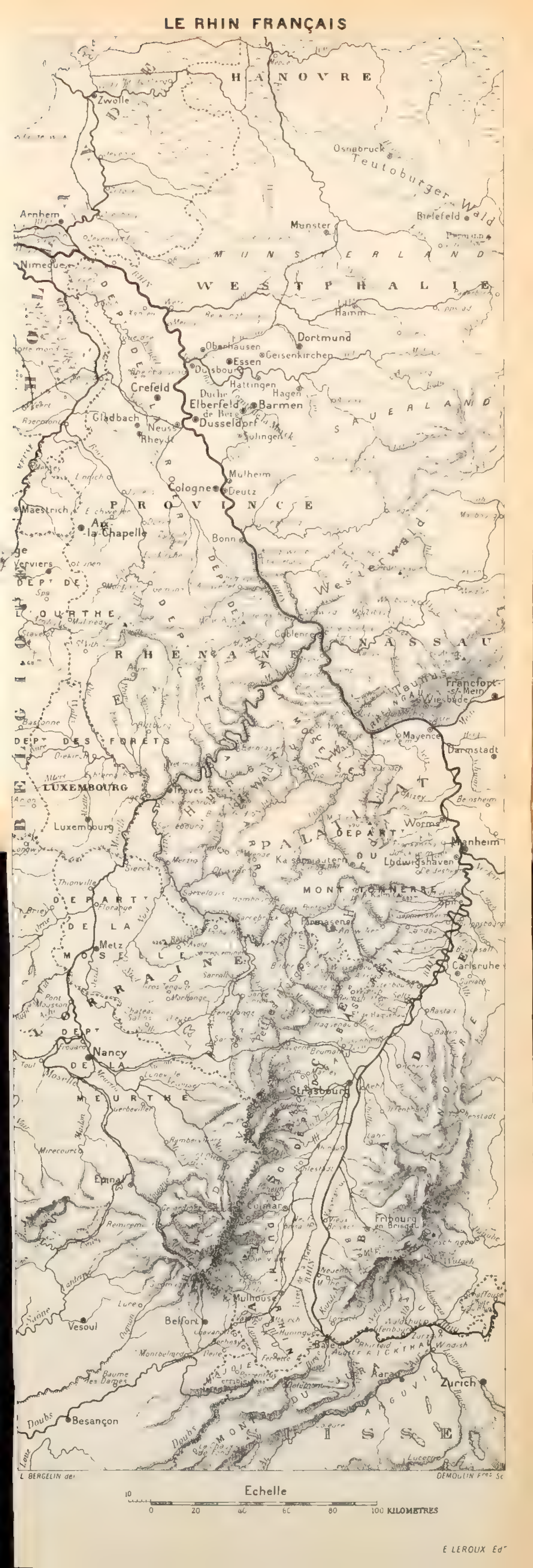
Quant aux habitants, nulle contrainte ne sera exercée sur eux. Contrairement au régime allemand en Alsace-Lorraine, on ne cherchera point à les annexer contre leur volonté. Le régime du protectorat français s'efforcera de concilier les nécessités de notre sécurité avec le respect des personnes et de leurs biens. Les habitants, libres de leur régime politique et municipal, de leur administration, de leur langue, de leurs usages, seront à peu près dans la situation où se trouvaient les cités de la Gaule sous la domination romaine, ou les anciennes provinces de la monarchie française avec leurs particularités régionales. Et plus tard, un jour viendra où les habitants du pays rhénan se souviendront que leurs ancêtres ont été Français, qu'ils ont voulu l'être, et qu'on ne leur a enlevé que malgré eux cette qualité de Français. Ils voudront être, à leur tour, « les Allemands de France », comme on les appelait sous Napoléon. Ils demanderont à devenir eux-mêmes citoyens français, comme le demandèrent jadis Gœthe et Schiller. Ils invoqueront, à l'appui de leurs vœux, les noms de leurs grands-pères inscrits sur les listes de votes de 1797 et dans les registres municipaux du temps du régime français. L'influence de leur habitat, de leur vieux sang gallo-romain et franc viendra en quelque sorte au-devant de nous ; le pays rhénan, suivant l'expression de Charles Maurras, « exprimera toutes ses virtualités de développement français » ; notre esprit libéral et généreux fera le reste : plus que jamais le Rhin séparera deux mondes.

Et alors, la France, toute la France, des Pyrénées au Rhin, avec sa mosaïque de populations aux origines variées, reprendra sa mission de civilisation latine, de paix, de liberté, de progrès démocratique dans le travail fécond. Pacifiée, elle pourra être pacifiste.

Des historiens qui ne seront pas seulement de patients accumulateurs de matériaux et des fabricants d'utiles encyclopédies, écriront avec émotion l'histoire de la grande Œuvre accomplie par nos armées de 1914 à 1917. Des poètes trouveront des accents immortels pour célébrer nos valeureux soldats. Quel Homère pourra chanter une pareille Épopée ! Quel génie pourra s'élever jusqu'à la hauteur de l'héroïsme de nos enfants et dire combien de vies auront été offertes en sacrifice volontaire, que de sang et de larmes il a fallu répandre pour arroser les lauriers de notre Victoire et sauver la Patrie !

A la voix de nos généraux sublimes, que de soldats obscurs et sans nom sont tombés pour la France, face aux Barbares, sans qu'une mère, une épouse, des enfants sachent seulement où retrouver leur tombe ! C'est à ces humbles que je dédie les pages qui précèdent. Leur sacrifice anonyme est le plus beau, le plus pur. Il ne s'y est mêlé aucun calcul, nul espoir de renommée ou même de récompense. Salut, ô martyrs ! salut, peuple français, capable d'enfanter de tels héros, et d'accomplir de tels prodiges pour la liberté de la France et du monde !

FIN



LE RHIN FRANÇAIS

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

LA LOTHARINGIE SOUS LES DERNIERS CAROLINGIENS

CHAPITRE IV

LES REVENDICATIONS DU RHIN PAR LES ROIS DE FRANCE DU Xe AU XIVe SIÈCLE

CHAPITRE V

LES REVENDICATIONS DU RHIN PAR LES ROIS DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

CHAPITRE VI

DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE

CHAPITRE VII

LA FRANCE SUR LE RHIN AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE VIII

LA CONQUÊTE DU RHIN SOUS LA RÉVOLUTION ET LE CONSULAT

CHAPITRE IX

L'EMPIRE. — LES TRAITÉS DE 1814 et 1815.

CHAPITRE X

LA QUESTION RHÉNANE DE 1815 à 1871.

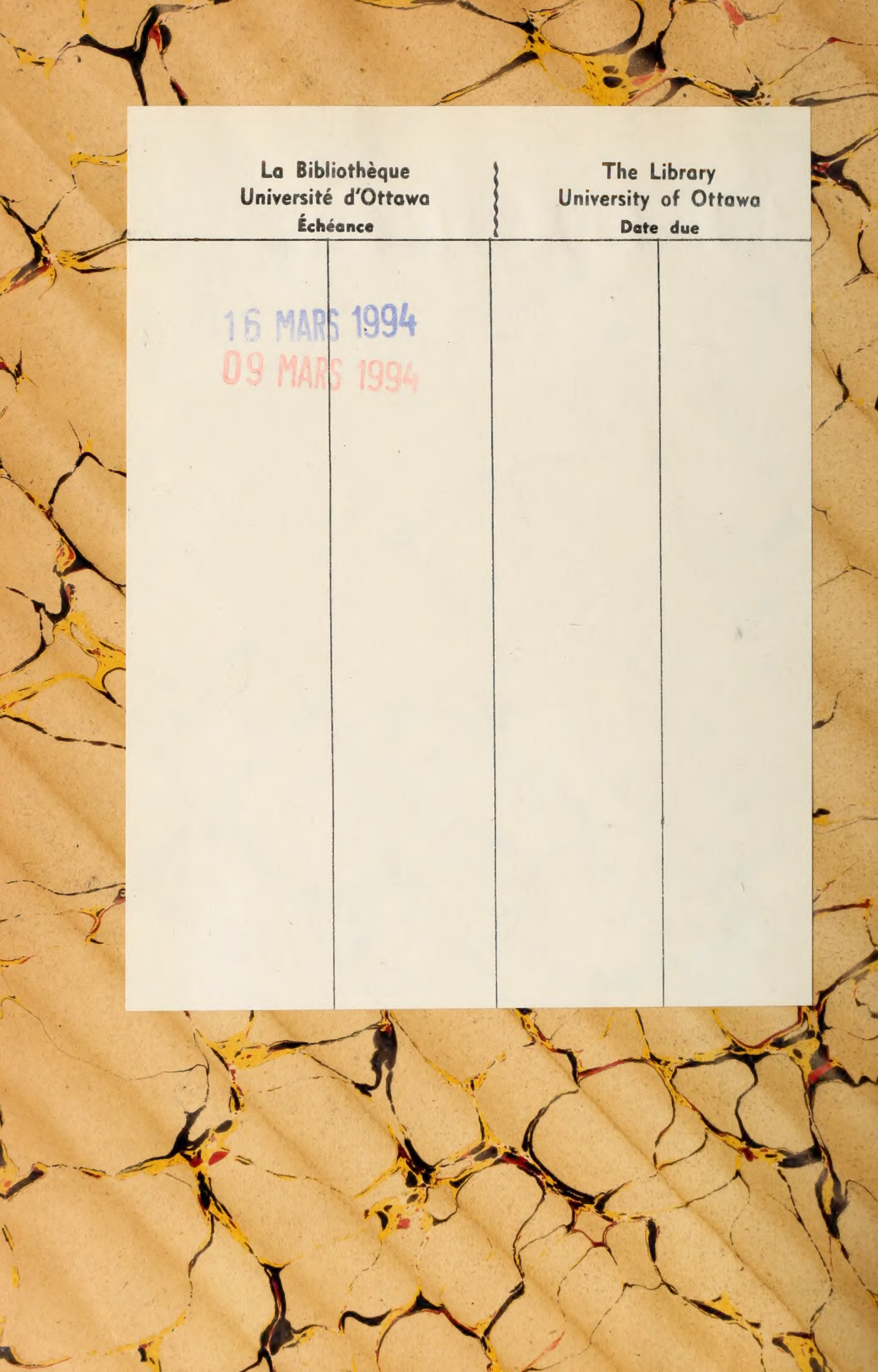
CHAPITRE XI

LE RHIN FRONTIÈRE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

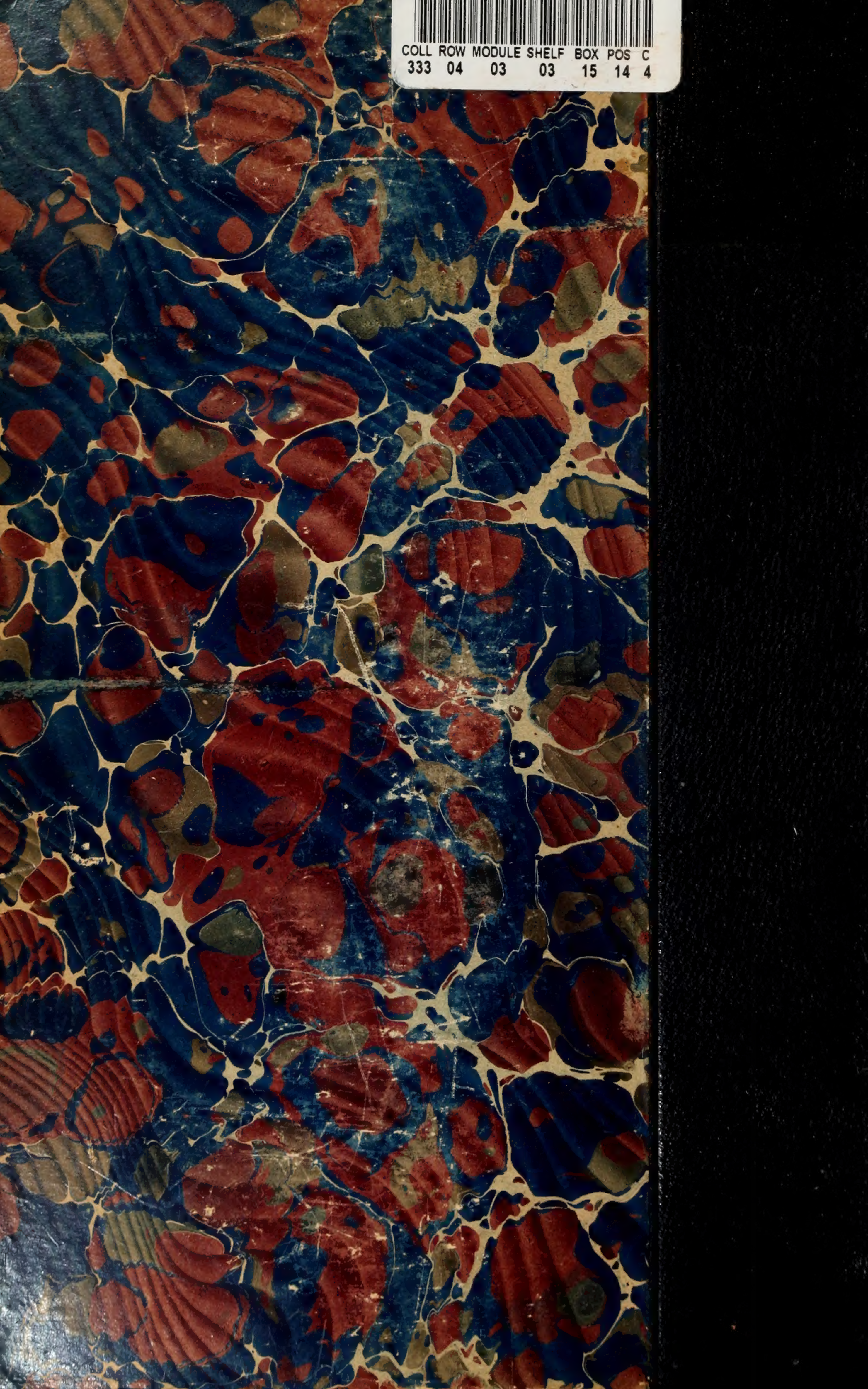
4208. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.

4208 — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie





a39003 002843596b
CE DD 0801
.R75B32 1916 V002
COO BABELON, ERN RHIN DANS L'
ACC# 1073760


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 03 15 14 4